

APPENDICE

AU

VINGT-DEUXIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA.

DU 23 FÉVRIER, 1888, AU 22 MAI, 1888, INCLUSIVEMENT.

SECONDE SESSION DU SIXIÈME PARLEMENT DU CANADA.

Session, 1888.



OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN,
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE.
1888.

VOLUME XXII.

A. SENÉCAL, SURINTENDANT DES IMPRESSIONS.

APPENDICE

LISTE DES APPENDICES, 1888.

- N° 1.—LETTRES ET PAPIERS concernant la destitution de A. E. Poirier, E. et R. Tremblay, traducteurs français des “ Débats ” de la Chambre des Communes. *Imprimé.* (Voir les *Procès-Verbaux*, page 529.)
- N° 2.—1ER RAPPORT du comité des Privilèges et Elections. Election de Kent. *Imprimé.*
- N° 3.—RAPPORT du comité spécial sur les coalitions commerciales. *Imprimé.*
- N° 4.—RAPPORT du comité spécial sur les fraudes commises au préjudice des fermiers. *Imprimé.*
- N° 5.—RAPPORT du comité de l'agriculture et de la colonisation. *Imprimé.*
- N° 6.—2E RAPPORT du comité mixte de la bibliothèque. *Pas imprimé.*

DANS LA COUR D'APPEL.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Kent, tenue le vingt-deuxième jour de février 1887.

Entre

CHARLES W. BIRD,

Pétitionnaire ;

et

ARCHIBALD CAMPBELL,

Répondant.

Je, l'honorable Featherston Osler, l'un des juges de la cour d'Appel d'Ontario, certifie par les présentes que les second, troisième, quinzième et seizième jours de novembre 1887, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, j'ai tenu une cour dans la ville de Chatham, comté de Kent, pour l'instruction de la pétition d'élection entre Charles W. Bird, Pétitionnaire, et Archibald Campbell, député siégant, répondant, concernant l'élection d'un membre de la Chambre des Communes pour représenter le district électoral du comté de Kent, tenue le vingt-deuxième jour de février 1887.

Qu'à la clôture de l'instruction, j'ai décidé que le dit Archibald Campbell n'avait pas été dûment élu ou rapporté comme tel, et que la dite élection était nulle par suite de manœuvres de corruption qui, d'après la preuve, ont été mises en usage à la dite élection par un agent du répondant.

Qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient réellement été commis par aucun des candidats ou à leur connaissance ou de leur consentement lors de la dite élection, c'est-à-dire par le dit Archibald Campbell ou par Henry Smyth le candidat vaincu.

Qu'il a été prouvé que Frank Hadley et James McGoldrick se sont rendus coupables d'actes de corruption lors de la dite élection, que le dit Frank Hadley a été plus tard traduit devant moi, sous l'autorité du dit Acte, et a été convaincu de la dite offense, et que la cause du dit McGoldrick est maintenant pendante.

Qu'il n'y a pas lieu de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure considérable à la dite élection.

Que, cependant, je ne suis pas d'opinion (autant que je puis en juger par ce qui est venu à ma connaissance au cours de l'instruction) que l'enquête sur les circonstances de l'élection ait été rendue incomplète par les actes d'aucunes des parties à la dite pétition, ou qu'une nouvelle enquête afin de s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable, soit à désirer, ou en d'autres termes qu'elle pourrait être utile ou efficace.

F. OSLER.

Daté ce 17^e jour de novembre 1887.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes, Ottawa.

PUISSANCE DU CANADA, }
Savoir :

CHAMBRE DES COMMUNES.

A RICHARD POPE, écr.,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Il vous est enjoint par les présentes d'émaner un nouveau bref pour l'élection d'un membre pour représenter dans le présent parlement le district électoral du

comté de Kent, province d'Ontario, en remplacement d'Archibald Campbell, Ecr., dont l'élection pour le dit district électoral a été déclarée nulle.

Donné sous mon seing et sceau, ce sixième jour de décembre, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

(Signé) J. ALD. OUMET,
Orateur.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

Reçu à ce bureau, le 9 décembre, 1887, à 10 heures a. m.

S. ST. O. CHAPLEAU,
G. C. C.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Instruction de la pétition relative à la division électorale du comté de Kent.

Je certifie que les papiers renfermés sous ce pli sont la copie de la preuve telle que transcrite des notes des sténographes prises lors de l'instruction de la dite pétition.

F. OSLER, *J. A.*

DANS LA COUR D'APPEL D'ONTARIO.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Kent, tenue le 22^e jour de février, 1887.

PUISSANCE DU CANADA, }
PROVINCE D'ONTARIO, }
Savoir :

Entre

CHARLES WILLIAM BIRD,
Pétitionnaire,

et

ARCHIBALD CAMPBELL,
Répondant.

Devant Osler, J. A.

DALTON MCCARTHY, C. R., et C. J. O'NEILL pour le Pétitionnaire, WALTER CASSELS, C. R., et D. M. CHRISTIE pour le Répondant.

CHATHAM, mercredi, 2 novembre, 1887.

JOHN A. WALKER, assermenté et interrogé :

Par M. McCarthy :—

Q. Vous demeurez à Chatham? R. Oui:

Q. Vous êtes président de l'Association libérale? R. J'ai été nommé à cette position immédiatement avant la dernière élection.

Q. Pouvez-vous me donner la date de votre nomination? R. Je ne le puis pas.

Q. La date aproximative du moins? La dernière élection a eu lieu en février? R. Oui, je pense que j'ai été nommé au cours de l'hiver ou pendant l'automne précédent.

Q. On m'a dit que c'était en novembre? R. Cela peut être, mais j'ai oublié la date de ma nomination.

Q. Voici un journal, le *Banner* de Chatham, du 24 novembre; ce papier fait mention de votre nomination, de sorte qu'elle a dû avoir lieu avant cette date? R. Oui, il est possible qu'elle ait été faite avant ce jour-là.

Q. Qui vous avait précédé comme président? M. Campbell, le député actuel.

Q. Pendant combien de temps avez-vous fait partie de l'association? R. Je me suis fixé dans la ville de Chatham le 1er septembre, 1878, et j'ai entretenu des rapports plus ou moins intimes avec les amis du parti depuis 1878, sans toutefois entrer en relation avec l'association, du moins autant que je puis me rappeler.

Q. Vous ne faisiez pas partie de l'association en 1878? R. Non, si ce n'est que je donnais mon appui au parti.

Q. A quelle époque ont commencé vos relations avec l'association? R. Comme un de ses officiers?

Q. Non, pas comme officier, mais comme simple membre? R. Il n'existe pas de simples membres.

Q. Tous sont officiers? R. Chacun est officier, oui, je le suppose. Je veux dire que l'association se compose d'un président, d'un vice-président, je pense, et d'un secrétaire, et que ces officiers sont à la tête de l'association.

Q. Ils en constituent le pouvoir exécutif? R. Exactement; quand il s'agit de choisir un candidat, ce sont les délégués nommés par le parti qui en font le choix.

Q. Le plan de l'association, je suppose, ne diffère pas du plan ordinaire; c'est le système d'organisation habituel? R. Oui, je le pense, et je viens de vous l'exposer.

Q. Veuillez m'expliquer ce que vous entendez par cela? R. Je veux dire par là, qu'il y a, je crois, un président, un vice-président et un secrétaire.

Q. De quelle organisation? R. De l'association.

Q. Et pourquoi cette association a-t-elle été formée? R. Pour la division électorale, c'est pour ce que nous appellions le comté de Kent au parlement fédéral. Nous avons aussi Bothwell.

Q. Alors la division de Kent, le district électoral de Kent pour le parlement de la Puissance, n'est pas la même chose que ce que nous connaissons sous le nom de comté de Kent? R. Non, ce n'est pas la même chose; parce que quelques-uns des cantons du district se trouvent compris dans Bothwell.

Q. Alors le district électoral de Kent est formé entièrement du comté de Kent, et comprend de plus certains cantons du comté de Bothwell? R. Oui.

Q. Combien de cantons y a-t-il dans le comté? R. Il y a Romley, Tilbury-Est, Raleigh, Harwich, la ville de Chatham et le canton de Dover.

Q. Alors les officiers dont vous parlez, sont les officiers de l'association formée pour ce district électoral? R. Oui.

Q. Les officiers de ce district sont-ils les mêmes que ceux du comté de Kent? R. Non, je ne le crois pas. Il existe une autre association pour la division de Bothwell.

Q. Alors l'association a un président et un vice-président; y en a-t-il plus d'un? R. Un seul, je crois.

Q. Avec un secrétaire? R. Oui, un secrétaire.

Q. Et un trésorier, bien entendu? R. Je ne sais pas que nous ayons grand besoin d'un trésorier. J'ignore s'il existe un trésorier ou non. Je suis porté à croire que le secrétaire agit comme secrétaire-trésorier.

Q. L'association possède trois officiers exécutifs? Oui.

Q. Quelle est le but de l'organisation dans la division? R. A l'approche des élections, et lorsqu'il est temps de choisir un candidat, un avis est habituellement publié dans les journaux et les amis du parti s'assemblent et nomment des délégués à la convention.

Q. Des délégués pour quelles localités? R. Pour toutes les parties de la division.

Q. Sont-ce des délégués de cantons, de divisions scolaires ou de districts de votation? R. Je pense que ce sont des délégués de subdivisions de votation.

Q. Combien y en a-t-il pour chaque subdivision? R. Trois, je crois.

Q. Existe-t-il un président ou des officiers de cantons? R. Je le crois. Je n'en suis pas certain, mais je suis porté à croire qu'il y a un officier pour chaque canton.

Q. Quel est son titre ? R. Je pense qu'il serait désigné sous le nom de président de canton ; mais je ne sais pas s'il existe de tels officiers.

Q. Dans le cas actuel, a-t-il été donné avis d'avance de la réunion de la convention ? R. Je crois qu'avis a été donné ; je pense qu'il a été publié dans les journaux publics.

Q. L'avis a-t-il été donné dans les journaux, ou était-ce un avis envoyé par le secrétaire ? R. Je crois que l'avis a été donné par l'entremise des journaux ; je ne faisais pas alors partie de l'association.

Q. Comment se fait-il que vous ayez assisté à l'assemblée si vous n'étiez pas membre de l'association ? R. Je pense que j'étais l'un des délégués.

Q. Qui vous avait nommé délégué ? R. Une assemblée du parti qui avait été tenue à Chatham.

Q. Était-ce une assemblée pour la ville entière ou pour une partie seulement ? R. Pour la ville entière, je crois. A Chatham, l'arrangement avait été fait pour toute la ville.

Q. Quelle était le nombre des délégués dans Chatham, vous en rappelez-vous ? R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du nombre des délégués ? R. Environ vingt, autant que je puis m'en rappeler. La représentation de la ville devait être relativement moins nombreuse que celle des campagnes, parce que c'est une ville et qu'elle était le siège de l'association.

Q. Vous souvenez-vous d'avoir vu l'avis ? R. Je l'ai vu sans doute ; mais je ne m'en rappelle pas à l'heure qu'il est.

Q. De qui était-il signé ? Qui est secrétaire à présent ? R. M. John B. Flint, je pense.

Q. M. Flint demeure-t-il ici ? R. Oui.

Q. Était-il secrétaire avant cette époque ? R. Je pense qu'il l'était.

Q. Pendant combien de temps M. Flint a-t-il été secrétaire ? R. Je ne saurais le dire. Je pense qu'il était à Chatham avant mon arrivée ici.

Q. Quels livres tenez-vous ? R. Nous ne tenons pas de livres du tout.

Q. Vous n'entrez les minutes des séances dans aucun livre ? R. Je ne crois pas que nous tenions aucun livre, je ne m'en rappelle pas en avoir vu. Les minutes des séances étaient autant que je puis m'en rappeler inscrites sur une feuille volante, ou quelque chose comme cela.

Q. Enfin vous ne vous rappelez de rien à ce sujet ? R. Non, je ne me souviens pas d'avoir vu de livres.

Q. Les délégués ont-ils quelque chose à payer lors de leur élection ? R. Non.

Q. Aucune somme quelconque ? R. Non.

Q. Comment les dépenses sont-elles défrayées habituellement ? R. Par souscription généralement.

Q. Recueillie dans le moment ? R. Oui.

(Ici M. McCarthy demande à M. John B. Flint : — "Avez-vous quelques livres ou papiers appartenant à l'association." R. "Nous n'en avons pas. Pendant la nuit de l'élection quelqu'un a forcé l'entrée de nos salles et tout fut volé." L'interrogatoire de M. Walker se continue comme suit :)

Q. C'était là la méthode suivie pour la nomination des candidats ? R. Oui.

Q. Quels moyens l'association employait-elle pour assurer l'élection d'un candidat après sa nomination ? R. Les candidats convoquent habituellement des assemblées.

Q. Je sais que les candidats tiennent des assemblées, bien entendu ; mais outre ces assemblées, quel est le plan suivi par l'association pour aider le candidat dans ses travaux ? R. Ceci est laissé fréquemment aux amis dans les districts de votation.

Q. Les délégués envoyés à la convention sont sans doute, généralement, les plus marquants du parti dans les différentes subdivisions de votation ? R. Pas nécessairement.

Q. Mais il en est ainsi en général ? R. Oui, habituellement.

Q. Alors ces hommes s'arrangent entre eux pour travailler et se partagent les labours de l'élection? R. Je suppose que oui.

Q. Il est à espérer que chacun fait sa part? R. Oui.

Q. Et j'ai tout lieu de croire qu'en ce qui concerne Chatham vous pouvez dire qu'ils travaillent? R. Oui, je crois que chaque homme à Chatham a fait son devoir.

Q. Et qu'entendez-vous par faire son devoir? R. Voir ses amis, par exemple, et veiller à ce qu'ils se montrent au temps des élections; et donner, selon sa conscience, son appui à M. Campbell, ou au candidat quel qu'il soit.

Q. Ou, en d'autres termes, de cabaler et voir à ce que les voteurs soient amenés aux bureaux de votation? R. Oui.

Q. Et prendre des arrangements pour avoir des voitures nécessaires au transport d'autant de voteurs que possible? R. Je ne sais pas si de semblables arrangements ont été pris à Chatham; nous avons tous un accès facile au bureau de votation.

Q. N'aviez-vous pas de voitures sur les rues le jour de la votation? R. Je n'en sais rien. J'avais une voiture pour moi-même.

Q. Pouvez-vous donner les noms des délégués de Chatham? Je suppose qu'il vous serait impossible de me donner les noms de ceux qui sont venus de la campagne? R. Oui.

Q. Mais vous pourriez me nommer ceux de Chatham? R. Non, je ne puis le faire de mémoire. Je pourrais en nommer quelques-uns.

Q. Veuillez me nommer les noms de ceux dont vous vous rappelez? R. Je crois que M. Christie en était un, de même que M. Douglass. Je pense que les noms sont sur ce papier, si vous voulez me le montrer.

Q. Non, les noms ne sont pas là. Connaissez-vous M. James Dillon? R. Oui.

Q. Était-il présent? R. Je ne puis pas m'en rappeler.

Q. Vous rappelez-vous de Charles Hadley? R. Non, je ne m'en souviens pas. Je pense que le père de M. Hadley était un des délégués.

Q. Quel est le nom du père de M. Hadley? R. Sylvester Hadley.

Q. Où réside-t-il? R. Tous deux résident dans la ville.

Q. M. Hendershot? R. Je ne me rappelle pas de M. Hendershot.

Q. M. Flint était-il délégué? R. Non, je ne le crois pas. Il était présent, mais comme membre de l'association, je pense.

Q. Il pouvait être présent, mais probablement *ex-officio*? R. Je le pense.

Q. M. Thomas Holmes, junior? R. Je ne me rappelle pas qu'il fut présent; je ne pense pas qu'il était un des délégués.

Q. Vous rappelez-vous de M. Frederick Stone? R. Non. Je me souviens d'avoir vu M. Frederick Stone assister à nos assemblées; mais était-ce comme délégué ou autrement, je—

Q. M. J. F. Anderson? R. Je ne connais pas M. Anderson.

Q. C'est le commis au marché, me dit-on? R. Je le connais de vue seulement. Je l'ai vu pendant les derniers jours.

Q. Quelles étaient les assemblées auxquelles vous nous avez dit avoir vu M. Stone? R. Je l'ai vu dans quelques-unes des assemblées de la ville.

Q. Voulez-vous dire dans des assemblées de comités? R. Oui, c'est-à-dire pour la ville en général.

Q. Les appelez-vous assemblées de comités ici? R. Oui.

Q. Vous l'avez vu assister à des assemblées de comités? R. Oui.

Q. M. John Holmes? R. Je ne me souviens pas de M. John Holmes, non plus.

Q. M. John R. Walker? R. Je ne me rappelle pas de M. Walker, ni aux assemblées de l'association ni à celles des comités.

Q. M. Sam McCormack? R. Je ne me rappelle pas avoir vu M. McCormack non plus aux assemblées de l'association.

Q. M. N. H. Stephens? R. J'ignore si M. Stephens était l'un des délégués. Je sais qu'il assistait aux séances de l'association. Je l'ai vu dans la galerie; je ne pense pas qu'il était un des délégués.

Q. M. James McGoldrick, qui tenait le Royal Exchange ? R. Je ne l'ai jamais vu à aucune de nos assemblées.

Q. Il a pris une part active aux dernières élections, n'est-ce pas ? R. Je n'en sais rien. C'est un chaud partisan ; — mais je ne puis pas dire s'il a pris une part active à nos travaux. Il ne m'a jamais accompagné.

Q. Vous pensez qu'il était un chaud partisan ? R. Je pense qu'il l'était. Il me l'a dit à moi-même.

Q. Que vous a-t-il dit ? R. Il m'a dit qu'il serait flatté de voir M. Campbell élu.

Q. Était-il homme à parler seulement, ou a-t-il travaillé ? R. Il était assez grand parleur.

Q. Ses efforts se sont-ils bornés à de simples bavardages ? R. Je ne sais à ce sujet rien de plus que ce que je viens de vous dire.

Q. A-t-on tenu des assemblées à sa résidence ? R. Je l'ignore, je n'en ai pas entendu parler.

Q. Vous avez connaissance que des assemblées ont été tenues dans sa grange, n'est-ce pas ? Non. Je n'ai rien entendu dire à ce sujet.

Q. Vous n'en avez pas entendu parler ? R. Non, pas même entendu parler.

Q. Où se trouve ce monsieur à présent ? R. Je ne le sais pas. Il a acheté un hôtel — à Stratford, je pense.

Q. C'est tout ce que vous savez le concernant ? R. C'est tout ce que je connais de lui. Il lui reste des propriétés ici, je pense.

Q. Quand a-t-il acheté l'hôtel à Stratford ? R. Dans le cours de l'été.

Q. Il est allé se fixer à Stratford depuis ce temps ? R. Oui.

Q. Le Dr McKeough ? R. Je ne puis jurer s'il assistait aux assemblées de l'association ou non. Je crois l'avoir vu à nos assemblées.

Q. Je désirerais simplement savoir jusqu'à quel point vous pourriez reconnaître si ceci est un rapport exact (il montre une gazette) ? R. Je pense que cela me serait assez difficile.

Q. Le papier dit que la délégation envoyée de toutes les parties de la division était très forte ; convenez-vous de cela ? R. Oui, je pense que la députation était nombreuse et représentait parfaitement le district.

Q. Pensez-vous que l'expression "forte délégation" soit exagérée ? R. Non, je me rappelle que l'assemblée était très considérable.

Q. Comment reconnaissiez-vous les délégués venus à l'assemblée ? Qu'avaient-ils à montrer pour vous prouver leur qualité ? R. Je crois que le secrétaire avait envoyé des circulaires devant être remplies à leurs assemblées et indiquant ainsi que telles et telles personnes étaient des délégués, et que ces personnes avaient apporté ces papiers avec elles.

Q. Ces délégués étaient donc venus avec leurs lettres de créance ? R. Oui.

Q. Vous m'avez dit, je crois, que M. Campbell avait précédemment été président ? R. Oui.

Q. Il se trouvait donc ainsi le président qui ouvrit l'assemblée ? R. Oui.

Q. C'est lui, je suppose, qui proposa l'élection des officiers ? R. Oui, je pense que c'est lui.

Q. Occupait-il le fauteuil lors de l'élection ou de la nomination du président ? R. Je crois qu'il a occupé le fauteuil jusqu'au moment de mon élection.

Q. A-t-on fait des efforts pour sa réélection ? R. Je ne sais pas. Je ne m'en rappelle pas actuellement.

Q. Je veux dire publiquement ? R. Je sais ce que vous voulez dire. Je n'ai pas connaissance que l'on ait fait aucun effort dans un tel sens.

Q. Vous ignorez s'il a été fait mention de son nom, s'il a été nommé de nouveau, ou quelque chose de semblable, et s'il a refusé cet office ? R. Je crois qu'il a été question de quelque chose comme cela, mais je ne puis m'en rappeler précisément.

Q. Y a-t-il eu contestation entre vous et lui ? R. Non.

Q. Était-il convenu entre vous avant l'assemblée que vous deviez être élu président ? R. Non. Je n'en savais rien du tout.

Q. Savez-vous pendant combien de temps M. Campbell a été président de l'association ? R. Je crois que M. Campbell était président depuis mon arrivée à Chatham.

Q. Avait-il été candidat auparavant ? R. Non.

Q. Il demeure à Chatham ? R. Oui.

Q. Son occupation est celle de minotier, je pense ? R. Oui.

Q. Il est rapporté ici que M. G. G. Martin et David Smith ont proposé M. David Walker, est-ce exact ? R. Oui.

Q. Quel est M. G. G. Martin ? R. C'est un monsieur de cette ville, un notaire.

Q. Et qu'est-ce que c'est que M. David Smith ? R. C'est un cultivateur de Raleigh.

Q. Puis le Dr Sampson et M. Coulthard ont proposé D. M. Christie pour vice-président, est-ce bien cela ? R. Je le pense. Il a été proposé.

Q. Ensuite M. Christie a prononcé un discours ? R. Oui.

Q. M. Christie me paraît être un assez bon orateur ? R. Il parle très bien.

Q. Je vois qu'il s'est servi du langage suivant : " Mais de même qu'un général habile prépare son plan de campagne avec le plus grand soin, dispose ses forces avec la plus profonde prévoyance, et conduit ses opérations avec la plus grande énergie, de même si nous voulons voir Kent inscrire au rôle d'honneur parmi les comtés régénérés une fois la lutte terminée, nous devons faire usage de tous les moyens honorables et légaux que nous avons à notre disposition ? " R. Je pense que M. Christie a exprimé quelques sentiments semblables.

Q. Il a dit ensuite : " Nous ne devons rien laisser au hasard. Tout le secret du succès consiste dans l'organisation. Il n'existe pas un district qui n'ait son comité, non pas sur papier seulement, comme c'est trop souvent le cas, mais un comité d'hommes sachant travailler et qui travaillent." Vous rappelez-vous ces expressions ? R. Non, je ne me les rappelle pas.

Q. Pensez-vous que ces sentiments n'aient pas été exprimés ? R. Non, je ne pense pas cela.

Q. Alors il a fait allusion au résultat malheureux de l'élection précédente en termes très flatteurs pour le Dr Sampson et très sévères pour le monsieur qui lui avait fait de l'opposition. " Souvent c'est dans la défaite que l'on découvre le chemin de la victoire, et nous devons mettre notre expérience à profit. Nous devons nous unir comme un seul homme, entrer en lutte avec une organisation complète, et chacun de nous doit envisager cette contestation comme une affaire personnelle, et combattre comme s'il était lui-même le candidat." Vous souvenez-vous qu'il ait exprimé ces sentiments ou employé de pareilles expressions ? R. Je crois qu'il l'a fait.

Q. " Si nous agissons ainsi, je puis vous assurer qu'à la fin du combat, Kent aura élu un député qui donnera son appui à l'honorable Edward Blake. (Applaudissements prolongés)." Ensuite sur proposition de MM. F. B. Stewart et A. Cartier, M. A. B. Flint a été élu secrétaire-trésorier ? R. Oui.

Q. Alors on vota que chaque municipalité élirait son propre vice-président ? R. Je le crois.

Q. Qui était rapporteur pour le journal *The Banner* ? R. M. Carrick, je crois. Je ne sais pas s'il a donné ce jour-là le rapport de l'assemblée ou non. Il est employé comme rapporteur au bureau de ce journal.

Q. L'article suivant du programme était le choix d'un candidat pour la Chambre des Communes, et le Dr Sampson a été reçu avec applaudissement ; il adressa la parole en ces termes : " Je me propose de faire aujourd'hui ce que je n'ai jamais eu l'occasion de faire avant, c'est-à-dire, de nommer le futur député à la Chambre des communes pour le comté de Kent. Je ne suis pas candidat moi-même, mais je connais assez la population de Kent, et je suis assez au fait de l'opinion publique, pour être en état de proposer un homme capable de remplir cette charge infiniment mieux que moi." Il parla ensuite de statistiques, de majorités, et autres choses ? R. Oui, je me rappelle que le Dr Sampson a fait un discours.

Q. Alors M. Campbell a été proposé par le Dr Sampson apparemment secondé par M. Robert Stokes ; vous souvenez-vous de cela ? R. Oui, je pense que c'est exact.

Q. Puis M. Campbell s'est avancé et paraît d'abord avoir exprimé ses remerciements pour sa nomination ?

La Cour.—Quand cela s'est-il passé ?

M. McCarthy.—Samedi, le 20 novembre.

Q. Je vois que M. Campbell fait allusion à ce fait. Voici ce qu'il dit : " Nous possédons dans notre ville une organisation appelée les Chevaliers du Travail, qui compte près de 1000 membres et constitue la force et le nerf de notre population. A une nombreuse réunion des deux assemblées de cet ordre, ces Chevaliers m'ont fait l'honneur de me nommer leur candidat pour la Chambre des Communes. J'ai résolu, messieurs, d'accepter cette nomination, et avant d'accepter la vôtre que vous m'offrez si cordialement, je pense que vous avez justement droit à une explication franche et complète de la position et des principes que je me propose de maintenir comme candidat des Chevaliers du Travail. Il me serait impossible d'accepter votre nomination si je pensais que ces principes ne vous conviennent pas ; mais, en vérité, je ne puis découvrir aucune différence entre les principes émis par les Chevaliers du Travail et le programme du parti grit. Comme le disait un orateur, il semble que si les grits n'ont pas eux-mêmes rédigé le programme politique des Chevaliers du Travail, ils en ont du moins préparé les divers articles. Comme il est possible que plusieurs d'entre vous ne connaissent pas les principes des Chevaliers, je me propose de vous en expliquer les plus importants." Vous souvenez-vous de cette partie de son discours ? R. Oui.

Q. Quelle est la signification des mots, "réunion nombreuse des deux assemblées de cet ordre ?" R. Je l'ignore, à moins que cela ne veuille dire qu'il y avait deux divisions de Chevaliers ici. Je crois en effet qu'il y avait deux associations de Chevaliers.

Q. Voici une autre partie de ce programme : " Un autre article de notre programme politique est l'abrogation de toutes lois qui affectent différemment le capital et le travail, et l'élimination de toutes technicalités, délais et partialités dans l'administration de la justice. Personne d'entre vous, s'il a eu quelque chose à démêler avec la justice, n'a pu manquer de remarquer avec quelle langueur décourageante elle poursuit invariablement son cours. Nous demandons la simplification des lois, et que des mesures soient prises pour en assurer l'expédition rapide ?" R. Je pense que ce sentiment est tout à fait populaire.

Q. Je vois ensuite que plusieurs questions furent posées à M. Campbell concernant diverses matières, et surtout la question de tempérance. Voici un M. Walker—quel est ce M. Walker?—qui dit : " J'ai toujours entretenu une très haute opinion des Chevaliers du travail bien que je ne sois pas membre de l'ordre ?" R. C'est moi, je crois, qui ai fait cette remarque.

Q. " Mais il n'en a pas dépendu de moi ; l'ordre n'admet pas d'avocats." Alors la nomination de M. Campbell fut soumise à l'assemblée, et l'auditoire se leva en masse et applaudit vigoureusement. Puis M. Campbell, après avoir exprimé ses remerciements pour sa nomination, prononça un long discours ?" R. Je pensais que le discours qu'il a fait avant sa nomination était le plus long.

Q. Enfin je vois qu'il termina son discours en ces termes : " Je vous remercie encore une fois pour la confiance dont vous voulez bien m'honorer, et je vous assure que je ferai tous mes efforts pour obtenir la victoire ; je demande à mes amis d'unir leurs forces et de mettre en usage tous les moyens honnêtes, et je n'ai aucun doute qu'un glorieux succès ne peut manquer de couronner leurs efforts." Pensez-vous que tout ceci soit exact ? R. Je crois que c'est à peu près exact.

Q. Ensuite je vois qu'une nomination a été faite pour la chambre locale ? R. J'avais oublié cela.

Q. Le Dr Sampson adressa ensuite quelques mots à l'assemblée félicitant chaleureusement M. M. Christie, Walker et Douglass. Nous avons déjà entendu mentionner M. Christie, je crois, ainsi que M. Walker ; quel est ce M. Douglass ? R. C'est un homme de profession, il est assis dans cette salle.

Q. Où vous êtes-vous procuré cette honnête liste des voteurs ? Dans la ville de Chatham ? R. Dans la ville et le comté, nous avons fait tous les efforts possibles pour l'obtenir.

Q. Dans tout le comté ? R. Dans le district électoral de Kent. Nous n'avons pas réussi également partout dans le comté, et notre succès n'a été que partiel en ville.

Q. Formiez-vous tous trois un comité pour ce travail ? R. Non, nous agissions indépendamment.

Q. Pour l'amour de la chose simplement ? R. Je le pense. Nous n'avons reçu pour cela aucune rémunération.

Q. Quelle aide avez-vous reçue dans le comté pendant cette campagne ? R. Aucune aide quelconque, dont je puisse me rappeler.

Q. Je ne parle pas d'assistance pécuniaire, mais de quelle source avez-vous obtenu ces informations ? Existait-il des organisations locales pouvant vous renseigner ? R. Non, il n'y avait pas d'organisations locales généralement ; mais M. Flint est un homme assez universellement connu dans le comté, et nous fut très utile.

Q. Vous aviez votre candidat déjà dès le commencement de l'automne, vers le 20 novembre, paraît-il ? R. Oui.

Q. Quand commença la campagne active ? R. Vers le milieu de janvier, je crois. Lorsque cette assemblée a été convoquée, le parlement n'avait pas encore été prorogé, je pense, et ceci n'était simplement qu'un travail préliminaire, parce que nous nous attendions à une prorogation ; je ne crois pas que la campagne ait été ouverte activement avant la prorogation du parlement.

Q. Des assemblées ont-elles été tenues entre la nomination et la prorogation—ou la dissolution plutôt, devrais-je dire ? R. Je ne me rappelle pas qu'il y en ait eu.

Q. Rien non plus n'a été entrepris en fait d'organisation ? R. Non, je ne crois pas. Je pense qu'il y a eu aussi dissolution de la Chambre locale avant cette élection, c'est pourquoi je pense —

Q. L'élection locale a eu lieu en décembre ? R. Mais le parlement avait été dissous avant l'assemblée que nous avions eue ici, et c'est pourquoi, je pense, on s'est occupé si tôt du choix d'un candidat.

Q. L'autre nomination ne paraît pas avoir été faite alors ? Non, autant que je puis m'en rappeler actuellement.

Q. Ensuite est venue l'élection locale ? R. Oui.

Q. Après cela il y a eu un calme ? R. Je crois qu'il y a eu un intervalle de calme, oui.

Q. Pendant la vacance de Noël ? R. Oui.

Q. Quels moyens avez-vous employés en commençant la campagne active ? R. Je suis peu au fait des détails de l'organisation en dehors de la ville.

Q. Qu'avez-vous fait à Chatham ? R. Nous avons tenu une assemblée de l'association locale de Chatham.

Q. Qui l'a présidée ? R. C'est moi-même qui l'ai présidée, je pense.

Q. Était-ce *ex officio* ? R. Oui, je suppose. M. Douglass était président d'une organisation qui existait ici, elle était connue sous le nom d'Association des jeunes libéraux et s'assemblait dans un but d'éducation mutuelle et pour habituer ses membres à la discussion et aux débats sur diverses questions.

Q. Et qui ensuite a pris part à la lutte électorale ? R. Oui.

Q. Y a-t-il eu des assemblées conjointes des jeunes gens de M. Douglass et de l'organisation générale placée sous votre contrôle ? R. Oui, à Chatham. Il y a eu de ces assemblées jusqu'au moment où la lutte électorale a commencé, alors que les deux associations ont été amalgamées.

Q. Combien de comités aviez-vous pour la ville ? R. Il n'y avait qu'un comité général, je pense que des personnes étaient nommées pour travailler dans les divers quartiers.

Q. Il n'y avait ainsi qu'un seul comité pour la ville entière ? R. Oui.

Q. Aviez-vous un comté spécial, ou le comité de la ville avait-il quelque chose à faire avec les travaux électoraux—en dehors de la ville, dans le comté—pour la

direction générale dans les cantons? R. Il venait quelque-fois des délégués ou des personnes des cantons pour nous informer comment les choses marchaient, faire rapport de ce qui se faisait et enfin pour savoir s'il fallait tenir des assemblées dans les diverses municipalités.

Q. Ces délégués demandaient ces assemblées dans leurs conférences avec l'association de la ville? R. Oui.

Q. L'association de la ville fixait-elle la date de ces assemblées? R. Quelques-uns d'entre nous le faisaient.

Q. Quelles étaient ces personnes? R. J'y ai moi-même assisté, ainsi que M. Campbell. Je crois que M. Christie était présent une fois, et M. Gemmell, le rédacteur du "Banner" y venait aussi.

Q. Et M. Douglass? R. Je n'en sais rien. Je pense que d'autres encore faisaient comme nous. M. Gemmell connaissait parfaitement les différentes localités où l'on pouvait tenir de ces assemblées.

Q. Quel était l'agent financier, l'agent d'élection? R. M. Craddock, je crois. Je suis à peu près certain que c'était lui.

M. Christie—Je crois qu'il l'était.

M. McCarthy—(au témoin). Q. A-t-il pris une part active à l'élection? Était-il l'un des travailleurs actifs? R. Je ne crois pas. Il assistait quelquefois aux assemblées. Je crois qu'il était présent une fois à la réunion de l'association.

Q. Est-il un de ceux que vous classeriez avec vous et M. Gemmell? R. Non, il ne travaillait pas aussi activement que vous.

Q. Mais il a assisté à quelques-unes de vos assemblées? R. Oui.

Q. Combien y a-t-il de quartiers dans la ville? R. Je crois qu'il y en a quatorze; quatorze subdivisions de votation, je veux dire; il y a cinq quartiers, je crois.

Q. Visitez-vous les voteurs par subdivisions de votation ou par quartiers? R. Je crois que ces travaux se faisaient par subdivisions de votation.

Q. Vous avez nommé des personnes pour visiter les électeurs? R. Oui.

Q. Elles visitaient les voteurs et vous faisiez leurs rapports? R. Oui. M. Flint, je crois, recevait les rapports.

Q. Étaient-ils tenus secrets ou soumis aux membres du comité? R. Il n'y avait pas de secret quant à ces rapports; mais je ne pense pas qu'ils étaient présentés aux assemblées de comité. Si les cabaleurs arrivaient lors des assemblées de comité, il était quelquefois fait des remarques concernant les travaux électoraux et autres sujets s'y rattachant.

Q. Je suppose que la besogne ordinaire du comité consistait à examiner les listes d'électeurs et les progrès des travaux d'élection—comment Jones ou Robinson voterait et autres matières semblables? R. Oui.

Q. Et quand des électeurs étaient douteux? R. On envoyait quelqu'un pour les gagner et pour veiller sur eux.

Q. Et quant aux matières financières, qui fournissait les fonds, l'argent nécessaire à la poursuite de la campagne électorale? R. Ils étaient fournis par des souscriptions que nous faisons entre nous.

Q. Quel était le dépositaire de cet argent? R. Le secrétaire, je crois.

Q. M. Flint, voulez-vous dire? R. Oui.

Q. Il n'y a jamais eu d'audition des comptes, je suppose, par suite de la destruction des livres? R. Les comptes n'ont jamais été vérifiés.

Q. Avez-vous souscrit quelque argent? R. Oui.

Q. Combien avez-vous souscrit? R. Je ne m'en souviens pas actuellement.

Q. Quelle somme à peu près? R. Il est possible que j'aie souscrit vingt piastres.

Q. Combien avez-vous ainsi recueilli en tout? Avez-vous quelque idée du montant de ce fonds? R. Non, je n'en ai aucune idée; cent piastres peut-être. Il est possible que le fonds se soit élevé à deux cents piastres.

Q. Dans quel but se faisait cette souscription? R. La plus grande partie était destinée aux frais d'impressions.

Q. Je désirerais savoir si elle était affectée généralement aux dépenses d'élection, pour assurer le succès de la contestation électorale ? R. Eh bien ! les comptes d'impressions étaient assez élevés.

Q. Nous en viendrons aux détails plus tard, ces fonds étaient destinés à couvrir les frais d'élection, n'est-ce pas ? R. Oui, je le pense, ils servaient à défrayer les dépenses se rattachant plus spécialement à l'élection proprement dite.

Q. M. Campbell n'était-il pas en état de payer ses propres dépenses ? R. Oui, mais je ne pense pas que nous puissions considérer ces dépenses comme les siennes à proprement parler ; nous l'envoyions au parlement pour nous y représenter, et nous ne pensions pas qu'il était juste de lui laisser payer toutes ses dépenses.

Q. Ces fonds ont-ils été souscrits à une seule ou en plusieurs assemblées ? R. Je ne sais pas même s'ils ont été recueillis pendant des assemblées du tout.

Q. Passait-on le chapeau ou une liste de souscription ? R. Je crois qu'il y avait une liste à — non, il n'a pas été passé de liste à l'assemblée de l'association ; je pense qu'elle a été présentée à notre association de la ville, à Chatham.

Q. Vous voulez dire que ce n'était pas à l'assemblée tenue en novembre ? R. Non.

Q. Vous n'avez pas invité les cultivateurs à contribuer à ce fonds ? R. Non.

Q. Ni la population des cantons ? R. Non.

Q. L'argent a été obtenu en grande partie au moyen de souscriptions des habitants de la ville ? R. Oui.

Q. M. Campbell a-t-il souscrit ? R. Je crois qu'il a souscrit.

Q. On m'informe que l'argent ainsi recueilli s'élevait à près de mille piastres ?

R. Si le fonds a excédé deux cents piastres, je n'en ai rien su ; je suis sous l'impression qu'il était de moins de deux cents piastres. J'ignore à quelle somme les dépenses se sont montées.

Q. Le tout a été confié à M. Flint, n'est-ce pas ? Je le crois.

Q. Vous avez payé votre souscription à M. Flint ? R. Oui, je l'ai payée à M. Flint, je pense.

Q. Il était le seul trésorier ? R. Oui.

Q. Connaissez-vous quelque chose de la distribution de cet argent ? R. Non, je n'en connais rien. Je crois avoir vu le compte d'impressions, c'était une assez forte somme, cent piastres, peut-être, ou quelque chose de semblable. Je pense qu'il y avait aussi des comptes pour louage de voitures.

Q. Avez-vous vu plus d'un compte pour impressions ? R. Non, je ne me rappelle pas avoir vu plus d'un compte de ce genre.

Q. Rien qu'un seul compte d'impressions ; celui du "Banner," je suppose ? R. Oui.

Q. Vous souvient-il de ceux qui étaient présents et qui ont souscrit à cette assemblée ? James Stewart était-il présent ? R. Non.

Q. J. A. McGregor ? R. Non.

Q. M. Hickey ? R. Non. Ces personnes demeurent à Tilbury ; ils ne résident pas à la ville.

Q. Cependant ils pouvaient se trouver là ? R. Ils n'y étaient pas.

Q. Avez-vous quelque connaissance que cet argent ait été divisé, ou qu'on n'en ait mis à part une portion pour aider aux amis des cantons ? R. Non, je n'en sais rien.

Q. Vous ignorez cela ? R. Oui. Mon impression est que les comptes étaient déjà assez forts à Chatham. Presque toute la besogne se faisait dans la ville. Les impressions étaient exécutées ici, et les comptes de voitures ont été faits ici aussi.

Q. N'a-t-on taxé en aucune manière les personnes présentes ? R. Non.

Q. On n'a cotisé personne à quelque somme déterminée, comme cinquante piastres, ou aucune autre somme ? R. Non.

Q. Quel a été le plus fort souscripteur à ce fonds ? Quelle est la plus forte somme que vous savez avoir été souscrite à ce fonds ? R. Je n'en sais rien.

Q. Les contributions se sont-elles élevées à cinquante piastres au moins ? R. Je le pense, quoique je n'en sois pas certain.

Q. Je veux dire en une seule somme ? (Pas de réponse.)

Q. Donc, si je vous ai bien compris, les trois ou quatre messieurs que vous avez nommés, et peut-être d'autres, s'occupaient presque constamment de cette élection; s'assemblant, non pas à des dates fixes, mais à chaque fois que les besoins l'exigeaient? R. Oui, je crois.

Q. Et les travaux d'élection, le travail actif était sous leur contrôle? R. Oui.

Q. Ils avaient sous leur direction le comité de la ville qui était chargé de la surveillance de la besogne extérieure? R. Oui.

Q. Avez-vous nommé des citoyens de la ville pour adresser la paroles aux électeurs dans les assemblées? R. Oui, on désignait en même temps les localités où les assemblées devaient se tenir et les orateurs qui devaient y parler.

Q. Et nommiez-vous aussi les orateurs qui devaient parler aux assemblées tenues par vos adversaires? R. Oui, on le faisait aussi.

Q. Alors tous les travaux d'élection étaient exécutés de cette façon? R. Oui, autant que je sache.

Q. Et M. Campbell assistait-il à ces deux classes d'assemblées? Était-il présent aux assemblées auxquelles vous avez assisté? R. Oui.

Q. A-t-il aussi assisté aux assemblées générales qui ont été tenues de temps à autres dans la ville? R. M. Campbell y assistait occasionnellement.

Q. Les hommes nommés pour travailler dans les subdivisions s'assemblaient-ils séparément, ou faisaient-ils rapport au comité? R. Ils s'assemblaient séparément, mais ils faisaient quelquefois aussi leurs rapports.

Transquestionné par M. Cassells :

Q. D'après ce que j'ai pu comprendre, ce que vous avez dit au sujet de l'organisation de cette association, avant votre élection comme président, se borne tout au plus à des suppositions; vous ne pouvez être précis. R. Non, je ne puis pas préciser.

Q. Vous ne donnez pas cela comme information exacte? R. Non, car je n'en connais rien.

Q. Quant aux discours prononcés à cette assemblée, prétendez-vous pouvoir donner exactement les paroles qui y ont été prononcées? R. Non, je n'en ai pas l'intention. Je regarde toujours ces élections comme une tâche difficile, et je suis heureux de les voir terminées aussi vite que possible, et content de me remettre à mes affaires.

Q. On a conclu de vos réponses que vous aviez approuvé certaines paroles particulières? R. Non, je ne pense pas que M. McCarthy ait pensé cela.

Q. Êtes-vous certain que M. Hadley était l'un des délégués? R. Je pense qu'il assistait à l'assemblée dans la galerie.

Q. Où l'assemblée a-t-elle eu lieu? R. Dans le corps de la bâtisse.

Q. Il était simple spectateur de l'assemblée des délégués? R. Oui.

Q. Il n'était pas là comme délégué? R. Je ne le pense pas.

Q. Le fils était l'un des délégués? R. Je n'en suis pas certain.

Q. Et quant à la convocation des délégués des cantons, à leurs lettres de créance, et le reste, ce sont des matières dont vous ne pouvez parler avec certitude? R. Ce sont des sujets sur lesquels je ne puis que donner mon opinion, parceque je ne m'en suis jamais occupé.

Par la Cour :

Q. J'ai compris que vous ne parlez que de la connaissance générale que vous avez de la manière dont la convention a été assemblée? R. Oui.

Q. Que ces délégués ont été convoqués, comme vous en avez l'impression, à la requête du bureau de l'association de la ville? R. Un avis avait été inséré dans le journal; je pense que l'avis annonçait qu'une assemblée devait se tenir dans chaque subdivision de votation, indiquant le nombre de délégués que chaque subdivision devait envoyer à la convention; les certificats furent envoyés ensuite.

Par M. Cassells :—

Q. Parlez-vous ainsi d'après votre connaissance personnelle, ou n'est-ce simplement là qu'une impression? R. Oh, rien de plus que cela. Je pense que je me souviens d'avoir vu l'avis dans les journaux.

Q. On rapporte que l'un des messieurs qui assistaient à l'assemblée avait une

lettre de créance auprès de l'assemblée conservative? R. Je crois en effet que j'ai vu un tel homme là.

Q. Qui était ce? R. Je crois que c'était Doyle.

Q. Savez-vous réellement si quelques délégués étaient ainsi accrédités auprès de l'association libérale? R. Je ne voudrais pas positivement l'assurer quant à l'assemblée tenue en faveur de M. Campbell; mais je me rappelle d'une assemblée—qui doit, je pense, avoir précédé celle dont nous nous occupons—lors de laquelle le Dr Sampson a été présenté. Maintenant que vous me faites rappeler des faits, je ne sais pas si des lettres de créances ont été exhibées à l'assemblée où M. Campbell a été présenté comme candidat; je ne me souviens pas de les avoir vues.

Par la Cour :—

Q. Quand a eu lieu l'assemblée où le Dr Sampson a été présenté? R. Il y a quatre ou cinq ans. J'étais l'un des délégués envoyés à cette assemblée. Je me rappelle que nous avions des lettres de créance à cette occasion. J'ai confondu ces deux assemblées.

Par M. Cassells :—

Q. J'ai compris qu'un certain nombre des hommes nommés pour visiter les électeurs des diverses subdivisions de votation était assigné à chacune de ces subdivisions pour y faire cette besogne? R. Oui.

Q. Et leurs services se bornaient à ces subdivisions? R. Oui.

Q. Ils s'assemblaient d'eux-mêmes pour se communiquer les résultats de leurs travaux? R. Oui.

Q. Ils n'en faisaient pas rapport à l'association générale? R. Non. Quand je parle d'assemblées générales, je veux parler de l'association de la ville. On parlait parfois de ces rapports dans ces assemblées; mais dans bien des cas les rapports n'y étaient pas envoyés du tout.

Interrogé de nouveau par M. McCarthy :—

Q. Dois-je comprendre que les cabaleurs envoyés dans les subdivisions de votation ne faisaient aucuns rapports à l'association de la ville? R. Non, j'ai dit que je ne pensais pas qu'ils présentaient des rapports définis, qu'ils venaient quelquefois aux assemblées et qu'alors ils nous informaient du résultat de leurs travaux et autres choses concernant l'élection.

Q. Ils faisaient leurs rapports en termes généraux, non par écrit, mais enfin ils faisaient toutefois leurs rapports? R. Quelques-uns en faisaient; mais dans bien des cas aucun rapport, de quelque nature que ce soit, n'était présenté.

Q. Ne leur demandiez-vous aucun compte-rendu de ce qu'ils faisaient même pour vous assurer s'ils s'acquittaient ou non de leurs devoirs? R. Je ne me souviens de rien de semblable.

Q. Vous aviez de semblables agents actifs dans quatorze subdivisions de votation; combien de ces quatorze organisations de travailleurs, selon vous, ne présentaient aucun rapport? R. La moitié peut-être.

Q. Vous ne parlez pas avec certitude? R. Non.

Q. Ceux qui faisaient des rapports mentionnaient-ils les noms des gens qu'ils avaient visités, ou vous donnaient-ils simplement des chiffres avec le résultat de leurs travaux—vous indiquant seulement que tant d'électeurs étaient en faveur de Campbell et tant d'autres pour Smith? R. Ils donnaient généralement des chiffres.

Q. Ils vous indiquaient aussi le nombre des électeurs douteux? R. Oui.

Q. Et ils vous disaient sans doute quelquefois, en vous donnant ces chiffres, qu'il y avait tant d'électeurs douteux que vous feriez mieux de voir? R. Je pense que cela se faisait.

Q. Vous dites que la besogne de ces travailleurs se bornait à une seule subdivision? R. Oui.

Q. En était-il ainsi partout? R. Oui, Je le crois.

Q. Supposons qu'un des agents employés dans une subdivision, vous par exemple, vous eussiez connu un électeur dans une autre subdivision, ne vous aurait-on pas demandé de le voir? R. Cela peut être arrivé. Je ne me rappelle pas actuellement si cela a été fait.

JOHN B. FLINT est assermenté et interrogé.

Par M. McCarthy :

Q. On nous a dit que vous étiez secrétaire et trésorier de cette association ?
R. Oui, j'occupe cette position.

Q. Et il appert, d'après le rapport que je tiens en mains, que vous avez été réélu et nommé de nouveau ? R. Oui.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous en rapport avec cette association ?
R. Depuis 1882.

Q. Combien de fois avez-vous été nommé depuis 1882 ? R. Une fois seulement, le 20 novembre, lorsque M. Campbell a été nommé comme candidat.

Q. Il n'y a pas eu d'élection intermédiaire ? R. Non.

Q. Ou d'assemblées ? Avez-vous eu quelques relations avec l'association avant 1882, avant que vous en soyez devenu secrétaire-trésorier ? R. Seulement comme particulier, comme ami ardent d'un bon gouvernement.

Q. Vous pouvez peut-être mieux que tout autre nous dire quel était le plan de cette organisation ? Avez-vous une constitution écrite ? R. Non.

Q. Avez-vous jamais adopté la constitution préparée par l'organisation centrale du parti de la réforme ? R. Non, pas comme association générale ; nous avons adopté la constitution du club libéral lorsqu'il a été formé, mais non comme association générale.

Q. Quand avez vous adopté la constitution du club libéral ? R. Dans l'hiver de 1886, il y a un an.

Q. Vous l'avez adoptée alors dans l'hiver de 1885-86 ? R. Oui.

Q. Vous avez adopté la constitution du club libéral ? R. Oui, du quartier-général à Toronto.

Q. Qui l'a adopté ? R. Le club des Jeunes Libéraux.

Q. Vous aviez un club de Jeunes Libéraux ici ? R. Oui.

Q. Et vous avez adopté pour ce club la constitution formulée à Toronto ? R. Oui. Nous y avons fait quelques amendements pour l'adapter à notre organisation locale.

Q. Mais elle vous a servi de base pour la vôtre ? R. Oui.

Q. L'avez-vous ici ? R. Je ne l'ai pas.

Q. Vous étiez membre de ce club ? R. Oui. Il n'existe plus maintenant ; il s'est fondu dans l'autre organisation quand elle s'est formée.

Q. Pourriez-vous m'en procurer une copie ? R. Je ne pense pas ; tous les exemplaires que nous avions étaient déposés dans nos salles, et ont été enlevés dans la nuit de l'élection. Je pourrais peut-être vous en procurer une copie.

Q. L'avez-vous fait imprimer vous-mêmes ? R. Non ; nous avons adopté la constitution, mais nous ne l'avons jamais fait imprimer.

Q. Mais vous en aviez d'imprimées, n'est-ce pas ? R. Non, je ne pense pas que nous en avions d'imprimées.

Q. Comment vous est-elle venue de Toronto ? Ne l'avez-vous pas reçue imprimée ? R. Oui.

Q. Alors, vous avez adopté la constitution imprimée, n'est-ce pas ? R. Oui, avec des changements.

Q. N'avez-vous que cette seule copie ? R. Non, nous en avons plusieurs copies semblables.

Q. Quels étaient les officiers du club ? R. M. Douglas en était le président, et je pense que M. Craddock était vice-président ; je ne suis pas certain du nom des officiers actuellement.

Q. Pouvez-vous nous dire quelles fonctions remplissaient ces officiers ? R. Il y avait un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, un sous-secrétaire, et un sous-trésorier.

Q. Qui faisait les fonctions de secrétaire et trésorier ? R. Moi.

Q. Et qui était sous-secrétaire et trésorier ? R. E. R. J. Ebberts.

Q. Avec un comité, je suppose ? R. Oui, un comité exécutif.

Q. De combien de membres se composait-il ? R. Je ne pourrais vous le dire à présent, il était peu nombreux.

- Q. Pouvez-vous vous rappeler du nom de quelques-uns des membres du comité ?
 R. Je ne pourrais pas vous en donner un seul maintenant.
- Q. Les officiers, je suppose, étaient *ex-officio* membres du comité exécutif ?
 R. Oui.
- Q. Qui en étaient membres ?
 R. Beaucoup des messieurs de la ville.
- Q. Aviez-vous des limites quant à l'âge ?
 R. Non.
- Q. Tous les chefs du parti libéral étaient-ils membres ?
 R. Je ne le pense pas ; beaucoup des chefs du parti libéral de la ville n'en faisaient pas partie.
- Q. Quelles étaient les qualifications requises pour être admis comme membres ; en était-il exigé de particulières ?
 R. Non, cependant il fallait faire preuve d'une politique saine.
- Q. Les membres avaient-ils une contribution à payer ?
 R. Oui.
- Q. Quelle était-elle ?
 R. Vingt-cinq centins par mois.
- Q. Quel était le nombre des membres ?
 R. Environ cent.
- Q. Ceci c'est continué pendant l'hiver seulement, dites-vous ?
 R. Nous n'avons pas eu d'assemblée une fois l'hiver passé.
- Q. Alors vous vous êtes amalgamés avec l'association générale ?
 R. Oui.
- Q. De la ville ou de la division électorale ?
 R. Avec l'association générale de la ville.
- Q. M. Archibald Campbell était le président de l'association ?
 R. Oui, de l'association générale.
- Q. Et il l'était depuis des années ?
 R. Il l'a toujours été depuis mon arrivée à Chatham.
- Q. Quand y êtes-vous arrivé ?
 R. En 1879.
- Q. Votre association, nous a dit M. Walker, était pour le district électoral de Kent ?
 R. Oui.
- Q. Votre association se trouvait ainsi être une association de division électorale ?
 R. Oui.
- Q. Quels étaient les membres de cette association ?
 R. Vous voulez dire avant l'assemblée du 20 novembre.
- Q. Oui ; je veux dire que vous aviez une association ; si vous en aviez une, elle avait des membres. Quels étaient-ils ? Se composaient-ils d'un certain nombre de membres pour chaque canton, ou d'un certain nombre pour chaque subdivision de votation ? L'association comprenait-elle tous les membres du parti de la réforme de la division ?
 R. Oui, je le présume.
- Q. Alors tous les membres du parti dans la division étaient membres de l'association ?
 R. Je n'ai pas dit cela.
- Q. Vous avez dit que vous le présumiez. Dites-vous maintenant que tous les membres du parti libéral faisaient partie de l'association ou non ?
 R. Tous n'en faisaient pas partie. Certains membres n'assistaient jamais aux assemblées.
- Q. Il n'est pas nécessaire d'assister aux assemblées. Un homme peut-être actionnaire dans une banque et ne pas assister aux assemblées ?
 R. Eh bien, alors je ne voudrais pas dire qu'ils étaient membres.
- Q. Alors quels étaient les membres de cette association ? Lesquels avaient le droit d'assister aux assemblées ?
 R. Lorsque nous convoquons une assemblée générale, nous faisons sortir des circulaires soit pour une assemblée de délégués, soit pour une assemblée plénière.
- Q. Quels étaient les personnes chargées de s'occuper des listes électorales aux époques où vous en aviez besoin ?
 R. Le comité exécutif qui siégeait à Chatham prenait la direction des opérations.
- Q. Mais l'exécutif de Chatham ne faisait pas ce travail pour toute la division. Qui faisait la besogne locale ?
 R. Nous la faisons presque toute nous-mêmes.
- Q. Sur qui comptiez-vous pour vous aider ?
 R. Les libéraux de chaque localité avaient dû nous aider ; mais dans certains cas ils négligeraient complètement leurs devoirs.
- Q. Quels étaient ces réformateurs locaux ? Comment les désigneriez-vous ? Étaient-ce les officiers des organisations locales ?
 R. Avec qui vous mettiez-vous en

correspondance, par exemple ? R. Avec un des hommes les plus importants du district.

Q. Quel nom lui auriez-vous donné ? R. Son titre comme officier de l'association.

Q. Existait-il quelqu'organisation de canton ou organisation locale de quelque nature que ce soit ? R. A l'exception de Tilbury, je ne pense pas qu'il en existait et je suis très peu renseigné à ce sujet.

Q. Vous aviez commencé, il y a un moment, à m'expliquer que lorsque vous désiriez avoir une assemblée, l'exécutif en ville déterminait la nature de cette assemblée. Quelle alternative était ouverte à l'exécutif ? R. Nous pouvions demander ou une assemblée plénière ou une convention, et c'est cette dernière que nous demandions habituellement.

Q. Vous rappelez vous de ce qui s'est passé avant l'assemblée du 20 novembre ? R. Oui.

Q. Qui a convoqué l'assemblée ? R. Je crois que c'est M. Campbell, moi et l'exécutif.

Q. Quels étaient les autres membres du comité exécutif à cette époque ? R. M. Walker et M. Christie.

Q. Et M. Wilkinson ? R. Non, il appartenait au parti opposé.

Q. M. Douglass ? R. Oui.

Q. Vous ne vous rappelez d'aucun autre ? R. M. Gemmell, je crois.

Q. Sont-ce les seuls dont vous vous souveniez ? R. Je ne me rappelle que de ceux que je viens de nommer.

Q. Vous rappelez-vous si les messieurs que vous venez de mentionner ont été consultés sur la convocation de cette assemblée ? R. Je ne pourrais jurer qu'ils étaient tous là, mais je le suppose.

Q. Où vous étiez-vous assemblés ? R. Au-dessus du bureau du *Banner*, dans nos anciennes salles.

Q. Qu'entendez-vous par anciennes salles ? R. Celles que nous occupions autrefois.

Q. Quand avez-vous cessé de les occuper ? R. Environ trois semaines avant les élections fédérales.

Q. Je parle de novembre. Vous dites que cette assemblée a eu lieu avant le 20 novembre, et qu'elle a été tenue dans vos anciennes salles ; quand aviez-vous cessé de les occuper ? R. Nous les avions toujours occupées.

Q. Vous dites donc que vous avez eu une assemblée avant le 20 novembre, dans une salle située au-dessus du bureau du *Banner* ? R. Oui.

Q. Pendant combien de temps aviez-vous occupé ces salles pour y tenir de semblables assemblées ? R. Pendant des années.

Q. Ces salles vous étaient-elles louées ? R. La compagnie d'imprimerie du *Banner* possédait la bâtisse. Nous n'avons jamais payé de loyer.

Q. Ainsi vous aviez l'usage de la salle dans le bureau d'imprimerie du *Banner* quand vous en aviez besoin ? R. Oui.

Q. Et vous vous rappelez de vous être assemblés avant le 20 novembre pour vous consulter sur la convocation d'une convention ? R. Oui.

Q. Quelle décision avez-vous prise à cette réunion ? R. On décida la convocation d'une convention pour la nomination d'un candidat.

Q. Était-ce avant ou après la nomination de M. Campbell par les Chevaliers du Travail ? R. Je ne saurais le dire.

Q. Vous n'en avez aucun souvenir ? R. Non.

Q. Il a été décidé alors que vous auriez une convention. Je suppose que vous en avez aussi fixé la date ? R. Oui.

Q. Quels moyens avez-vous décidé d'employer pour convoquer la convention ? R. L'émission de circulaires.

Q. A qui deviez-vous adresser ces circulaires ? R. A tous les hommes influents du comté.

Q. Avez-vous une copie de cette circulaire ? R. Non.

Q. Où vous êtes-vous procuré les noms de ces chefs du parti ? R. Je connais à peu près tous les libéraux influents de chaque division.

Q. En avez-vous ici une liste ? R. Non.

Q. Quelles étaient les instructions données aux libéraux dans ces circulaires ?

M. CASSELLS — Nous devrions avoir ces circulaires.

LE JUGE. — Le témoin vient de dire qu'il n'en a pas. La preuve peut-être prise sujette à votre objection.

Par M. McCarthy :

Q. Qu'est-ce que ces circulaires conseillaient à ces messieurs de faire dans leur localité ? R. Elles leurs recommandaient de convoquer une assemblée de leurs voisins et de nommer des délégués à la convention.

Q. Combien ? R. Je ne me rappelle rien quant au nombre ; une fois ce nombre a été de trois, mais je ne me souviens pas si c'était le nombre recommandé dans cette occasion.

Q. Trois ou plus ? R. Oui.

Q. Pour chaque subdivision de votation ? R. Oui.

Q. Alors vous êtes vous mis en communication avec chaque personne dans toutes les subdivisions ? R. Oui.

Q. Ou bien avez-vous écrit à certaines personnes dans le comté leur demandant de convoquer des assemblées dans chaque subdivision de votation ? R. Non j'ai écrit à une personne dans chacune de ces subdivisions.

Q. Alors ces assemblées n'ont pas été convoquées par avis publiés dans les journaux, comme M. Walker semble le croire ? R. Elles l'ont été par avis publiés dans les journaux ; mais nous avons envoyé des circulaires.

Q. Avez-vous en premier lieu publié ces avis ? R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Quels moyens avez-vous employés ? Avez-vous envoyé des blancs de lettres de créance devant être remplis et signés après l'élection de ces délégués ? R. Je crois que oui.

Q. Qui devait signer et certifier ces papiers ? R. Le président de chaque assemblée quel qu'il fut.

Q. Ces certificats ont-ils tous été détruits ? R. Je ne les ai jamais rassemblés, sauf, peut-être, le peu qui ont été déposés sur le bureau.

Q. Je suppose que cela n'a pas été nécessaire pour la raison qu'ils n'ont pas été contestés ? R. Non.

Q. Je veux dire qu'il n'y a pas eu divergence d'opinion quant au candidat ? R. Nous ne savions pas alors certainement quel serait le candidat.

Q. Vous en aviez cependant une idée assez arrêtée ? R. Oui.

Q. L'assemblée a été tenue aux temps et lieu indiqués ; M. Campbell occupait le fauteuil ; nous avons entendu tout cela. La représentation était très considérable ? R. Assez considérable.

Q. Tellement considérable, je pense, qu'elle a été obligée de se presser même dans la galerie ? R. Je ne pense pas qu'aucun délégué était dans la galerie.

Q. Je suis porté à croire, par le témoignage, qu'il se trouvait des délégués dans la galerie ? R. Cela est possible.

Q. Combien y avait-il de délégués présents ? Combien de subdivisions de votation aviez-vous ? R. Il y avait 46 subdivisions.

Q. De sorte qu'il devait y avoir environ 150 délégués ? R. Je l'ignore. Je ne sais si tous les délégués étaient présents.

Q. En supposant qu'ils le fussent tous, il devait s'en trouver environ 150 ? R. Oui.

Par le juge :—

Q. La chambre était passablement remplie ? R. Oui, l'assemblée était assez nombreuse.

Par M. McCarthy :—

Q. Aviez-vous pris des mesures pour empêcher l'introduction des gens du parti opposé ? R. Non, pas que je sache.

Q. Comment ? R. Nous n'avions pris aucun moyen pour empêcher l'entrée de qui que ce soit. Il est possible qu'il s'y soit trouvé de nombreux conservateurs.

Q. Vous ne doutez nullement que la grande majorité des assistants était composée de libéraux ? R. Non.

Q. Les délégués étaient-ils assis ensemble ? R. Non ; ils prenaient un siège n'importe où dès qu'ils entraient dans la salle.

Q. Je parle des délégués de cantons, occupaient-ils des sièges ensemble ? R. Non.

Q. Ou avait-on réservé des sièges pour les délégués ? R. Non.

Q. Ainsi les délégués se trouvaient mêlés au public ? R. Oui.

Q. Comment auriez-vous fait en cas de division ? R. Il aurait fallu dans ce cas, je suppose, séparer les délégués des autres.

Q. Vous est-il arrivé quelquefois ici d'avoir à agir ainsi ? Avez-vous eu quelque contestation à propos de nomination ? R. Non, nous avons toujours été assez unanimes tant qu'à la nomination des candidats.

Q. En cas de contestation, il vous aurait fallu demander l'exhibition des lettres de créance des délégués ? R. Oui.

Q. Mais cela n'a pas été nécessaire dans le cas dont nous nous occupons. Quelle était la forme de ces certificats ? R. Je crois qu'elle était à peu près comme suit : " Ceci est pour certifier que le porteur est l'un des délégués pour telle ou telle subdivision de votation de tel ou tel canton," avec la signature du président.

Q. Je suppose que le nom de la personne était mentionné ? R. Oui.

Q. Était-il aussi pourvu à la nomination de substituts en cas d'absence de quelques délégués ? R. Je ne le pense pas.

Q. Teniez-vous minutes des procédés de l'assemblée ? R. Oui.

Q. Aviez vous un livre à cette fin ? R. Oui. J'avais un livre affecté à cet usage.

Q. Combien de temps avez-vous eu ce livre des minutes ? R. Je l'ai eu immédiatement avant la formation du club des Jeunes Libéraux.

Q. C'était le livre de minutes du club des Jeunes Libéraux ? R. C'est le même livre.

Q. Ainsi vous vous en serviez pour les minutes du club des Jeunes Libéraux ? R. Oui.

Q. Contenait-il les noms des délégués ? R. Non.

Q. Rien que les résolutions passées à l'assemblée ? R. Rien autre chose ; et les noms des officiers nommés et élus.

Q. Aviez-vous quelque comité exécutif pour l'association de comté ? R. Non, rien que les officiers.

Q. Les officiers seuls se chargeaient de ces devoirs ? Vous n'aviez personne pour les assister ? R. Non.

Q. Nulle personne des cantons ? R. Non.

Q. Pas de vice-présidents dans les cantons ? Connaissez-vous les libéraux influents dans tout le comté ? R. Assez bien.

Q. Et vous pouvez nous dire lesquels d'entre eux étaient présents. Pouvez-vous dire si Charles Hadley était là ? R. Je ne puis le dire. Je ne l'y ai jamais vu.

Q. Savez vous si Rock Dolsen était présent ? R. Non, je ne le sais pas.

Q. J. Hendershot ? R. Je ne me souviens pas du tout de l'y avoir vu.

Q. Thomas McIntyre ? R. Je ne connais pas très bien Thomas McIntyre ; il y a plusieurs personnes de ce nom. Je ne me rappelle pas l'avoir vu à la convention du tout.

Q. Mathew Dillon ? R. Je ne pense pas qu'il était présent.

Q. Il n'y avait aucun libéral influent ? R. Je ne considère pas ces hommes comme des gens influents. Ils peuvent appartenir au parti, mais ils ne sont pas chefs dirigeants.

Q. C. Babcock était-il là ? R. Je n'ai aucun souvenir de l'y avoir vu. Il ne demeure pas constamment ici ; il réside à Windsor.

Q. William Hickey ? R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Daniel Fraser ? R. Je ne le connais pas.

Q. Thomas Baxter ? R. Il m'est inconnu.

Q. Ludson Pardoe? R. Je n'en sais rien; cela se peut; il pouvait être un des délégués pour ce que j'en connais; il est fort probable qu'il était présent, mais je n'en sais rien; je ne l'ai pas vu.

Q. Cyrus Smith? R. Je ne le connais pas.

Q. John Houston? R. Je n'ai aucun souvenir de la présence de M. Houston.

Q. J. B. Flint était-il présent? C. Oui

Q. Dennis Duggan? R. Je ne sais s'il était présent ou non; il n'appartient pas à ce comté.

Q. Thomas Holmes, jr.? R. Je ne crois pas qu'il ait été l'un des délégués; c'est un ouvrier d'ici. Je ne pense pas qu'il aurait laissé son ouvrage.

Q. N'admettez vous pas les ouvriers? R. Certainement.

Q. Frederick Stone était-il présent? R. Je n'en sais rien.

Q. Le Dr Bell? R. Je ne sais pas s'il était présent, je ne le pense pas. Le Dr Fleming y était.

Q. J. C. Bell? R. C'est le nom du Dr Bell.

Q. G. C. Scott? R. Je ne sais, je ne l'ai pas vu.

Q. Vous me dites honnêtement que ces personnes à votre connaissance, n'étaient pas présentes? R. Elles auraient pu assister à l'assemblée sans ma connaissance.

Q. M. Walker nous a appris comment la campagne électorale avait été faite; et je suppose que ce qu'il nous en a dit est à peu près exact, et que rien n'a été fait avant la terminaison de l'élection locale? R. Rien n'a été fait jusque vers le milieu de janvier environ.

Q. Ensuite il nous a dit de quelle manière les opérations avaient été conduites. Vous paraissez avoir eu la garde des fonds? Vous aviez un fonds pour faire l'élection? R. Oui.

Q. M. Campbell n'a pas payé ses propres frais d'élection? R. Il en a payé une partie; il a souscrit au fonds d'élection.

Q. A-t-il payé autre chose que sa souscription au fonds? R. Je n'en sais absolument rien.

P. Ainsi vous aviez l'argent en mains? R. Oui, en ce qui concerne le fonds électoral dont nous parlons. Je n'ai eu connaissance d'aucun autre argent.

Q. Et cet argent avait été recueilli parmi les membres du parti ici? R. Oui, dans la ville, parmi les membres du parti; très peu a été souscrit en dehors de la ville.

Q. Quand avez vous formé ce fonds? R. Pendant l'élection, à mesure que nous en avions besoin,

Q. Quand avez-vous commencé à recueillir les souscriptions? R. Environ deux ou trois semaines avant l'élection.

Q. Vous avez commencé à demander des souscriptions deux ou trois semaines avant l'élection? Oui.

Q. Aviez-vous une liste de souscription? R. Oui, sur une feuille de papier.

Q. Vous aviez une feuille de papier avec un entête, et les gens signaient leurs noms sur cette feuille? R. Exactement.

Q. Faisiez-vous circuler cette feuille, ou la passiez-vous seulement à l'assemblée? R. Non, pas à l'assemblée seulement, mais dans la rue, et partout où j'ai pu collecter quelque argent, je l'ai fait.

Q. Vous chargiez-vous de la collection vous-même? R. Je l'ai faite moi-même pour la plus forte partie.

Q. Qui a conseillé de faire cette liste? R. Moi-même.

Q. Avez-vous préparé vous-même cette liste? R. Oui.

Q. A combien s'est élevé ce fonds? Je ne pourrais le dire précisément.

Q. Donnez-m'en une idée? R. Il m'est impossible de vous le dire; environ huit ou neuf cents piastres, peut-être.

Q. N'était-il pas beaucoup plus élevé que cela? R. Je ne le pense pas.

Q. Pouvez-vous jurer qu'il ne l'était pas? R. Non.

Q. De combien de centaines de piastres pouvez-vous vous tromper? R. Je suis certain qu'il n'a pas atteint quinze cents piastres.

Q. Quatorze cents piastres ? R. Je suis porté à croire qu'il était de moins de quatorze cents piastres.

Q. Cependant vous ne voudriez pas le jurer ? R. Non.

Q. Est-ce le montant le plus approximatif que vous puissiez nous donner ? Voulez-vous nous laisser croire que vous n'avez jamais additionné le montant de cette souscription ? R. J'ai reçu des souscriptions qui n'ont pas paru sur la liste.

Q. A quoi avez-vous employé cet argent ? R. A payer des comptes.

Q. Où avez-vous placé cet argent d'abord ? Le déposiez-vous dans une banque ? R. Non, je le gardais dans ma poche.

Q. L'avez-vous jamais mis en dépôt quelque part ? R. Non, nous recevions cet argent par petites sommes, jamais il n'y en a eu assez pour faire un dépôt.

Q. Tenez-vous un compte de banque ? R. Je n'en tiens pas. Je me suis ouvert un petit crédit chez Barfoot.

Q. C'est un banquier particulier ? R. Oui.

Q. Avez-vous déposé chez lui partie de votre fonds d'élection ? R. Non.

Q. Ainsi vous n'avez déposé nulle part ce petit montant, comme vous dites, qui s'élevait à la somme que vous nous avez donnée ? R. Non.

Q. N'avez-vous jamais fait l'addition des souscriptions, et n'en avez-vous jamais connu le total ? R. Je ne l'ai jamais faite.

Q. Vous le jurez ? R. Oui, je le jure.

Q. Et vous n'avez jamais su quel était ce montant ? R. Je ne l'ai jamais su.

Q. Vous ne l'avez jamais connu ? R. Je ne l'ai jamais connu.

Q. Voulez-vous nous dire pourquoi vous n'avez jamais connu ce total ? R. Oh ! j'avais beaucoup d'affaires en mains pendant l'élection, et je n'ai pas convenablement tenu note de ces argents : c'est la raison.

Q. Ainsi vous ne pouvez me dire si le fonds était de mille ou de quatorze cents piastres ? R. Eh bien, je suis certain qu'il ne s'est pas élevé à ce dernier chiffre.

M. CASSELLS.—Je ne sais pas sur quelle accusation ce témoignage est admissible.

LE JUGE.—Il est parfaitement admissible dans une accusation de cette nature.

M. CASSELLS.—Nos adversaires ont formulé des accusations spécifiques, et ce sont ces accusations que nous contestons. Ils n'ont pas dit qu'il y avait un fonds d'élection considérable.

LA COUR.—Ceci est tout-à-fait admissible.

Par M. McCarthy :

Q. Vous ne pouvez préciser entre mille ou quatorze cents piastres ? R. Non, je ne le puis pas. Nous avons fait le compte des dépenses personnelles de M. Campbell ; ce compte indiquera peut-être assez approximativement l'argent que nous avons recueilli.

Q. Les dépenses personnelles de M. Campbell ont-elles toutes été payées à même ce fonds ou non ? R. Je suis à peu près positif à dire qu'elles ont été toutes payées à même ce fonds.

Q. Vous êtes à peu près positif, qu'est-ce que cela veut dire ? R. Oui je pense qu'elles l'ont été.

Q. Mais vous n'en savez rien ? R. Non.

Q. Qu'entendez-vous par dépenses personnelles ? R. Impressions, loyer de salle, louage de voitures.

Q. Les impressions ne sont pas des dépenses personnelles ? R. Je pense qu'elles ont été entrées et payées à ce titre à même ce fonds.

Q. Ce ne sont pas là des dépenses personnelles. Les dépenses personnelles d'un homme sont celles qu'il fait en voyageant ? R. Eh bien, je n'en sais rien.

Q. Comprenez-vous ce que signifient les mots "dépenses personnelles" ? R. Je pensais que les impressions et les autres items que je viens d'indiquer faisaient partie des dépenses de M. Campbell.

Q. Certainement, mais non pas des dépenses personnelles ? R. Je ne comprends pas ces différences, voilà tout.

Q. Alors vous ne voulez pas dire que ses dépenses personnelles ont été payées à même le fonds ? R. Non.

Q. M. Campbell a sans doute payé ses dépenses personnelles ? R. Oui.

Q. Pour en revenir au fonds d'élection ; si je vous comprends bien, vous dites, qu'au meilleur de votre jugement, il a dû s'élever à mille piastres ; qu'il a pu atteindre la somme de quatorze cents piastres, mais qu'il ne l'a pas dépassée ? R. Non, il ne l'a pas dépassée ; je ne crois pas qu'il ait atteint le chiffres de quatorze cents piastres.

Q. Il a pu dépasser ce chiffre, mais vous ne le pensez pas. Il a pu ne s'élever qu'à mille piastres ? R. En y comprenant l'argent que j'ai recueilli après l'élection pour payer les dépenses encourues et non soldées.

Q. Combien avez-vous collecté après l'élection ? R. Je ne pourrais préciser le montant.

Q. De qui avez-vous reçu de l'argent après l'élection ? R. Je l'ai recueilli par souscription. J'en ai reçu de M. Campbell pour payer des comptes.

Q. Quelques autres personnes, outre M. Campbell, ont-elles souscrit après l'élection ? R. M. E. B. Smith, je crois, l'a fait.

Q. Où demeure-t-il ? R. Il réside dans Harwich.

Q. Quel montant a-t-il souscrit après l'élection ? R. Je crois qu'il a souscrit dix piastres.

Q. Pouvez vous en nommer d'autres ? Je ne me rappelle pas d'autres.

Q. Pouvez vous me donner les noms de quelques-uns des souscripteurs avant l'élection ? R. La plupart des membres du parti libéral ont souscrit.

Q. James Stewart ? R. Non, pas que je sache.

Q. J. A. McGregor ? R. Je ne le pense pas ; non.

Q. Quels étaient les plus forts souscripteurs à ce fonds ? R. Tous les membres influents.

Q. Qui étaient-ils ? R. M. Fleming, M. Rankin.

Q. Combien M. Fleming a-t-il donné ? R. Je ne m'en souviens pas actuellement.

Q. Qui encore ? R. James Holmes, le Dr Rutherford, M. Walker.

Q. D'autres encore ? R. La liste des souscriptions, grosses et petites, couvrirait plusieurs pages.

Q. Je m'occupe des plus fortes. M. Goldrick ? R. Je n'ai jamais rien reçu de lui.

Q. Il était chargé de la distribution des fonds ? R. Je n'ai aucune connaissance de cela.

Q. Vous n'avez rien reçu de lui ? R. Non.

Q. Son nom est James, n'est-ce pas ? R. Oui.

Q. Ce sont les seules personnes dont vous vous rappelez comme souscripteurs à ce fonds ? Comment cet argent a-t-il été déboursé ? R. Il a servi à payer les dépenses.

Q. Qui était chargé des déboursés ? R. C'est moi qui ai fait tous les déboursés.

Q. Tout cet argent a été payé par vous ? R. Tout, autant que je sache.

Q. Puisque vous l'avez reçu, vous avez dû le payer à quelqu'un, sans doute ; autrement vous l'auriez encore ? Le tout a été payé pour défrayer les dépenses légitimes de l'élection.

Q. Je désirerais savoir de vous si vous l'avez entièrement distribué ? R. Je l'ai entièrement déboursé.

Q. Comment l'avez-vous déboursé ? A quelles personnes avez-vous payé cet argent ? R. J'ai payé les comptes de voitures et les impressions.

Q. En avez-vous donné à l'agent d'élection ? R. J'ai donné cet argent par l'entremise de l'agent, bien entendu.

Q. Enfin le lui avez-vous payé, oui ou non ? R. Non, je ne l'ai pas fait.

Q. L'argent ne lui a pas passé par les mains du tout alors ? R. Non ; il est possible qu'une partie lui soit passée par les mains.

Q. Mais pour ce qui vous concerne, il n'a pas manié ces fonds ? R. En ce qui me concerne, non.

Q. Alors pouvez-vous me dire à qui cet argent a été payé ? A-t-il tout passé pour des dépenses encourues en ville, ou a-t-il été en partie affectée aux dépenses

faites dans les cantons ? R. Il a servi à payer le loyer des salles, les dépenses de voyage, et nous avons aussi payé les orateurs. La plus grande partie des dépenses a été faite ici dans la ville.

Q. La somme totale a-t-elle passé pour les dépenses dans la ville ? En avez-vous envoyé une partie dans les campagnes pour faire face aux dépenses qui ont pu y être faites ? R. Il n'en a pas été distribué du tout dans les cantons.

Q. Avez-vous quelques papiers indiquant ce que vous avez fait de cet argent ? R. Non, rien, sauf les comptes que j'ai en mains.

Q. Avez-vous les comptes ? R. Je les ai déposés au bureau du shérif.

Q. Vous est-il resté en mains une partie de cet argent ? R. Aucune. Il y a encore des comptes qui n'ont pas été payés.

Q. Alors cet argent, du moins la plus grande partie a été dépensé pour payer ces comptes ? R. Oui.

Q. Et la balance, qu'en avez-vous fait ? R. Il y a eu, bien entendu, des dépenses de bureau, et nos chambres, le sous-secrétaire, les timbres de poste, les messageries, le téléphone et le télégraphe.

Q. Vous devez avoir des pièces justificatives pour tout cela ? R. Oui, sans doute, sauf pour les secrétaires ; j'avais plusieurs clercs dans le bureau.

Q. Vous n'avez pas de pièces justificatives pour ces employés ? R. Non.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas entré ceci au compte ? R. Je présume que cela a été fait.

Q. Qui a fait ce compte d'élection ? R. MM. Craddock et Christie, je crois ; je ne sais pas ; je ne suis pas positif à ce sujet.

Q. Existait-il quelque autre fonds à votre connaissance ? R. Non, pas que je sache.

Q. Avez-vous jamais entendu dire que l'on ait employé aucun autre fonds ? R. Non ; mais des bruits ont circulé dans les rues ici.

Q. Avez-vous eu connaissance des fonds dont disposait McGoldrick ? R. Non, je n'en ai pas eu connaissance.

Q. A-t-il en de l'argent de vous ? R. Il n'en a pas eu.

Q. Savez-vous que McGoldrick a collecté de l'argent ? R. Je ne le sais pas.

Q. Saviez-vous alors que McGoldrick en collectait ? R. Je ne le savais pas, je n'en ai jamais entendu parler.

Q. Tout ce que vous savez du fonds de McGoldrick, vous l'avez appris sur la rue ? R. C'est cela, et j'en sais fort peu de chose.

Q. Etiez vous présent à l'assemblée lorsqu'une cotisation de cinquante piastres a été imposée ? R. Je n'y étais pas.

Q. Avez-vous connaissance que quelque taxe de ce genre ait été imposée aux membres influents du parti ? R. Je n'en ai pas connaissance.

Q. Vous n'en avez jamais entendu parler ? R. Oh ! j'ai entendu dire que cela s'était fait, mais je n'en sais rien personnellement.

Q. Vous savez que cela a été fait ? R. J'en ai entendu parler par des conservateurs, mais je ne pense pas que cela ait été fait.

Q. A-t-on recueilli quelque argent à la convention ? R. Non, pas du tout.

Q. Dites-vous que votre liste se trouvait parmi les papiers que vous avez perdus ? R. La liste de souscription ?

Q. Oui ? R. Je crois que oui ; mais dans tous les cas, je ne l'ai pas vue depuis l'élection.

Q. Où teniez-vous vos papiers ? R. Je les tenais dans ma chambre. La liste de souscription se composait de bandes de papier ; mais j'ai reçu beaucoup d'argent que je n'ai pas entré sur cette liste du tout.

Q. De sorte que si nous avions cette liste ici, elle ne nous indiquerait pas le montant de l'argent collecté ? R. La liste ne montrerait qu'une bien faible somme.

Q. Pouvez-vous nous dire qu'elle est la plus forte somme donnée par aucun souscripteur ? R. Non, je ne puis pas le dire.

Q. Quelqu'un a-t-il donné une somme aussi forte que cent piastres ? R. Excepté M. Campbell, je ne connais personne ayant souscrit autant que cela.

- Q. M. Campbell excepté, qui a le plus donné? R. Il n'est impossible de le dire.
- Q. Au meilleur de votre connaissance, quelle a été la plus forte souscription?
- R. Je n'en sais rien.
- Q. Était-ce cent piastres? R. Je ne puis dire; je ne pense pas qu'une seule personne ait donné autant que cela.
- Q. Pensez-vous que quelqu'un ait donné \$75? R. Je ne puis vous donner d'information exacte à ce sujet.
- Q. A-t-il été donné des sommes de dix piastres? R. Il y a eu beaucoup de souscription à dix piastres.
- Q. Y a-t-il eu des dons de vingt piastres? R. Je le présume.
- Q. De trente? R. C'est possible.
- R. De quarante? R. Je ne puis le dire.
- Q. Je suppose que vous avez eu une contestation très chaude et très animée?
- R. Passablement chaude.
- Q. La division électorale est-elle grande, le vote est-il nombreux? R. Les voteurs sont très nombreux.
- Q. Combien a-t-il été enregistré de votes? R. Je ne m'en rappelle pas
- Par le juge.—*
- Q. Quelle était la majorité? R. 112.
- Transquestionné par M Cassells:—*
- Q. Vous dites que l'argent n'a pas passé par les mains de l'agent d'élection: les comptes étaient-ils soumis à M. Craddock avant d'être payés? R. Je pense qu'ils l'étaient. Dans quelques cas où les comptes ont été présentés immédiatement, je les ai payés. J'en connaissais les détails, certains comptes étaient surfaits, je le savais, et je les faisais changer.
- Q. Savez-vous quand s'est tenue la dernière assemblée du club des Jeunes Libéraux, la dernière réunion formelle? Q. Je ne puis vous donner cette date. Nous nous sommes amalgamés au printemps, ou du moins nous n'avons pas eu d'assemblées après le retour des chaleurs.
- Q. Cela est arrivé au printemps, avant novembre? R. Oui.
- Q. Le club a-t-il jamais été convoqué depuis? R. Non, jamais depuis.
- Q. A-t-il été demandé aucune cotisation depuis cette époque? R. Jamais.
- Q. Cette convention a été tenue en novembre. Depuis le printemps précédent, le club des Jeunes Libéraux n'avait jamais été appelé à se réunir, et n'avait jamais été cotisé? R. Non.
- Q. Et n'avait jamais tenu d'assemblées? R. Non.
- Q. Ceci veut dire, je suppose, que l'association générale ayant été formée, le travail des jeunes gens se trouvait terminé? R. Oui.
- Q. Vous êtes sous l'impression qu'aucun des délégués à la convention ne se trouvait dans la galerie? R. Je ne le pense pas. Beaucoup d'entre eux ne sont entrés qu'au moment où les procédés étaient à moitié terminés, et au lieu de se mêler au corps de la convention, ils montèrent en haut.
- Q. Pensez-vous que des conservateurs étaient présents aussi à la convention?
- R. Je crois qu'il y en avait quelques-uns.
- Q. Le savez-vous de connaissance personnelle? R. J'y ai vu des hommes qui avaient auparavant été conservateurs; il est possible qu'ils étaient en faveur de M. Campbell lors de la dernière élection.
- Q. Les districts électoraux pour les élections locales et fédérales sont différents, n'est-ce pas? R. Oui.
- Q. C'est à dire qu'il se trouve dans l'un des cantons qui ne sont pas compris dans l'autre? R. Oui.
- Q. Savez-vous de fait si les associations libérales dont vous venez de parler étaient différentes pour les deux classes d'élections? R. Pour l'élection locale, le comité exécutif était le même.
- Q. Mais dans l'association, faisiez-vous réellement quelque différence entre les divisions électorales fédérales et provinciales? R. Nulle distinction.

Q. Alors, n'est-ce pas un fait qu'en convoquant cette convention, vous y avez invité le parti libéral du comté sans avoir égard à la différence qui existe entre les deux classes de divisions électorales ? R. Les circulaires étaient adressées dans le district électoral de Kent. La veille de la prorogation, bien des membres du canton de Chatham se rendirent à la convention sous l'impression qu'un candidat devait y être nommé pour la législature locale.

Q. Vous n'avez aucune connaissance de cette imposition d'une cotisation de cinquante piastres ? R. Je n'en sais rien du tout.

Q. Je veux dire des bruits qui ont circulé à cet égard après l'élection ? R. Oui.

Q. Vous plairait-il de nous renseigner sur la perte de vos livres et papiers ? Cet accident vous est arrivé dans la nuit de l'élection ? R. Oui.

Q. Quel dommage a été causé à la bâtisse ? R. Toutes les fenêtres de la façade ont été enfoncées et une partie de l'ameublement a été enlevée.

Q. Si je comprends bien, la bâtisse a été dévastée ? R. Oui.

Q. Et ces dégâts n'ont pu être causés par vos amis, assurez-vous ? R. Non, j'ai tout lieu de le croire.

Q. Cela paraît avoir été dû au dégoût produit par le résultat de l'élection ? R. Je le pense.

Q. Toutes les fenêtres ont été brisées dans la bâtisse ? R. Oui toutes les grandes vitres de la façade.

Q. Et l'ameublement enlevé, en partie ? R. Oui, en partie.

Q. A-t-on brisé quelque partie du mobilier ? R. Je ne puis dire cela, mais je sais que plusieurs des chaises ont été enlevées, ainsi que les livres et les papiers qui n'étaient pas sous clef.

Q. Et vous supposez qu'ils sont tombés aux mains du parti opposé ? R. Je m'attends à les voir produire ici pendant le procès.

Q. A quelle distance ces chambres se trouvent-elles de la rue principale ? R. A dix perches environ.

Q. A peu près vis-à-vis le bureau de M. Christie, je crois ? R. Oui.

Q. C'est la première rue à l'ouest de l'hotel Gardner ? R. Oui.

Q. A une très faible distance de la rue principale ? R. Oui.

Q. Y avait-il beaucoup d'excitation sur cette grande rue pendant la nuit de l'élection ? R. Oui, une très forte excitation.

Q. N'a-t-elle pas été la scène d'une mêlée générale ? R. Je ne l'ai pas vue ; mais on disait qu'une lutte générale s'y était engagée.

Q. Il en est résulté la perte de vos livres et papiers ? R. Oui.

Transquestionné de nouveau par M. McCarthy :—

Q. Dites-vous que le bureau a été dévasté pendant la nuit de l'élection ? R. Oui.

Q. Le bureau était dans un étage supérieur, n'est-ce pas ? R. Non.

Q. Je croyais que vous nous aviez dit qu'il était dans le haut de la bâtisse ? R. Non, nous avions pris des salles sur la Cinquième rue.

Q. Vous aviez donc quitté vos anciennes salles de la bâtisse du *Banner* ? R. Oui, nous avions pris possession d'un magasin inoccupé.

Q. Depuis quand aviez-vous vos salles dans ce magasin ? R. Nous avions pris ces nouvelles salles deux ou trois semaines avant l'élection. Nous avions occupé notre ancien local jusqu'à deux ou trois semaines avant l'élection.

Q. Pourquoi avez-vous déménagé ? R. Les autres étaient incommodes, nous avions trois escaliers à monter.

Q. Donc vous aviez transporté vos bureaux à ce magasin ; à qui appartenait-il ? R. C'était l'ancien magasin de Mme Miller.

Q. Et pendant la nuit de l'élection, les fenêtres de cette salle ou du magasin ont été enfoncées dites-vous ? R. Oui.

Q. A-t-on pénétré dans la salle ? R. Oui, on a dû y entrer puisque tous les papiers et une partie du mobilier ont été enlevés.

Q. Quels sont les papiers que l'on a enlevés, ont-ils tous été volés ? R. Tous les livres ont été enlevés, tous mes livres.

Q. Quels livres teniez-vous ? R. Il y avait le livre contenant les minutes des procédés de l'association et un livre de notes prises pendant l'élection.

Q. Et de plus ? R. Oh ! une masse de télégrammes et de papiers.

Q. Et quels autres documents ? R. C'était là tous les livres que nous avions.

Q. Y avait-il d'autres livres dans ces salles ? R. Il y avait aussi des listes électorales, bien entendu.

Q. Je vous parle de livres ? R. Il y avait plusieurs livres de loi que nous gardions là pour référence.

Q. Que contenait l'agenda dont vous parlez ? R. Il contenait une liste de la totalité (douteuse ?) des voteurs, et des mémoires généraux sur tout ce qui s'était passé pendant l'élection.

Q. Ces mémoires nous seraient d'une grande importance ici à présent ? R. Je ne pense pas qu'ils seraient d'une grande utilité. Je m'attends à les voir produire.

Q. La liste que vous aviez a-t-elle été enlevée cette nuit-là ? R. Non.

Q. Où est-elle maintenant ? R. Elle n'existe plus. Je ne gardais cette liste que pendant l'élection, bien entendu.

Q. Qu'en avez-vous fait ? R. Je l'ai perdue ou détruite, je n'en sais trop rien.

Q. L'avez-vous perdue ou détruite ? R. Je n'en sais rien.

Q. Qu'en avez-vous fait ; l'avez-vous brûlée ? R. Je suppose que j'ai dû la jeter au feu.

Q. Vous ne savez ce que vous en avez fait ? R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Pourquoi l'avez-vous détruite ? R. Elle ne contenait rien d'utile, et je n'y attachais aucune importance.

Q. Pourquoi ne l'avez-vous pas conservée ? R. Je ne croyais pas que cela fut nécessaire.

Q. Qu'entendez-vous lorsque vous dites que vous l'avez peut-être perdue ? R. Lorsqu'une personne a des papiers dans ses poches de pardessus, par exemple, et qu'il le jette ici et là, il peut perdre ces papiers.

Q. Aviez-vous noté quelque part l'emploi que vous aviez fait de vos jours d'élection ? R. Il est possible que je l'aie noté dans ce livre de mémoires.

Q. Je vous demande si vous teniez compte oui ou non de cet argent et de l'emploi que vous en aviez fait ? R. Je présume que je l'ai fait.

Q. L'avez-vous fait oui ou non ? R. Eh bien, oui, en partie.

Q. Où avez-vous fait ces entrées ? R. Dans cet agenda.

Q. Dans cet agenda ; vous jurez cela maintenant ? R. Eh bien, oui, je le crois.

Q. Avez-vous noté dans ce même livre le montant de l'argent que vous aviez collecté ? R. Non.

Q. Vous receviez de temps à autre des sommes d'argent. Vous saviez, comme tout honnête homme, que vous étiez tenu de rendre compte de cet argent ? R. Oui.

Q. Alors puisque vous saviez que vous aviez à en rendre compte et comme vous ne le déposiez pas en banque, vous devez nécessairement en avoir tenu note ? R. Je suppose que je l'ai fait.

Q. Où entriez vous ces notes ? R. Dans le livre de mémoires dont je vous ai parlé.

Q. Ce livre indiquerait donc le total de l'argent qui vous a été confié ? R. Oui.

Q. Verrait-on de même quels sont ceux qui vous l'ont remis ? R. Je ne sais pas si ces notes indiquaient cela. J'ai reçu deux ou trois chèques de M. Campbell que je n'ai pas entrés dans ce livre.

Q. Sur quelle banque étaient-ils tirés ? R. Sur la banque du Commerce.

Q. Pourquoi ne les avez-vous pas entrés dans votre livre ? R. Parce qu'ils ne m'avaient pas été donnés dans le même but.

Q. Dans quel but vous étaient-ils donnés ? R. Pour payer les dépenses d'élection.

Q. Mais l'autre argent devait servir à payer les dépenses d'élection ? R. Oui.

Q. Alors pourquoi ne pas entrer celui-ci ? R. Bien, je suppose que l'on me considérait comme un assez honnête homme.

Q. Quelle était la valeur des chèques que vous avez reçus de M. Campbell ? R.

J'en ai eu deux de \$150 chacun, et un de \$300, je pense, du moins autant que je puis me rappeler.

Q. En tout \$600 ? R. \$600.

Q. Avait la votation ? R. Oui.

Q. Combien avez-vous reçu de M. Campbell après le jour de la votation ? R. Autant que je puis m'en souvenir, j'ai eu de M. Campbell \$200 après la votation.

Q. Est-ce là tout ce que vous avez reçu de M. Campbell ? R. C'est tout ce que j'ai eu de M. Campbell.

Q. Directement ou indirectement ? R. Directement ou indirectement.

Q. Et ces argents ne paraissaient pas dans votre livre de mémoire ? R. Je ne le pense pas ; mais il est possible qu'ils y aient été entrés.

Q. Comment vous proposiez-vous donc de tenir vos comptes lorsque vous n'entriez même pas un montant aussi important que \$600 reçu de la même personne ? R. On n'y regardait pas de si près.

Q. Qu'entendez-vous dire par là ? R. Je me fiais à ma mémoire pour l'apuration des comptes.

Q. Combien avez-vous contribué au fonds ? R. Je n'ai rien souscrit ; mais j'ai dépensé de mon propre argent.

Q. Comment cela ? R. Comme secrétaire, j'ai donné mon temps pour rien.

Q. Comment votre compte d'argent se balance-t-il, sans égard à votre perte de temps ? R. Je ne pourrais vous le dire ; j'ai payé les comptes à mesure qu'ils m'étaient présentés.

Q. Avez-vous reçu plus que vous n'avez dépensé ou dépensé plus que vous n'avez reçu ? R. J'ai dépensé tout ce que j'ai reçu.

Q. Alors les comptes se balancent exactement ? R. Non, nous devons encore de l'argent.

Q. J'entends en ce qui vous concerne—en ce qui concerne votre compte de caisse ? R. Je n'ai jamais tenu de livre de caisse.

Q. Si vous balanciez vos comptes aujourd'hui, vos déboursés égaleraient-ils vos recettes ? R. Oui, je le suppose.

Q. Avez-vous jamais balancé ces comptes ? R. Non.

Q. Alors vous avez de l'argent en mains ? R. Non, j'ai dépensé tout ce que j'ai reçu.

Q. Donc les comptes doivent balancer ? R. Je le présume.

Q. Pour quelle raison n'avez-vous pas cru nécessaire d'entrer les souscriptions de M. Campbell ? R. Je ne considérais pas cet argent comme une souscription.

Q. Pourquoi vous a-t-il donné cet argent ? R. Pour les dépenses de l'élection.

Q. Vous avez dit à mon savant ami que vous croyiez que des conservateurs avaient assisté à l'assemblée ? Que voulez-vous dire par là ? N'est-ce pas un avancé fait pour nous induire en erreur ? Quelle était la proportion des conservateurs par rapport au reste de l'assemblée ? R. J'ai vu un conservateur assistant à l'assemblée.

Q. Dites-vous qu'il y avait plus d'un conservateur mêlé à la foule ? R. C'est tout. J'ai vu plusieurs conservateurs dans l'audience.

Q. Qu'entendez-vous par divisions électorales différentes ? Les divisions électorales ne sont donc pas les mêmes pour les législatures locale et fédérale ? R. Elles ne sont pas les mêmes ; leurs limites diffèrent.

Q. Cette convention avait été convoquée pour la nomination d'un candidat à la Chambre des Communes ? R. Oui.

Q. Elle n'était convoquée que dans ce but ? R. Oui.

Q. Et quelques messieurs y assistaient, quoique étrangers et n'appartenant pas à la division ? R. Oui.

Q. Ils n'avaient pas été invités à y assister ? Non.

Q. Ils y étaient donc venus volontairement ? R. Oui, je le suppose.

Q. De fait vous n'aviez pas fait la nomination du candidat local ce jour-là ? R. Non.

Q. La convention avait été convoquée ; quelques libéraux du canton de Chatham y assistaient, et M. Campbell ayant été nommé candidat pour la Chambre des Com-

munes, quelque objection fut soulevée, je crois, contre la nomination d'un candidat pour la Chambre locale, et elle ne fut pas faite; je crois aussi que l'on décida qu'une nouvelle convention se réunirait au même lieu et à la même heure, le samedi suivant, pour la nomination d'un candidat à la Chambre locale? R. Le samedi suivant.

Q. Avez-vous jamais fait des perquisitions pour retrouver les papiers que vous dites avoir perdus? R. Non.

Par M. Cassells :—

Q. Le canton de Chatham appartient-il au district électoral de Kent? R. Non.

Q. Je vois par le rapport dont il a été question, que McCoy, du canton de Chatham, a parlé en faveur de son canton et de la division, se plaignant que l'avis n'avait pas été donné à temps ici? R. Lors de la dissolution de la Chambre, j'envoyai des avis dans le canton de Chatham par diverses personnes, invitant les électeurs à assister à cette convention. J'avais oublié cela dans mon témoignage jusqu'à ce moment. Nous avons envoyé des circulaires à diverses personnes les invitant à se rendre à la convention, attendu qu'il était probable qu'on y procéderait au choix d'un candidat pour la législature locale.

Q. Wallaceburg se trouve-t-il dans la division électorale pour les élections fédérales? R. Non.

Q. N'était-il pas aussi représenté à la convention? R. Oui, nous avions là plusieurs représentants de Wallaceburg.

Q. Aviez-vous aussi des électeurs de Dresden? R. Oui.

Q. Dresden se trouve-t-il dans les limites de la division électorale pour la Puisseance? R. Non.

Q. Alors toutes les localités se trouvaient représentées? R. Je ne voudrais pas dire cela.

Q. Et d'après le même rapport, par suite du peu de délai entre l'avis et la date de la convention, ces localités ne se trouvaient pas suffisamment représentées? R. C'est cela.

Q. Il y avait à cette assemblée bon nombre de représentants n'appartenant pas à la division électorale de Kent? R. Oui.

Par M. McCarthy :

Q. L'argent de M. Campbell ne faisait pas partie des mille piastres dont vous nous avez parlé? R. Cet argent était compris dans les mille piastres.

Q. Vous êtes certain de cela? R. Que l'argent de M. Campbell faisait partie de cette somme?

Q. Oui? R. Oh, oui; parce que nous n'avons collecté que peu d'argent par souscription.

Par le Juge :

Q. Comment se fait-il que vous vous êtes donné si peu de trouble pour obtenir les lettres de créance des délégués? R. Nous n'avons pas refusé l'entrée de notre salle à ceux qui s'y présentaient. J'avais alors beaucoup à faire en ma qualité de secrétaire, et les procédés étaient déjà assez avancés quand on eut l'idée de demander ces certificats.

Q. Vous voyez que l'assemblée se trouvait composée en si grande partie de vos partisans que vous avez cru inutile de les demander? R. Oui.

Le Shérif JOHN MERCER est assermenté et interrogé.

Par M. McCarthy :

Q. Vous étiez officier-rapporteur lors de la dernière élection fédérale? R. Oui.

Q. M. Campbell, le député siégeant a-t-il fait un rapport de ses dépenses d'élection; si non, son agent vous en a-t-il fait un? R. Le rapport a été fait.

Q. Avez-vous les comptes que vous ont été remis? R. J'ai eu peu de temps pour les chercher. Je viens de recevoir un subpoena, et je n'ai pu les trouver. Je n'ai pu mettre la main que sur un court certificat. Mon homme d'affaire, qui était alors mon commis, est malade. Je vais m'efforcer de vous les procurer demain.

ARCHIBALD CAMPBELL est assermenté et interrogé.

Par M. McCarthy :

Q. Vous êtes le répondant ? R. Oui.

Q. Vous avez été nommé par les Chevaliers du Travail, comme je le vois par votre adresse ? R. Oui.

Q. Il y a une organisation de cette nature à Chatham, n'est-ce pas ? R. Oui, il y en a une.

Q. Elle existait alors ? R. Et elle existe encore.

Q. Vous parlez de deux assemblées de Chevaliers du Travail qui vous ont nommé pour leur candidat ; voulez-vous nous dire ce que cela signifie ? R. Leur nombre s'est accru si vite qu'une seule salle d'assemblée ne pouvait plus les contenir tous ; ils ont dû constituer une seconde assemblée. C'est la même organisation avec deux assemblées.

Q. Chacune de ces assemblées a-t-elle ses propres officiers ? R. Elles ont des officiers différents, mais avec une même constitution. C'est la même organisation ayant l'apparence de deux loges.

Q. Est-ce à une assemblée conjointe de ces deux loges ou associations que vous avez été nommé ? R. Oui.

Q. Quand avez-vous été nommé ? R. C'était vers le 20 novembre ; un jour ou deux, ou quelques jours avant cette date, je pense. L'assemblée eut lieu dans la nuit du lundi, et ce doit être le lundi précédent cette date.

Q. Je crois que vous êtes vous-même un Chevalier du Travail ? R. Oui.

Q. Quand avez-vous été admis comme membre ? R. Dans le cours de l'été.

Q. Quelles étaient les conditions nécessaires pour faire de vous un membre de l'ordre des Chevaliers du Travail ? Quelle était la qualification requise ? R. C'est une société secrète comme celle des *Oddfellows* ou des *Francs-Maçons*, etc. ; il n'est pas permis de divulguer les secrets de l'ordre.

Q. Mais qu'est-ce qui vous a qualifié à devenir membre ? Vous pouvez répondre sans divulguer les secrets de l'ordre ? R. Eh bien ! vous êtes présenté d'abord, puis il y a balottage, et si vous êtes reçu dans l'ordre vous êtes admis sous certaines—

Q. Vous avez soumis votre nom et il y a eu balottage ? R. Oui.

Q. Dans le cours de l'été de 1887 ? R. Oui.

Q. Quand les Chevaliers se sont-ils décidés à nommer un candidat au Parlement ? R. Plus tard au commencement de l'automne, quand on crût que les élections étaient prochaines.

Q. L'organisation se trouve dans la division—dans le district électoral de Kent, dis-je—est-elle limitée à la ville de Chatham, où existe-t-il d'autres branches dans la division ? R. Il n'y a pas d'autres assemblées dans la division que celle de la ville de Chatham.

Q. L'assemblée que vous avez nommée était-elle une assemblée générale des Chevaliers du Travail ? R. Oui.

Où a-t-elle été tenue ? R. Dans leur salle. Les deux assemblées se réunirent dans la même bâtisse, seulement en deux nuits différentes.

Q. Occupiez-vous un grade dans l'ordre ? R. Non, aucun.

Q. Quels sont les officiers de chaque loge ou assemblée ? R. Elles ont un Maître-ouvrier. M. Finlayson était le Maître-ouvrier d'une assemblée ; et M. Alfred Sullivan Maître-ouvrier de l'autre, à cette époque.

Q. Et quel est l'officier qui vient en rang après le maître-ouvrier ? R. Il m'est difficile de vous le dire.

Q. Enfin y a-t-il un autre officier ? R. Oui, il y en a plusieurs.

Q. Connaissez-vous leurs titres ? R. Il y a un secrétaire.

Q. Savez-vous ceux des autres ? R. Je ne pense pas pouvoir vous donner ceux des autres.

Q. Vous ne paraissez pas être un très bon Chevalier du Travail ? R. Je n'ai été admis que depuis peu de temps, Je peux vous donner les noms des officiers. M. Sutherland était un des officiers, M. Oliver Dolsen en était un autre, puis il y

avait M. Baxter ; M. John Smith était aussi un officier de l'assemblée. Enfin il y avait encore M. Peter Macaulay.

Q. Quel est le nom de M. Dolsen ? R. Oliver ; nous l'appelons habituellement O. I. Dolsen.

Q. Est-ce celui qui est connu sous le nom de Rock Dolsen ? R. Non.

Q. Y a-t-il un nommé Rock Dolsen ? R. Oui.

Q. Est-il Chevalier du Travail ? R. Oui.

Q. Quel rang occupe-t-il ? R. J'ignore s'il en occupe aucun.

Q. A quelle assemblée appartient-il ? R. Il appartient à celle connue sous le nom de "Chêne Royal"

Q. Quelle est le nom de l'autre assemblée ? "Feuille d'Erable." Les membres ont la faculté d'assister à l'une ou l'autre des deux assemblées, et le font quelquefois.

Q. Avez-vous assisté aux réunions des deux assemblées ? R. Quelquefois.

Q. De laquelle étiez-vous membre ? R. A celle du "Chêne Royal."

Q. Quelle position occupe le Dr Keough ? R. Je ne pense pas qu'il soit Chevalier du Travail ?

Q. Ce n'est pas celui qui appartient à la profession médicale ? R. Je ne pense pas ; je ne crois pas l'avoir jamais vu à une assemblée.

Q. Vous avez un associé nommé Stephens ? R. Oui.

Q. Quel est son nom ? R. Nathan Howard Stephens.

Q. Il était Chevalier du Travail ? R. Oui.

Q. Occupe-t-il quelque position dans ces assemblées ? R. Je ne pense pas qu'il y ait jamais occupé aucune position.

Q. John Holmes est-il Chevalier du Travail ? R. Je ne le pense pas ; je suis certain qu'il ne l'est pas.

Q. John R. Walker l'est-il ? R. Non.

Q. Ou James Ritchie ? R. Non.

Q. Êtes-vous sûr qu'ils ne le sont pas ? R. Oui, j'en suis sûr, à moins qu'ils n'y aient été agrégés que tout récemment.

Q. Étiez-vous l'un de ceux qui ont poussé les Chevaliers du Travail à présenter un des leurs comme candidat ; j'entends avant votre propre nomination, avez-vous été consulté, ou avez-vous pris part aux délibérations à ce sujet ? R. Non, pas du tout. Je n'ai jamais fait une suggestion à ce sujet.

Q. Étiez-vous présent quand cela a été suggéré, et lorsqu'il a été décidé qu'ils présenteraient un candidat ? R. Non. Ils avaient décidé la chose auparavant, ou plutôt on parlait vaguement aux assemblées de la nécessité de présenter des candidats à la Chambre et aux offices municipaux aux prochaines élections.

Q. Étiez-vous présent lors de ces discussions ? R. Je ne le pense pas.

Q. La question a dû être décidée puisqu'il a été tenu une assemblée conjointe des deux loges ? R. Oui ; cette assemblée mixte était convoquée pour décider si les Chevaliers présenteraient un candidat ; et si une décision était prise, pour faire cette nomination.

Q. A quelle date devaient-ils décider de convoquer cette assemblée conjointe ? Étiez-vous présent quand cela fut décidé ? R. Je n'en suis pas certain. Je ne puis dire si j'étais présent. Je suppose que c'est à une réunion qui a précédé cette assemblée mixte.

Q. Assistiez-vous à l'assemblée où vous avez été nommé ? R. Non.

Q. Vous avez accepté cette nomination ? R. Oui.

Q. Comment ? R. Par lettre.

Q. Où étaient les résolutions ? Ils devaient avoir un programme politique ; si j'en juge par votre discours, n'en avaient-ils pas un ? R. Ils avaient leur constitution et leurs règlements.

Q. Et un programme aussi ? R. Non.

Q. Vous avez parlé de leur programme comme étant composé de principes grits ? R. J'ai dit que je ne pensais pas qu'il existait des différences entre les aspirations et le but des chevaliers du travail et les aspirations et le but du parti libéral.

J'ai dit aussi que quelq'un avait fait la remarque que l'échafaudage politique des Chevaliers du Travail semblait avoir été construit par un Grit.

Q. Mais vous parlez de programme dans ce discours ; je voudrais savoir si ce programme exposait les principes fondamentaux de l'ordre ou si c'était simplement un programme préparé pour cette occasion spéciale ? R. Non, c'était un programme permanent que j'avais préparé d'après la constitution des Chevaliers du Travail.

Q. Pouvez-vous nous passer ce programme ? R. Je puis en envoyer chercher un.

Q. Ayant décidé de présenter leur candidat, quels moyens les Chevaliers ont-ils pris pour assurer son élection ? R. Ils louèrent une salle de comité et nommèrent un secrétaire permanent ; je crois que des comités furent nommés pour visiter les électeurs en ville.

Q. Ces opérations étaient-elles distinctes de celles de l'association libérale ? R. Entièrement.

Q. Qui était le secrétaire permanent ? R. M. Adams ?

Q. Quel était son premier nom ? R. James, je crois.

Q. Vous voulez dire un secrétaire permanent employé pour les travaux électoraux ? R. Oui.

Q. Et où étaient les salles ? R. Tout en face du marché.

Q. Dans quelle bâtisse ? R. Dans celle de Bright—non, c'était dans celle de Miles, voisine de la bâtisse Bright.

Q. Quand avez-vous loué la salle et ouvert la campagne ? R. Aussitôt après la dissolution de la Chambre et l'émission des brefs d'élection.

Q. Quelle était la composition de leur comité ? Est-ce que tous les Chevaliers en faisaient partie, ou seulement quelques-uns d'entre eux ? R. Tous étaient supposés en faire partie. Je pense que les Chevaliers se réunissaient dans la salle d'assemblée, et qu'ils nommaient alors des comités ; de petits comités.

Q. Vous assistiez, je suppose, de temps à autre à ces comités des Chevaliers ? R. Oui, occasionnellement. J'étais la plupart du temps à la campagne, cependant, mais je me rendais toujours à la salle quand j'étais en ville.

Q. Alors vous preniez part aux réunions des comités des Chevaliers du Travail ? R. Non, pas autrement qu'en faisant acte de présence dans la salle du comité. Je me rendais là, il y avait toujours une nombreuse assistance.

Q. Lorsque vous disiez, il y a un moment que vous vous rendiez à la salle, je croyais que vous vouliez dire à la salle de l'association libérale ; maintenant vous dites que vous alliez à la salle des Chevaliers du Travail ? R. Je fréquentais les deux quand j'étais en ville.

Q. Les Chevaliers avaient quelques ressources pécuniaires, quelque fonds à leur disposition ? R. Non.

Q. Vous ne leur avez rien donné ? R. Rien que pour aider à défrayer les dépenses d'élection nécessaires.

Q. Mais les Chevaliers du Travail avaient leur fonds ? R. Oui, et j'en ai fourni la plus grande partie.

Q. Combien avez-vous contribué à ce fonds ? R. Environ \$75 je suppose.

Q. En une seule somme ou à plusieurs reprises ? R. A plusieurs reprises, en différents temps.

Q. Comment avez-vous payé ; en argent, par chèque ? R. Non, en argent généralement, je pense.

Q. A qui l'avez-vous remis ? R. Au secrétaire.

Q. Adams ? R. Oui.

Q. Alors M. Adams pourra nous dire quelle partie de ce fonds vous avez fournie ? R. Non, pas exactement. Je pense que j'ai payé le loyer de la salle avec mon argent. Je sais que je lui ai remis le loyer de la salle et le salaire du secrétaire. Je m'étais rendu responsable pour ces deux items des dépenses.

Q. Avez-vous payé quelque autre chose ? R. Quelques petits comptes pour papeterie, bois et timbres-poste ; rien pour l'éclairage.

Q. En ce qui concerne vos dépenses, ce dont se rappelle M. Walker, au sujet de la manière dont le fonds d'élection a été prélevé, est-il exact ? Ou entendiez-

vous qu'un fonds, auquel vous contribueriez vous-même, serait souscrit pour payer vos dépenses? R. Eh bien, M. Walker m'avait informé que les dépenses s'élèveraient à environ \$200.

Q. Je ne vous demande pas cela; je voudrais savoir si vous avez compris que vous auriez à payer vos propres dépenses, ou qu'un fonds serait souscrit pour les défrayer? R. Un fonds devait être souscrit.

Q. Donc vous avez contribué à ce fonds? R. Oui.

Q. Et à qui avez-vous payé vos contributions? R. J'ai remis l'argent à mon agent par l'entremise de M. Flint.

Q. Mais qui a réellement touché cet argent? R. Je pense que M. Flint en a reçu la plus grande partie.

Q. Combien d'argent avez-vous donné à M. Flint? R. Je pense lui avoir donné \$450. Je lui donnai un chèque de \$300 et un autre de \$150. Je ne pense pas lui avoir donné deux chèques de \$150 chacun.

Q. Et le second chèque? Il était de \$300.

Q. Est-ce tout ce que vous avez payé avant la votation? R. C'est tout ce que j'ai payé avant l'élection, je pense.

Q. Et combien avez-vous payé après? R. \$400.

Q. Cela formerait un total de \$850? R. Oui.

Q. Êtes-vous sûr que c'est tout? R. Non, je n'en suis pas positivement certain.

Q. Où teniez-vous votre compte de banque? R. A la Banque du Commerce.

Q. Avez-vous examiné vos chèques pour vous assurer si c'est là tout ce que vous aviez donné? R. Quand j'ai payé quelque chose, j'ai donné un chèque de la maison et j'ai passé la somme à son crédit dans nos comptes particuliers; nous donnons des centaines de chèques habituellement; lorsqu'un chèque est payé simplement à John Brown ou à Thomas Smith, il est impossible de savoir pourquoi il a été donné.

Q. Vous ne pourriez pas distinguer ceux que vous avez donnés pour l'élection? R. Je le pourrais au moyen de mon compte particulier avec la maison.

Q. Vous n'avez pas de compte particulier pour vos affaires? R. Non, aucun.

Q. Quel est votre associé? R. M. Stephens et mon frère.

Q. Quel est le nom commercial de votre maison? R. Campbell, Stephens et Cie.

Q. Seriez-vous assez bon pour envoyer chercher le livre qui nous permettrait de voir votre compte particulier? R. Je vais l'envoyer chercher.

Q. Avez-vous examiné ce compte pour vous assurer si c'est tout ce que vous avez payé? R. Je ne parle que de mémoire.

Q. Alors il est possible que vous ayez donné plus que ce que vous avez dit? R. Je ne pense pas que le total soit plus élevé.

Q. Je veux parler de ce que vous avez payé à M. Flint. Avez-vous donné quelque argent à d'autres personnes? Vous avez mentionné aussi M. Adams? R. J'ai remis quelques légères sommes à M. Craddock, mon agent.

Q. Vous souvenez-vous du total? R. Une somme de \$20 ou \$22, je pense que c'est tout ce que je lui ai donné.

Q. Vous ne vous rappelez que d'une somme de \$20 ou \$22, payée à M. Craddock? R. C'est tout ce dont je me rappelle.

Q. C'est tout l'argent que vous vous rappelez avoir payé? R. Oui, outre mes dépenses personnelles.

Q. Quelles sont les dépenses que vous comprenez sous le titre.....? R. Mes dépenses privées, frais de voyages en chemin de fer et comptes d'hôtel.

Q. Avez-vous payé quelque chose à McGoldrick? R. Non, pas à ma connaissance.

Q. Saviez-vous que McGoldrick avait de l'argent alors? R. Je l'ai entendu dire ici.

Q. Avez-vous entendu dire lors de l'élection que McGoldrick avait de l'argent et le dépensait? R. Non, je l'ignorais.

Q. Quand avez-vous su pour la première fois que M. McGoldrick dépensait de l'argent? R. Après l'élection.

Q. Avez-vous jamais demandé à M. McGoldrick si la chose était vraie ou fausse? R. Non.

Q. Qu'avez-vous entendu raconter touchant les dépenses de McGoldrick ? R. Les conservateurs, naturellement désireux d'expliquer leur défaite, disaient que McGoldrick avait semé des milliers de piastres et que j'avais moi-même dépensé \$20,000 dans cette élection ; c'est de cette manière qu'ils se consolait de leurs revers.

Q. Avez-vous entendu dire de quelle façon McGoldrick avait dépensé son argent ? R. Non.

Q. Vous n'avez pas entendu dire qu'il avait distribué de l'argent dans sa grange, qu'il en avait payé dans sa grange ? R. Non, je n'en ai rien su qu'après l'élection.

Q. Lui avez-vous demandé si cela était vrai ? R. Non.

Q. Pourquoi ? R. Parce que cela ne me regardait pas.

Q. Comment se fait-il que cela ne vous regardait pas ? R. Je pense qu'il n'était pas convenable de m'informer de ces choses.

Q. Vous savez que McGoldrick était l'un de vos plus chauds partisans ? R. Non, je ne le savais pas.

Q. Enfin vous saviez qu'il travaillait activement dans votre intérêt ? R. Je savais qu'il me donnait son appui.

Q. Vous savez qu'il était un de vos partisans actifs ? R. Il me donnait son appui, je crois.

Q. Et il travaillait pour vous ? R. Oui, je le crois.

Q. Il s'intéressait à votre élection ? R. Oui.

Q. Et désirait vous voir élu ? R. Oui.

Q. Maintenant, pourquoi ne voulez-vous pas dire qu'il était un partisan actif ? R. Parce que certaines personnes sont plus actives que d'autres.

Q. Avez-vous vu quelqu'un travailler plus activement que McGoldrick ? R. Oui.

Q. Qui ? R. M. Christie, par exemple, puis M. Walker et M. Douglas.

Q. Ils avaient la langue mieux pendue, je suppose ? R. C'est ainsi qu'ils étaient tous.

Q. M. McGoldrick vient de quitter le pays ; je voudrais, en conséquence, que vous me donniez toutes les informations possibles ? R. Je ne puis vous en dire davantage.

Q. Vous dites que vous ne lui avez donné aucun argent ? R. Pas un centin.

Q. Votre maison commerciale lui a-t-elle fourni des fonds ? R. Je ne crois pas qu'il en ait reçu un centin.

Q. Voulez-vous le jurer ? R. Oui, je le jure.

Q. Est-il homme à dépenser son propre argent de cette façon ? R. Je le pense. C'est un de ces hommes que rien n'arrête quand ils veulent—

Q. Quand il a une chose à cœur, il faut de sérieux obstacles pour l'arrêter ? R. Oui, je le pense.

Q. Il ne vous a jamais laissé entrevoir qu'il vous verrait avec plaisir, cette cause terminée, régler un petit compte que vous lui devez pour argent dépensé pendant l'élection ? R. Non.

Q. Connaissez-vous M. S. McCormack ? R. Oui.

Q. Où demeure-t-il ? R. Je pense qu'il est allé à Fort William ; on m'a dit qu'il y était retenu, s'étant brisé une jambe.

Q. Quand s'en est-il allé à Fort William ? R. Je ne puis vous le dire.

Q. Il était ici pendant l'élection, n'est-ce pas ? R. Oui, et pendant un certain temps après l'élection.

Q. Où demeurait-il pendant l'élection ? R. Il demeurait à Chatham.

Q. Que faisait-il ? R. Je ne pourrais vous dire ce qu'il faisait. Je ne sais pas s'il avait quelque occupation particulière.

Q. A-t-il pris quelque part à votre élection ? R. Oui, un peu, je crois.

Q. Vous m'avez dit, il y a quelques heures, je pense, que M. John R. Walker n'était pas Chevalier du Travail ? R. Il ne l'est pas.

Q. Est-il à votre emploi ? R. Oui.

Q. L'employiez-vous lors de l'élection ? R. Oui.

Q. En quelle qualité ? R. Comme premier meunier.

Q. Je crois que lui aussi a pris une part active à votre élection ? R. Il a voté pour moi, rien de plus. Je ne crois pas qu'il ait fait partie d'aucun comité.

Q. Vous dites qu'il n'était pas un de vos partisans actifs. J'ai ici une lettre de lui ; ne travaillait-il pas entièrement en votre faveur ? R. Je ne vois pas comment il aurait pu le faire, parce qu'il était occupé constamment au moulin.

Q. Voici ce qu'il dit. (M. McCarthy lit une lettre dans laquelle Walker dit qu'il n'a pas pu donner beaucoup d'attention aux affaires extérieures du moulin attendu qu'il a été sur le sentier de la guerre politique pendant deux mois.)

Le témoin.—R. J'ai voulu dire qu'il ne sortait pas sur la rue pour travailler à mon élection. Quand quelqu'un venait au moulin il a pu lui demander à voter pour moi.

Q. Que fait John Holmes ? R. C'est notre contremaître à l'élevateur.

Q. John Holmes était-il aussi sur le sentier de la guerre ? R. Je ne pense pas qu'il ait laissé son ouvrage pendant une seule journée.

Q. Faisait-il son possible pour vous ? R. Je suppose qu'il a pu parler à ceux qui venaient à l'élevateur.

Q. Qu'est-ce que c'est que Charles Hadley ? Est-il à votre emploi aussi ? R. Non.

Q. Eh bien, qui est-il ? R. C'est le fils de Sylvester Hadley ; il réside à Chatham.

Q. Que fait-il ? R. Il travaille avec son père, je pense ; ils font un commerce considérable de bois de service ; ils ont aussi un moulin à planer le bois.

Q. Est-il l'associé de son père ? R. Je pense que non, je ne le sais pas.

Q. C'est un jeune homme ? R. Oui.

Q. Était-il membre du club libéral ? R. Je ne le pense pas ; il l'était peut-être ; je n'en sais trop rien.

Q. C'est un homme joliment actif en temps d'élection, tout de même ? R. Je ne sais pas s'il a travaillé activement ou non ; je ne l'ai pas rencontré, je pense, une seule fois pendant toute la campagne.

Q. Et Roch Dolsen, qui est-il ? R. C'est un jeune homme de Chatham.

Q. Était-il membre du club libéral ? R. Oui.

Q. Qui a la liste des membres de ce club ? R. Je ne sais pas s'il en existe une liste maintenant.

Q. Vous semblez vous être préparé pour cette élection ? R. Comment cela ?

Q. En vous faisant admettre au club des jeunes libéraux et à l'association des Chevaliers du Travail ? R. Il existait ici un club libéral il y a dix ans. Il a disparu.

Q. Apparteniez-vous au club libéral, il y a dix ans ? R. Oui.

Q. M. Dolsen faisait-il partie du club libéral ? R. Non, je ne le pense pas ; il favorisait généralement le parti politique opposé.

Q. Mais il vous a supporté lors de la dernière élection ? R. Oui, je le crois. J'ai entendu dire qu'il l'avait fait. Il était membre des Chevaliers du Travail, c'est pourquoi il a travaillé pour moi, je suppose.

Q. M'avez-vous dit que Hendershot était Chevalier du Travail ? R. Non, je ne pense pas qu'il l'était ; je n'en suis pas certain.

Q. Et Thomas McIntyre, où demeure-t-il ? R. Je crois qu'il a demeuré et qu'il demeure encore à présent dans le canton de Harwich.

Q. Le connaissez-vous ? R. Oui.

Q. Savez-vous s'il a pris part à la dernière élection ? R. Je crois qu'il m'a donné son appui. Je ne sais pas quelle part il a prise à la dernière élection ; c'est un libéral.

Q. Est-il homme à prendre part aux conventions, pensez-vous ? R. Il est possible qu'il s'y soit rendu.

Q. Vu sa position et le rang qu'il occupe dans le parti, est-il probable qu'il était présent ? R. Il est éligible. Il y a tant de voteurs éligibles qu'il est difficile même de présumer qu'il peut être élu ou non.

Q. Et Mathew Dillon, qu'est-il ? R. C'est un cultivateur du canton de Raleigh.

Q. Pouvez-vous dire de lui ce que vous avez dit de M. McIntyre ? R. Exactement la même chose.

Q. Avez-vous rencontré Dillon pendant l'élection ? R. Je ne crois pas l'avoir rencontré.

Q. Avez-vous eu connaissance de quelques comités à la campagne ? R. Très rarement.

Q. Mais en avez-vous vu quelqu'un en opération ? R. Je ne me rappelle pas en avoir vu fonctionner un seul.

Q. Vous avez rencontré de vos amis réunis en assez grand nombre ? R. Oui.

Q. De petits groupes de vos amis. Ils vous informaient, je suppose, des progrès de la campagne électorale dans les cantons ? R. Je me suis efforcé de voir personnellement les électeurs.

Q. Mais vos amis travaillaient en même temps dans vos intérêts ? R. Oui.

Q. Et ils tenaient des assemblées dans les cantons comme cela se faisait à la ville ? R. Je le suppose, je n'en sais rien.

Q. C'est-à-dire qu'il s'assemblaient, examinaient les listes de voteurs pour s'assurer de ceux qui voteraient pour vous et des douteux ? R. C'est ce qu'ils faisaient, je pense.

Q. Ensuite ils s'arrangeaient pour se procurer des voitures, et nommer des personnes pour scruter les votes. Je suppose que vous nommiez vous-même ces personnes ? R. Je signalais leur nomination en blanc. Je laissais ces blancs dans les mains de M. Flint ou de M. Walker. Je pense que je les avais laissées aux soins de M. Walker.

Q. Ces blancs étaient remplis après informations prises sur les lieux, nécessairement ? R. Oui, je le suppose.

Q. Où demeure M. Babcock ? R. Babcock était un entrepreneur du gouvernement et vivait ici en ville.

Q. Il était pour vous ? R. J'ai raison de le croire ; je n'en suis pas certain.

Q. Je veux dire qu'il ne s'est pas borné à voter seulement ? R. Je ne pense pas qu'il ait fait pour moi autre chose que me donner son vote.

Q. L'avez-vous vu à quelques-unes de vos assemblées ? R. Je ne pense pas. Il travaillait aux ouvrages en pilotis que le gouvernement fédéral faisait construire.

Q. Avez-vous jamais entendu dire qu'il assistait aux assemblées ? R. Non.

Q. Qu'avez-vous à dire concernant M. Hickey ? R. M. Hickey est un homme très intelligent, il réside dans le canton de Raleigh. C'est un cultivateur dans une position prospère ; il a été préfet de comté pendant plusieurs années.

Q. Un libéral influent ? R. Non ; il a été conservateur pendant la plus grande partie de sa vie.

Q. Mais il a appuyé votre candidature cette fois ? R. Oui, je le pense.

Q. Pour raison personnelle ou politique ? R. Pour des raisons politiques, je crois.

Q. Vous êtes trop modeste pour attribuer cela à des préférences personnelles ? R. Oui.

Q. Vous n'êtes pas Irlandais ? R. Non.

Q. Hickey est un homme qui vous a supporté par raison politique ? R. Oui.

Q. Et il est devenu un agent actif ? R. Je pense que M. Hickey a fait son possible.

Q. S'est-il fait admettre dans l'association libérale ? R. Pas que je sache.

Q. Mais il a fait tout ce qu'il a pu. S'est-il mêlé aux concubules des libéraux ? R. Je n'en sais rien.

Q. Fraser, qu'en dites-vous ? R. Je ne le connais pas du tout.

Q. Baxter ? R. Il m'est inconnu aussi.

Q. Lucien Pardoe ? R. Je le connais.

Q. Que dites-vous de lui ; la même chose que des autres, McIntyre et Dillon ? R. Oui, à peu près la même chose.

Q. Avez-vous rencontré Pardoe pendant la campagne ? R. Oui, je l'ai vu chez lui. Je suis allé lui faire visite à sa demeure.

Q. Dans quel but ? R. Je passais devant chez lui en allant à Romney, et j'arrêtai chez lui, en route, pour parler de l'élection et savoir comment les choses allaient ; je

n'ai pas cru devoir passer devant sa demeure sans m'entretenir un instant avec lui; il était à sa scierie; il exploite une scierie considérable.

Q. Et il vous a donné un compte satisfaisant de la marche des choses dans les environs? R. Oui.

Q. Il vous a rapporté tout ce qui s'y faisait? R. Non, il m'a parlé en termes généraux.

Q. Et vous avez été persuadé qu'il faisait tout son possible? R. Oui.

Q. Quelle opinion avez-vous de James Ritchie? R. James Ritchie demeure dans la ville de Chatham.

Q. Vous avez de lui la même opinion que de M. Pardoe? R. Oui, excepté que je ne pense pas qu'il ait travaillé aussi activement que celui-ci.

Q. Il est votre agent pour l'achat des grains? R. Oui; il achète du grain pour nous.

Q. Où demeure-t-il? R. Il demeure ici, en ville.

Q. Voyage-t-il? R. Non; il achète sur le marché.

Q. Le prix du blé a-t-il monté pendant l'élection? R. Non, les gens espéraient le voir monter à une piastre, mais cela n'a pas eu lieu.

Q. Les prix avaient une certaine tendance à la hausse cependant? R. Je ne pense pas qu'ils aient avancé beaucoup. Les producteurs ne trouvaient pas les prix suffisamment élevés.

Q. Les cultivateurs sont difficiles à satisfaire sur le prix du blé? R. Oui, surtout en temps d'élection.

Q. De sorte que, j'ose le dire, le blé coûtait alors plus que la farine ne valait? R. Non pas du tout; nous ne payions exactement que le prix régulier du marché.

Q. James Dillon était un homme très actif? R. Il se mêla de l'élection, il avait été le candidat local.

Q. Et il avait été défait par M. Clancy? R. Oui.

Q. Aviez-vous travaillé pour lui? R. Oui.

Q. Et il travaillait à son tour pour vous? R. Oui.

Q. C'était aussi ce que vous appelez un libéral influent; je suppose? R. Oui.

Q. Que dites-vous de Cyrus Smith? R. Je ne le connais pas sous le nom de Cyrus Smith.

Q. C'est un propriétaire de moulins et un exploiteur de limites forestières? R. Oui, j'ai rencontré les deux frères.

Q. John Houston? R. Je connais John Houston.

Q. Est-il aussi un libéral influent? R. Non, pas aussi marquant que certains autres; mais il est libéral et vote à chaque élection.

Q. Est-ce un homme qui se donnerait le trouble d'assister à une convention s'il était nommé délégué? R. Non, je ne pense pas qu'il s'en donnerait le trouble.

Q. Alors, s'il travaille aux élections il travaille chez lui? R. Oui, il peut prendre part à la lutte dans son voisinage, mais je ne pense pas l'avoir jamais vu à une assemblée ou convention.

Q. Que dites-vous de Dennis Duggan? R. Il réside à Wallaceburg, en dehors de la division.

Q. A-t-il été ici pendant toute la campagne? R. Je l'ai vu à Chatham une ou deux fois.

Q. Pourquoi était-il ici; est-il agent-voyageur? R. Non.

Q. Est-il venu ici pendant l'élection? R. Oui.

Q. Prenait-il part à l'élection? R. Pas à ma connaissance; il réside en dehors de la division, et n'a pas droit de vote ici.

Q. Mais il a pu cabaler et travailler tout de même? R. C'est vrai, mais je ne crois pas qu'il l'ait fait.

Q. Vous ne lui avez jamais parlé de l'élection? R. C'est possible; mais je ne m'en rappelle pas.

Q. Thomas Holmes, junior, quel est cet homme? R. C'est un jeune homme qui résidait à Chatham; il demeure maintenant à Détroit.

Q. Quand est-il allé à Détroit ? R. Je ne puis le dire ; quelque temps après l'élection.

Q. Était-il membre du club ? R. Il était membre de l'ancien club, du Club des Jeunes Libéraux.

Q. Appartenait-il au club qui existait en 1886 ? R. Je n'en sais rien.

Q. A-t-il pris part à l'élection ? R. Oui, je pense qu'il s'en est mêlé.

Q. Il a travaillé pour vous ? R. Un peu, je suppose ; je pense qu'il a travaillé.

Q. Frederick Stone ? R. C'est un avocat ; il demeure ici à Chatham.

Q. C'est un libéral en politique ? R. Oui.

Q. A-t-il travaillé pour vous ? R. Pas beaucoup, je pense.

Q. Mais il a travaillé ? R. Oui, je crois.

Q. Était-il membre du club ? R. Très probablement.

Q. Et membre des comités par la suite ? R. Je n'en sais rien.

Q. Il y a encore le Dr Bell, le connaissez-vous ? R. Oui.

Q. Se mêle-t-il aussi de politique ? R. Il s'occupe peu de politique, je pense. Il demeure à..... à vingt milles d'ici à peu près. C'est le frère du juge Bell, je le connais un peu.

Q. Est-il libéral ? R. Oui.

Q. Il assiste aux conventions et autres assemblées de cette nature ? R. Non, je ne le pense pas.

Q. Connaissez-vous M. J. C. Scott ? R. Oui.

Q. Appartient-il au parti de la réforme ? R. Oui.

Q. Vous portez sur lui le même jugement que sur les autres ? R. Oui, exactement le même.

Q. Vous avez de lui la même opinion que vous entretenez à l'égard de M. McIntyre, Duggan et de cette classe d'hommes ? R. Oui.

Q. Il n'a pas autant d'influence que Pardoe ? R. Non.

Q. Et Michael Dillon ? R. L'huissier ? je le connais.

Q. Un huissier de la cour de Division ? R. Oui.

Q. Est-ce un travailleur actif et influent ? R. Oui, je suppose que vous le classeriez parmi les gens influents.

Q. Ce n'est pas un simple amateur ? R. Je ne l'ai jamais rencontré dans une convention ou.....

Q. J. F. Anderson ? R. Le clerc du marché ; je le connais.

Q. Est-ce un travailleur, un libéral ? R. C'est un libéral ; mais je ne sais pas s'il est très actif.

Q. A-t-il assisté aux assemblées ici en ville ? R. Je n'en sais trop rien. Je suppose qu'il s'y rendait quelquefois.

Q. John McCann ? R. Oui, je connais John McCann.

Q. C'est un homme comme McIntyre et Duggan ? R. Oui, à peu près.

Q. Albert White ? R. Je connais Albert White, mais rien de plus.

Q. Vous connaissez H. Stephens ; c'est votre associé ? R. Oui.

Q. Il a fait, sans doute, tout ce qu'il a pu pour vous ? R. Oui.

Q. Sa politique est la même que la vôtre ? R. Oui.

Q. Est-il Chevalier du Travail ? R. Oui.

Q. Que savez-vous d'Orlo Sheldon ? R. Il a toujours appartenu au parti de la réforme ; mais c'est un homme qui s'occupe peu d'élections. Ses principes politiques sont bien connus, toutefois.

Q. S'il s'en mêlait, ce serait en faveur de votre parti ? R. Oui.

Q. Et avez-vous connaissance qu'il ait fait quelque chose cette fois-ci ? R. Non, pas à ma connaissance. Je ne pense pas l'avoir vu dans la salle de comité.

Q. M. Sheldon ? R. C'est le frère de ce dernier.

Q. Qu'en dites-vous ? R. A peu près la même chose que d'Orlo.

Q. Un homme posé aussi ? R. C'est un libéral sûr.

Q. George B. Douglass ? R. C'est un avocat.

Q. C'est le président ? R. Du Club des Jeunes Libéraux.

Q. Ensuite, il y a le Dr McCue, que savez-vous sur son compte ? R. C'est un libéral, mais il ne s'est jamais beaucoup occupé d'élections.

Q. Parle-t-il bien ? R. Non, ce n'est pas un orateur ; du reste, je ne l'ai jamais entendu parler. Tous ces médecins ont une clientèle considérable qui absorbe à peu près tout leur temps. Il ne manquerait pas l'occasion de m'aider s'il la trouvait.

Transcriptionnèe par M. Cassells :

Q. Connaissez-vous personnellement quelque chose de ce Club des Jeunes Libéraux ? R. Non, pas récemment.

Q. Vous savez qu'il a cessé d'exister ? R. Je crois qu'il a été dissous après l'hiver de 1885, au printemps de 1886.

Q. Savez-vous s'il y a eu quelque assemblée du Club Libéral après le printemps de 1886 ? R. Non, je ne pense pas qu'il y en ait eu.

Q. On nous a dit, et cela est exact, je suppose, que pendant son existence, on y prélevait des contributions, 25 centins par mois, pour faire face aux dépenses ? Qu'arrivait-il si ces contributions n'étaient pas payées ? R. Oh ! elles n'étaient presque jamais payées.

Q. Dans tous les cas, il n'y a jamais eu d'assemblée de ce club après le printemps de 1886 ? R. Non ; vers les derniers temps de son existence, presque personne n'assistait aux assemblées.

Q. Quel était le but de l'association ? R. L'instruction et l'avancement mutuels au moyen d'essais, de lectures et de débats entre jeunes gens.

Q. Il avait existé pendant plusieurs années avant sa dissolution ? R. Oui.

Q. Lorsque la présente Association a été formée en novembre 1886, le Club des Jeunes Libéraux a-t-il été entièrement absorbé par celle-ci, ou a-t-il été question d'une amalgamation du tout ? R. Il n'en a pas été question du tout.

Q. Alors les deux corps ne se sont pas fondus et n'ont jamais été incorporés comme une seule association ? R. Non.

Q. Ce club existait par lui-même, et se trouve aujourd'hui, exactement dans la même position qu'en 1886 ? R. Oui, si toutefois il existe encore.

Q. Vous avez été présenté par les Chevaliers du Travail ? R. Oui.

Q. Et vous avez accepté cette candidature ? R. Oui.

Q. Alors cette convention libérale fut convoquée ; comment se fait-il qu'elle vous ait accepté comme candidat ? R. J'ai été nommé par la convention, et avant d'accepter cette nomination, je l'ai informée que j'avais accepté le mandat des Chevaliers du Travail ; que je me proposais d'être leur candidat et que si l'Association Libérale voulait m'accepter et me donner son appui, j'en serais très flatté ; mais que j'étais résolu à être le candidat des Chevaliers du Travail.

Q. Est-ce ainsi que vous avez présenté la motion ? R. Exactement.

Q. Il a été insinué ici que vous les aviez prié tous de travailler pour vous en cette occasion ? R. Je ne pense pas l'avoir fait ; seulement, il est assez naturel que j'aie exprimé l'espoir d'avoir leur support.

Q. Mais quant à leur avoir demandé de travailler pour vous, vous ne croyez pas vous être servi de ces expressions ? R. Non, je ne le pense pas.

Q. Vous avez dit à M. McCarthy que vous aviez personnellement sollicité les votes des électeurs ? R. Je me suis efforcé de le faire en personne.

Q. Et avez-vous fait part de votre intention à l'assemblée des Chevaliers du Travail ? R. Je ne me rappelle pas des mots dont je puis m'être servi ; mais je sais que je leur ai dit que je consacrerai tout mon temps à visiter les électeurs et à en le plus grand nombre possible.

Q. Et vous l'avez fait comme vous l'aviez dit ? R. Oui.

Q. Dans quelle partie de la division avez-vous plus particulièrement sollicité les électeurs ? R. En dehors de la ville, presque entièrement.

Q. Dans les différents cantons ? R. Oui.

Q. Vous avez employé là presque tout votre temps ? R. Oui ; je croyais que la ville marcherait d'elle-même ; j'y habitais depuis longtemps, et je ne pensais pas qu'il y eût autant de nécessité de solliciter les électeurs de la ville, où j'étais bien connu, que ceux des cantons.

- Q. Vous avez visité les électeurs de maison en maison ? R. Oui.
- Q. Quand avez-vous commencé cette opération ? R. Aussitôt après la dissolution de la Chambre. L'avis a paru dans les journaux le 18 janvier, si je m'en rappelle bien, et j'ai commencé immédiatement cette visite personnelle de mes électeurs.
- Q. Et à partir de cette date, vous avez employé tout votre temps à ce travail ? R. Entièrement.
- Q. Vous avez accepté le mandat des Chevaliers du Travail par lettre ? R. Oui ; je n'étais pas présent à leur assemblée.
- Q. Alors, cette lettre ne doit pas faire allusion à ce que vous nous avez dit concernant l'aide que vous espériez recevoir de leur part ? R. Non, j'acceptaient simplement la mandat qu'ils m'offraient, les remerciant de cette faveur ; je ne me rappelle pas exactement des expressions dont je me suis servi. A l'assemblée suivante, je prononçai un discours à propos de cette candidature.
- Q. Cette assemblée était une assemblée plénière ? R. Oui.
- Q. Plus tard, ils nommèrent des comités spéciaux et un secrétaire ? R. Oui.
- Q. Et dans le cours de la campagne électorale, vous avez visité les salles des Chevaliers du Travail et de l'Association, mais vous n'avez pas assisté à leurs assemblées, c'est-à-dire aux assemblées régulières ? R. Je revenais chez moi généralement le samedi soir. Je me faisais une règle d'être chez moi le samedi, de manière à visiter le marché, où je voyais autant de cultivateurs que possible. Ensuite, il y avait habituellement une assemblée, le samedi ; j'y assistais ordinairement ; toujours, devrais-je dire ; on y discutait généralement beaucoup, et on s'attendait toujours à quelques mots de ma part.
- Q. Vous avez fait des paiements à Flint, dites-vous, pour votre agent ? R. Oui.
- Q. Qui était votre agent ? R. M. Craddock.
- Q. C'est M. Craddock qui a fait les comptes que le shérif va produire devant la cour ? R. Je le pense.
- Q. Vous dites que vous les avez donnés à Flint pour votre agent ? R. Oui.
- Q. Qu'entendez-vous par là ? R. Cela était plus commode. Craddock est avocat, bien entendu, et son temps était complètement occupé, puis M. Flint connaissait mieux ces comptes, parce qu'il avait consacré tout son temps à la campagne électorale.
- Q. Alors quand vous dites que vous les lui donniez pour M. Craddock, cela signifie que vous lui disiez de les remettre à M. Craddock, n'est-ce pas ? R. Oui.
- Q. Vous attribuez aux bavardages du parti défait les rumeurs qui ont circulé après l'élection, sur le compte de McGoldrick ? R. Oui, on a glorieusement considéré après l'élection.
- Q. On a dit que des sommes fabuleuses avaient été dépensées ? R. Oui.
- Q. Que vous aviez dépensé \$20,000, et que McGoldrick avait dépensé \$20,000 aussi ? R. Oui, et d'autres contes aussi ridicules.
- Q. John R. Walker autant que vous pouvez vous en rappeler, ne faisait pas partie du comité ? R. Non.
- Q. Et l'avez-vous jamais rencontré, engagé à parler ou à cabaler activement ? R. Non.
- Q. Vous ne croyez pas que John Holmes ait fait partie du comité ? R. Je ne pense pas qu'il en était.
- Q. Autant que vous pouvez vous en rappeler, Charles Hadley n'appartenait pas au Club Libéral ? R. Non, je ne le pense pas.
- Q. L'avez-vous rencontré quelquefois pendant la campagne électorale ? Je ne pense pas l'avoir rencontré. Cela est possible, mais je ne m'en souviens pas.
- Q. C'est un tout jeune homme ? R. Oui.
- Q. Quel est son âge, environ ? R. 20 ou 22 ans.
- Q. Aimeriez-vous à placer un homme de cet âge dans un comité ? R. Non, c'est un jeune homme très réservé et qui ne cherche pas à se pousser en avant ; je ne pense pas qu'il accepterait si on lui offrait une place dans un comité.
- Q. Et Rock Dolsen lui ressemble-t-il sous ce rapport ? R. Oui.
- Q. Vous pensiez qu'il était en votre faveur ? R. Oui.

Q. Sans faire partie d'aucun comité ? R. Il n'était d'aucun comité à ma naissance.

Q. Vous dites que Thomas McIntyre était un libéral avancé ? R. Oui.

Q. Eligible à toutes les positions dont peut disposer le parti de la réforme ? R. Oui.

Q. Nous avons mentionné déjà Mathew Dillon. Vous pensez que votre candidature avait l'appui de Hickey ? R. Oui.

Q. Savez vous s'il faisait partie du comité, ou lui avez-vous demandé d'y entrer ? R. Non.

Q. L'avez-vous vu travailler en votre faveur ? R. Non, je ne me rappelle pas l'avoir rencontré, sauf en ville dans les autres comités. M. Hickey a été conservateur ; mais il est maintenant convaincu que les dépenses du gouvernement sont excessives, et que la dette nationale s'accumule tellement qu'elle va causer la ruine du pays.

Q. Vous en avez conclu qu'il vous donnerait toute l'assistance possible ? R. Oui.

Q. Mais, en sus de cela, est-il probable qu'il faisait partie d'un comité ou qu'il vous servait d'agent ? R. Je ne le sais pas.

Q. Pendant combien de temps avez-vous connu Pardoe ? R. Pendant de longues années.

Q. C'est un libéral ? R. Oui. Son frère et lui se trouvaient dans la cour du moulin ; j'entrai là avec ma voiture dont je ne suis pas descendu, je pense.

Interrogé de nouveau par M. McCarthy :—

Q. Vous dites que le Club des Jeunes Libéraux ne s'est pas assemblé après le printemps de 1886-87 ? R. Les élections se faisaient en 1887. Le club s'était pour ainsi dire fondu on avait cessé d'exister enfin ; il était mort de mort naturelle.

Q. Vous venez de donner la vraie raison, " les élections se faisaient et il s'est fondu ? " R. Il cessa ses assemblées, ce serait plus exact. Après la formation de l'Assemblée des Chevaliers du Travail, les jeunes gens prirent l'habitude d'assister aux réunions de ces derniers.

Q. De sorte qu'ils étaient ou membres du Club des Jeunes Libéraux, de l'Assemblée des Chevaliers du Travail ou de l'Association Libérale ; c'était toujours les mêmes, les en s'iez-vous désignés sous les noms de Chevaliers du Travail, de membres du Club Libéral, ou enfin de l'Association Libérale ; ceux qui se montraient actifs dans l'hiver de 1885, aux assemblées du club, l'étaient également dans l'hiver de 1886-87 pendant la campagne électorale ? R. Quelques-uns d'entre eux, oui.

Q. Nommez-m'en un qui ne l'était pas ? R. Il me serait impossible de vous donner des noms ici en ce moment.

Q. Vous ne désirez rien rétracter du discours que vous avez prononcé, n'est-ce pas ? R. Je ne rétracte jamais rien de ce que j'ai dit.

Q. Alors vous êtes satisfait de la reproduction de votre discours sur le *Weekly Banner* ? R. Je ne sais pas si ce discours est reproduit correctement.

Q. Vous l'avez vu dans le temps, n'est-ce pas ? R. Oui.

Q. Vous l'avez lu le dimanche suivant ? R. Oui.

Q. Et y avez-vous fait objection en quoi que ce soit ? R. Je ne me rappelle pas l'avoir fait.

Q. Vous n'avez jamais écrit à la rédaction du *Weekly Banner* vous plaignant que le discours avait été mal rapporté ? R. Non.

Q. Vous objectez-vous maintenant à aucune partie de cette reproduction ? R. Je ne puis le faire sans lire le discours.

Q. Vous n'y avez rien trouvé à redire alors, pourquoi le feriez-vous maintenant ? R. Je ne crois pas que je le fasse non plus.

Q. C'est vous qui avez provoqué la convocation de l'assemblée, de la convention ? R. Je crois être l'un de ceux qui l'ont provoquée.

Q. L'avez-vous fait avant ou après votre nomination par les Chevaliers du Travail ? R. C'était avant, je crois.

Q. Le jureriez-vous ? R. La convention s'est réunie le 20 novembre, je pense.

Q. Jurez-vous que cette convocation a été demandée avant que vous ayez été nommé comme candidat par les Chevaliers du Travail? R. Je pense que c'était avant ma nomination.

Q. C'est-à-dire que vous n'en êtes pas très certain? R. Je n'aimerais pas à jurer à quelle époque l'assemblée a été demandée.

Q. Aviez-vous quelque idée que les Chevaliers du Travail vous présenteraient comme leur candidat? R. Non.

Q. Vous n'en aviez aucun soupçon? R. Je pensais que j'avais une assez bonne chance.

Q. Ne saviez-vous pas que vous seriez nommé par les libéraux? R. Je n'en étais pas certain.

Q. Vous en aviez un certain soupçon? R. Eh bien, mettez la chose ainsi, si vous le voulez.

Q. Quand vous demandiez cette convention, aviez-vous l'intention de présenter un opposant à Archie Campbell? R. Cette convention était appelée pour la nomination d'Archie Campbell ou d'une autre personne.

Q. Mais plus probablement Archie Campbell? R. On n'est jamais sûr d'une chose que quand on la tient.

Q. N'aviez-vous pas demandé à ces gens de vous donner leur appui? R. A la convention libérale?

Q. Oui? R. J'ai dit que j'espérais obtenir l'appui de la convention.

Q. Leur avez-vous demandé de travailler pour vous, de ne négliger aucun moyen? R. J'ai dit que je ne négligerais aucun moyen pour réussir.

Q. Et que vous vouliez qu'il n'en négligeassent aucun? R. Je ne pense pas avoir dit cela.

Q. Vous ne vous êtes pas servi d'expressions à cet effet? R. Je n'ai pas la prétention de vous répondre exactement dans les termes dont je me suis servi alors. Je suppose que j'ai dit aux assistants, en termes généraux, que je serais heureux d'avoir leur appui.

Q. Et que vous vous attendiez à avoir leur appui? R. Non, je ne sache pas avoir dit cela.

Q. Ne vous attendiez vous pas à recevoir leur support? R. J'espérais l'avoir.

Q. N'est-ce pas un principe de l'organisation dont vous faisiez partie depuis dix ans de soutenir les candidats qu'elle présente? R. Oui.

Q. N'avez-vous pas employé la phrase suivante :—Je demande à mes amis de s'unir et de faire honnêtement tous les efforts possibles, un glorieux succès viendra couronner leurs travaux; allez-vous retirer ces mots? R. Je ne le crois pas; je pense que je leur ai demandé de faire honnêtement tous leurs efforts, et j'ai dit que je ferais la même chose.

Q. Et n'avez-vous pas dit qu'un glorieux succès couronnerait leurs efforts? R. Je crois que ceci a été ajouté. C'est une légère flatterie faite sans doute dans le but de pouvoir ensuite parler du beau discours de Campbell. Quelques rédacteurs de journaux peuvent rédiger de fort beaux discours.

Q. Le rédacteur du *Banner* est-il de ceux-là? R. Oui, il jouit d'une heureuse facilité sous ce rapport.

Q. Comment pouvez-vous dire que vous avez donné de l'argent à M. Flint pour être passé à M. Craddock, puisque M. Flint ne l'a pas remis à M. Craddock? R. Je l'ai donné à M. Flint parce que c'était lui qui était chargé de toute la conduite de l'élection; et il était également chargé des salles et des arrangements nécessaires concernant les impressions, du louage des voitures et de l'engagement des personnes employées à solliciter les votes des électeurs.

Q. Avez-vous engagé des cabaleurs? R. Quelques-uns, je pense.

Q. Les payiez-vous? R. Ils étaient payés comme on paie tout employé généralement.

Q. Voici donc ce que vous voulez dire: vous avez donné l'argent à Flint parce qu'il était le gérant général de l'élection; le directeur en chef de l'élection? R. Oui.

Q. Quels sont les cabaleurs qu'il a employés? R. Nous avons eu le sénateur O'Donohoe ici pendant quelque temps.

Q. C'est une des personnes que vous avez engagées dans ce but? R. Oui, il est venu ici pour adresser la parole à une assemblée.

Q. L'aviez-vous engagé pour parler? R. Je crois qu'il a été payé; je n'en sais rien.

Q. Qui donc peut le savoir? R. Vous le verrez dans les comptes que le shérif a en mains.

Q. Avez-vous payé le sénateur O'Donohoe? R. Je crois que nous ne lui avons payé rien de plus que ses dépenses. Nous en avons encore d'autres. Nous faisons des discours dans les assemblées le soir, et ces personnes sollicitaient pendant le jour les votes des électeurs.

Q. Leur payiez-vous leur temps? R. Oui.

Q. Donnez-moi leurs noms; Littleton Johnson en était-il une? R. Je suis porté à croire que non.

Q. Alors il n'a pas reçu d'argent comme solliciteur de votes? R. Pas que je sache.

Q. Je suppose que vous n'ignorez pas que vous étiez responsable pour votre compte d'élection, et que d'après la loi, aucun argent ne devait être payé sans votre sanction? La loi exige non seulement la sanction de votre agent, mais la vôtre également pour tout paiement d'argent. Maintenant, quelque argent a-t-il été payé à Littleton Johnson avec votre approbation? R. Les comptes ont été faits pendant que la Chambre était en session; j'étais alors à Ottawa. Tous les comptes ont été faits alors et remis au shérif.

Q. Mais la loi veut que vous les approuviez; les avez-vous approuvés ou non? R. Qu'entendez-vous par mon approbation?

Q. J'entends les avoir examinés et vous être assuré que les paiements étaient légaux? R. Non, je ne les ai pas examinés, du moins pas tous. Il y en avait beaucoup dont je ne connaissais rien du tout.

Q. Comment cela? R. Mon agent et les membres actifs des comités voyaient à cela.

Q. La loi exige qu'ils soient examinés par vous? R. Oui? eh bien, je l'ignorais.

Q. Vous vous prépariez à me dire quels étaient ces cabaleurs; vous les rappelez-vous? Je veux parler de ceux qui étaient payés pour cette besogne? R. Je suis très peu renseigné à ce sujet; il y en avait plusieurs, je pense; George Reeves en était un; il a été dans les cantons en deux ou trois occasions.

Q. Combien était-il payé? R. Une bagatelle de cinq ou six piastres, à peine assez pour ses dépenses; il dit qu'il n'a jamais reçu rien au delà.

Q. Devait-il avoir plus que ses dépenses? Devait-il recevoir tant par jour, outre ses dépenses? R. Non, il n'y avait pas d'arrangement semblable, du moins je n'en ai pas connaissance.

Q. Qui aviez-vous encore? R. Il y avait un nommé Jackson, James Jackson, je pense, qui s'est occupé de ce travail.

Q. Que devait-il recevoir? R. Une piastre par jour quand il était occupé à cette besogne.

Q. Où devait-il opérer? R. En ville, principalement.

Q. Quelle influence particulière possédait-il pour recevoir une piastre par jour pour ses services? R. C'était un assez joli garçon et un beau parleur. Il y avait alors, en février, très peu de chose à faire, et je doute qu'il eût pu gagner plus à faire autre chose. Il avait aussi une certaine affection pour la bonne cause.

Q. Pendant combien de jours a-t-il été employé à une piastre par jour? R. Cinq ou six jours seulement, je crois. Je ne pense pas qu'il ait reçu plus de cinq ou six piastres en tout.

Q. Avez-vous eu connaissance des paiements faits à Jackson? R. Je savais qu'il était employé.

Q. Qui l'employait? R. J'ai raison de croire que c'était moi.

Q. Si vous l'employiez vous même, voulez-vous nous dire comment cela est arrivé.

(Alors James Jackson est requis de sortir de la salle).

Q. Vous avez vous-même fait un arrangement avec James Jackson ; veuillez maintenant nous en parler ? R. Je désirais voir bon nombre de voteurs en ville, surtout les gens de couleur, et je ne savais pas où ils demeureraient, (Note du Sténographe.—Celui que l'on vient de faire sortir de la cour est un noir), et je ne savais pas non plus leurs noms, et je voulais quelqu'un qui les connût assez bien et qui sût où les trouver pour m'accompagner et m'introduire à eux ; Jackson me tomba sous la main, et m'accompagna dans cette visite.

Q. Dites-nous où vous avez rencontré Jackson pour la première fois au sujet de cette affaire ? R. C'était peu après l'ouverture de la campagne.

Q. Où ? R. Ici, en ville.

Q. Mais où, en ville ? R. Je ne puis préciser en quel endroit.

Q. Était-ce dans quelque maison ? R. Non, je crois que c'était aux environs du marché, et je lui demandé s'il voulait m'accompagner dans ma visite.

Q. Comment, avez-vous ouvert la conversation ? R. Il m'est impossible de vous donner exactement les expressions dont je me suis servi.

Q. Donnez-m'en la substance ? R. Eh bien, je suppose que la conversation a commencé comme elle commençait toujours, par "Eh bien, Campbell, comment va l'élection ?"

Q. Vous a-t-il accosté ou lui avez-vous parlé le premier ? R. Je ne puis le dire.

Q. Alors la conversation peut avoir commencé par "Eh bien, Jackson comment va l'élection" au lieu de "Eh bien, Campbell comment va l'élection ?" R. Oh, il m'avait donné son appui déjà.

Q. Vous n'avez été nommé que l'hiver dernier ? R. Oui.

Q. Était-il Chevalier du Travail ? R. Non.

Q. Membre de l'Association de la Réforme ? R. Non, je ne le pense pas.

Q. Comment savez-vous alors qu'il était un de vos partisans ? R. Comme je le savais relativement à beaucoup d'autres que je connaissais être au nombre de mes partisans politiques.

Q. Donnez-moi votre raison ? R. C'était un libéral influent ; il a toujours voté pour le parti, je pense. Je l'ai toujours regardé comme un ami du parti de la réforme.

Q. En êtes-vous sûr ? R. Je ne pense pas que Jackson ait jamais voté pour l'autre parti.

Q. Cependant il n'était pas membre de l'Association de la Réforme ? L'avez-vous vu faire quelque chose pour le parti libéral ? R. Non, il n'y a rien eu à faire pendant les dernières —

Q. Alors s'il n'y a rien eu à faire pour le parti de la réforme, comment savez-vous de quelle manière il a voté depuis que la loi relative au scrutin secret a été passée ? R. Il m'a souvent parlé avant cela, et il a parlé à d'autres.

Q. Quand vous avait-il rencontré dans la rue ? R. Pendant la campagne électorale.

Q. Je ne vous parle pas de campagne électorale. Vous nous parliez de l'histoire de cet homme avant cela ; vous disiez qu'il était alors du parti libéral, et je vous demande comment vous le saviez ? R. Cela est difficile à dire.

Q. Avez-vous raison de douter de lui ? R. Il appuyait aussi la candidature de M. Dillon à la Chambre locale.

Q. Il travaillait peut-être les voteurs pour celui-ci aussi ? R. Je ne le pense pas. Je n'en sais rien. Cet homme favorisait ma candidature.

Q. Pouvez-vous mentionner quelque chose qu'il ait dite ou faite, avant votre rencontre au marché, pour vous induire à penser qu'il était un de vos partisans ? R. Il m'a dit qu'il espérait et désirait me voir réussir.

Q. Quand cela ? R. Je ne puis préciser.

Q. Pouvez-vous fixer le lieu où il vous a dit cela ? R. Non.

Q. Vous pouvez jurer que ceci a eu lieu ? R. Qu'il a exprimé ce désir ?

Q. Oui ? R. Oui.

Q. Bien que vous ne puissiez dire ni où ni quand ? R. Non ; je rencontrais des centaines de personnes.

Q. Vous ne payiez pas une piastre par jour à des centaines de personnes, je suppose ? R. Non.

Q. La position de cet homme est exceptionnelle sous ce rapport ? R. Oui.

Q. Que fait-il ? R. C'est un ouvrier, je crois.

Q. A quoi travaille-t-il d'ordinaire ? R. Je suis sous l'impression qu'il est plâtrier. Je ne sais pas trop ce qu'il fait.

Q. S'est-il passé entre vous et lui, en quelque occasion, quelque chose qui puisse vous avoir rendu sûr de lui, outre le désir qu'il a exprimé de vous voir réussir dans cette élection ? R. Non.

Q. Alors le jour où vous l'avez rencontré sur la place du marché, après l'ouverture de la campagne, si je vous comprends bien, vous avez commencé à lui parler d'élection, ou c'est lui qui a commencé à vous en parler ; vous ne savez trop qui a entamé l'entretien ? R. Je suppose que cela s'est passé ainsi.

Q. A présent que vous avez commencé, voulez-vous nous dire ce qui a suivi ? R. Je voulais visiter les voteurs nègres de l'est de la ville, et je ne connaissais ni leurs noms ni leurs résidences et je lui demandai s'il pouvait me donner son temps et venir avec moi.

Q. Vous a-t-il dit qu'il le pouvait, ou non ? R. Oui, il m'a répondu qu'il pouvait m'accompagner.

Q. A-t-il été question de rémunération ? R. Non.

Q. Il vous a conduit, n'est-ce pas, dans l'après-midi ? R. Oui.

Q. Était-ce un samedi ? R. Je ne puis dire exactement quel jour de la semaine c'était ; ce pouvait être un samedi, parce que j'étais en ville le samedi, généralement.

Q. Alors il vous a accompagné ; continuez et donnez-nous la suite ? R. Il m'a accompagné. Nous ne fûmes terminer cette visite dans l'après-midi, il vint avec moi dans une autre occasion.

Q. Comment s'est-il fait qu'il vous a accompagné dans une autre occasion ? R. Je lui avais donné un rendez-vous à cet effet.

Q. Quand le lui avez-vous donné ? R. La nuit où nous nous sommes séparés. Nous n'avions pu voir tous les voteurs dans cette occasion, et je m'arrangeai avec lui pour avoir ses services un autre jour.

Q. Le lundi suivant, probablement ? R. Oui.

Q. Vous n'aviez pas parlé de paiement jusque-là ? R. Pas un mot.

Q. Continuez maintenant ? R. Nous retournâmes dans ce quartier pour la seconde fois, dans la veillée, vu que nous ne pouvions pas voir ces électeurs pendant le jour chez eux, et nous en visitâmes autant que possible jusqu'à onze heures, alors que nous avons eu à cesser nos visites par suite de l'heure avancé. Il restait des électeurs à visiter. Je devais partir pour la campagne et je m'arrangeai avec Jackson qui s'en gagea à continuer seul la visite commencée avec lui.

Q. Quel arrangement avez-vous fait avec lui ? R. Qu'il devait employer un ou deux jours à cette besogne.

Q. Et il n'a pas été question de paiement jusque là ? R. Oui ; il me dit alors qu'il ne pouvait perdre ainsi son temps.

Q. Vous a-t-il parlé lui-même de cela, ou est-ce vous-même qui avez fait cette observation ? R. C'est lui qui l'a faite.

Q. Il vous a dit qu'il n'avait pas les moyens de perdre ainsi son temps—continuez et rapportez-nous ce qu'il vous a dit ? R. Je lui dis de continuer la visite, que je n'avais pas le temps de voir ces électeurs, et que je voulais que quelqu'un se chargeât de la chose ; et en quelques mots, nous convînmes qu'il irait les voir et qu'il recevrait une piastre par jour pour ce service.

Q. Il devait recevoir le même salaire pour le temps déjà donné ? R. Je n'en sais rien. Je ne le crois pas, parce que, quand il m'accompagna d'abord, je n'avais jamais songé à lui payer quoi que ce soit, et qu'il n'a rien demandé ; mais quand je lui demandai d'y retourner et d'y employer quelque temps encore, il me dit que ses moyens ne lui permettaient pas de perdre ainsi son temps.

Q. Alors il vous avait donné une partie du samedi, son après-midi, n'est-ce pas ? R. La première fois un après-midi, jusqu'à l'heure du souper.

- Q. Et la seconde fois depuis le souper jusqu'à onze heures du soir? R. Oui.
- Q. Ensuite il devait voir le reste des électeurs seul? R. Oui.
- Q. La nuit ou le jour? R. Quand il lui conviendrait d'aller les voir.
- Q. Combien pouvait-il employer de temps pour visiter les électeurs que vous n'aviez pas vus? R. Deux autres soirées, peut-être.
- Q. Vous lui avez ensuite parlé de quelque autre endroit où vous vouliez l'envoyer? R. Oui, à Shrewsbury; au lac, à environ quinze milles d'ici.
- Q. Devait-il aller à Shrewsbury? R. Il y a là de 20 à 30 électeurs de couleur dans cet établissement.
- Q. Jouissait-il de quelque influence particulière sur ces hommes de couleur? R. Non, d'aucune influence particulière, mais nous avons besoin de quelqu'un pour les visiter.
- Q. Deviez-vous lui fournir une voiture? R. Oui; il devait se rendre là et visiter ces électeurs; ensuite il fut convenu que M. Reeves irait y tenir une assemblée dans la soirée qui suivrait la visite de Jackson.
- Q. Qu'est-ce que ce M. Reeves? R. C'est un homme de couleur qui réside en ville.
- Q. Cet homme devait y aller comme messenger d'abord? R. Pour donner avis de l'assemblée, trouver une salle convenable et inviter les gens à s'y rendre.
- Q. Et être suivi de M. Reeves qui devait leur adresser la parole? R. Oui.
- Q. M. Reeves devait aussi être payé? R. Non, je ne pense pas qu'il ait jamais été payé.
- Q. Mais devait-il être payé? R. Non, cela n'avait pas été convenu.
- Par le juge:*
- Q. Vous avez dit que George Reeves avait été payé \$5 pour avoir sollicité les électeurs des cantons; est-ce le même homme? R. Oui; il a été envoyé en plusieurs endroits.
- Par M. McCarthy:*
- Q. Et il réclame encore une balance de compte? R. Oui; il prétend qu'on ne lui a jamais rien payé, et qu'il n'a même pas eu assez d'argent pour payer ses dépenses.
- Q. Quelle somme a été payée à Jackson? R. Je ne me rappelle pas qu'il ait eu plus de \$5.
- Q. C'est vous qui les lui avez données? R. Je pense que M. Flint les lui a données la veille de son départ pour Shrewsbury.
- Q. Par vos ordres? R. Oui, j'étais présent.
- Q. Flint vous a-t-il demandé s'il devnit les donner? R. Si je me rappelle bien, nous étions en conversation, Flint et moi, lorsque Jackson entra pour nous informer qu'il partait pour Shrewsbury, et que n'ayant pas d'argent, il lui en faudrait un peu pour ses dépenses. Il voulait avoir deux piastres; n'ayant pas de monnaie, Flint lui donna un billet de cinq piastres, lui disant, que cela servirait pour une autre occasion ou de rapporter ce qui lui resterait.
- Q. A-t-il rapporté cette balance? R. Non, pas à ma connaissance.
- Q. Lui deviez-vous quelque argent alors? R. Oui.
- Q. Combien? R. Deux piastres environ.
- Q. Pourquoi? R. Pour avoir visité les électeurs en ville.
- Q. Avait-il sollicité les votes en ville? R. Oui.
- Q. Prétendait-il qu'il lui était dû quelque chose? Disait-il qu'il avait rendu des services? R. Je ne pense pas le lui avoir demandé.
- Q. A-t-il prétendu avoir rendu des services dans l'occasion dont vous parlez? R. Je ne sais pas s'il l'a fait ou non. Il l'a fait sans doute.
- Q. De sorte qu'il a reçu \$5 en votre présence, mais que vous ignorez s'il a reçu ou non plus que cela? R. Il n'a pas reçu plus à ma connaissance.
- Q. Avez-vous été informé par votre agent ou vos agents que Jackson avait reçu plus que cela? R. Non. Il n'aurait pas même reçu cinq piastres si nous avions eu de la monnaie.

Q. Combien lui auriez-vous donné dans ce cas? R. Il avait demandé deux piastres pour payer ses dépenses.

Par le juge :

Q. L'aviez-vous payé alors pour ses services comme solliciteur de votes? R. Non.

Par M. McCarthy :

Q. Il ne vous a rien demandé alors à compte des services qu'il vous avait rendus? R. Non.

Q. Il ne réclama que ce qu'il lui fallait pour ses dépenses? R. Oui.

Q. Quelles dépenses avait-il à faire? R. Il ne pouvait pas se rendre là et y passer la nuit sans faire quelques dépenses.

Q. Le faisiez-vous conduire en voiture? R. Il conduisait lui-même sa voiture.

Q. La voiture était fournie à vos dépens? R. Je suppose que oui.

Q. Ainsi vous ne savez pas s'il a fait autre chose pour vous ou si son compte a été payé? R. Je savais qu'il avait rendu d'autres services.

Q. Comment saviez vous cela? R. Je l'ai rencontré une fois à Buxton.

Q. C'était à Shrewsbury qu'il devait travailler pour vous. Savez-vous s'il y est allé; l'avez vous rencontré là? R. Non, je ne l'y ai pas rencontré; mais je sais qu'il y est allé.

Q. Vous voulez dire qu'on vous en a informé? R. Je l'ai su de ceux qui l'ont rencontré là.

Q. Où est Buxton? R. Dans le canton de Raleigh.

Q. A quelle distance de Shrewsbury? R. A 18 ou 20 milles.

Q. Vous ne l'avez jamais envoyé là? R. Oui, je l'y ai envoyé.

Q. Il devait aussi aller à Buxton? R. Oui.

Q. Je vous demande si, le soir où vous n'avez pas terminé la visite que vous avez faite avec lui à Chatham, et où vous étiez convenus qu'il la terminerait et irait ensuite à Shrewsbury, vous lui avez alors parlé de Buxton? R. Vous ne me l'avez pas demandé.

Q. Et vous dites que vous l'avez vu à Buxton? R. Je l'y ai vu.

Q. Il n'était pas encore allé à Buxton quand vous lui avez donné les cinq piastres? R. Non.

Q. Il en coûte un peu d'argent pour faire comprendre aux noirs comment ils doivent voter, n'est-ce pas? R. Pas plus, je pense, qu'il n'en faut avec les blancs, pour le même objet.

Q. Dans tous les cas cela vous a coûté cet argent là. Vous avez dû employer Reeves pour l'envoyer faire un discours? R. Nous n'avons payé à Reeves que ses dépenses.

Q. Combien a-t-il été payé d'argent à Reeves? Vous dites cinq ou six piastres; assurez-vous qu'il n'a pas en dix piastres ou même au delà de dix piastres? R. Je ne le crois pas.

Q. Mais vous ne voulez pas dire que cela n'est pas le cas? R. Je ne voudrais pas jurer qu'il n'a pas reçu plus.

Q. Savez-vous si Dennis Stephens a été payé aussi? R. Non, je ne le sais pas.

Q. A-t-il, oui ou non, été employé à visiter des voteurs? R. Il ni l'a pas été par moi, et je ne sais pas s'il l'a été par d'autres.

Q. Avez-vous jamais entendu mentionner son nom à ce sujet? R. Non.

Q. Connaissez-vous un homme du nom de Peter Emerson? R. Non, je ne le connais pas.

Q. Spencer Curtis? R. Je connais Spencer Curtis.

Q. L'employiez vous pour obtenir des votes? R. Non.

Q. Pas à votre connaissance? R. Non.

Q. Vous n'en avez pas entendu parler? R. Non.

Q. Et Orlando Curtis? R. Je ne le connais pas.

Q. Vous ne savez pas s'il était employé aussi? R. Non.

Q. A. Williams? R. Je ne le connais pas non plus. Je puis le connaître, mais pas de nom.

Q. Ainsi vous entendez dire que les seules personnes de couleur employées à visiter des voteurs ou payés pour services rendus pendant l'élection, sont Reeves et Jackson? R. Ce sont les seules que je connaisse.

Q. Vous êtes sûr de cela? R. Oui.

Q. Pouvez-vous dire si ces autres hommes paraissent dans le compte comme ayant été payés? R. Je n'en sais rien.

Q. Quelles étaient les autres personnes employées à solliciter les votes? R. Je n'en connais pas d'autres.

Q. Il n'y en a pas d'autres que les deux que vous avez mentionnées? R. Ce sont les seules que je connaisse.

Q. Aviez-vous quelque connaissance de la loi qui stipule qu'aucun argent ne soit payé dans une élection par d'autre que par l'agent d'élection? Saviez-vous que, lorsque vous étiez candidat, la loi était spécifique et positive à ce sujet? R. Non, je ne le savais pas.

Q. Ces livres, qui sont les vôtres (livres exhibés), sont-ils ceux qui contiennent votre compte particulier? R. Ceci est le livre de banque.

Q. Il ne fera pas voir votre compte particulier? R. Non.

(Autre livre exhibé.)

Q. Celui-ci est-il le livre contenant votre compte pour les mois de janvier et février? R. Oui.

Q. Les chèques dont vous avez parlé ne sont pas entrés ici? R. Ils ne paraissent pas l'être.

Q. Quel est votre teneur de livres? R. M. Wescott.

Q. Est-il ici? R. Non.

Q. Où est-il? R. Il est au bureau.

Q. Maintenant où est entré l'argent? R. Il ne paraît pas l'être du tout.

Q. A-t-il été tenu aucun compte d'élection? R. Non.

Q. Où se trouve donc ce compte? R. Il paraît ne pas avoir été ouvert.

Q. Enfin qu'est devenu ce compte dont vous nous avez parlé? Comment vos livres peuvent-ils être tenus si ce compte n'y paraît nulle part? R. (pas de réponse).

Q. Je suppose que le teneur de livres pourra nous dire où se trouvent entrés ces items? R. Oui.

Q. Seriez-vous assez bon pour l'envoyer chercher? R. Il est au bureau, vous pouvez le faire demander.

Q. Je désire voir les livres? R. J'apporterai les chèques.

Q. Non, je veux les livres aussi? R. Vous les avez ici.

Q. Non, ce ne sont pas ceux que je veux; où est le compte de vos dépenses d'élection? R. Je n'en ai pas d'autre que ce que vous avez sous les yeux.

Q. Où sont entrés les chèques? R. Ils sont entrés dans ce livre.

Par le juge :

Q. Je pense qu'il vaudrait mieux que le témoin compare demain et apporte ici ses livres? R. Tout chèque payé par la banque est entré ici.

Par M. McCarthy :

Q. Outre ces livres-ci, avez-vous un journal? R. Oui.

Q. Dans lequel vous entrez les chèques lorsque vous les donnez? R. Non.

Q. Quand vous donnez un chèque, il est entré au journal, n'est-ce pas? R. Le chèque devrait être entré au journal, et s'il l'est, il doit y paraître.

Q. Alors je veux le journal? R. Je l'apporterai.

Transquestionné de nouveau par M. Cassells :

Q. Aviez-vous pas des informations pour savoir si vous aviez le droit d'employer quelqu'un pour solliciter les voteurs? R. Oui, j'avais compris que je pouvais le faire.

Q. Et ce Jackson dont vous avez parlé, était de réputation, et d'après ce que vous connaissez de lui, un partisan reconnu du parti de la réforme, et vous le croyiez tel? R. Oui.

Q. D'après ce que vous avez appris au comité, ce que disaient vos amis et tout le monde enfin, pouviez-vous douter aucunement de ses principes politiques? R. Non, je n'en avais aucune raison quelconque. Je le croyais un de mes chauds partisans.

Q. Et lorsque vous lui avez donné les cinq piastres dont vous avez parlé, il avait, à votre connaissance, rendu certains services ? R. Oui.

Q. Et, à votre connaissance également, il devait en rendre de nouveau à Buxton et Shrewsbury ? R. Oui, il partait alors pour Shrewsbury.

Q. Et, d'après ce que vous savez, il a été à Buxton et à Shrewsbury ? R. Oui.

Q. Reeves aussi était un libéral prononcé ? R. Oui, mais il ne vote pas.

Q. Des scrupules de conscience l'empêchent de voter pour l'un ou l'autre parti, je crois ? R. Oui.

Q. L'argent donné à Reeves devait simplement servir à payer ses dépenses de voyage ? R. Oui, c'était pour l'entretien du cheval, et autres choses semblables.

Q. Pour l'ouvrage de Jackson, c'est-à-dire deux jours employés à solliciter les électeurs, ses voyages à Buxton et Shrewsbury, et le reste, considérez-vous que cinq piastres soient une somme raisonnable ? R. Oui, très raisonnable.

Q. Combien pouvait gagner un ouvrier à cette époque ? R. Une piastre ou une piastre et quart.

Q. En lui faisant ce paiement, croyiez-vous qu'il voterait pour vous, ou aviez-vous l'intention de l'induire à le faire ? R. Non, pas du tout. Il devait voter pour moi d'ailleurs.

JAMES JACKSON est assermenté et examiné.

Par M. McCarthy :—

Q. Vous êtes électeur, n'est-ce pas ? R. Oui.

Q. Où avez-vous voté ? R. A Chatham.

Q. Depuis combien de temps avez-vous droit de vote ? R. Dix ou douze ans.

Q. Vous occupez-vous beaucoup de politique ? R. Pas beaucoup.

Q. Vous y portez peu d'intérêt ? R. Je m'en soucie peu.

Q. Vous connaissez-vous beaucoup en politique ? R. Non, pas beaucoup.

Q. Quelle est votre occupation ? R. Je fais un peu de tout ; je suis un manouvrier ordinaire.

Q. Vous résidez à Chatham ? R. Oui.

Q. Vous êtes scieur de bois ? R. Oui.

Q. Un peu jardinier ? R. Oui.

Q. Boucher ? R. Oui.

Q. Boulanger ? R. Oui.

Q. Plâtrier ? R. Oui, un peu.

Q. Vous connaissez mieux ces métiers que celui de politicien, je suppose ? R. Oui.

Q. Avez-vous jamais senti plus d'inclination vers un parti politique que vers l'autre ? R. J'ai toujours été du parti de la réforme.

Q. Êtes-vous beaucoup plus porté pour un parti que pour l'autre ? R. J'aime mieux le mien.

Q. Avez-vous jamais donné des preuves de votre attachement pour le parti de la réforme ? Lui avez-vous jamais sacrifié vos intérêts ou ceux des membres valides de votre famille ? R. Je fais quelque fois l'impossible pour un ami.

Q. Vous est-il arrivé quelque fois de recevoir de l'argent pour l'appui que vous avez donné à la cause du bon gouvernement ? R. Pas encore.

Q. Ainsi vous n'avez jamais vendu votre vote ? R. Jamais de ma vie. Je n'accepterais rien pour cela.

Q. Avez-vous jamais été payé pour vos services en temps d'élection ? R. Je n'ai jamais été payé ; mais on m'a promis que je le serais.

Q. Qui vous a promis cela ? R. M. Flint.

Q. Que vous a dit M. Flint ? R. De parcourir la ville, et de solliciter les voteurs pour lui. Il ne m'a pas promis d'argent ; mais il m'a dit qu'il verrait à régler convenablement les choses ; d'aller travailler et que je m'en trouverais bien.

Q. Étiez-vous convenus de ce qui vous serait payé ? R. Je ne sache pas qu'il y ait eu arrangement, mais je lui ai dit qu'il me fallait une piastre par jour.

(Ici M. Flint est prié de sortir de la cour).

27^e ACCUSATION.

Q. Quand lui avez-vous dit que vous exigeriez une piastre par jour ? R. Une couple de semaines avant l'élection, je pense.

Q. Est-ce alors qu'il vous a dit qu'il arrangerait bien les choses ? R. Oui.

Q. C'est tout ce que vous êtes dit ? R. Oui.

Q. Vous êtes allé le trouver, vous lui avez dit qu'il y avait nombre de voteurs dans votre voisinage à qui il était nécessaire de parler, il vous a engagé à aller les voir, vous assurant qu'il arrangerait convenablement cela avec vous ; alors vous lui avez dit que vous exigeriez une piastre par jour ; est-ce là tout ? R. C'est tout ce qui s'est dit.

Q. Alors vous avez été voir ces électeurs et vous leur avez parlé ? R. Oui.

Q. Vous a-t-il été donné une liste de ceux que vous deviez voir ? R. Je n'avais pas besoin de liste ; je leur parlais quand je les rencontrais sur la rue, m'adressant à tous ceux que je connaissais.

Q. Que faisiez-vous à cette époque ? auquel de vos nombreux métiers étiez-vous alors occupé ? R. Je n'avais rien à faire dans le moment.

Q. Et combien Flint vous doit-il ? R. Je ne sais. Je n'ai jamais tenu compte du temps que j'ai employé à l'élection. Il me parla si peu clairement que je ne pensais pas que j'aurais grand'chose.

Q. Il vous avait donné une occupation si peu stable, voulez-vous dire, je suppose. Avez-vous fait beaucoup d'ouvrage ? R. Oui, un peu.

Q. Pendant combien de jours avez-vous ainsi travaillé ? R. Pendant cinq ou six jours environ.

Q. Où ? R. Dans la ville.

Q. A parler aux gens dans la rue, voulez-vous dire ? R. Oui.

Q. A quoi vous seriez-vous occupé si vous n'aviez pas eu cette besogne ; auriez-vous resté chez vous ou auriez-vous sorti ? R. J'aurais parcouru les rues dans tous les cas, je suppose.

Q. Et vous trouvant sur la rue, vous auriez parlé à ces gens tout de même, probablement ? R. J'aurais fait la même chose ; je leur aurais parlé également ; si j'étais descendu en ville pour un certain temps, j'aurais été obligé de parler d'élection.

Q. Tout le monde en parlait ? R. Oui.

Q. Ainsi vous pensez que vous avez parlé d'élection de cette manière pendant cinq ou six jours ? avez-vous jamais présenté un compte ? avez-vous parlé à M. Flint à ce sujet ? R. Je n'ai jamais présenté de compte. J'ai rencontré M. Flint sur la rue, et je lui ai demandé de l'argent, il m'a dit qu'il ne pouvait pas m'en donner ; que ses fonds étaient épuisés. Cela était deux ou trois jours avant l'élection.

Q. M. Campbell est riche, n'est-ce pas ? R. Je ne connais rien de la richesse de M. Campbell.

Q. M. Flint est assez riche pour vous payer cela, n'est-ce pas ? R. Je ne connais pas sa richesse. Je vous parle seulement de ce qu'il n'a pas fait.

Q. N'avez-vous pas reçu d'argent du tout ? R. Je n'ai jamais reçu d'argent pour ce que j'ai fait.

Q. Aucun argent du tout ? R. Non.

Q. Pas pendant l'élection ? R. Une fois, je pense—non, je n'ai pas reçu d'argent du tout. Reeves a reçu de l'argent pour aller dans la campagne ; je n'en ai pas eu du tout.

Q. Reeves en a reçu ? R. Il a reçu quelque argent pour payer ses dépenses pendant son voyage à la campagne.

Q. Étiez-vous présent quand il l'a reçu ? R. Je ne l'ai pas vu le recevoir, mais il m'a dit qu'il en avait eu pour aller à la campagne ; je ne sais si c'était son propre argent ou non.

Q. Dites-vous que vous n'en avez jamais reçu ? R. Je n'en ai pas reçu du tout.

Q. Ne vous en a-t-il jamais été laissé ; ne vous en a-t-on jamais laissé tomber dans la main, sur le plancher ? R. Ne l'aurais-je pas eu si on me l'eût laissé tomber dans la main ? Je n'en ai jamais eu ; je n'ai eu qu'une promesse d'en avoir.

Q. Avez-vous été à Shrewsbury ? R. Oui.

Q. Avez-vous reçu de l'argent avant votre départ pour Shrewsbury ? R. Je vous ai dit que Reeves avait reçu de l'argent pour y aller.

Q. Mais vous-même, en avez-vous eu ? R. Je ne me rappelle pas en avoir reçu du tout.

Q. Vous l'avez oublié ? R. Je ne veux rien dire concernant mon départ pour Shrewsbury, parce que je n'avais pas la mémoire bien claire quand je me suis mis en route.

Q. Comment étiez-vous donc à votre départ ? R. J'étais quelque peu embrouillé dans ce moment.

Q. Vous étiez-vous ainsi monté avant votre départ ? R. Oui.

Q. Où vous étiez-vous ainsi échauffé avant votre départ ? R. Je m'étais rencontré avec des gens du parti opposé, ils voulaient me persuader de travailler pour eux, et je m'étais échauffé un peu dans leur compagnie.

Q. Et vous ont-ils porté à un degré de température convenable ? R. Ils y réussirent jusqu'à un certain point, et j'allai rejoindre Reeves.

Q. Ét vous êtes-vous muni, Reeves et vous, des éléments nécessaires pour entretenir ce degré de chaleur pendant le temps que vous deviez rester à Shrewsbury ? R. Je n'en ai rien vu.

Q. Avez-vous emporté avec vous ce qu'il fallait pour stimuler les gens à Shrewsbury ? R. Non.

Q. Avez-vous eu cinq piastres de M. Flint, avant de partir pour Shrewsbury ? R. Je n'aimerais pas à rien dire là-dessus, parce que je n'en suis pas certain. J'étais en assez mauvais état à mon départ, comme je vous l'ai dit, et je n'ai recouvré ma mémoire qu'en arrivant là.

Q. Avez-vous trouvé cinq piastres dans vos poches quand vous êtes arrivé à Shrewsbury ? R. Je n'y ai pas trouvé un centin ; il m'a fallu demander crédit à un homme pour avoir quelque chose à manger.

Q. Pourquoi avez-vous amené Reeves avec vous ? R. Reeves était l'orateur ; c'était lui qui devait parler en cette occasion.

Q. Était-ce la première fois que vous alliez à Shrewsbury pour des fins d'élection, quand vous y êtes allé avec Reeves ? R. J'y étais allé déjà une ou deux fois seul avant cela.

Q. Pourquoi y étiez-vous allé avant ? R. J'y étais allé une fois dans l'intérêt du parti opposé.

Q. Pendant cette élection ? R. Pendant la même élection.

Q. Alors vous n'avez pas toujours été ferme partisan de la réforme ? R. Je l'étais quand j'y suis allé cette fois.

Q. Vous ne pouviez l'être puisque vous y alliez pour les conservateurs ? R. Je n'y étais pas allé pour eux ; ils m'y avaient envoyé, et j'y suis allé mais pour mes propres affaires.

Q. Pourquoi vous y avaient-ils envoyé ? R. Ils me demandèrent d'y aller pour avoir l'œil sur certaines personnes de l'endroit, et je leur ai répondu que j'irais. Leur ai dit que j'avais veillé sur ces gens et que j'y veillerais encore ; alors ils me donnèrent une voiture pour y aller.

Q. Et lorsque vous êtes sorti cette fois pour les conservateurs en janvier dernier, c'était la première fois que vous sortiez pour les élections ? R. Oui.

Q. Donc la première fois vous y êtes allé pour les conservateurs, et la seconde fois vous étiez accompagné de Reeves ? R. Oui.

Q. Avez-vous jamais fait quelque arrangement avec quelqu'un pour visiter les voteurs, sauf ce que vous nous avez dit s'être passé entre vous et Flint ? R. Je ne voudrais pas le jurer, parce que je n'en sais rien. J'ai parlé quelquefois et fait des marchés quand j'étais échauffé sans savoir ce que je faisais.

Q. Alors vous êtes ce qu'on appelle une girouette ? R. Non, je ne le suis pas.

Q. Avez-vous fait autre chose pendant cette élection ? R. J'ai parcouru les rues et parlé comme tous les autres.

Q. Vous avez été à Shrewsbury ; combien de temps avez-vous passé là ? R. J'y ai passé la nuit. J'y suis allé dans le jour et j'en suis revenu le lendemain.

Q. Avec M. Reeves ; qui conduisait ; l'orateur sait-il conduire ? R. Il conduisit le cheval pendant quelque temps, puis je pris les guides.

Q. Qu'avez-vous fait pendant que vous étiez-là ? R. Je suis allé à l'assemblée.

Q. Qui l'avait convoquée ? R. M. Reeves avait convoqué l'assemblée ce soir là.

Q. De quelle politique est M. Reeves ? A quel parti appartient-il ? R. Au parti de la réforme.

Q. Toujours, ou est-il, comme vous, tantôt d'un côté tantôt de l'autre ? R. Il faudra que vous le questionniez à ce sujet ; je n'en sais rien.

Q. C'était avant l'élection que vous avez demandé de l'argent à M. Flint, avant le jour de la votation ? R. Un jour ou deux avant la votation.

Q. C'était le bon temps pour l'avoir ; si vous ne l'obteniez pas alors, il vous restait bien peu de chances de l'avoir plus tard ? R. C'est ce que je pensais.

Q. Ne l'obtenant pas avant de voter, vous auriez craint de ne pas l'avoir après ? R. Cet argent n'était pas pour mon vote.

Q. Dites-moi pourquoi vous demandiez cet argent ; quels étaient les services que vous aviez rendus pour croire que vous aviez droit à quelque paiement ? R. J'ai couru les rues cherchant des votes, et je pensais que j'avais autant de droit à mon salaire que les autres.

Q. Quels autres recevaient un salaire ? R. Je vous ai entendu dire que quelqu'un avait reçu \$10 pour deux jours.

Q. Combien demandiez-vous ? R. J'avais travaillé six ou sept jours ; je pense que j'aurais dû recevoir 6 ou 7 piastres.

Q. Où avez-vous été employé pendant ces six ou sept jours ? R. J'ai passé une journée à Shrewsbury, et j'ai travaillé ici en ville.

Q. Combien de jours en ville ? R. Cinq ou six jours.

Q. Avez-vous demandé cet argent depuis, ou l'avez-vous rayé de vos papiers comme mauvaise dette ? R. J'ai pensé que si je n'avais pas pu l'avoir avant l'élection, je ne l'aurais jamais ; aussi je ne l'ai jamais demandé.

Q. Pouvez-vous nous dire pour quelle raison M. Flint pouvait vous payer avant l'élection, et ne pas se soucier beaucoup de le faire après l'élection ? R. Il est de règle que si vous n'avez pas votre argent avant l'élection, vous ne pouvez l'avoir après.

Transquestionné par M. Cassells :

Q. Vous pensez que vous étiez un peu échauffé à votre départ pour Shrewsbury ? R. Oui.

Q. L'êtes-vous un peu aussi maintenant ? R. Non.

Q. Vous en êtes sûr ? R. Oui.

Q. N'étiez-vous pas un peu échauffé aussi à Buxton ? R. Oui, quand j'y ai passé, en route pour Shrewsbury.

Q. N'y êtes-vous pas allé solliciter les votes des électeurs ? R. Oui.

Q. Était-ce à la demande de M. Campbell ? R. Je ne suis pas sûr, parce qu'un soir on m'a dit d'aller quelque part, et je ne sais qui m'y a envoyé. Reeves et moi nous sommes allés à Buxton et à Shrewsbury.

Q. Quelqu'un vous a demandé d'aller à Buxton ? R. Oui.

Q. Et vous y êtes allé ? R. Oui.

Q. Avez-vous été là pour cabaler ? R. Oui.

Q. Vous ne savez pas qui vous y a envoyé ? R. Je ne sais pas exactement si c'est M. Campbell ou M. Flint ; j'ai reçu cet ordre dans la salle du comité.

Q. Si M. Campbell dit qu'il vous y a envoyé, vous n'aimeriez pas à le contredire, n'est-ce pas ? R. Je ne dirais pas que non.

Q. Reeves est l'orateur du parti ? R. Oui.

Q. Êtes-vous prêt à dire que vous ne lui aviez pas préparé les voies la veille ? R. Je dis que j'y suis allé le jour précédent.

Q. Alors vous y étiez allé le jour précédent et vous aviez loué une salle ? R. Oui, le jour précédent, j'avais préparé la salle et la maison d'école pour cela.

Q. Et vous avez parlé aux gens ? R. Oui.

Q. N'aviez-vous pas été requis par M. Campbell d'agir ainsi? R. Je ne puis dire si c'est M. Campbell ou M. Flint.

Q. Enfin c'était l'un des deux? R. C'était l'un ou l'autre.

Q. Vous étiez là la veille sur la demande de M. Campbell ou de M. Flint? R. Oui.

Q. Et vous avez pris des arrangements pour avoir la maison d'école? R. Oui.

Q. Vous avez aussi sollicité les électeurs? R. Oui.

Q. Au sujet de la conversation dont vous avez parlé, vous avez demandé, dites-vous, une piastre par jour. Vous entendez par là que vous croyiez avoir droit à ce salaire pour votre travail? R. Oui, je crois que l'un des deux a convenu de me payer cela. Je me rappelle avoir demandé un jour une piastre à M. Flint, et qu'il m'a répondu qu'il verrait à cela, et que tout serait bien arrangé.

Q. Que voulez-vous dire par ces mots "que l'un des deux a convenu de vous payer cela"? R. Je crois que j'ai rencontré M. Campbell sur la rue, en face de l'opéra Bright une fois, et qu'il convint alors de me payer une piastre par jour.

Q. Et vous en avez informé M. Flint? R. Oui.

Q. Et M. Flint vous a dit qu'il arrangerait bien cela? R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous si c'est dans l'après-midi ou dans la veillée que vous avez accompagné M. Campbell? R. Je me souviens d'avoir accompagné M. Campbell pendant une soirée.

Q. Une fois ou deux? R. En deux occasions, je crois.

Q. Ensuite vous avez fait vos visites seul? R. Oui.

Q. Était-ce avant ou après qu'il vous eût promis une piastre par jour pour obtenir les votes? R. Je crois que c'est alors même.

Q. Où allait-il, le savez-vous? R. Je ne sais; il me dit qu'il devait s'absenter de la ville, et qu'il voulait que je continuasse les visites seul, dans la ville.

Q. Il convint alors de vous donner une piastre par jour? R. Oui.

Q. M. Campbell dit qu'il a convenu de vous donner cinq piastres; voulez-vous contredire cela? R. Non; il peut l'avoir fait.

Q. Mais subséquemment quand vous avez demandé de l'argent à M. Flint, il s'est moqué de vous? R. Il m'a dit que ses fonds étaient épuisés.

Q. Et il ne vous a jamais rien payé? R. Non.

Q. Ce Reeves est bien connu comme orateur d'assemblées populaires? R. Oui.

Q. Et un libéral bien connu? R. Oui.

Q. Ainsi vous pensez que vous avez droit à six ou sept piastres de salaire? R. Oui.

Q. Est-ce qu'une piastre par jour est un salaire élevé? R. C'était à peu près ce que l'on paie ici en hiver.

Interrogé de nouveau par M. McCarthy :

Q. Votre mémoire s'est éclairci depuis que je vous ai examiné; vous m'avez dit que c'était M. Flint qui avait fait le marché avec vous? R. Je vous ai dit que j'étais allé chez M. Flint, que je lui avais dit que je voulais une piastre par jour, et qu'il avait répondu qu'il arrangerait cela à ma satisfaction.

Q. C'est une variante de ce que vous m'avez dit auparavant? R. Je lui ai dit que je voulais une piastre par jour, et il m'a répondu que cela serait arrangé à ma satisfaction ou quelque chose de semblable.

Q. Quelqu'un autre que M. Flint vous a-t-il promis une piastre par jour? R. Je crois que M. Campbell, un soir qu'il partait pour la campagne, m'a dit aussi que si je voulais travailler en ville et solliciter les votes des électeurs du quartier des gens de couleur, il me paierait une piastre par jour.

Q. Vous en rappelez-vous assez pour le jurer? R. Oui.

Q. Était-ce avant ou après que vous êtes allé chez M. Flint? R. M. Campbell me l'a promis d'abord; je suis allé ensuite chez M. Flint pour avoir de l'argent, et c'est alors qu'il m'a dit que ses moyens étaient épuisés.

Q. Alors, si M. Campbell vous avait promis une piastre par jour, pourquoi êtes-vous allé chez M. Flint lui dire qu'il y avait des électeurs à voir? R. Il était le trésorier.

Q. Etait-ce pour cette seule raison? R. Pour cela seulement.

Q. Vous doutiez de la parole de M. Campbell? R. Je ne doutais pas de la parole de M. Campbell, mais il m'avait dit que M. Flint était le trésorier.

Q. C'est M. Campbell qui vous a parlé le premier? R. Oui.

Q. Qu'est ce que M. Campbell vous a dit? R. M. Campbell et moi nous avons visité les électeurs pour avoir leurs votes pendant une soirée. Nous continuâmes cette besogne jusqu'à neuf heures du soir, environ, je pense. Le soir suivant, nous recommençâmes vers sept ou huit heures du soir, continuant ces visites jusque vers huit ou neuf heures, lorsque arrivés à l'Opéra Bright, je pense, M. Campbell me dit qu'il était obligé de sortir de la ville, et me demanda ce que j'exigerais pour voir le reste des électeurs du quartier. Je lui répondis que ce serait une piastre par jour.

Q. C'est tout ce que vous avez dit à M. Campbell? R. Oui.

Q. Est-ce tout ce que M. Campbell vous demanda de faire? R. C'est tout ce que M. Campbell voulait me faire faire.

Q. Il ne vous ait pas demandé d'aller à Shewsbury? M. Campbell ne m'a pas demandé d'aller à Shrewsbury; je crois que c'est M. Flint qui me l'a demandé.

Q. M. Campbell ne vous a pas dit d'aller à Buxton? R. Il ne me l'a pas demandé.

Q. Il voulait que vous continuassiez la visite du reste des électeurs de la ville pour obtenir leurs votes. Lorsque vous vous êtes arrangé avec lui pour votre salaire, lui avez-vous demandé ce salaire, ou vous l'a-t-il offert? R. Quand il m'a demandé de compléter cette besogne, je lui ai dit que je n'avais pas les moyens de lui donner mon temps gratis, et il me demanda quel salaire j'exigerais par jour. Je demandai une piastre par jour. A notre retour, nous nous arrêtâmes devant l'Opéra-Bright, là il me dit qu'il partait pour la campagne, et il me demanda combien j'exigerais par jour pour visiter les voteurs dans le reste la ville; je lui demandai une piastre par jour.

Q. Avez-vous sollicité les votes des électeurs dans le reste de la ville? R. Oui.

Q. Où? R. A leurs demeures et sur la rue.

Q. Vous m'avez dit, il y quelques moments, que vous n'étiez pas allé de maison en maison, que vous parliez aux électeurs que vous rencontriez sur la rue? R. Non, je les visitais à leurs demeures, et j'ai dit que je demandais leurs votes dans la rue, et que je l'aurais fait, dans tous les cas, payé ou non.

Q. Etiez-vous allé à Shrewsbury avant les conservateurs, avant d'avoir visité les électeurs de la ville avec M. Campbell, ou après? R. (Pas de réponse).

Q. Combien de temps après cette conversation avec M. Campbell avez-vous vu M. Flint dans la salle du comité? R. La conversation avec M. Campbell avait eu lieu d'abord.

Q. Combien de jours après votre entretien avec M. Campbell êtes-vous allé à la salle du comité pour parler à M. Flint? R. Un ou deux jours après, je pense.

Q. Et qu'avez-vous dit à Flint? R. Je lui dis qu'il y avait dans le quartier de nombreux électeurs qu'il fallait voir. "Oh bien," me répondit-il, "pourquoi ne les voyez vous pas." Je lui dis que je le ferais; "allez, reprit-il, et faites-le."

Q. Mais vous lui avez dit quelque chose à propos de salaire? R. Je l'informai que je demandais pour cela une piastre par jour. Il me répondit en m'injoignant de travailler et qu'il arrangerait bien les choses.

Q. Pourquoi aller chez M. Flint après avoir conclu un arrangement avec M. Campbell? R. Parce que je voulais de l'argent.

Q. Avez-vous fini de travailler pour M. Campbell alors?

Q. J'avais fait une partie de la besogne.

Q. Vous aviez la promesse de M. Campbell qu'il vous donnerait une piastre par jour; avez-vous jamais demandé cet argent? R. Non.

Q. Pourquoi? R. Il était à la campagne alors.

Q. L'avez-vous vu depuis? R. J'ai été malade; c'est la première fois que je le vois depuis qu'il est parti pour la Chambre. J'avais demandé cet argent à M. Flint; il m'avait dit qu'il n'en avait plus. Il m'importe assez peu d'avoir cet argent ou non.

Q. M. Flint vous a-t-il jamais dit que vous aviez eu cinq piastres? R. Il m'a

dit que j'avais reçu déjà quelque chose; je ne me rappelle pas s'il a mentionné cinq piastres ou non, mais je lui ai dit que je n'avais jamais rien eu.

Q. Quand vous a-t-il dit cela; est-ce quand il vous a appris que ses fonds étaient épuisés? R. Je pense que c'est alors.

Q. Avez-vous compris que M. Flint voulait dire qu'il avait entièrement payé, ou que s'il avait été en fonds, il vous aurait donné quelque chose de plus? R. Il m'a dit qu'il me donnerait encore quelque chose quand il aurait de l'argent.

Q. A-t-il dit combien il vous donnerait de plus? R. Il ne me l'a pas dit.

Q. Pour quel parti avez-vous travaillé dans l'élection locale? R. Cela n'a rien de commun avec la présente élection, n'est-ce pas?

M. Christie.—Je m'objecte à cette question. Il y a une pétition concernant l'élection locale. On n'a pas droit de chercher des preuves dans cette cause.

(Objection rejetée.)

Par M. McCarthy :—

Q. Pour quel parti avez-vous travaillé dans l'élection locale? R. Pour les deux partis.

Par M. Cassells :—

Q. Vous avez dit déjà à M. McCarthy et à moi-même que lorsque vous avez demandé de l'argent à M. Flint, il vous a répondu qu'il n'en avait plus? R. Oui.

Q. Et vous dites que vous ne lui en avez jamais demandé depuis? R. Non, jamais depuis.

Q. Et vous avez dit en dernier lieu à M. McCarthy qu'il devait vous en donner encore? R. Je n'ai pas dit cela; j'ai dit qu'il m'avait répondu "qu'il me paierait ce qu'il me devait quand il aurait de l'argent."

JOHN B. FLINT est rappelé et interrogé par M. McCarthy :—

Q. D'après ce que nous a dit M. Campbell, vous avez engagé des gens pour solliciter les électeurs? R. J'en ai envoyé quelques-uns.

Q. Voulez-vous m'en nommer quelques-uns? R. M. Jackson avait été engagé pour solliciter des votes et travailler à l'élection dans les cantons.

Q. En avez-vous engagé d'autres pour le même objet? R. George Reeves; mais pour parler dans les assemblées seulement.

Q. Etait-il payé aussi pour ses services? R. En partie.

Q. En avez-vous engagé d'autres encore parmi les hommes de couleur? R. Littleton Johnson, mais non pour solliciter des votes; je l'ai envoyé à Détroit et à Windsor pour s'enquérir des électeurs qui y résidaient.

Q. Combien lui avez-vous donné? R. Entre neuf et dix piastres.

Q. Pour son temps et ses dépenses? R. Pour son temps et ses dépenses.

Q. Et personne n'a été payé outre ceux-ci? Stephen Dennis a-t-il été payé? R. Non, il n'a rien reçu à ma connaissance.

Q. Spencer Curtis? R. Oui; Spencer Curtis a reçu deux piastres de moi.

Q. Orlando Curtis? R. Non; je ne l'ai jamais vu pendant la campagne électorale.

Q. A. Williams? R. Je ne le connais pas.

Q. Depuis combien de temps connaissez-vous M. Jackson? R. Je le connais depuis l'été dernier; c'est-à-dire, il a eu un an l'été dernier.

Q. C'est un journalier d'ici? R. Je le pense.

Q. Un homme pauvre? Il possède une maison et un emplacement en propre.

Q. C'est un pauvre homme cependant? R. Oui.

Q. Et qui dépend de son travail pour subsister? R. Oui, je le suppose.

Q. D'après ce qu'il nous a dit, il n'est pas très-ferme dans ses convictions politiques? R. Il a été assez ferme sous ce rapport depuis que je le connais.

Q. Il vous a dit qu'il était des deux partis dans l'élection locale? R. Vous ne le jugeriez pas ainsi par ses actes.

Q. Il a admis qu'il avait été à Shrewsbury pour les conservateurs dans la présente élection? R. C'est, cependant, un homme assez droit.

Q. Pourquoi dites-vous que c'est un homme droit? R. Nous l'avons employé dans l'élection locale; il a travaillé très-activement pour nous alors, à la recherche des voteurs en ville et à Buxton.

Q. Comment savez-vous qu'il a travaillé activement ? R. Parce que je lui ai donné deux piastres pour ce qu'il avait fait à Buxton, où il était allé pendant l'élection locale.

Q. Avez-vous d'autres raisons de le croire un libéral sûr ? R. Ma foi ! si on peut juger d'un homme par son entourage, il s'est toujours associé aux gens du parti pendant les élections.

Q. En avez-vous d'autres encore ? R. Non, je n'en connais pas d'autres.

Q. Dans quelles circonstances avez-vous requis ses services ? R. Nous l'avons engagé pour aller à Shrewsbury.

Q. Avez-vous pris quelque arrangement avec lui avant qu'il allât à Shrewsbury ? R. Non.

Q. En êtes-vous certain ? R. Oui, en ce qui me concerne du moins. Je n'ai eu aucune conversation avec Jackson depuis l'élection locale jusqu'au jour de son départ pour Shrewsbury.

Q. Dans quelles circonstances l'avez-vous envoyé à Shrewsbury ? R. Je lui ai procuré une voiture et je l'ai envoyé à Shrewsbury afin de préparer une assemblée pour le soir suivant.

Q. Avez-vous fait quelque arrangement pour son salaire ? R. Aucun arrangement du tout.

Q. Nulle convention en vertu de laquelle il devait recevoir quelque argent ? R. Non, aucun arrangement quelconque.

Q. Ou pour ses dépenses ? R. Non, pas d'arrangement. Je lui ai donné ce qu'il fallait pour ses dépenses à son départ.

Q. Dans quelles circonstances lui avez-vous remis cet argent ? R. Je le lui ai donné dans la salle du comité.

Q. Combien ? R. Je lui ai donné cinq piastres.

Q. Était-il ivre ou sobre ? R. Je l'ai cru sobre ; il parlait avec bon sens.

Q. Il savait parfaitement bien ce qu'il faisait ? R. Je l'ai cru.

Q. Combien lui avez-vous donné ? R. Cinq piastres.

Q. Pourquoi ? R. Pour payer ses dépenses à Shrewsbury. Je ne savais combien de temps il y passerait ; j'étais sous l'impression qu'il pouvait y rester quatre ou cinq jours, peut-être.

Q. A quelle distance est Shrewsbury ? R. Dix-sept ou dix-huit milles, je suppose. Nous étions pour lui donner deux piastres alors, mais n'ayant pas de monnaie, nous lui en avons donné cinq.

Q. Quand vous dites " nous " qui voulez-vous désigner ? R. Moi-même et M. Campbell. Nous avons parlé de le garder à Buxton pendant quatre ou cinq jours.

Q. Vous lui avez donné cinq piastres parce que vous n'aviez pas d'autre monnaie ? R. Oui.

Q. Vous fallait-il aller loin pour faire changer ce billet ? R. Nous aurions pu le faire changer, je pense, dans le même pâté de maisons.

Q. Était-ce avant ou après avoir laissé vos salles ? R. C'était pendant que nous occupions nos anciennes salles.

Q. Y avait-il quelque autre personne dans la salle en ce moment ? R. Très peu de monde ; c'étant vers le milieu de l'après-midi.

Q. Vous souvient-il de ceux qui se trouvaient présents ? R. De personne autre que de M. Campbell. Quelques personnes se trouvaient dans la pièce, mais je ne pourrais les nommer ; un nommé Parker se trouvait là, je pense.

Q. Jackson vous a-t-il rendu compte de cet argent ? R. Non.

Q. Lui avez-vous demandé d'en rendre compte ? R. Non.

Q. Pourquoi ? R. Il nous a toujours dit qu'il n'avait jamais assez d'argent pour payer ses dépenses.

Q. Mais vous saviez que cela n'avait pas de bon sens ? R. Je n'en savais rien.

Q. Lui avez-vous jamais demandé compte de ce que vous lui donniez ? R. Non.

Q. Pourquoi pas, si cet argent n'était pas pour l'acheter ? R. Je n'ai pas pensé que cela était nécessaire, parce qu'il avait travaillé pendant plusieurs jours.

Q. Combien de temps a-t-il été absent ? R. Pendant la durée de son voyage à Shrewsbury.

Q. Vous avez loué une voiture pour lui ? R. Oui.

Q. Vous avez donné de l'argent à Reeves aussi ? R. Oui. Reeves ne l'a pas accompagné cette fois, il a été avec lui à son second voyage.

Q. Eh bien quelles pouvaient être ses dépenses de voyage pour aller à Shrewsbury, à 17 ou 18 milles ; pour ses repas et la nourriture de son cheval ? R. En temps d'élection, les gens surchargent toujours un peu. La localité ne contient pas d'auberge, il devait s'adresser à des particuliers pour obtenir cela.

Q. Vous ne lui avez jamais demandé la balance de cet argent ? R. Non.

Q. Vous a-t-il jamais demandé le paiement d'une balance de compte ? R. Il est venu me demander de l'argent environ deux jours avant l'élection ; il me dit qu'il avait dépensé de son propre argent, qu'il en avait besoin, qu'il n'en avait pas eu suffisamment pour payer ses dépenses ?

Q. Que lui avez-vous répondu ? R. Que nous manquions de fonds et que nous ne pouvions lui donner rien de plus.

Q. Vous lui avez laissé à entendre que vos fonds étaient épuisés ? R. Oui.

Q. Et que si vous vous étiez trouvé en fonds, vous lui auriez donné davantage ? R. Bien, je crois qu'il demandait alors une piastre par jour, il a menacé même pour avoir ce salaire.

Q. Quand cela ? R. Immédiatement avant l'élection.

Q. Qui, prétendait-il, l'avait engagé à une piastre par jour ? R. M. Campbell.

Q. Jamais vous ? R. Non.

Q. Vous a-t-il jamais dit qu'il exigerait une piastre par jour ? R. Non.

Q. Alors il n'est pas vrai qu'il soit allé à la salle du comité, et qu'il vous ait dit qu'il restait encore de nombreux électeurs à visiter, et que vous lui avez dit de le faire ; qu'il vous ait annoncé qu'il demandait une piastre par jour pour ce service et que vous lui avez enjoint de continuer à travailler, vous engageant à voir à ce qu'il fut bien payé ? R. Il se trompe. Quand je lui ai donné les cinq piastres pour aller à Shrewsbury, Jackson m'a dit que M. Campbell avait promis de lui donner une piastre par jour. M. Campbell était là quand je lui donnai les cinq piastres, mais je ne crois pas qu'il était présent quand Jackson a dit cela.

Q. Vous n'aviez fait avec lui aucun marché quant à son salaire ? R. Non.

Q. Qu'a-t-il dit concernant M. Campbell ? R. Il me dit, au fond de la salle, que M. Campbell avait fait mention d'une piastre par jour pour ses services durant l'élection.

Q. Qu'avez-vous répondu à cela ? R. Je ne me rappelle pas avoir répondu du tout.

Q. M. Campbell a-t-il entendu cela ? R. Je ne le crois pas ; je pense qu'il était engagé à parler alors à l'autre extrémité de la salle.

Q. M. Campbell ne vous a jamais dit avoir promis cela ? R. Non.

Q. Avez-vous demandé à M. Campbell si c'était vrai ? R. Non.

Q. Ce n'est pas là ce que vous nous avez dit il y a quelques instants ; vous avez juré, il y a peine cinq minutes, que vous lui avez donné cet argent pour ses dépenses, et non pas pour payer son temps ? R. Je n'ai pas bien saisi la question, c'est tout ; ma réponse est assez correcte.

Q. Quand avez-vous donné l'argent à Reeves ? R. Je le lui ai donné quand il est allé à Buxton, une semaine peut-être après ce temps.

Q. Avec qui a-t-il été à Buxton ? R. Avec M. Jackson.

Q. Combien avez-vous donné à Reeves ? R. Cinq piastres.

Q. Pourquoi ? R. Pour ses dépenses.

Q. Quelles dépenses ? R. Il pensait devoir rester trois jours à Buxton, et je lui ai donné l'argent pour ses dépenses.

Q. Était-ce parce que vous n'aviez pas de monnaie de change ? R. Pas du tout.

Q. Il devait parler aux gens de couleur, n'est-ce pas ? R. Il devait parler aux électeurs le soir, et les visiter pendant le jour.

Q. Avait-il droit de vote ? R. Oui.

Q. Payiez-vous sa voiture ? R. Certainement.

Q. Comment pouvez-vous dire que cinq piastres étaient à peine une somme rai-

sonnable ? R. S'il était resté là trois jours, cette somme aurait à peine suffi à payer ses dépenses.

Q. Pourquoi ne pas lui avoir donné \$10 alors ? R. Nous pensions que cinq piastres paieraient ses dépenses en route.

Q. Lui avez-vous demandé le compte de ses dépenses ? R. Non.

Q. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? R. Parce que j'ai pensé qu'il avait dépensé plus que cela.

Q. Pourquoi ne lui avez-vous pas demandé son compte de dépenses ? R. Je ne l'ai pas cru nécessaire.

Q. Vous auriez pu lui avoir donné \$20 ? R. Mais je ne l'ai pas fait.

Q. Pensez-vous qu'il y ait aucune différence entre acheter un homme pour \$5 et le payer \$10 ou \$20 ? R. Je ne l'ai pas acheté.

Q. Vous nous avez dit que vous aviez donné \$2 à cet autre homme ? R. Curtis ?

Q. Oui. Pourquoi cela ? R. Il devait voir les voteurs de la rue Duke, de l'Avenue du Parc et de ce quartier de la ville.

Q. Est-ce le même terrain que les autres devaient parcourir ? R. Je ne sais même pas s'il a travaillé dans aucun endroit.

Q. Voulez vous nous parler du cas de Curtis ? R. Il est venu nous dire à nos salles, au commencement de l'élection, qu'il désirait beaucoup aider M. Campbell dans son élection et faire tout son possible pour lui. C'était environ deux semaines avant l'élection ; il me dit qu'il parcourait la ville pour visiter des voteurs ; de fait j'ai pris des informations là dessus. M. Jackson m'a dit qu'il travaillait pour nous tant qu'il pouvait. Deux ou trois jours avant l'élection, il vint à moi étant très à court d'argent ; et me dit qu'il avait beaucoup perdu de temps à travailler pour l'élection, et qu'il désirait avoir un peu d'argent. J'ai demandé à Jackson combien il avait travaillé de jours et ce qu'il avait fait ; enfin, il m'a convaincu qu'il avait gagné son argent.

Q. Et vous n'aviez pas fait d'arrangement avec Curtis ? R. Non. Il m'avait dit avant cela pour quelle raison il désirait voir M. Campbell élu. Il prétend que M. Smith lui a injustement enlevé un cheval et un boghie.

Q. Pourquoi lui avez-vous donné deux piastres ? R. Mes fonds étaient alors à peu près épuisés ; j'avais très peu d'argent pour payer les dépenses d'élection et mon gousset était à peu près vide.

Q. Pas de raison particulière pour lui donner \$2, \$5 ou même \$10 ? R. Je n'avais pas fait d'arrangement avec lui pour l'ouvrage qu'il avait fait. Jackson se trouvait dans la salle quand il est entré, je lui demandai des renseignements, et je ne sais si je n'ai pas même pris des informations auprès d'autres personnes ; je n'en suis pas sûr.

Q. En sa présence ? R. Oui.

Q. Et vous êtes resté convaincu que ses services valaient deux piastres pour le parti ? R. Exactement.

Q. Combien cet homme valait-il, pensez-vous ? R. Je n'ai pas considéré la chose. J'avais un billet de banque de deux piastres et je le lui ai donné.

Q. Si vous n'aviez eu qu'un billet de dix piastres, le lui auriez-vous donné ? R. Non.

Q. Si c'eût été un billet de cinq ? R. Je ne le pense pas.

Q. Alors pourquoi dire que vous lui avez donné deux piastres parce que votre argent était épuisé ? R. Je n'avais que cela dans le moment.

Q. Dois-je comprendre que si vous aviez eu plus de deux piastres dans votre poche, vous lui auriez donné davantage ? R. Je ne pense pas que je lui aurais donné plus de deux piastres.

Q. De quelle manière avez-vous cru qu'il gagnait son argent ; en parlant aux gens dans la rue ou autrement ? R. Oui, et on m'a dit qu'il avait travaillé pendant plusieurs jours. Si je ne lui ai pas donné plus de deux piastres, c'est parce que je ne le croyais pas le meilleur homme du monde pour nous procurer des votes.

Q. Avez vous payé d'autres personnes pour la même besogne ? Avez-vous payé Rock Dolsen ? R. Oui, je l'ai payé pour travailler à l'élection.

Q. Combien ? R. Je ne puis le dire à présent; je lui donnais une piastre et demie par jour.

Q. Mais il n'a pas été entièrement payé; combien étiez-vous convenu de le payer ? R. Une piastre et demie par jour.

Q. John Smith, comment le payiez-vous ? R. Je ne l'ai pas payé.

Q. Était-il engagé ? R. Non.

Q. Aviez-vous retenu ses services ? R. Non.

Q. A tant par semaine ? R. Non.

Q. Vous en êtes sûr ? R. Oui, en ce qui me concerne; je n'en connais rien du tout.

Q. John Finlayson ? R. Oui; John Finlayson et Rock Dolsen sont les deux seuls jeunes gens qui ont reçu un salaire. John Finlayson recevait comme Dolsen une piastre et demie par jour.

Transquestionné par M. Cassells :—

Q. Vous savez où est Buxton ? R. Oui.

Q. Dans quelle position se trouve Buxton par rapport à Shrewsbury ? R. Shrewsbury se trouve en bas du canton de Harwich, sur le lac Érié, tandis que Buxton est situé vers la limite ouest du canton de Raleigh, et n'est pas du tout dans la même direction.

Q. Le dernier témoin, Jackson, en parlant de son voyage à Shrewsbury avec Reeves, a dit qu'il s'était arrêté à Buxton ? R. Il lui aurait fallu se détourner de 13 ou 14 milles de son chemin pour cela.

Q. A propos de Jackson, vous rappelez-vous avoir demandé conseil relativement à l'engagement des personnes employées à l'élection, avant d'en engager ? R. Oui, il en a été question en comité.

Q. Avez-vous consulté vos aviseurs légaux ? R. Oui.

Q. La question a été pleinement discutée en comité ? R. Oui.

Q. Ce Jackson avait-il, autant que vous sachiez, la réputation d'être un libéral sûr ? R. Oui.

Q. Vous avez expliqué comment vous lui avez payé cinq piastres dans la salle du comité. M. Campbell était présent alors ? R. Oui.

Q. Avait-il alors gagné, ou était-il sûr de gagner ces cinq piastres ? R. J'étais sûr qu'il les gagnerait.

Q. Quant Jackson est parti pour Shrewsbury, savez-vous s'il y a été réellement ou non ? R. Je le sais, parce que nous avons vu quelques jours après M. Moore et M. Parker, qui nous ont raconté ce qui y avait été fait.

Q. Et d'après ce qui vous a été rapporté, vous croyez qu'il avait rempli son devoir ? R. Oui, je me suis convaincu qu'il avait convenablement fait son devoir.

Q. George Reeves parle politique, paraît-il; c'est un orateur ? R. Oui.

Q. Curtis est un libéral ? R. Je n'ai jamais appris que Curtis avait de tendances politiques particulièrement prononcées, mais il est devenu libéral dernièrement. Il s'est distingué dans l'élection locale; il s'est lancé dans cette dernière élection, et il a constamment marché de concert avec nous.

Q. Qu'est-ce que c'est que la rue Duke et l'Avenue du Parc ? R. Elles se trouvent dans l'angle sud-est de la ville.

Q. Je n'ai pas saisi ce que vous avez dit il y a quelques minutes quand vous parliez des deux piastres données à Curtis ? R. Il était dans nos salles; c'était deux ou trois semaines avant l'élection; en parlant avec moi, il exprimait le désir de voir réussir M. Campbell, se disant prêt à faire son possible pour lui; il s'offrit à prendre ce quartier de la ville et à y travailler de toutes ces forces pour nous aider.

Q. Et quand vous lui avez remis les deux piastres, vous avez pris des informations auprès des personnes que vous avez nommées ? R. Oui.

Q. Ce qui vous a persuadé qu'il avait fait tout ce que ces personnes racontaient de lui ? R. Je l'étais certainement, sans cela je ne les lui aurais pas données.

Par le juge :

Q. Pour quel ouvrage Dolsen et Finlayson ont-ils été nommés ? R. Pour cabaler dans la ville; c'étaient des membres importants de l'ordre des Chevaliers du Travail, et je les employai pour veiller à nos intérêts dans cette division. Dolsen était un homme influent parmi les Chevaliers du Travail, il était maître-ouvrier.

Par M. Cassells :

Q. Ils donnaient tout leur temps à l'élection ? R. Oui.

Q. Vous les payiez une piastre et demie par jour ? R. Oui.

Q. Était-ce un salaire excessif ? R. Non, ils pouvaient gagner deux piastres et demie par jour à leur métier.

Par le juge :

Q. Je pensais d'après votre réponse à M. McCarthy que quoique convenu de payer Dolsen, vous ne l'aviez pas encore entièrement payé ? R. Non, je ne l'avais pas encore fait. Je lui donnai \$12 une fois et \$10 dans une autre occasion. Finlayson était un très bon ouvrier, il gagnait deux piastres par jour dans cette saison de l'année; dans une autre saison, il aurait valu au moins deux piastres et demi, par jour.

Par M. Cassells :—

Q. Avant de faire ces paiements, vous étiez-vous informé s'ils travaillaient ? R. Oui, je l'ai fait, et j'ai su qu'ils travaillaient. J'ai trouvé qu'ils réussissaient très-bien parmi les Chevaliers du Travail.

Q. Vous souvenez-vous qu'Ingraham de St-Thomas a été amené ici ? R. Oui.

Q. Savez-vous s'il y a eu des dissensions parmi les Chevaliers du Travail ? R. Oui. Campbell était accusé d'avoir été à St-Thomas et d'y avoir fait de l'opposition au candidat des Chevaliers du Travail; ceci avait été rapporté aux chevaliers ici, et avait causé une réaction; j'engageai ces jeunes gens dans le but d'expliquer la chose à leurs confrères et de faire cesser cette division parmi eux.

Transquestionné par M. McCarthy :

Q. Qu'a fait Curtis pendant l'élection locale ? R. Il a travaillé à l'élection, je suppose comme il l'a fait dans l'élection fédérale.

Q. Que connaissez-vous des travaux des Curtis dans l'élection locale ? L'avez-vous entendu parler quelques fois ? R. Oui, plusieurs fois.

Q. Je pense avoir ici des témoins aussi bien renseignés que vous sous ce rapport, ainsi soyez prudent dans vos réponses ? R. Il conduisait une voiture le jour d'élection.

Q. Était elle louée ? R. Non.

Q. Savez-vous qui l'avait louée ? R. Non.

Q. Ce n'était pas sa propre voiture ? R. Non.

Q. A-t-il rendu quelques autre service ? R. Je n'en sais rien; mais il est venu fréquemment dans nos salles.

Q. Y est-il allé une douzaine de fois ? R. Je ne pourrais jurer qu'il y soit venu douze; six ou trois fois; mais je sais qu'il y est venu.

Q. Il est de cette classe d'hommes qui visitent les salles des deux partis, n'est ce pas ? R. Je n'en sais rien.

Q. Quelle est son occupation ? R. Il était charretier; je ne sais ce qu'il fait à présent.

Q. Avez-vous aidé à faire les comptes d'élection qui ont été présentés ? R. Non.

Q. Les avez-vous vus ? R. Non. J'ai donné à M. Christie et à M. Craddock les papiers que j'avais et les informations que je pouvais alors leur communiquer, et je n'ai rien revu depuis.

Q. Vous ne savez pas si ces deux piastres sont entrées dans ces comptes ou non ? R. Je ne le sais pas.

Q. Non plus que le montant payé à Reeves ? R. Non.

Q. Avez-vous pris un reçu du deux piastres ? R. Non.

Q. M. Jackson vous a-t-il donné un reçu ? R. Non.

Q. Aviez-vous fait rapport de ces argents à M. Christie et à M. Craddock ? R. Je n'en suis pas certain; je ne voudrais pas jurer que je l'aie fait.

Q. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? R. Eh bien, mon livre de notes n'avait pas encore été arrangé alors de manière à pouvoir me permettre de donner ces choses en détail.

Q. Aviez-vous oublié ces montants ? R. Je n'en sais rien.

Q. Quelle raison pouvez-vous donner ? R. Si je m'en suis rappelé, j'ai dû en faire rapport.

Q. Avez-vous mentionné les paiements que vous avez faits à Dolsen et Finlayson ? R. Je pense que oui ; je n'en suis pas sûr.

Q. Comment se fait-il que vous ayiez pu vous rappeler de ces deux paiements ? R. C'était deux cas remarquables, deux cas isolés en quelque sorte. Ces deux jeunes gens m'ont constamment accompagné dans mes allées et venues.

Q. Le montant qui leur restait dû a-t-il été rapporté comme partie des dépenses d'élection ? R. Je n'en suis pas certain. J'avais l'intention de le faire, si cela n'a pas été fait.

Q. Ont-ils présenté un compte ? R. Non.

Q. Avez-vous préparé un compte pour eux ? R. Je ne l'ai pas préparé.

Q. M. Craddock l'a-t-il fait ? R. Je ne sais, je n'ai pas vu les comptes qui ont été faits.

Q. Vous n'avez pas fait de comptes pour les autres personnes que vous avez employées ? R. Non, je n'en ai pas fait.

ARCHIBALD CAMPBELL est rappelé et interrogé par M. McCarthy :

Q. Avez-vous donné un bon pour deux piastres, sur M. Flint, au nommé Curtis dont il a été question ? R. Non.

Q. Vous en êtes sûr ? R. Oui, je ne me rappelle pas en avoir jamais donné à personne.

Q. On m'a dit que, pendant l'élection, vous aviez donné à cet homme un mandat pour deux piastres ? R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Jurez-vous que vous n'en avez pas donné ? R. Je ne pense pas en avoir donné, autant que je puis m'en rappeler.

Q. Vous ne pouvez l'affirmer plus positivement ? R. Non.

Q. Avez-vous vu Curtis quelquefois pendant l'élection ? R. Je ne me rappelle pas l'avoir vu une seule fois.

Q. Vous a-t-il demandé de l'argent ? R. Il ne m'a jamais demandé un centin.

Q. Vous a-t-il demandé un mandat ? R. Non.

Q. Avez-vous donné des mandats sur quelqu'un ? R. Je n'en ai pas donné du tout.

7e ACCUSATION.

(Charles Hadley est prié de sortir de la cour).

WILLIAM JOSEPH PROCTOR est assermenté et interrogé :—

Par M. McCarthy :

Q. Où demeurez-vous ? R. A Chatham.

Q. Aviez-vous droit de vote dans cette élection ? R. J'avais droit de vote.

Q. Avez-vous vu quelqu'un, ou plutôt avez-vous vu M. Charles Hadley le jour de la votation ? R. Je l'ai vu.

Q. Voulez-vous nous dire ce qui s'est passé entre vous et M. Charles Hadley le jour de la votation ? R. Je désirerais demander à Votre Honneur la protection de la cour avant d'aller plus loin.

Le Juge.—Je puis vous donner un certificat qui vous protégera contre toute procédure subséquente relativement à ce que vous avez fait si vous donnez des réponses satisfaisantes aux questions qui vous seront posées, mais si, suivant moi, vous ne donnez pas une relation franche et exacte des faits, vous pourriez être inquiété plus tard.

Par M. McCarthy :

Q. Dites-nous ce qui s'est passé entre vous et M. Charles Hadley le jour de la votation ? R. Je l'ai vu au coin du Royal Exchange ; je descendais la rue et j'ai rencontré plusieurs de mes amis qui m'ont dit que les candidats avaient donné de l'argent pour l'élection ; j'ai dit que j'en voulais ma part.

Q. A qui avez-vous dit cela ? R. A quelques-uns de mes amis.

Q. Mais pas en présence de Hadley ? R. Non. Je descendis la rue et j'accostai Hadley pour lui demander s'il était vrai qu'il y eût de l'argent de donné pour les dépenses d'élection. Il me répondit qu'il n'en savait rien, mais qu'il allait s'en informer, et qu'il me reverrait un peu plus tard. Il revint quelque temps après et m'invita à faire un tour de voiture avec lui. Je lui dis que cela était inutile s'il n'y avait pas d'argent. Il me répondit qu'il me verrait de nouveau ; je le revis en effet environ une demi heure après, au même point. Je lui demandai comment les choses marchaient. "Je ne peux pas vous donner d'argent," me dit-il, "je ne sais à qui m'adresser." "On dit que Rock Dolsen en a à dépenser," lui dis-je, "vous devriez le voir." Il y alla et revint me trouver. Il me demanda de monter dans sa voiture et me conduisit au lieu où je votai. J'ai donné mon vote.

Q. Que vous a-t-il dit en route ? R. Il me dit : "Bill, je ne puis vous donner d'argent pour votre vote, mais je vais vous en prêter, et vous ne me le rendrez que si cela vous convient."

Q. Alors vous avez voté ? R. Oui.

Q. Avez-vous eu quelque argent ? R. J'ai eu l'argent plus tard, dès que j'ai laissé le bureau de votation.

Q. Combien avez-vous reçu ? R. Deux piastres.

Q. Vous a-t-il dit pour qui voter ? R. Il m'a demandé si je voterais pour le nom placé au haut du bulletin et j'ai répondu oui.

Q. Quel était ce nom ? R. Le nom à la tête du bulletin. Je renversai le bulletin et je votai pour Smith, dont le nom se trouvait ainsi le premier.

Q. Qu'entendait-il par le nom placé en tête du bulletin ? R. Archie Campbell ; son nom se trouvait en tête du bulletin.

Q. Vous a-t-il jamais demandé l'argent depuis ? R. Non.

Q. Vous a-t-il jamais parlé de cet argent depuis ? R. Non, cependant un soir, dernièrement, il m'a demandé si je n'avais pas reçu un subpœna.

Q. Avez-vous vu Rock Dolsen le jour de la votation ? R. Je l'ai vu plusieurs fois.

Q. Lui avez-vous parlé ? R. Non.

Q. Vous a-t-il parlé ? R. Non.

Q. Comment avez vous appris qu'il avait de l'argent en mains ? R. Je l'ai su de quelques-uns de mes amis.

Transquestionné par M. Cassells :—

Q. Que faites-vous maintenant ? R. Rien de particulier.

Q. Êtes-vous sans ouvrage depuis longtemps ? R. Depuis une couple de semaines, à peu près.

Q. Et vous avez voté pour Smith, dites-vous ? R. Je l'ai fait, et je n'en ai pas honte.

Q. Vous êtes chaud conservateur ? R. Non, je ne suis pas un chaud conservateur.

Q. Enfin c'est votre politique ? R. Smith m'avait rendu un grand service dans une maladie, et j'ai voulu le reconnaître.

Q. Quand cela ? R. Il y a neuf ans.

Q. Vous êtes un ami dévoué de Smith depuis lors ? R. Oui.

Q. Vous ne pensiez pas qu'on vous demandait de voter pour Campbell ? R. On me le fit comprendre.

Q. Avez-vous dit que vous le feriez ? R. J'ai dit que je voterais pour le candidat dont le nom était en tête du bulletin.

Q. Quel était ce nom ? R. Celui d'Archie Campbell ; mais le bulletin retourné, celui de M. Smith était en tête.

Q. Vous saviez ce qu'il entendait par en tête du bulletin ? R. Oui.

Q. Et vous avez interverti les noms ? R. Oui.

Q. Vous pensiez agir honnêtement ? R. Suivant ma conscience.

Q. Votre conscience a été satisfaite ? Oui.

Q. Ensuite vous-êtes allé dire cela à M. Smith ? R. Non.

- Q. Quand en avez-vous parlé ? R. Je n'en ai parlé à personne en particulier.
- Q. Comment se fait-il que vous êtes ici ? R. J'y suis parce que j'ai reçu un subpoena.
- Q. De qui l'avez-vous reçu ? R. Du partie conservateur.
- Q. A quelle personne du parti conservateur avez-vous raconté la chose d'abord ? R. A mon camarade.
- Q. Quel camarade ? R. A M. Ions et M. Ruddling.
- Q. Quand l'avez-vous dit à M. O'Neill ? R. J'ai entendu dire que l'on voulait m'amener en cour pour avoir reçu de l'argent pour mon vote, et je suis allé consulter M. O'Neill.
- Q. Quand ? R. Le jour de l'élection dans l'après midi.
- Q. A quelle heure de l'après-midi ? R. Vers trois heures, autant que je me rappelle.
- Q. Avant que l'élection ne fût terminée ? R. Je crois qu'elle l'était.
- Q. Aviez-vous voté ou non alors ? R. J'avais voté.
- Q. Et c'est ainsi que l'histoire s'est ébruitée ? R. Oui.
- Q. Que faisiez-vous avant cela ? R. Rien.
- Q. Depuis combien de temps étiez-vous sans occupation ? R. Depuis trois semaines environ ; c'est-à-dire que je faisais une journée d'ouvrage de temps à autre.
- Q. Quand avez-vous vu le jeune Hadley pour la première fois ? R. Je l'avais vu souvent, et connu depuis des années.
- Q. Mais ce jour-là, quand l'aviez-vous vu pour la première fois ? R. Le matin de l'élection. Je ne puis dire exactement à quelle heure—c'était dans l'avant-midi, avant dîner.
- Q. Était-ce vers les neuf heures ? R. Oui.
- Q. Où l'avez-vous vu ? R. Je l'ai vu passer en voiture.
- Q. Lui avez-vous parlé alors ? R. Non, pas alors.
- Q. Combien de temps après cela avez-vous eu une conversation avec lui ? R. Entre dix et onze heures, je pense.
- Q. Comment se fait-il que vous vous rappeliez l'heure ? R. Parce que je sais l'heure à laquelle j'arrivai chez moi pour dîner.
- Q. A quelle heure dinez-vous ? R. A midi, quelquefois à midi et demi.
- Q. Où l'avez-vous rencontré ? R. A l'angle du "Royal Exchange."
- Q. A quelle distance de là se trouve votre maison ? R. A environ cinq minutes de marche.
- Q. Alors vous vous rendiez chez vous, pour dîner, et vous l'avez rencontré au coin du "Royal Exchange," et c'est ainsi que vous fixez l'heure de votre entretien ? R. Non, ce n'est pas ainsi.
- Q. C'est en face de l'hôtel Royal Exchange, n'est-ce pas, que vous l'avez vu pour la seconde fois ? R. Oui, à 10 heures.
- Q. S'est-il arrêté ? R. Nous nous sommes parlés alors.
- Q. Était-il accompagné de quelqu'un ? R. Je ne voudrais pas jurer s'il y avait quelqu'autre personne avec lui. Je pense qu'il parlait à M. Sheldon ; je n'en suis pas certain.
- Q. Étiez-vous accompagné de quelqu'un ? R. Oui.
- Q. De qui ? R. George Young Neill et James Ions.
- Q. Sont-ils ici à la cour ? R. James Ions est ici. George Neill n'y est pas ; il est à Chicago.
- (Ions alors est conduit hors de la cour.)
- Q. C'était les deux seules personnes présentes ? R. Oui, dans le moment.
- Q. Est-ce alors qu'eût lieu votre entretien avec Hadley ? R. Je pense que le jeune Ruddling était présent aussi, Isaac Ruddling.
- Q. Est-il ici encore ? R. Je le pense.
- (Ruddling sort de la cour.)
- Q. Y avait-il encore quelque personne ? R. Non, personne.
- Q. Ces deux personnes ont-elles entendu votre conversation ? R. Non, j'ai pris Hadley à part pour lui parler.

- Q. Ces deux personnes n'ont rien entendu. R. Non.
- Q. Vous en êtes sûr ? R. Oui.
- Q. Vous avez tiré Hadley à l'écart ? A quelle distance se trouvaient alors ces deux hommes ? R. A dix verges environ, je pense.
- Q. Assez loin pour qu'il n'entendissent rien ? R. Oui, je le présume.
- Q. Alors cette première conversation eut lieu, sans témoins, devant le Royal Exchange ? R. Oui, je vous ai dit que mes compagnons étaient là quand j'ai pris Hadley à part.
- Q. Et tout s'est passé entre vous et Hadley seulement ? R. Oui.
- Q. Sans témoins ? R. Oui.
- Q. Qui a entamé la conversation ? R. Je demandai à Hadley s'il y avait de l'argent à distribuer.
- Q. En quels termes ? R. Je lui dis : "Charley, y a-t-il de l'argent à distribuer ? Je ne travaille pas actuellement, et je désirerais en avoir."
- Q. Qu'a-t-il répondu ? R. "Je ne sais s'il y en a, dit-il, je vais aller m'en informer." J'ajoutai qu'on disait que Roek Dolsen distribuait de l'argent. Il me répondit qu'il allait s'en informer.
- Q. Vous êtes-vous séparés alors ? R. Oui.
- Q. Combien de temps a-t-il été absent ? R. Un peu au-delà d'une demi-heure.
- Q. Et où vous êtes-vous tenu pendant ce temps ? R. Je suis resté au coin de la rue.
- Q. Quand revint-il ? R. Après une demi-heure environ.
- Q. Vous êtes-vous parlé alors ? R. Non, il me dit de monter dans sa voiture.
- Q. Après avoir attendu une demi-heure ? R. Oui.
- Q. Vous n'étiez pas allé dîner ? R. Non.
- Q. Quand êtes-vous monté en voiture ? Comment lui avez-vous répondu ? R. En tantant dans sa voiture.
- Q. Quelqu'un vous a-t-il vu monter dans sa voiture ? R. Oui.
- Q. Les mêmes personnes ? R. Elles étaient encore à l'encoignure de la rue.
- Q. Où vous conduisit-il ? R. A l'étal du boucher George Duff.
- Q. Où avez-vous voté ? R. Sur la rue William.
- Q. Êtes-vous allé là directement ? R. Oui.
- Q. Puis vous êtes entré au bureau et vous avez voté ? R. Oui.
- Q. Il pouvait être onze heures, alors ? R. A peu près midi dans un quart.
- Q. Quel temps pouvez-vous avoir pris pour cette course ? R. Au train dont nous allions, environ cinq minutes. Nous n'avons pas été vite.
- Q. Que vous êtes-vous dit pendant le trajet ? R. Je lui ai demandé s'il y avait beaucoup d'argent de sorti pour l'élection ; il dit que non, qu'il n'y en avait pas beaucoup, de petites sommes seulement. Je lui dis que je serais bien aisé d'en avoir un peu vu que j'étais alors sans ouvrage.
- Q. Vous vous en rappelez certainement ? R. Oui.
- Q. Avez-vous fait quelque demande semblable avant de monter en voiture ? R. Non ; j'y suis monté de suite, dès qu'il arriva au trottoir.
- Q. Vous avez monté en voiture immédiatement. Vous lui avez demandé s'il circulait de l'argent ? R. Oui.
- Q. Qu'a-t-il répondu ? R. Qu'il n'y avait que de petits montants.
- Q. Que vous êtes-vous dit de plus ? R. Je lui demandai comment il pensait que l'élection se terminerai ; il me dit qu'il n'en savait rien ; mais qu'il croyait que Campbell serait élu.
- Q. Alors il vous a conduit au bureau de votation ? R. Oui.
- Q. Puis vous avez voté ? R. Oui.
- Q. Est-ce tout ce qui c'est passé pendant que vous étiez en voiture ? R. Oui.
- Q. Alors toute l'histoire, suivant votre rapport, consiste en ce qui suit : vous l'avez rencontré au coin de la rue, vous lui avez dit ce que vous nous avez raconté, et il s'est absenté pendant une demi-heure ? R. Oui.
- Q. Il est revenu en voiture ? R. Oui.
- Q. Vous a demandé d'y monter ? R. Non.

Q. Vous y êtes monté. Vous lui avez demandé s'il circulait beaucoup d'argent il a répondu : "Non, de petites sommes seulement?" R. Ceci s'est passé dans le trajet vers le bureau de votation.

Q. Vous avez demandé ensuite comment il pensait que l'élection se terminerait Il répondit qu'il croyait que Campbell serait élu. Vous êtes entré au bureau et vous avez voté? R. Oui.

Q. En êtes-vous sorti? R. Oui.

Q. Où êtes-vous allé, alors? R. Il m'a conduit au pont de la rue Albert.

Q. Rien n'a été dit au sujet des deux piastres? R. Non.

Q. Il ne vous a promis aucune somme d'argent en vous conduisant? R. Non.

Q. Il n'a pas parlé d'argent non plus dans la voiture? R. Non.

Q. Vous avez raconté tout ce qui s'est passé. Il ne vous a jamais dit dans la voiture, qu'il vous donnerait quelque argent? R. Il m'a dit qu'il verrait ce qu'il ferait pour moi.

Q. Il n'a pas été fait mention des deux piastres? R. Je lui ai dit que je voulais avoir de l'argent, et il me répondit que de petites sommes seulement circulaient.

Q. Il ne s'est rien passé dans la voiture que ceci : vous lui avez demandé s'il y avait de l'argent en circulation, il vous a dit qu'il ne circulait que de faibles sommes? R. C'est tout.

Q. Il ne vous a pas dit qu'il vous paierait deux piastres? R. Oh, il me l'a laissé entrevoir.

Q. Qu'a-t-il dit? R. Seulement ceci : qu'il me donnerait ce qui pourrait être offert, s'il pouvait l'obtenir.

Q. Quand vous a-t-il cela? R. Quand je montai en voiture.

Q. En y montant ou après? R. Quand j'y montai.

Q. Que vous dit-il en y montant? R. Il me dit : "J'arrangerai cela parfaitement." C'est tout ce qu'il me dit.

Q. Êtes-vous sûr que c'est au moment où vous êtes monté en voiture? R. En mettant le pied dans la voiture.

Q. Pourquoi ne m'avez-vous pas dit cela plus tôt? R. Je pense que je l'ai dit.

Q. Je ne le pense pas? R. Je vous ait dit qu'il m'avait laissé entrevoir cela.

Q. Enfin il vous reconduisit et vous donna deux piastres? R. Oui, après avoir voté, et être ramené en voiture.

Q. Était-ce après avoir voté? R. Il me dit, maintenant, je vais vous prêter ceci : je ne yeux pas vous le donner, mais je vous le prêterai, vous pourrez me le rendre quand vous voudrez."

Q. Lui avez-vous dit que vous étiez en besoin? R. Non.

Q. L'avez-vous informé que vous étiez sans ouvrage? R. Oui.

Q. Avez-vous une famille? R. Oui.

Q. Et des enfants? R. Oui.

Q. Vous avez dit à Hadley que vous n'aviez pas alors d'ouvrage? R. Oui.

Q. Que vous n'aviez pas d'argent pour acheter des aliments, je suppose? R. Non.

Q. Rien pour acheter du bois? R. Non, je n'ai pas dit cela ; je puis avoir mon bois chez Mme Scott ; je l'ai eu tout l'hiver dernier.

Q. N'étiez-vous pas à Détroit avant cela? R. Oui.

Q. Ne vous étiez-vous pas enfui en quelque sorte? R. Non, je ne me suis pas enfui. C'est M. McPherson qui a été forcé de s'enfuir.

Q. Combien de temps avez-vous passé à Détroit? R. Environ deux mois et demi.

Q. Combien de temps avant l'élection êtes-vous allé là? R. Je ne pourrais rien en jurer.

Q. Travailliez-vous pendant votre séjour là? R. Une partie du temps pour M. McPherson et l'autre pour M. Page.

Q. Quand êtes-vous revenu à Chatham? R. Je n'en suis pas certain ; il y a déjà longtemps.

Q. Votre famille est allée aussi à Détroit? R. Oui.

Q. Vous n'avez pas payé votre propriétaire? R. Comment?

- Q. M. Scott était votre propriétaire? R. Non.
- Q. Le jour de l'élection, dites-vous, M. Hadley vous a donné deux piastres, que vous a-t-il dit en vous les remettant? R. Il m'a dit: "Je ne puis vous donner ceci pour l'élection, mais je vais vous le rendre; si vous me le rendez, c'est bien; si vous ne le faites pas, ce sera encore bien."
- Q. Où vous les a-t-il données? R. Entre les rues Adelaide et William.
- Q. Aviez-vous pris votre dîner alors? R. Non; c'est alors que je suis parti pour aller dîner.
- Q. Alors vous êtes revenu en ville? R. Oui.
- Q. Pour voter de nouveau? R. Non; j'aurais voté une seconde fois, si je l'eusse pu, pour M. Henry Smith.
- Q. Puis vous êtes allé chez M. O'Neill, son agent? R. Je ne savais pas qu'il était son agent.
- Q. Vous ne saviez pas qu'il travaillait parmi les électeurs pour lui? R. Non.
- Q. Qu'il avait parlé pour lui? R. Non.
- Q. Dans tous les cas, vous êtes allé chez M. O'Neill pour lui conter votre histoire? R. J'y suis allé. J'avais entendu dire que je m'étais rendu sujet à une pénalité de deux cents piastres, et j'y allai pour savoir si la chose ne pouvait être arrangée.
- Q. Vous êtes allé à l'assemblée des conservateurs ce soir-là, et vous avez dit que vous avez reçu cinq piastres, n'est-ce pas? R. Non.
- Q. N'avez-vous jamais donné votre affidavit à ce sujet? R. Non.
- Q. Avez-vous fait une déclaration? R. Non.
- Q. A propos de votre entrevue avec Hadley? R. Non.
- Q. N'avez-vous pas donné un affidavit spécifiant ce qui s'était passé entre Hadley et vous? R. Non.
- Q. Vous êtes très certain que vous n'avez pas dit ce soir-là que vous aviez reçu cinq piastres? R. Oui, je crois que je suis très sûr de n'avoir rien dit de semblable.
- Q. Mais jusqu'au moment où vous avez eu les deux piastres, si je vous ai bien compris, Hadley ne vous avait jamais promis de vous les donner? R. Non; seulement lorsqu'il monta en voiture il dit: "J'arrangerai cela parfaitement;" il ne m'a pas dit ce qu'il me donnerait, ou rien de semblable.
- Q. Et vous êtes certain qu'il a prononcé ces mots: "J'arrangerai cela parfaitement?" R. Oui, positivement.
- Q. Rien de plus n'a été dit à ce sujet? R. Il n'a rien dit de plus, seulement je lui demandai s'il y avait des fonds à distribuer, et il m'a répondu qu'il n'y avait que de petits montants.
- Q. Ensuite il prit deux piastres et vous les donna? R. Après que j'eus voté. Je venais de remonter dans sa voiture quand je lui dis: "Eh bien, Charlie, qu'y a-t-il à faire maintenant," il déposa l'argent sur le siège entre nous deux, je le pris en disant "je vais descendre à présent." Je descendis de voiture et m'en allai chez moi.
- Q. Il déposa l'argent de manière à ce qu'il fût vu? R. Oui, sous la robe de buffle, entre lui et moi.
- Q. Vous avez flâné dans les rues de la ville depuis quelque temps? R. Je puis avoir ici un tout aussi bon caractère que vous.
- Q. Vous aviez été quelque temps sans ouvrage? R. Oui.
- Q. Vous admettez-vous même que vous étiez prêt à accepter des arrhes de corruption? R. J'étais prêt à prendre cet argent.
- Q. Vous admettez que vous l'avez pris et que vous avez trompé Hadley? R. Je l'ai pris.
- Q. Vous admettez que vous auriez voté deux fois si vous l'aviez pu? R. Oui.
- Q. Vous avez été trouver Hadley il y a quelques jours, n'est-ce pas? R. Non.
- Q. Ne l'avez-vous pas vu vers le 20 octobre? R. Je l'ai vu le soir il y a deux ou trois jours, près de l'hôtel Gardner.
- Q. Ne l'avez-vous pas vu vers le 20 octobre? R. Je ne sais pas quel jour c'était.

Q. C'était il y a environ dix jours ? R. Non ; il n'y a pas dix jours que je l'ai vu.

Q. Ne lui avez-vous pas dit que vous n'aviez pas reçu de *subpœna* ? R. Non.

Q. Ne lui avez-vous pas demandé d'argent, lui promettant de vous éclipser si vous l'aviez ? R. Non ; il m'a dit : " Je vous avais seulement prêté cet argent," je lui répondis : " C'est très bien." Je ne lui donnai aucune information. Il me demanda si j'avais été assigné comme témoin. Il me dit qu'il l'était. Je lui ai dit que je ne l'étais pas.

Q. Lui avez-vous demandé d'endosser votre billet pour cent piastres ? R. Je l'ai fait.

Q. Quand cela ? R. C'était pendant la même semaine, la soirée suivante, je crois.

Q. Le soir suivant votre conversation au sujet du *subpœna* ? R. Oui.

Q. Vous avez demandé à Hadley d'endosser votre billet pour cent piastres ? R. Je le lui ai demandé.

Q. Vous l'auriez payé, bien entendu ? R. Je pense que oui.

Q. Il vous a refusé ? R. Oui. Il m'a dit qu'il faisait des affaires avec son père, on quel que chose de semblable.

Q. Ensuite vous êtes retourné le voir ? R. Oui.

Q. Vous désiriez obtenir dix piastres de lui ? R. Je lui ai demandé dix piastres à emprunter.

Q. C'était le jour suivant ? R. Oui.

Q. Il n'a pas voulu vous les prêter ? R. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas le faire.

Q. Alors vous lui en avez demandé cinq ? R. Non.

Q. Quelqu'un a-t-il endossé votre billet ? R. John M. West l'a endossé.

Q. Vous souvient-il d'une entrevue avec Hadley en présence de Stone, un jour ou deux après l'élection ? R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous que M. Hadley vous a parlé, en cette occasion de l'histoire que vous avez faite aux conservateurs, lorsque vous avez dit que vous aviez eu cinq piastres pour votre vote ? R. Non, pas à ma connaissance.

Q. Que disiez-vous à ce sujet ? R. Rien du tout. Nous parlions simplement d'élection, tous les trois.

Q. N'a-t-il pas été question des deux piastres ? R. Non, il n'en a pas été question ; il n'y a pas eu un mot de prononcé en présence de Stone, concernant les relations qui ont existé entre Hadley et moi.

Transquestionné par M. McCarthy :

Q. Vous dites qu'il y a deux ou trois jours, au plus, M. Hadley vous a rencontré et vous a dit qu'il avait été assigné comme témoin et qu'il vous a demandé si vous l'aviez été ? R. Oui.

Q. Vous ne l'aviez pas été alors ? R. Non.

Q. Que vous a-t-il dit en outre ? R. Il me demanda simplement ce que j'aurais à dire dans ce cas, et je lui en ai donné aucune information.

Q. Il vous a demandé ce que vous aviez à dire—à quel sujet ? Relativement aux deux piastres. Il me dit : " je vous les ai simplement prêtées, vous savez, c'est tout ce que j'ai fait." Ce sont les expressions dont il s'est servi. J'ai vu M. Bottoms ce soir-là, je pense.

Q. Vous dites que vous avez vu M. Hadley ce jour-là pour la première fois, vers dix heures du matin ? R. Vers neuf heures—sans lui parler.

Q. Vers quelle heure vous a-t-il parlé pour la première fois ? R. C'est entre neuf et dix heures que je lui ai parlé la première fois.

Q. C'était au Royal Exchange, n'est-ce pas ? R. Oui.

Q. C'était alors que James Ions, George Neill, et Isaac Ruddling étaient présents ? R. Oui.

Q. Et ils vous ont vu lui parler ? R. Oui.

Q. A-t-il descendu de voiture, alors ? R. Il en était descendu quand je lui ai parlé.

Q. Vous l'avez pris à part, et vous avez eu avec lui un entretien que les autres n'ont pas entendu ? R. Oui.

Q. Est-ce cette fois que vous lui avez dit qu'il était rumeur que Rock Dolsen distribuait de l'argent ? R. Oui.

Q. Et qu'il vous a dit qu'il allait voir si la chose était vraie ? R. Oui.

Q. Puis, il est revenu ; à son retour, ces personnes étaient-elles encore là ? R. Oui.

Q. Ont-elles entendu cette fois ce qu'il vous a dit ? R. Je pense que M. Ruddling lui a entendu dire : "Montez dans ma voiture."

Q. Il vous l'a dit, toutefois ? R. Oui.

Q. Et c'est la fois qu'il vous a dit qu'il arrangerait cela parfaitement bien ? R. Oui.

Q. Alors vous êtes partis, et l'argent vous a été payé pendant qu'il vous ramenait du bureau de votation, entre les rues Adélaïde et William ? R. Oui.

Q. L'argent a été déposé entre vous sur le siège ? R. Oui.

Q. Vous êtes allé chez M. O'Neill le même jour, dites-vous ? R. Oui, dans l'après-midi.

Q. Dans quel but y êtes-vous allé ? R. Pour avoir son avis sur ce que j'avais entendu dire concernant le fait d'avoir reçu de l'argent le jour de l'élection. On m'avait dit qu'il y avait une amende de deux ou trois cents piastres, et je voulais voir M. O'Neill pour savoir si cela était vrai ou non.

Q. Vous pensiez-vous alors sujet à cette amende ? R. Oui.

Q. Qui vous avait dit cela ? R. Quelqu'un en ville ; je ne pourrais dire qui positivement.

Q. Pourquoi vous avait-on parlé de cela ? R. Parce que ceux qui en parlait savaient que nous appartenions au même parti. J'avais parlé de manière à le laisser voir, et ils me dirent : "Il y a une amende ; vous feriez mieux de veiller à cela."

Q. Alors vous êtes allé chez M. O'Neill et vous lui avez raconté la chose ? R. Je lui répétais le tout aussi fidèlement que je pus le faire, comme je l'ai fait ici ?

Q. A-t-il pris votre déclaration par écrit ? L'avez-vous signée ? R. Je n'ai jamais rien signé.

Q. Et c'est ainsi que cela s'est ébruité ? R. Oui.

JAMES IONS est assermenté et interrogé.

Par M. McCarthy :

Q. Connaissez-vous M. Proctor, le dernier témoin ? R. Oui.

Q. Et connaissez-vous Charles Hadley ? R. Oui.

Q. Vous souvenez-vous du jour de la votation à la dernière élection ? R. Oui.

Q. Avez-vous vu M. Proctor ce jour-là ? R. Oui.

Q. Où l'avez-vous vu ? R. Je l'ai vu au coin de la banque, vis-à-vis le Royal Exchange, je l'ai vu aussi au coin du Royal Exchange.

Q. L'avez-vous vu parler à Hadley, ou avez-vous vu ce dernier lui parler ? R. Non.

Q. Avez-vous vu Hadley arriver-là en voiture ? R. Non. J'ai vu Hadley passer en voiture dans les rues de la ville ce jour-là. C'est tout ce que j'ai vu.

Q. En quête de voteurs ? R. Oui.

Q. Conduisant les électeurs aux bureaux de votation ? R. Oui.

Q. Savez-vous où est l'hôtel Royal Exchange ? R. Oui.

Q. Étiez-vous devant la Royal Exchange avec Proctor ? R. J'étais dans la rue, au coin. Je vis Proctor arrêté là, et je remontai la rue.

Q. Où Proctor était-il arrêté ? R. Au coin du Royal Exchange.

Q. Et vous avez remonté la rue ? D'où êtes-vous parti pour la remonter ? R. Je descendis la rue et je m'arrêtai là. Il était arrêté là et je cessai de marcher.

Q. Quelle heure était-il ? R. Je n'en sais trop rien.

Q. Combien de temps avez-vous été là ? R. Très peu de temps, je remontai ensuite la rue.

Q. Hadley n'est pas arrivé là en voiture pendant que vous y étiez ? R. Non.
 Q. Êtes-vous revenu là ? R. Je me suis tenu là presque tout le jour, montant et descendant la rue.

Q. L'avez-vous vu en voiture avec Hadley ? R. Non.

Q. Vous n'avez pas vu Proctor et Hadley ensemble ? R. Non.

ISAAC RUDDLING est assermenté et interrogé.

Par M. McCarthy.

Q. Vous rappelez-vous le jour de la votation ? R. Oui.

Q. Connaissez-vous William Proctor ? R. Oui.

Q. Vous êtes-vous rencontré avec lui ce jour-là ? R. Le matin, pendant un instant, nous nous sommes trouvés tous deux au coin de la rue.

Q. Avez-vous vu Charles Hadley ce jour-là ? R. Oui.

Q. Que faisait-il ? R. Quand je l'ai vu, il était arrêté aussi.

Q. A qui parlait-il ? R. Il paraissait se promener là, allant et revenant sur ses pas. Je ne l'ai vu parler à personne en particulier.

Q. L'avez-vous vu parler à Proctor, ou avez-vous vu ce dernier lui parler ? R. Non.

Q. Mais il était à ce coin de rue ? R. Il était au coin, oui.

Q. A-t-il sorti en voiture ce jour-là ? R. Oui.

Q. L'avez-vous vu conduisant Proctor ? R. Oui.

Q. Où a-t-il fait monter Proctor dans sa voiture ? R. Près des communs, je pense.

Q. Qu'appellez-vous communs ? R. Les écuries en arrière de l'hôtel.

Q. Qui tenait cet hôtel ? R. M. McGoldrick, je pense.

Q. Où l'a-t-il conduit ? R. Je l'ai vu remonter la rue King ; je ne sais où il l'a conduit.

Q. Était-ce dans la direction d'un bureau de votation ? R. Oui.

Q. Les avez-vous vu revenir ensemble ? R. Non.

Q. L'avez-vous entendu dire quelque chose à Proctor quand il lui a demandé de monter en voiture ? R. Je ne l'ai pas entendu.

Q. Savez-vous ce que faisait Hadley ce jour-là ? R. Non, il passait et repassait en voiture.

Q. Que faisait-il ? R. Il conduisait des électeurs.

Q. A qui appartenait la voiture ? R. Je ne sais pas.

Transquestionné par M. Cassells :—

Q. Connaissez-vous James Ions ? R. Oui.

Q. Le dernier témoin ? R. Oui.

Q. Étiez-vous avec lui au coin ? R. Une partie du temps, oui.

Q. Mais vous n'avez parlé à Proctor, ni l'un ni l'autre ? R. Je ne me rappelle pas lui avoir parlé.

Q. Vous ne vous rappelez pas avoir vu Hadley parler à Proctor jusqu'au moment où vous l'avez vu monter en voiture avec Hadley ? R. Je l'ai vu au coin, comme je vous l'ai dit.

Q. Mais au coin, il ne lui a pas parlé ? R. Non, je ne les ai pas vus se parler.

Q. Vous avez vu Hadley au coin, mais la première fois que vous avez vu Proctor et Hadley ensemble c'est lorsqu'ils étaient en voiture ? R. Oui.

Q. Il ne vous avait pas été possible de les voir monter en voiture alors ? R. Non, je ne le pouvais pas.

Q. Vous avez dit, je pense, qu'ils avaient dû y monter aux écuries ? R. Oui, j'ai dit que je le croyais.

Par le Juge :—

Q. Avez-vous vu Proctor monter dans la voiture de Hadley ? R. Oui, je pense que je l'ai vu.

Par M. Cassells :—

Q. Êtes-vous bien sûr de cela ? R. Oui.

Q. Où a-t-il monté en voiture ? R. Je pense que c'était aux écuries mêmes, à la porte des écuries.

Q. Les écuries sont-elles sur la rue ? R. Non, mais à peu de distance, à côté.

Q. La voiture avait-elle quitté la rue ? R. Non, elle était sur la rue quand il y monta.

Q. Vous voulez dire qu'il y monta dans le chemin, à côté des écuries ? R. Oui.

Q. Vous n'aviez pas parlé à Proctor jusqu'à ce moment ? R. Non.

Q. Ni ce matin-là ? R. Non.

Q. Ions ne lui avait pas parlé non plus ? R. Je ne pourrais pas le jurer.

Q. Pas à votre connaissance ? R. Non.

Q. Vous n'avez pas vu Proctor tirer Hadley à l'écart pour lui parler ? R. Non.

27^e ACCUSATION.

ALFRED CRADDOCK est assermenté et interrogé.

Par M. McCarthy :—

Q. Vous êtes avocat ? R. Oui.

Q. Vous avez été nommé l'agent d'élection de M. Campbell ? R. Oui.

Q. Mais l'argent ne paraît pas vous avoir passé par les mains ? R. Une partie a passé par mes mains.

Q. Quelle proportion ? R. Je ne saurais dire positivement à présent.

Q. Un petit montant comparativement ? R. Je le pense.

Q. La plus grande partie a été déboursée par M. Flint ? R. Je n'en sais rien.

Q. S'il ne la pas été par M. Flint, par qui l'a-t-il été ? R. Je ne puis le dire ; je n'étais pas présent lorsque aucune partie de cet argent a été déboursée par toute autre personne que moi.

Q. Sur quelles données avez-vous fait votre compte, et l'avez-vous préparé vous-même ? R. Tous les comptes m'ont été remis, et le compte des dépenses d'élection a été préparé d'après ces pièces justificatives.

Q. Quels matériaux aviez-vous pour faire ce compte ? R. Les différents mémoires de compte m'ont été remis par M. Christie et je crois par M. Flint.

Q. Et avez-vous préparé le compte des dépenses d'élection d'après ceux-ci ? R. Je ne suis pas certain que d'autres mémoires ne m'aient été remis par d'autres personnes ; deux ou trois petits comptes, peut-être, peuvent l'avoir été.

Q. Et vous avez préparé le compte conformément au statut, d'après ces matériaux ? R. Oui.

Q. Vous souvenez-vous qu'on vous a soumis le compte de James Jackson ? R. Je n'en ai aucun souvenir.

Q. Vous rappelez-vous du compte d'un nommé Spencer Curtis ? R. Je n'ai, je pense, aucun souvenir de ce compte.

Q. Vous souvient-il des comptes de Rock Dolsen et Finlayson ? R. Je suis sous l'impression que les comptes de Dolsen et Curtis m'ont été soumis, mais je ne puis le dire positivement.

*M. McCarthy :—*Il vaudrait mieux, peut-être, que vous verriez ces comptes.

Par M. Cassells :

Q. Vous rappelez-vous s'il y avait des comptes pour les services de personnes employées à cabaler ? R. Je le pense.

CHARLES HADLEY est assermenté et interrogé.

Par M. McCarthy :—

Q. Je pense que vous avez travaillé activement le jour de la votation pour M. Campbell ? R. J'avais la voiture de mon père ce jour-là.

Q. Avez-vous conduit les électeurs aux bureaux de votation ? R. Oui.

Q. Connaissez-vous William Proctor ? R. Oui.

Q. Je crois que vous lui avez prêté deux piastres ce jour-là, n'est-ce pas ? R. Je l'ai fait.

Q. En avez-vous jamais été remboursé ? R. Non.

- Q. Les lui avez-vous jamais redemandées ? R. Oui.
- Q. Quand ? R. Il n'y a pas longtemps ; je les lui ai demandées deux fois, je pense.
- Q. Depuis que vous avez été assigné comme témoin ? R. Une fois depuis, et une fois avant.
- Q. Voulez-vous me dire dans quelles circonstances vous lui avez donné ces deux piastres ? R. Il me disait qu'il n'avait pas d'argent.
- Q. Vous l'avez vu ce jour-là, n'est-ce pas ? R. Oui.
- Q. A quelle heure l'avez-vous vu la première fois ? R. Dans la matinée, probablement vers onze heures.
- Q. Où l'avez-vous vu ? R. Près du Royal Exchange.
- Q. Lui avez-vous parlé ? R. Il m'a parlé, je lui ai parlé quelques instants.
- Q. Que vous a-t-il dit ? R. Il voulait savoir s'il était sorti de l'argent pour l'élection.
- Q. Que lui avez-vous répondu ? R. Que je n'en savais rien.
- Q. Qu'a-t-il dit alors ? R. Que d'autres en avaient eu, et qu'il ne voyait pas pourquoi il n'en aurait pas.
- Q. A-t-il nommé quelques personnes ? R. Oui.
- Q. Oui ? R. James Ions et Kuddling.
- Q. A-t-il nommé ceux qui leur avaient donné de l'argent ? R. Non.
- Q. Qu'avez-vous dit alors ? R. Pas grand-chose, je pense.
- Q. Qu'avez-vous fait ensuite ? R. Il paraissait désirer tellement que j'aille aux informations que j'y suis allé.
- Q. Vous êtes allé voir s'il y en avait réellement ? R. Oui.
- Q. Où êtes-vous allé pour le savoir ? R. J'ai demandé des renseignements à M. Flint.
- Q. Qu'a répondu celui-ci ? R. Qu'il n'achetait pas de voix.
- Q. Est-ce tout ce qu'il a dit ? R. C'est tout ce qu'il a dit.
- Q. Où êtes-vous allé ensuite ? R. Je l'ai laissé.
- Q. Où avez-vous vu M. Flint ? R. Dans la salle du comité.
- Q. Que lui avez-vous dit ? R. Qu'il y avait un homme dans la rue qui demandait de l'argent pour son vote. Il a répondu qu'il n'achetait pas de votes.
- Q. Alors vous êtes sorti ; est-ce tout ce qui s'est passé ? R. C'est tout ce qui s'est passé.
- Q. Où êtes-vous allé en sortant de là ? R. Rejoindre M. Proctor.
- Q. Et quelle réponse lui avez-vous donnée ? R. Je lui ai dit que je n'avais pu en avoir d'argent pour lui.
- Q. Rien de plus ? R. Je ne me rappelle rien de plus.
- Q. Lui avez-vous demandé d'aller voter ? R. Je ne le lui ai pas demandé.
- Q. Y est-il allé, et a-t-il monté dans votre voiture ? R. Oui.
- Q. L'avez-vous conduit au bureau de votation ? R. Oui.
- Q. Pour le faire voter ? R. Il m'a dit qu'il allait voter.
- Q. Est-il entré au bureau ? R. Oui.
- Q. En est-il sorti ? R. Oui.
- Q. L'avez-vous ramené en voiture ? R. Je ne l'ai pas fait.
- Q. Vous l'avez conduit à quelque distance du bureau ? R. Oui. J'allais chercher un électeur.
- Q. Qu'avez-vous fait pendant que vous le conduisiez, après qu'il eut voté ? R. Je lui ai donné deux piastres de mon propre argent.
- Q. De quelle manière lui avez-vous remis les deux piastres ? R. Je les ai tirées de ma poche et les lui ai données.
- Q. Les avez-vous mises sur le siège ou dans sa main ? R. Dans sa main.
- Q. Êtes-vous riche ? Avez-vous beaucoup de ces billets de deux piastres ? R. Pas plus qu'il ne m'en faut.
- Q. Dites-nous exactement pourquoi vous lui avez donné les deux piastres ? R. Il me représentait qu'il était dans une position difficile.
- Q. Quand vous a-t-il dit cela ? R. Il y a fait allusion plusieurs fois.
- Q. Qu'il était sans ouvrage, et que puisqu'il y avait de l'argent pour l'élection il voulait en avoir ? R. Oui.

Q. Vous saviez qu'il voulait l'avoir de cette façon ? R. Je savais qu'il en avait besoin, et qu'il voulait l'obtenir de cette manière.

Q. Alors que lui avez-vous répondu ? R. Lorsqu'il me parla de la situation dans laquelle il se trouvait, je lui dis que je lui prêterais deux piastres, mais que ce n'était pas pour avoir sa voix.

Q. Avez-vous ajouté quelque chose à ces mots ? R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Lui avez-vous dit qu'il n'était pas tenu de les rendre ? R. Je ne lui ai pas dit cela.

Q. Vous êtes prêt à jurer cela ? R. Oui.

Q. Vous n'avez pas entré cette somme dans vos livres à son débit ? R. Non.

Q. Vous n'avez pas non plus pris son billet ? R. Non.

Q. Quel intérêt deviez-vous lui faire payer ? R. Je n'avais pas l'intention de lui en faire payer.

Q. Quand cette somme devait-elle être rendue ? R. Lorsqu'il aurait de l'ouvrage.

Q. Il n'en a pas eu jusqu'ici, je suppose ? R. Il ne me l'a pas rendue ; je crois qu'il a eu de l'ouvrage.

Q. Vous êtes jeune pour vous mêler de politique ? R. Je ne suis pas très vieux.

Q. Quel âge avez-vous ? R. 22 ans le 7 juillet dernier.

Q. Vous avez fait vos premières armes dans la dernière élection ? R. J'ai conduit une voiture auparavant dans une élection.

Q. Vous avez pris une part active dans l'élection locale ? R. Non.

Q. Mais vous avez déjà conduit des voitures les jours de votation. Vous travaillez activement à rassembler les voteurs, ces jours-là ? R. Oui.

Q. Qui vous a dit de prendre cette voiture ? R. C'est mon père ; je ne me proposais pas de sortir du tout, ce jour-là.

Q. A quelles assemblées avez-vous assisté ? Auxquelles des assemblées tenues en ville étiez-vous présent ? R. Je n'ai assisté à aucune assemblée politique.

Q. Vous rappelez-vous d'une assemblée tenue dans le bureau de votre père ? R. Il n'a pas été tenu d'assemblée dans le bureau de mon père pour cette élection.

Q. Il y a eu au bureau de votre père une assemblée où il a été parlé d'élection et nommé des personnes chargées de scruter les votes ? R. Non, il n'y en a pas eue.

Q. En êtes-vous certain ? R. Non.

Q. Y a-t-il eu une assemblée ailleurs ? R. Pas d'assemblée à laquelle j'aie assisté.

Q. Prétendez-vous n'avoir jamais rien eu à faire avec les listes électorales, jamais examiné ces listes ? R. Pas à cette élection.

Q. Quelle élection ? R. L'élection de M. Dillon, la dernière élection locale.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas pris part à cette élection ? R. Je n'en ai pas eu le temps.

Q. Est-ce la seule raison ? R. La seule raison.

Q. Me dites-vous que vous n'avez jamais assisté à aucune assemblée pendant la campagne électorale ? R. Je n'ai jamais été à une assemblée d'aucun comité, à aucune assemblée de ce genre.

Q. Savez-vous où étaient les salles de comité ? R. Oui.

Q. Êtes-vous allé dans ces salles ? R. J'y suis allé, mais pas pendant les assemblées.

Q. Dans quel but y êtes-vous allé ? R. Sans aucun but particulier.

Q. Vous preniez de l'intérêt à l'élection ? R. Je désirais voir M. Campbell élu. Je ne prenais à l'élection aucun intérêt particulier. Je n'appartenais à aucun comité.

Q. Vous alliez fréquemment aux salles de comité ? R. Oui, j'y suis allé, mais pas dans le jour ; j'y allais le soir passer une demi-heure à peu près.

Q. Et pendant la demi-heure que vous passiez dans ces salles, le comité se livrait à ses travaux ? R. Non, pas que je sache. Je n'ai jamais vu un comité à l'œuvre.

Q. Que faisait-il, examinait-il les listes des voteurs ? R. J'y voyais quelques personnes ; je ne les ai pas observées ; je ne sais ce qu'elles faisaient.

Q. Avez-vous sollicité les votes de quelques électeurs ? R. Oui.

Q. Combien d'électeurs avez-vous sollicités le jour de la votation ? Une douzaine ? R. Pas plus qu'une douzaine.

Q. Combien avez-vous réussi à en amener au bureau de votation ? R. Je ne puis dire combien.

Q. Vous avait-on chargé d'en voir quelques-uns particulièrement, ou usiez vous de votre discrétion ? R. Je travaillais à mongré.

Q. Pourquoi vous êtes-vous adressé à Proctor ? R. Je ne l'ai pas accosté.

Q. Comment se fait-il que vous l'avez conduit au bureau de votation ? R. J'avais dit que j'allais traverser la petite rivière, il monta dans ma voiture et alla au bureau.

Q. Il vous a demandé de l'argent avant que vous l'ayez invité à vous accompagner en voiture ? R. Oui.

Q. Vous aviez votre voiture alors ; pourquoi n'avez-vous pas demandé à Proctor de venir au bureau ? R. Je n'avais aucune voiture. Il y en avait une en face de la salle du comité. Je pense que je l'ai prise pour conduire Proctor au bureau.

Q. Votre père est un politicien actif, n'est-ce pas ? R. Il ne l'a pas été beaucoup dernièrement.

Q. N'est-il pas un chaud libéral ? R. Il est libéral.

Q. Il assistait aux assemblées de comité, je suppose, si vous ne le faisiez pas ? R. Pas à ma connaissance, je ne l'y ai jamais vu.

Q. Jurez-vous qu'il n'y allait pas ? R. Je ne le jurerais pas. Je ne l'y ai jamais vu.

Q. M. Flint savait-il que vous conduisiez des voteurs au bureau de votation ? R. Je ne le pense pas, je ne crois pas qu'il m'ait vu conduisant une voiture ; c'est possible cependant.

Q. Conduisiez-vous les gens à un seul de ces bureaux ? R. J'en ai conduit à trois des bureaux, je pense. L'un se trouvait de l'autre côté du ruisseau, un autre à la grocerie de William Proctor, et je crois que j'ai conduit un électeur au bureau chez M. Hansbury.

Q. Les personnes qui se trouvaient là, les amis de M. Campbell, vous indiquaient-ils quels gens vous deviez aller chercher ? R. Non, je ne m'en rappelle pas.

Q. Ces gens savaient que vous les conduisiez pour voter, n'est-ce pas ? R. Oui.

Q. Où se trouvait le bureau où Proctor a voté ? R. Ce bureau était de l'autre côté du ruisseau.

Q. Quel était le libéral chargé de ce bureau ? R. Je n'en sais rien.

Q. Il savait ce que vous faisiez, sans doute ? R. Très probablement.

Q. Combien y avait-il de voitures employées ? R. Je ne sais pas.

Q. Quand a-t-il été décidé que la voiture de votre père devait sortir ? R. Je n'en savais rien avant le matin de l'élection.

Q. Avez-vous conduit un voteur à Blenheim ? R. J'en ai conduit un dans l'après-midi au delà de Blenheim.

Q. Qui vous a donné ordre de le faire ? R. Je ne m'en rappelle pas. Il me dit qu'il devait être là avant la fermeture du bureau.

Q. Aviez-vous menacé Proctor ? R. Non.

Q. Ne lui avez-vous pas dit que vous rendriez la ville inhabitable pour lui ? R. Non.

Q. N'avez vous pas proféré de semblables menaces ? R. Je ne lui ai rien dit de tel.

Q. Sinon à lui, au moins à son adresse ? R. Non, cela n'est pas. J'ai dit que s'il jurait que je lui avais payé deux piastres pour son vote, il jurerait une chose fausse.

Q. Quelle menace avez vous faites ? R. Je ne me rappelle pas avoir fait de menace.

Q. Jurez-vous que vous n'avez pas proféré de menaces ? R. Je ne pense pas l'avoir fait.

Q. Vous en avez fait une il n'y a pas six heures, me dit on. N'avez-vous pas menacé ouvertement sur la rue King de vous venger de cet homme ? R. Non.

Q. Voulez-vous jurer que vous n'avez pas dit que vous rendriez la ville inhabitable pour lui ? R. Je puis jurer que je ne me suis pas servi de ces expressions.

Q. Voulez vous jurer que vous n'avez pas prononcé de paroles ayant la même signification ? R. Je ne pense pas l'avoir fait.

Q. Quelles sont les expressions dont vous vous êtes servi dans ce sens ? R. M. M. Holmes et Warren Samrick étaient présents quand j'ai parlé.

Q. Eh bien, qu'avez-vous dit ? R. Je ne m'en souviens plus.

Q. Avez-vous vu M. Campbell le jour de la votation ? R. Je ne l'ai pas vu.

Q. N'était-il pas chez lui ? R. Je n'en sais rien.

Transquestionné par M Cassells :

Q. Proctor vous a-t-il demandé d'endosser son billet ? R. Oui.

Q. Rapportez-nous la conversation qui a eu lieu ? R. Il me rencontra au coin chez Pratt, et me demanda d'endosser son billet ; il me dit qu'il se proposait d'acheter du bétail et autres choses pour le marché. Je lui répondis que je ne pouvais le faire, que personne n'accepterait ma garantie.

Q. Qu'a-t-il dit alors ? R. Il dit que son homme l'accepterait. Je lui dis que cet homme ne l'accepterait pas. Il soutint qu'il le ferait. Je lui dis que je ne faisais rien de semblable sans consulter mon père ; il revint le lendemain, un samedi dans l'avant-midi, et je lui dis que c'était inutile. Il me dit qu'il avait le cheval et le wagon, et que dix piastres feraient son affaire. Je lui dis que je n'avais pas dix piastres. Oh ! me dit-il alors, laissez-moi avoir cinq piastres. A cinq heures et demie—

M. McCarthy :—A quoi bon tout ceci ?

Par M. Cassells :—

Q. A-t-il été question de départ de la ville ? R. Il m'a dit, le soir de la journée où j'ai été assigné comme témoin, qu'il s'en irait si les choses étaient arrangées convenablement, qu'il n'avait pas reçu de subpoena encore. Je lui répondis qu'il n'avait pas besoin de quitter la ville à cause de moi.

JEUDI, 3 novembre.

SYLVESTER HADLEY est assermenté et interrogé.

Par M. McCarthy :—

Q. Vous résidez à Chatham ? R. Oui.

Q. Etes-vous le père de Charles Hadley ? R. Oui.

Q. Vous vous êtes mêlé d'affaires publiques, n'est-ce pas, depuis des années ? R. Oui, pendant de nombreuses années, par intervalles.

Q. Et vous avez toujours marché avec le parti libéral ? R. Pas toujours. On me considère comme libéral, mais pas très ardent. J'ai voté pour les deux partis aux élections parlementaires.

Q. Depuis combien de temps appartenez-vous au parti libéral ? R. J'y ai appartenu plus ou moins, pendant 40 ans.

Q. Avez-vous assisté aux conventions libérales ? R. Oui, dans les années passées.

Q. Voulez-vous me dire à quelles conventions vous avez assisté ? R. Je ne crois pas pouvoir vous les nommer toutes. J'ai assisté aux conventions lorsque M. McKellar était candidat et, je pense, à une convention lorsque M. Stripp s'est présenté.

Q. Avez-vous assisté à celle où M. Campbell a été nommé ? R. J'étais à une assemblée à la salle d'Opéra de Bright ; je ne pense pas que c'était une convention ; c'était plutôt une assemblée publique ; on pourrait dire que c'était une convention ; j'y étais comme simple auditeur.

Q. Vous étiez là quand M. Walker occupait le fauteuil ? R. Oui.

Q. Et quand il a été élu président ? R. Oui.

Q. Lorsque M. Campbell a résigné ou cessé d'être président ? R. Je ne suis pas positif là-dessus. J'y étais quand M. Walker a été nommé.

Q. Alors M. Campbell occupait le fauteuil ? R. C'est possible.

Q. On nous l'a dit. Après la nomination de M. Walker comme président, vous rappelez-vous que M. Christie a été nommé vice-président ? R. Oui, je le pense.

Q. Vous rappelez-vous le discours de M. Christie ? R. Non.

Q. Vous vous rappelez qu'il a fait un discours ? R. Je crois que oui, mais je ne pourrais vous en rapporter un seul mot à présent.

Q. Alors vous étiez là quand M. Campbell a été présenté; cette nomination ayant immédiatement suivi ce discours—ou plutôt la nomination de M. Flint comme secrétaire-trésorier;—c'est celle-ci qui est venue après le discours? R. Je ne me souviens pas de cela.

Q. Vous vous rappelez que le Dr Samson a présenté M. Campbell comme candidat? R. Je ne pourrais dire qui l'a présenté.

Q. Quelqu'un l'a présenté, enfin; vous vous rappelez qu'il l'a été? R. Oui.

Q. Et vous vous souvenez que M. Campbell a accepté la nomination? R. Oui.

Q. Oui, M. Campbell a fait deux discours? R. Je me souviens d'un discours, et cela ressemblait beaucoup à un discours de Chevalier du Travail; je n'ai pas fort apprécié ce discours-là.

Q. Vous n'êtes pas Chevalier du Travail? R. Non.

Q. Il a prononcé un discours de ce genre? R. Oui.

Q. Et ensuite il en a fait un autre? R. Je ne sais rien de ce qui concerne le second discours.

Q. Le premier a été prononcé après sa nomination, et expliquait ses principes politiques. Ne vous remettez-vous pas qu'il a dit avoir reçu la nomination des Chevaliers du Travail? R. Il l'a dit dans ce discours, en effet.

Q. Et ne vous rappelez-vous pas qu'il a expliqué que le programme des Chevaliers du Travail et celui du parti de la réforme étaient à peu près les mêmes? R. Non. Je me souviens d'une chose qu'il a dite au sujet des Chevaliers du Travail: que leur programme et ses propres principes étaient presque semblables, ou quelque chose comme cela.

Q. Vous souvenez-vous qu'il a dit que les pièces de leur échafaudage politique avait été façonnées par quelque grit? R. Non.

Q. Que quelque partisan de la réforme avait dû scier le bois dont il était construit? R. Non.

Q. Vous êtes, me dit-on, un des libéraux influents de Chatham? R. Je crains qu'on vous ait mal informé; je ne crois pas avoir beaucoup d'influence.

Q. Voudriez-vous nous dire qui occupe une position plus prééminente que la vôtre dans le parti libéral? R. Je n'en sais trop rien, mais je n'ai jamais pris un rôle bien actif dans les rangs du parti libéral. Il y a déjà longtemps, quand j'étais beaucoup plus jeune, j'avais coutume de travailler un peu dans les élections parlementaires.

Q. N'avez-vous pas pris un certain intérêt dans la dernière élection? R. Très peu.

Q. Y avez-vous porté aucun intérêt? R. Je ne considère pas que j'aie pris un intérêt quelconque dans cette élection.

Q. Y avez-vous pris intérêt, avez-vous jamais parlé d'élections? R. Je puis avoir demandé à un homme dans quel sens il allait voter, mais je n'ai jamais tenté de persuader qui que ce soit.

Q. Etes-vous allé à la salle du comité ou à celle où se transigeaient les affaires d'élection? R. Je n'y suis allé que deux fois en passant. Je n'ai fait qu'y entrer, sans parler à personne en particulier. C'était pendant le jour, en passant, en revenant du bureau de poste, que j'y suis entré.

Q. Pourquoi y êtes-vous entré? R. Par curiosité, je suppose.

Q. Pour voir quoi? R. Qui s'y trouvait et ce qu'on faisait.

Q. Et combien de temps vous a-t-il fallu pour voir ceux qui y étaient et ce qu'ils y faisaient? R. Pas au delà de dix minutes, je pense.

Q. C'était lors de la première occasion, n'est-ce pas? R. Mes deux visites se sont ressemblées beaucoup.

Q. Parlez de la première. Dans quelle salle de comité êtes-vous entré? Dans celle occupée en dernier lieu? R. Celle qui était en arrière de l'Exchange.

Q. C'est l'ancien magasin? R. L'ancien magasin Miller. Je ne suis jamais allé à la salle de comité au dessus des bureaux du *Banner*, pendant cette campagne électorale.

Q. Qui avez-vous vu quand vous y êtes allé la première fois? R. Je ne crois pas pouvoir vous donner en ce moment d'autre nom que celui de M. Flint.

Q. Combien de personnes y avait-il? R. Dix ou quinze, environ. C'était dans le jour, il y avait peu de monde.

Q. Que faisaient elles? R. Elles étaient, pour la plupart, assises sur un banc. J'ai vu M. Flint ainsi qu'une couple de jeunes gens occupés à adresser des enveloppes.

Q. Que faisaient les autres? Discutaient-elles quelques matières d'élection? R. Toutes étaient assises là, parlant comme on le fait ordinairement. J'entends un peu dur, et je ne puis comprendre ce que l'on dit sans qu'on parle assez haut.

Q. Vous ne savez pas ce qu'on faisait, mais ces hommes exécutaient quelque ouvrage relatif à l'élection? R. Oui, je suppose.

Q. Vous a-t-on prié de vous retirer? Vous a-t-on regardé comme un intrus? R. Non.

Q. Vous considérez-vous comme un intrus dans cette salle? R. Non. Je n'ai jamais été chassé d'aucun lieu, à ma connaissance.

Q. Dans tous les cas, vous pensiez que la salle de comité du parti libéral vous était accessible chaque fois que vous jugeriez à propos de vous y présenter? R. Je le supposais. Je croyais qu'on avait assez de respect pour moi pour m'y laisser entrer.

Q. Il était parfaitement entendu que vous étiez en faveur de M. Campbell? R. Je ne pense pas. Le bruit circulait assez généralement que je supportais alors M. Smith.

Q. De qui aviez-vous appris cela? R. De plusieurs personnes de la campagne qui m'avaient informé que M. Smith l'assurait.

Q. Pouvez-vous nommer qui le disait? R. Je ne sais pas positivement. Il me semble qu'un des Houghtons me l'avait dit. Trois ou quatre personnes m'avaient dit que cela avait été rapporté à quelque assemblée.

Q. Avez-vous admis la vérité de l'avancé de M. Smith? R. J'ai laissé dire; je n'ai ni admis ni nié.

Q. Pensez-vous que M. Campbell doutait de vos sentiments? R. Je n'en sais rien.

Q. M. Campbell vous a-t-il jamais parlé de l'élection? R. Je me souviens d'avoir parlé à M. Campbell une ou deux fois.

Q. Quand cela? R. Ma foi, je ne puis donner de dates, mais peu de temps avant la votation, il survint un différend entre les Chevaliers du Travail et quelques-uns des fabricants de cette ville, et j'étais un de ceux-ci. J'entrai au bureau de M. Campbell. J'ai une cour à bois près de là, et j'y entre quelquefois pour avoir de la monnaie; M. Campbell était au bureau et il fut question d'élection, je lui dis: "M. Campbell, je crois que vous vous faites tort en vous alliant aussi étroitement avec les Chevaliers du Travail."

Q. Pourquoi lui disiez-vous cela? R. Parce que je pensais que la classe agricole n'aimerait pas cela, et que je ne l'aimais pas moi-même.

Q. Vous lui parliez en ami; vous le conseilliez et l'avertissiez en ami? Alors M. Campbell ne pouvait entretenir de doutes sur sa position que vous aviez prise dans l'élection? R. Je crois qu'il aurait dû en avoir, considérant ce que je lui disais.

Q. Que lui disiez-vous? R. Que je ne voulais pas voir les Chevaliers du Travail conduire toute la ville.

Q. Etes-vous honnête en disant à Son Honneur que vous avez laissé quelque doute dans l'esprit de M. Campbell quant à votre position vis-à-vis de lui comme ami ou adversaire? R. Je ne saurais dire si M. Campbell avait ou non quelques doutes à ce sujet.

Q. Étiez-vous vous-même en doute alors? Aviez-vous songé à appuyer la candidature de M. Smith? R. Je n'avais jamais songé à le supporter; j'étais opposé à lui.

Q. Et je suppose que vous étiez en faveur de M. Campbell? R. Je n'en sais trop rien. Il n'aurait pas fallu grand'chose pour me décider à ne pas voter du tout.

- Q. Ainsi vous avez voté pour M. Campbell? R. Je le pense.
- Q. En avez-vous quelque doute? R. Je pense que j'ai voté.
- Q. Avez-vous voté, oui ou non? R. J'ai voté.
- Q. Pourquoi venez-vous de nous dire que vous pensiez avoir voté? R. Et bien, je pensais, en effet avoir voté.
- Q. Et c'est ainsi que vous vous exprimez? R. Oui.
- Q. A-t-il été tenu des assemblées chez-vous ou dans votre bureau pour cette élection? R. Aucune.
- Q. Ni dans votre maison, ni dans votre bureau? R. Ni dans ma maison, ni dans mon bureau.
- Q. Quel intervalle s'est-il écoulé entre votre première et votre seconde visite à la salle du comité? R. Pas beaucoup; elles ont pu être faites le même jour, ou la seconde le jour suivant.
- Q. Le même jour ou à un jour d'intervalle? R. Je ne peux le dire exactement.
- Q. Mais il doit y avoir eu un intervalle de deux ou trois jours? R. Je ne le pense pas.
- Q. Cela a pu être. Quelle a été l'occasion de votre seconde visite? R. La même, je suppose, que la première fois.
- Q. Je ne vous demande pas de supposition; quelle était-elle? R. Je n'y avais aucune affaire particulière.
- Q. Qu'est-ce qui vous a conduit, alors? R. La curiosité, je suppose. Je ne connais pas d'autre raison.
- Q. Pourquoi cette curiosité? R. C'est ce que je ne pourrais dire.
- Q. Était-ce votre intérêt pour M. Campbell qui vous attirait là? Tout le monde prenait part à l'élection, je suppose, pour un parti ou pour l'autre? R. Beaucoup le faisaient.
- Q. La grande majorité? R. Il y avait beaucoup d'excitation autant que j'ai pu voir, surtout après l'élection.
- Q. Ceci n'était pas après l'élection. Maintenant, y êtes-vous allé plus de deux fois? R. C'est tout ce dont je me rappelle.
- Q. Voulez-vous jurer que vous n'y êtes pas allé plus de deux fois? R. Au meilleur de ma connaissance, je n'y suis allé que deux fois.
- Q. Mais vous ne voulez pas dire que vous y êtes allé plus souvent? R. Non.
- Q. Votre cheval était employé le jour de l'élection? R. Oui, je pense qu'il était sorti, je ne l'ai pas vu dehors, mais je crois qu'il était employé en dehors.
- Q. Le conquisiez-vous? R. Non.
- Q. Avait-on demandé aux amis du parti, comme d'habitude, de prêter leurs chevaux et leurs voitures? Cela se fait généralement? R. Quant aux miens, on ne me les a pas demandés.
- Q. Je suppose que vous saviez qu'on désirait avoir le plus de voitures possible? R. Je ne puis répondre à cela.
- Q. Prétendez-vous dire que vous ignorez que vos amis désiraient avoir l'usage de votre cheval ce jour-là? R. Je prétends dire que je ne le savais pas, car on ne me l'a jamais demandé.
- Q. Laisant la demande de côté, avez-vous jamais vu une élection se passer sans que les chevaux des amis du parti soient mis en réquisition? R. Ils le sont généralement.
- Q. N'aviez-vous pas supposé qu'on désirait cela de vous? R. Je n'aime pas à faire de suppositions.
- Q. Pourquoi avez-vous envoyé votre cheval dans ce cas? R. Il n'y avait rien à faire au bureau, mon garçon était là, et je lui dis: "Tu ferais aussi bien—"
- Q. Pourquoi l'avez-vous envoyé? R. Je l'ai envoyé parce que je voulais qu'il fit quelque chose.
- Q. Qu'il fit quelque chose, mais quoi? R. Pour l'élection; mais je ne lui ai pas dit un mot de ce qu'il devait faire ou de la manière de le faire.
- Q. Vous prétendez nous dire ici, sous le serment que vous avez prêté, que vous ne saviez pas pour quel parti votre garçon allait travailler? R. Je prétends dire sous mon serment que je ne savais comment mon fils voterait.

Q. L'aviez vous entendu parler d'élection ? R. Je l'avais entendu dire qu'il ne ferait rien dans cette élection.

Q. L'aviez-vous entendu parler d'élection en faveur de M. Campbell ? R. Non, jamais.

Q. Et vous prétendez dire que vous lui avez permis de prendre votre voiture sans savoir comment il s'en servirait ? R. Oui ; et je laisserais toute autre personne avoir ma voiture, même si je savais qu'elle s'en servirait pour rassembler des votes contre moi.

Q. Avez-vous jamais fait une telle chose ? R. Je pense que oui, et j'ai moi-même été conduit au bureau de votation pour y donner ma voix, par mes adversaires.

Q. Combien y a-t-il de temps que vous avez prêté vos chevaux aux conservateurs ? Il y a eu une élection locale ; avez-vous prêté vos chevaux à M. Clancy alors ? R. Non.

Q. Avez-vous prêté votre cheval à M. Smith à l'élection précédente, lorsqu'il se présentait contre le Dr Sampson ? R. Non.

Q. L'avez-vous fait sortir pour le Dr Sampson, alors ? R. Je ne sais pas s'il a sorti ou non alors.

Q. Dites-nous quand vous l'avez prêté à aucun conservateur ? R. Je n'ai pas dit que j'avais prêté un cheval à un conservateur : j'ai dit que ma voiture avait transporté des conservateurs.

Q. Vous vouliez mettre Son Honneur sous l'impression que vous ne saviez pas pour quel parti il allait voter quand vous lui avez dit de partir avec la voiture pour transporter des voteurs ? R. Je n'ai pas eu cette intention.

Transquestionné par M. Cassells :—

Q. J'ai compris que vous vous opposiez fortement au programme politique des Chevaliers du Travail ? R. Oui.

Q. Et j'ai compris que vous vous objectiez énergiquement à être confondu avec eux ? R. Cela est vrai.

Q. Et votre opposition à M. Smith est due à des raisons personnelles ? R. Ma seule objection contre M. Smith était que je ne le croyais pas propre à remplir la position.

Q. Vous étiez d'avis qu'il n'était pas qualifié comme candidat du parti conservateur, mais que s'il eût été l'homme convenable, entre M. Campbell, avec ses Chevaliers du Travail, et M. Smith, vous auriez supporté le candidat conservateur ? R. Bien, je ne sais trop ; il ne s'est pas encore présenté un cas semblable.

Q. Dans tous les cas vous vous opposiez à ce que M. Campbell fût le candidat des Chevaliers du Travail ? R. C'était mon opinion.

Q. Dans quelle partie de la salle étiez-vous à cette assemblée ? R. Je montai dans la galerie nord.

Q. Étiez-vous là comme simple spectateur ou comme délégué ? Comme simple spectateur.

Q. Vous dites qu'à cette assemblée, que vous avez désapprouvé le programme politique de M. Campbell ? R. Je n'en ai rien dit du tout ; c'était mon opinion.

Q. Vous êtes sorti de l'assemblée mécontent ? R. J'en suis sorti mécontent, et je le suis encore ; c'est-à-dire j'entretiens encore la même opinion.

Q. Vous dites que vous n'avez pas travaillé du tout à la dernière élection ? R. Je n'ai rien fait de plus que d'aller au bureau de votation pour donner ma voix. Je n'ai pris aucune part à l'élection.

Q. Vous nous avez dit que vous étiez allé à la salle du comité en vous rendant au bureau de poste ? R. Je pense que c'est en revenant. J'y suis entré deux fois.

Q. C'est tout ce que vous avez fait ? R. Tout ce que j'ai fait. Je ne me suis pas mêlé de l'élection.

Q. Les Chevaliers du Travail s'étaient ligués contre le moulin de M. Taylor, n'est-ce pas ? R. Oui, je vis qu'ils le maltrahaient, et je pris sa part ; je formai une compagnie, dont je fus nommé président.

Q. Vous avez été maire autrefois ? R. Pendant une couple d'années.

Par le juge :—

Q. Je comprends que quoique personnellement opposé à M. Smith et croyant qu'il n'était qualifié à représenter la division, vous avez envoyé votre fils avec votre voiture pour transporter les voteurs au bureau de votation ? R. Tout ce que j'ai dit à mon fils—il n'y avait rien à faire au bureau—a été :—Tu devrais prendre la voiture ; quelques personnes, peut être, n'aimeront pas à marcher jusqu'aux bureaux de votation, tu pourras les y transporter."

Q. Vous n'aviez pas d'idée pour qui il voterait ? R. Non, je n'en avais pas d'idée, je soupçonnais vaguement par sa manière de parler, qu'il voterait pour Smith ; mais je n'en savais rien.

JAMES GEMMELL est assermenté et interrogé.

Par M. McCarthy :—

Q. Connaissez-vous M. Charles Hadley ? R. Oui.

Q. M. Charles Hadley vous a-t-il quelquefois parlé d'élection ? R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Vous avez été conseillé depuis quelques heures. Vous vous en rappelez ce matin, et si vous n'êtes pas prudent je vais appeler un témoin à qui vous avez parlé ce matin et à qui vous l'avez dit. Maintenant, Charles Hadley vous a-t-il parlé d'élection ; nous a-t-il invité à assister à une assemblée ? R. C'est M. Sprinshall qui m'a invité.

Q. Charles Hadley était-il présent ? R. Non.

Q. Charles Hadley vous a-t-il jamais invité ? R. Non, pas à ma connaissance je ne voudrais pas le jurer.

Q. Je vous avertis franchement, vous entendrez parler de ceci plus tard si vous ne dites pas la vérité. M. Charles Hadley vous a-t-il invité à assister à une assemblée au bureau de son père ? R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Avez-vous dit, il y a quelques heures à peine, qu'il l'avait fait ? R. Non, je ne l'ai jamais dit.

Q. Qu'avez-vous dit concernant une invitation d'assister à une assemblée de comité que vous aviez reçue ? R. J'ai dit que j'avais été invité à passer par le bureau, qu'il devait y avoir une assemblée.

Q. A quel bureau ? R. A celui de Hadley.

Q. Qui vous a dit cela ? R. Sprinshall m'a invité, et je ne sais pas qui lui a dit de le faire.

Q. Quand cela a-t-il eu lieu ? R. Justement à la veille de l'élection.

Q. Sprinshall vous y a invité ? R. Il m'a dit de passer à l'office de Hadley, qu'il devait s'y tenir une assemblée dans le but de prendre des arrangements relativement à la recherche des voteurs dans les divers quartiers.

Q. Quelle réponse avez-vous donnée à Sprinshall ? R. Que je ne pouvais pas y aller.

Q. Y êtes-vous allé ? Non.

Q. Avez-vous été invité une seconde fois à cette assemblée ? R. Je le pense.

Q. Par qui ? R. Par la même personne, je pense.

Q. Vous le savez. Qui vous a invité à y assister ? R. Je ne pourrais pas le jurer.

Q. Cette personne était-elle Charles Hadley ? R. Non.

Q. Charles Hadley était-il présent ? R. Non, il n'était pas présent, autant que je puis me rappeler.

Q. Vous dites, sous serment, que Charles Hadley n'était pas présent ? R. Je jure à présent qu'il n'était pas présent.

Q. Vous jurez maintenant qu'il n'était pas présent ? R. Eh bien ; c'est difficile à dire.

Q. Voulez-vous jurer que Hadley n'était pas présent quand vous avez été invité à assister à ces assemblées ? R. Je ne jurerais pas.

Q. Y avez-vous assisté dans la seconde occasion ? R. Non.

Q. Quelle excuse avez-vous donnée ? R. J'ai donné pour excuse que je ne serais pas dans les environs. J'ai dit que j'avais quelque chose à faire cette soirée-là.

Q. Êtes-vous sûr que ces invitations indiquaient le bureau de Hadley comme lieu de rendez-vous ? La première l'indiquait, vous nous l'avez dit ? R. Oui.

Q. Et la seconde aussi ? R. Je pense que oui.

Q. Veuillez me donner le nom de Sprinthall en entier ? R. William Sprinthall.

Q. Où travaille-t-il ? R. Chez Couthart et Neilson.

Q. Avez-vous assisté à quelque assemblée ? R. Oui.

Q. Où se tenait l'assemblée à laquelle vous êtes allé ? R. J'ai été deux ou trois fois dans les salles situées au dessus des bureaux du journal, et j'ai été aussi aux salles vis-à-vis de l'opéra sur la rue King.

Q. Avant ou après qu'on vous a invité au bureau de Hadley ? R. Avant, c'était à peu près vers le même temps, à quelques jours de distance seulement.

Q. Avez-vous vu le jeune Hadley à ces assemblées ? R. Je l'y ai vu.

Q. Où ? R. Dans les salles du comité, en face de l'opéra.

Q. Qu'y faisait-il ? R. Il y occupait un siège et parlait d'élection.

Q. Que faisiez vous là ? R. J'entrais pour voir ce qui s'y passait.

Q. Vous y avez vu le jeune Hadley ; est-ce dans le jour ou le soir que vous avez été là ? R. Quelque fois le jour et quelque fois le soir. J'y suis allé deux fois, je pense, pendant le jour.

Q. Pourquoi étiez-vous là pendant le jour ? R. Je ne travaillais pas, j'avais descendu la rue et j'entrai.

Q. Que faisiez-vous là ? R. J'y prenais un siège et j'écoutais ce qui s'y disait.

Q. Vous a-t-on demandé de solliciter des votes ? R. Non.

Q. Je suppose que là vous aviez les livres ordinaires ; des listes de voteurs ? R. Oui.

Q. Examinait-on ces listes lorsque vous y étiez ? R. Oui.

Q. Qui les examinait ? R. Ceux qui étaient chargés de vérifier les votes à l'intérieur des bureaux de votation.

Q. Quelles étaient les personnes chargés du scrutin intérieur ? R. J'ai vu Duncan McNaughton examiner ces listes.

Q. Quel office remplissent ces vérificateurs dans les bureaux de votation ? R. Elles représentent le parti libéral, dans l'intérieur de chaque bureau de votation, et voient à ce qu'aucun vote ne soit enregistré sauf ceux qui doivent l'être, je suppose.

Q. Ces personnes ont-elles été nommées le soir où vous étiez dans les salles du comité ? Comment savez-vous que Duncan McNaughton était une de ces personnes ? R. J'avais entendu dire qu'il devait être nommé.

Q. A-t-il été nommé le soir ou vous étiez là ? R. Je ne sais pas s'il l'a été.

Q. Parlait-on de lui comme s'il l'était, le soir où vous étiez présent là ? R. Oui.

Q. Que faisait-on avec ces listes de voteurs ? R. On cherchait sur ces listes ceux qui voteraient pour Campbell, je suppose.

Q. Que faisait là le jeune Hadley ? R. Rien de particulier ; il paraissait être venu là comme moi, pour parler.

Q. Tenait-il une plume ? R. Non.

Q. Avait-il une liste de voteurs dans les mains ? R. Non. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Était-ce le jour ou le soir que vous avez vu là le jeune Hadley pour la première fois ? R. Le soir.

Q. Combien de fois êtes-vous allé là ? R. J'y suis allé deux fois pendant le jour, je pense.

Q. Et combien de fois le soir ? R. Je ne pourrais le dire exactement. Je n'y suis pas allé très souvent.

Q. Plus fréquemment le soir que le jour, je suppose ? R. Oui.

Q. Le jeune Hadley était-il toujours là quand vous y êtes allé ? R. Je ne me rappelle l'y avoir vu une fois ou deux seulement.

Q. Où étiez-vous le jour de la votation ? R. J'étais employé à vérifier les votes en dehors du bureau de votation chez Lawrence.

Q. Qui vous avait nommé à cet emploi ? R. Je pense que je l'avais été par M. Walker.

Q. A quel bureau de votation vous teniez-vous ? R. Au bureau n° 5.

Q. Étiez-vous présent le soir où il a été pris des arrangements pour les voitures ? R. Non.

Q. Je veux dire lorsqu'il s'est agi de savoir qui fournirait des voitures ? R. Je n'ai assisté à aucune des assemblées privées.

Q. Où se tenaient ces assemblées privées ? R. Je ne sais pas.

Q. Comment saviez-vous qu'il y avait des assemblées privées ? R. J'ai compris qu'il devait y en avoir, parce qu'on m'a demandé d'aller au bureau de Hadley.

Q. C'est là que vous avez compris que devaient se tenir ces réunions privées ? R. J'ai supposé qu'il devait s'y tenir quelque assemblée privée, autrement on ne m'aurait pas invité à aller là.

Q. Quand a eu lieu la première assemblée à laquelle on vous a invité à assister, au bureau de Hadley ; est-ce avant l'installation des salles de comités dans le nouvelle bâtisse en face de l'opéra ? R. Je ne puis le jurer.

Q. Quel intervalle s'est écoulé entre les deux assemblées auxquelles on vous a demandé d'assister ? R. Trois ou quatre jours.

Q. Quelles assemblées étaient-ce ; des assemblées de jour ou du soir ? R. Des assemblées du soir.

Q. Quelle objection aviez vous à assister aux assemblées chez Hadley ? R. Immédiatement avant l'élection, le parti de la réforme me fit notifier que je n'avais pas droit de vote ; cela me choqua, je me fâchai, et je dis c'était une insulte et que je n'appuierais pas le parti.

Q. A-t-il été porté opposition à votre vote ? R. Je ne sais pas.

Q. Comment vous ont-ils donné avis, comme vous le dites, que vous n'aviez pas droit de vote ? R. Cet avis me fut envoyé par la poste ; mais il avait été envoyé par erreur m'a-t-on dit.

Q. Et c'est pourquoi vous ne vouliez pas aller chez Hadley ? R. C'est pour cette raison que je n'y suis pas allé.

Q. Alors pourquoi êtes-vous allé à l'assemblée du parti opposé ? R. Je suis allé aux salles des conservateurs et à celles des libéraux.

Q. Vous étiez-donc revenu de votre accès de mauvaise humeur, puisque vous avez été employé plus tard comme vérificateur en dehors des bureaux. R. Oui.

Q. Quand votre ressentiment s'est-il éteint ? Quand on vous a expliqué que ce n'était qu'une erreur ? R. Je pense que M. Walker a dit à mon père que c'était une erreur.

Q. Vous dites que vous étiez vérificateur des votes hors bureau ; à quel bureau ? R. Au bureau ouvert chez Lawrence sur la rue William.

Q. Quel était le numéro de ce bureau ? R. Le numéro cinq, je pense.

Q. Étiez-vous le seul vérificateur à la porte de ce bureau de votation ? R. Pour les libéraux, oui.

Q. Avez-vous passé là tout le jour, ou avez-vous été remplacé par quelqu'un ? R. J'y ai passé toute la journée.

Q. Quel était le vérificateur à l'intérieur du bureau ? R. Duncan McNaughton et Tom Holmes étaient en dedans du bureau ; je ne sais lequel des deux agissait comme vérificateur.

Q. Quels étaient vos devoirs comme vérificateur hors bureau ? R. Prendre note de ceux qui entraient au bureau pour voter, et veiller—c'est tout.

Q. Veiller à quoi ? A renvoyer les voitures pour aller chercher d'autres votours et les amener au bureau pour y voter ? R. Je n'en ai envoyé chercher que deux fois.

Q. Y avait-il des vérificateurs ainsi placés en dehors de chaque bureau ? R. Je ne sais rien des autres bureaux.

Q. Assistiez-vous à l'assemblée où les autres vérificateurs ont été nommés ; étiez-vous présent lorsqu'ils l'ont été ? R. Je n'ai pas connaissance qu'il en ait été nommé d'autres en ma présence.

Q. Vous ne doutez pas qu'il en avait été nommés, et qu'ils agissaient de la même manière à tous les autres bureaux de votation ? R. Je n'en doute pas.

Q. Y avait-il un grand nombre de voitures pour le parti libéral ? R. Je ne m'en rappelle pas. Je ne connaissais pas la moitié de ceux qui les conduisaient et s'ils travaillaient pour les conservateurs ou les libéraux. J'en connaissais quelques-uns.

Q. Qui connaissiez-vous ? R. Le jeune Thompson ; c'est le seul dont je me rappelle.

Q. Vous avez oublié Charles Hadley ? R. Non.

Q. Bien, pourquoi ne le nommez-vous pas si vous ne l'avez pas oublié ; il conduisait une voiture par la ville ? R. Je ne l'ai pas vu.

Q. Il n'a pas amené de voteurs au n° 5 ? R. Je puis jurer que je n'ai pas vu Charles Hadley conduire une voiture au n° 5.

Q. L'avez-vous vu conduire une voiture ? R. Non.

Q. J'ai compris hier soir qu'il avait transporté des voteurs au n° 5 ? R. Il peut être venu là avec sa voiture sans que je l'aie vu.

Q. William Proctor a-t-il conduit un voteur au numéro cinq ? R. Je ne me rappelle pas avoir vu Proctor aux environs du numéro cinq.

Q. Mais vous jurez que vous n'avez pas vu Charles Hadley ? R. Oui.

Q. L'avez-vous vu conduire ; saviez-vous s'il conduisait une voiture ce jour-là ? R. Non, je ne savais pas s'il en conduisait une ou non.

Transquestionné par M. Cassells :

Q. Voulez-vous nous dire où se trouvait cette salle de comité en face de l'Opéra ? Était-elle sur la rue King ? R. Elle était sur la rue King.

Q. On me dit que c'était la salle de M. Dillon, que M. Campbell ne l'avait jamais eue du tout ? Qu'avez-vous à dire à cela ? R. Il y avait une salle de comité en arrière du Royal Exchange.

Q. Mais savez-vous si c'était la salle de comité de Campbell ? (Pas de réponse).

Q. Il n'y a pas de doute que c'est à cet endroit, sur la rue King, que vous êtes allé ? Vous pouvez me donner la description de la maison ? R. C'est en arrière du Royal Exchange.

Q. C'est exactement en face de l'Opéra, n'est-ce pas ? R. Celle-ci est la salle de M. Dillon.

Q. Enfin, c'est la salle où vous êtes allé et où vous avez vu le jeune Hadley ? Cette salle, où vous êtes allé et où vous avez vu le jeune Hadley, c'était une salle en face de l'Opéra ? R. Oui, c'est en face de l'Opéra, où j'ai vu le jeune Hadley.

Q. Décrivez moi la situation de la salle vis-à-vis l'Opéra ? R. C'est de ce côté-ci du Grand Hôtel Central, sur la rue King.

Q. Cette salle a-t-elle subi des changements depuis ? R. Je n'en sais rien, je ne puis le jurer.

Q. C'est là que vous étiez entré, avez-vous dit à M. McCarthy, et que vous avez vu le jeune Hadley ? R. Oui.

Q. Et c'est là la seule place où vous l'avez vu ? R. Je l'ai vu aussi en arrière du Royal Exchange.

Interrogé de nouveau par M. McCarthy :—

Q. Vous dites que vous étiez dans une salle voisine du Royal Exchange ? R. Je n'ai pas dit voisine.

Q. Ou près ? R. En arrière du Royal Exchange.

Q. Que voulez-vous dire par " en arrière du Royal Exchange " ? R. En arrière du Royal Exchange il y a des écuries et ensuite cette salle.

Q. Sur quelle rue donne cette salle ? R. Elle donne sur la Cinquième rue.

Q. C'est là que vous avez vu le jeune Hadley ? R. Oui, j'ai vu le jeune Hadley là aussi.

Q. Vous avez aussi vu Hadley dans la salle de Dillon ? R. Oui.

Q. Et la salle de Dillon était en face de l'Opéra ? R. Oui.

Q. Qu'y faisait Hadley ? La même chose que dans l'autre salle ? Y avait-il quelque différence dans ses actes ? R. Non, il parlait, tout simplement.

Q. Il parlait de la même manière, dans les deux salles ? R. Oui.

(Il est admis que la salle de Dillon était en face de l'Opéra.)

Q. Vous avez vu Hadloy dans les deux salles ? R. Oui.

Q. Combien de fois l'avez-vous vu dans les deux salles ? R. Deux fois, je pense, dans l'une des salles.

Q. Dans laquelle ? R. Dans celle en face de l'opéra.

Q. Et combien de fois dans l'autre ? R. Une ou deux fois.

3ÈME ACCUSATION.

JAMES IONS est rappelé

Interrogé par M. McCarthy : —

Q. Vous rappelez-vous le jour de la votation, lors de la dernière élection ? R. Oui.

M. McCarthy : Je vais vous poser certaines questions qui vous donnent droit à demander, si vous le désirez, la protection de la cour dans le cas où vous y répondrez sincèrement. Le voulez-vous.

Le Témoin. Oui.

Le témoin demande protection, et Son Honneur lui explique à quelles conditions seulement il lui donnera un certificat.

M. McCarthy (au témoin) : Avez-vous reçu de l'argent le jour de votation ? R. Oui.

Q. De qui avez-vous reçu cet argent ? R. De Rock Dolsen.

Q. Où avez-vous reçu cet argent ? R. Devant chez Pierce, dans une voiture.

Q. Dites-nous de quelle manière vous avez eu cet argent ? R. Nous étions arrêtés en bas de la rue, au coin du Royal Exchange, il passait là en voiture, et il me dit : "monte ici." Alors Neill sauta dans la voiture, nous remontâmes la rue et il donna deux piastres à chacun de nous.

Q. Vous étiez arrêtés au coin du Royal Exchange ? R. Tout près du Royal Exchange.

Q. Était-ce près des écuries de McGoldrick ? R. A environ cent verges des écuries, je pense.

Q. McGoldrick tenait le Royal Exchange à cette époque ? R. Oui.

Q. Aviez-vous droit de vote ? R. Oui.

Q. Quelle heure était-il ? R. Assez près de midi, je pense.

Q. Alors vous êtes tous deux montés en voiture ? R. Oui.

Q. Que s'est-il passé ensuite ? R. Nous remontâmes la rue, nous ne prononcâmes pas un mot, aucun de nous, il nous passa l'argent, et nous le prîmes.

Q. Où êtes-vous allés ? R. Nous traversâmes le ruisseau pour nous rendre au bureau de votation numéro quatre.

Q. Vous n'avez pas parlé, il vous a simplement donné l'argent : combien ? R. Deux piastres à chacun de nous.

Q. Quand vous a-t-il donné l'argent ? R. Avant de sortir.

Q. Aviez-vous demandé l'argent ? R. Non.

Q. Vous n'aviez pas parlé d'argent ? R. Non.

Q. Aviez-vous entendu parler d'argent ? R. Non, sauf ce que j'avais entendu dire sur la rue.

Q. Vous avait-il parlé de votre vote avant cela ? R. Non.

Q. Neill avait-il voté ? R. Non.

Q. A-t-il voté ensuite ? R. Oui.

Q. Qu'avez-vous fait après avoir voté ? R. Nous descendîmes la rue. Nous ne sommes pas revenus avec lui.

Q. Avez-vous vu Charles Hadley ce jour-là ? R. Je l'ai vu passer en voiture.

Q. Que faisait-il ? R. Je ne sais pas. Il passait et repassait en voiture.

Q. A qui appartenait la voiture, le savez-vous ? R. Non.

Transquestionné par M. Cossells :

Q. Que faites-vous à présent ? R. Je travaille à Windsor, comme tonnelier.

Q. Depuis combien de temps travaillez-vous là ? R. Environ une semaine.

Q. Avez-vous demeuré à Chatham après l'élection ? R. Oui.

Q. Que faisiez-vous à Chatham lors de l'élection ? R. J'étais occupé à mon métier de tonnelier.

Q. Que fait Neill ? R. Il est tonnelier aussi.

Q. Vous n'aviez pas eu de conversation avec Dolsen avant, dites-vous ? R. Non, pas ce jour-là.

Q. Vous ne lui aviez rien demandé ? R. Non.

Q. Vous ne lui aviez rien dit qui pût lui faire penser que vous vouliez de l'argent ? R. Non.

Q. Vous en êtes bien sûr ? R. Oui, très sûr.

Q. Il ne vous avait jamais demandé comment vous alliez voter ? R. Non, il ne nous avait jamais dit un mot à ce sujet.

Q. Où étiez-vous arrêtés quand il vous aborda avec sa voiture ? R. Tout près du Royal Exchange.

Q. Vous étiez arrêtés sur le parapet ? R. Oui.

Q. Et il arrêta sa voiture devant vous ? R. Il arrêta sa voiture près de nous, et nous invita à y monter ; Neill y monta le premier ; il m'invita ensuite à y monter aussi, je le fis, et il nous conduisit au bureau de votation.

Q. Lui avez-vous dit que vous étiez sans argent ? R. Non.

Q. Aviez-vous déjà voté ? R. Pas dans cette élection.

Q. Je ne parle pas de cette élection ? R. Ni à celle-là ni à d'autre, c'était la première fois que j'avais droit de vote.

M. Cassells — Je dois dire à l'égard de ce témoin, que je suis convaincu, d'après les informations que j'ai prises, qu'il a reçu deux piastres, et j'admets aussi que Dolsen était un agent, d'après le témoignage de *M. Flint*. Mais je suis également certain qu'il n'a pas raconté exactement de quelle manière la chose s'est passée.

ISAAC RUDDLING est rappelé.

M. McCarthy.—Je vais vous interroger concernant l'achat de votre vote, vous pouvez en conséquence demander protection, si vous le désirez.

Son Honneur explique au témoin les conditions auxquelles il lui donnera un certificat.

Par M. McCarthy :

Q. Avez-vous reçu de l'argent le jour de la votation ? R. Oui.

Q. De qui l'avez-vous reçu ? R. Je l'ai pris dans une fissure de l'écurie.

Q. Quelle écurie ? R. Celle de McGoldrick.

Q. Combien ? R. Deux piastres.

Q. Voulez-vous me dire dans quelle circonstance vous les avez eues ? R. Je lui ai tout bonnement demandé deux piastres, et il m'a répondu qu'il allait voir.

Q. Où avez-vous rencontré McGoldrick ? R. Je l'ai rencontré tout près, et en deçà, du Royal Exchange.

Q. Que lui avez-vous dit, ou que vous a-t-il dit ? R. Je lui ai demandé une couple de piastres.

Q. C'est ce qui a été dit d'abord ? R. Oui.

Q. Pourquoi désiriez-vous avoir deux piastres ? R. Je les lui ai simplement demandées.

Q. Pourquoi vous aurait-il donné deux piastres ? R. J'en avais besoin.

Par le juge :

Q. Aviez-vous droit de vote ? R. Oui ; je lui ai dit que j'avais droit de vote et que je voulais deux piastres.

Par M. McCarthy :

Q. Et qu'a-t-il dit ? R. Il m'a répondu qu'il allait voir.

Q. Est-il allé voir ? R. Oui ; il a été voir, et il a vu.

Q. Où a-t-il été ? R. Il alla vers l'écurie et revint à moi.

Q. A-t-il entré dans l'écurie ? R. Oui.

Q. Il est ensuite revenu ? R. Oui, il en est revenu et *M. Charlie Hadley* est sorti de l'écurie, et il m'a dit de monter en voiture et d'aller voter.

Q. Qui vous a dit de monter en voiture et d'aller voter ? R. *M. McGoldrick*.

Q. Dans quelle voiture vous a-t-il dit de monter ? R. Dans celle de Charlie Hadley.

Q. Ensuite ? R. Je pris place dans la voiture, et je traversai le ruisseau pour aller voter au bureau de votation numéro quatre.

Q. C'est Hadley qui vous a conduit alors ? R. Oui.

Q. Puis après ? R. J'entrai au bureau et je votai ; puis j'en sortis, remontai dans la voiture et revins au lieu où j'étais parti.

Q. Avec la même voiture ? R. Oui, et je fus ramené par Charlie Hadley.

Q. Pas de conversation entre vous et Hadley ? R. Non.

Q. Il vous a conduit, et c'est tout ? R. Oui.

Q. Qu'est-il arrivé ensuite ? R. Il me ramena à l'écurie ; M. Hadley entra dans l'écurie et en sortit ; puis il y entra de nouveau avec moi.

Q. Pourquoi êtes-vous entré avec lui ? R. Il m'a demandé d'y entrer avec lui. J'y entrai, M. McGoldrick y était ; M. Hadley passa dans un des compartiments et me tourna le dos. M. McGoldrick me montra alors où étaient les deux piastres.

Q. De quelle manière vous les a-t-il montrées ? R. Il se retourna et indiqua de la main une fissure, comme ceci.

Q. Dans quelle fissure était le billet de deux piastres ? R. Dans le joint de deux des planches du compartiment.

Q. Dans celui où se trouvait Hadley ? R. Oui.

Q. Je n'ai pas bien compris où vous avez vu Charles Hadley pour la première fois. Vous avez vu cet homme, McGoldrick, il est entré dans l'écurie ; quand avez-vous vu Charles Hadley pour la première fois ? Était-il dans l'écurie quand M. McGoldrick y est entré ; j'entends la première fois ? R. Je l'ai vu sortir de l'écurie.

Q. C'est la première fois que vous l'avez vu ? R. Oui.

Q. Alors M. McGoldrick est entré dans l'écurie ? R. Oui.

Q. Et ensuite Hadley en est sorti ainsi que McGoldrick ? R. Oui.

Q. Puis McGoldrick vous a dit de sauter dans la voiture ? R. Oui.

Q. Avez-vous vu distribuer d'autre argent outre ces deux piastres ? R. C'est tout ce que j'ai vu.

M. Cassells.—C'est une accusation différente de celle que je m'attendais à combattre.

M. McCarthy.—Je demande d'ajouter une accusation en conséquence des réponses du dernier témoin.

Le juge.—Vous pouvez alléguer que vous avez été pris à l'improviste par ce témoignage.

M. Cassells.—Je désire me renseigner à ce sujet. Quant à l'accusation relative à Ions j'ai reçu instruction d'admettre que cet argent a été payé par un agent du candidat mais sans la connaissance de celui-ci ; parce qu'il n'y a aucun doute que Dolsen était un agent, surtout après le témoignage de M. Flint, et ceci, je suppose, annule l'élection.

Le juge.—Je désirerais entendre le témoignage de Dolsen si je dois faire un rapport sur cette élection ; sans cela il n'aurait aucune valeur.

M. Cassells.—Je désirerais que cette accusation fut réservée jusqu'après l'ajournement.

M. McCarthy.—Je n'ai pas d'objection à cela.

M. Cassells.—Je soumettrai à la cour que si l'élection est annulée pour cause de corruption par agent, la seule question qui reste devant la cour est l'accusation personnelle contre le candidat. Si Votre Honneur veut examiner le cas de Northumberland-ouest en 1884, elle verra que la cour a refusé de procéder à l'audition d'aucun autre témoignage relativement aux paiements par agents.

Le juge.—Je ne crois pas devoir exiger de M. McCarthy, ou je ne pense qu'il serait convenable, de procéder à une enquête plus complète, en entrant dans tous les détails ; mais en même temps, je me propose d'entendre le témoignage de Rock Dolsen.

M. McCarthy.—Il est impossible de juger de son importance sans entrer dans ces détails, vu que ceci affecte le répondant.

Le juge.—Je n'arrêterai rien dans aucune partie de la procédure à présent.

M. Cassells.—Je représenterai que Votre Honneur ne peut prendre ces accusations de corruption par agents et les examiner relativement à l'accusation de corruption personnelle.

Le juge.—Je n'arrêterai aucune investigation à présent.

M. Cassells.—Mon objection est que, d'après la décision du cas de Northumberland-Ouest, comme il a été prouvé—ou dans tous les cas admis par l'avocat du répondant—qu'il y a eu corruption par agent, la seule accusation sur laquelle Votre Honneur aura à statuer est celle de corruption personnelle contre le candidat.

1ÈRE ACCUSATION.

Les témoins dans cette accusation, y compris le répondant, sont conduits hors de la cour.

NAPOLÉON TÊTREULT est assermenté.

Interrogé par M. McCarthy.

Q. Où résidez-vous? R. A Chatham, rue King.

Q. Demeuriez-vous ici en décembre dernier? R. Oui.

Q. Quelle est votre occupation? R. Marchand de chaussures, en détail.

Q. Connaissez-vous James O'Neill, l'homme qui était assis ici et qui s'est levé?

R. Oui.

Q. S'appelle-t-il James ou John? R. Je le connais sous le nom d'O'Neill, mais son prénom n'est pas John.

Q. Vous rappelez-vous qu'O'Neill soit allé chez vous quelque jour en décembre?

R. Oui; mais ce n'est pas celui-ci, c'est son frère

Q. Où réside ce frère? R. Dans Raleigh.

Q. Quel est son nom? R. James.

M. McCarthy.—Il semble qu'un autre que le véritable O'Neill a été assigné, et je dois demander à faire changer le subpoena en y substituant John à James. Je suis obligé de demander que la procédure sur cette accusation soit remise à plus tard.

EXAMEN GÉNÉRAL.

ARCHIBALD CAMPBELL est rappelé.

M. Cassells.—Je voudrais savoir à l'égard de quelle accusation.

M. McCarthy.—Je vais interroger M. Campbell pour continuer l'examen que j'ai commencé hier.

M. Cassells.—Il n'y a pas ici d'accusation quant aux comptes ou aux paiements d'argent.

Le juge.—C'est exactement l'examen qui a été commencé et continué sans objection, et je pense que l'examen a été convenable; c'est absolument l'enquête qui a été faite dans la contestation d'élection d'Oxford-Nord.

M. Cassells.—Jusqu'à l'investigation d'hier, faite dans un autre but, nous n'avons reçu aucun avis, et nous n'avons pas pu nous préparer.

Le juge.—C'est l'examen du député siégeant lui-même.

M. Cassells.—Je ne puis toutefois comprendre, sans explications, pourquoi l'examen doit être si minutieux.

Le juge.—Je dois décider, comme je l'ai fait déjà, qu'une enquête rigoureuse soit faite sur tout ce que connaît le candidat relativement à la formation d'un fonds d'élection. Cela été fait avec le plus grand soin dans la contestation électorale d'Ontario-Nord.

Par M. McCarthy:

Q. Ce livre que vous avez apporté, complète-t-il la série de vos livres de comptes?

R. Oui.

Q. C'est-à-dire, votre série de livres se compose d'un brouillard, que nous avons ici? R. Et d'un journal.

Q. Voici ce que vous appelez le journal? R. Oui.

Q. Et avec ceux-ci, vous avez ce livre encore que vous appelez votre livre de banque? R. Oui.

Q. Ce journal est plutôt ce qu'on pourrait appeler un grand-livre, n'est-ce pas ?
Ne tenez-vous pas un grand-livre ? R. Non, un brouillard et un journal seulement.

Q. Pourquoi appelez-vous ce livre un journal, n'est-ce pas plutôt un grand-livre ?
R. Non, c'est un journal, je pense.

Q. D'où viennent les items qui se trouvent dans ce soi-disant journal ?
R. Du brouillard.

Q. Quand vous donnez un chèque est-il entré au brouillard ?
R. Non, pas généralement.

Q. Lorsque un homme est payé par chèque, dans quel livre ce chèque est-il entré ?
R. Il est entré au livre de banque.

Q. D'abord ?
R. Oui.

Q. Après avoir été entré au livre de banque, où paraît-il ensuite ?
R. Il ne paraît nulle part.

Q. Si vous tirez un chèque pour vos besoins particuliers, où est-il entré ?
R. Il devrait être entré au brouillard et ensuite dans ce livre.

Q. Où sont entrés les autres chèques ?
R. Les chèques de la maison ne sont pas entrés au brouillard du tout.

Q. Pourquoi ?
R. Cela causerait trop d'ouvrage d'abord, et puis cela n'est pas nécessaire.

Q. Les entrez-vous au journal ?
R. Non, nous les entrons au brouillard seulement.

Q. Ne tenez-vous pas un livre de caisse ?
R. Non.

Q. Pas de compte d'argent d'aucun genre ?
R. Non.

Q. Vous m'avez parlé d'un chèque de \$300 et d'un autre de \$150 ?
R. Je vois que je faisais erreur pour le chèque de \$300. Je trouve que j'ai payé d'abord un chèque de \$100. Ensuite, je vois qu'il y a un chèque de \$220, sur lequel j'ai donné \$150 à M. Flint et gardé \$70 pour moi.

Q. Où est le premier chèque ?
R. Le premier chèque a été donné le 7 février, pour \$100. (Il exhibe le chèque.)

Q. Ce chèque est-il ici ?
R. Le voici.

Q. Qui l'a émis ?
R. Je l'ai émis.

Q. Est-ce que ce chèque est ici ; comment savez-vous que ce chèque était pour l'élection ; ne retirez-vous pas quelque argent pour vos dépenses de maison ?
R. Pas au moyen de chèque généralement ; cela se paie toujours en argent.

Q. D'où vient cet argent ?
R. Nous en avons toujours un peu au bureau.

Q. Quand vous prenez de l'argent au bureau, n'est-il pas entré à votre compte ?
R. Oui.

Q. Qui tient la caisse au bureau ?
R. M. Stephens tient la caisse ; mais nous gardons peu d'argent au bureau ; nous payons généralement par chèques.

Q. Quelle somme gardez-vous généralement au bureau ?
R. Rarement plus de cent piastres, et pas souvent autant, excepté le samedi quand la banque ferme ; alors nous en retirons \$800 ou \$1,000, peut-être, pour payer le blé quand il nous est offert.

Q. Qu'est-ce que cette somme de cent piastres, pourquoi la gardez-vous ?
C'est le montant produit par les ventes de la journée.

Q. Retirez-vous quelque fois de l'argent de la banque pour les besoins de votre exploitation ?
R. Oui, souvent. Nous payons nos hommes le vendredi dans l'après-midi ; et nous retirons toujours deux, trois ou quatre cents piastres avant la fermeture de la banque, afin d'avoir le samedi matin, une légère somme en main pour l'achat de petits lots de blé.

Q. Quand vous retirez de la banque une couple de cents piastres, qui les garde ?
R. Elles sont mises dans la caisse de sûreté.

Q. Qui en tient compte ? Comment en est-il rendu compte ?
R. Il n'en est pas tenu de compte particulier.

Q. Les livres indiqueraient-ils comment cet argent a été payé ?
R. Non.

Q. Aucun membre de la maison en est-il chargé, ou l'argent est-il simplement mis au coffre-fort, et toute personne ou employé de la maison a-t-il accès à celui-ci ?
R. Tout membre de la maison y a accès.

Q. Et supposant qu'on ait donné cet argent pour du blé, qu'arrive-t-il ? R. Il n'en est plus question.

Q. Il n'en est fait d'entrée nulle part ? R. Il n'en est fait aucune.

Q. Alors vous n'avez pas de caissier dans la maison ? R. Non. Notre teneur de livres ne fait que rarement un paiement, à moins que nous nous absentions. Si nous nous trouvons tous deux absents et que la caisse soit ouverte, le teneur de livres fait les paiements demandés.

Q. Donc ce chèque n'est pas entré ? R. Non. J'étais hors du bureau ; il n'a pas été fait au bureau ; je crois que je l'ai donné dans le bureau de la banque du Commerce.

Q. Et c'est pourquoi il n'est pas entré ? R. Non, voici pourquoi : Lorsque nous avons eu à faire face à une bonne partie des dépenses, à toutes nos dépenses pendant la campagne électorale, nous nous sommes posé la question : La maison va-t-elle supporter ces dépenses et jouir des émoluments auxquels le député au parlement aura droit, ou vont-elles être mises à la charge de celui-ci et constituer une entreprise indépendante et distincte.

Q. La première question se résumait à décider si vous alliez au parlement comme membre de la maison ? R. Oui.

Q. Auquel cas la maison paierait les dépenses et retirerait les profits, tandis que dans l'autre vous seriez allé au parlement, indépendamment de la maison et ayant droit à votre indemnité comme député ? R. Oui.

Q. Et la chose n'a pas été décidée de suite ? R. Non.

Q. Elle a été traitée comme une question ouverte ? R. Elle est restée en suspens.

Q. Et avez-vous ouvert un compte temporaire en attendant une décision ? R. Non.

Q. Ainsi vous ne savez pas encore si vous siégez au parlement comme Archie Campbell ou comme Campbell, Stephens et Cie ; la question est encore en suspens, dites-vous ? R. Elle est restée ainsi sans décision parce que quand cette contestation m'a été signifiée, nous avons supposé qu'il y aurait des dépenses additionnelles.

Q. Quel titre avez-vous donné à ces entrées, dépenses parlementaires, ou quoi ? R. Elles n'ont pas été entrées du tout.

Q. En êtes-vous certain ? Oui.

Q. Vous avez reçu mille piastres, je suppose, pour votre indemnité de la session ? R. Oui.

Q. Ceci a été passé à la société ? R. Ce qui en est resté.

Q. Où cela a-t-il été crédité ? R. Cela ne l'a pas été du tout.

Q. Etes-vous très sûr de cela ? R. Oui, j'en suis sûr.

Q. Vous êtes parfaitement sûr que ces sommes n'ont pas été portées en compte ? R. Non, j'en suis certain.

Q. Votre teneur de livres en a-t-il pris note ? Supposons que vous arriverez à une décision et qu'il devienne nécessaire de placer ces dépenses à votre compte, quels moyens auriez-vous de vous assurer du montant dépensé pour votre élection ? R. On prendrait les chèques.

Q. Mais quand il n'y a pas de chèques. Vous m'avez dit que certaines dépenses n'ont pas été payées par chèques ? R. Bien ; nous avons confiance l'un en l'autre.

Q. Mais comment arriveriez-vous à un règlement, si vous décidiez enfin que vous-même devriez supporter ces dépenses et non la société, et que votre teneur de livres recevrait l'ordre de faire ce compte ? R. Il ne pourrait pas le faire ; mais je le pourrais.

Q. Vous n'auriez pour cela que vos chèques ? R. Oui.

Q. Et vous nous avez donné un chèque du 1er février pour la somme de \$100. R. Oui.

Q. Vous nous avez dit que l'argent avait été dépensé ; comment l'a-t-il été. R. Il a été donné à M. Flint.

Q. En une seule somme ? R. Je pense que je lui ai donné le chèque même.

Q. Alors il a reçu le tout ? R. Oui.

Q. Je dois vous rappeler que ce n'est pas le compte que vous nous avez donné hier, non plus que celui que M. Flint a donné d'abord ? R. Je n'avais parlé que de mémoire.

Q. Quel est le paiement suivant dont vous vous rappelez ? R. Je trouve que j'ai fait le paiement suivant le 14 février ; c'était un chèque ; j'en ai reçu moi-même le montant.

Q. Quel est le montant du chèque ? R. \$220, sur lesquelles j'ai donné \$150 à M. Flint.

Q. Ce chèque n'est pas entré du tout ? R. Ce chèque n'est pas entré du tout.

Q. Pas même dans le compte de banque ? R. Oui, il y est entré.

Q. Je ne puis pas le trouver ? R. Il est entré à la date du 3 mars.

Q. De qui est cette écriture ? R. C'est celle de M. Westgate.

Q. Quel est celui dont vous vous rappelez ensuite ? R. Le suivant est un chèque de \$200, le 19 février. Vous le trouverez "payé à D. Smith."

Q. Quel est-ce D. Smith ? R. C'est un cultivateur, mais il n'a fait que prendre le chèque pour M. Flint.

Q. Où ce chèque a-t-il été fait ? R. Il a été fait dans la Banque du Commerce.

Q. Ces chèques sont-ils entrés par votre teneur de livres ? R. Lorsqu'ils reviennent de la banque. Le voici entré le 3 mars également. D. Smith est un cultivateur, il demeure dans le canton de Raleigh.

Q. Pourquoi est-il payable à D. Smith ? R. Parce que Smith se trouvait alors à la salle de comité et que M. Flint voulait voir M. Smith et recevoir cet argent par son entremise.

Q. Ensuite ? R. Je trouve ensuite un chèque de \$40 donné le 1er février. Ceci était pour moi.

Q. Pour servir à l'élection ? R. Oui.

Q. Avez-vous ce chèque ici ? R. Le voici. (Il le montre.)

Q. Quand a-t-il été entré ? R. Il est entré le 3 février, \$10.

Q. Après ? R. Après, j'ai donné un chèque à O. J. Dolsen, le 3 février, pour \$20.

Q. Quel est ce Dolsen ? R. Il tenait un magasin de farine et de fourrages. Il appartenait à l'ordre des Chevaliers du Travail ; cet argent était pour avoir du bois, je pense, pour les salles de comité de l'ordre, ou peut-être pour payer les devises ou autres articles pour la décoration des salles.

Q. Continuez ? R. Le 11 février, j'ai donné un autre chèque à O. J. Dolsen pour \$25.

Q. Celui-ci est entré aussi le 3 mars. Puis ensuite ? R. Ensuite j'ai donné, le 14 février, un chèque de \$200 à M. Flint.

Par le juge.—Nous avons celui-ci ? R. Non. C'en est un autre ; c'était pour faire mon dépôt au shérif.

Par M. McCarthy :

Q. En avez-vous encore ? R. Le 8 mars, j'ai donné à M. Flint un chèque pour ces \$200 de dépôt.

Q. Ceci est allé au fonds d'élection ? R. Oui.

Q. Ensuite ? R. C'est tout ce que j'ai payé à M. Flint.

Q. Qu'avez-vous fait des \$70 qui vous restaient, après avoir donné \$150 à M. Flint sur le chèque de \$200 ? R. Je les ai gardées pour moi.

Q. Pour des fins d'élection ? R. Oui. Je puis en avoir dépensé une partie pour ma famille.

Q. C'est \$850 que vous avez données à M. Flint ? R. J'ai donné \$850 à M. Flint.

Q. Vous dites que c'est tout ce que vous lui avez donné ? R. C'est tout.

Q. Vous ne lui avez jamais rien payé en argent alors ? R. Rien excepté les \$150.

Q. Et vous n'avez donné aux Chevaliers du Travail que \$45 ? R. Rien de plus, je pense.

Q. Vous avez commencé la campagne vers le 13 janvier ? R. Vers le 18 janvier.

Q. Avez-vous fait quelques paiements à M. Flint en janvier ? R. Le premier paiement que je lui ai fait, a été ce chèque de \$100.

Q. C'était le 1er février ? R. Le 7, je penso.

Q. Ainsi aucune entrée de ces chèques n'a été faite ? R. Non.

Q. Pour la raison que vous nous avez donnée ? R. Oui.

Q. Qui a donné instruction de tenir les comptes de cette façon ? R. Il n'en a pas été donné.

Q. Assurément le teneur de livres a dû en recevoir, autrement les chèques auraient été entrés à votre compte, naturellement ? R. Eh bien, oui, je suppose qu'il l'aurait fait.

Q. Alors pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? R. D'un autre côté, je ne sais trop s'il l'aurait fait ; il ne savait rien des chèques qu lorsqu'il revenaient de la banque.

Q. Alors à leur retour de la banque, voyant que ces chèques étaient les vôtres et pour votre compte particulier, n'aurait-il pas dû les passer à votre compte ? R. Non, pas probablement.

Q. Pourquoi ? R. Il n'aurait pas su si c'était pour mon compte particulier, pour du blé ou pourquoi, enfin.

Q. Ne s'en serait-il pas informé vous croyez ? R. Je suppose qu'il l'aurait fait.

Q. N'aurait-il pas été de son devoir de le faire ? R. Non, il aurait vu que tout était bien quant aux chèques, et qu'ils étaient faits par un membre de la maison. S'il avait pris des informations—il l'a fait probablement. M. Stephens lui a sans doute dit de les laisser en suspens.

Q. Il a entré un chèque de \$200 le 8 mars, à votre compte ? R. Si vous retournez en arrière dans le brouillard, vous verrez, je pense, que j'ai moi-même fait cette entrée.

Q. Feuilletons le brouillard, et voyons ; vous le trouverez peut être, je ne le puis pas ? R. Le voici, il a été entré par M. Westgate.

Q. Non par vous ? R. Non.

Q. De qui est cette écriture ? R. De M. Westgate ?

Q. Pourquoi avoir entré \$200 et non le reste ? R. Je suppose que je lui aurai dit de le faire.

Q. Dites-vous que vous lui aviez donné instruction de ne pas entrer à votre compte les chèques que vous donniez pendant l'élection ? R. Non, M. Stephens lui avait dit seulement de les laisser en suspens pour le présent.

Q. Et vous ne le lui avez pas dit ? R. Je puis le lui avoir dit aussi.

Q. Je veux savoir ce que vous avez fait ? R. Eh bien ; je vous le dis autant qu'il m'est possible.

Q. Enfin, le lui avez-vous dit, oui ou non ? R. Je crois que M. Stephens me l'a dit.

Q. Je ne vous demande pas ce que M. Stephens a dit ; je vous demande ce que vous avez dit ? R. Je ne peux pas vous dire si je l'ai fait ou non.

Q. Voulez-vous montrer ici le chèque de \$300 à Joseph Brown, à la fin de février ? R. Il n'y a pas de chèque semblable en février.

Q. Il paraît être revenu avec les autres ?

(Son Honneur ordonne que les chèques soient examinés pendant l'ajournement qui a lieu alors).

APRÈS L'AJOURNEMENT.

Par M. McCarthy :—

Q. Quelle explication donnez-vous concernant le chèque de \$300 qui n'est pas produit, le chèque Brown ? R. Il peut se trouver dans ceux de mars ; je les ai envoyés chercher.

Q. Quel est ce Joseph Brown, le savez-vous ? R. Non. Je n'en sais rien.

Q. Je trouve ici ces chèques à M. Duggan ; quel est ce M. Duggan ? R. C'est un marchand de grain à Wallaceburg.

Q. Était-il dans la division pendant l'élection ? R. Je pense qu'il y était.

Q. Voici un chèque de \$1,000 qui lui a été donné le 14 janvier, et il y en a deux autres de \$500 chacun, je pense ? R. Oui, je le pense.

Q. Je vois ici que son compte est réglé en lui donnant crédit pour une balance de 500 qui n'est pas expliquée ? R. Oui.

Q. Est-ce de cette manière que vous balancez vos comptes ? R. C'est ainsi que nous avons balancé le sien.

Q. Balance allouée pour règlement de compte, \$523.19 ? R. Oui.

Q. Comment se fait-il que vous lui allouez une balance de \$523 qui se trouve contre lui ? R. Il achetait du grain pour nous depuis trois ou quatre ans, et l'automne dernier les wagons de chemins de fer étaient très rares ; il ne put en avoir assez pour nous expédier le grain et l'emmagasina chez lui à Wallaceburg, nous représentant qu'il avait tant de grain en main ; et nous lui avançâmes des fonds pour continuer à acheter du blé. Puis, quand nous réglâmes avec lui au printemps, après avoir reçu tout son blé, il se trouva à court de grain ; il nous devait environ \$1,500, et il n'avait plus de blé. Il ne put rendre compte du blé. Nous lui avançâmes l'argent pour l'achat du blé et il ne pouvait expliquer le déficit. Nous le menaçâmes de poursuite criminelle ; il nous promit qu'aussitôt qu'il pourrait emprunter de l'argent sur sa propriété—il s'efforçait de le faire alors—il nous paierait. Puis, quand il se fut procuré l'argent—M. Rankin était notre avocat dans cette affaire—il passa à Détroit, et nous fûmes forcés, afin d'effectuer un règlement, d'accepter \$1,000 pour solde.

Q. A-t-il prétendu avoir payé une partie de cet argent pendant l'élection ? R. Non.

Q. Vous jurez qu'il n'a pas fait une semblable réclamation ? R. Certainement.

Q. Comment se fait-il donc qu'un homme qui a agi envers vous d'une manière si peu satisfaisante soit encore à votre emploi ? R. Il n'est pas à notre emploi.

Q. Vous lui avez avancé de l'argent après ce règlement ? R. Nous avons acheté du blé de lui comme de toute autre personne. Avant cela, nous lui avançons des fonds ; il était réellement notre agent ; mais depuis ce règlement, il achète le blé avec son propre argent, nous l'envoie par le chemin de fer, et nous le lui payons.

Q. Pouvez-vous nous dire pourquoi un de ces chèques a été porté à votre compte lorsque les autres ne l'ont pas été ? R. Je ne peux vous en donner la raison. Je croyais qu'un plus grand nombre de ces chèques avaient été portés à mon compte.

Q. Quels étaient les hommes que vous employiez à acheter du grain, alors ? Il y avait M. Walker, n'est-ce pas, et M. Holmes et qui encore ? R. M. James Ritchie.

Q. Que faisait-il pour vous ? R. Il achetait du grain.

Q. Où achetait-il ce grain ? R. Il achetait ici à Chatham, au marché.

Q. Que fait James Holmes ? R. Il y a plusieurs James Holmes ; c'est un nom très commun ; l'un d'eux est libraire ici.

Q. Avez-vous eu des affaires avec lui ? R. Non, pas du tout.

Q. Je suppose que le Littleton Johnson dont le nom paraît ici, est le monsieur de race noire que nous connaissons ? R. Oui, (à la page 132 du journal.)

Q. Il paraît qu'il a eu de la farine et du blé le 8 février ? R. Oui.

Q. Avez-vous jamais présenté ce compte à Littleton Johnson ? R. Je ne puis le dire ; je pense que oui.

Q. A-t-il jamais été payé ? R. Non ; ce compte serait réglé s'il eût été payé.

Q. Quand envoyez-vous vos comptes ? Celui-ci n'a pas même été additionné ? R. Nous n'avons pas de terme fixe pour envoyer ces comptes ; tous les trois ou quatre mois.

Q. Pouvez-vous me dire pourquoi ce compte n'a pas été présenté ? R. Je n'ai pas d'autre explication à donner excepté que le teneur de livres, M. Westgate, a été absent dans la Colombie-Anglaise pendant une bonne partie de l'été, et que les livres ont été assez négligés pendant son absence. Il y a beaucoup de petits comptes en ville que nous n'envoyons jamais ; les personnes viennent généralement d'elles-mêmes les payer.

Q. Quel est le nom de votre meunier ? R. J. R. Walker, est le premier meunier.

Q. Qui est-ce que Thomas Hoimes; est-ce un meunier? R. Oui, il y a un meunier de ce nom ici; il possède les Moulins Excelsior.

Q. Il n'est pas à votre emploi? R. Non.

Q. Quelques-uns de ces chèques sont-ils de votre main? Par qui ont-ils été écrits? R. Celui-ci est de moi (en date du 24 janvier). Ils sont tous de la main de M. Stephens, excepté celui de \$1,000 à M. Duggan.

Q. Connaissez-vous quelque chose de ce chèque donné à John Holmes pour \$330.38? R. Non, je ne puis vous dire pourquoi il a été donné.

Q. C'était un acheteur de grain, n'est-ce pas? R. Non.

Q. Quelle était l'occupation de John Holmes? R. Il pesait le grain pour nous, il était chargé de l'éleveateur; il pesait le grain qui entraît. Je pense que ce chèque était pour son salaire.

Q. Prenez un de ces items, et expliquez-nous comment il en serait tenu compte. Chèque, 15 janvier, \$300 au bureau? R. C'est \$300 retirées de la banque.

Q. Comment cela paraîtrait-il dans les livres? R. Cela n'y paraîtrait pas du tout; ce serait simplement une somme apportée au bureau, et si elle était employée pour son usage personnel ou celui de M. Stephens, elle serait portée à notre compte.

Q. Si une partie de cette somme avait été dépensée pour l'élection comment paraîtrait-elle aux livres? R. Elle ne paraîtrait pas du tout.

Q. Alors il est impossible de voir par les livres si cet argent apporté de la banque au bureau a été dépensé ou non pour l'élection? R. Non.

Q. S'il avait été dépensé pour du blé, vous ne pourriez le savoir non plus? R. Non; mais si vous examinez les listes de chèques, vous trouverez que tous les vendredis après-midi, un chèque a été fait pour ce montant, tous les vendredis depuis deux ou trois ans.

Q. Payez-vous vos employés le vendredi après-midi? R. Oui, le vendredi soir. Il faut environ \$300 par semaine pour payer les hommes et les tonneliers.

Q. M'avez-vous dit quel était James Holmes? Il y en a plusieurs; un James Holmes est cultivateur et demeure en bas, sur la rivière.

Q. Je crois que c'est le libraire dont vous m'avez parlé, je crois que c'est celui dont il est question ici. Le chèque de M. Brown paraît être revenu en même temps que ceux relatifs à l'élection? R. Je ne sais pourquoi il ne paraît pas en février. Nous avons perdu des chèques déjà; nous les considérons comme des chiffons du moment qu'ils ont été comparés.

Q. Quand, sont-ils entrés par le teneur de livres? R. Ils les entre toujours lorsqu'ils lui reviennent de la banque. S'ils sont donnés au bureau, il remplit les talons; mais si un chèque est donné en ville ou à la banque, il n'en connaît rien, à moins que nous ne l'en informions, avant qu'ils ne reviennent de la banque. Nous ne gardons pas les talons.

Q. Prenez le mois de mars et montrez-moi où vous avez retiré de l'argent pour "nous-mêmes" ou "le bureau," comme vous dites. Vous êtes arrivé au 22 mars sans en rencontrer un. Maintenant, je vais vous indiquer combien de ces chèques ont été émis en janvier et février? R. En voici un du 25 mars pour \$150; je trouve \$200 le 7 avril.

Q. Je vais vous montrer ce qu'il y a en janvier; commençant le 14, il y a \$300, le 15 \$300, le 21 \$300, le 25 \$100 et le 29 \$100; total \$1,100. Maintenant, prenons février. Nous avons le 4 \$200, le 18 \$200, le 25 \$200; total \$600; et tout ce qu'il y a en mars est \$150. Pouvez-vous expliquer cette différence, \$1,100 en janvier, et cela en d'autres jours que les vendredis? R. En mars nos ventes locales sont les plus fortes de l'année; il y a beaucoup de demandes pour grain à l'usage des animaux; et nos ventes argent comptant au moulin s'élèvent fréquemment à \$100 ou \$150 par jour. Nous ne déposons jamais l'argent ainsi reçu; si nous recevons une assez forte somme d'argent un jour, nous la déposons pour l'achat de blé le jour suivant.

Q. Je trouve ici le 16 février un chèque de \$150 à Flint, dont vous ne nous avez pas parlé? R. C'est l'écriture de M. Stephens.

Q. Pourquoi a-t-il été donné? R. Je n'en sais rien; il est endossé par Flint et R. J. Ebberts.

Q. Quel est ce R. J. Ebberts? R. C'est le sous-secrétaire du club—c'était le sous-secrétaire du club des Jeunes Libéraux; je crois qu'il nous aidait au bureau pendant l'élection.

Q. Alors ceci paraît avoir servi dans l'élection? Q. C'est possible; je n'en sais rien.

Q. Cette somme élève à mille piastres le montant que vous nous avez donné? R. Non, je n'ai pas donné mille piastres.

Q. Enfin, je veux dire que cela vient de l'établissement qui a fourni les fonds. Maintenant doutez-vous que cet argent soit allé à M. Flint? R. Il n'y a pas de doute qu'il est allé à M. Flint.

Q. Qui a signé ce chèque? R. C'est l'écriture de M. Flint.

Q. Il n'est pas porté au compte de M. Stephens. M. Stephens était-il autorisé à donner de l'argent pour cette élection? Était-il autorisé à donner ce chèque ou telles sommes d'argent qui pouvaient être requises? R. Certainement, il avait le droit de donner des chèques aussi librement que moi, et ses chèques étaient payés comme les miens par la banque.

Q. Et il avait votre autorisation directe ou implicite d'émettre ces chèques pour servir à l'élection? R. Il ne l'avait pas.

Q. Alors il a donné ces chèques sans votre autorisation? R. Sans mon autorisation ou hors ma connaissance. Je ne sais pas du tout si le chèque était pour fins d'élection. De fait je n'ai aucune connaissance de ce chèque.

Transquestionné par M. Cassells:—

Q. Vous avez un moulin considérable ici, n'est-ce pas? R. Oui.

Q. Quel est son rendement? R. 450 ou 500 barils par jour.

Q. Prenons le mois de janvier. Les achats étaient-ils plus considérables dans ce mois? R. De blé?

Q. Oui? R. Je ne le pense pas.

Q. Quel est le gérant de la Banque du Commerce? R. M. Thomas.

Q. L'a-t-il été pendant longtemps? R. Depuis plusieurs années. Les achats de blé dépendent beaucoup de la saison de l'année; si les chemins sont beaux, le blé est apporté en quantité assez considérable. Nous pouvons moudre de 1,500 à 2,000 minots de blé par jour.

Q. Comment l'achetez-vous? R. Une grande partie est achetée ici; nous achetons aussi à Wallaceburg, Preston, Port Lambton et Stony Point.

Q. Savez-vous si des assemblées ont été tenues par Blake et Laurier, sir Richard Cartwright et autres, pendant l'élection? R. Oui.

Q. Et il a fallu avoir des salles? R. Oui.

Q. Et en payer les dépenses? R. Oui; ces dépenses ont été très considérables. Peter Ryan est venu ici, en deux occasions, et l'honorable M. Hardy est venu aussi. Ensuite nous avons eu plusieurs orateurs membres de l'Ordre des Chevaliers du Travail. M. Langelier est venu de Québec aussi.

Q. Et ces salles devaient être louées? R. Oui.

Q. Et il y a eu des réjouissances, des parades après l'élection? R. Oui.

Q. Des feux de joie? R. Oui.

Q. Des balais et des fanfares de musique? R. Oui, toutes les choses ordinaires.

JOHN FLINT est rappelé et interrogé.

Par M. McCarthy:—

Q. Nous avons trouvé que vous avez reçu de la maison Campbell, Stephens et Cie, mille piastres, somme beaucoup plus considérable que celle dont vous avez parlé aujourd'hui? R. Je voudrais voir les chèques. Je n'ai parlé que de mémoire bien entendu.

Q. Dites-moi si ceci est un chèque que vous avez reçu de M. Stephens? R. Oui, j'ai reçu ce chèque de M. Stephens pour les dépenses d'élection.

Q. Pourquoi vous êtes-vous adressé à M. Stephens? R. Parce que les fonds me manquaient et M. Campbell était en campagne.

Q. Comment se fait-il que M. Ebberts l'ai endossé? R. Parce que M. Ebberts était dans la salle, et je l'ai envoyé à la banque pour avoir de l'argent.

Q. Comment M. Ebberts se trouvait-il dans la salle? R. Il travaillait pour moi.

Q. Avez-vous eu quelque argent de M. Stephens? R. Je n'en ai pas eu.

Q. C'est la seule somme que vous ayez eue de lui? R. Oui.

Par le juge:—

Q. Avez-vous eu cela personnellement de M. Stephens? R. Oui.

Par M. McCarthy :

Q. Vous admettez ces \$150. Ces \$200? R. J'admets cela aussi.

Q. Et ces deux cents autres piastres, cela est-il exact aussi? R. Oui.

Q. Avez-vous eu ces \$209 par l'entremise de M. Smith? R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Dites-vous que non? R. Non, je ne veux pas dire que je ne les ai pas reçues ainsi, parce que je ne m'en rappelle plus.

Q. Quel est ce M. Smith? R. C'est un cultivateur de Raleigh.

Q. Je veux savoir si vous avez eu cet argent ou non; si vous avez envoyé M. Smith chercher ces \$200 ou non? R. Je ne puis pas jurer que je l'aie fait. Au meilleur de ma connaissance je ne l'ai pas envoyé chercher cet argent.

Q. M. Smith est un libéral? R. Oui.

Q. Partisan libéral actif? R. Il vote avec le parti.

Q. Alors, M. Campbell se trompe lorsqu'il dit qu'il vous a envoyé cet argent par M. Smith? R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Il n'y avait pas de raison pour que cet argent vous parvint par l'entremise de M. Smith? R. (pas de réponse.)

Q. Vous rappelez-vous avoir reçu de l'argent de M. Campbell une autre fois, vers le 14 février? R. M. Campbell m'a donné de l'argent une fois sans chèque.

Q. Combien? R. Je ne me souviens pas combien; je sais que ce n'était pas une forte somme; \$50 peut être, je ne m'en souviens plus.

Q. Il dit qu'il vous a donné \$150? R. Eh bien, je ne me rappelle pas combien c'était.

Q. Voulez-vous dire que ce n'était pas \$150? R. Non, je ne dis pas cela.

Q. Était-ce \$200? Je ne puis dire. Je ne pense pas que la somme était aussi forte.

Q. Supposons qu'il soit exact, voyons combien cela ferait. \$150 et les chèques que vous admettez avoir reçus, font \$900, y compris le chèque de Smith. Vous avez admis avoir reçu \$800. Vous rappelez-vous les assemblées tenues chez Hadley, les assemblées privées, comme elles étaient appelées. R. Il n'y a pas eu d'assemblées chez Hadley à ma connaissance, pendant la campagne électorale. Il y en a eu pendant l'élection locale. Je sais que M. Sprinthall y a convoqué une assemblée l'élection locale.

Q. Et M. Hadley était-il présent à ces assemblées? R. Je n'en sais rien. Je n'y assistais pas moi-même. Je suggérai à M. Sprinthall d'y convoquer une assemblée lors de l'élection locale.

Q. Combien y a-t-il eu d'assemblées en ce lieu pendant l'élection locale? R. Une seule à ma connaissance.

Q. Dans quel but était-elle convoquée? R. Afin d'examiner les listes des voteurs.

Q. Vous rappelez-vous que le jeune Hadley soit allé vous trouver le jour de la votation pour vous demander de l'argent? R. Il ne m'a pas demandé d'argent; il est venu me demander si nous achetions des votes, et je lui ai répondu que non.

Q. Quelle heure était-il? R. C'était dans le cours de l'avant-midi.

Q. Vous a-t-il expliqué pour quelle raison il voulait savoir cela? R. Non.

Q. A-t-il dit que quelque personne lui avait demandé de l'argent? R. Il n'en a pas parlé; il n'a nommé personne.

Q. Il conduisait une voiture ce jour-là? R. Je n'en sais rien; je me suis tenu

dans nos salles toute la journée. J'en suis sortie un fois pour aller au bureau de votation numéro neuf.

Q. Admettant que vous ne l'avez pas vu, saviez-vous qu'il conduisait une voiture?
R. Je ne le savais pas.

Transquestionné par M. Cassells :

Q. Combien d'orateurs publics avez-vous eus pendant cette élection, pour adresser la parole aux électeurs dans la division électorale? R. Nous avons eu du dehors M. Hardy et M. Ryan; nous en avons eus beaucoup de la division, bien entendu.

Q. Vous avez eu M. Langelier? R. Oui, immédiatement avant la campagne. Je suppose que c'était pour la même élection.

Q. Et M. Blake? R. Oui.

Q. Et sir Richard Cartwright? R. Oui. Je dois dire ici que j'ai payé pendant cette élection plusieurs comptes appartenant à l'élection locale. Il y avait un compte de M. Dezilly de \$50, pour louages de voitures; il y avait même un compte pour loyer de salle datant de l'élection de 1884.

Q. Et au sujet des items pour les personnes employées à solliciter les voteurs; savez-vous s'il y a eu des comptes pour ces services? R. Il n'a pas été présenté de comptes. Vers la fin de la campagne, j'ai donné quelque argent, quand je pensais que ces gens l'avaient gagné.

Q. Je vois par le compte du *Banner* de Chatham qu'une partie des dépenses y a été portée à ce titre? R. Oui.

Q. Ces items n'ont-ils pas été entrés au compte d'élection donné au shérif?
R. Oui.

SÈME ACCUSATION.

ROCK DOLSEN est assermenté et interrogé.

Par M. McCarthy :—

(Le témoin demande un certificat.)

Q. Vous êtes accusé d'avoir distribué de l'argent le jour de la votation; est-ce vrai ou non? R. Oui.

Q. A qui avez-vous payé de l'argent? R. A James Ions.

Q. Combien? R. Deux piastres.

Q. A qui encore? R. A George Neill, deux piastres.

Q. A qui encore? R. A nul autre.

Q. Où avez-vous eu cet argent? R. Je l'ai eu de M. McGoldrick.

Q. Dans quel but? R. Pour le donner à ces jeunes gens.

Q. Est-ce là tout ce que vous avez eu de McGoldrick? R. C'est là tout.

Q. Ces quatre piastres étaient pour être données à ces jeunes gens. R. Oui.

Q. Pourquoi vous êtes-vous adressé à McGoldrick pour avoir cet argent?

R. Bien, je n'en sais rien; je pensais que je l'aurais probablement de lui.

Q. Qu'est-ce qui vous portait à penser cela? R. Je ne puis vous le dire, si ce n'est qu'il avait l'habitude d'avoir de l'argent.

Q. Quelle heure était-il quand vous avez eu cet argent? R. C'était dans la matinée; je ne sais pas positivement quelle heure il était.

Q. Était-ce dans l'avant-midi? R. Oui.

Q. Combien avez-vous reçu vous-même pour travailler à l'élection? R. Dix ou douze piastres environ, je pense.

Q. Dans quelles circonstances avez-vous reçu cet argent? R. Je l'ai eu de M. Flint.

Q. Pour quel objet? R. Pour solliciter les votes des électeurs.

Q. Avez-vous été engagé pour solliciter des votes? R. Oui.

Q. Quand l'avez-vous été? R. Je ne m'en rappelle pas; c'était environ deux semaines avant l'élection, je pense.

Q. Où? R. Dans la salle de comité, au-dessus des bureaux du *Banner*.

Q. Racontez-nous comment vous avez été engagé ? R. Nous étions ensemble, Finlayson et moi, et M. Flint nous a engagés pour ce service à une piastre et demie par jour.

Q. Pour combien de temps ? R. Je n'en sais rien ; il n'en a pas été question, nous supposons que c'était pour la durée de l'élection.

Q. Où deviez-vous travailler ? R. Dans la ville parmi les ouvriers.

Q. Que faisiez vous le jour de la votation ? R. Je parcourais la ville, me mêlant aux ouvriers.

Q. Aviez-vous une voiture ? R. Oui, une partie du temps.

Q. Quels chevaux aviez-vous ? R. J'ai eu pendant quelque temps le cheval de M. McGoldrick, et ensuite une voiture à deux chevaux ; mais je ne sais à qui elle appartenait.

Q. Avez-vous vue Charles Hadley ? R. Je pense avoir vu M. Hadley avec la même voiture.

Q. Que faisait-il ? R. Il était dans la rue, entre la salle de comité et le Royal Exchange, quand je l'ai vu.

Q. C'était près de l'écurie ? R. Oui.

Q. L'écurie est entre la salle de comité et l'hôtel ? R. Oui.

Q. L'avez-vous vu dans l'écurie ? R. Non.

Q. Êtes-vous entré dans l'écurie ? R. Oui.

Q. Est-ce là que M. McGoldrick vous a donné l'argent ? R. C'est là qu'il me l'a donné.

Q. C'est là où il a passé la plus grande partie de la journée ? R. Je ne le sais pas.

Q. Est-ce-là que les gens étaient amenés pour avoir de l'argent ? R. Pas que je sache.

Q. Vous avez vu Hadley là, dans l'écurie ? R. Non.

Q. L'avez-vous vu en voiture ? R. Non, je ne me rappelle pas l'avoir vu en voiture.

Q. Maintenant, dites-vous sous serment que ces quatre piastres constituent tout l'argent que vous avez reçu de M. Goldrick, et que vous savez avoir été déboursé par ce dernier ? R. Oui, positivement.

Q. Dites-vous que vous n'avez pas eu connaissance que M. McGoldrick ait déboursé d'autre argent ? R. Non, pas à ma connaissance.

Q. Vous n'avez pas eu connaissance que Ruddling ait reçu de l'argent ce jour-là ? R. Je ne me souviens pas d'avoir parlé à Ruddling du tout, ce jour-là.

Q. Connaissez-vous Sheldon ? R. Oui.

Q. L'avez-vous vu ce jour-là ? R. Je me rappelle l'avoir vu, je pense.

Transquestionné par M. Cassells:—

Q. Ce M. Goldrick était un hôtelier ? R. Oui.

Q. Savez-vous s'il tenait des paris sur l'élection ? R. Je n'en sais rien.

6ÈME ACCUSATION.

WILLIAM TROT, est assermenté et interrogé.

Par M. McCarthy :

(Le témoin Pardee sort de la cour. Le témoin est informé qu'il peut avoir un certificat pour sa protection, s'il le désire ; il dit qu'il n'en a pas besoin).

Q. Connaissez-vous M. Ludson Pardoe ? R. Oui.

Q. Il est l'adjoint du *reeve* de Raleigh ? R. Oui ; il l'a été ; je ne sais s'il l'est encore.

Q. A-t-il sollicité votre vote ? R. Non.

Q. Vous a-t-il jamais demandé votre vote, vous a-t-il parlé à ce sujet ? R. Non ; seulement chez moi—où il était venu pour me payer quelque argent—je lui demandai s'il voulait me conduire au bureau de votation le jour suivant. Il me dit que oui, supposant que je voterais comme lui.

Q. Est-ce tout ce qui s'est passé entre vous ? R. Il me promit de me donner un voyage de bois parce que j'étais infirme d'une jambe.

- Q. Depuis combien de temps boitez-vous ? R. Depuis 17 ou 18 mois.
- Q. C'est la seule promesse d'un voyage de bois que vous avez jamais eue de lui, je suppose ? R. Oui, et je n'ai pas eu le bois.
- Q. Il ne vous avait jamais promis un voyage de bois avant cela ? R. Non.
- Q. Combien d'argent vous a-t-il donné ? R. Il m'a donné \$27 pour deux porcs que je lui avais vendus.
- Q. Il était venu vous voir ? R. Oui, pour m'apporter le prix de ces porcs.
- Q. Et il vous a parlé d'élection ? R. Non, seulement je lui demandai s'il voulait me donner une place dans sa voiture le lendemain matin, et il me dit que oui, si je voulais voter comme lui.
- Q. Comment devait-il voter ? R. Je ne le sais pas.
- Q. Ne lui avez-vous jamais demandé ? R. Non ; mais je supposais qu'il voterait pour Campbell.
- Q. Qu'a-t-il dit à propos du voyage de bois ? R. Il ne m'a pas donné le voyage de bois. Il y a un autre monsieur qui m'a donné plus de vingt voyages de bois, et je pensais qu'il serait aussi généreux que d'autres.
- Q. Après qu'il vous eût payé, vous lui avez de suite demandé s'il voulait vous donner une place dans sa voiture pour aller voter parce que vous aviez mal à une jambe, est-ce cela ? R. Oui.
- Q. Alors M. Pardoe vous a dit qu'il le ferait à condition que vous voteriez comme lui, est-ce bien cela ? R. Oui.
- Q. Alors qu'a-t-il dit relativement au bois ? R. Il a dit qu'il m'en enverrait un voyage.
- Q. Etes-vous allé voter ? R. Oui.
- Q. Est-il venu vous prendre ? R. Non.
- Q. Vous a-t-il envoyé chercher ? R. Non. Plusieurs autres personnes sont venues ce jour-là.
- Q. Comment savez-vous qu'il n'a pas envoyé quelqu'un vous chercher ? R. J'en suis certain.
- Q. Mais vous êtes allé voter ; avec qui y êtes vous allé ? R. Avec l'un des M. DeClutses.
- Q. Où demeure-t-il ? R. Sur la ferme voisine de ma résidence.
- Q. Quand y êtes-vous allé ? R. Vers quatre heures.
- Q. Avez-vous jamais parlé à Pardoe du voyage de bois. R. Non.
- Q. Avez-vous une réclamation contre le canton pour ouvrage que vous aviez fait ? R. Oui, j'en avais une alors.
- Q. En avez-vous parlé à Pardoe ? R. Oui ; j'avais entrepris le creusage d'un fossé, il vendit mon droit à un autre homme pour compléter ce travail, et il m'a alloué huit piastres.
- Q. Quand aviez-vous commencé cet ouvrage ? R. Avant d'avoir ce mal à la jambe.
- Q. Et il avait vendu ce droit ? R. Un an avant cela.
- Q. Peut-il y avoir deux ou trois ans que vous avez travaillé à ce creusage de fossé ? R. Il y a trois ans.
- Q. Combien de temps avant l'élection aviez-vous fait cet ouvrage ? R. Huit ou neuf mois.
- Q. Depuis combien de temps vous êtes-vous blessé à la jambe ? R. Je me suis laissé tombé d'un cerisier il y a eu un an au mois de juillet dernier.
- Q. Cela se trouvait en juillet 1886. Et combien de temps avant cela avez-vous travaillé au creusage de ce fossé ? R. Au printemps précédent.
- Q. Quand le conseil a-t-il retiré cet ouvrage de vos mains ? R. Il y a environ un an.
- Q. Avant l'accident qui vous est arrivé ? R. Non, après.
- Q. Vous n'avez pu compléter l'ouvrage à cause de cet accident ? R. Oui.
- Q. Alors il vous a été enlevé ? R. Oui.
- Q. Avez-vous jamais présenté votre réclamation au Conseil et quand avez-vous demandé à être payé pour la première fois ? R. Peu de temps après m'être blessé.

- Q. C'est-à-dire pendant l'été de 1886 ? R. Oui.
- Q. Qu'avez vous demandé pour l'ouvrage que vous aviez fait ? R. Rien de particulier ; je voulais avoir le plus possible.
- Q. Vous n'avez pas fixé de prix ? R. Non.
- Q. Vous demandiez tout ce qu'on pourrait vous accorder ? R. Oui.
- Q. Le conseil s'est-il occupé de votre réclamation pendant l'été ou l'automne suivant ? R. Non.
- Q. Quand vous a-t-on payé ? R. J'ai été payé vers le mois de juin dernier environ.
- Q. Avez-vous parlé de cela à Pardoe le jour où il est venu chez vous pour vous payer vos porcs ? R. Oui.
- Q. Que lui avez-vous dit à ce sujet ? R. Je lui ai demandé combien on allait m'accorder. Non, je crois que je lui ai demandé cet argent.
- Q. Vous lui avez demandé pourquoi vous n'aviez pas reçu votre argent, n'est-ce pas cela ? R. Oui.
- Q. Que vous a répondu Pardoe à cela ? R. Il me dit qu'il m'aurait payé ce jour-là s'il avait eu le livre de chèques.
- Q. Il vous a dit qu'il vous aurait payé ce jour-là s'il avait eu le livre de chèques ? R. Oui. Il me dit qu'il l'apporterait le lendemain et qu'il me donnerait un chèque.
- Q. Était-ce la même fois que vous avez parlé de votation ? R. Oui.
- Q. Combien de fois aviez-vous demandé votre paiement au conseil avant ce jour ? R. Une fois ou deux, ou trois.
- Q. Quelle réponse vous a-t-on faite ? R. Le conseil m'a toujours dit qu'il allait m'allouer cet argent.
- Q. Et pourquoi ne vous payait-on pas ? R. Je ne sais pas.
- Q. Ainsi vous n'avez eu votre argent qu'à la veille de l'élection ? R. Je n'ai pas eu l'argent alors.
- Q. En avez-vous eu la promesse ? Est-ce la première fois que vous en avez eu la promesse ? R. Non.
- Q. Combien M. Pardoe vous a-t-il dit qu'il vous donnerait ? R. Huit dollars.
- Q. Mais vous ne les avez eues qu'en juin ? R. Oui.
- Q. Et vous n'avez jamais vu le voyage de bois qu'il vous avait promis ? R. Non
- Transquestionné par M. Cassels :*
- Q. Vous avez eu ce contrat pour un fossé ? R. Oui.
- Q. Y a-t-il eu des travaux de faits ? R. Oui.
- Q. Il a été donné à une autre personne à cause de votre accident ? R. Oui.
- Q. Et lorsque le nouvel entrepreneur a pris l'ouvrage, il a été entendu qu'il vous serait alloué, en déduction du prix qu'on lui donnait, une certaine somme pour l'ouvrage que vous aviez fait ? R. Oui.
- Q. Vous souvenez-vous en quel temps de l'année le contrat a été donné de nouveau ? R. Il doit y avoir eu un an à peu près au 3 septembre dernier.
- Q. Et cette somme vous était allouée en considération de l'ouvrage que vous aviez fait, et dont le nouvel entrepreneur avait le bénéfice ? R. Cela était déduit de ce qu'il devait recevoir.
- Q. Le conseil était convenu de vous donner cet argent ? R. Oui.
- Q. M. Pardoe était *reeve* du canton de Raleigh quand il est allé chez vous ? R. Oui.
- Q. Il était venu vous payer des porcs cette fois-là. Parlez nous de ce bois quel bois était-ce ? R. Du bois de chauffage.
- Q. Vous souvenez-vous de ce que vous faisiez près du poêle quand la conversation a commencé ? R. J'attisais le feu.
- Q. Avec des copeaux, je crois ? R. Oui.
- Q. N'a-t-il pas une scierie ? R. Oui.
- Q. Et n'était-ce pas des rebuts du bois de moulin qu'il vous offrait ? R. Je n'en sais rien ; il devait m'envoyer du bois.
- Q. Ne savez-vous pas que tous les gens des environs prennent du bois de moulin chez lui ? R. Oui.

- Q. Qu'ils le font depuis qu'il a cette scierie ? R. Oui.
- Q. Et sachant cela, vous lui avez demandé si vous pouviez en avoir ? R. Oh, j'avais ce privilège avant cela.
- Q. Aviez-vous eu du bois avant cela ? R. J'en ai eu dans notre propre cour.
- Q. Mais du moulin de M. Pardoe ? R. Non.
- Q. Mais avant cela il vous avait donné le privilège d'en avoir ? R. J'avais toujours eu ce privilège ; il le donne à tout le monde.
- Q. Combien de temps avez-vous eu ce privilège ? R. Tout le temps que j'ai vécu là, six ou sept ans. Il y a une certaine sorte de bois qu'il donne pour rien.
- Q. Des croûtes, voulez-vous dire ? R. Oui.
- Q. Il n'a pas été vous prendre pour voter ? R. Non.
- Q. Et vous ne l'avez plus revu à ce sujet ? R. Non.
- Q. Avez-vous toujours été libéral ? R. Je n'étudie pas beaucoup la politique.

THOMAS L. PARDOE est assermenté.

Interrogé par M. Cassells :—

- Q. Êtes-vous encore *reeve* de Raleigh ? R. Non.
- Q. Quand l'avez-vous été ? R. J'ai été *reeve* en 1881, c'est la seule année que je l'ai été. J'ai été adjoint en 1885 et 1886 et plusieurs années avant cela.
- Q. Avez-vous une scierie ? R. Oui.
- Q. Vous êtes accusé d'avoir acheté le vote de ce témoin en lui donnant du bois ; veuillez vous expliquer ? R. Bien, je pense que M. Trot n'a jamais eu un voyage de bois au moulin, du moins pas à ma connaissance. Je suis allé chez M. Trot. J'étais commissaire d'un drain donné à l'entreprise en octobre, 1885. M. Trot était l'un des entrepreneurs. Il prit l'ouvrage tard en automne, il y travailla un peu, les gelées vinrent et il ne put continuer l'ouvrage ; au printemps le sol était si détrempe qu'il ne put y travailler, et avant de pouvoir se remettre à cet ouvrage, il eut le malheur de faire une chute qui le mit hors d'état de travailler. Je l'ai vu alors et il m'a demandé de donner l'ouvrage de nouveau, d'essayer à vendre sa portion à un aussi bon prix que possible, dans les limites de l'estimation adoptée, de manière à ce que je puisse le payer pour l'ouvrage qu'il avait fait. Il demandait neuf piastres. Je donnai l'ouvrage à un nouvel entrepreneur à huit piastres au-dessous du prix de l'estimation. J'informai M. Trot de ce que j'avais fait. Il me demanda cet argent plusieurs fois et je lui dis que je le lui donnerais aussitôt que l'ouvrage serait terminé. M. Clive vint à moi avant de compléter l'ouvrage, et je lui en payai une partie, mais pas tout. M. Trot était dans une position difficile, j'allai chez lui la veille de l'élection et je lui dis qu'aussitôt que l'ouvrage serait complété à ma satisfaction, je lui donnerais un mandat pour cet argent. La réclamation n'a jamais été contestée. Il était très infirme, comme je l'ai dit, et se trouvait alors assis près du poêle—cela était en février—brisant des éclisses que son gendre lui avait apportées, je pense, de quelque moulin. Il brisait ces éclisses sur son genou et les mettait dans le poêle ; la maison était froide et ce bois était presque aussi menu que de la paille ; je lui dis, comme je l'ai dit à beaucoup d'autres, que s'il voulait envoyer son gendre ou quelque autre personne au moulin, je lui donnerais un voyage de croûtes, ou de bois de moulin ; mais il n'est jamais venu en chercher.

Q. Il dit que vous lui aviez promis de le lui envoyer ? R. Je ne me rappelle pas lui avoir dit cela, mais si je le lui ai dit, ce n'aurait pas été la première fois que j'en ai envoyé aux pauvres gens.

Q. Les voisins ont-ils l'habitude d'avoir du bois de moulin chez vous ? R. Oui, nous en avons donné bien des cordes.

Q. Cet homme paraissait être dans la misère alors ? R. Oui.

Q. Il vous a demandé de l'emmener voter le lendemain ? R. Oui ; je lui demandai s'il irait voter, parce que je savais qu'il avait toujours été de notre parti politique. Je m'informai s'il descendrait voter ; il me répondit qu'il ne savait trop s'il serait capable de sortir, parce qu'il ne pouvait marcher qu'à l'aide de deux béquilles. Mme Trot dit " Cela ne lui fera pas de mal d'y aller, M. Pardoe, si vous venez le chercher, il ira."

Je n'ai pas été le prendre, et on m'a dit qu'il avait été conduit au bureau de votation par le parti conservateur.

M. McCarthy :—Je n'insiste pas sur cette accusation.

23ÈME ACCUSATION.

Le Rev. EDWIN MCCOLLIM est assermenté.

Interrogé par M. McCarthy :—

(M. Flint est envoyé hors de la cour.)

Q. Vous aviez droit de vote dans cette division lors de la dernière élection fédérale ? R. Oui ; j'avais droit de vote dans le canton de Raleigh.

Q. Avez-vous voté ? R. Oui.

Q. Résidiez-vous alors à Toronto ? R. Oui.

Q. Vos dépenses ont-elles été payées ? R. Je les ai payées moi-même.

Q. Vous ont-elles été remboursées ? Non.

Q. Par personne en aucune manière ? R. Non, par personne en aucune manière.

Q. Ni directement, ni indirectement ? R. Ni directement, ni indirectement.

Q. Avez-vous eu de l'argent de M. Flint en aucun temps ? R. Non.

Q. En avez-vous emprunté de M. Flint ? R. Non.

Q. Ni de M. Flint ni d'aucune autre personne ? R. Non.

Q. Qui vous a demandé de venir voter ? R. J'ai reçu deux ou trois lettres.

Q. Avez-vous les lettres ici ? R. Non, j'en ai eu une de M. Campbell, deux, je crois, de M. Flint, et une, je pense, de M. Fleming—je ne suis pas sûr d'en avoir reçu une de M. Fleming.

Q. Avez-vous conservé ces lettres ? Non ; j'en ai eu aussi une de mon beau-père, Stephen White, et une de l'une de ses filles.

Q. Avez-vous détruit ces lettres, ou existent-elles encore ? R. Je n'en sais rien ; elles peuvent être encore quelque part chez moi ; je n'ai pris aucun soin de les conserver.

Q. Conservez-vous vos lettres avec précaution généralement ? R. Non, pas celle de ce genre ; je ne garde que les lettres importantes.

Q. Comment êtes-vous venu ? Etes-vous venu ici à Chatham, d'abord ? R. Oui.

Q. Comment vous a-t-on renvoyé de Chatham ? R. J'ai pris la voiture de mon beau-père et j'ai conduit moi-même. Il demeurait à Chatham.

Q. Vous a-t-on promis de payer vos dépenses si vous veniez voter ? R. Vraiment, je ne sais pas si vous appelleriez cela une promesse ou non. La lettre de M. Flint disait : " Ne vous occupez pas de vos dépenses, venez me voir."

Q. Vous êtes venu et vous l'avez vu ? R. Oui.

Q. Que vous a-t-on dit au sujet de vos dépenses ? R. Pas un mot.

Q. N'en avez-vous pas parlé ? R. Non.

Q. Ni M. Campbell non plus ? Non.

Q. Qu'avez-vous compris par cela ? R. Je comprends que ces mots, en temps d'élection, sont une manière indirecte de vous laisser entendre que vos dépenses seront payées ; c'est ce que je comprends.

Q. S'il en est ainsi, pourquoi n'avez-vous pas demandé vos dépenses ? R. Parce que je n'en voulais pas.

Q. C'est pour cela seulement que vous ne les avez pas demandées ? R. Oui.

Q. Vous étiez décidé à ne pas les demander ? R. Oui.

Q. Pourquoi ? Pensiez-vous qu'il n'était pas convenable de demander vos dépenses ? R. Oui.

Q. En avez-vous jamais parlé à M. Campbell ? R. Non.

Q. De combien ont été vos dépenses ? Combien vous en a-t-il coûté pour venir ici ? R. Le prix du passage est de \$8.85 pour billet de retour.

Q. Il vous en a coûté environ \$8 alors, je suppose ? R. Moins de \$10, dans tous les cas.

Transquestionné par M. Cassells :

Q. C'est tout ce dont vous vous rappelez de la lettre de M. Flint ? R. Oui.

Q. Et c'est là-dessus que vous avez formé votre opinion, quelle qu'elle puisse être? R. Oui.

Q. Il n'y avait pas de promesse, de sa part, de vous rembourser vos dépenses? R. Non.

Q. Et il n'y a pas eu de conversation à ce sujet? R. Non.

M. McCarthy.—Je pense qu'une promesse a été formulée.

Le Juge.—Je ne le pense pas; je pense que je dois renvoyer cette accusation.

1ÈRE ACCUSATION.

NAPOLÉON TÉBAULT est rappelé.

Interrogé par M. McCarthy:

Q. Connaissez-vous M. Campbell? R. Oui.

Q. Je pense que vous m'avez dit que vous connaissiez un homme du nom de John O'Neill? R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous avoir vu John O'Neill dans votre boutique ou magasin dans les premiers jours de décembre? R. Oui.

Q. Le 4 décembre, dites-vous? R. C'était le 4 décembre.

Q. Que faisait O'Neill? R. Il est venu au magasin le samedi après-midi—c'était à une heure de l'après-midi—il s'est mis à examiner des claques et à les marchander. Un moment après M. Campbell entra, et ils commencèrent de suite tous deux à parler d'élection.

Q. Qui en parlait? R. M. O'Neill m'en a parlé un instant. Dès que M. Campbell est entré, M. O'Neill me désigna à M. Campbell en disant: "Voici un partisan des candidatures Dillon-Campbell," voulant dire, de leur parti.

Q. Dillon était le candidat à la Chambre locale? R. Oui.

Q. Campbell était candidat à la Chambre des Communes? R. Oui.

Q. Il dit "C'est un partisan des candidatures Dillon-Campbell;" qu'avez-vous répliqué à cela? R. J'ai répondu; "Je ne pense pas qu'on me trouve généralement de ce côté là."

Q. Que s'est-il passé ensuite? R. Il continua à essayer les claques; M. Campbell me tira à l'écart et me pressa de l'appuyer. Ceci se passait entre nous deux seulement; il parlait un peu plus bas. Je lui dis que je ne pouvais pas le faire—que ce n'était pas conforme à mes principes politiques. Je suppose qu'on l'avait informé que je serais de leur parti.

Q. Quels arguments employait-il? R. Il me disait qu'il était un citoyen de la ville, qu'il y avait résidé très longtemps. Je lui répondis que je n'avais pas d'objection personnelle contre lui, et autres choses semblables.

Q. Parlez vous assez haut pour être entendus d'O'Neill? R. Je ne pense pas.

Q. Que s'est-il passé de plus? R. Je rejoignis M. O'Neill—il était à quelques pas de nous encore occupé à essayer les claques. C'est alors qu'il me dit: "Si M. Campbell veut dire que tout est bien à l'égard de ces claques—cela règle l'affaire—je les porterai et je travaillerai pour son élection; je connais beaucoup de voteurs que je puis avoir."

Q. Avait-il chaussé les claques alors? R. Il les avait aux pieds; en disant ces mots, il nous regardait M. Campbell et moi; je répondis "Bien, ce sera exactement comme M. Campbell le voudra."

Par le juge:—Il a dit, "Si M. Campbell veut dire que tout est bien à l'égard des claques," et puis quoi? R. "Je vais les garder."

M. McCarthy:—Q. Et qu'a-t-il dit encore? R. Il a dit qu'il voterait pour lui et qu'il amènerait beaucoup de voteurs qu'il connaissait—qu'il pouvait en avoir un bon nombre.

Q. Alors vous avez dit en regardant M. Campbell: "Ce sera exactement comme M. Campbell le voudra;" que vouliez-vous dire par là? R. Je voulais dire, s'il voulait les payer ou les faire porter à son compte. Je vendrais ces chaussures.

Q. Et qu'a fait ou dit M. Campbell là-dessus? R. Il resta silencieux un instant et nous parlâmes d'élection encore un peu, et puis, M. O'Neill répéta ce qu'il avait dit

en s'adressant à nous. M. Campbell, après une légère pause, me regarda, me fit un signe et dit : " Je suppose que vous feriez mieux de les passer à mon compte."

Q. Et l'avez-vous fait ? R. Je l'ai fait.

Q. Combien les vendiez-vous ? R. Deux piastres.

Transquestionné par M. Cassells :—

Q. Vous avez été un conservateur assez prononcé ? R. Pas très prononcé.

Q. Vous l'avez dit, vous l'avez été pendant des années ? R. Je n'ai pas dit depuis combien de temps j'avais été conservateur ou autre chose de semblable.

Q. Depuis combien de temps appartenez-vous au parti conservateur ? R. Depuis que je suis né, je suppose.

Q. Alors vous êtes un conservateur assez ancien ? R. Je le crois ; j'ai environ 45 ans.

Q. Et vous avez toujours été connu comme un assez bon conservateur ? R. Je le pense.

Q. Tout le monde savait que vous l'étiez ? R. Je le pense ; je suis homme connu du public par mon commerce.

Q. Justement l'homme qu'un candidat du parti de la réforme aimerait à gagner ? R. Oui.

Q. M. Campbell est venu dans votre magasin ? R. Oui.

Q. O'Neill est-il arrivé le premier ? R. Quelques minutes avant lui.

Q. Pourquoi O'Neill était-il entré ? R. Dès qu'il est entré, il a commencé à examiner des claques.

Q. Quelques autres personnes étaient-elles présentes ? R. Oui, quelques clients se trouvaient dans d'autres parties de la boutique ; je ne puis dire qui ils étaient. Mon fils était présent.

Q. Quel est son nom ? R. John Tétrault.

Q. Où était O'Neill ? R. Sur le devant de la boutique.

Q. Votre fils était là quand O'Neill est entré ? R. Oui.

Q. A qui s'est-il adressé pour examiner des claques ? R. A moi-même.

Q. En quels termes ? R. Il me demanda de lui laisser voir des claques.

Q. Dans quel but ? R. Je ne le lui ai pas demandé. Je lui ai montré des claques pour messieurs.

Q. Vous supposiez qu'il voulait les porter ? R. Oui.

Q. Vous les lui avez passée pour qu'il les essayât ? R. Oui.

Q. Et il les essayait lorsque Campbell est entré ? R. Oui.

Q. Alors Campbell vous a tiré à l'écart ? R. Oui, à quelques pas.

Q. Assez pour ne pas être entendu d'O'Neill ? R. Je ne sais si c'était hors de la portée de son oreille, mais il parla un peu moins haut.

Q. Et il vous demanda de voter pour lui ? R. Oui.

Q. Lui avez-vous dit que vous ne le feriez pas ? R. Je lui dis que je ne pouvais pas le faire.

Q. Vous l'avez convaincu que vous ne pouviez pas le faire ? R. Oui. Peut-être avait-il encore quelque espoir.

Q. Mais vous avez essayé à le convaincre ? R. Oui, je ne mets jamais personne sous une fausse impression.

Q. Vous pensiez que M. Campbell partirait sous une ferme impression que vous ne voteriez pas pour lui ? R. C'est cela.

Q. Alors il a dû vous quitter dégoûté ? R. Non, je ne le pense pas. Il m'a serré la main très affectueusement en partant.

Q. Et est-ce après vous avoir ainsi serré la main qu'a eu lieu la conversation dont vous avez parlé ? R. Oui, après le départ d'O'Neill avec les pardessus.

Q. Cette conversation avait eu lieu avant cela ? R. Oui.

Q. Et Campbell vous avait serré la main ? R. Non, pas alors.

Q. Vous lui aviez dit que vous ne lui donneriez pas votre appui alors ? R. Oui.

Q. Était-ce au moment où il sortait, qu'O'Neill s'est servi des expressions que nous connaissons à propos des claques ? R. Non, ce n'est pas en sortant. Il était encore à l'endroit où il les avait essayées.

Q. O'Neill était encore à cet endroit ? R. Oui.

Q. Répétez ses paroles exactement ? Les voici : " Si M. Campbell veut dire que tout est bien à l'égard de ces claques, je les garderai et les porterai."

Q. Il les avait aux pieds en ce moment ? R. Je pense qu'il les avait aux pieds, toutes les deux. Il était alors occupé à les essayer.

Q. Alors autant que vous avez pu en juger, O'Neill était entré au magasin pour y acheter une paire de claques ? R. Il n'a pas dit qu'il les achèterait. Il les essayait.

Q. Autant que vous pouvez le croire, il est entré pour avoir des claques ? R. Je le pense.

Q. Et lorsqu'il a parlé d'abord, il avait ces claques aux pieds ? R. Il était dans l'acte de les essayer.

Q. Quelle est la remarque qu'il a faite ? R. Il a dit, " Si M. Campbell veut dire que tout est bien à l'égard de ces claques, je les garderai et les porterai ; s'il fait cela, je voterai pour lui, je travaillerai et je puis avoir beaucoup d'autres voteurs."

Q. Vous êtes sûr que ceci a été dit en présence de Campbell ? R. Oui.

Q. Qu'est-ce que Campbell a dit là-dessus ? R. Il n'a rien dit, il est resté silencieux un instant.

Q. Ensuite ? R. Il parla avec O'Neill de la majorité qu'il allait obtenir.

Q. Et de quoi encore ? R. M. O'Neill répéta sa demande ; alors Campbell après une courte pause, nous regarda O'Neill et moi. Je dis " Ce sera exactement comme M. Campbell le voudra." M. Campbell nous regardait tous deux. Il me fit un signe, et dit " je pense que vous feriez mieux de les mettre à mon compte."

Q. Alors Campbell s'en est allé ? R. Pas immédiatement.

Q. Combien de temps est-il resté après cela ? R. Quelques minutes seulement.

Q. Avez-vous été payé pour ces claques ? R. Oui.

Q. Avez-vous présenté un compte à cet effet ? R. Oui.

Q. Quand avez-vous présenté le compte ? R. Quand j'ai été prêt.

Q. Quand avez-vous présenté un compte ? R. Il y a une couple de mois je pense. J'ai fait une petite note, j'avais besoin d'argent ; j'ai fait un compte et j'envoyai le garçon chez M. Campbell ; il se trouvait absent, le garçon rapporta la note, que je déchirai à son retour, en disant, " je présenterai le compte plus tard."

Q. Vous ne l'avez pas fait depuis ? R. Non.

Q. Allez-vous le présenter maintenant ? R. Je le présenterai quand je jugerai à propos de le faire.

Q. Vous ne l'avez pas encore présenté ? R. Non.

Q. Avez-vous vos livres ici ? R. Oui.

Q. Quand avez-vous entré les claques ? R. Le jour même où la chose eut lieu.

Q. Laissez-moi voir votre livre. Vous avez eu de la farine chez Campbell depuis ? R. Oui.

Q. Vous l'avez payée ? R. Non, je ne l'ai pas payée.

Q. Je pense que vous l'avez payée ? R. Mon fils l'a probablement payée.

Q. Quand avez-vous eu cette farine ? R. Dans le cours du printemps.

Q. Quand cette conversation a-t-elle eu lieu ? R. Le 4 décembre 1886.

Q. Vous avez eu la farine dans le cours du printemps au moulin de Campbell. Elle n'a pas été payée au moment où vous l'avez commandée ? R. Non. Le compte a été présenté à l'un de mes magasins, et mon fils l'a payé.

Q. Quand cette note a-t-elle été présentée ? R. Je ne pourrais dire exactement à quelle date ; c'est dernièrement. Mon fils m'a dit qu'il l'avait payée.

Q. Et vous n'avez pas encore présenté votre contre-note ? R. Non ; j'en ai beaucoup d'autres semblables.

Q. Quand avez-vous informé O'Neill ou Smith de ceci ? R. Je n'ai pas dit que j'en avais informé O'Neill. Voici l'entrée originale ; c'est le samedi après-midi, le 4 décembre. (Il réfère au livre.)

Q. Quelle est cette entrée ? R. " M. Archibald Campbell, pour une paire de claques pour John O'Neill, junior, \$2."

Q. Par ? R. Bien, c'est ou " par " ou " pour ".

- Q. Quand ceci a-t-il été altéré ? R. Il n'y a jamais d'altération.
- Q. Et ceci, est-ce " John " ou " James " ? R. John.
- Q. Vous avez mis " James " d'abord, et vous avez changé le nom ? R. Non, je ne l'ai pas changé. J'avais d'abord entré le nom, puis j'ai eu avec O'Neill une autre transaction, j'ai consulté une ancienne entrée et j'ai alors écrit son nom John.
- Q. A quelle date avez-vous entré ceci à la page 93 ? R. Il m'est impossible de vous le dire exactement.
- Q. Quand cela a-t-il été entré ? R. Cela importe peu, car je fais mes entrées au grand-livre quand je le peux.
- Q. Je vous demande quand cela a été écrit ? R. Je ne puis vous le dire.
- Q. Pouvez-vous dire si c'est depuis quatre mois ? R. Je présume que c'est depuis quatre mois.
- Q. C'est une présomption, vous ne pouvez le dire ? R. Non.
- Q. Ceci a été écrit depuis—cette ligne au-dessous ? R. Je n'en suis pas sûr ; c'est possible.
- Q. Ceci a été écrit à une date ultérieure, vous pouvez le voir comme moi à l'apparence de l'encre ? R. Bien, cela n'y fait rien ; j'ai le droit d'entrer ce que je veux dans mon propre livre lorsque la mémoire d'une transaction me revient à l'esprit, pourvu que l'entrée soit exacte et vraie.
- Q. Voulez-vous jurer que la seconde ligne n'a pas été écrite plus tard que la première ? R. Non, je ne veux pas nier qu'elle a été écrite plus tard.
- Q. Qui est-ce—est-ce M. Smith ou quelqu'un, de sa part, qui vous a montré que vous n'aviez pas entré ceci convenablement ? R. Personne ne l'a fait.
- Q. Vous avez changé la date, je vois ? R. Non je ne l'ai pas changée.
- Q. Maintenant, cette entrée a été faite dans le mois d'août de cette année ? R. Cela est possible.
- Q. Mais elle l'a été ? R. Supposons qu'elle l'a été.
- Le juge* :—Lisez l'entrée en entier ? R. " Pour une paire de pardessus pour John ' O '—pour O'Neill."
- M. Cassells*.—Vous voyez que ces mots écrits sur la seconde ligne ont été écrits plus tard que les mots placés au dessus ? R. Oui.
- Q. Il n'y a aucun doute là-dessus ? R. Aucun doute là-dessus.
- Q. Vous avez admis cela ? R. Oui.
- Q. De sorte que la ligne inférieure, quelle que soit sa signification, a été écrite après la ligne supérieure ? R. Oui.
- Q. Maintenant cette ligne inférieure a été écrite là après que cette contestation d'élection a été commencée ? R. Elle peut l'avoir été.
- Q. Ne l'a-t-elle pas été ? R. Je ne le sais pas.
- Q. Cette entrée, l'inférieure, n'a-t-elle pas été faite pour les fins de cette cause ? R. Non.
- Q. Dans tous les cas, l'entrée elle-même a été faite après que cette contestation d'élection a été commencée. Vous saviez quand cette pétition a été présentée, n'est-ce pas ? Vous saviez que M. Smith contesterait l'élection de M. Campbell ? R. J'en ai entendu parler.
- Q. La ligne supérieure, " H. E. Woods," est du 15 août, 1887 ? R. Oui.
- Q. Alors cette ligne inférieure doit avoir été écrite après cette date ? R. Je le présume.
- Q. Maintenant dites-moi quand vous avez entré les mots au dessous ? Je ne puis vous donner la date exacte.
- Q. Aviez-vous vu quelqu'un d'intéressé à cette contestation avant cela ? R. Je n'ai vu personne du tout.
- Q. A qui êtes-vous allé le dire ? R. Je ne suis allé le dire à personne.
- Q. A qui l'avez-vous dit ? R. Je ne sais pas.
- Q. Qu'avez-vous effacé dans l'entrée originale ? R. Je ne puis vous le dire.
- Q. Je vous demande ce qui a été effacé ? R. C'est Jon.
- Q. Quand a-t-on mis " 93 " vis-à-vis cela ? R. Je ne sais pas ; quand l'entrée a été transférée à l'autre livre, je suppose.

- Q. Qui s'est servi de cette encre verte ? R. C'est moi.
- Q. Quand ? R. En janvier dernier, je pense.
- Q. De quelle main sont les mots " M. Christie " ? R. De celle de mon fils, je crois.
- Q. Vous n'avez jamais depuis lors jusqu'à présent, demandé le paiement de ce compte, sauf de la manière dont vous nous avez parlé ? R. Cette fois-là seulement, et il n'était pas au bureau.
- Q. Vous avez eu des effets chez M. Campbell depuis que ceux-ci ont été payés ? R. Ils ont été payé en mon absence.
- Q. Vous réserviez ce compte pour l'usage que vous en faites actuellement ? R. Je ne l'ai pas réservée.
- Q. Vous étiez député officier rapporteur ? R. Oui.
- Interrogé de nouveau par M. McCarthy :—*
- Q. Cette entrée du 4 décembre est-elle de votre main ? R. Oui.
- Q. " M. Archibald Campbell." Ceci était mis pour " per ? " R. Per O'Neill ; et ceci est mis pour " pour." C'est-à dire pour claques.
- Q. Vous avez écrit ceci depuis ? R. Oui, j'ai écrit " Jon."
- Q. Et quand avez-vous mis le mot " junior " R. En même temps que j'ai fait l'entrée originale.
- Q. Alors la première entrée que vous avez faite était " O'Neill, junior, per Campbell pour claques, \$2.00 ? " R. Oui.
- Q. Ensuite, quand avez-vous écrit " Jon " ? R. Quelque temps après avoir écrit ceci. Je cherchai son ancien compte et je trouvai que c'était John.
- Q. Comment appelez-vous ce livre ? R. Il sert de journal, et c'est aussi un brouillard.
- Q. Est-ce votre seul livre ? R. Non.
- Q. Que contient-il ? R. Il contient toutes les marchandises qui sortent du magasin soit en approbation ou autrement.
- Q. Avez-vous un journal plus grand dans lequel vous faites vos entrées ? R. Non.
- Q. Ne faites vous d'affaires qu'argent comptant ? R. A peu d'exceptions près.
- Q. Alors ce livre ne sert qu'à l'entrée des marchandises vendues à crédit ou envoyées pour approbation ? R. Oui. Quelquefois elles restent dans ce livre deux mois avant d'être portées aux comptes des acheteurs.
- Q. Quelle est cette entrée en encre verte ? R. Cela indique que ces articles ont été transportés soit à une autre page du livre ou à un autre livre venant à la suite de celui-ci, afin de ne pas être portés au grand-livre.
- Q. Quand avez-vous commencé à vous servir d'encre verte ? R. Dans le cours de l'automne dernier, je pense, ou en janvier ou février.
- Q. Y a-t-il sur cette page d'autres entrées que celle-ci qui soient portées au grand-livre ? R. Il semble que ce soit la seule sur cette page.
- Q. En voyez-vous sur la page précédente ? Que veut dire ceci ? R. Que cette entrée est transférée à un autre livre semblable à celui-ci.
- Q. Celle-ci marquée 39, est-elle portée au grand-livre ? R. Je le pense. Elle est portée : u compte de Pegley.
- Q. Maintenant, 93 est ce compte. Pouvez-vous me dire quand vous avez porté cela au grand-livre ? Avez-vous des jours réguliers où vous portez ces entrées ? R. Non, je n'en ai pas.
- Q. Si je vous comprends bien, ceci a d'abord été transporté à quelque autre livre ? R. Oui.
- Q. Afin de faire un règlement ? R. Oui.
- Q. Sans être porté au grand-livre ? Oui.
- Q. Vous vous proposiez de porter cette entrée au compte de M. Campbell dans le grand-livre ? R. Oui.
- Q. Mais alors, pourquoi entrer ceci dans ce livre ? Pourquoi ne pas vous fier au petit livre ? R. Parce que si une personne demande soudainement son compte, je le trouve ici ; mais lorsque les gens ne viennent que quelque temps après la vente, je les entre là.

Q Vous rappelez-vous quand vous avez entré ceci dans le grand-livre ? Essayez de vous rappeler quand vous avez entré ceci ? R. Dans le cours des deux derniers mois.

Q Lorsque vous avez présenté ce compte, de quel livre l'avez-vous tiré ? R. Du brouillard.

Q. Alors toutes les entrées qui se trouvent sur la page 93 ont été faites en même temps ? R. Je crois qu'elles ont toutes été faites le même jour.

Q Vous paraissez avoir travaillé à rebours. Vous avez fait ces entrées à reculons. Vous voyez que vous avez commencé en août 1887, puis vous avez pris le mois de juin 1887 et ensuite décembre 1886. Ainsi vous avez porté ces entrées au grand-livre à rebours. Est-ce ainsi que vous les portiez au grand-livre ? Faisiez-vous ces entrées à reculons ? R. Non, je ne travaillais pas à rebours. Je sautais souvent pardessus une entrée.

Q. Pourquoi être revenu en arrière ici, et quand avez-vous marqué cette entrée 93 ? R. Quand j'ai porté ces entrées au grand-livre.

Q. Ceci n'indique-t-il pas que vous avez fait le grand-livre sur ce livre et non sur l'autre ? R. J'ai en effet ainsi fait mon grand livre. J'ai porté cette entrée-ci d'un autre livre semblable ; je l'ai fait depuis le mois de janvier.

Q. Alors où avez-vous pris les entrées au grand-livre pour le mois de juin ? R. Du même nouveau livre.

Q. Et d'où avez-vous tiré cet item de décembre ? R. De l'autre livre.

Q. Montrez-nous le compte de ce P. Miller ? R. Le voici.

Q. Quand l'avez-vous entré au grand-livre ? R. Ce doit être en janvier dernier je pense—en janvier ou en décembre.

Q. Vous avez écrit "A balance sur claques" aussi ? R. Oui.

Q. \$2.50 ? R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous réellement que cette première ligne et la seconde n'ont pas été écrites en même temps ? R. Oui.

Q. Que contient la seconde ligne ? R. "Par lui-même pour John O'Neill, junior."

Q. Vous souvenez-vous quand vous avez écrit cette seconde ligne ; depuis combien de temps ? R. Il peut y avoir un mois peut-être.

Q. Quand, à peu près, avez-vous présenté le compte ? R. Dans le cours du printemps ; je ne peux pas vous donner de date.

Q. Connaissez-vous quelque chose de la transaction qui a eu lieu entre vous et Campbell, Stephens et Cie pour cette farine ? R. Oui ; je suis allé commander personnellement cent livre de farine, et du gru.

Q. Vous en a-t-on envoyé le compte ? R. Non pas à moi.

Q. A votre connaissance personnelle savez-vous cependant s'il a été payé ou non ? R. Je le sais parce que mon fils me l'a dit, pas autrement.

Q. Vous a-t-il dit comment il l'avait payé ? R. Oui.

Q. Comment l'a-t-il payé ; vous voyez que ceci est le compte de H. J. Stephens ?

R. Eh bien, le jeune Stephens est venu au magasin et a acheté une paire de souliers ; et il a présenté la note en à compte, je pense. Mon fils me l'a dit.

Q. Le jeune Stephens est-il le fils de l'associé de Campbell ? R. Oui.

Q. Il est venu acheter une paire de chaussures ? R. Oui.

Q. Ainsi, le compte a été réglé de cette façon ? R. Oui. (Sur la page 328 du grand-livre, "régulé par le compte H. J. Stephens, \$2.70.") Je pense que le jeune Stephens a pris des souliers plus coûteux et a donné la balance en argent à mon fils.

Transquestionné de nouveau par M. Cassells :

Q. N'aviez-vous pas des difficultés avec la Cie de caoutchouc de Lycoming, en mars ? R. Est-ce que ces difficultés ont quelque chose à faire avec ceci.

Q. Elle vous pre-rait alors pour un paiement ; vous aviez un billet que vous efforciez de payer ? R. Je pense que oui.

Q. Et vous faisiez tous les efforts pour rassembler les fonds nécessaires au paiement de ce billet, n'est-ce pas ? R. Non, je n'ai pas eu assez à payer pour avoir fait aucun effort au sujet de ce billet.

Q. Vous étiez à court alors de \$700 environ ? R. Vous n'êtes pas exact à l'égard de ce compte.

Q. Enfin, la Cie vous pressait alors, n'est-ce pas ? R. Vers quel temps ?

Q. Au cours du mois de mars ? R. Oui, je pense.

Q. Et vous avez fait l'impossible pour faire face à vos obligations. R. Oui.

Q. Vous avez essayé de faire toutes les rentrées possibles pour vous tirer de là, n'est-ce pas ? R. Mes efforts ne tendaient pas à cela. Je cherchais plutôt à régler en obtenant du délai ou autrement.

Q. Vous avez essayé de rassembler toutes vos ressources, n'est-ce pas ? R. C'est possible. Je suppose que c'est vers ce temps-là que j'ai présenté ce compte.

Q. Comment se fait-il que vous ayez placé le compte de Miller dans un livre et celui de Campbell dans un autre ? R. Parce que j'ai cru devoir laisser le compte de Miller plus longtemps dans ce livre, pensant qu'il viendrait le payer de jour en jour.

Q. Où est l'autre livre dont vous parlez ? R. Je ne l'ai pas ici.

M. McCarthy.—O'Neill vous a-t-il payé ces claques ? R. Non.

Q. Lui avez-vous demandé de les payer ? R. Non.

JOHN TÉTRAULT est assermenté.

Interrogé par M. McCarthy :—

Q. Vous êtes le fils du dernier témoin ? R. Oui.

Q. Connaissez-vous O'Neill. R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous qu'O'Neill ait essayé des claques dans la boutique de votre père, en décembre dernier ? R. Oui.

Q. Quel O'Neill était-ce ? Connaissez-vous son prénom ? R. Non.

Q. Le connaissiez-vous avant ? Était-il déjà venu au magasin ? R. Oui, il avait déjà acheté quelque chose de moi.

Q. Quelques autres personnes sont-elles entrées pendant qu'O'Neill était là ?

R. Excepté M. Campbell, je ne me rappelle pas que personne soit entré.

Q. Vous vous souvenez que M. Campbell est entré ? R. Oui.

Q. Que voulait O'Neill ? R. Une paire de claques.

Q. Vous rappelez-vous qu'O'Neill ait dit quelque chose ? De quoi parlait-on ?

R. Mon père et lui parlaient d'élection, je pense, avant l'arrivée de M. Campbell.

Q. Et après cela que disait-on ? R. La conversation continua sur le même sujet.

Q. Que disait M. Campbell ? R. M. O'Neill disait en indiquant mon père—je ne me souviens pas exactement de ses expressions, cependant—"Il est de notre côté ; c'est un libéral ; c'est un bon homme," ou quelque chose de semblable.

Q. Et que répondait votre père ? R. Il a répliqué, "Non, monsieur, je ne le pense pas."

Q. Alors qu'a dit M. Campbell ? R. Alors M. Campbell commença à faire des calculs sur le comptoir, et il dit, "Oh, nous allons avoir dans Dover une majorité de tant," j'ai oublié le chiffre ; "Nous aurons dans Raleigh une majorité de tant," j'ai oublié le chiffre également.

Q. Qui devait avoir cette majorité ? R. Il pensait qu'il serait élu sûrement. Ensuite il prit mon père à l'écart, et lui parla pendant quelques minutes.

Q. Avez-vous entendu ce qu'il disait à votre père ? R. Non.

Q. Que s'est-il passé après cela ? R. Alors M. O'Neill a dit, "Je prendrai cette paire, si M. Campbell dit que ce sera arrangé convenablement."

Q. De quelle paire parlait-il ? R. D'une paire de claques qu'il avait aux pieds.

Q. A-t-il dit autre chose que cela ? R. Non, c'est tout ce qu'il a dit. Il a dit quelque autre chose,—qu'il travaillerait pour lui et qu'il lui amènerait d'autres votes. Je ne me souviens pas exactement de ses expressions.

Q. Qu'a répondu M. Campbell ? R. Il n'a pas répondu à cela ; il a penché la tête et a recommencé à parler de l'élection ; après cela M. O'Neill a dit une seconde fois, "je prendrai cette paire s'il arrange convenablement cela."

Q. C'est-à-dire qu'il a répété ce qu'il avait dit déjà ? R. Oui. Alors M. Campbell fit un signe de tête à mon père et dit, "je pense que vous ferez mieux de les lui donner."

- Q. Les a-t-il eues ? R. Oui.
- Q. Les a-t-il payées ? R. Non.
- Q. Ont-elles été entrées au livre des crédits ? R. Oui.
- Q. Qui les a entrées ? R. Mon père, je pense.
- Q. Faites-vous des entrées dans ce livre ? R. Oui.
- Q. Voyez s'il y a quelque entrée le 4 décembre ? R. C'est mon écriture au crayon indélébile.
- Q. Y a-t-il quelqu'employé au magasin, outre votre père et vous ? R. Ma mère et ma sœur ; mais elles font rarement des entrées dans les livres. Les deux premières entrées de cette page sont de moi, les autres jusqu'à celle de Christie sont de mon père. Les entrées suivantes sont aussi de ma main, sauf la dernière que mon père a faite.
- Q. Faites-vous quelque fois le grand-livre ? R. Non.
- Q. Qui le fait ? R. Mon père.
- Transquestionné par M. Cassells :—*
- Q. Où est situé votre magasin ? R. Sur la rue King, en face de l'Opéra.
- Q. De quelle grandeur est-il ? C'était un magasin double ; il est simple maintenant.
- Q. Etait-il double en décembre ? R. Oui, nous en avons fait un seul magasin depuis.
- Q. Avec un comptoir de chaque côté ? R. Avec un comptoir central sur toute la longueur du magasin et deux petits comptoirs latéraux.
- Q. Où se placent les clients pour essayer les chaussures ? R. A gauche, sur le devant de la boutique, en arrière de l'étalage.
- Q. Qu'y a-t-il en arrière des comptoirs ? R. Les comptoirs latéraux sont très courts.
- Q. Qu'y avait-il en arrière des comptoirs ? R. Rien que des chaussures rangées le long du mur.
- Q. Qui servait au magasin généralement ? R. Mon père et moi.
- Q. Qui tenait les livres ? R. Mon père.
- Q. Quel âge avez-vous ? R. Dix-huit ans.
- Q. Dix-huit ans à présent ? R. Dix-neuf en janvier.
- Q. Vous vous rappelez qu'O'Neill est entré au magasin n'est-ce pas ? R. Oui.
- Q. Seul ? R. Seul.
- Q. Vous en êtes certain ? R. Certain.
- Q. Vous souvenez-vous de cela aussi bien que de ce que vous venez de nous dire ? R. Oui.
- Q. Personne n'accompagnait M. O'Neill quand il est entré au magasin ? R. Non, autant que je puis me rappeler.
- Q. PIs de dame avec lui dans tous les cas ? R. Non.
- Q. Il n'avait pas sa sœur avec lui en cette occasion ? R. Non.
- Q. Sa sœur ne l'accompagnait pas dans cette occasion ? R. Non.
- Q. Vous vous rappelleriez du fait, si sa sœur l'avait alors accompagné ? R. Je pense qu'il est venu seul.
- Q. Vous êtes positif à dire qu'elle n'était pas là ? R. Oui.
- Q. Si vous vous trompez en cela, vous pouvez aussi bien avoir entendu la conversation en rêve ? R. Je ne le pense pas.
- Q. Vous dites qu'O'Neill est entré pour s'acheter des souliers ? R. Non pas des souliers, mais des claques.
- Q. Vous a-t-il dit en entrant qu'il voulait des claques ? R. Oui.
- Q. Pour lui-même ? R. Oui.
- Q. Vous en a-t-il demandé le prix ? R. Je pense que oui. Je n'en suis pas positivement sûr.
- Q. Vous l'avez fait asseoir pour les essayer, n'est-ce pas ? R. Oui.
- Q. L'avez vous aidé à les essayer ? R. Non.
- Q. Qui l'y aidait ? R. Je ne le sais pas. Je ne l'aidais pas. Je n'ai vu personne le faire.
- Q. Qui lui a passé les claques pour les essayer ? R. C'est moi.

- Q. Combien de paires lui avez-vous passées ? R. Je n'en sais rien.
- Q. Une demi-douzaine ? R. Je ne puis le dire.
- Q. Il essayait les chausures que vous lui aviez présentées lorsque M. Campbell est arrivé ? R. Oui.
- Q. Votre père était-il debout ? R. Je ne m'en rappelle pas. Je pense qu'il était dans le fond du magasin.
- Q. M. Campbell s'est-il assis en entrant, ou qu'a-t-il fait ? R. Il ne s'est pas assis. Il s'est appuyé sur un des petits comptoirs.
- Q. Celui qui traverse le magasin ? R. Non, un des petits comptoirs.
- Q. Que s'est-il dit d'abord, vous en rappelez vous ? R. Non, je ne m'en souviens pas.
- Q. Vous n'y avez pas porté beaucoup d'attention ? R. Non.
- Q. Vous ne pouvez vous souvenir du commencement de la conversation ? R. Non.
- Q. Pouvez-vous vous rappeler qui a parlé le premier ? R. Je ne puis pas vous le dire.
- Q. Vous ne savez pas si c'est Campbell ou O'Neill qui a entamé l'entretien ? R. Non.
- Q. Vous ignorez si votre père n'a pas engagé lui-même la conversation ? R. Je n'en sais rien.
- Q. Pouvez-vous rapporter quelques-unes des expressions dont on s'est servi ? R. Comme je viens de le dire M. Campbell commença à parler de sa majorité.
- Q. Vous vous souvenez clairement de cela ? R. Oui.
- Q. Il parlait certainement de sa propre élection ? R. Oui.
- Q. N'a-t-il pas aussi parlé de celle de Dillon ? R. Oui.
- Q. A qui s'adressait-il lorsqu'il parlait de sa majorité ? R. A mon père.
- Q. Pas à O'Neill ? R. Non.
- Q. Vous êtes certain de cela ? R. Il avait le dos tourné à O'Neill en parlant ainsi.
- Q. Debout ? R. Non.
- Q. Ainsi il parlait de majorité à votre père ? R. Oui.
- Q. Avez-vous entendu aucune conversation entre votre père et lui ? R. Il l'avait pris à l'écart.
- Q. Où l'avait-il conduit ? où était-il allé ? R. A quelques pas seulement.
- Q. Vous n'avez rien entendu de ce qu'ils se sont dit ? R. Non.
- Q. S'est-il rapproché ensuite ? R. Non.
- Q. Est-il revenu à l'endroit où il se trouvait avant ? R. Oui.
- Q. Qui a parlé ensuite ? R. Je ne m'en rappelle pas exactement.
- Q. Vous ne pouvez pas dire si c'était Campbell ou O'Neill ? R. Non.
- Q. Prétendez-vous rapporter exactement les expressions dont ils se servaient ? R. Non, pas exactement.
- Q. C'est le sens de ces mots seulement que vous entendez nous donner aujourd'hui ? R. Oui.
- Q. Il vous serait impossible de répéter leurs propres paroles ? R. Non, pas entièrement.
- Q. Veuillez me dire ce que vous avez entendu en propres termes ? R. M. O'Neill a dit, "Je prendrai cette paire, si M. Campbell arrange cela convenablement."
- Q. A qui disait-il cela ? R. A mon père, je pense. Je ne sais pas.
- Q. Qu'a répondu M. Campbell ? R. M. Campbell n'a rien dit, c'est-à-dire la première fois.
- Q. Qu'a dit votre père ? R. Je pense qu'il a dit. "Si M. Campbell le dit," ou quelque chose comme cela ; je ne pourrais pas donner les paroles exactement.
- Q. Comment se fait-il que vous vous rappelez de cela à présent, lorsque vous ne pouvez vous en rappeler avant ? R. Je m'en suis toujours rappelé.
- Q. Ensuite que s'est-il dit ? R. Il recommencèrent à parler d'élection. Je ne me souviens pas qui a commencé. Puis M. O'Neill a répété : "Je prendrai cette paire, si M. Campbell arrange cela convenablement."

Q. Puis que s'est-il dit ? R. Alors Compbell a dit, " je pense que vous feriez mieux de la lui donner."

Q. Ensuite M. Campbell est parti ? R. Oui.

Q. C'est tout ce dont vous vous rappelez ? R. Oui.

Q. Maintenant, répétez encore ce qui s'est passé ? R. M. O'Neill entra d'abord, et demanda une paire de claques.

Q. Je veux avoir les paroles dont on s'est servi ? R. Je vous ai dit que je ne savais pas qui avait commencé à parler le premier.

Q. Cependant ce que vous vous rappelez est exactement ce que vous venez de me dire, c'est-à-dire que M. O'Neill a dit : " Je prendrai ces claques si M. Campbell arrange cela convenablement ?" R. Oui.

Q. M. Campbell n'a rien répondu à cela ? R. Non.

Q. La seconde fois O'Neill a fait la même remarque ? R. Oui.

Q. Est-ce tout ce qu'il a dit ? R. Oui.

Q. Et M. Campbell a fait un signe de tête, et a dit à votre père : " Je crois que vous feriez mieux de les lui donner " ? R. Oui.

Q. Après cela, il est parti ? R. Il n'a pas sorti tout de suite.

Q. Il a conversé encore quelques moments ? R. Oui.

Q. Avec qui ? R. Ils parlaient tous trois.

Q. Votre père lui a-t-il dit qu'il ne pouvait pas voter pour lui ; qu'il avait été conservateur toute sa vie ? R. Je ne pourrais pas le dire.

Examiné de nouveau par M. McCarthy :—

Q. Quand O'Neill a dit " je prendrai cette paire si M. Campbell arrange cela convenablement," a-t-il ajouté autre chose, ou est-ce tout ce qu'il a dit ? Après avoir dit cela, est-ce qu'il a dit autre chose ? R. Pas à ma connaissance.

WILLIAM ATKINSON assermenté et interrogé.

Par M. McCarthy :—

Q. Vous avez essayé aujourd'hui, je pense, de signifier un subpoena à John O'Neill, junior ? R. Oui.

Q. Vous êtes parti d'ici après que l'erreur a été découverte vers le milieu du jour ? R. Oui.

Q. Avez-vous pu le signifier ? R. Non.

Q. Pourquoi ? R. On m'a dit, quand j'ai été rendu sur les lieux, qu'il était parti pour Bay City mardi matin.

Q. De qui avez-vous eu cette information ? R. De son père et de son frère.

Q. Vous a-t-on dit pourquoi il était parti pour Bay City ? (Objecté).

Le Juge.—Ceci n'affecte pas la cause ; ceci n'a rapport qu'à son ajournement.

Le témoin.—On m'a dit qu'il avait une tante mourante à Bay City.

Par M. McCarthy :—

Q. Vous a-t-on donné le nom de cette dame ? R. Non.

Q. Mardi matin ; de cette semaine ? R. Je l'ai compris ainsi.

*M. McCarthy :—*Voici la cause en ce qui concerne O'Neill. Ce n'est qu'après que la cause a été appelée que nous avons découvert que l'O'Neill qui avait été assigné n'était pas celui dont nous avons besoin ; je crois qu'O'Neill devrait être ici.

9^E ACCUSATION.

WILLIAM DALTON est assermenté et interrogé.

Par M. McCarthy :—

(Les autres témoins dans la cause sont conduits hors de la cour.)

Q. Connaissez-vous John Hendershot ? R. Oui.

Q. Si vous le désirez, vous pouvez demander protection ? R. Je ne pense pas que cela soit nécessaire.

Q. Que fait John Hendershot ? R. Il tient une écurie de louage.

Q. Dans la ville de Chatham ? R. Oui.

Q. Etes-vous allé à son écurie le jour de la votation, le 22 février dernier ? R. Non.

Q. L'avez-vous vu ce jour-là ? R. Oui.

Q. Où l'avez-vous vu ce jour-là ? R. Je l'ai vu à ma boutique.

Q. Votre boutique est à Chatham aussi, je suppose ? R. Oui.

Q. Que faisait-il là ? R. Je ne le sais pas.

Q. Était-il là à propos d'élection ou pour quelque autre affaire ? R. Je n'en sais rien, si ce n'est que Vanstone était présent.

Q. Samuel Vanstone était là ; qu'y faisait-il ? R. Il travaillait.

Q. Pour qui ? R. Pour moi.

Q. Quelle est votre occupation ? R. Je suis charron et carrossier.

Par le Juge :

Q. Vanstone travaille-t-il pour vous encore ? R. Non ; il travaille dans la boutique, fait l'ouvrage qui lui vient et en reçoit le prix.

Q. Savez-vous s'il a été assigné à comparaître comme témoin dans cette cause ? R. Oui.

Q. Comment le savez-vous ? R. L'officier du shérif est venu dans la boutique avec le subpoena.

Par M. McCarthy :

Q. Et vous étiez présent quand il a été assigné ? R. Oui.

Q. Quand était-ce ? R. La semaine dernière.

Le Juge : — Dresser l'ordre.

Par M. McCarthy : —

Q. M. Vanstone travaillait alors dans votre boutique ? R. Oui.

Q. Crump était-il présent aussi ? R. Oui.

Q. Qu'avez-vous vu se passer entre Hendershot et Vanstone ? R. Le jour de l'élection, Vanstone m'a dit—(Objecté.)

Q. Ne vous occupez pas de ce que Vanstone vous a dit. Dites-nous seulement ce que vous avez vu. Avez-vous vu payer quelque argent ? R. Il a été laissé de l'argent dans un tiroir, dans la boutique de forge. Il a été mis dans un livre.

Q. Comment savez-vous cela ? Vanstone a dit qu'il avait été laissé là pour lui.

Q. C'est ainsi que vous avez appris cela ? R. Oui.

Q. Bien. L'avez-vous vu cet argent ? R. Oui.

Q. Veuillez nous dire comment vous l'avez vu. Dans la possession de quelle personne et dans quelles circonstances vous l'avez vu ? R. Je l'ai vu dans un livre, un petit livre de compte dans le tiroir. J'ai ouvert le tiroir et j'y ai vu le billet de deux piastres.

Q. Qui a eu ce billet de deux piastres ? R. Vanstone l'a eu.

Q. Avez-vous vu quelque personne placer l'argent dans le tiroir ? R. Non.

Q. Savez-vous qui l'a mis là ? R. Non, je ne puis dire sous serment qui l'a mis là.

Q. L'avez-vous mis là ? R. Non.

Q. Quel était le forgeron ? R. Vanstone.

Q. Vanstone vous a-t-il parlé de cet argent avant que vous l'avez vu ? R. Oui.

Q. Et qu'avez-vous fait après cette information ? Etes-vous allé à la boutique de forge ensemble—Vanstone et vous ? R. Non, je l'ai vu avec Hendershot dans la boutique de forge, puis Hendershot est parti et je suis sorti par la porte de derrière de la boutique de voitures, j'entrai par la porte de derrière de la forge et allant au tiroir de l'établi, je l'ouvris. Comme j'ouvrais le tiroir, Vanstone arriva à la porte de derrière, et dit : " Vous ne pouvez pas faire cela." J'ouvris alors le livre et j'y vis les deux piastres.

Q. Ainsi vous avez vu Hendershot et Vanstone se parlant dans la boutique de forge ? R. Oui.

Q. La boutique de forge touche-t-elle à la boutique de voitures ? R. Elles sont séparés par un intervalle de dix pieds environ.

Q. Ce sont deux bâtisses séparées, n'est-ce pas ? R. Elles sont séparées.

Q. Où étiez-vous quand vous avez vu Hendershot et Vanstone s'entretenant ensemble? R. Dans la boutique de voitures.

Q. Pouviez vous les voir? R. Je voyais à travers la fenêtre.

Q. Vous voyiez par la fenêtre de la boutique. Vous avez vu Vanstone parler à Hendershot, ou Hendershot à Vanstone? R. Oui.

Q. Comment se fait-il que vous ayez soupçonné quelque chose? Et soupçonniez-vous quelque chose? R. Bien, je soupçonnais qu'il essayait de l'acheter.

Q. Pourquoi aviez-vous des soupçons; quelles raisons aviez-vous de soupçonner cela? R. Le langage de Vanstone me l'a fait soupçonner.

Q. Quand Vanstone vous avait-il parlé à ce sujet? R. Hendershot était venu déjà dans le cours de l'avant-midi, d'après ce que m'a dit Vanstone, mais je ne l'ai vu que dans l'après-midi. Il est entré dans la boutique de voitures après dîner, un peu après une heure, et il a demandé si Vanstone était dans l'atelier; je lui répondis qu'il n'y était pas, que je croyais qu'il était allé en ville.

Q. Est-il revenu? R. Quelques minutes plus tard, je vis Vanstone dehors, et un peu après Hendershot revint et entra dans la boutique de forge.

Q. Et plus tard vous les avez vus ensemble? R. Oui.

Q. Pourquoi avez-vous visité ce tiroir, était-ce par suite de quelque chose qu'on vous avait dit? R. Oui.

Q. Qui vous l'avait dit? R. Vanstone.

Q. Vanstone avait-il droit de vote? R. Oui.

Q. Connaissez vous Frank Cramp? R. Oui.

Q. L'avez-vous vu là? R. Je ne me rappelle pas l'avoir vu là dans cette occasion.

Transquestionné par M. Cassells:—

Q. Vous ne travaillez pas maintenant? R. Je travaille dans la même boutique.

Q. Dans la boutique de voiture? R. Oui.

Q. La boutique de voiture est à une très faible distance de l'autre boutique; vous y avez travaillé tout le temps? R. Oui.

Q. Qui est le propriétaire de la boutique? R. Elle appartient à M. Backus.

Q. Avez-vous voté vous-même le jour de l'élection? R. Oui.

Q. Avez-vous voté après être allé au tiroir ou avant? R. Avant; j'ai voté de bonne heure dans l'avant-midi.

Q. Quel candidat supportiez-vous? R. Smith.

Q. Vous avez toujours appuyé ce parti? R. Oui.

Q. Vous étiez un assez chaud partisan? R. Bien, j'ai toujours voté de cette façon.

Q. Quand avez-vous vu Hendershot là; à quelle heure du matin? R. Dans le cours de l'avant-midi.

Q. Était-ce vers l'heure du dîner? R. Non; c'était vers dix heures.

Q. Quelle espèce d'ouvrage faites-vous? R. Je travaille aux réparations de wagons et autres voitures.

Q. Travaillez-vous ce jour-là? R. Oui.

Q. Quelle espèce d'ouvrage faisiez-vous quand Hendershot est venu? R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Vous n'avez pas eu de conversation avec Hendershot? R. Aucune, sauf qu'il m'a demandé si Vanstone était à la boutique et que je lui ai répondu qu'il n'y était pas.

Q. Et deux ou trois heures après vous avez vu Hendershot et Vanstone ensemble? R. Oui.

Q. Vous les avez vus à travers les deux fenêtres? R. Oui.

Q. Vous avez pu les voir à travers les vitres de deux fenêtres? R. Oui.

Q. Il y a un espace de dix pieds entre les deux boutiques? R. Oui.

Q. Vous regardiez à travers ces deux fenêtres et vous avez vu Hendershot et Vanstone ensemble? R. Oui.

Q. Puis vous avez vu sortir Hendershot? R. Oui.

Q. Et vous êtes allé droit au tiroir? R. Oui, quelques minutes plus tard.

Q. Où est ce tiroir? R. Au fond de la boutique de forge.

- Q. Vous ne pouviez le voir de la fenêtre où vous étiez ? R. Non.
- Q. Dès que vous avez vu sortir Hendershot, vous êtes allé droit à ce tiroir et vous l'avez ouvert ? R. Oui.
- Q. Vous avez fait cela seul ? R. Oui.
- Q. Quelle espèce de livre s'y trouvait ? R. Un petit livre de compte.
- Q. A qui appartenait-il ? R. A Vanstone.
- Q. Quelle est l'occupation de Vanstone dans la boutique ? R. Il est forgeron.
- Q. Est-il contre-maître ou ouvrier ? R. Il est ouvrier.
- Q. Quelle espèce de livre avait-il ? R. C'était un petit livre de compte d'épicerie ordinaire simplement.
- Q. Avait-il habituellement eu ce livre dans la boutique ? R. Non ; mais Crump et lui exécutaient ensemble le ferrage des chevaux.
- Q. Vous êtes entré là aussitôt que vous avez vu sortir Hendershot, et vous dites que vous avez ouvert ce livre ? R. Oui.
- Q. Et vous dites que vous avez vu l'argent là ? R. Oui.
- Q. Deux piastres ? R. Oui.
- Q. Où était Vanstone quand vous êtes allé à la boutique de forge ? R. Il entra par le devant de la boutique de voitures, me vit sortir par la porte de derrière et me suivit.
- Q. Il entra par la porte de devant de la boutique de voitures ? R. Oui.
- Q. Et il vous suivit où ? R. Il sortit par derrière et entra dans la forge ; j'avais tout vu alors ; je venais justement d'ouvrir le tiroir.
- Q. C'est tout ce que vous savez à ce sujet ? R. A peu près tout.

FRANK CRUMP est assermenté.

Interrogé par M. McCarthy :—

- Q. Vous désirez demander la protection de la cour, n'est-ce pas ? R. Oui.
- Q. Vous rappelez-vous le jour de la votation ? R. Je m'en rappelle, mais je n'en sais pas la date.
- Q. Avez-vous voté ce jour-là ? R. Oui.
- Q. Où avez-vous voté ? R. Sur la rue Queen, je pense.
- Q. A Chatham ? R. Oui.
- Q. Nous parlons de l'élection entre MM. Campbell et Smith ? R. Oui.
- Q. Avez-vous eu ou vous a-t-il été promis de l'argent ?
- M. Cassells :—Je vois qu'il n'y a pas d'accusation à l'égard de ce témoin.

Par M. McCarthy :—

- Q. Connaissez-vous M. Hendershot ? R. Oui.
- Q. Avez-vous vu M. Hendershot le jour de la votation ? R. Oui.
- Q. Où l'avez-vous vu ? R. Il est venu à la boutique où je travaillais.
- Q. Où est votre boutique ? R. C'était à ma boutique en arrière de l'hôtel Rankin.
- Q. Vous travailliez alors dans la boutique de William Dalton ? R. Oui ; il travaillait dans la boutique de voitures et moi à la forge.
- Q. Connaissez-vous Samuel Vanstone ? R. Oui.
- Q. Il travaillait dans la même boutique que vous ? R. Oui.
- Q. Avez-vous vu Hendershot dans cette boutique ce jour-là ? R. Oui.
- Q. L'avez-vous vu parler à Vanstone ? R. Non.
- Q. Savez-vous si Hendershot lui a payé ou laissé de l'argent ? R. Non.
- Q. En avez-vous vu ? R. Non.
- Q. Avez-vous eu connaissance d'aucun argent ce jour-là ? R. Oui.
- M. Cassells :—Maintenant, je m'objecte à ceci.
- M. McCarthy :—Je désire demander permission de faire un amendement à l'effet de placer le nom de cet homme parmi les témoins.
- M. Cassells :—Je ferai observer que cette permission ne devrait pas être accordée. Je vais donner mes autorités à Votre Honneur,—deux ou trois raisons pour cela. Comme je l'ai fait observer, la question de corruption par agent hors la connaissance du répondant est pratiquement concédée. Ces accusations ont pour objet de démon-

trer les mêmes choses. Aucune accusation de corruption personnelle n'est portée contre M. Campbell. Ceci est tout simplement de l'inquisition.

La Juge :—Je crois que l'annulation pratique de l'élection est une raison solide.

M. McCarthy :—Cela dépend de la valeur de ce témoignage quant au degré d'implication de M. Campbell. Nous avons contre M. Campbell une accusation, qu'il va être appelé à expliquer. Il prétend avoir donné à M. Smith, pour M. Flint, cent piastres que celui-ci n'a jamais eues. Je veux établir qu'il y avait un plan de corruption. Je crois l'avoir prouvé à l'égard de l'homme de l'écurie, et je pense pouvoir prouver aussi clairement que cet homme, M. Hendershot—

Le Juge :—Je ne pense pas que je puisse permettre que cette accusation soit ajoutée.

JOHN HENDERSHOT est assermenté.

Interrogé par M. McCarthy :

- Q. Vous avez pris part à la dernière élection entre M. Campbell et M. Smith ?
 R. Oui.
 Q. Vous avez été très actif le jour de la votation ? R. Pas très actif.
 Q. Avez-vous payé de l'argent ce jour-là ? R. Non.
 Q. Laissez quelque argent pour quelqu'un ? R. Oui.
 Q. Pour qui ? R. M. Vanstone, je crois.
 (*Le témoin ici demande protection.*)
 Q. Vous avez laissé de l'argent pour Vanstone ; pourquoi ? R. Pour voter.
 Q. Comment l'avez-vous laissé ? R. Je l'ai laissé dans un livre ou dans un pupitre, je ne sais lequel des deux.
 Q. Comment se fait-il que vous ayez agi ainsi ? R. J'avais un pari sur la majorité que donnait la ville, et je voulais le gagner ; c'est là tout.
 Q. Est-ce le seul argent que vous ayez payé ce jour-là ? R. Oui.
 Q. Ou promis de payer ce jour-là ? R. Oui.
 Q. Connaissiez-vous Frank Crump ? R. Oui.
 Q. Lui avez-vous payé de l'argent ? R. Pas ce jour-là.
 Q. Combien de temps après l'élection le lui avez-vous payé ? R. C'était après l'élection ; je ne puis dire quand.
 Q. Combien ? R. Deux piastres.
 Q. Pas à d'autres ? R. Non.
 Q. A qui appartenait cet argent ? R. A moi.
 Q. De qui l'aviez-vous obtenu ? R. Je ne puis le dire. C'était mon propre argent.
 Q. Avez-vous eu de l'argent de quelque personne pour le dépenser pendant l'élection ? R. Non.
 Q. Pour le dépenser à faire de la corruption ? R. Non.
 Q. Quelque personne vous a-t-elle remboursé cet argent ? R. Non.
 Q. Avez-vous demandé à être remboursé ? R. Non.

ACCUSATION 42a.

- Q. Vous tenez une écurie de louage ? R. Oui.
 Q. Combien de vos voitures étaient-elles sorties le jour de la votation ? R. Je ne pourrais pas le dire.
 Q. Combien, pensez vous ; une demi-douzaine ? R. Je ne sais pas.
 Q. Plus d'une demi-douzaine, ou moins que cela ? R. Je ne sais combien il en est sorti.
 Q. Plus d'une ? R. Oui.
 Q. Plus de deux ? R. Oui, je pense.
 Q. Plus de trois ? R. (Pas de réponse.)
 Q. Étaient-elles louées ? R. Quelques-unes l'étaient.
 Q. Par qui ? R. M. Gardner, je pense, en avait une.
 Q. Était-elle louée ? R. Oui.

- Q. Qui encore ? R. Je pense que c'était tout.
- Q. Combien y en avait-il de sorties ? Vous m'avez dit qu'il y en avait trois ; qui a loué les deux autres ? R. Quelques-unes étaient louées, et d'autres ne l'étaient pas.
- Q. Qui conduisait les deux autres ? R. Je n'en sais plus rien.
- Q. Comment se fait-il que vous les ayez laissés sortir ? R. Elles étaient sorties avant le jour de votation, et n'étaient pas revenues.
- Q. Avez-vous fait payer le louage de ces voitures le jour de votation ? R. Oui, pour celles qui étaient sur la rue, celles qui étaient sorties ce jour-là.
- Q. Vous dites qu'elles étaient sorties avant le jour de l'élection ? R. Oui.
- Q. Ne sont-elles pas rentrées ? R. Oui.
- Q. Quand étaient-elles sorties ? R. Quelques-unes étaient sorties un jour, et d'autres deux jours avant l'élection.
- Q. Qui les avait ? R. Je ne puis vous le dire maintenant.
- Q. Aviez-vous quelques comptes d'élection contre M. Flint ou M. Campbell, quelques comptes pour louage de voitures ? R. Oui.
- Q. Avez-vous passé cela au compte de M. Flint ou de M. Campbell ; avez-vous fait payer ce louage pour la journée de la votation ? R. Je ne pense pas l'avoir fait.
- Q. Voulez-vous jurer que vous ne l'avez pas fait ? R. Non je ne veux pas jurer que je ne l'ai pas fait. Je ne pense pas l'avoir fait, cependant.
- Q. Combien de voitures à un ou deux chevaux avaient-ils, soit qu'elles fussent sorties ce jour-là, avant ou après ; combien en avaient-ils ? R. Je crois qu'il y en avait une couple.
- Q. Avaient-elles été prises ce jour-là, ou étaient-elles sorties avant et restées hors de votre écurie ? R. Elles étaient sorties avant ce jour-là.
- Q. Toutes deux ? R. Oui.
- Q. Et retenues au dehors ? R. Oui.
- Q. Savez-vous qui les avait ? R. M. McCormack en avait une, je pense.
- Q. Quel est le nom de M. McCormack, Sam. McCormack ? R. Je le pense.
- Q. Qui avait l'autre ? R. Je ne puis le dire.
- Q. Avez-vous loué ces deux attelages à M. Campbell ou à M. Flint ? R. Non.
- Q. A qui les aviez-vous loués ? R. Je ne les ai fait payer à personne.
- Q. Pourquoi ? R. Bien, j'étais sous l'impression que je ne pouvais les faire payer à personne le jour de la votation.

Transquestionné par M. Cassells :

- Q. Quant à M. Gardner, ne savez-vous pas qu'il avait pris une voiture pour aller voter dans Bothwell pour M. Mills ? R. Oui, je sais qu'il a été là. Ce n'était pas pour l'élection de M. Campbell. Cette voiture est allée dans le canton de Chatham.
- Q. C'est à-dire où l'élection de M. Mills avait lieu ? R. Oui.
- Q. Aucune des autres n'ont été payées ? R. Non.

*Le Juge :—*Avez-vous quelque autre autre témoignage à offrir sur la 9e accusation, M. Cassells.

*M. Cassells :—*Non.

*Le Juge :—*La neuvième accusation est prouvée en ce qui concerne la corruption.

Le SHÉRIF MERCER est appelé et interrogé.

Par M. McCarthy :

Q. Êtes-vous parvenu à trouver ces papiers ? R. Je ne puis trouver les pièces justificatives.

Q. Avez-vous pu trouver quelque chose ? R. Je n'ai que l'état publié dans le *Banner*.

Q. Avez-vous l'état qui a été publié ? R. Oui. (Il l'exhibe.) J'ai une des pièces justificatives ; c'est tout ce que je puis trouver. (L'état s'élève à \$1,116.88, dont \$112 de dépenses personnelles.)

Q. Quelle pièce justificative avez-vous là ? R. Le certificat de M. Campbell.

(Certificat constatant que les dépenses personnelles s'élevaient à \$112.)

Q. Avez-vous quelque idée de ce qu'elles sont devenues ? R. Je n'en ai aucune.

Mon secrétaire d'élection est tombé malade. Il est au lit depuis trois ou quatre jours. Je n'ai reçu mon subpoena qu'hier.

Q. N'est-il pas assez bien pour être va à ce sujet ? R. Je suppose qu'il l'est.

Q. Lui a-t-on fait demander s'il en sait quelque chose ? R. Je ne l'ai pas vu pour les lui demander.

Q. A qui ont-elles été remises ; à vous ou à lui. R. Je ne me rappelle pas de cela ; je suis plus porté à croire qu'on les a déposées dans ses mains.

Q. Alors, il nous sera peut-être possible de les avoir lorsque ce monsieur sera bien ? R. Oui.

Q. Savez-vous où elles devraient se trouver. Est-il quelque endroit particulier du bureau où elles pourraient avoir été placées ? R. Non. Nous avons eu deux élections à si peu d'intervalle l'une de l'autre que tous mes papiers officiels sont considérablement mêlés.

Q. Pensez-vous qu'ils aient été enlevés du bureau ? R. Non. Ceci est le sommaire exhibé avec les pièces justificatives et publié dans les journaux.

Transquestionné par M. Cassells :

Q. Vous n'avez reçu votre subpoena qu'hier ? R. Oui.

Q. Et jusqu'à hier le pétitionnaire ne vous a jamais demandé de produire ces pièces justificatives ? R. Non.

M. McCarthy :—Je demande à votre Honneur un amendement à ce sujet. Il semble qu'il n'a pas été rendu compte de tout l'argent dépensé dans l'élection de M. Campbell, si l'on prend ensemble M. Campbell et M. Flint. Je demande un amendement en ajoutant que de l'argent a été donné à M. Smith dans un but de corruption. Nous trouvons un chèque produit par M. Campbell et qu'il dit avoir été destiné à M. Flint. Il ne me paraît pas être arrivé aux mains de celui-ci.

Le Juge :—Je n'ai pas de certitude à ce sujet ; M. Flint n'est pas très positif là-dessus.

M. Cassells :—S'il y a possibilité de clore cette matière ; ou si l'accusation Smith est simple et non sujette à être étendue, elle peut-être plaidée à Toronto avec ce qui reste de l'autre accusation ; je n'ai pas d'objection à cette addition. Je ne pense pas que nous devrions être chargés des frais d'un ajournement pour cette raison.

Le Juge :—Je crois qu'il y a quelque raison *primâ-facie* d'accorder un amendement de ce genre ; je dis ceci, non pas pour que le répondant en soit affecté, en quoi que ce soit, mais pour faire voir qu'il y a là quelque chose qui devrait être expliqué. Je pense que l'amendement doit être permis.

M. McCarthy :—Je fais cette application en vertu de la clause 69. Je ne me propose pas de fournir de preuve dans aucune nouvelle accusation, sauf celle de corruption personnelle.

Le Juge :—Alors la cause est ajournée pour nouvelle preuve touchant ces deux accusations ; c'est-à-dire, à l'égard de Tetrault et de Smith.

M. McCarthy :—Je n'ai pas encore abandonné la question concernant l'homme de couleur auquel il a été payé \$5. Il y a deux hommes de race noire auxquels de l'argent en ce qui regarde le paiement fait à Spencer Curtis. Je me propose de presser ce point contre Flint et contre le répondant. Quant à Hadley, il a admis l'acte de corruption. Je crois que la question d'agence est également claire ; mais cela n'est d'aucune conséquence. Dans une cause semblable, celle de Durham, le Baron Bramwell n'a exprimé aucun doute quant à l'agence.

Le Juge :—Solliciter les électeurs et les amener aux bureaux de votation constituent sans doute, une certaine preuve d'agence ; elle ne demande que très peu de chose pour être complète.

M. McCarthy :—Les circonstances du cas, suivant moi, établissent l'agence : 2 O. et M., 137. Quant à Curtis, le paiement des \$2 est admis, et l'agence de M. Flint ne peut, bien entendu, être contestée. Que le paiement des \$2 constitue un cas de corruption aussi patent qu'il en a jamais été établi, cela me semble hors de toute controverse. Quant au paiement fait à Jackson, la preuve doit avoir convaincu Votre Honneur que c'était réellement un paiement déguisé. Je ne prétends pas décider quelle

déclaration nous devons accepter : celle de M. Flint, de M. Jackson, ou enfin de M. Campbell ; c'est à Votre Honneur d'en juger. Votre Honneur ne peut arriver à aucune autre conclusion que Jackson a été une insigne girouette et je désirerais que Votre Honneur conclût également que le caractère de ce témoin comme électeur et comme homme ne pouvait être ignoré de MM. Flint et Campbell. D'après son propre témoignage, il n'a fait rien de plus qu'il aurait fait s'il n'eût pas été payé. En donnant sa sanction au paiement de tels hommes comme solliciteurs de votes, Votre Honneur effacerait l'Acte des pratiques de corruption de nos statuts.

Le Juge :—Vous feriez mieux de présenter cet argument devant la cour suprême.

M. McCarthy :—Nous avons un cas plus récent que celui auquel réfère Votre Honneur.

M. Cassells :—Celui de Berthier.

M. McCarthy :—Dans la cause de Gibbs, les juges n'ont pas été unanimes sur ce point.

Le Juge :—Il vous est tout à fait loisible de soutenir que payer une personne pour solliciter les voteurs est un mode de corruption.

M. McCarthy :—C'est ce que je fais. Est-ce là un homme que M. Campbell pouvait honnêtement croire capable d'influencer le vote de qui que ce soit ? En second lieu, ce paiement d'avance est-il une chose que la cour puisse sanctionner ? Enfin a-t-on jamais présenté un compte ? Il ne pouvait être dû plus de \$3 alors, dans tous les cas. L'on ne dit pas que la somme de \$3 a été payée pour services ; on prétend qu'elle l'a été pour dépenses. Cette prétention n'est nullement appuyée. Ceci n'a pas été compris dans le compte de dépenses fourni plus tard.

M. Cassells :—Quant à la question des cabaleurs, je référerai Votre Honneur au cas de Berthier.

Le Juge.—L'avez-vous ?

M. Cassells.—Non, mais j'ai celui de Lennox qui lui est semblable. Dans le cas de Berthier, le point est décidé d'une manière concluante, 9. Rapports de la cour Suprême, 107. Quant à ces cinq piastres, mon savant ami vous demande sérieusement, dans un cas de cette nature, entraînant non-seulement une pénalité contre M. Flint mais impliquant le candidat lui-même, de ne pas accepter les témoignes produits, mais de tirer une déduction de l'emploi de Jackson. Si vous rejetez la déclaration de Jackson, il vous reste celle de M. Campbell et celle de M. Flint. Si Campbell a le droit d'employer ces solliciteurs de votes, cet homme était un libéral bien connu. Il avait accompagné M. Campbell dans ses visites aux élections, et M. Campbell avait conclu ce marché avec lui. Il est prouvé qu'il a travaillé là un certain nombre de jours, et il a été juré qu'une piastre par jour n'est pas un prix excessif. Toute la chose est expliquée. Il est vrai que l'homme est venu demander une somme plus élevée, mais elle n'a pas été donnée. Dans le cas de Curtis, il y avait eu promesse antérieure. Le seul autre point qui reste est celui de l'agence de Hadley.

(L'avocat continue son argumentation pendant que le sténographe, par ordre de Son Honneur, consulte ses notes.)

Le Juge.—Il me semble que je dois décider que l'onvrage qu'a fait Curtis était la conséquence d'un arrangement précédent entre lui et Flint. Pour disposer de cette question, je dois dire de l'emploi que l'on fait de solliciteurs de votes (appliquant ce que je dis au cas présent, et à ceux de Jackson et de Reeve—à tous les cas de solliciteurs de votes) que c'est certainement une chose très dangereuse, et qu'elle devient surtout dangereuse quand on trouve qu'on s'est servi de personnes qui ne sont pas très à l'aise, et que le paiement de légères sommes d'argent pour ces services, peut suffire à les induire à voter en faveur du parti qui les paie. Je crois que c'est une dangereuse pratique, qui peut dans bien des cas, avec l'aide de très peu de chose, porter le jago à croire que l'emploi de telles personnes comme solliciteurs de votes est pratiqué uniquement pour jeter de la poudre aux yeux et s'assurer de leurs votes. Mais en somme je ne me crois pas justifié à considérer Jackson et Curtis sous cet aspect. A l'égard de Curtis, je trouve qu'il a sollicité les électeurs par suite d'un arrangement précédent ; je ne pense pas que je puisse mettre de côté le témoignage

de M. Flint, c'est-à-dire, jusqu'au point de douter de lui lorsqu'il dit qu'il a employé Curtis comme solliciteur. Je crois que c'est un cas où un soupçon peut très justement s'élever, et je dois dire que mon esprit n'est pas entièrement exempt de soupçon ; mais si un juge, dans la disposition d'un cas semblable, décide contre la personne accusée, il doit nécessairement arriver à une conclusion qui charge cette personne de la commission d'un crime. Je confesse que je ne suis pas prêt à rejeter le serment que M. Flint a prêté en ce qui regarde les raisons qui ont fait employer Jackson. Je ne pense pas que je doive me laisser guider par mes soupçons au point de trouver que l'emploi de Curtis était un acte de corruption. Il en est de même de Jackson. Celui-ci a certainement accompagné d'abord M. Campbell, sur la demande de celui-ci paraît-il, pour l'introduire à ses amis de race noire et aux électeurs de cette même race ; mais ayant trouvé subséquemment qu'il ne pouvait perdre autant de temps et, si j'en crois M. Campbell,—et je confesse que je n'ai pas plus de raison de ne pas le croire sur ce point que j'en ai de ne pas croire M. Flint—Jackson s'est arrangé avec M. Campbell pour continuer ces services à raison d'une piastre par jour ; quelque chose de ce genre a été aussi dit à M. Flint. La preuve n'est pas complète dans tous les détails, et je suppose qu'on ne doit pas s'attendre à ce qu'elle le soit. Je dois donc trouver qu'il y a eu un arrangement entre Campbell et Jackson en vertu duquel Jackson devait continuer ses services pour la somme mentionnée par Campbell. Ensuite Jackson a reçu cinq piastres. Cet argent lui a certainement été payé à l'occasion de son voyage au village de Shrewsbury ; mais alors, suivant moi, il avait gagné l'argent que devait lui payer Campbell pour ses services ; et Campbell et Flint pouvaient peut-être avoir oublié combien Jackson avait alors gagné ; mais je pense que probablement ils se sont rappelé que ce n'était pas la première fois qu'ils avaient à payer Jackson pour le même emploi, et ceci les a rendus moins particuliers sur la somme qu'ils lui ont payée. Je sens que je dois peser un témoignage de cette nature avec le plus grand soin, parce que si je trouve que ces cinq piastres ont été payées à Jackson pour le corrompre, cet acte entraîne la déqualification du répondant ; et tout juge qui a eu à décider un cas semblable a examiné les témoignages le plus scrupuleusement possible, et fait pencher la balance du côté de la preuve qui n'entraînait pas la déqualification. Je décide donc que ces deux sommes ont été payées, comme l'ont dit les témoins, pour solliciter des votes. Quant à Hadley, je pense que la décision dans la contestation d'Ontario doit me porter à conclure que la preuve n'est pas assez forte pour décider que Hadley était un agent. La seule preuve d'agence consiste dans le fait qu'il a conduit une voiture le jour de l'élection, et qu'il a été vu une ou deux fois dans une salle de comité. Il n'a pas paru prendre part aux travaux de comité et il est hors de doute, d'après ce qui est rapporté par les témoins, que des personnes, autres que celles faisant réellement partie du comité, avaient l'habitude d'aller dans ces salles. Il peut y être allé, comme membre du parti, par simple curiosité. Dans tous les cas il m'est impossible de trouver aucun indice qu'il ait été employé par aucun membre du comité. Il a sorti à la suggestion de son père, et je dois dire que je n'attache pas grande importance à ce qu'a dit son père. Je pense que ce dernier savait que son fils allait conduire des voteurs pour le parti de son père. Étant incapable de trouver le jeune Hadley lié au comité ou employé par aucun de ses membres, je ne pense pas que je puisse décider qu'il a agi comme agent. Je trouve qu'il a été demandé à la chambre du comité s'il y avait de l'argent destiné à l'élection, et que Flint lui a dit très à propos qu'il n'y en avait pas. Malgré cela, il donne cet argent de lui-même. Ensuite nous le trouvons en affaire avec quelqu'un qui n'était pas un agent, et partie privée dans un acte de corruption avec une autre personne. Toutefois, je ne crois pas que la preuve soit suffisante pour l'associer à aucune personne pour les actes de laquelle le répondant est responsable. En conséquence je décide qu'il n'était pas un agent et qu'ainsi le répondant n'était pas responsable de ses actes. Mais l'élection doit être annulée, bien qu'il ne soit pas nécessaire encore de déclarer pour quelle cause. Par conséquent, je ne dresserai aucun ordre avant que la cause ne soit terminée.

M. McCarthy :—Je demande des mandats de comparution contre Charles Hadley et McGoldrick.

La cause est ajournée pour être reprise à Chatham, le 15 novembre.

CHATHAM, 15 novembre 1887.

La cause est reprise aujourd'hui conformément à l'ajournement ; *M. Meredith*, *Q.C.*, et *M. O'Neill* occupant pour le pétitionnaire, et *M. William Lount*, *Q.C.*, avec *M. Christie* pour le répondant.

FRASER WESTCOTT est assermenté et interrogé.

Par M. Meredith :

Q. Vous êtes teneur de livres dans l'établissement de Campbell, Stephens et Cie. ? R. Je fais la plus grande partie de cette besogne.

Q. Quand êtes-vous entré à leur emploi ? R. Il y a eu quatre ans en septembre, je pense.

Q. Et vous y avez été employé continuellement depuis lors ? R. Non, j'ai été absent pendant trois mois, après quoi je suis revenu.

Q. Dans tous les cas, vous avez été continuellement à leur emploi pendant les derniers dix-huit mois ? R. Non, je ne l'ai pas été : j'ai été absent en juin, juillet et août de cette année, et je ne pensais pas revenir.

Le juge.—Il était à l'emploi du répondant pendant, et immédiatement avant et après, cette élection ? R. Oui.

Par M. Meredith :

Q. Quel est votre système de tenue de livres ; sont-ils tenus en partie double ou simple ? R. En partie simple ?

Q. Quels livres tenez-vous ? R. Un journal, un grand-livre et un livre de banque.

Q. Ceci est le journal (exhibé) ? R. Oui, mon brouillard.

Q. Et voici le grand-livre (exhibé) ? R. Oui.

Q. Et celui-ci est le livre de banque, je suppose, (exhibé) ? R. C'est une copie du livre de banque que la banque nous a envoyé. C'est une copie de ce livre.

Q. Faites après que les chèques vous sont revenus de la banque ? R. En partie alors, et en partie avant cela.

Q. Alors, si je vous comprends bien, vous les entrez dans ce livre à mesure que les paiements sont faits par la banque pour le compte de la société ? R. Je les entre en grande partie sur les talons des chèques.

Q. Et si à la fin du mois vous trouvez des chèques qui ne sont pas entrés ? R. Je les entre d'après les chèques mêmes quand ils me reviennent de la banque.

Q. Vous conservez les talons, bien entendu ? R. Non, nous ne les gardons pas.

Q. J'ai cru que vous disiez que vous faisiez l'entrée des chèques sur les talons ? R. Je fais ces entrées sur les talons d'abord, puis je les compare avec les chèques quand ceux-ci reviennent.

Q. Quand détruisez-vous ces talons ? R. Lorsque la balance est trouvée exacte, c'est à-dire, quand elle s'accorde avec mon livre.

Q. Avez-vous fait des recherches parmi les livres et papiers de la maison pour trouver les talons et les chèques de l'hiver dernier ? R. Non, parce qu'ils sont donnés aux personnes en charge du grain pour en faire des bons de grain.

Q. Tenez-vous un livre de caisse ? R. Non.

Q. Avez-vous dans vos livres quelque compte avec un homme du nom de Joseph Brown ? R. Je ne m'en rappelle pas, il y a deux ou trois personnes de ce nom.

Q. Connaissez-vous un homme du nom de Joseph Brown ? R. Je connais un certain Joseph Brown pour l'avoir vu.

Q. Que fait-il ? R. Je ne sais s'il fait quelque chose ou non. Il était de grande taille. Je ne sais si c'est un cultivateur ou non. Je ne sais ce qu'il fait.

Q. Est-ce un commerçant de bois carré ? R. Je crois qu'il l'est.

- Q. Connaissez-vous aucun autre Joseph Brown? R. Non, pas que je me rappelle.
- Q. Avez-vous quelque compte dans vos livres avec Joseph Brown? R. Je ne saurais vous dire si c'était avec cet homme ou non.
- Q. Avec aucun Joseph Brown? R. Je n'en vois aucun dans le livre.
- Q. Voulez-vous regarder à la page 391 de votre livre de banque? Les entrées de la page 391 sont-elles de votre main? R. Oui.
- Q. Par qui sont faites ces marques à l'encre rouge? R. Elles l'ont été par moi quand la banque m'a renvoyé les chèques afin de m'assurer s'ils correspondaient avec ce livre.
- Q. Je suis porté à croire, d'après la manière dont vous avez fait les entrées pour le mois de février, que jusque vers le 28, vous avez fait les entrées de vos chèques? R. Oui.
- Q. Et que pour le mois suivant, vous avez entré les chèques reçus de la banque et le reste à l'aide des chèques mêmes à mesure qu'ils étaient donnés? R. Oui.
- Q. Le chiffre "3" représente le 3 février, n'est-ce pas? R. Oui.
- Q. Tous les chèques, à partir de cette entrée du trois février, paraissent avoir été entrés des chèques mêmes? R. Oui, mais ils ne l'ont pas été après cette date.
- Q. Mais ils auraient dû l'être? R. Oui, je le pense.
- Q. Je vois qu'il y a parmi eux un chèque de \$40, lui-même, A. Campbell; \$25, lui-même, O. J. Dolsen; \$220, lui-même, A. Campbell; \$200 J. B. Flint; \$200, D. Smith; \$800, Joseph Brown. Je suppose que, comme teneur de livres, il aurait été de votre devoir, après avoir reçu ces chèques et les avoir entrés ici, de les entrer au compte de quelque personne? R. Non, je ne l'aurais pas fait parce que j'aurais regardé comme certain que M. Campbell ou M. Stephens devaient savoir pourquoi ils les avaient donnés.
- Q. Vous ne demanderiez pas d'information? R. Quelque fois non, quelque fois oui s'il arrivait qu'un chèque me paraîtrait de nature à requérir une explication.
- Q. Vous rappelez-vous avoir demandé quelque explication à l'égard de ces chèques? R. Non, je ne m'en souviens pas.
- Q. Pourquoi? R. Il en venait tous les mois en plus ou moins grand nombre.
- Q. Je vois que deux de ces chèques sont apparemment venus dans le mois de janvier? R. Oui, M. Stephens les compare avec le grand-livre à la fin du mois, et voit s'ils y sont convenablement portés.
- Q. En décembre je n'en vois qu'un? R. Oui.
- Q. 30 novembre; en voici deux ici? R. Oui, Stephens donne quelque fois des chèques à Halifax ou au Nord-Ouest.
- Q. A-t-il été à Halifax ou au Nord-Ouest pendant le mois de février? R. Non, il était chez lui.
- Q. Savez-vous quelque chose d'un compte d'élection? R. Non.
- Q. Ou si des chèques ont été tirés sur un tel compte? R. Non.
- Q. Avez-vous reçu des instructions de M. Campbell ou de son associé à ce sujet? R. Non.
- Q. Avez-vous porté quelque chose au compte personnel de M. Campbell pour dépenses d'élection? R. Pas que je sache. Je ne pouvais savoir si les chèques étaient pour dépenses d'élection ou pour dépenses de sa maison.
- Q. Ne porteriez-vous pas celui-ci, lui-même, A. Campbell, d'après la routine habituelle, au compte de M. Campbell? R. N'est-il pas porté à son compte.
- Q. Je ne le pense pas? R. S'il ne l'a pas été, c'est parce que M. Campbell m'avait dit de mettre de côté une couple de chèques qu'il voulait examiner et faire entrer au grand livre plus tard.
- Q. Qu'est devenu ce chèque de Joseph Brown? R. C'est plus que je ne peux vous dire.
- Q. Que faites-vous des chèques après qu'ils ont été comparés avec ce livre? R. Je les remets à M. Stephens qui les compare avec le grand livre, pour s'assurer s'ils y ont été entrés convenablement.
- Q. Alors je suppose que les chèques de chaque mois sont arrangés en liasses séparées? R. Oui.

Q. Et pouvez-vous me dire pourquoi ce chèque seul manque parmi les autres ?
R. Il devait être ici.

Q. Et vous ne pouvez expliquer pourquoi il n'y est pas ? R. Non. Il y a un grand nombre de chèques à examiner ; dans certains mois il y en a jusqu'à 1,300.

Q. Trouvez-vous que les \$220 sont chargées au compte de M. Campbell ? R. Non.

Transquestionné par M. Lount :

Q. Une somme considérable est payée par chèques chaque mois par Campbell et Cie. ; combien de chèques par mois dites-vous ? R. Je ne puis le dire ; dans le mois d'octobre, il peut quelquefois y en avoir en jusqu'à 1,300.

Q. Je comprends qu'une forte somme était payée par chèques aux vendeurs de grain ? R. Oui.

Q. Trois ou quatre cents piastres quelquefois à la même personne ? R. Oui.

Q. Et les chèques donnés aux vendeurs de grain étaient généralement faits payables au porteur, n'est-ce pas ? R. Nous les gardions généralement tous lorsqu'ils nous revenaient de la banque.

Q. On m'a dit que ceux payables au porteur n'étaient pas gardés du tout quand la banque vous les renvoyait ? R. Ils l'étaient.

DAVID SMITH est assermenté et interrogé.

Par M. Meredith :

Q. Où résidez-vous ? R. Dans le canton de Raleigh.

Q. Je crois que vous étiez un partisan actif de M. Campbell dans la dernière élection fédérale ? R. J'ai donné mon appui à M. Campbell.

Q. Avez-vous eu quelque chose à faire avec aucun argent relativement à l'élection ? R. J'ai retiré \$200 de la banque.

Q. De quelle banque ? R. De la banque de Commerce, je pense.

Q. Pour quel objet ? R. M. Flint m'avait demandé d'aller les retirer.

Q. Quel est M. Flint ? R. M. Flint est le secrétaire de l'association de la réforme, je crois.

Q. Où étiez-vous quand il vous a demandé de le faire ? R. J'étais dans la salle de comité.

Q. Qui était là ? R. Il y avait un grand nombre de personnes.

Q. M. Campbell y était-il ? R. Non.

Q. A-t-il été parlé publiquement, ouvertement de cet argent devant le comité, ou vous a-t-il demandé cela dans une chambre privée ? R. Cela n'a pas été demandé dans une chambre privée.

Q. N'aviez-vous qu'une seule salle pour votre comité ? R. Il y avait d'autres petites chambres.

Q. Étiez-vous dans la salle du comité ou dans une des petites chambres ? R. Dans la grande.

Q. Vous rappelez-vous quel jour de la semaine c'était ? R. Non.

Q. Combien de jours avant l'élection ? R. Je ne peux pas le dire.

Q. Pourquoi vous a-t-on prié d'aller demander cet argent à M. Campbell ? R. M. Flint vint à moi et me dit qu'il désirait que j'aille voir M. Campbell pour avoir \$200 pour lui, vu qu'il n'avait pas le temps de quitter la salle.

Q. Pourquoi ? R. Je n'en sais rien ; je ne lui ai pas fait de question.

Q. Vous n'avez pas demandé pourquoi, et vous n'en aviez pas d'idée ? R. Je n'en avais aucune idée.

Q. Pensiez-vous que cela se rattachait à l'élection ? R. Je pensais que M. Flint voulait cet argent pour quelque objet relatif à l'élection.

Q. Lui avez-vous demandé quel était cet objet ? R. Non.

Q. Aviez-vous l'intention de fermer les yeux au point de ne pas trouver pourquoi était cet argent ? R. Non.

Q. Vous a-t-il dit en quels billets de banque il voulait avoir cet argent ? R. Je devais demander de petits billets.

- Q. Vous avez reçu instruction de demander de petits billets ? R. Oui.
- Q. Des instructions écrites ? R. Non.
- Q. Combien de billets de chaque dénomination particulière deviez-vous prendre ?
- R. Il ne m'a rien dit de cela.
- Q. Aviez-vous donné, le jour précédent, un rapport sur Raleigh ? R. Je ne le pense pas.
- Q. Avait-il été question qu'il fallait de l'argent pour Raleigh ? R. Pas que je sache.
- Q. Vous n'en aviez entendu parler par personne ? R. Non.
- Q. Après la demande de M. Flint, qu'avez-vous fait ? R. Je sortis pour chercher M. Campbell.
- Q. L'avez-vous trouvé ? R. Oui, je l'ai trouvé dans la rue.
- Q. Qu'avez-vous fait alors ? R. Je donnai, je pense, un billet de M. Flint à M. Campbell.
- Q. M. Flint vous avait donné un mot de lui-même pour M. Campbell ? R. Oui.
- Q. Ce billet était-il sous enveloppe ? R. Non.
- Q. L'avez-vous lu ? R. Je pense que oui.
- Q. Pouviez-vous nous dire ce qu'il contenait ? R. Je pense qu'il contenait une demande de \$200 faite à M. Campbell ; je crois que c'était tout.
(Le billet est demandé, il n'est pas exhibé.)
- Q. Après l'avoir présenté, que s'est-il passé entre vous et lui ? R. Nous sommes allés ensemble à la banque.
- Q. Il doit sûrement s'être passé autre chose avant que vous soyez allés à la banque ? R. Non.
- Q. Vous n'avez rien dit du tout à ce sujet ? R. Non, nous avons tout simplement traversé la rue pour entrer à la banque. Nous avons pu parler ; mais je ne me rappelle pas que nous ayons parlé d'élection.
- Q. Aviez-vous vu Campbell avant ce jour-là ? R. Non.
- Q. Quelle heure était-il ? R. Je pense qu'il était environ trois heures.
- Q. Pour quelle raison étiez-vous allé au comité ce jour-là ? R. Je ne pense pas avoir eu de raison particulière. J'y entrais presque tous les jours.
- Q. Où êtes-vous allé ce jour-là en premier lieu ? R. Je ne peux pas le dire.
- Q. Avez-vous marché ? Étiez-vous allé en voiture ce jour-là ? R. Je n'en sais rien.
- Q. A quelle distance de la ville demeurez-vous ? R. Environ deux milles et demi.
- Q. Aviez-vous eu une assemblée du comité le jour précédent ? R. Je ne saurais dire.
- Q. Assistiez-vous à quelque assemblée du comité la soirée précédente ? R. Je ne puis pas me rappeler.
- Q. Pouvez-vous dire que vous ne l'avez pas fait ? R. Non.
- Q. Vous avez généralement une assez bonne mémoire, n'est-ce pas ? R. Oui.
- Q. Bien, étiez-vous à quelque assemblée la soirée précédente ? R. Je ne sais si j'y étais ou non.
- Q. Aviez-vous assisté à une assemblée dans l'intervalle de deux ou trois soirs avant cela ? R. J'ai assisté à de nombreuses assemblées. Je ne peux pas me rappeler.
- Q. Avez-vous assisté à une assemblée dans un intervalle de deux ou trois soirs à Chatham ? R. Je ne puis le dire.
- Q. Aviez-vous une liste des voteurs douteux ? R. Je ne pense pas que j'en avais une.
- Q. Ne pouvez-vous pas faire mieux que cela ? R. Non, je ne le peux pas. J'ai fait une liste moi-même.
- Q. Avez-vous vous-même ou quelque autre, le comité ou quelque autre personne, fait une liste des voteurs douteux de Raleigh ? R. Le comité n'en a pas fait. J'en ai fait une moi-même.
- Q. Une liste par écrit ? R. Oui.
- Q. Qu'en avez-vous fait ? R. Je l'ai gardée dans ma poche.

- Q. Où est-elle maintenant ? R. Je n'en sais rien.
- Q. Combien contenait-elle de noms ? R. Je ne m'en souviens pas.
- Q. Y en avait-il dix, vingt ou cinquante ? Je ne peux vous le dire.
- Q. Pouvez-vous dire s'il y en avait autant que cinquante ? R. Je n'en sais rien.
- Q. Moins de trente ? R. Non.
- Q. Quelle est votre occupation ? R. Cultivateur.
- Q. Votre instruction a-t-elle été négligée quand vous étiez jeune ou êtes-vous passablement instruit ? R. Je ne puis dire.
- Q. Vous avez rencontré Campbell, et sans parler, par quelque influence magnétique vous avez traversé la rue pour entrer à la Banque du Commerce ? R. Nous avons immédiatement traversé la rue pour entrer à la Banque du Commerce.
- Q. Et il ne s'est rien passé entre vous concernant cet argent ? R. Je ne pense pas que nous ayons échangé un seul mot.
- Q. Aviez-vous des mauvaises nouvelles ce jour-là ? R. Non.
- Q. Vous êtes donc allé à la Banque du Commerce; qu'est-il arrivé alors ? R. M. Campbell écrivit son chèque.
- Q. Sur le comptoir de la banque ? R. Oui.
- Q. Et à qui l'a-t-il fait payable ? R. Je crois qu'il l'a fait payable à moi.
- Q. Vous aviez l'intention de prendre l'argent à la banque n'est-ce pas ? R. Oui.
- Q. Voulez-vous me dire à qui le chèque était payable ? R. Je ne sais s'il était payable à moi ou à mon ordre; je crois qu'il l'était.
- Q. Si vous deviez avoir de l'argent de la banque, pourquoi M. Campbell ne l'a-t-il pas retiré lui-même ? R. Je ne pourrais pas le dire.
- Q. M. Campbell savait aussi bien que vous que les \$200 devaient être portées à la salle du comité et donné à M. Flint ? R. Oui.
- Q. A qui le chèque devait-il être payable; en avez-vous parlé ? R. Il devait être payable à moi.
- Q. A-t-il été fait mention de la personne à qui le chèque devait être payable ? R. Payable à moi.
- Q. Avec qui avez-vous parlé de cela ? R. Avec M. Flint.
- Q. Alors il a été question de cela ? R. Oui.
- Q. Où ? R. Dans la salle de comité.
- Q. Qui se trouvait alors avec vous ? R. Personne à ma connaissance.
- Q. Pourquoi le chèque était-il fait payable à vous ? R. Je devais en retirer la valeur en argent.
- Q. Si vous deviez aller chez Campbell et retirer l'argent, pourquoi Campbell n'avait-il pas pu retirer l'argent lui-même et vous la donner ? R. Il m'est impossible de vous dire pourquoi.
- Q. Enfin, les instructions de M. Flint étaient que le chèque devrait être payable à vous ? R. Oui, ou à mon ordre.
- Q. Ces instructions étaient-elles par écrit ? R. Je ne le sais pas.
- Q. Comment se fait-il alors que Campbell ait fait le chèque à votre ordre ? R. Je n'en sais rien.
- Q. Campbell est-il resté jusqu'à ce que vous ayez reçu l'argent ? R. Je ne m'en rappelle pas. Je ne crois pas qu'il l'ait fait.
- Q. Vous prétendez dire que Campbell ne vous a pas questionné, et que vous ne lui avez rien dit touchant l'objet pour lequel ce chèque était requis ? R. Non pas du tout.
- Q. A qui avez-vous présenté le chèque ? R. Je l'ai présenté au comptable de la banque.
- Q. Quel est son nom ? R. Je ne le sais pas.
- Q. Lui avez-vous indiqué la dénomination des billets de banque que vous vouliez avoir ? R. Je lui ai dit que je voulais de petits billets de banque.
- Q. Vous avez pris cinquante billets de deux piastres et cent d'une piastre, je crois ? R. Je ne m'en rappelle plus.
- Q. Je vois une note de la main du commis de la banque, "cinquante billets de

deux et cent de une ;” est-ce à peu près cela ? R. Je ne puis pas le dire ; c'était de petits billets.

Q. Cela formait une assez grosse lia-se ? R. Assez grosse.

Q. Qu'avez-vous fait de l'argent ? R. Je l'ai mis dans ma poche.

Q. Comment en avez-vous disposé ? R. Je l'ai porté dans la salle du comité.

Q. Qui avez-vous trouvé là ? R. M. Flint.

Q. Rien que lui ? R. Il y avait là plusieurs personnes.

Q. Pouvez-vous nommer quelques-unes de ces personnes ? R. Je ne pourrais vous en nommer une seule, excepté lui.

Q. Qu'avez-vous fait de l'argent alors ? R. Je l'ai donné à M. Flint.

Q. Avez-vous eu des explications ? R. Non, rien du tout.

Q. Qu'est-ce que Flint a fait de l'argent ? R. Il l'a mis dans sa poche.

Q. Combien en avez-vous emporté ? R. Je n'en ai pris aucune partie.

Le Juge :—Quel jour était-ce ?

M. Meredith :—Le 19 février. (Au témoin.) L'élection se trouvait le 22, n'est-ce pas ? R. Je pense que oui.

Q. Combien d'argent avez-vous eu du comité ? R. Je n'en ai pas eu du tout.

Q. Vous jurez que vous n'avez eu d'argent d'aucune personne, ni à la salle du comité ni ailleurs ? R. Je n'ai reçu aucun argent ni du comité ni de qui que ce soit.

Q. Avez-vous payé aucun argent ? Non, pas dans l'élection fédérale ; j'ai souscrit deux piastres et demie pour l'élection locale.

Q. Avez-vous vu Campbell au sujet de ce chèque avant que la cour ait siégé pour la première fois en cette cause ? R. Oui.

Q. Avez-vous eu quelque conversation à ce sujet ? R. Oui, nous en avons parlé.

Q. Et avant cette occasion ? R. Je ne me rappelle pas m'en être entretenu avec M. Campbell.

Q. N'avez-vous jamais parlé de ce chèque à Campbell jusqu'à la conversation que vous venez de mentionner ? R. Je ne me souviens pas d'en avoir jamais parlé.

Q. Quelle est la personne qui est venue chez vous pour vous voir à l'égard de ce chèque ? R. Il n'est venu personne chez moi.

Q. Quand avez-vous eu connaissance que vous vous trouviez impliqué au sujet de ces \$200 ? R. J'ai reçu un subpoena m'annonçant de comparaître.

Q. Quand ? R. Il y a eu deux ou trois semaines jeudi dernier.

Q. Quelqu'un vous avait-il vu avant cela, dans l'intérêt de Campbell ? R. Non.

Q. En aviez-vous eu connaissance par les journaux ? R. Non.

Q. Etes-vous allé voir M. Campbell après avoir reçu le subpoena ? R. Non.

Q. Avez-vous ici ce subpoena ? R. Non. Oui, en effet, je crois l'avoir (il l'exhibe.)

Transquestionné par M. Lount :—

Q. Si j'ai bien compris, vous étiez dans la salle du comité, lorsque M. Flint vous demanda de voir M. Campbell pour avoir quelque argent. R. Oui.

Q. Il vous a donné un billet pour M. Campbell ? R. Oui.

Q. Vous êtes sorti et vous avez vu M. Campbell ? R. Oui.

Q. Et vous avez eu ce chèque de M. Campbell ? R. Oui.

Q. Vous avez fait convertir le chèque en argent ? R. Oui.

Q. Vous avez pris l'argent et l'avez donné à M. Flint ? R. Oui.

Q. Et vous n'avez eu aucune partie de cet argent ? R. Pas un centin.

Par le Juge :

Q. Vous n'avez pas l'intention de retirer aucune partie de votre témoignage, rien de ce que vous avez dit ? M. Flint nous a dit, dans son dernier examen, qu'au meilleur de sa connaissance il n'avait pas eu le montant de ce chèque. Vous n'avez aucun doute ? R. Pas du tout.

IÈRE ACCUSATION.

JOHN O'NEILL est assermenté et interrogé.

Par M. Meredith :

- Q. Où demeurez-vous ? R. Dans le canton de Raleigh.
- Q. Connaissez-vous M. Tétrault, de Chatham ? R. Oui.
- Q. Quelle est votre occupation ? R. Cultivateur.
- Q. Êtes vous marié ? R. Non.
- Q. Où vivez-vous ? R. Avec mon père.
- Q. Sur quel lot ? R. 17 dans la 9^e concession.
- Q. Vous avez un frère appelé James ? R. Oui.
- Q. Demeure-t-il aussi avec vous ? R. Non.
- Q. Où demeure-t-il ? Est-il marié ? R. Oui.
- Q. Où étiez-vous le 2 novembre dernier ? R. Je ne puis le dire.
- Q. Tâchez de vous en rappeler ? R. Probablement à Chatham.
- Q. Le jour du procès, le 2 du mois courant ; où étiez-vous ? R. J'étais chez moi, je pense.
- Q. Comment se fait-il que vous ayez dit que vous étiez à Bay City ? R. Je n'ai pas dit cela.
- Q. Avez-vous chargé quelqu'un de dire cela ? R. Oui.
- Q. Qui ? R. J'ai recommandé à mon père de le dire.
- Q. Croyiez-vous qu'il le jurerait ? R. Non.
- Q. Et il était convenu, n'est ce pas, qu'il serait dit que vous étiez allé à Bay City ?
- R. Oui.
- Q. Pourquoi cela ? R. Je ne voulais pas venir à la cour.
- Q. Vous saviez que votre présence y était désirée ? R. Oui.
- Q. Et vous ne vouliez pas venir en cour ? R. Non.
- Q. Qui vous a vu pour vous dire de vous tenir ainsi hors de la portée de la cour ?
- R. Je ne le sais pas.
- Q. Qu'entendez vous par cela ? R. Que je ne connais pas la personne.
- Q. Quelqu'un est venu vous voir ? R. Oui.
- Q. Cet homme vous a-t-il dit son nom ? R. Non.
- Q. Quant est-il venu ? R. Un après midi.
- Q. De quel jour ? R. Je ne puis vous donner la date.
- Q. Combien de temps avant l'ouverture de la cause ? R. C'était le trois du mois, je pense.
- Q. Le trois ? R. Je le crois. Je pense qu'il est venu le second jour du procès.
- Q. Reconnaissez-vous cet homme ? R. Je le pense.
- Q. Est-il ici à la cour ? R. Je ne le vois pas.
- Q. L'avez-vous revu depuis ? R. Je l'ai rencontré sur la rue hier soir.
- Q. Lui avez-vous demandé son nom ? R. Non.
- Q. Vous a-t-il dit son nom ? R. Non.
- Par le Juge.*—M. Meredith vous a posé la question, est-il à la cour ? Vous avez dit que vous ne le voyiez pas. Est-il à la cour ? R. Je ne sais pas, je ne le vois pas.
- Par M. Meredith :—*
- Q. Examinez bien la cour et voyez s'il n'est pas ici ? R. Je ne le vois pas.
- Q. Regardez chaque figure, une à une, et voyez si vous l'apercevez ? R. Je ne le vois pas.
- Q. Est-ce un blanc ou un homme de couleur ? R. C'est un blanc.
- Q. A quelle heure du jour est-il venu ? R. Dans l'après-midi.
- Q. Était-il seul ? R. Oui.
- Q. En voiture à un cheval ou deux ? R. Un cheval.
- Q. Quelle espèce de cheval avait-il ? R. Un cheval gris de fer, je pense.
- Q. Quelle voiture avait-il ? R. Un boghie découvert.
- Q. Vous n'aviez jamais vu cet homme avant ? R. Il me semble l'avoir vu ; je ne voudrais pas l'assurer.

- Q. N'avait-il pas l'apparence d'un avocat ? R. Non.
- Q. Quelle apparence avait-il ? R. Il était de petite taille, c'était un jeune homme.
- Q. Quel âge ? R. Je ne pourrais le dire ; vingt ans, peut-être ; il pouvait avoir plus.
- Q. Comment était-il mis ? R. Il portait un habit long.
- Q. Et il vous a dit qu'il vaudrait mieux que vous vous absenteriez ? R. Oui.
- Q. A-t-il dit pourquoi ? R. Oui.
- Q. A cause de l'accusation-Tétrault ? R. Oui.
- Q. Que lui avez-vous dit ? R. Que je pensais recevoir une assignation. Il m'a dit que je ferais mieux de m'absenter.
- Q. Et vous vous êtes absenté ? R. Oui.
- Q. Où êtes-vous allé ? R. Chez mon frère.
- Q. Où vous vous êtes tenu caché ? R. Je ne me suis pas caché.
- Q. Où avez-vous resté ? R. Dans la maison.
- Q. Vous ne vous êtes pas éloigné ? R. Non.
- Q. Saviez-vous qu'on vous cherchait ? R. Oui, je l'ai su après.
- Q. Vous ne leur avez pas donné la chance de vous trouver ? R. Je n'ai su qu'après qu'on était venu.
- Q. Vous avez rencontré ce jeune homme hier soir, dans la rue ? R. Oui.
- Q. Que vous a-t-il dit ? R. Il m'a demandé si j'étais impliqué dans cette cause et je lui ai répondu que oui.
- Q. Êtes-vous allé dans quelque bureau en ville ? R. Je suis allé dans un bureau d'avocat, ici ?
- Q. Celui de Christie et Lewis ? R. Oui.
- Q. Qui vous y a conduit ? R. J'y suis allé seul.
- Q. Combien de fois y êtes-vous allé ? R. Hier.
- Q. En tout ? R. Deux fois.
- Q. Quant y êtes-vous allé la première fois ? R. Avant le procès.
- Q. Lui avez-vous dit ce qui vous embarrassait ? R. Non, il me demanda de lui exposer l'affaire.
- Q. Que votre nom était mentionné dans les accusations ? R. Non, pas à propos des accusations. Il savait qu'une erreur avait été faite dans le nom de mon frère.
- Q. Le nom de votre frère était mentionné dans les papiers au lieu du vôtre ? R. Oui.
- Q. Il vous a dit que vous feriez mieux de vous absenter ? R. Non.
- Q. Avez-vous retourné à son bureau ? R. Non.
- Q. Après avoir revu le jeune homme ? R. Oui.
- Q. Le jeune homme vous a-t-il dit que vous feriez bien d'aller à ce bureau d'avocat ? R. Non.
- Q. Qui vous a recommandé alors d'y aller ; qui vous a demandé d'y aller ? R. J'y suis allé de mon propre mouvement.
- Q. Vous n'aviez vu personne à qui vous pouviez parler de cette affaire. Êtes-vous allé là seul la première fois ? R. Oui.
- Q. Comment se fait-il que vous y êtes allé ? R. On m'avait dit qu'il voulait me voir à ce sujet.
- Q. Qui vous avait dit cela ? R. James Dillon.
- Q. James Dillon est venu chez vous, n'est-ce pas ? R. Oui.
- Q. Et vous a dit que M. Christie voulait vous voir ? R. Il m'a dit d'entrer au bureau et de voir M. Christie quand j'irais en ville.
- Q. Vous rappelez-vous d'être allé au magasin de chaussures de Tétrault ? R. Oui.
- Q. Dans le mois de décembre ? R. Je pense que c'est cela.
- Q. Comment allait alors l'élection ; c'était assez chaud ; il y avait de l'excitation ? R. Moyennement.
- Q. Avez-vous dit quelque chose à M. Campbell, pendant que vous étiez chez Tétrault ? R. Oui. M. Campbell est entré après moi. J'étais au magasin avec ma sœur quand M. Campbell est arrivé.

- Q. Pourquoi étiez-vous là? R. Pour avoir des claques en caoutchouc.
- Q. Pour vous-même? R. Oui, et une paire pour ma sœur.
- Q. Est-elle restée avec vous? R. Oui.
- Q. Et vous êtes repartis ensemble du magasin? R. Oui.
- Q. Avez-vous eu une paire de claques en caoutchouc? R. Oui?
- Q. Vous? R. Oui.
- Q. Les avez-vous payées? R. Non.
- Q. Quel en était le prix? R. Deux piastres.
- Q. Avez-vous parlé d'élection pendant que vous étiez là? R. Oui.
- Q. Avec qui? R. Avec M. Campbell.
- Q. M. Campbell a-t-il sollicité votre support? R. Pas pour lui-même.
- Q. Il travaillait pour M. Dillon alors, n'est-ce pas? R. Il parlait en faveur de
Dillon. Il me demandait quel parti je supporterais.
- Q. Le lui avez-vous dit? R. Oui.
- Q. Pendant la conversation lui avez-vous dit que vous feriez tout ce que vous
pourriez pour lui et Dillon? R. Non, du moins je ne m'en rappelle pas.
- Q. Jureriez-vous que vous ne vous en rappelez pas? R. Je puis jurer que je ne
m'en rappelle pas.
- Q. Jureriez-vous que vous n'avez fait aucune mention de cela? R. Je ne m'en
rappelle pas.
- Q. Jureriez-vous que vous ne l'avez pas fait? R. Je ne jurerais pas parce que je
ne m'en rappelle pas.
- Q. Vous ne voulez pas faire serment que vous ne le lui avez pas dit? R. Non.
- Q. A-t-il été question qu'il vous donnerait ces claques? R. Oui.
- Q. Qui l'a dit? R. Je l'ai dit. J'étais occupé à faire l'essai des claques quand M.
Campbell est entré, et je lui ai demandé de les payer pour moi.
- Q. Et vous avez dit alors, je suppose, que vous feriez tout ce que vous pourriez
pour lui? R. Non.
- Q. Bien, pourquoi les aurait-il payées? R. Je ne vois pas pourquoi il l'aurait
fait.
- Q. Pourquoi le lui avez-vous demandé? R. Pour plaisanter.
- Q. Et vous lui avez dit, par plaisanterie, que s'il payait les claques, vous lui
donneriez votre voix et que vous feriez tout votre possible pour lui? R. Non, je ne
l'ai pas dit.
- Q. Puis toujours par plaisanterie, vous lui avez demandé s'il ne voulait pas
payer les bottes? R. Non.
- Q. En plaisantant lui aussi, il vous a dit qu'il ne les paierait pas? R. Oui. Il
ne l'a pas dit pour rire; il m'a dit qu'il était candidat et qu'il n'osait pas le faire.
- Q. Ne lui avez-vous pas dit que tout serait bien, s'ils étaient portés à son compte?
R. Non.
- Q. Lorsque vous êtes entré aviez-vous l'intention de les payer? R. Non.
- Q. Vous êtes parti sans les payer? R. Oui.
- Q. Aviez-vous l'argent nécessaire pour les payer? R. Je ne m'en rappelle pas
exactement.
- Q. Les avez-vous jamais payées? R. Pas encore.
- Q. Avez-vous jamais parlé de cette affaire à M. Campbell, depuis? R. Je l'ai
rencontré seulement, et il m'a demandé si je me souvenais de cette affaire.
- Q. Quand l'avez-vous rencontré? R. Hier soir.
- Q. Où l'avez-vous rencontré? R. Dans son bureau.
- Q. Comment se fait-il que vous y soyez allé? R. J'y suis allé pour le voir.
- Q. Pourquoi vouliez-vous le voir? R. Je voulais voir comment nous nous sou-
venions l'un et l'autre de cette affaire.
- Q. Et vous avez comparé réciproquement vos souvenirs de l'affaire? R. Non.
- Q. Vous lui avez dit que vous veniez pour savoir ce dont il se rappelait de la
chose, n'est-ce pas? R. Non.
- Q. Qui était présent quand vous y êtes allé? R. Où?
- Q. Au bureau de M. Campbell? R. M. Stephens.

Q. M. Stephens, son associé ? Quelqu'un est-il venu vous inviter à aller chez Campbell, Stephens et Cie, ou y êtes allé de vous-même ? R. Il m'envoya dire qu'il voulait me voir.

Q. Par l'entremise de John Dillon ? R. Non.

Q. Qui est-ce ? ce garçon qui vient d'apporter un message ? R. Non.

Q. Qui enfin ? R. Il avait dit à mon père qu'il voulait me voir.

Q. Quand cela ? R. Dans le cours de la semaine dernière.

Q. Est-ce la première fois que vous êtes venu à la ville, hier soir, depuis que vous vous êtes caché ? R. Oui.

Q. Vous êtes allé le voir ? R. Oui.

Q. Quand vous êtes entré au bureau, vous a-t-il dit qu'il voulait savoir jusqu'à quel point vous vous souveniez de la chose ? R. Oui.

Q. Je croyais que vous m'aviez dit que votre but en y allant était de vous assurer des faits dont il se rappelait ? R. Oui. Je voulais savoir de quelles circonstances il se rappelait, et il voulait lui, savoir celles dont je me souvenais.

Q. Quand l'idée vous est elle venue de vous assurer de quelles circonstances il se rappelait ? R. Quand il m'a fait demander.

Q. Étiez-vous positivement certain alors des faits dont vous vous souveniez ? R. Bien, j'étais sûr des faits dont je pouvais me rappeler.

Q. Mais vous ne l'étiez pas de ceux dont vous ne vous souveniez pas. Maintenant, pourquoi n'êtes-vous pas venu droit à la cour, comme un honnête homme, et exposer ici la chose ? R. C'est un endroit où je ne me soucie jamais de venir.

Q. Quelle heure était-il quand vous êtes arrivé au bureau de Campbell ? R. Peu après six heures.

Q. Était-il informé de quelles circonstances vous vous souveniez ? R. Oui.

Q. Vous a-t-il dit que vous vous étiez jeté dans un vilain guépier ? R. Non.

Q. Vous a-t-il dit que vous vous trouviez dans une situation bien malheureuse ? R. Non.

Q. A-t-il dit quelque chose touchant Tétrault ? R. Oui.

Q. Quoi ? R. Il m'a demandé si j'avais vu le témoignage de Tétrault.

Q. A-t-il examiné le témoignage avec vous ? R. Non, pas en entier.

Q. En grande partie ? R. Nous avons parlé de quelques points de ce témoignage.

Q. De quelles parties du témoignage vous a-t-il parlé ? R. Je ne puis vous le dire.

Q. Vous ne pouvez pas même vous souvenir de cela ? R. Non. Il me disait que Tétrault avait juré qu'il avait dit à ce dernier de mettre les chaussures à son propre compte.

Q. Vous a-t-il dit autre chose ? R. Et comment son fils avait juré que ma sœur n'était pas présente. C'est à peu près tout.

Q. Lui avez-vous dit ce dont vous vous souveniez ? R. Oui.

Q. Et il vous a fait part de ce dont il se rappelait ? R. Oui.

Q. Vous a-t-il dit que tout cela avait été une plaisanterie ? R. Non, il n'y avait pas eu de plaisanterie du tout, m'a-t-il dit, car il allait nier tout.

Q. Lui avez-vous dit que c'était une plaisanterie ? R. Oui.

Q. Et il a prétendu que ce n'en était pas une ? R. Il n'a rien dit de semblable.

Q. J'ai cru que vous disiez qu'il avait dit que ce n'était pas une plaisanterie ? R. Non, je n'ai pas dit cela.

Q. Enfin a-t-il dit que c'était une plaisanterie ? R. Je ne vous comprends pas.

Q. M. Campbell vous a-t-il dit, lorsque vous lui parliez hier soir, que ce qui s'était passé entre vous et lui était une plaisanterie ? R. Non, il n'a pas été dit cela.

Par le Juge :

Q. Votre sœur a-t-elle acheté des claques ? R. Oui.

Q. Qui lui a donné l'argent nécessaire ? R. C'est moi ; je pense que c'est moi.

Q. Que lui avez-vous donné ? Combien lui avez-vous donné ? R. Une piastre et demie, je pense.

Q. En quelle monnaie ? R. Je ne pourrais vous le dire.

- Q. Un billet de cinq piastres ? R. Je ne le pense pas.
- Q. Un de quatre piastres ? R. Je ne le pense pas. Je crois lui avoir donné exactement une piastre et demie.
- Q. Vous en avez pris une paire aussi ? R. Oui.
- Q. Pourquoi ne les avez-vous pas payées ? R. Je n'étais pas prêt à le faire.
- Transquestionné par M. Lount.*
- Q. Aviez-vous eu des relations d'affaire avec Tétrault avant cela ? R. Oui.
- Q. Était-ce là que vous faisiez généralement des affaires ? R. Oui la plupart du temps. J'en faisais aussi chez Powell.
- Q. Avez-vous tenu un compte ouvert avec lui avant cela ? R. Oui.
- Q. Vous rappelez-vous avoir jamais payé argent comptant des effets que vous avez achetés chez Tétrault ? R. J'ai quelquefois acheté argent comptant, et quelquefois j'ai pris des marchandises à crédit.
- Q. Vous avez fait les deux ? R. Oui.
- Q. De manière que vous aviez tout lieu de croire qu'il vous ferait crédit si vous le désiriez ? R. Oui.
- Q. Vous n'avez jamais eu de difficulté avec lui sous ce rapport ? R. Aucune.
- Q. Vous rappelez-vous si, dans cette occasion, vous aviez sur vous plus que la piastre et demie que vous avez payée pour votre sœur ? R. Je ne puis pas m'en rappeler.
- Q. Vous avez été chez Tétrault, dites-vous, dans le but de vous procurer des claques ? R. Oui.
- Q. Pour vous et votre sœur ? Et vous êtes sûr que votre sœur était avec vous ? R. Oui.
- Q. Et vous êtes positivement sûr également qu'elle a eu des claques ? R. Oui.
- Q. Et que vous les avez payées ? R. Oui.
- Q. Qui servait votre sœur quand elle a acheté des claques ? R. C'est ou Mme Tétrault ou son fils.
- Q. Et qui vous a servi ? R. C'était M. Tétrault.
- Q. Dans quelle partie du magasin votre sœur a-t-elle été servie ; était-ce dans la partie où vous vous trouviez ? R. Oui, mais, dans l'autre côté du magasin.
- Q. De sorte que si votre sœur eut été là, le jeune Tétrault l'aurait vue ? R. Oui, il me semble que c'est lui qui l'a servie. Je ne le jurerais pas positivement, mais je suis porté à croire que c'était lui qui la servait parce que son père était occupé à me servir.
- Q. Vous a-t-on servis tous deux en même temps ? R. Je le pense.
- Q. Et servis dans la même pièce ? R. Oui.
- Q. Étiez-vous là depuis longtemps quand M. Campbell est entré ?
- Par le juge :—*
- Q. Le jeune Tétrault connaît-il sa sœur ? R. Oui, je le pense, parce qu'il avait l'habitude de faire des affaires là.
- Par M. Lount :—*
- Q. Depuis combien de temps étiez-vous là quand Campbell est entré ? R. Je ne puis le dire, quelques minutes, je pense ; depuis peu de temps dans tous les cas.
- Q. Et c'était la première fois que vous aviez vu Campbell, ce jour-là ? R. Oui.
- Q. Était-ce la première fois que vous aviez vu Campbell depuis sa nomination ? R. Oui.
- Q. Vous n'avez, en conséquence, eu aucune conversation avec Campbell avant d'autres chez Tétrault ? R. Non.
- Q. Vous dites que vous avez été servi par M. Tétrault, et que M. Campbell est entré au magasin ; que s'est-il passé immédiatement après que Campbell a été entré ? R. J'ai dit : " Oh, M. Campbell, vous êtes justement la personne que je voudrais voir ; nous sommes en élections, vous ne m'avez jamais fait de présents de votre vie, vous allez me payer ces claques." Il répondit, " Non, je ne le peux pas, je suis candidat, et je ne peux rien faire de semblable." C'est ce qui s'est dit. Puis nous laissâmes ce sujet de conversation, et nous commençâmes à parler d'élection et de ce qui s'y rapportait ; je ne puis me rappeler exactement des circonstances.

Q. Quand vous avez dit à Campbell qu'il ne vous avait jamais fait de présents et que vous vouliez qu'il payât vos claques; lorsqu'il vous a répondu qu'il ne le pouvait pas, parce qu'il était candidat, aviez-vous les claques aux pieds ou non?
R. J'en avais mis une quand il est entré, j'en suis sûr; et je pense que je les avais aux pieds toutes les deux alors.

Q. Vous rappelez vous où se trouvait alors votre sœur? R. Oui, elle était assise sur un banc d'un côté du magasin et j'étais de l'autre côté.

Q. Quelle est la distance qui vous séparait? R. Toute la largeur du magasin.

Q. Cette distance était-elle de 20 pieds? R. Peut-être. Je ne le crois pas cependant; elle pouvait être de 16 à 18 pieds.

Q. Où était le jeune Tétrault? R. S'il n'était pas auprès de ma sœur, je ne sais où il était.

Q. Quand Campbell vous a fait cette réponse, vous dites que vous êtes mis à parler d'autre chose, et d'élection; ensuite que s'est-il passé? R. Je lui demandai encore s'il ne me paierait pas ces chaussures, et il me répondit que non.

Q. Et quoi encore? R. La conversation changea encore d'un sujet à un autre. Je ne me rappelle pas du tout de quoi nous parlions. Ma mémoire n'est pas bonne, dans tous les cas.

Q. Puis, M. Campbell a sorti? R. Après que ma sœur a été servie, elle est revenue sur le devant du magasin, et M. Campbell, M. Tétrault et moi, nous étions debout parlant ensemble; en laissant la place où elle avait été servie, elle vint vers moi, je les laissai pour aller à sa rencontre, et pendant que je lui parlais, M. Campbell sortit après nous avoir souhaité le bonsoir.

Q. Vous vous êtes adressé à M. Campbell lorsqu'il est entré, et vous lui avez dit que ne vous ayant jamais encore fait de présent, il devrait vous payer ces claques?
R. Oui.

Q. Campbell vous a répondu qu'étant candidat, il ne pouvait le faire? R. Oui.

Q. Après avoir parlé d'autre chose, vous avez répété la même demande?
R. Oui.

Q. Et M. Campbell réitérant sa réponse, vous a encore dit qu'il ne pouvait pas le faire? R. Oui.

Q. S'est-il dit autre chose, ou a-t-il sorti là dessus? R. C'est tout ce que je puis me rappeler; il n'a plus été question de cela.

Q. Il est sorti sur ces entrefaites? R. Il est sorti pendant que je parlais à ma sœur.

Q. Vous dites que c'était une plaisanterie, qu'entendez-vous par là? R. Je plaisantais tout simplement avec M. Campbell à propos de la campagne électorale depuis qu'il était entré au magasin.

Q. Vous plaisantiez avec lui quand vous avez fait cette remarque? R. Oui.

Q. Combien de temps êtes-vous resté au magasin après son départ? R. Je ne pense pas—Aussitôt après avoir parlé à ma sœur nous partîmes du magasin pour nous en aller chez nous.

Q. Et vous dites que vous n'avez pas payé ces chaussures? R. Non.

Q. Et vous ne pouvez dire pour quelle raison à présent. Si un compte vous avait été présenté, vous l'auriez payé? R. Oui, si j'avais pu le faire dans le moment. Je ne voudrais pas nier le compte.

Q. Vous dites que M. Campbell vous a parlé hier soir dans son propre bureau en présence de M. Stephens? R. Oui.

Q. Que vous a-t-il dit? R. Il me demanda simplement si je me rappelais de cette soirée, et je lui dis que oui, que j'en avais quelque souvenir. Il me demanda de quoi je me souvenais, et je lui dis ce que je viens de vous rappeler.

Q. Rien de plus? R. Non, rien de plus.

Q. Vous dites qu'il vous a parlé de ce que M. Tétrault avait dit touchant le fait que M. Campbell lui avait demandé de mettre ces chaussures à son compte, et qu'il avait aussi fait attention à ce que le jeune Tétrault avait dit? R. Oui.

Q. Et que votre sœur n'était pas présente? R. Oui.

Q. Sont-ce là les seules choses dont il a été question relativement aux témoignages de Tétrault et de son fils ? R. Je le pense.

Q. Avez-vous entendu Tétrault demander à Campbell si les chaussures devaient être chargées à son compte ou Campbell dire à Tétrault de les mettre à son compte ? R. Non.

Q. Si cela avait été dit, l'auriez-vous entendu ? Il me semble que oui.

Q. Vous étiez assez près d'eux ? R. Oui, j'étais assez près d'eux.

Q. M. Tétrault a déclaré que cela avait été dit. Vous dites que vous n'en avez rien entendu ? R. Non.

Q. Rien, soit de la part de Tétrault à Campbell ou de Campbell à Tétrault ? R. Non.

Interrogé de nouveau par M. Meredith :—

Q. Si j'ai bien compris, vous dites que vous étiez en conversation avec votre sœur quand Campbell est parti ? R. Oui.

Q. Étiez-vous en compte avec Tétrault, alors lui deviez-vous quelque chose ? R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Lui avez-vous payé quelque argent depuis ? R. Non ; mon père quelquefois paie les comptes, la plupart du temps c'est moi qui les paie.

Par le Juge :—

Q. Avez-vous dit " Si Campbell arrange cela convenablement pour les claues, je les prendrai, je les porterai et je voterai pour lui ? " R. Non, je ne me rappelle que cela ait été dit.

Q. L'avez-vous dit, oui ou non ? Avez-vous dit à Tétrault, ayant ces claques à vos pieds, " Si M. Campbell arrange convenablement les choses pour ces claques, je les porterai et je voterai pour lui ? " R. Je ne me rappelle pas l'avoir dit.

Q. Je vous ai demandé si vous l'avez dit ou non ? R. Au meilleur de ma connaissance, je ne l'ai pas dit.

Q. Et Tétrault a-t-il répondu : " C'est exactement comme M. Campbell le voudra " ? R. Non.

Q. Puis M. Tétrault déclare que M. Campbell a dit " Eh bien, je suppose que vous feriez mieux de les mettre à mon compte " ? R. Je n'ai aucun souvenir de cela.

Q. Dites-vous qu'aucune conversation semblable n'a eu lieu ? R. Pas à ma connaissance.

ARCHIBALD CAMPBELL est rappelé.

Interrogé par M. Lount :—

Q. Vous êtes allé chez M. Tétrault ? R. Vers quel temps ?

Q. Vers le 4 décembre. Voulez-vous dire ce qui s'est passé ? R. J'ai été chez M. Tétrault afin de m'acheter une paire de chaussures, et à mon entrée au magasin, j'ai trouvé là un jeune homme assis sur un banc et essayant une paire de claques, M. Tétrault le servait.

Q. Connaissiez-vous ce jeune homme alors ? R. Je ne le connaissais pas. M. Tétrault l'a appelé O'Neill un peu après. Je le connaissais comme je connais beaucoup d'autres personnes. Elles me connaissent ; je l'avais vu au moulin ; mais je ne connaissais alors ni son nom ni sa résidence.

Q. Quelque autre personne se trouvait-elle présente, outre ce jeune homme ? R. Une dame était de l'autre côté du magasin ainsi que le fils de M. Tétrault ; je pense que celui-ci la servait.

Q. Connaissiez-vous cette dame alors ? R. Non ; je ne la connaissais pas ; mais j'ai compris qu'elle était la sœur d'O'Neill.

Q. Avez-vous appris cela alors ou depuis ? R. Depuis lors.

Q. Je parle du temps où vous l'avez rencontrée au magasin ? R. Non, je ne savais pas alors qu'elle était.

Q. Que s'est-il passé après votre entrée ? R. Quand je suis entré, M. O'Neill, ou le jeune homme qu'on m'apprit être M. O'Neill, était assis sur un siège avec des claques aux pieds, M. Tétrault le servait ; il me parla et me serra la main, je pense

à mon entrée; puis après une ou deux remarques, O'Neill m'a dit: "Tenez, Campbell, vous feriez mieux de m'acheter ces claques; nous sommes en temps d'élection, et j'ai besoin de ces chaussures cet hiver." Je répondis: "Je suis candidat, et les candidats ne peuvent acheter de claques, ne peuvent rien faire." Nous parlâmes de choses et autres, et il reprit: "Vous ne m'avez rien donné de votre vie, vous devriez m'acheter ces pardessus." Puis après quelque conversation sur le résultat de l'élection à Dover, la sœur de M. O'Neill revint de l'autre côté du magasin vers la porte, et M. O'Neill nous laissa pour aller lui parler; je crus que c'était le moment de sortir, je saluai M. Tétrault, je lui souhaitai le bonjour en passant près d'eux, et je sortis.

Q. Vous nous avez fait part de tout ce qui s'est dit au sujet des pardessus? R. Oui.

Q. M. Tétrault dit qu'à votre entrée, O'Neill s'écria, en désignant M. Tétrault: "Voilà un partisan Dillon-Campbell"; vous rappelez-vous de cela? R. Non, je ne me rappelle pas de cette remarque. Elle n'a pu être faite, car je l'eusse entendue.

Q. Et que Tétrault a répondu qu'on ne le rencontrait pas généralement de ce côté. Puis il dit que vous avez conversé avec Tétrault sur la politique et sollicité son vote? R. Je n'ai jamais sollicité son vote de ma vie.

Q. Que vous l'avez pris à l'écart et sollicité de voter pour vous. R. Je savais qu'il était un de mes plus chauds adversaires. Dans toutes les démarches que j'ai faites dans le comté, je l'ai rencontré dans Dover et dans les autres cantons, me faisant de l'opposition.

Q. Vous dites que vous ne l'avez pas tiré à l'écart et que vous n'avez pas sollicité sa voix? R. Je ne l'ai certainement pas fait.

Q. Ensuite il affirme qu'O'Neill a dit "Si M. Campbell dit que tout est bien à l'égard de ces claques, cela règle la chose, je les porterai et je travaillerai pour l'élection; je connais beaucoup d'autres électeurs que je puis avoir." O'Neill a-t-il fait une semblable observation? R. Je ne le pense pas. Je ne l'ai jamais entendue.

Q. Puis Tétrault rapporte qu'il a répondu "Ce sera exactement comme M. Campbell le voudra." M. Tétrault a-t-il dit quelque chose de semblable? R. Non, il n'a pas dit cela.

Q. Et que peu de temps après O'Neill a répété la même chose: "Si M. Campbell dit que tout est bien pour ces claques, tout sera bien," et qu'il voterait pour vous? R. Cette conversation n'a pas pu avoir lieu.

Q. A-t-elle eu lieu? En avez-vous le moindre souvenir? R. Aucun souvenir du tout.

Q. Si elle avait eu lieu, vous en rappelleriez-vous? R. Certainement, je m'en rappellerais.

Q. Ensuite M. Tétrault dit que M. Campbell, après un instant de réflexion, aourné ses regards vers lui, lui a fait un signe de tête et a dit "Je suppose que vouseriez mieux de les mettre à mon compte." Avez-vous dit cela? R. Non, pas du tout. Je n'y ai jamais songé.

Q. La chose est rapportée un peu autrement ensuite; O'Neill, suivant M. Tétrault a dit "Si M. Campbell veut arranger convenablement les choses à l'égard de ces claques, je les garderai et les porterai; s'il le fait, je voterai pour lui, je travaillerai pour lui et je puis avoir beaucoup d'autres voteurs." O'Neill s'est-il servi de semblables expressions? R. Non.

Q. Et vous n'avez pas dit, "Je suppose que vous feriez mieux de les mettre à mon compte"? R. Je n'ai rien dit de semblable.

Q. N'avez-vous rien dit à M. Tétrault qui puisse l'avoir porté à comprendre qu'il devait les porter à votre compte? R. Non, il n'est pas possible que je l'aie fait.

Q. Et vous ne l'avez pas fait? R. Je ne l'ai pas fait.

Q. Aviez-vous un compte chez Tétrault? R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous quand il a ouvert un compte chez vous? R. Il est venu au moulin, au bureau, le 9 juillet dernier; il y entra, j'y étais seul en ce moment, je pense; il prit un siège d'un côté de la table, j'étais assis de l'autre côté. Il resta au bureau environ une demi-heure, je suppose; nous parlions de diverses choses et je

crois qu'il a été question de la présente contestation. Il donna un ordre pour cent livres de farine et du sor, je pense, je croyais qu'il paierait cela de suite. Je demeurai assez surpris quand je vis qu'il ne le faisait pas, car je savais que Tétrault était dans la gêne, et je n'avais pas l'intention de leur envoyer les effets à crédit.

Q. Qu'arriva-t-il à l'égard de ce compte? R. Il eut ces effets. Il partit sans promesse de payer, sans même parler de paie; les marchandises lui furent envoyées et je les portai à son compte. Le compte a été envoyé une couple de mois après, d'après ce que je puis voir par les livres, et il a été payé alors.

Q. Avez-vous jamais entendu parler de cette réclamation contre vous? R. Je n'en ai pas entendu parler jusqu'au moment où j'ai vu qu'il en était fait mention dans l'accusation.

Q. Vous avez vu M. O'Neill hier soir, je crois? R. Oui.

Q. Pourquoi l'avez-vous envoyé chercher? R. J'ai fait avertir O'Neill que je voulais le voir; ces gens juraient ma mort pour ainsi dire, je pensais que la chose était très sérieuse pour moi.

Q. Il est inutile de revenir là-dessus.

Transquestionné par M. Meredith :

Q. Connaissez-vous un jeune homme du nom de Garrison? R. Oui.

Q. Où est-il employé? R. Au bureau du *Banner*, je crois.

Q. Est-ce vous qui l'avez envoyé à O'Neill? R. Non.

Q. Comment se fait-il qu'il a été chez lui? R. Je ne sais pas s'il y est allé.

Q. Vous n'avez pas entendu dire qu'il y soit allé? R. Non, je ne savais pas que personne y eût été.

Q. Que disiez-vous dans la boutique de Tétrault au sujet du canton de Dover?

R. M. Tétrault est un Canadien-français—

Q. Ne vous occupez pas de ce qu'il est; dites-nous de quoi vous parliez? R. Nous parlions du résultat de la votation à Pancore et Big Point.

Q. Que faisait O'Neill alors? R. Il écoutait la conversation.

Q. Y prenait-il part? R. Pas que je sache.

Q. Parlait-il de Dover? R. Non.

Q. Où du résultat de la votation dans ce canton? R. Il n'en savait rien.

Q. A-t-il été question de Dillon entre vous et lui? R. Non, pas à ma connaissance.

Q. Il dit que vous avez parlé de lui, lui avez-vous parlé en faveur de Dillon? R. Non, je ne pense pas l'avoir fait; je ne demanderais pas de voter pour Dillon.

Q. Je ne m'occupe pas du résultat; mais avez-vous, de fait, discuté la candidature de Dillon avec lui et sollicité son vote? R. Non, je n'ai pas demandé son vote. Je suppose que nous parlions des chances de succès de Dillon.

Q. Enfin, en parliez-vous? R. Oui, nous en parlions.

Q. Vous vous rappelez que vous en parliez? R. Oui.

Q. O'Neil prenait-il part à la conversation? R. Non, je croyais que vous parliez de M. Tétrault.

Q. Avez-vous parlé de la candidature de Dillon avec O'Neill? R. Je ne pense pas lui en avoir dit un mot.

Q. Jurez-vous que vous n'en avez pas pas parlé? R. Non.

Q. Vous étiez entré au magasin pour avoir une paire de claques? R. Oui.

Q. Les avez-vous eues? R. Non.

Q. Le temps était-il humide alors? R. Il faisait froid, je ne sais si le temps était humide ou non.

Q. Qu'est-ce qui a détourné votre attention de l'achat des claques? R. Cette conversation avec O'Neill.

Q. Prétendez-vous dire que vous n'aviez pas entendu dire que M. Tétrault ne suivait pas la même ligne de conduite que dans les élections précédentes? R. Je n'avais jamais entendu dire cela.

Q. Vous n'aviez pas entendu dire que M. Tétrault n'appuierait pas, comme il l'avait toujours fait, le parti conservateur? R. Non.

Q. N'avez-vous pas entendu dire cela par aucune personne? R. Non.

Q. Et voulez-vous nous donner l'impression que bon nombre de canadiens français autrefois chauds conservateurs, ont voté pour l'autre parti, par suite de quelque question qui s'est produite pendant cette élection? R. Oui, j'ai entendu dire que quelques-uns l'avaient fait.

Q. Avez-vous entendu dire cela de Tétrault? R. Non.

Q. Tétrault vous a-t-il dit un mot des claques? R. Non.

Q. Vous n'en avez rien dit à Tétrault, non plus? R. Non.

Q. Tétrault a-t-il entendu ce qu'il s'est passé entre vous et O'Neill? R. Je le présume.

Q. Était-il là et prenait-il part à la conversation? R. Autant que je puis me rappeler, il a été présent pendant toute cette conversation. Il peut s'être éloigné pour un instant, mais il n'a certainement pas été longtemps hors de portée de nos voix, et il a entendu la conversation qui a eu lieu entre O'Neill et moi, je n'en doute pas.

Q. Combien de fois O'Neill vous a-t-il demandé de payer les claques? R. Deux fois, je crois, peut-être même trois.

Q. Avez-vous pris cela pour une plaisanterie? R. Oui.

Q. Pourquoi cherchiez-vous autant à vous soustraire à cette plaisanterie? R. Je ne voulais pas y donner plus de suite; j'ai pensé qu'il était temps de sortir; on me demandait de faire une chose que je croyais mauvaise.

Q. Mais si ce n'était que par plaisanterie? R. C'en était une pour moi du moins.

Q. Et vous avez jugé à propos de vous soustraire à la tentation? R. Bien, je voulais m'esquiver à la première occasion.

Q. De crainte de succomber? R. Non, je n'aurais pas succombé; je n'aurais pas fait ce qu'on me demandait, je savais que c'était mal, et je n'avais aucune inclination à me jeter dans la gueule du loup.

Q. Si le loup n'avait pas été là vous l'auriez fait; c'est ce que vous voulez dire? R. Non, je ne veux pas dire cela; je n'ai jamais fait ces sortes de choses.

Q. Quelqu'un a-t-il alors dit de l'autre qu'il était en faveur de Dillon et Campbell? Je n'ai pas entendu dire cela.

Q. Je suppose que vous saviez que O'Neill avait droit de vote? R. J'ignorais qui il était et à quel parti il appartenait.

Q. Vous étiez sous l'impression qu'il était électeur? R. Bien, c'était un jeune homme en âge de voter.

Q. Vous aviez accepté comme fait acquis qu'il avait droit de vote? R. Je n'avais accepté aucune idée à son sujet.

Q. Vous saviez qu'il était électeur dans la division? R. Je ne le savais pas.

Q. Et cependant vous sollicitiez son vote en faveur de Dillon? R. Je n'ai pas sollicité son vote.

J. W. BROWN est assermenté.

Q. Où résidez-vous? R. A Chatham.

Q. Êtes-vous membre de l'Ordre des Chevaliers du Travail? R. Oui.

Q. Ét avez-vous pris une part active à la dernière élection fédérale de la division? R. Non, je ne l'ai pas fait.

Q. Avez-vous reçu quelque chèque, pour aucun argent de M. Campbell ou de la société? R. Non.

Q. Attendez que j'aie fini, dans le mois de février, 1887? R. Non je n'en ai pas reçu.

Q. En a-t-il été émis aucun, payable à vous? R. Pas que je sache.

Q. Connaissez-vous quelque chose d'une somme de \$300 dans le mois de février, 1887? R. Non.

Q. Vous n'avez aucune idée de la personne à qui cette somme a été payée? R. Je n'en sais rien.

ARCHIBALD CAMPBELL est rappelé.

Interrogé par M. Meredith :—

Q. Je trouve dans votre livre de banque une entrée d'un chèque de \$300, dans le mois de février, 1887, à Joseph Brown; savez-vous où est ce chèque? R. Je l'ignore.

Q. Savez-vous quel était ce Joseph Brown, à qui ce chèque était payable? R. Non.

Q. En avez-vous quelque idée? R. Je n'en sais rien du tout.

Q. Une transaction aussi importante peut-elle se faire dans votre maison, sans que quelqu'un des intéressés ou employés en sache quelque chose? R. Il n'y a aucun doute que le chèque a été émis.

Q. Mais pourquoi a-t-il été donné? R. Je ne puis le dire. J'ai donné peu de chèques dans ce temps-là. J'étais absent.

Q. Absent? Où étiez-vous? R. Je parcourais les campagnes travaillant à mon élection.

Q. Tous les chèques qui ont été émis avant celui-là, vers cette date, paraissent l'avoir été par vous? R. J'ai donné tous ces chèques, sauf celui de Joseph Brown.

Q. Comment savez-vous que vous n'avez pas donné ce chèque à Joseph Brown? R. Bien, je ne me souviens pas du tout de ce chèque. Je pense que si j'avais donné un pareil chèque, j'en connaîtrais probablement quelque chose.

Par le juge :

Q. Qui a exclusivement le droit de signer ces chèques? R. Mon associé, mon frère et moi.

Par M. Meredith :

Q. Le témoignage de Wescott semble indiquer que ce chèque ne paraît pas au livre de banque? R. Peut-être n'y est-il pas entré.

Q. Êtes-vous prêt à jurer que vous n'avez pas donné ce chèque? R. Oui, je suis prêt à jurer que je n'en ai aucune connaissance.

Q. Voulez-vous jurer solennellement que vous n'avez pas émis ce chèque? R. Je ne pourrais jurer solennellement que je ne l'ai pas donné, mais je puis jurer que je ne me souviens pas d'avoir jamais vu ce chèque.

Q. Quand vous avez été interrogé pour la première fois dans cette cause, saviez-vous combien d'argent vous aviez payé pour cette élection? R. Non.

Q. Alors vous n'avez pas donné un compte exact de vos dépenses? R. Les chèques faisaient foi de toutes les dépenses.

Q. Pouvez-vous suggérer aucune raison expliquant pourquoi ce chèque n'a pas été présenté avec les autres? R. Non, je ne peux le faire; il arrive souvent que ces chèques se perdent.

Q. Connaissez-vous quelque autre Joseph Brown dans cette division, outre le dernier témoin? R. Je connais de nombreux Brown, mais je ne sais si j'en connais aucun du nom de Joseph. Le nom de Brown est très commun dans ce comté.

Q. Avez-vous le billet que vous a envoyé M. Flint au sujet des \$200 payables à Smith? R. Non, je ne l'ai pas.

Q. L'avez-vous reçu? R. Je pense qu'il y a eu un billet.

Q. Vous en souveniez-vous quand vous avez été interrogé avant aujourd'hui? R. Non.

Q. Avez-vous cherché ce billet? R. S'il y a eu un billet, il a dû être détruit depuis longtemps. Je ne sais pas s'il y a eu un tel billet; je suis sous l'impression qu'il n'y a pas eu de billet semblable; M. Smith pensait qu'il existait un billet.

Q. Alors en a-t-il été question entre vous et Smith depuis votre interrogatoire? R. Je l'ai questionné justement hier à ce sujet; je l'ai vu sur la rue, et je lui ai demandé: "Smith, vous rappelez-vous de ce chèque de \$200?" "Oui, me dit-il, je m'en rappelle." C'est tout ce que nous nous sommes dit.

Q. Vous ne lui avez pas demandé de quoi il se souvenait? R. Non.

Q. Vous rappelez-vous dans quelles circonstances ce chèque a été donné? R. M. Smith m'a abordé au coin de la rue vis-à-vis l'Hôtel Garner, et m'a dit que M. Flint voulait de l'argent et qu'étant alors occupé aux salles du comité, Flint l'avait envoyé afin d'obtenir \$200 de moi pour lui.

Q. Combien aviez-vous payé jusqu'alors ? Avec-vous payé exactement ce que Smith vous demandait sans vous informer pourquoi cet argent était requis ? R. Oui.

Q. S'il vous avait demandé mille piastres vous l'auriez payé pareillement ? R. Oh ! je ne le crois pas.

Q. Jusqu'à quel montant seriez-vous allé ? R. Je savais que des comptes étaient présentés à tout instant pour loyer de salles et autres dépenses, et que les frais d'élection étaient très élevés ; quant M. Smith m'a dit que Flint l'avait chargé de venir me demander cet argent, j'ai supposé naturellement qu'il en avait besoin.

Q. Ceci était trois jours avant l'élection ? R. Oui.

Q. Pourquoi pouvait-on avoir besoin alors de \$200 en petits billets de banque, sinon pour faire de la corruption ? R. Vous savez qu'il y a des dépenses constamment dans le cours d'une élection. Je ne savais pas d'ailleurs en quelle sorte de billets il voulait avoir cet argent.

Q. Quelle raison pouvez vous donner pourquoi on voulait avoir cette somme en petits billets ? R. Je ne puis expliquer pour quelle raison il aurait désiré avoir l'argent de cette façon.

Q. Vous dites que vous avez rencontré M. Smith près de l'hôtel Garner et qu'il vous a informé que M. Flint l'avait envoyé chercher \$200 ? R. Oui.

Q. Qu'avez vous fait ? R. Nous avons traversé la rue pour entrer à la banque du Commerce où je lui ai donné un chèque pour cet argent.

Q. Pourquoi l'avez vous fait payable à son ordre ? R. Je lui donnais le chèque, il était tout naturel qu'il fut fait à son ordre.

Q. Avez-vous parlé avec lui du but pour lequel il était demandé ? R. Non, pas du tout.

Q. Vous avez marché une certaine distance pour arriver à la banque ? R. Nous n'avons eu que la rue à traverser.

Q. Vous ne vous êtes pas parlé du tout ? R. Je ne le crois pas.

Q. Ni dans la banque non plus ? R. Je ne pense pas que nous nous soyons dit un seul mot.

Q. Qui a sorti de la banque le premier, vous ou lui ? R. Moi.

Q. Étiez-vous présent quand il a retiré l'argent ? R. Non.

Q. Où étiez vous quand vous avez donné le chèque à J. E. Dolsen ? R. Je pense que j'étais au magasin de M. Dolsen, sur la rue King.

Q. Pour quelle raison aviez vous dit que ce chèque avait été donné ? R. C'était pour dépenses relatives aux Chevaliers du Travail.

Q. Quelles dépenses ? R. Ils avaient eu de nombreuses devises imprimées sur toile, et des comptes étaient présentés à cet égard ; puis il y avait le bois de chauffage pour les salles de comité. Il me dit qu'il y avait beaucoup de dépenses pour devises et autres choses semblables, et je lui donnai ce chèque pour les payer.

Q. Vous lui avez donné d'autre argent, outre cela, n'est-ce pas ? R. Je lui ai donné \$45 en tout, outre ce chèque, avant ou après cela.

Q. Tout cela était-il pour le même genre de dépenses ? R. Oui, c'était tout pour subvenir aux dépenses des assemblées qui se tenaient là.

Q. M. J. B. Rankin a-t-il collecté de l'argent pour l'élection ? R. Pas que je sache.

Q. Y a-t-il eu un billet de \$525 d'escompté, soit de lui ou de quelque autre personne ? R. Ce chèque de 500 a été donné pour faire le dépôt de M. Dillon. Lors de l'élection Dillon-Clancy on s'est trouvé à court d'argent pour faire ce dépôt, et on s'est adressé à moi.

Q. Vous parlez de la pétition d'élection ? R. Oui. Il fallait \$500 on s'est adressé pour les avoir à M. Stephens qui les a données.

Q. Nous avons l'état des dépenses. Je n'y vois rien qui puisse expliquer la nécessité d'avoir des billets de \$2, excepté peut-être pour payer les orateurs ? R. Je ne puis vous dire quelles ont été les dépenses.

Q. En examinant ces dépenses, en avez-vous quelques-unes qui nécessitent l'emploi de billets de deux piastres ? R. J'ai été absent pendant toute la contestation.

Q. Avez-vous eu ces pièces justificatives en votre possession? R. Je ne le pense pas. J'étais à Ottawa quand elles ont été pré-entées.

Q. Il ne me semble pas qu'un seul de ces comptes exigeait pour son paiement des billets d'une ou deux piastres? R. Nous avons eu à envoyer des gens qui ont rassemblé ces comptes.

Q. Mais vous n'avez pas eu cent hommes en route pour cela dans les trois derniers jours? R. Non.

La Cour :—Je ne puis regarder le cas de Smith comme prouvé. Je n'ai aucune raison du tout, de ne pas ajouter foi à ce qu'il dit, et l'explication qu'il donne est celle que je m'attendrais à recevoir de tout homme de bon sens. Il n'entendait pas recevoir cet argent de la banque sans quelque ordre du répondant, Smith n'aurait que difficilement demandé au répondant \$200 sans quelque autorisation. Quelque conclusion que l'on puisse tirer de la manière dont l'argent a été dépensé, Smith n'en est pas responsable. Cette accusation doit tomber en conséquence; l'accusation Brown a été à peine ouverte. Le seul cas restant à décider est celui d'O'Neill.

MERCREDI, 16 novembre.

Le Juge :—La seule accusation à décider est celle de corruption personnelle contre le répondant Campbell. Elle est supportée d'un côté (celui du pétitionnaire) par le témoignage de Tétrault et de son fils, corroboré (comme l'a soutenu l'avocat du pétitionnaire) par l'entrée qu'a faite Tétrault dans ses livres vers le même temps, en ouvrant un crédit pour les articles dont on prétend que Campbell se rendait responsable. D'un autre côté, Campbell nie l'accusation ainsi que O'Neil, l'homme qui a été acheter les cloques au magasin de Tétrault. C'est là ce qui résulte des témoignages. Il me reste à pré-ent à décider la question. Maintenant, je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle m'a causé beaucoup d'embarras vu la façon dont le témoignage se trouve contrebancé; mais je me suis efforcé de peser dans mon esprit autant qu'il m'a été possible de le faire, ces diverses considérations afin d'arriver à une juste conclusion quant au fait, sans me laisser influencer par les conséquences qui pourraient affecter le répondant, mais sans perdre de vue, non plus, le fait que ceci est une accusation de la nature la plus sérieuse, et qu'elle entraîne de terribles conséquences pour le répondant. D'abord je considère cette accusation comme un cas d'offense criminelle—une offense dans laquelle le juge chargé de l'instruction doit examiner les témoignages et en tirer une conclusion absolument de la même manière que lorsqu'il s'agit d'instruire un jury à décider une question d'après les témoignages reçus devant eux. Le fardeau de la preuve tombe sur ceux qui ont porté l'accusation, et c'est à ceux qui l'ont formulée qu'il appartient de prouver l'offense à la satisfaction du tribunal qui doit en décider. Maintenant tout bien considéré, et après avoir examiné le cas avec la plus soigneuse attention, et pesé consciencieusement les témoignages, je suis arrivé à la conclusion que le pétitionnaire n'a pas rempli l'obligation qui lui incombait. Je ne dois pas dire que je n'ai absolument aucune foi dans le témoignage de Tétrault et de son fils. Je ne me crois pas tenu de déclarer cela. Il me suffit de dire qu'il s'est passé dans le magasin lors de l'occasion en question, certaines choses capables de mettre un jury, ou de me mettre moi-même, sous l'impression que Tétrault et son fils se sont trompés quant à la partie des discours qu'ils ont entendus. Il n'est pas douteux que O'Neill a admis qu'il a fait quelque proposition à Campbell de payer les cloques, mais je ne puis m'empêcher de penser que celui-ci lui a fait une réponse convenable, une réponse que j'aurais attendue de toute personne placée dans la même position—qu'étant candidat dans une élection qui se faisait dans ce temps-là, il ne pouvait consentir à une telle proposition sans risquer non-seulement son siège, mais encore une poursuite telle que celle-ci. Il me semble en conséquence tout-à-fait improbable, d'après l'apparence des choses, que Campbell ait commis l'action dont les Tétrault l'accusent. Il est très possible—très probable même,—que ceux-ci croient à la vérité de ce qu'ils avancent, et je pense que cela est explicable par le fait qu'ils se sont formé une fausse impression de ce qu'ils ont entendu dire alors. Je n'ai pu arriver à une autre conclusion, quoique tenté de le faire en certains moments, vu la manière dont la preuve m'a

frappée. En somme, je ne me sens pas capable de me convaincre moralement qu'une telle conclusion serait juste. Voilà comment il me semble qu'un jury est tenu de décider d'une accusation; je crois qu'il doit donner à l'accusé le bénéfice du doute, dès qu'il n'est pas moralement convaincu de la culpabilité de celui-ci. Tel étant le cas ici, je me crois obligé de dire que je ne pense pas que la poursuite se soit convenablement acquittée de l'obligation qui lui était imposée, de fournir une preuve complète. Je crois, pour cette raison, que l'accusation de corruption personnelle contre le répondant n'est pas prouvée. Cela m'impose l'obligation de rejeter formellement la pétition d'élection. Plusieurs cas de corruption ont été prouvés, parmi lesquels se trouve un seul cas de corruption par agent. Celui-ci suffit à annuler l'élection. Je déclare en conséquence l'élection nulle, par suite de corruption par agent. Je me sens obligé de faire rapport que des manœuvres corruptrices ont été mises en usage pendant cette élection afin de permettre à la législature de faire une nouvelle enquête si elle le juge à propos. Dans un procès de ce genre, le juge n'est pas tenu de faire une nouvelle enquête; il lui suffit de décider du cas. Un cas de corruption a été établi; je dois, en conséquence, annuler l'élection comme je l'ai dit; et je vais faire rapport que des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable pendant l'élection dont il est question dans la présente pétition. Le pétitionnaire a droit aux frais généraux de la pétition; je ne crois pas qu'il soit juste de donner au répondant aucuns frais sur les accusations dans lesquelles il a réussi—je fais allusion surtout aux accusations de corruption personnelle que je me suis amplement cru justifié d'examiner, et aux accusations de corruption concernant deux personnes dont j'oublie en ce moment les noms—les deux hommes employés à solliciter des votes—je ne crois pas convenable de donner au répondant les frais de l'enquête concernant ces accusations. C'est avec la plus grande difficulté que j'ai pu arriver à la conclusion que ces paiements avaient été faits dans le but de solliciter honnêtement les votes des électeurs; et je pense que lorsqu'une partie se trouve dans le cas de donner lieu à une enquête sur le paiement d'argents à des solliciteurs de votes—à des personnes surtout du caractère de celles dont il a été question dans cette cause—elle doit subir les risques de telle enquête, et s'attendre à ce que le juge arrive peut-être à la conclusion que les argents payés à de semblables personnes le sont, non pas dans le but de persuader honnêtement des électeurs à voter, mais dans un but de corruption. J'espère que le jour n'est pas très éloigné où la législature déclarera illégal le fait d'engager les services de ces coureurs de votes; et nous ne verrons plus alors traduits devant nous de semblables personnes employées de cette façon. Le pétitionnaire recevra les frais généraux de la cause. Il n'aura pas droit aux frais dans le cas des accusations qu'il n'a pas pu prouver; le répondant non plus ne recevra aucun frais à l'égard de ces accusations.

E. E. HORTON,

Sténographe, Haute cour de justice d'Ontario.

RAPPORT.

OTTAWA, 17 mai 1888.

Le comité spécial chargé de faire une enquête au sujet des fraudes qui ont été pratiquées et sont encore pratiquées en divers endroits du Canada, et qui ont induit les cultivateurs, trompés par de fausses représentations, à donner des billets promissaires et des garanties pour des sommes dont l'ensemble est très considérable, pour achat de grains de semence, d'instruments aratoires et autres effets et marchandises, alors que dans certains cas, les effets n'ont jamais été livrés, et que dans d'autres cas, ils étaient d'une valeur comparativement nulle; les souscripteurs de ces billets étant obligés de les couvrir, pendant que les auteurs de ces fraudes échappent à la justice; et chargé aussi d'étudier quels sont les remèdes à apporter à cet état de choses, ou les moyens d'y obvier à l'avenir—soumet respectueusement le rapport suivant:—

Votre comité a interrogé un certain nombre de témoins, mais, comme la prorogation approchait, il s'est trouvé dans la nécessité de s'abstenir d'interroger un grand nombre d'autres personnes prêtes à rendre témoignage. Le comité a compris que cela était fort regrettable, vu, qu'au cours de l'enquête, il a été établi, que, dans toutes les parties du pays, des fraudes avaient été pratiquées au détriment des cultivateurs. Les témoignages portant sur les pratiques frauduleuses relatives à la vente de grains de semence de différentes sortes, et de fourches à foin, sur les fraudes perpétrées par certains agents malhonnêtes de prétendues maisons manufacturières, de même que sur l'escroquerie consistant en la vente de paratonnerres, de pompes, etc., ont été soigneusement étudiés par le comité. Ces témoignages établissent d'une façon incontestable que ces escroqueries, et d'autres du même genre, ont été pratiquées dans une proportion alarmante parmi les cultivateurs, et que les griefs de ces derniers exigent impérieusement un remède, si remède il y a.

Vu le peu de temps laissé à la disposition du comité, il n'a pu interroger autant de témoins qu'il l'aurait voulu, mais d'après les témoignages soumis avec ce rapport, et le grand nombre d'informations venues de différentes parties du pays, il est clair que les travaux du comité inspirent un profond intérêt.

En conséquence, votre comité recommande qu'un comité soit nommé à la prochaine session pour poursuivre cette investigation.

Jusqu'à présent, l'enquête faite a convaincu le comité que le parlement pourrait adopter une mesure ayant pour effet de réformer la loi actuelle portant sur les manœuvres frauduleuses ci-haut mentionnées, et que le comité a mise à l'étude.

Votre comité recommande respectueusement au public de se tenir sur ses gardes, et de faire bien attention à la nature des obligations qu'il contracte envers des maisons suspectes.

Le tout respectueusement soumis.

ADAM BROWN,
Président.

ORDRE DE RÉFÉRENCE.

CHAMBRE DES COMMUNES, lundi 7, mai 1888.

Résolu, qu'un comité spécial composé de messieurs

Amyot,
Barron,
Brown,
Carpenter,
Cochrane,
Desjardins,
Fisher,
Hale,
Henderson,

McMullen,
Marshall,
Mills (Annapolis),
Moncrieff,
Rowand,
Smith (Ontario),
Welsh, et
Wood (Brockville),

soit chargé de faire une enquête au sujet des fraudes qui ont été pratiquées et qui sont encore pratiquées dans différents endroits du Canada, et qui ont induit des Cultivateurs trompés par de fausses représentations, à donner des billets promissoires et des garanties pour des sommes dont l'ensemble est très considérable, pour l'achat de grains de semence, d'instruments aratoires et autres marchandises, alors que, dans certains cas, les effets n'ont jamais été livrés et que, dans d'autres cas, ils étaient d'une valeur comparativement nulle; les souscripteurs de ces billets étant obligés de les couvrir, pendant que les auteurs de ces fraudes échappent à la justice; et que ce comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et reçoive instruction de faire rapport au sujet des remèdes qui existent dans des cas semblables, ou des autres remèdes, qu'il faudrait trouver pour prévenir ces fraudes, et que l'effet de la règle 78 soit suspendu en ce qui concerne le nombre des membres de ce comité.

Attesté,

JNO GEO. BOURINOT,
Greffier de la Chambre.

MERCREDI, 9 mai 1888.

Ordonné, Que le comité ait pouvoir d'employer un sténographe pour recueillir les témoignages que le comité jugera nécessaires.

Attesté,

JNO. GEO. BOURINOT,
Greffier de la Chambre.

SAMEDI, 12 mai 1888.

Ordonné, Que le comité ait pouvoir d'interroger sous serment ou sous affirmation, quand l'affirmation est autorisée par la loi, les témoins qui comparaitront devant le Comité.

Attesté,

JNO. GEO. BOURINOT,
Greffier de la Chambre.

NOTES DES TÉMOIGNAGES.

VENDREDI, 11 mai 1888.

Le comité s'assemble sous la présidence de M. BROWN.

ALEM R. KELLY, d'Ancaster, comté de Wentworth, est appelé et soumis à l'interrogatoire.

Interrogé par le Président :

1. Exposez les faits de votre affaire.— Je vais vous faire voir le contrat qu'on m'a donné.

2. Dites-nous comment vous vous êtes trouvé nanti de ce contrat ; exposez-nous toute l'affaire ?—On est venu chez moi ; la date est là sur le contrat.

Le Président.—Il porte la date du 24 février 1884. (*Au sujet de ce contrat ou obligation, voir la question 11.*)

Par M. Wood (Brockville) :

3. Commencez ainsi :—“ Deux individus sont venus chez moi ”, ou trois selon le cas ?—Il y en a deux qui sont venus, M. Oliver Perry, agent de la *Ontario Grain and Seed Company*, et M. Elliott, cultivateur de Dereham, est venu avec lui pour me le recommander. Ils vinrent me dire qu'ils organisaient une nouvelle institution ayant pour but de fournir aux cultivateurs des grains de semence triés, afin de procurer aux agriculteurs l'avantage de semer ces grains et de les récolter pour leur usage, et qu'ils leur donneraient cette chance de façon à ce que cela leur rapportât quelque petit profit. Je lui demandai à quelles conditions, et il me répondit qu'ils avaient une charte du gouvernement d'Ontario et un capital de \$35,000. “ Eh bien, dis-je, est-ce du capital-actions ou un dépôt en argent ? Je crois qu'il est nécessaire qu'une compagnie de ce genre ait un dépôt en argent,—du capital-actions ne vaudrait rien parce que l'on ne pourrait le toucher.” Il me dit qu'ils avaient \$35,000, en argent, déposé entre les mains du gouvernement d'Ontario. Il y avait là des témoins qui écoutaient. Je dis : “ Si vous avez \$35,000 de dépôt entre les mains du gouvernement d'Ontario, je n'ai aucune objection à vous faire une petite commande pour essayer.” Nous avions causé de cette affaire aux réunions de l'Institut et nous disions qu'il serait à propos d'avoir une organisation de ce genre pour nous procurer des grains de semence triés ; ainsi, par exemple, si un cultivateur comme M. Carpenter ici présent, avait de ces grains, je pourrais en avoir de lui, et connaissant sa terre, nous pourrions faire des échanges. Je n'ai dans l'institution aucun autre intérêt que celui des agriculteurs en général. J'ai payé un bon nombre de piastres pour ces instituts et je les ai payées pour l'avantage de la société en général. Ils m'ont donc dit qu'il y avait un dépôt de \$35,000 en argent et qu'ils se voyaient obligés d'augmenter leur capital avant de faire de nouvelles opérations. Ils ont ajouté qu'ils étaient sujets à l'inspection du gouvernement, et dans ces conditions-là, je donnai mon billet.

Par le Président :

4. Vous avez acheté du blé à ces conditions ?—Oui.

Par M. Carpenter :

5. Quelle quantité ?—12 boisseaux à raison de \$15 le boisseau. Ils devaient en prendre 24 boisseaux à la fin de l'année, et ils me donnèrent une obligation à cet effet.

6. Dites-nous quels sont les prix qu'ils devaient vous payer pour ce qu'ils reprendraient ?—Ils devaient me donner \$15 du boisseau, moins \$5 sur chaque boisseau pour la commission de vente.

Par le Président :

7. Ils devaient vous prendre 24 boisseaux à \$10 ?—Oui, et tout le reste de mon surplus. Je dis : “ Non ; vous prendrez ce que vous êtes convenus de prendre, et

c'est tout ce à quoi je m'attendrai." Ils dirent qu'ils pourraient vendre tout ce que nous pourrions retirer de cette récolte. "Vous en aurez distribué dans tout le pays avant que mon blé ait poussé" leur répondis-je. "Non," dirent-ils; ils prétendaient pouvoir le vendre à ce prix aux Etats-Unis et faire de l'argent.

8. Vous ont-ils dit que ce blé de semence était d'une qualité particulièrement belle?—Ils me dirent que c'était un échantillon de blé quelque peu extraordinaire, qu'il était de forte venue et de qualité aussi bonne qu'il était possible de s'en procurer.

Par M. Marshall :

9. Lui ont-ils donné un nom?—Oui, le "*Red Lion*."

Par M. Carpenter.

10. Vous avez donné votre billet pour les 12 boisseaux que vous avez achetés?—Oui; cela formait \$180, et le billet a été fait à 8 pour cent d'intérêt.

11. Continuez et dites-nous quelle a été la convention. Vous faisiez un marché que vous croyiez obligatoire pour eux?—Ils m'ont donné une obligation que j'ai ici sur moi, avec toutes les spécifications.

LE PRÉSIDENT: Le témoin remet le papier que voici; je vais le lire:

CETTE OBLIGATION NE VAUT QUE POUR LE BLÉ.

N°

CAPITAL \$35,000.00.

Constituée en corporation le 10 juin 1886.

Bureau canadien, 45 Queen Street-East, Toronto.

Obligation de la Ontario Grain and Seed Company.

Il est convenu et compris par et entre la partie nommée dans ce contrat et la Compagnie, que l'opération couverte par cette obligation est de caractère spéculatif et n'est pas fondée sur la valeur réelle du grain.

M. A. R. Kelly, du township d'Ancaster, comté de Wentworth, province d'Ontario, atteste que le ou avant le premier jour de décembre A. D. 1887, nous convenons, par les présentes, de vendre à des personnes responsables 24 boisseaux du blé de A. R. Kelly, à \$15.00 le boisseau, ce pourquoi il convient de prendre son paiement en billets.

Et le dit M. A. R. Kelly reconnaît, par les présentes, qu'il a acheté de la dite compagnie 12 boisseaux de blé *Red Lion*, à \$15.00 le boisseau, à titre de spéculation, ce pourquoi il a donné son billet en paiement, et que le dit prix n'est pas fondé sur la valeur réelle du blé.

Et le dit M. Alem R. Kelly convient, par les présentes, d'accorder à la dite compagnie trente-trois et un tiers pour cent de tous les billets souscrits pour tout son blé vendu à \$15.00 du boisseau,—à titre de commission pour la dite compagnie.

THE ONTARIO GRAIN AND SEED COMPANY.

par GEO. S. WARD,

secrétaire.

ALEM. R. KELLY,

Acheteur.

Signé et scellé le 24^{me} jour }
de février 1887. }

Attesté.

L. B. D. LAPIERRE,

Président,

LE TÉMOIN.—Il y a quelque chose sur le dos.

LE PRÉSIDENT.—(lit):—

Constitution et règlements de la Ontario Grain and Seed Company.

Cette compagnie a été constituée en corporation sous l'opération des lois de la province d'Ontario régissant les compagnies à fonds social, le 10 juin 1886. Les règlements suivants ont été adoptés par la compagnie pour la vente du blé:—

Article 1. Tous les contrats devront porter la signature et le sceau du secrétaire de la compagnie et être attestés par le président, et cette compagnie sera responsable de ses opérations en conformité des lois faites et établies pour le gouvernement des compagnies à fonds social dans la province d'Ontario, en vertu desquelles cette compagnie a été constituée en corporation.

Article 2. Tout acheteur de blé recevra une obligation par laquelle la compagnie s'engagera à vendre le double de la quantité de blé acheté, à raison de \$15 le boisseau, valeur spéculative. Chaque acheteur convient par les présentes d'accorder à la dite compagnie un tiers de tous les billets souscrits pour tout son blé vendu à \$15 le boisseau, à titre de commission pour la compagnie.

Article 3. Si un acheteur quelconque de blé de cette compagnie ne récolte pas la quantité de blé spécifiée dans son contrat, la dite quantité lui sera fournie gratuitement et vendue de la façon stipulée dans le dit contrat.

Article 4. Il ne devra pas y avoir moins de dix ou plus de trente boisseaux de blé vendu à un acheteur, ou à plus de dix acheteurs, dans un canton au cours d'une année.

Article 5. Tout le blé devra être vendu par la compagnie à raison de \$15 le boisseau, à des personnes solvables, et la dite compagnie touchera une commission de 33 $\frac{1}{3}$ pour 100, payable en billets.

Article 6. Le dit acheteur devra de plus convenir de faire tout son possible pour favoriser les intérêts de cette compagnie et aider à la vente des grains, et de faire rapport au bureau de la compagnie de toute mauvaise conduite ou de tout délit de la part d'agents représentant la dite compagnie.

Article 7. Toute communication relative aux affaires de cette compagnie sera adressée à *The Ontario Grain and Seed Company*, Toronto, Ontario.

Attesté L. B. D. LAPIERRE,
Président.
Par GEO. S. WARD,
Secrétaire.
ALEM. R. KELLY,
Acheteur.

12. Maintenant, je pense que vous dites qu'ils ont convenu de racheter telle quantité de blé. Ils vous ont dit que le blé était du *Red Lion* et de qualité exceptionnellement bonne? Comment avez-vous trouvé le blé?—J'ai constaté qu'il était mélangé avec deux sortes au moins, du blanc et du rouge. Il a été examiné et je crois qu'on a constaté la présence de six différentes variétés de blé; mais je n'en ai pas examiné d'autre que le mien et j'en séparai le blé blanc.

13. Dans certains cas il y en avait de six sortes?—Oui.

14. Se sont-ils rendus chez vous pour acheter votre blé?—J'écrivis de suite à la compagnie pour lui demander si cet homme était son agent.

15. Quel homme?—Perry. On me répondit que non seulement il était son agent, mais qu'il était un des membres de la compagnie et que celle-ci était responsable pour toute transaction faite avec lui.

16. Perry n'était pas l'homme de Dereham?—Non, Elliott est celui qui l'accompagnait. Elle n'a pas du tout avoué Elliott; mais elle a dit que Perry était non seulement un de ses agents, mais un membre de la compagnie. J'ai les papiers qu'il m'a donnés, mais ils sont à Saint-Thomas depuis qu'il a été arrêté pour conspiration.

Par M. Wood (Brockville):

17. Cet homme est arrêté?—Perry est, je crois, un Yankee.

18. Il est arrêté?—Il a été mis en accusation, mais il est aux Etats-Unis.

19. Avait-il des cautions? Non. Hewett le gérant et le secrétaire sont sous cautionnement.

20. Hewett va-t-il subir son procès en juin?—Si on ne fait pas d'arrangement avec lui. J'ai entendu dire qu'il avait pris des arrangements. J. L. Pierce l'a dit.

21. Combien de temps, après avoir signé ce contrat, avez-vous eu le blé, est-ce dans le même temps?—Je crois que c'est 8 ou 10 jours après.

22. A-t-il été livré par la même personne qui vous avait induit à signer le contrat ?—On me l'a livré à la station de Hamilton. On devait l'expédier franc de toute redevance.

23. Vous l'avez examiné ?—Oui ; j'ai examiné l'échantillon et j'ai notifié la compagnie d'avoir à enlever le blé.

Par le Président :

24. Refusiez-vous de prendre le blé ?—Je ne voulais pas du tout le prendre, et Perry me dit—j'étais moi-même au bureau à London—de le garder jusqu'à la saison chaude, époque à laquelle il viendrait chercher le blé. J'ai plusieurs lettres du secrétaire de cette compagnie déclarant que Perry serait chez moi vers ce temps-là, avant ce qu'il prit la fuite.

25. Avez-vous quelqu'une de ces lettres sur vous ?—Oui, j'en ai une, mais les autres sont à Saint-Thomas.

Par M. Carpenter :

26. Avez-vous gardé ce blé ?—Il a été semé l'an dernier. Vous allez voir par cette lettre de quelle façon on nous a aveuglés jusqu'à ce qu'ils aient pris la fuite.

LE PRÉSIDENT.—Je vais lire cette lettre :—

Avis de déplacement.

“ BUREAU DE LA ONTARIO GRAIN AND SEED COMPANY,
“ LONDON, Ont., 16 mai 1887.

A ALEM P. KELLY, Alberton.

“ CHER MONSIEUR,—A une réunion du bureau des directeurs de la *Ontario Grain and Seed Co.* tenue en ce bureau, le 7 mai 1887, il a été décidé de transporter le bureau principal au n° 45, Queen Street East, Toronto, Ontario, vu que notre charte nous autorise à avoir nos bureaux à London ou à Toronto, et que Toronto est un point plus central pour nos opérations.

Vous voudrez bien, à l'avenir, nous adresser toutes vos communications au n° 45 Queen Street East, Toronto, Ont., où nous serons heureux de vous voir en n'importe quel temps.

Respectueusement à vous,

ONTARIO GRAIN AND SEED COMPANY.

Par G. S. WARD.

“ P.S.—M. Perry se rendra chez vous aussitôt que possible.”

LE TÉMOIN.—Vous comprenez qu'il n'a fallu que quelques jours pour qu'ils fussent tous en fuite et qu'il fût loin du pays.

27. Ceci était évidemment embarrassant. La correspondance que vous avez échangée était à l'effet que M. Perry irait chez vous. Leur avez-vous demandé de vous remettre votre billet ?—Oui, ils me répondirent qu'ils enlèveraient le blé et me rendraient mes papiers.

28. Ont-ils dit cela dans les lettres ?—Non ; Perry s'est engagé à le faire. Ils le renvoyèrent aussitôt que je leur eus écrit que j'avais eu de mauvais rapports au sujet du blé. Il revint me dire qu'il enlèverait ce blé dès le retour des chaleurs. J'allai à London par affaire, vu que d'après l'arrangement dans lequel ils avaient dit avoir ce dépôt en argent, je pouvais les faire arrêter pour fraude, et je fis le voyage dans ce but. Il me dit dans toutes ces lettres qu'il viendrait reprendre ce blé aussitôt que possible.

Par M. Carpenter :

29. Il s'est donc engagé verbalement à reprendre ce blé ?—Oui ; je n'eus mon billet que quand j'eus payé Roaf pour l'avoir.

30. Avez-vous été poursuivis en justice ?—Non, nous sommes allés payer.

31. Ont-ils un dépôt dans Ontario ?—Non, pas une piastre, pas un centin ; rien n'a encore été payé.

32. Rien sur le capital-actions ?—Il n'y a que Hewitt qui a souscrit une obligation.

Par le Président :

33. Qui était porteur de votre billet?—M. Roaf.

34. L'avocat?—Oui.

35. Lui a-t-il été remis pour perception?—Il dit qu'il avait acheté les billets. Peter Wood a d'abord acheté les billets—Peter Wood de Brantford. Je suivis les billets à Brantford aussitôt que j'eus appris qu'il les avait, je lui demandai si c'était une vente faite de bonne foi, et il me répondit affirmativement. Il dit qu'il ne comprenait pas comment les gens pouvaient être assez fous pour donner leur billet et qu'ils devaient savoir que cette compagnie ne réaliserait jamais ses promesses. Cependant, il jura devant le tribunal qu'il était de bonne foi, porteur de ces billets.

36. Avait-il votre billet en sa possession alors?—Oui, j'ai vu beaucoup de billets, et je les suivis. Tous ces gens-là devaient connaître quelque chose de l'affaire, car lorsque je suis allé à Toronto voir Dennis de Parkdale, je lui en ai demandé des nouvelles. Il nia en connaître quoique ce soit, mais je découvris plus tard qu'il les avait achetés lui-même, il apporta la liste des billets et me la montra. Puis Roaf jure qu'il les a achetés de Dennis.

37. A qui Peter Wood les a-t-il transportés?—A M. Wishart. Il était dans le bureau même qu'ils avaient à Toronto, car je le les amenai avec moi pour trouver l'individu.

Par M. Mills (Annapolis) :

38. Quel était le montant du billet?—\$180.00.

Par M. Carpenter :

39. Vous avez payé l'intérêt?—Oui.

Par le Président :

40. Avez-vous compris que Roaf avait acheté ces billets de Wood?—Oui; il prétend les avoir achetés d'un porteur de bonne foi. Il a parlé de Wood, et Peter Wood a admis devant moi qu'il les connaissait tous.

41. A combien de mois était fait le billet?—On peut le constater à la face du billet même.

42. Mais il ne mentionne point combien de mois. (Pas de réponse.)

43. J'ai compris que vous prétendez qu'ils voulaient percevoir leur commission sur ce billet-ci. Naturellement, il fallait qu'ils donnassent aux grains le temps de pousser et le billet devait par conséquent être pour un temps considérable.—L'échéance des billets ne serait pas arrivée avant un an; car c'est en février qu'on m'a vendu ces grains. Quand le blé serait dans la terre on devait venir percevoir le montant de ces billets.

Par le Président :

44. Ce que vous avez dit au sujet de l'engagement pris par eux de reprendre telle quantité de blé à un prix considérable n'est pas clair. En supposant que vous auriez gardé leur blé, étaient-ils au pays pour toucher le montant dû?—Non.

45. Ils n'étaient pas au pays?—L'agent fut arrêté, et quelques jours après ils avaient quitté le pays. C'était fait pour nous faire taire.

46. Quelque temps après, le 16 de mai?—Oui; ils ont vendu leur fonds pour 85 centins le boisseau.

47. Celui qu'ils avaient vendu aux acheteurs à raison de \$15.00 le boisseau?—Oui; et ils quittèrent le pays. Cette lettre vient du secrétaire, le même secrétaire qui signe les contrats.

Par M. Welsh :

48-9. Avez-vous compris qu'il achèterait tout le blé que vous récolteriez à \$15.00 le boisseau, et que vous deviez leur donner un tiers du prix?—Ils exigeaient cette commission.

51. Ils ne vous ont donné aucune garantie pour l'achat de ce blé?—Non; ce n'est qu'un leurre.

52. Ils n'ont pris aucune responsabilité?—Non.

Par le Président :

En même temps ils vous intimaient clairement qu'ils le prendraient de vous?—Oui; chaque boisseau que nous pourrions récolter.

Par M. Welsh :

54. Vous n'aviez que l'unique raison que vous alléguiez pour signer un pareil billet, à savoir : que vous croyiez que ces \$35,000 étaient entre les mains du gouvernement d'Ontario et que vous pourriez vous faire indemniser ?—Je désirais voir une compagnie de ce genre faire le commerce de grains de semence. Si vous étiez cultivateur, vous sauriez que nous aimons beaucoup à changer nos graines de semence, et pour établir une institution semblable il faut donner quelque chose. Je vais vous dire une chose : j'ai offert au gouvernement, s'il voulait me nommer *détective* pendant deux mois, d'envoyer en prison chacun des coupables, et, de fournir la preuve nécessaire pour leur condamnation et pour les garder en prison. Je suis allé moi-même à London pour les faire appréhender sur ma propre responsabilité, lorsqu'on a présenté au gouvernement d'Ontario une résolution pour leur faire montrer leurs papiers. Je les aurais fait arrêter sur ma propre responsabilité, car il n'y avait pas le moindre capital dans l'affaire.

Par M. Cochrane :

55. Je voudrais demander à ce monsieur s'il savait en signant ce contrat que ces gens n'étaient pas obligés de prendre son blé ?—De prendre une quantité double de blé.

56. Saviez-vous que cela ne les obligeait pas de prendre votre blé ?—Je ne le savais point.

Par M. Carpenter :

57. Vous avez compris que ce contrat les obligeait à prendre de vous 24 boisseaux ?—Oui.

Par M. Welsh :

58. Ce n'est pas dit dans le contrat.—Naturellement, je ne suis pas avocat.

59. L'avez-vous lu ?—Oui ; et j'ai cru qu'ils étaient personnellement responsables, s'ils étaient le moins solvables, et que le contrat les obligeait à prendre les 24 boisseaux.

Par le Président :

60. Voulez-vous nous faire quelques recommandations ? Ce comité a été créé pour recueillir des renseignements, et le résultat de ses recherches sera probablement un acte législatif destiné à prévenir ces fraudes ?—Je comprends très bien la chose.

61. Il n'appert pas clairement à ce document, quand on l'examine, qu'ils fussent tenus de prendre votre blé, tandis que vous nous dites dans votre déposition qu'ils en devaient prendre 24 boisseaux ?—Oui, j'ai cru que le contrat les obligerait à cela.

Par M. Cochrane :

62. Que le témoin dise ce que ce contrat obligeait ces gens à faire à son égard.—J'ai compris simplement que cela les obligeait à prendre de moi le double de la quantité de blé.

Par le Président :

63. Voulez-vous répéter cela, M. Kelly ?—J'ai compris, en lisant le contrat, que ces gens s'engageaient à prendre de moi le double de la quantité de blé que j'achetais d'eux. Ce qui faisait 24 boisseaux.

64. En parlant de l'affaire, vous ont-ils intimé que telle était leur intention ?—Oui que telle était leur intention.

Par M. Welsh :

65. Voulez-vous lire cette partie du document par laquelle vous avez compris que si vous souscriviez au contrat ils prendraient tant de boisseaux. Quelle est la partie du contrat qui vous a fait tirer cette conclusion ?—Ils me chargeaient le prix de tant de boisseaux de blé qu'ils me vendaient, et s'engageaient à prendre 24 boisseaux de mon blé (de A. R. Kelly) à \$15 le boisseau.

Par M. Wood :

66. L'avez-vous compris ainsi quand vous l'avez signé ?—C'est ainsi que je l'ai compris.

67. Nous voulons arriver à l'escroquerie, s'il y en a eu une. Vous avez compris qu'ils s'engageaient à prendre de vous le blé et à le vendre à des gens solvables ?—Oui.

69. De sorte que vous n'avez pas compris qu'ils allaient eux-mêmes l'acheter de vous ?—C'est ce que j'ai dit. Je prendrais aussi bien le billet d'un homme qu'un billet de banque. Quelle différence y aurait-il si j'achetais avec le billet d'un homme solvable ou avec un billet de banque ?

LEVI TURNER, de Trafalgar, comté de Halton, est appelé et interrogé.

Par le Président :

70. Voulez-vous, M. Turner, exposer aussi brièvement que possible votre affaire au comité ?—Mon affaire diffère totalement de l'autre. Un individu est venu chez moi l'automne dernier. Il se nomme Rymal, et j'ai découvert depuis qu'il est de Parkdale. Rymal vint chez moi, représentant qu'il était agent pour la vente d'un blé de printemps d'une qualité que nous n'avions pas dans Ontario.

Par le Président :

71. Comment l'appelait-il ?—Il l'appelait le "New-Defiance," blé hybride cultivé, à grands frais, par un savant américain dans le township de Collingwood. On le représentait comme un croisement de *fyfe* blanc et de *defiance*.

Par M. Carpenter :

72. Les deux sortes étaient croisées ?—Oui, et elles formaient une nouvelle variété de blé. Il disait qu'il visitait les cultivateurs pour voir s'ils voudraient l'essayer. Il se proposait de donner à chacun quatre ou cinq boisseaux, mais à personne plus de six. Il voulait avoir un homme qui prendrait soin de son blé pour les cultivateurs qui l'achèteraient. A supposer qu'il en mettrait trente boisseaux dans un endroit, il voulait avoir un homme pour en prendre charge. Les cultivateurs devaient le semer en bonne terre, le récolter, le battre et le remettre au cultivateur de qui ils l'avaient reçu. Le blé devait tout aller sur une même terre, c'est-à-dire les trente boisseaux, et le cultivateur qui en serait chargé le distribuerait ; et après avoir été semé et battu, la moitié de la récolte devait lui être remise. Dans l'automne, en novembre par exemple, le premier vendeur irait trouver le cultivateur faisant fonction d'agent pour obtenir de lui la moitié de ce qu'auraient récolté les cultivateurs qui l'auraient semé, pendant que l'agent retiendrait l'autre moitié, ce qui formerait un quart du tout. Rymal me fit voir quelques commandes des meilleurs cultivateurs de Trafalgar, pour deux, quatre ou six boisseaux et il voulait que je me chargeasse du blé. Je devais le transporter de la station pour le distribuer aux cultivateurs qui en feraient la demande, puis en recevoir d'eux le produit, à l'automne.

Par M. Carpenter :

73. Alors vous avez fait fonction d'agent ?—Je signalai un engagement à cet effet.

Par M. Welsh :

74. Avez-vous l'engagement sur vous en ce moment ?—Je n'ai qu'une carte. Tous les autres documents ont été produits en cour, à Milton.

Par le Président :

75. Vous pouvez nous dire quelle était la convention ?—La convention était ce que je vous ai dit. Je devais prendre le blé à la station, la maison me fournissant les enveloppes adressées aux acheteurs et contenant des conditions qu'ils s'engageaient à remplir. Je signalai la commande en septembre, je crois, et vers le 7 décembre je vis arriver chez moi un autre homme du nom de F. Hope, de Brantford, qui m'apportait un connaissance et les conventions des cultivateurs. Le connaissance devait me servir pour aller chercher le blé. Je lui dis : "Ce blé est-il ce qu'a dit votre agent, un blé hybride du township de Collingwood." Il dit que oui. Il lut les conventions que les cultivateurs avaient signées et les lettres imprimées à eux adressées pour les engager à aller chercher ce blé. Les commandes signées étaient à peu près semblables à ceci. (Production d'une carte).

Le PRÉSIDENT—Messieurs, voici une carte en tête de laquelle est lithographié un épi de blé. Elle se lit comme suit :—

"Comté de _____, township de _____, lot _____, concession _____
Je m'engage par les présentes à semer _____ boisseaux de blé de semence du prin-

temps, à raison d'un boisseau à l'acre, en bonne terre; à le récolter, le battre et à livrer la moitié du produit au cultivateur de qui je l'ai reçu, le premier jour de novembre 1888, au lot _____, concession _____, township de _____, comté de _____.

" Daté ce _____ de _____ 1888.

" P.-O. _____ "

76. Ceci ne porte aucune signature?—Non.

77. Voilà l'espèce de marché que vous avez fait?—Oui. Quand je signai l'engagement d'agir comme agent de cette maison et de livrer le blé aux cultivateurs, Hope me remit ces cartes. Maintenant, dit-il, je vous donne bonne et valable garantie, mais je n'en ai pas de vous. J'ai mis ces cartes entre vos mains. Je lui demandai donc quelle garantie il exigeait. Il me dit qu'il voulait un billet de \$240. Et je fus assez fou pour lui donner le billet qu'il emporta en partant. Le lendemain quand je me mis à examiner les commandes, j'en trouvai trois simplement adressées à des gens qui ne les avaient jamais signées du tout. Alors je m'aperçus que j'avais été trompé. Dans tous les cas j'ai vu que c'était une escroquerie. Je me rendis donc à Milton pour consulter un avocat, et dans l'espace de huit jours environ, Hope fut arrêté. Il subit son procès à Milton, ce printemps, et il fut acquitté, le juge n'ayant pas permis que la cause fût portée devant le jury. L'autre individu vint jurer qu'il avait passé les commandes à Hope comme bonnes, et que bien qu'elles ne portassent aucune signature, les femmes des cultivateurs s'étaient engagées à prendre le blé. Hope produisit à la cour, et portant ma signature, une commande pour \$240, que je n'avais jamais signée et que j'ai juré n'avoir jamais signée, car la commande que j'ai signée était écrite au crayon, et celle produite était écrite avec de l'encre.

Par M. Welsh :

78. Vous n'avez jamais signé avec une plume et de l'encre?—Jamais.

Par M. Fisher :

79. Avez-vous signé le billet avec une plume et de l'encre?—Oui.

80. Et ceci était une commande?—Oui.

81. Quelle était la commande?—Une commande pour 30 boisseaux de blé à \$8 le boisseau.

82. Et cela devait être ensuite distribué par vous aux cultivateurs?—Oui.

83. Et il vous a apparemment donné des commandes de divers cultivateurs pour 30 boisseaux?—Oui. Cependant, au cours de son interrogatoire, un cultivateur est venu jurer que sa signature au bas de la commande était fausse, mais Rymal jura que le cultivateur l'avait signée.

Par le Président :

84. Ce n'étaient pas des signatures à une convention d'une nature quelconque qui auraient été découpées ensuite pour former un billet?—C'étaient des conventions sur une carte comme celle produite à l'instant, par laquelle je m'engageais à prendre telle quantité de blé pour le remettre aux cultivateurs de qui je devais recevoir les cartes.

Par M. Fisher :

85. Avez-vous plus tard vu les cultivateurs?—Oui.

86. Qu'avez-vous appris d'eux?—J'ai découvert que quatre d'entre eux dont les noms étaient sur les cartes ne s'étaient jamais engagés à prendre le blé; qu'ils n'avaient jamais vu Rymal; mais Rymal vint jurer que, dans deux cas, les mères des cultivateurs s'étaient engagées à prendre le blé.

87. Les commandes n'étaient pas signées?—Les commandes leur étaient adressées, mais elles ne portaient aucune signature.

Par le Président :

88. Quelques-unes des commandes n'étaient pas signées du tout?—Une n'était pas signée.

Par M. Fisher : Quand vous avez reçu les commandes, ne les avez-vous pas examinées?—Non, je ne puis lire l'écriture très bien; je me suis fié à la parole de l'homme, vu qu'il me lisait la formule imprimée de la convention par laquelle ils s'engageaient à prendre le blé.

Par M. Carpenter :

89. Si je comprends l'affaire, voici en quoi elle consiste : Il devait être distribué trente boisseaux de blé parmi les cultivateurs. Ils devaient garder pour eux la moitié du rendement, et l'autre moitié devait vous être remise ; à votre tour, vous deviez remettre la moitié de ce que vous aviez reçu, soit 25 pour cent, à la compagnie. Vous remettez 25 pour cent à la compagnie ?—Oui, et—

91. Et vous reteniez les 25 pour cent pour votre peine ?—Oui, on voulait introduire ce blé dans la proportion d'environ trente boisseaux pour chaque localité.

Par le Président :

92. Le blé a été livré ?—Il est venu à Streetsville.

93. En a-t-on fait l'essai ?—Quand il est venu à Streetsville, j'ai demandé à l'agent de la station si je pourrais voir le blé. Il me dit que oui, qu'il était là depuis le 15 novembre. Il dit que la vermine s'y était mise dans une certaine mesure. J'en ramassai sur le plancher, et autant que j'en pus juger, c'était du blé de printemps du Manitoba.

Par M. Welsh :

94. L'avez-vous pris ?—Je n'y ai jamais touché.

95. Pas un seul boisseau ?—Non, monsieur.

96. Devez-vous payer le billet ?—Il ne devient échu que le 7 de décembre prochain.

97. Qui a le billet ?—Il est en cour.

Par le Président :

98. Qui l'a déposé en cour ?—Lorsque j'eus fait arrêter Hope, il apporta le billet au tribunal, et avant qu'il eût pu trouver caution, le juge de comté était en possession du billet. Lorsqu'on fut devant le juge, aux assises du printemps, il écrivit en travers d'une partie du billet "ce billet a été obtenu par fraude" et il conseilla à l'avocat de Hope d'obtenir de lui l'ordre de me remettre le billet. Ils refusèrent de le faire et le juge me conseilla d'intenter une action pour les y contraindre. C'est ce que j'ai fait.

Par M. Fisher :

99. De quels moyens Hope s'est-il servi pour vous induire à agir lorsqu'il est venu vous proposer le marché ?—Il a allégué les marchés conclus avec les cultivateurs.

100. Je voudrais comprendre parfaitement quel avantage vous deviez retirer en agissant pour la compagnie.—Je devais obtenir la moitié du blé qui me serait remis,

Par M. Wood (Brockville) :

101. A combien cela se serait-il élevé ?—Je n'ai jamais fait d'estimation, parce que je pensais que c'était une bonne qualité de blé—un blé hybride—cela aurait eu une assez bonne valeur. Tout cultivateur sait que lorsqu'un homme de science s'emploie à croiser deux espèces de blé, ce blé est considéré comme ayant de la valeur.

Par M. Welsh :

102. Vous dites que vous deviez avoir la moitié de la moitié qui vous serait remise, 25 pour cent ?—Oui.

103. Vous comptiez sur 25 pour cent du blé provenant de cette semence ?—Oui.

Par M. Wood (Brockville) :

104. Je voudrais comprendre parfaitement ceci : Que deviez-vous gagner vous-même à toute cette opération ? Je ne vois pas comment vous avez pu signer un billet de \$240 sans espérer faire quelque chose. Dites-moi, à votre manière, combien vous croyiez retirer de l'opération, car vous deviez faire plus que vos voisins ?—Je n'ai jamais fait le calcul de ce que je gagnerais.

105. Prenons une autre manière : Vous deviez avoir un quart ; combien supposez-vous que cela ferait ?—Je ne saurais dire que j'ai supposé quoi que ce soit, car dans notre comté la récolte du blé de printemps est incertaine. C'est un comté où peut-être, on ne peut avoir plus d'une récolte sur cinq. C'est un comté propre au blé d'automne seulement.

Par M. Fisher :

106. Vous deviez semer un boisseau à l'acre ?—Oui ; la commande mentionnait un boisseau à l'acre, mais verbalement, ils disaient qu'ils laissaient la chose aux cultivateurs.

107. Cela aurait ensemencé 20 acres. Quel est le rendement ordinaire ?—On peut l'estimer à 18 boisseaux dans les bonnes années.

109. Ce blé devait être transporté à votre grange pour y être battu ?—Non, il devait y être porté battu et nettoyé.

110. Vous deviez obtenir le produit de ces 30 $\frac{1}{2}$ boisseaux semés, tout nettoyé et prêt pour le marcher ?—Oui.

111. Combien devait-on donner au cultivateur qui l'apportait ?—Ils devaient avoir la moitié de la récolte ; ils gardaient cela chez eux.

112. Ils n'avaient à vous apporter que la moitié ?—Oui.

113. Cette moitié, vous deviez la livrer à l'association moins le quart de tout ?—Oui.

114. Quel prix vous faisait-on espérer pour cette moitié ?—Ils prétendaient qu'il vaudrait \$5.00 le boisseau.

115. Je pense vous avoir entendu dire qu'il y aurait en tout environ 360 boisseaux de récoltés et que vous auriez 90 boisseaux à \$5.00. Cela formait \$450 ?—Je n'ai pas fait de calcul.

116. C'est, cependant ce qu'on vous a fait entendre ?—Oui ; il m'en a parlé à plusieurs reprises.

117. Et dans l'espoir d'avoir cela, vous avez signé le billet de \$240.00 ?—Je vous ai dit pourquoi j'avais signé le billet. Si les commandes qu'il m'a montrées étaient réelles, comme je le supposais, je pensais que si les cultivateurs ne prenaient pas le grain, je ne perdrais toujours pas grand'chose. S'ils ne venaient pas prendre leur quart et que j'eusse la moitié, je ne pouvais pas perdre beaucoup. Vous pouvez voir cela.

118. C'était une spéculation que vous faisiez ?—Oui.

119. Et vous avez donné votre billet pour faire cette spéculation ?—Oui ; mais lorsqu'on m'a fait voir ces fausses commandes, j'ai compris que c'était une escroquerie.

Par le Président :

120. Vous l'avez entreprise en vous fondant sur une certaine déclaration qui vous a été faite ?—Oui.

JOHN MACPHERSON, de Southwold, comté d'Elgin, est appelé et interrogé :—

Par le Président :

121. J'apprends que vous avez eu quelque chose à faire au sujet de quelques instruments aratoires dont on s'est servi pour vous tromper. Veuillez dire en quoi consiste votre affaire ?—Dans l'automne de 1885, vers le premier septembre, deux hommes vinrent en voiture chez moi. L'un d'eux avait un modèle plaqué de fourche à élever le foin mue par un cheval. Il se donnait comme cultivateur, du township de Whitby, et prétendait que cette *Dominion Horse Hay Elevator and Carrier Company* l'avait engagé comme agent. Il dit qu'elle lui avait vendu une fourche qui lui donnait satisfaction. Il me la représenta comme étant bonne et me dit que la compagnie avait agi loyalement avec lui et l'avait engagé à travailler pour elle. Telle était son histoire. Il me dit son nom. Je me rappelle son nom, mais c'est tout. Je ne me souviens point de son prénom, mais Colter est son nom de famille. Il me dit qu'il désirait avoir la permission de monter une fourche à foin dans ma grange pour la montrer aux gens qui aimeraient à la voir fonctionner, afin de les induire à en acheter un certain nombre qu'il se proposait de laisser chez moi pour être vendues à commission. Il me dit que sous peu—dans quelque jours—il viendrait un individu pour compléter les arrangements avec moi et monter la fourche. Il ne montait pas les fourches lui-même, attendu qu'elles n'étaient pas arrivées. Il me dit qu'il me faudrait signer une commande pour faire expédier ces machines à la station. " Vous

irez chercher les fourches avec votre attelage, dit-il ; il s'agit seulement de l'expédition qui doit vous être faite de ces fourches ; elles vous seront laissées pour être vendues à commission." C'est là l'arrangement que nous avons fait verbalement. Ils avancèrent leur voiture en face de ma remise de manière à me faire voir, ainsi que je le supposais, comment les fourches devaient être montées, mais dans un autre but, car j'ai découvert le truc par la suite. Nous entrâmes dans la remise ; il faisait froid, mais les animaux étaient dehors et je fermai la porte sur moi pour les empêcher d'entrer. Nous allâmes au centre de la bâtisse pour voir comment la machine devait être montée. C'est là qu'il m'engagea à signer la commande pour l'envoi de ces fourches. Il me présenta une formule imprimée. Il y avait de la matière imprimée en petit caractère et d'autre en caractère moins fin, et je n'avais pas mes lunettes. Je commençais alors à en faire usage, et il ne faisait pas tout à fait assez clair pour me permettre de lire couramment ; il se montra très poli, prenant la formule de commande de mes mains une ou deux fois pour me la lire. Quand j'arrivais à la fine impression, il me disait " Je l'ai lue plusieurs fois et je la comprends parfaitement." Ceci était fait d'une façon tout à fait polie, et il répéta la chose deux ou trois fois. Je voulais lire la commande moi-même. Enfin il se montra tellement empressé que je considérai que tout était bien ; dans tous les cas, je compris qu'il s'agissait de m'expédier ces fourches ; qu'une de ces machines devait être montée, et que je devais avoir celle-là gratuitement pour la peine que je me donnerais à la faire voir aux cultivateurs qui viendraient l'examiner. Puis il me dit qu'il viendrait sous peu un homme pour faire un arrangement avec moi—pour conclure cet arrangement et monter la fourche. Ensuite il partit en compagnie de cet autre étranger qui était venu en voiture avec lui. Cet étranger était resté assis dans la voiture pendant que nous étions dans la remise. Deux semaines après, environ,—il se peut que ce soit un peu plus tôt—deux autres individus arrivèrent. L'un était un homme âgé, corpulent, à figure rouge. Il se donna comme E. E. Jones, premier associé de la *Horse Hay Elevator Company of Toronto*, et il me demanda si j'avais reçu avis de l'envoi des fourches ou si je les avais reçues. Je lui dis que non, que j'avais été notifié de leur arrivée par le Grand Tronc, mais que je n'étais pas encore allé les chercher à la gare. Alors il me proposa d'entrer dans la maison pour compléter les arrangements. Puis il me passa une copie de la commande originale portant ma signature—non pas ma signature, mais une copie de ma signature. C'était une copie. Il me passa ce document pour le lire. C'était le soir ; j'avais une bonne lumière et je le lus. Je lui dis que cette commande n'était pas telle que je l'avais comprise, vu qu'il s'agissait de la vente réelle de ces quinze machines. Je lui dis que ce n'était pas ce que j'avais compris. Il me dit que sans doute l'autre homme avait mal représenté la nature de la commande ; qu'il avait déjà fait la même erreur et qu'il ne pouvait obtenir de ses employés ce qu'il voulait d'eux. C'était un homme qu'on pouvait prendre pour un homme d'affaires et très riche. Il portait des diamants et paraissait fort riche. Il me dit qu'indubitablement l'agent avait mal représenté la commande, mais qu'il allait me donner satisfaction. Naturellement, si j'avais pris les précautions que j'aurais dû prendre, je lui aurais demandé de me remettre la convention originale, et le reste. Dans tous les cas, je compris que mon nom était au bas de cette commande, et que si elle était tout à fait semblable à cette copie j'étais tenu d'honorer ma signature, voyant que c'était une fraude commise contre les autres individus. Il me dit : " Nous allons faire une convention conforme à celle qu'il a faite avec vous, de façon à vous donner satisfaction." Il prit une feuille de papier et se mit à écrire la convention. Je l'ai ici ; c'est une copie de la convention. Elle est au dossier. Il écrivit la convention qui ressemblait beaucoup à celle que l'autre individu avait faite verbalement avec moi. Après avoir fini il me dit : " Nous ne vous connaissons pas, et en cas de mort, nous devons prendre nos garanties au sujet de ces fourches. Vous pouvez les vendre et en disposer de différentes manières sans nous donner satisfaction. Il faut pour notre sûreté que vous nous donniez vos billets pour le temps voulu, et d'après cette convention, il est entendu que nous vous donnerons crédit sur les billets pour toutes les machines que vous n'aurez pas vendues. Vous ne serez aucunement res-

ponsable quant aux billets. Nous garderons les billets et vous aurez crédit, sur ces billets, pour toutes celles qui ne seront pas vendues." Ceci se passait verbalement ; et les machines devaient être retournées au bureau de l'*Express* où les billets étaient payables. Cette partie-là était mentionnée dans la convention.

Par M. McMullen :

122. Était-il dit dans le marché que ces fourches devaient être reprises aux prix de la manufacture ?—Oui, aux prix de la manufacture. La convention est ici. Je n'encourrais aucune responsabilité pour les billets, attendu qu'on devait me donner crédit pour toutes celles que je vendrais et que je devais avoir ma commission, laquelle était de \$5 ; je devais, pour tout ce que je vendrais, prendre les billets des cultivateurs, et la compagnie devait accepter ces billets comme argent comptant pour les fourches vendues. Il m'induisit à signer deux billets de \$150 chacun, l'un à neuf mois et l'autre à douze. Les billets étaient faits "ou au porteur." Je lus les billets et j'allais passer ma plume sur le mot "porteur," vu que je ne trouvais pas qu'il fût à propos de mettre le mot "porteur" ; mais il me dit "non, non ; cela est nécessaire parce que l'agent des Messageries ne pourrait pas les percevoir. Il faut que cela y soit pour que l'agent des Messageries puisse le faire." Avec cela il m'induisit à signer les billets tels qu'ils étaient. Peu de temps après—moins de deux semaines—j'entendis parler d'autres escroqueries à propos de fourches à foin. Des voisins me dirent que c'était de véritables fraudes, et ces gens ne sont jamais venus monter les fourches, comme ils s'y étaient engagés.

Par M. Fisher :

123. Avez-vous reçu les fourches ?—Oui. J'allai les chercher après la visite de Jones. Les hommes ne sont jamais venus monter les fourches conformément à la convention verbale, et alors, d'après tout ce que je pus voir, je jugeai que c'était une escroquerie. Je consultai mon avocat, en conséquence, et lui exposai toute l'affaire. Nous décidâmes de faire arrêter ce nommé E. E. Jones. Quelques jours après il fut arrêté à l'*Albion Hotel*, à Toronto, et détenu pendant une nuit au poste de police. On envoya quérir un nommé Balston, de Saint-Thomas, aux soins de qui Jones fut confié. Balston n'était pas un homme très tempérant ; mais peut-être ne devrais-je pas parler de cela ; dans tous les cas ils se rendirent à l'hôtel ensemble et ce E. E. Jones demanda à Balston de lui permettre d'aller chercher quelque chose dans la chambre voisine. Naturellement, Jones profita de l'occasion pour prendre la fuite, et jamais on ne l'a revu depuis.

124. Balston était-il huissier ?—Certainement. Peu de temps après M. Fuings, de Saint-Thomas, m'envoya un télégramme par lequel il me demandait d'aller à Saint-Thomas où il y avait quelqu'un qui arrangerait l'affaire avec moi. J'ignore qui il était, mais il était envoyé par les avocats de E. E. Jones, de London, Macdonald et Ives. Il me proposa de me remettre les billets si je voulais payer les frais. Je lui dis que j'aimais mieux honorer les billets que payer les frais, que je ne voulais pas payer un sou de frais. Il me dit que c'était là la dernière offre qui me serait faite. Je lui dis que c'était fort bien, que je ne voulais recevoir aucune proposition de lui si c'était là sa dernière offre. Alors il partit. Le lendemain il fit faire à mon avocat une autre offre de \$25.00, c'est-à-dire qu'ils paieraient \$25.00 en acompte sur les frais et me remettraient les billets. Je demandai à mon avocat si cela paierait. Naturellement, comme E. E. Jones s'était enfui, la situation me paraissait mauvaise ; et j'avais oublié le nom de Colter, je ne m'en rappelai que quand je le vis sur l'endos du billet. Je trouvais, comme je l'ai dit, que les apparences étaient sombres, vu que Jones avait pris la fuite ; je pensais que je ne reverrais pas mes billets. Je demandai donc à mon avocat si \$25.00 paieraient les frais. Il me dit qu'il faudrait environ \$10 de plus pour avoir les billets. J'avais résolu dès le principe de ne pas perdre un sou dans la transaction. Je n'acceptai pas leur offre d'arrangement, les billets furent remportés et l'argent renvoyé à Macdonald, de London. Ces billets sont actuellement entre les mains de Peter Wood, de Brantford, et aussi sûr que vous êtes là, il faut qu'ils soient payés si vous ne les retirez pas maintenant. Je pris la résolution de faire annoncer les billets, et comme ils n'étaient pas entre ses mains, je comprenais assez la loi pour

savoir que Peter Wood n'était pas de bonne foi porteur de ces billets. Nous avons interrogé Peter Wood en cour.

Par M. Mills :

125. Wood paraît avoir pris tous ces billets ?—Wood a pris une bonne partie de ces billets obtenus par fraude. Je n'ai pas entendu parler de Jones depuis un certain temps. Il était à Buffalo et nous décidâmes d'interroger Peter Wood au sujet des billets. Nous l'interrogeâmes et il nia que ces billets fussent jamais sortis de ses mains. Il répéta six ou sept fois qu'aucun mortel n'avait vu ces billets hors de sa possession jusqu'à ce qu'ils eussent été présentés au bureau des Messageries pour collection.

Par M. Wood :

126. A-t-il juré qu'ils n'avaient jamais été hors de sa possession ?—Oui. Il a dit de plus que nul ne lui avait jamais dit que ces billets avaient été obtenus frauduleusement.

Par M. Carpenter :

127. Est-ce que M. Macdonald a fait voir les billets quand vous êtes allés à London ?—Ils ont été envoyés à mon avocat ; je ne les ai pas vus.

128. Savez-vous si les billets étaient-là ?—Mon avocat les avait.

129. Votre avocat a-t-il dit qu'il les avait vus ?—Oui. Quelque temps après John A. Colter fut interrogé. C'est celui qui est venu chez moi en premier lieu avec le modèle plaqué. Après l'interrogatoire de Wood, Colter et Jones se rendirent en Californie pour faire des opérations du même genre, et tous deux ont été arrêtés en Californie. Il a admis dans son interrogatoire devant le juge Jones qu'il a été détenu en prison pendant quelques semaines, et que E. E. Jones a aussi été en prison au même endroit pour le même crime. J'aurais dû dire que John A. Colter est revenu au Canada, et qu'aussitôt que nous l'avons appris, nous l'avons fait arrêter pour avoir émis de faux billets.

Par M. Fisher :

130. A-t-il subi un procès sur ce chef ?—Oui.

131. A-t-il été condamné ?—Non, je fus interrogé comme témoin et je prouvai au tribunal que ce John A. Colter, avait réussi à me tromper en employant la fraude et les fausses représentations, et que tous deux avaient agi de concert, l'un reconnaissant l'autre comme son associé. Le juge décida que ma cause n'était pas bonne, et il ne permit pas qu'elle fût soumise au juge parce qu'il n'y avait rien de prouvé contre John A. Colter.

Par M. McMullen :

133. Où se tenait la cour ?—A St-Thomas.

Par M. Fisher :

134. Y a-t-il eu quelque témoignage pour contredire le vôtre ?—J'avais là plusieurs autres témoins pour prouver que ces hommes agissaient frauduleusement parcourant le pays en faisant la même besogne. Un nommé Tuck, de Watertown, s'il eût été interrogé comme témoin, pouvait donner la preuve la plus précise de fraude et de fausses représentations. J'avais un grand nombre de témoins, mais le juge n'a pas voulu les entendre.

135. Quelle raison le juge a-t-il donnée alors ?—La raison était, comme je l'ai dit, que je n'avais pas de cause.

136. Voulez-vous me dire s'il y a eu des témoins interrogés contradictoirement ?—Oui, il y en a eu.

137. Avant que le juge ait rendu son jugement ?—Il y a eu F. O'Rielly lui-même.

138. Est-ce le seul ?—Je pense que c'est le seul.

139. A-t-il contredit votre témoignage ?—D'une certaine façon.

Par M. McMullen :

140. Est-ce que O'Rielly était un petit homme à face rouge ?—Oui. J'ai eu sur les lieux des témoignages démontrant au tribunal que ce F. O'Rielly dans ses rapports avec ces autres personnes, se donnait comme un nommé Petty et signait son nom Petty. Il y avait là des témoins pour constater son identité comme étant Petty.

Par M. Fisher :

141. Et cependant avec tout cela le juge a simplement renvoyé l'action ?—Il a simplement renvoyé l'action.

Par M. Barron :

142. (Lisant des notes produites) : “Quant à cette action, pour des raisons personnelles, je vais refuser de l'entendre ou de m'en occuper davantage.” Signé, D. J. Hughes, juge.

143. Est-ce d'une action au criminel que vous parlez ?—Oui ; mais elle a été renvoyée.

144. Excusez-moi ; mais vous avez parlé à M. Fisher d'une action par laquelle ce nommé Colter a subi son procès pour émission de faux billets ?—Oui :

145. Le juge ne pouvait pas renvoyer celle-là. Qui vous a poursuivi ?—Peter Wood.

146. Cette cause a-t-elle été instruite ?—Oui.

147. Où ?—Devant le juge Hughes à St-Thomas.

148. Est-ce que le procès civil a été entendu ?—Oui ; il a été entendu, mais il a été présenté d'une telle façon que ———

149. Peu importe cela. Le juge Hughes a refusé d'instruire la cause pour quelque raison personnelle ?—Il a refusé de l'instruire.

150. Qui l'a instruite ?—Elle est encore pendante.

151. C'est sur le procès criminel que je veux appeler votre attention. Qui a été traduit en justice, Colter ?—Colter est l'homme qui a été traduit.

152. Qui l'a poursuivi ?—Il a été arrêté à Brantford sur ma plainte. Il a subi son procès et a été acquitté. C'est ainsi que j'ai compris la chose alors.

153. Qui représentait la Couronne dans cette affaire ?—M. Donohue, de St-Thomas.

Par M. Cochrane :

154. Prétendez-vous que lorsqu'ils prirent cette commande vous ne compreniez pas que c'était une commande que vous donniez ?—Non ; je ne comprenais pas que ce fût une commande pour vente réelle des fourches.

155. Quand l'arrangement final fut fait avec vous, est-ce que la convention mentionnait qu'ils vous monteraient la fourche à foin quand vous auriez donné votre billet ?—Ils se sont engagés à monter la fourche. Non ; je crois que le montage de la fourche était stipulé dans la première convention. C'était la partie verbale du marché.

Par M. Barron :

156. Vous souvenez-vous de nous avoir dit que lorsque cet agent est venu, il vous a dit qu'il fallait insérer le mot “porteur” pour permettre à l'agent des Messageries de percevoir le montant des billets ?—Oui.

157. Alors vous saviez que le montant des billets serait perçu ?—Je savais qu'il y en aurait une certaine partie de perçue. Voyez-vous, la convention disait qu'on me donnerait crédit pour les machines non vendues, et que les billets reçus pour celles que j'aurais vendues seraient perçus en déduction du montant du mien.

158. Mais lorsque vous avez voulu faire biffer le mot “porteur”, il vous a dit que ces billets iraient entre les mains de l'agent des Messageries pour collection. Vous saviez que vous couriez le risque de donner \$150 sur chacun de ces billets ?—Non ; car je croyais qu'on me donnerait crédit pour ces fourches.

159. Sur ces \$300 pour toutes les ventes qui seraient faites ?—Oui ; et je ne devais être responsable que de la quantité que j'y vendrais.

Par M. Fisher :

160. Y avait-il stipulation à cet effet dans la convention ?—Non.

Par M. Barron :

161. Est-ce là la convention ?—Voici comment elle se lit :—

CONVENTION.

A tous ceux qui les présentes verront :

Attendu que John McPherson a signé une commande imprimée à nous faite le 26 novembre 1885 pour seize fourches à élever et transporter le foin mâtes par un

boveal, et que les dits articles sont livrés à la station comme il est stipulé dans la commande, le dit McPherson délivre maintenant ses billets en paiement des dites marchandises, avec l'entente qu'au cas où il ne pourrait vendre les machines, la compagnie devra les reprendre au prix de la manufacture, qui est de \$20, au bureau des Messageries, ou toute partie qui n'en sera pas vendue à l'échéance des billets, et créditer le dit McPherson sur ceux de ces billets dont nous serions porteurs au prix ci-dessus mentionné. Ceci pruvu que le dit McPherson fasse un effort raisonnable pour vendre les marchandises et ne puisse y réussir; nous convenons de plus d'accepter les billets des cultivateurs en paiement des marchandises. Les billets ne devront pas courir plus d'un an après date.

DOMINION HORSE HAY ELEVATOR AND CARRIER CO.,

Par E. E. JONES.

Il est entendu qu'une des machines ne sera pas retournée ni mise en compte, seize machines en tout étant livrées. Elle est offerte gratuitement.

D. H. H. E. CO.,

E. E. J.

Témoin D. O'REILLY.

162. C'était là la convention ?—Oui, cette convention m'a été imposée parce qu'il était porteur de cette commande. Je n'aurais pas fait ce marché s'il n'avait pas eu la commande originale.

164. Y en a-t-il une copie ici ?—Quand j'ai signé les billets la copie et l'original de la commande ont été détruits.

Par M. Fisher :

165. Avez-vous vu détruire l'original ?—Oui.

166. Alors cette convention était la seule chose qui vous liait réellement ?—Oui, et le billet.

167. Vous avez vu détruire l'original de la commande ?—Oui.

168. L'avez-vous vu détruire ?—Oui, certainement, je l'ai vu détruire. L'original était disparu; je n'aurais jamais consenti s'il ne l'eût pas eu. Il me tenait par cette convention originale.

169. Avez vous vraiment lu cette convention-ci ?—Oui, je les ai comparées toutes deux. J'ai lu alors la copie avec des lunettes. J'avais une bonne lumière et j'ai comparé les deux écrits qui étaient absolument semblables. Il savait qu'en me présentant la vraie copie, je l'aurais déchirée en morceaux et que je lui aurais dit de sortir.

170. Vous avez dit que vous l'aviez en votre possession ?—Non; cette convention a été faite avant de me laisser voir l'original. Alors il me le laissa voir.

171. Il était vraiment comme il a dit ?—Oui.

Par M. Barron :

172. Voici une copie du billet : "A neuf mois de date, je promets payer à E. E. Jones, ou au porteur, cent cinquante piastres au bureau des messageries à Port Stanley, Ont. Témoin, F. O'Rielly." Qui était F. O'Rielly ?—C'est le témoin qui a changé son nom de Petty en celui de F. O'Rielly. Il est endossé "John A. Colter."

ANDREW MITCHELL, de Winterbourne, comté de Waterloo, appelé et interrogé :

Par le Président :

173. Voulez-vous avoir la bonté d'exposer l'affaire dont vous avez à vous plaindre ?—J'ai préparé un aperçu des détails de l'affaire.

174. Je vais lire la déclaration de M. Mitchell, que voici :— " Dans l'automne de 1885, deux agents se présentèrent chez moi et me demandèrent si j'avais une fourche à foin. Je répondis que non. Ils me dirent alors qu'ils étaient agents de la Dominion Hay Fork Company, 145 rue Yonge, Toronto, et qu'ils voulaient avoir le privilège d'en monter une dans ma grange, afin de l'annoncer, si je voulais en vendre quelques-unes

pour eux. Je dis que je ne le voulais point. Je leur dis que peut-être mes garçons en vendraient quelques unes s'ils voulaient faire des arrangements avec eux. Ils devaient avoir \$5 pour cheque machine vendue; il me demanda alors de signer une commande pour 15. Je ne voulus pas le faire. Je signai une commande pour une machine et il s'engagea à revenir dans une semaine et à en monter une dans la grange, pour servir d'annonce. Ils ne sont jamais revenus. Environ dix jours après, deux autres individus vinrent me montrer une commande que j'avais signée, dirent-ils, pour quinze fourches à foin. Je leur dis que je n'en avais pas commandé quinze, que je n'avais signé de commande que pour une. L'un d'eux me montra ma signature au bas d'une commande pour quinze fourches. C'était un faux en écriture. Il me dit qu'elles avaient été envoyées à la station d'Elora, à mon adresse, que j'étais obligé de les prendre, et que si je ne les payais pas en argent ou par billet, il allait me poursuivre en justice sur la commande même. Alors je lui dis que j'allais lui donner des billets aux conditions qu'il avait spécifiées, à savoir qu'il ne négocierait point les billets, qu'il reprendrait toutes les fourches qui ne seraient pas vendues dans un certain délai et qu'il les évaluerait au prix coûtant, le montant devant être déduit des billets donnés pour celles qui m'étaient vendues. Il fit les billets payables à un nommé Colter. Je lui demandai quel était ce Colter; il me dit qu'il était trésorier et membre de la maison en même temps. Je devais notifier la société avant l'échéance des billets, afin qu'elle ne chargât personne d'en recouvrer le montant. C'est ce que je fis, et la lettre m'est revenue du bureau des lettres mortes. Il n'y avait point de *Dominion Hay Fork Company* dans la rue Yonge à Toronto. Cependant les billets avaient été vendus à un nommé Peter Wood, de Brantford."

Par M. McMullen :

175. Avez-vous payé les billets?—Non, pas encore.

176. L'échéance des billets est-elle arrivée?—Il y a eu procès à leur sujet à Berlin et le jury n'a pas été d'accord pour rendre son verdict. Ils sont encore là avec tous les papiers. Je n'ai pu avoir la convention, vu que j'avais trop peu de temps à moi.

177. Le procès s'est instruit à Berlin?—Oui.

178. Qui était l'avocat de Wood?—C'est un nommé Nesbitt.

179. Qui était le vôtre?—M. King, de Berlin.

Par M. Fisher :

180. Avez-vous jamais vu la commande pour les 15 fourches à foin?—Oui, il m'a montré la commande revêtue de ma signature.

181. Était-elle dans la même forme et teneur?—Non, elle n'était pas de mon écriture.

182. Vous a-t-il lu la commande?—Il me l'a lue et j'ai vu que mon nom y était apposé.

183. Est-ce que cela paraissait être le même papier?—Je crois que oui.

184. Pensez-vous que c'était le même papier avec changement du chiffre en 15, ou pensez-vous que votre signature était fautive?—C'était la même commande.

185. Pensez-vous que c'était le même morceau de papier que celui sur lequel vous aviez écrit votre nom, avec le simple changement de un ou quinze ou bien était-ce une commande tout à fait nouvelle?—C'était une nouvelle commande, j'en suis convaincu.

186. La signature que vous y avez vue n'était pas celle que vous aviez écrite?—Je n'en sais trop rien.

187. Vous déchirâtes la commande?—C'est lui qui l'a déchirée en morceaux.

188. Quand cela?—Immédiatement après que les billets eurent été donnés.

Par M. McMullen :

189. Avez-vous remarqué si, dans le corps de la commande, quinze était en lettres ou en chiffres?—Je ne m'en souviens pas.

Par M. Fisher :

190. Vous a-t-il fait voir la nouvelle commande quand il l'a apportée?—Je ne l'ai jamais vue.

191. Avez-vous lu la commande ou l'a-t-il lue?—Il me l'a lue.

192. Le chiffre 15 aurait pu être dans la commande. L'avez-vous lue ?—Je la regardais.

193. Avez-vous écouté la lecture qu'il faisait de la première commande ou l'avez-vous lue vous-même ?—Je regardais pendant qu'il lisait, mais je n'avais pas mes lunettes dans le temps.

194. Pouviez-vous voir ?—Je pouvais la voir.

195. Si le chiffre 15 y avait été auriez-vous pu le voir ?—Il y avait un "1." Il aurait pu ajouter un 5.

Par M. McMullen :

196. Était-ce un chiffre ?—C'était le chiffre 1.

Par M. Fisher :

197. Pourquoi avez-vous cru que ce n'était pas la même commande ?—Parce que ce n'était pas du tout ma signature.

198. Vous avez examiné la seconde commande ?—Oui, après son départ je ramassai les morceaux et les réunis ensemble.

199. Est-ce que le procès a eu lieu ?—Oui.

200. Et au cours de ce procès vous avez prouvé que ce n'était pas votre signature ?—Oui.

Par M. Barron :

201. La commande a-t-elle été produite au procès ?—Oui.

Par M. Cochrane :

202. Pourquoi ne lui avez-vous pas fait voir votre signature ? Pourquoi n'avez-vous pas vu que la commande était de sa main ?—Je n'avais pas mes lunettes et je n'y ai pas pensé.

Par M. Barron :

203. La cause a-t-elle été entendue dans la cour de division ou dans la cour de comté ?—Dans la cour de comté.

204. Savez vous quelle question a été soumise au jury ? S'agissait-il de savoir si Wood était un acquéreur de bonne foi ?—Je me rappelle que, dans le discours qu'il a adressé au jury, le juge a dit que tout ce dont les jurés avaient à s'occuper, c'était de savoir si le billet avait été obtenu frauduleusement ou par de fausses représentations, et si Wood l'avait acquis de bonne foi. Le jury s'est accordé pour déclarer qu'il y avait fraude, mais il y a eu divergence sur l'autre point.

M. TURNER est rappelé.

Par M. Cochrane :

205. Le comité voudrait savoir si, oui ou non, vous avez dit que 18 boisseaux de blé constituerait une récolte moyenne de blé de printemps dans la partie du pays que vous habitez ?—Je crois que ce serait une récolte moyenne ou un peu au dessus de la moyenne.

206. J'ai compris que vous disiez que le blé de printemps ne donnait pas une récolte certaine ?—Oui. On peut avoir une bonne récolte une année et rien l'année suivante.

207. Si vous aviez une bonne récolte vous pourriez avoir 18 boisseaux ?—Oui.

Le comité ajourne le séance.

14 mai 1888.

Le comité se réunit sous la présidence de M. Brown.

M. CHOQUETTE, M. P., fait la déclaration suivante :

Trois individus viennent dire à un cultivateur : " Nous venons acheter de l'avoine ; combien de boisseaux en avez-vous ? " Le cultivateur répond : " J'en ai deux cents boisseaux." Alors ces gens disent : " Nous allons acheter votre avoine." Ceci se passe en mai ou en juin. " Nous allons acheter votre avoine, et vous la payer 80 centins le

boisseau. Nous la prendrons après la récolte, vers le mois d'octobre ; mais vous allez avoir la complaisance de signer ce contrat." Le contrat est écrit sur une grande feuille de papier, et dit que le signataire s'est engagé à vendre à tel individu 200 boisseaux d'avoine à 80 centins le boisseau. Ce contrat est fait en faveur de l'un d'eux et les autres y apposent leurs signatures comme témoins. Après quoi ils emportent le papier ; en coupant la tête et le bas du papier, le centre se trouve être un billet promissoire. Quelques uns de ces cultivateurs furent poursuivis, et quand un homme nie sa signature il faut qu'il produise une déposition assermentée. Ces cultivateurs jurèrent que c'était leurs signatures, mais ils dirent qu'ils n'avaient jamais signé de billets. Ils dirent qu'ils s'étaient engagés par contrat à fournir tant de boisseaux d'avoine, mais que ce contrat était écrit sur une plus grande feuille de papier et qu'ils n'avaient jamais signé celui qui formait un billet. Les causes furent renvoyées. Le billet n'était pas fait payable à ordre, mais au porteur, et la tierce personne s'en trouvait nanti de bonne foi. L'un de ces hommes s'appelait Marsan et l'autre Blais. *Pour ce contrat, voir la pièce justificative A.*

M. HUDSPETH, M.P.—La première fois que j'ai entendu parler d'affaires de ce genre, c'est lors de l'escroquerie au sujet des fourches à foin. Ces vendeurs de fourches à foin parcouraient la campagne et s'adressant à un cultivateur lui disaient : " Je vais vous nommer agent pour la vente de ces fourches à foin." Il devait lui montrer comment la machine fonctionnait, et il ajoutait : " Je ne veux pas vous la faire acheter ; je vais vous la laisser. Vous allez prendre des commandes et vous ferez tant sur chaque fourche." Il rédigeait un marché avec le cultivateur. Il en faisait lecture et le cultivateur signait. La conséquence était que dans certains cas il arrivait une douzaine de fourches, l'arrangement étant que le cultivateur n'aurait à payer que pour celles qui seraient vendues. Quelques mois après le cultivateur recevait une lettre d'une autre personne lui réclamant \$200 ou \$300 sur des billets. J'ai été avocat de la défense dans trois procès de ce genre intentés sur billets. Ces billets étaient vendus à des acheteurs de bonne foi. J'ai eu trois causes semblables aux mêmes assises, et celle que je vais vous exposer a soustrait les cultivateurs à l'obligation d'honorer les billets. Tout d'abord, le juge ne voulait pas du tout m'entendre. Il me dit qu'il n'y avait pas de défense possible sur un billet promissoire, qui était un effet négociable. Les gens avaient véritablement signé les billets, car en déchirant une partie de cette convention, elle devenait un billet. Ils avaient de nombreux moyens pour l'obtenir, mais le résultat était à peu près le même. C'est par la fraude qu'ils obtenaient la signature. Je plaidai, naturellement, que cet homme n'ayant jamais signé de billet sachant que c'était un billet, mais ayant été frauduleusement induit à le signer, pensant que c'était une convention, comme on lui avait représenté la chose, il n'avait, aux yeux de la loi, signé aucun billet. Peu de temps auparavant on avait jugé, en Angleterre, une cause qui a convaincu le juge que j'avais raison. On trouvera la cause dans le *Council of Law Reports, Common Pleas, No. 4, de 1868-9*, p. 704. Je vais la lire :

FOSTER vs MACKINNON.

*Lettre de change—Endossement obtenu au moyen de fausses représentations —
Fausse indication—Négligence.*

Le défendeur a été induit à mettre son nom à l'endos d'un billet négociable au moyen de fausses représentations, l'accepteur lui disant qu'il signait un cautionnement. Dans son procès contre lui comme endosseur sur la plainte du porteur de bonne foi, le jury fut averti que "si la signature du défendeur au document avait été obtenue sur représentation frauduleuse que c'était un cautionnement, et que le défendeur l'a signé sans savoir que ce fût un billet et dans la croyance que c'était un cautionnement, et s'il ne s'est rendu coupable d'aucune négligence en signant ainsi le papier, il avait droit au verdict."—Jugé, recommandation convenable.

Action intentée par le porteur contre l'endosseur de la lettre de change pour £3000 données le 6e jour de novembre 1867, par un nommé Cooper à un nommé

Callow, qui a accepté, payable six mois après date et endossée successivement par Cooper, le défendeur, J. P. Parker, T. A. Pooley et Cie., et A. G. Pooley, au demandeur, qui en est, pour valeur devenu porteur (l'ayant accepté comme partie de paiement d'une dette contractée envers lui par A. G. Pooley) avant l'échéance, et sans notification d'aucune fraude.

Les plaidoiries traversèrent les divers endossements et alléguèrent que l'endossement du défendeur avait été obtenu par fraude.

La cause fut instruite devant Bovill, C. J., aux dernières assises du printemps à Guildford. Le défendeur, gentleman fort avancé en âge, jura que l'endossement n'était pas de son écriture et qu'il n'avait jamais accepté ni endossé un billet négociable, mais il fut prouvé que la signature était de lui; et Callow, appelé comme témoin par le défendeur, déclara qu'il avait vu le défendeur écrire l'endossement dans les circonstances que voici: Callow avait été secrétaire d'une compagnie construisant un chemin de fer à Sandgate, dans Kent, dans lequel le défendeur (qui avait des propriétés dans le voisinage) était intéressé; et quelque temps auparavant, le défendeur avait à la demande de Callow, signé un cautionnement pour \$3,000, afin de permettre à la compagnie d'obtenir une avance de deniers de ses banquiers. Callow porte le billet en question (fait et endossé par Cooper) au défendeur pour lui demander d'y mettre son nom, en lui disant que c'était un cautionnement; là-dessus, le défendeur croyant qu'il signait un cautionnement semblable à celui qu'il avait déjà donné (et qui ne lui avait fait encourir aucune responsabilité) mit son nom sur le dos du billet immédiatement après celui de Cooper. Callow n'avait montré au défendeur que le dos du billet, il avait toutefois, la forme ordinaire d'un billet négociable et portait un timbre dont l'impression était visible à travers le papier.

Le lord juge en chef dit au jury que si l'endossement n'était pas la signature du défendeur, ou si, étant sa signature, il avait été obtenu au moyen de fausses représentations l'induisant à croire qu'il s'agissait d'un cautionnement, et si le défendeur n'avait été coupable d'aucune négligence en signant ainsi ce papier, il avait droit au verdict.

Le jury rendit un verdict favorable au défendeur.

Telle a été la décision rendue par le tribunal au complet, qui a donné pour raison que l'intention du défendeur n'était pas conforme à son acte. Il n'avait jamais eu l'intention de signer un billet et, en droit, il ne l'avait point fait. Il n'avait pas plus signé de billet que s'il avait signé son nom sur un feuillet de livre et que quelqu'un l'eût déchiré pour en faire un billet. Je suis actuellement chargé de la défense d'une autre personne dans une cause semblable. Chaque année quelqu'un passe dans la campagne, et tant qu'on n'aura pas inculqué un peu de sens commun aux cultivateurs, il en sera de même. Une année, il s'agira de marchandises de rebut, une autre de fourches à foin, et chaque année ce sera quelque chose de nouveau. La seule chose qu'il y ait à faire, je crois, c'est de déclarer acte criminel l'offense par laquelle ces gens obtiennent des signatures, au moyen de fausses représentations, sur des documents dans le but d'en faire des effets valables, qu'ils l'aient fait ou non, afin de les rendre passibles d'un châtiment, et de les punir. On ne peut rien faire de plus. Il est impossible d'empêcher les gens de faire des contrats sans couper court à toutes les opérations commerciales. L'offense doit être fondée sur une escroquerie et sur l'obtention d'effets pour lesquels aucune valeur n'a été donnée. Bon nombre de nos juges de comté font payer ces billets à ces pauvres gens à maintes reprises.

Quand les sommes sont peu élevées, le procès s'instruit dans la cour de division et il n'y a point d'appel de ce tribunal; et dans notre comté où le juge est un assez bon légiste, il a souvent rendu des jugements contre ces personnes. Je lui ai dit qu'il s'exposait à des désagréments. En ce moment on vend des pompes.

Par le Président :

208. Où la chose se pratique-t-elle? — C'est un tube exactement semblable à ceux dont on fait usage pour le forage des puits à huile. Il doit être enfoncé tout simplement dans le sol, et on fait croire à ces pauvres gens qu'avec cela ils peuvent se pourvoir d'eau en permanence. Je connais des gens qui ont payé \$150 et \$200 pour ces choses-là.

Par le Président :

209. Court-on les campagnes pour les vendre comme on faisait pour les fourches à foin ?—Non, on s'y prend autrement. Les fourches à foin se vendent généralement à commission, mais dans le cas qui nous occupe, les vendeurs s'adressent aux cultivateurs et leur font croire qu'en adoptant cette pompe, ils seront débarrassés à tout jamais des eaux qui couvrent la surface de leurs terres. Quiconque a du sens commun sait que la chose est impossible. Je ne mentionne la chose que comme une des mille inventions de ces gens.

210. Ces escrocs trouvent leur profit à ces opérations même s'ils perdent en quelques cas; ils font de l'argent avec les autres ?—Oui.

La séance du comité est ajournée.

15 mai 1888.

Le comité s'assemble sous la présidence de M. BROWN.

M. T. AMYRAUD, de Sweetsburg, P.Q., est assermenté et interrogé.

Par le Président :

211. Je crois, M. Amyraud, que vous avez occupé pour la défense dans différentes causes où il s'agissait de tentatives de fraude au détriment des cultivateurs. Voulez-vous avoir la complaisance de nous faire part de ce que vous connaissez ?—J'ai été mis au fait de trois cas d'escroquerie.

212. Voulez-vous nous les exposer ?—J'ai sous les yeux le dossier de la cour de circuit du district de Bedford, dans une cause où un individu du nom de Napoléon Hudon a été poursuivi en recouvrement d'un billet censé avoir été signé par lui en faveur de C. B. Mahon et Cie de l'*Empire Works*, pour la somme de \$182, payable à 12 mois de date. Le demandeur était un nommé Gilmore qui prétendit avoir acquis ce billet, pour valeur donnée, avant échéance. Le défendeur, qui était commerçant et hôtelier à Lawrenceville, a d'abord plaidé faux en écriture, et ensuite il déclara que vers le 1er septembre 1881, un individu qui se donnait comme agent de C. B. Mahon et Cie., fabricants d'instruments aratoires, se rendit à son lieu d'affaires, à Lawrenceville, pour lui demander de se laisser nommer agent de la maison, pour l'introduction et la vente d'instruments aratoires censés fabriqués par Mahon et Cie. Il lui offrit d'excellentes conditions, y compris une commission pour son trouble; et il lui représenta qu'il ne courait aucun risque. Il lui dit que Mahon et Cie lui enverraient des machines à vendre, et que s'il faisait de son mieux pour en disposer, il aurait une commission sur ce qu'il vendrait. Il dit, de plus, que si Hudon voulait abandonner l'agence, ils reprendraient tout ce qu'il aurait en main. Il accepta cette offre, et un contrat en double, stipulant ces conditions, fut signé, dit Hudon. Il en garda une copie et laissa l'autre à l'agent.

Par M. Moncrieff :

213. L'un des doubles était signé par l'individu ?—Il dit que dans le contrat dont il s'agit se trouvait une commande pour une certaine quantité de machines que Mahon et Cie devaient lui envoyer pour être vendues par son entremise, le tout se montant à environ \$182. C'était là, d'après lui, le seul papier qu'il eut signé; il ajouta que Mahon et Cie ne lui avaient jamais envoyé de machines d'aucune sorte à vendre, que Mahon et Cie n'avaient jamais obtenu de billet de lui, et que le billet produit avait dû être obtenu par fraude ou artifice.

Par le Président :

214. Vous rappelez-vous en quoi consistait la fraude ?—Je vais y arriver dans l'instant. On en a découvert une partie au cours du procès.

Par M. Carpenter :

215. Et-ce que Hudon n'a jamais reçu de machines du tout ?—Non.

Par M. Moncrieff :

216. Je crois vous avoir entendu dire que le contrat était en double ?—Oui.

217. Le cultivateur en a pris une copie et l'agent l'autre ?—C'est ce que Hudon dit.

218. Mais c'est un fait que chacun avait une copie du contrat?—C'est un fait qui appert au dossier. Je n'en connais rien personnellement.

219. Mais autant que vous le savez, comme son avocat, c'était le fait?—Oui.

220. La fraude ne consistait pas en ce que l'une des copies différerait de l'autre?—L'autre copie n'a jamais été vue; on ne l'a pas produite.

Par le Président :

221. Voici le contrat conclu avec M. Hudon au sujet du billet de \$182. On accuse reçu de ce billet. C'est le double qui lui a été laissé?—Oui.

Par M. Smith (Ontario) :

222. Ils reconnaissent avoir reçu ce billet?—Oui, je dois d'abord dire ici que Hudon a dit que le contrat a été dressé en anglais, langue qu'il ne connaît pas du tout familièrement. Je ne crois pas qu'il parle anglais; s'il le parle, c'est fort peu. Hudon dit, en outre, dans sa plaidoirie que ce billet a passé entre les mains du demandeur, après échéance, et sans aucune considération, et que le demandeur n'est qu'un instrument entre les mains de Mahon et Cie. Les parties firent leur preuve. La réponse produite à ce plaidoyer, c'est que le demandeur était de bonne foi, et je suppose que le demandeur a donné bonne valeur pour le billet et qu'il a été dupé lui-même.

223. Quelle valeur cet homme a-t-il donnée pour le billet?—Il n'a pas prouvé avoir rien donné, mais je sais par suite d'entretiens privés qu'il avait donné valable considération; qu'il avait acheté une grande quantité de ces billets à un fort escompte. Je ne me rappelle pas la somme, mais c'était plusieurs milliers de piastres.

224. Savez-vous quel était l'escompte?—Non.

Par M. Carpenter :

225. Mais il a donné quelque chose?—Il y a eu une considération quelconque.

Par le Président :

226. Ce quelque chose constituait un fort escompte?—Oui. Ce billet d'Hudon se trouvait parmi un grand nombre qu'il avait en sa possession, et comme il ne put réussir à recouvrer celui-là, il ne pressa pas le recouvrement des autres.

227. Pouvez-vous dire au comité pourquoi il n'a pas réussi?—Oui. D'abord le demandeur repoussa le plaidoyer de faux en écriture. Il interrogea des témoins et des experts en écriture et il fit sa cause sans prouver que lui, Gilmore, eût rien donné pour le billet. Que ce soit ou non une inadvertance, je l'ignore, mais il n'a jamais touché ce point. Alors le défendeur amena ses témoins pour essayer de prouver que le billet était faux, et, en outre, le défendeur établit au delà de tout doute qu'il n'avait jamais reçu de machines de Mahon et Cie., en exécution du contrat. C'est le seul fait qui ait été prouvé dans la cause. J'ai ici le jugement rendu par le savant juge Buchanan. Il dit qu'il considérait que le plaidoyer de faux en écriture n'avait pas été soutenu par la preuve; que Hudon avait véritablement signé le billet. Voici les raisons qu'il donna : " Considérant qu'il n'est pas établi que la signature du défendeur comme faiseur du billet, qui fait le fondement de l'action, a été un faux en écriture, considérant qu'en droit, lorsque la fraude ou l'illégalité, ou de forts soupçons de fraude ou d'illégalité sont établis par le défendeur, dans la confection du billet donné, que l'onus probandi qu'il était porteur du billet de bonne foi et pour valable considération se trouve transféré au demandeur, considérant qu'il est établi ici qu'il y avait au moins un fort soupçon de fraude de la part du porteur, C. D. Mahon et Cie., en prenant le billet du défendeur, et qu'il a été obtenu par ce porteur au moyen de fausses représentations et sans valeur donnée; dans ces circonstances, qui ne justifient pas le demandeur à en recouvrer le paiement, il lui incombait comme prétendu porteur de bonne foi du billet avant l'échéance de prouver l'allégation qu'il était porteur pour valable considération, et comme il n'a pu faire cette preuve, il n'a pu recouvrer le montant, et qu'en conséquence la dite action est déboutée."

Par le Président :

228. Quelle est maintenant, l'autre cause au sujet de laquelle vous avez des renseignements?—L'autre cause dont j'ai eu connaissance et qui a créé une grande sensation dans la partie du pays que j'habite est celle de H. Beldon et Frères.

229. De quoi s'agissait-il ? Il s'agissait de la publication d'une œuvre artistique appelée *Picturesque Canada*. En novembre et décembre 1880, un agent de la *Art Publishing Company*, de Toronto, est passé dans notre partie du pays, les Cantons de l'Est, prenant des abonnements à une œuvre qu'on se proposait de publier sous le nom de *Picturesque Canada*. Il en fit voir des spécimens et prit un grand nombre d'abonnements parmi les gens de différentes classes, des cultivateurs, des commerçants et des hommes de profession. On disait que cet ouvrage était en cours de publication et serait livré par livraisons mensuelles au prix de 60 centins la livraison, dont le nombre était limité. On disait que ce nombre n'excéderait pas un certain chiffre 36 je crois. Dans le but d'obtenir des abonnements dans certains cas où les gens hésitaient à souscrire à un ouvrage qui coûterait cher sans en rien connaître de plus, on stipulait certaines conditions sur le papier. J'aurais dû dire que l'agent était armé de deux documents. L'un était en forme de livre contenant un entête et un engagement de souscrire à l'ouvrage et de le recevoir, et à partir du commencement du livre on devait prendre les signatures sur chaque page jusqu'à ce que le tout fût rempli. En outre il y avait un autre contrat comportant les mêmes conditions que celles imprimées en tête du livre, sur un petit morceau de papier de forme oblongue. C'est ce petit morceau de papier que l'agent appelait contrat, et afin d'obtenir autant d'abonnés que possible, l'agent se montrait parfaitement disposé à varier les conditions de l'abonnement et à en accorder qui pussent satisfaire l'abonné. Un certain nombre de ces abonnés m'ont appris que différentes conditions ont été stipulées. Parfois un homme disait : " Je ne sais pas si je vais aimer ce livre ou non. Je vais en prendre une livraison, et je continuerai si le livre me plaît," et l'on écrivait en travers du contrat. " Je ne suis obligé de prendre que la première livraison ou plus si je le veux ; " d'autres avaient des conditions différentes suivant leur fantaisie. Dans deux cas, au village de Granby, il voulut avoir les noms de personnages éminents en tête de sa liste afin de se présenter convenablement aux gens, et il s'adressa à un notaire du nom de Dozois et à un vieux gentleman du nom de Cowie. Ils ne voulurent pas s'abonner à l'ouvrage, mais ils reconnurent que c'était une belle publication qui méritait encouragement. Il leur demanda donc de signer le livre en disant qu'il leur donnerait un écrit déclarant qu'ils n'étaient pas abonnés, mais que naturellement, ils seraient toujours libres d'avoir le livre s'ils le désiraient. Il devait leur donner un certificat attestant qu'ils n'étaient pas abonnés ; il ne voulait avoir leurs noms que pour aller dire aux gens : messieurs tel et tel se sont abonnés au livre. Ils firent la chose. Dans un autre cas l'agent se montra disposé à ne recevoir qu'une partie du paiement de l'ouvrage colporté. De fait, il était disposé à souscrire à n'importe quelle condition. Pendant six ans ces gens n'ont plus entendu parler de la *Art Publishing Company*.

Par M. Carpenter :

230. Et pendant ce temps, ils n'ont pas reçu une seule livraison de l'ouvrage ?— Ils n'en ont jamais reçu.

231. Avaient-ils donné des billets ?—Non, il n'y avait que ce contrat. Six ans après, deux individus se donnant comme les agents de Beldon Frères, qui prétendaient constituer la *Art Publishing Co.*, vinrent dans les Cantons de l'Est avec le *Picturesque Canada* au complet. Ils allèrent de maison en maison se défaire de leurs paquets et en demander l'argent ; cela se montait à une somme assez considérable. Mais ces gens avaient presque complètement oublié qu'ils étaient abonnés à l'ouvrage... il y avait si longtemps ! Beaucoup ne se plaisaient pas à l'idée de prendre tout l'ouvrage à la fois contrairement aux conditions du contrat. Cependant il y en eut qui le prirent et payèrent ; d'autres dirent : " Nous ne prendrons pas l'ouvrage complet, nous ne nous sommes jamais engagés à cela et nous refusons de le prendre." D'autres dirent : " Produisez le contrat que nous avons signé ; nous consentons à payer conformément aux termes de la convention," mais ces contrats sur morceau de papier carrés n'existaient plus. Les agents n'avaient que les signatures qui se trouvaient sur le livre.

Par le Président :

232. Ils ont procédé là-dessus ?—Oui.

233. Et quel a été le résultat ?—Un grand nombre de ces gens furent poursuivis en justice. J'en ai défendu dix. Les demandeurs produisirent les livres, mais je les mis en demeure de produire le contrat original ou d'en établir l'existence. Je produisis les contrats remis à ceux qui avaient payés. Je plaicai aussi que l'éditeur n'avait pas prouvé qu'il avait de bonne foi essayé d'exécuter le contrat dans un temps raisonnable. Nous allâmes à la preuve, et toutes les causes que je défendais furent renvoyées pour la raison que l'exécution du contrat n'avait pas été faite par la *Art Publishing Co.* dans un temps raisonnable.

Par M. Cochrane :

234. Est-ce que les défendeurs ont accepté l'ouvrage ?—Non.

235. Ces gens n'ont pas voulu le recevoir ?—Ils n'en ont jamais reçu. Dans quelques endroits les agents ont imposé la livraison de l'ouvrage à ces personnes. Je crois que dans chaque cas ils ont laissé un livre sur les lieux. Ils arrivaient à la maison et disaient : " Voici le livre, où est l'argent ? " L'occupant de la demeure répondait : " Je ne l'accepterai point, emportez-le. " On voulait imposer la livraison.

Par M. Moncrieff :

236. En quoi consistait la fraude ?—Le contrat que ces gens ont signé sur le livre et sur le morcoau de papier carré contenait quelque chose d'imprimé, en petit caractère, à l'effet que l'agent n'était pas autorisé à faire de changements aux conditions de l'abonnement, quels qu'ils fussent, et, sans appeler l'attention de ces personnes sur ces stipulations, l'agent avait accepté toutes les modifications qu'on voulait à ces contrats.

Par le Président :

237. L'agent a fait un contrat sans appeler l'attention de l'abonné sur ces conditions ?—Oui. Mais il y a eu un autre cas pire que celui-là, vers le même temps. Deux ou trois fripons—je ne puis les appeler autrement—se mirent de société pour combiner un moyen de duper la trop confiante classe agricole. C'était vers 1881 ou 1882, je ne saurais me rappeler positivement. Voici ce qu'ils imaginèrent : Ils crurent qu'un bon moyen de tromper le cultivateur serait de lui faire signer quelque contrat plausible qu'ils pourraient ensuite altérer à leur profit. Je crois qu'ils ont opéré surtout entre Trois-Rivières et Québec, et en bas de Québec, et qu'ils ont fait des contrats avec tous les cultivateurs qu'ils ont pu attraper. Ils se donnèrent comme associés ou agents d'une puissante maison faisant le commerce de grain—il s'agissait d'acheter non de vendre le grain. Ils passèrent des contrats avec tous les cultivateurs qu'ils purent trouver, ces derniers s'engageant à livrer à certains points donnés une certaine quantité de différentes sortes de grain, tant de boisseaux dans tel temps donné. On faisait signer ce contrat au cultivateur devant témoins. Le prix offert était tout à fait avantageux, si fort en vérité qu'il était propre à en tenter un bon nombre, et que beaucoup de signatures furent apposées au contrat. Cette convention avait été écrite sur un grand morceau de papier de forme oblongue, dans un langage très incorrect et très rude, de façon qu'en coupant environ les deux tiers du papier, aux deux bouts, et en conservant seulement la partie centrale, on avait un billet donné sans condition en faveur de ces gens.

Par M. Moncrieff :

238. Ils déchiraient les deux bouts et laissaient le billet au milieu ?—Oui. Un individu dont la réputation ne valait pas grand'chose et qui était certainement un bon à rien, vint me trouver à Sweetsburg avec un fort montant de ces billets. Ces billets étaient endossés par un autre bon à rien, demeurant dans le district de Bedford et il voulait me faire poursuivre en justice les faiseurs et l'endosseur de ces billets. La seule apparence des billets en certains endroits, où la plume avait manifestement dépassé le papier, et le fait que je ne pouvais comprendre comment un homme comme celui qui était venu me trouver, pouvait être en possession d'une aussi forte somme que celle représentée par ces billets, me rendit soupçonneux. J'allai aux informations, et vers le même temps toute la fraude fut découverte à Québec. Je tombai immédiatement sur la piste, et je découvris le mode d'opération. Naturellement, je ne voulus point du tout me mêler de l'affaire. Il y eut trois ou quatre

actions d'intentées sur ces billets par un autre avocat, mais les causes furent abandonnées. Le but paraissait avoir été d'obtenir ces billets par la fraude d'abord, ensuite de les faire endosser dans quelques parties éloignées du pays de façon à intenter les procès devant un tribunal autorisé à faire venir ces personnes de plusieurs centaines de milles pour se défendre, si elles avaient le courage d'entreprendre la chose, et on espérait que plutôt que de se soumettre à cet ennui et à ces frais, elles paieraient ou consentiraient à un compromis. Je crois que de cette façon ils ont obtenu des sommes d'argent considérables. Un autre cas de fraude venu à ma connaissance s'est produit pour la vente de serpes. On obtint la signature d'un nommé Irwin, de Granby, au bas de deux billets, en lui représentant qu'il signait un contrat pour être agent d'une maison vendant des serpes. Un jeune homme était allé lui dire qu'il pourrait faire de beaux bénéfices dans l'affaire. On lui fit lecture d'un contrat sur une formule imprimée et on lui fit signer ce qu'il croyait être un contrat. Deux heures après, deux billets, apparemment signés par lui, furent escomptés dans le village et dans le même après-midi, l'escompteur commença à avoir des soupçons sur le compte de l'étranger. Il se rendit en conséquence chez Irwin pour prendre des renseignements. Irwin dit qu'il avait pas signé les billets et les jeta dans le poêle. Celui qui les lui avait apportés, le menaça de poursuite et Irwin paya l'argent. Le même jour il vint me demander conseil, mais je ne pus rien faire pour lui.

PETER WOOD, assermenté.

Par le Président :

240. Le comité a appris que vous étiez devenu porteur de billets donnés pour du blé de semence et à la suite d'autres opérations que des cultivateurs déclarèrent frauduleuses, et je pense que si vous vouliez avoir la complaisance de dire au Comité tout ce que vous savez au sujet de ces billets venus en votre possession, nous serions heureux de l'apprendre.—Oui ; j'ai acheté plusieurs de ces billets donnés pour du blé de semence à la *Ontario Grain and Seed Company*. Les principaux papiers sont en la possession du tribunal à St. Thomas, mais j'ai sur moi copie des conditions auxquelles j'ai acheté ces billets. Voici : " Vendu les quatorze billets ci-dessus à Peter Wood, de Brantford, à raison de 90 centins dans la piastre, et reçu chèque sur la "Standard Bank" pour mille piastres, à condition de recevoir un autre chèque de mille piastres vers le 3 mai, la balance devant être payée après recouvrement du montant de ces billets ; au cas où quelques uns de ces billets ne seraient pas payés en entier ou que la perception s'en ferait à perte, déduction équivalente sera faite sur ce qui restera dû, 20 avril 1887." Voilà le marché que j'ai fait avec ces gens. Ceci se passait le 20 avril 1887.

Par M. Barron :

241. Dans ce cas vous vous êtes précautionné contre les pertes ?—Oui.

242. Alors, vous aviez des soupçons au sujet de ces billets ?—Non, je pensais seulement que toutes les compagnies à fonds social ne sont pas très sûres, bien que celle-ci eût endossé les billets.

243. Est-ce là votre façon de vous précautionner contre les pertes ?—Quelque fois j'agis de cette façon et quelque fois j'exige un endosseur.

244. Quand vous ne vous précautionnez pas de cette façon vous exigez un endossement ?—Oui, j'accepte un homme que je connais s'il est solvable ; mais généralement j'ai l'habitude de prendre un endosseur.

245. Connaissiez-vous ces gens avant d'accepter d'eux des billets ?—Je connaissais Hewitt.

246. Qu'est-il dans cette compagnie ?—Je l'ignore.

247. Quelle position avait-il dans cette compagnie ?—Je ne sais.

248. Pourquoi mêlez vous le nom de Hewitt à la compagnie ?—Parce que M. Hewitt est venu chez moi, accompagné de M. Perry, avec les billets.

Par M. Cochrane :

249. Connaissiez-vous quelque chose de l'affaire avant qu'il vint chez vous ?—Non, il a laissé les billets environ six jours avant que je consentisse à les prendre.

Par M. Barron :

250. Pendant ce temps avez-vous pris des renseignements au sujet de ces billets ? — Je ne me suis enquis que de la situation financière des gens. Je n'ai pas fait de recherche à leur sujet, parce que je les avais sur la carte.

251. Pourquoi avez vous pris ces six jours ? — Pour voir si ces gens étaient solvables ou non.

Par M. Marshall :

252. Vous connaissiez Hewitt auparavant ? — Oui ; je ne savais pas qu'il fut mêlé à cette affaire de grain, mais je le connaissais auparavant.

Par M. Carpenter :

253. Ce sont surtout des billets de Wentworth ? — Oui, de cultivateurs demeurant sur la montagne ou auprès. M. Kelly était du nombre. Il a été le premier à venir chez moi me donner des renseignements.

Par M. Barron :

254. Vous pensiez que les gens étaient solvables, mais vous preniez ce surcroît de précautions ? — Oui.

Par M. McMullen :

255. Quel laps de temps les billets avaient-ils à courir ? — La plupart devenaient échus le premier de janvier 1888.

256. Quand les avez-vous achetés ? — Le 20 avril 1887.

257. Alors ils avaient environ huit mois à courir ? — Oui.

258. Portaient-ils intérêt ? — Oui ; il y en a quelques-uns que je ne connais pas, mais ils portaient tous intérêt. Je ne saurais trop dire ; je sais que quelques-uns portaient intérêt.

259. Tous ceux qui ont été apportés ici portaient intérêt à 8 pour cent ? — Oui ; je sais que quelques-uns portaient intérêt.

Par M. Barron :

260. C'est 18 pour 100 que vous avez eu ? — Oui ; mais ce n'est pas grand'chose. Quand je m'adresse à un avocat il m'en coûte 10 pour 100 pour faire la perception.

261. Vous achetez des billets vous attendant à être obligé d'en faire la perception ? — Oui, c'est ce que nous faisons généralement. Si j'en avais un contre le président du comité, naturellement je ne m'attendrais pas à la chose.

262. Il était à prévoir que vous en feriez la perception ? — Avez-vous jamais vu une quantité de billets de ce genre qui fussent tous bons ?

Par M. Cochrane :

263. Vous répondez à une question par une autre question ? — J'ai toujours observé qu'on n'obtient jamais une quantité de billets qui soient tous bons.

Par le Président :

264. Il est très rare qu'un acheteur de billets stipule que s'ils ne sont pas payés ou si il y en a une partie qui ne le soit pas il ne sera pas, responsable. — Je n'ai aucune confiance dans les compagnies à fonds social.

Par M. Moncrieff :

265. C'était la première fois que vous entendiez parler de cette compagnie à fonds social ? — Je ne saurais dire. Je n'ai pas entendu parler directement de fraude avant d'avoir vu M. Kelly, et je ne sache pas qu'il ait dit alors que ce fût une fraude.

266. La compagnie existait-elle depuis longtemps quand vous avez acheté les billets ? — Je ne puis me rappeler.

267. Combien d'opérations avez-vous faites avec ces gens ? — Vous pouvez appeler cela une seule opération. J'ai pris un certain nombre de billets le 7, et un certain nombre d'autres le 20.

268. Du même mois ? — Oui.

269. Avez-vous pris des arrangements pour faire payer ces billets avant le 7 du mois ? — Je ne savais pas même s'ils existaient.

270. La première personne qui vous ait parlé de les acheter est Hewitt ? — Hewitt et Perry.

271. Vous ont-ils dit pour quelle considération les billets avaient été donnés ? — Les billets le disaient d'eux-mêmes.

272. Vous l'ont-ils dit ?—Les billets le disaient.

273. Vous l'ont-ils dit ?—Je ne le pense pas. Ils n'avaient pas besoin de le dire, car on lisait sur les billets qu'ils étaient donnés pour du grain de semence. Je ne sache pas le leur avoir demandé. Je pourrais l'avoir fait.

274. Le 7 de quel mois ?—Avril 1887.

275. Ces billets étaient-ils faits sur formule imprimée ?—Oui.

Par le Président :

Ceci est-il la formule de ces billets (produisant l'exhibit marqué B.) ?—Je dirai que c'est la même formule, bien qu'elle ne soit pas remplie.

277. Au meilleur de votre connaissance, la formule employée était la même que celle du billet marque 5 ?—Oui.

278. Cela n'exprime pas la nature de la considération pour laquelle le billet a été donné. Il est dit qu'il était payable à la *Ontario Grain and Seed Company*. Maintenant, cela vous dit-il pour quelle considération le billet a été fait ?—Ce qu'ils ont donné en retour ?—Je ne le pense pas.

279. Le leur avez-vous demandé ?—Je ne sais pas, je pourrais l'avoir fait, mais je ne m'en souviens pas.

280. Ils formaient une forte somme ?—Oui.

281. Plusieurs mille piastres ?—Oui.

282. Combien de mille ?—Environ \$14,000.

283. Allez-vous me dire que, comme homme d'affaires, vous vous êtes abstenu de le leur demander ?—Je puis l'avoir fait. Je ne me rappelle pas la conversation.

Par M. Cochrane :

284. Voulez-vous dire que vous ne l'avez pas fait ?—Je ne voudrais pas dire que je ne l'ai pas fait ; mais je suppose que d'après la conversation ordinaire, en semblables cas, je devais le savoir.

Par M. Moncrieff :

285. Vous n'aviez aucune idée du prix auquel le blé avait été vendu ?—Non.

286. Vous n'avez pas demandé ce qu'ils recevaient pour ce blé ?—Oh, non.

Par M. Barron

287. Je suppose que vous avez lu les billets ?—Les billets ont été laissés entre mes mains.

288. Vous avez lu les billets avant de les acheter ?—Mais certainement.

289. Ét vous n'avez aucune confiance en ces compagnies munies de chartes ?—J'ai vu que ces billets étaient payables à la *Ontario and Seed Company*, et finalement j'ai parlé de l'endossement des billets.

Par M. McMullen :

290. Combien de temps avez-vous fait métier d'acheter et de vendre des billets ?—Trente-cinq ans.

291. Tenez-vous un bureau régulier pour ce commerce à Brantford ?—Non, monsieur, j'ai un bureau dans ma maison, mais ce n'est pas pour cela.

292. Avez-vous jamais eu aucune difficulté à ce sujet ; c'est-à-dire à propos de billets donnés pour des grains de semence ?—Je n'ai pas eu de difficulté avec ceux-là.

293. Avez-vous jamais acheté des billets dont la perception vous a causé des difficultés ?—Oui.

294. Que devaient payer ces billets ?—Des tiges à paratonnerre vendues en paquets et des fourches à foin.

295. Vous avez été malheureusement mêlé beaucoup à ces opérations ?—Non, je n'ai pas été mêlé beaucoup à cette affaire de grains de semence.

296. Vous avez acheté des billets donnés pour des paratonnerres, des fourches à foin et du grain de semence ? Vous étiez alors généralement connu comme spéculant sur ces sortes d'affaires ?—J'ai aussi acheté des billets donnés pour des chevaux ?

297. Vous avez été mêlé beaucoup à ces affaires ?—Naturellement un peu.

298. Vous avez acheté des billets donnés pour des paratonnerres, des fourches ?—Oui.

299. Et du grain de semence ?—Oui, certainement. Il veut créer l'impression que j'opérais sur une classe de billets qui étaient faux.

Par le Président :

300. Nous voulons connaître les faits. Une grande escroquerie a été commise au détriment des cultivateurs du Canada à propos de paratonnerres, de blé de semence et de toutes sortes de choses. Nous voulons connaître toutes ces opérations depuis le commencement jusqu'à la fin; et ce que nous cherchons en ce moment, c'est la position, en ces sortes d'affaires, des soi-disant porteurs de bonne foi de ces billets à propos desquels le cultivateur est poursuivi?—Justement.

301. Les questions sont posées convenablement, et j'espère que vous allez y répondre?—Je vais le faire, mais je ne veux point qu'elles comportent de réflexions.

Par M. McMullen :

302. Nous voulons seulement dire que malheureusement vous vous êtes trouvé mêlé à ces affaires de billets.—Oui j'ai acheté un nombre considérable de billets, et beaucoup d'entre eux ont été donnés pour ces paratonnerres, ces fourches à foin et ce grain de semence.

303. Avez-vous fait les mêmes stipulations au sujet des autres billets que pour ceux donnés pour le grain de semence?—Quand l'endosseur est solvable je ne fais pas cela.

304. Prenez-vous ordinairement le même taux d'escompte que celui exigé sur ces billets pour du grain de semence?—Oui et plus. J'ai davantage.

305. Dans vos opérations générales obtenez-vous ce taux?—Oui; les opérations générales donnent de 12 à 18 pour cent.

306. Dans le cas actuel vous avez eu plus de 20?—C'est là une manière de voir la chose.

307. Plus le risque que vous courez est grand plus le taux de l'intérêt est élevé?—Ce serait raisonnable. C'est de règle générale.

308. Si un homme que vous connaissiez comme parfaitement solvable, s'adresse à vous et que le billet qu'il vous présente porte une signature que vous êtes convaincu être la sienne, escompterez-vous ce billet à un taux moindre que celui que vous exigeriez d'un homme qui ne serait pas considéré comme solvable?—Oui

309. Vous dites qu'en ce genre d'affaires le taux général est de 12 à 18 pour cent?—Oui, le taux général.

310. Mais dans ce cas-ci vous avez eu 20?—Eh bien?

311. Comment expliquez-vous la chose?—Je l'ai déjà expliquée.

312. Quelle raison alléguiez-vous pour avoir pris 20 pour cent dans ce cas, lorsque le taux général est de 12 à 15.—Je n'ai pas de règle immuable pour me guider quand j'escompte des billets. Si vous m'apportez un billet de \$100, je puis vous demander \$5 ou je puis vous demander \$15, et si cela ne vous convient pas, vous pouvez aller ailleurs. Je ne crois pas avoir eu trop, considérant la valeur de ces billets. J'ai vu payer \$20 et \$25 sur des billets de \$100.

Par le Président :

313. Dans le cas des billets pour le blé de semence que vous avez achetés, vous dites qu'après avoir consulté la carte vous avez trouvé que ces gens étaient solvables?—Oui.

Par M. Barron :

314. Si les hommes étaient solvables vous seriez encore porteur de la promesse de payer de cette compagnie de blé de semence?—Quelques-uns n'ont pas été payés.

315. D'après vous les faiseurs des billets étaient solvables?—Croyez-vous que 90 centins dans la piastre soit quelque chose d'extravagant?

316. D'après la convention que voici, vous avez donné \$1,000?—\$2,000.

317. Et au cas de non-paiement de ces billets vous ne deviez pas payer davantage. Beaucoup de ces gens ont refusé de payer ces billets?—Oui.

318. Cependant ils étaient solvables d'après vos propres prétentions, et d'après la convention que vous avez lue vous ne couriez aucun risque?—Afin qu'on comprenne toute la chose..... mais je suppose qu'on ne désire pas entrer dans le détail de mes affaires avec la compagnie de grains de semence. Si on le veut, c'est fort bien.

Par le Président :

319. Je puis rendre plus claires peut-être les questions de M. Barron et de M. Moncrieff. Les 14 billets ont été vendus à raison de 90 centins dans la piastre aux termes de la convention que voici :

“ Vendu les 14 billets ci-dessus à Peter Wood, de Brantford, à 90 centins dans la piastre, et reçu chèque sur la “Standard Bank” pour \$1,000, à condition de recevoir un autre chèque de \$1,000 vers le 3 mai, la balance devant être payée lorsque le montant des billets ci-dessus sera perçu. Dans le cas où aucun des billets ne serait pas honoré ou que la perception entraînerait perte, le montant en sera déduit de la balance due.” Maintenant, cela laisse \$1,555 sur \$3,555 pour lesquels, en vérité, vous n'étiez pas responsable. Vous avez positivement convenu de payer \$2,000, et rien de plus, s'il y en avait une partie qui ne fût pas payée. Ce que je veux comprendre et ce que le comité veut savoir, c'est pourquoi, puisque, d'après votre déclaration, vous jugez ces gens solvables, vous avez retenu \$1,555. Vous devez avoir eu quelque raison pour cela ?—Voici la raison : je ne pense pas qu'aucun négociateur de billets puisse avoir trop de garanties, et après ce qui s'est produit pour la perception de ces billets, je vois que plusieurs de ces gens ne sont pas capables de payer maintenant,

320. Pourquoi ?—Parce qu'ils n'ont rien pour payer.

321. Y a-t-il quelque autre raison ?—Je ne sache pas avoir d'autre raison.

Par M. McMullen :

322. Vous avez dit que quelques-uns de ces hommes demeureraient à Beverly ?—Quelques-uns demeureraient à la montagne et quelques-uns ici. Plusieurs m'étaient tout à fait inconnus. Il y avait trois billets au sujet desquels je ne connaissais rien du tout, puis il y avait M. Currie qui a été fait maître de poste ; il y a eu \$450 de perdus.

Par M. Moncrieff :

323. Aviez-vous auparavant eu des affaires avec Hewitt ? Aviez-vous acheté des billets de lui ?—Non.

324. Il avait fait le commerce de paratonnerres ?—Il en est fabricant.

325. Faisiez-vous des affaires avec lui ?—J'en ai fait quelques-unes. Je crois avoir acheté deux ou trois billets signés de lui.

326. Il s'agirait de ses billets personnels. Vous n'avez jamais acheté de billets de lui ?—Non.

327. A-t-il jamais fait fonction d'agent pour la vente de billets pour quelqu'autre personne ?—Non.

Par M. Marshall :

328. Y a-t-il quelqu'un de ses agents qui l'ait fait ?—Je ne connaissais pas ses agents.

329. Pour les paratonnerres ?—Je dis que j'ai acheté une quantité de billets donnés pour des paratonnerres.

Par M. Cochrane :

330. Avant cette opération de blé ?—Oui ; des billets pour des milliers de dollars, donnés à des agents pour des paratonnerres.

Par M. Smith :

331. Avez-vous l'habitude d'acheter des billets de vente ?—Oui.

332. Dans ces cas-là prenez-vous la même précaution ?—Oui, la même précaution, à moins que la personne ne soit parfaitement solvable ; je fais endosser ces billets, et alors il peut arriver que je donne la somme en entier.

Par M. McMullen :

333. Quand vous achetez de vos clients, donnez-vous tout le montant de l'achat ?—Oui, quand je sais que l'endosseur est solvable.

Par M. Moncrieff :

334. Pouvez-vous citer un cas où vous avez fait un contrat semblable à celui-ci, dans le cours des cinq dernières années ?—Peut-être pas exactement sur la même base. Ainsi que je vous l'ai dit, je n'ai pas de règle inflexible. J'ai eu jusqu'à 50 pour cent, tout comme n'importe quel autre homme livré à ces opérations. J'abandonnerais mes affaires pour peu de chose.

335. Je parle de billets achetés sur le même principe que ceux-ci ?—En retenant de l'argent ? Je puis vous en citer plusieurs.

336. Voilà donc une réponse à ma question. Dans le cas particulier qui nous occupe vous aviez obtenu une forte partie de l'argent pour ne la payer qu'après l'avoir reçue ?—Pas si terriblement forte—\$1,500.

337. \$1,500 pour \$3,500 ; n'est-ce pas là bien près de la moitié ?—C'était une somme considérable.

338. Dans ce cas-ci vous avez gardé \$1,500 sur \$3,500 ?—Eh bien quoi ?

339. Et pour plus grande sûreté vous ne deviez rien payer en sus de cette somme à moins d'avoir touché l'argent. Dans le cours des cinq dernières années, avez-vous acheté quelque lot de billets au sujet desquels vous avez pris la précaution de retenir ainsi le tiers ou la moitié ?—Oui.

340. Lequel ?—Les billets de vente de Comebach.

341. Des billets de vente de terre ?—Oui.

342. Quand vous avez acheté les billets donnés pour des paratonnerres et autres instruments dont vous avez parlé, avez-vous adopté ce plan ?—Pas à l'occasion des billets pour paratonnerres.

343. Sont-ce les billets de paratonnerres de la Compagnie manufacturière de Hewitt que vous aviez achetés auparavant ?—Pas que je sache.

344. Depuis combien de temps connaissiez-vous Hewitt avant cette opération particulière ?—Depuis quatre ou cinq ans peut-être.

345. Était-ce un homme dont les opérations commerciales portaient un tel cachet d'honnêteté qu'elles vous inspiraient une forte confiance ?—Je n'avais aucune raison de croire qu'il ne fût pas honnête. Je n'ai rien entendu dire contre son honnêteté.

346. Quand il vous apportait une grande quantité de billets, est-ce que sa réputation était de nature à vous convaincre qu'ils étaient satisfaisants et honnêtement acquis ?—Il ne m'avait jamais apporté une grande quantité de billets. Hewitt est venu avec Perry, et Perry était le secrétaire-trésorier de la compagnie.

347. Il était secrétaire ?—C'est ce que j'ai compris.

348. C'est ainsi qu'ils se présentaient à vous ?—Je crois qu'il a été présenté par Hewitt.

349. Quelqu'un est-il allé vous dire qu'ils venaient pour vous vendre ces billets ?—Non ; je ne savais pas qu'ils eussent un billet à vendre.

350. Avaient-ils les billets à vendre quand ils sont venus ?—Ils avaient le lot de billets dont je vous ai déjà parlé.

351. Saviez-vous qu'on allait vous offrir ces billets ?—Non.

352. Vous ne vous attendiez pas à ce qu'aucun membre de la compagnie viendrait vous trouver ?—Non.

353. Aviez-vous auparavant parlé à quelque membre de la compagnie ?—Non, pas au sujet des billets.

354. Avec lequel des membres de la *Seed Grain Company* aviez-vous conversé avant qu'on vous proposât d'acheter les billets ?—Je n'ai jamais eu de conversations.

355. Avec aucun membre de la compagnie ?—Arrêtez. Laissez-moi rectifier cela, M. Breslau m'a parlé au sujet de l'affaire du grain de semence. Il m'a dit qu'il voyageait pour vendre du grain de semence, ou qu'il allait voyager pour vendre du grain de semence.

356. Ceci se passait quelque temps avant l'affaire qui nous occupe ?—Oui, probablement un an auparavant.

Par le Président :

357. Vous a-t-il parlé des prix ?—Non ; il s'occupait alors de paratonnerres et me dit qu'il allait abandonner cela, pour se mettre à vendre du grain de semence.

358. Était-il agent pour la vente des billets ?—Je pense qu'il était agent pour vendre des paratonnerres.

359. Les paratonnerres et le blé de semence paraissent aller ensemble ?—Le commerce de paratonnerres fait d'une façon honnête, est un commerce légitime ; mais la vente de tiges à paratonnerres en paquets est une grande escroquerie.

363. C'est-à-dire lorsqu'on les laisse aux fermes?—Le juge Jones a exposé la chose à peu près aussi exactement qu'on peut le faire, je pense. On achète les paratonnerres dans l'espoir de gagner de l'argent, et on crie quand on s'aperçoit qu'on ne peut les vendre.

Par M. McMullen :

362. Qui est le juge Jones?—C'est le juge de la cour de comté à Brantford.

Par M. Moncrieff :

363. Pour qui Breslau vendait-il du grain de semence?—Je ne saurais vous dire.

364. Saviez-vous que cette compagnie existait avant d'avoir ces billets?—Oui, certainement.

365. Vous en aviez entendu parler?—Oui, j'avais entendu parler de la compagnie. Une autre chose qu'ils avaient, c'était un grand sceau du gouvernement sur un grand morceau de papier.

366. Où était le bureau principal alors?—A London.

367. Comment vous est-il arrivé de voir leur grand sceau?—Ils me l'ont apporté. Je pourrais avoir entendu dire qu'il existait une compagnie de ce genre.

368. Avez-vous entendu dire quelque chose au sujet de la nature satisfaisante de ses opérations avec les cultivateurs?—Non, pas à l'époque où j'ai acheté les billets.

369. Vous ne soupçonniez rien de mal?—Je pense que les cultivateurs sont bien fous de faire de telles affaires. Je ne parle pas tant du blé que d'autres choses qui ne sont point de leur compétence.

370. Comme question d'affaires, ils devraient s'en tenir à la culture?—Voilà l'idée. Je ne pouvais croire que les cultivateurs pussent se faire duper sur la valeur d'un boisseau de blé, et j'ai été surpris d'apprendre que des hommes comme Kelly et Reid étaient entrés dans une telle spéculation sans savoir ce qu'ils faisaient.

371. Qui est M. Ward? Avait-il des rapports avec la compagnie?—Je n'en ai jamais rien su avant d'acheter les billets. Je l'ai vu depuis.

372. Combien de temps après avoir acheté les billets avez-vous découvert que c'était une escroquerie?—Je l'ai appris d'abord de Kelly lui-même.

373. Qui était ce Kelly?—Alem Kelly, d'Ancaster. Il a comparu devant vous.

374. C'est lui qui a expliqué l'opération au sujet du billet?—Oui.

375. Qu'auriez-vous fait si vous aviez su que ces billets avaient été données pour payer du blé vendu à raison de \$15 le boisseau? Les auriez-vous achetés?—Si je l'avais su, je ne les aurais pas achetés.

376. C'était trop absurde pour s'en occuper?—Je penserais certainement qu'un cultivateur qui donne \$15 pour un boisseau de blé doit être un fou. Celui qui fait cela devrait être privé de ses droits politiques, et l'on devrait nommer dans chaque municipalité, une commission chargée de veiller sur ces gens-là.

377. Pouvez-vous recommander quelque moyen d'empêcher les gens d'agir comme des insensés?—Je ne pense pas pouvoir le faire. J'aimerais à vous aider si je le pouvais. Je crois que la meilleure chose à faire serait de les mettre sous la tutelle du gouvernement.

378. Avant de faire l'opération relative aux billets, vous avez pris une semaine pour réfléchir. Pendant ce temps avez-vous fait des recherches, avez-vous essayé de découvrir ce que ces gens avaient reçu pour les billets souscrits?—Non.

379. Vous vous êtes occupé seulement de savoir s'ils étaient raisonnablement solvables?—J'ai pris la carte du comté de Wentworth et j'ai examiné toute l'affaire. Beaucoup de ces personnes m'étaient connues, il y en avait que je ne connaissais point. Je décidai de faire l'offre dont je vous ai parlé, et ma proposition fut agréée.

380. Est-ce que Hewitt et Perry sont actuellement moins haut placés dans votre estime qu'au temps de l'opération?—Ils n'ont jamais eu de place dans mon estime, ni avant ni après l'affaire. Ce sont, je crois, des Américains, et ne je savais rien d'eux.

381. Si Hewitt et Perry venaient vous trouver avec un paquet de billets valant \$5,000 ou \$10,000, les accepteriez-vous sans balancer?—Si Perry revenait avec d'autres billets, je ne crois pas qu'il pût sortir aisément de Brantford.

382. Est-ce que Hewitt l'accompagnait?—Hewitt n'a rien eu à faire à la vente.

383. Ne faisait-il pas partie de la compagnie?—Je ne sais pas s'il en faisait partie ou non, mais je crois qu'il y avait quelque intérêt.

Par M. Barron :

384. Vous connaissiez Hewitt?—Oui.

Par M. Moncrieff :

385. Vous ne connaissiez pas Perry?—Non.

386. Hewitt était réellement l'associé principal, et Perry était le secrétaire-trésorier de la compagnie?—Perry était le secrétaire-trésorier.

387. Ils avaient avec eux le sceau de la compagnie?—Pas que je sache. M. Hewitt est venu chez moi me présenter Perry et il me laissa les billets. Six jours après Perry revint. Je ne sais pas si Ward ou Hewitt était avec lui.

388. Comment les billets étaient-ils endossés?—Ils endossèrent les billets "The Ontario Seed and Grain Co."

389. Connaissiez-vous la signature du président?—Non.

390. Avez-vous pris des renseignements au sujet de la signature?—Non, je savais que les banques prenaient les chèques.

391. Vous saviez que la banque prenait les chèques parce que le chèque vous est revenu?—Il m'est revenu.

392. Comment était-il endossé?—Par Perry.

393. Vous ignoriez si Hewitt n'avait rien à faire avec la vente de ces billets. Ne le considérez-vous pas comme un des principaux associés?—Je ne l'ai pas considéré comme responsable. Je dis simplement que Hewitt est venu chez moi me présenter Perry.

394. Vous saviez que Hewitt était membre de la compagnie?—C'est ce que j'ai compris.

395. Quand deux hommes se présentent à vous avec des billets, vous supposez avoir affaire aux deux?—Vous pouvez prendre la chose de cette façon.

396. Vous saviez que Hewitt faisait partie de la compagnie?—C'est ce que j'ai compris.

397. Et l'autre était secrétaire-trésorier?—C'est ce que je comprends.

398. Eh bien, je vous pose la question : est-ce que votre opinion concernant Hewitt après cette transaction est telle que vous vous montreriez prudent à l'avenir avec lui, ou bien achèteriez-vous ses billets de la même façon que vous l'avez fait?—Je n'achèterais pas de billets donnés pour du blé de semence aussi facilement, mais j'achèterais des billets de M. Hewitt demain, si j'en avais la chance.

399. Nonobstant le fait qu'il vous a vendu ces billets?—Je ne sache pas qu'il l'ait fait, bien qu'il eût quelque chose à faire avec la compagnie.

Par le Président :

400. Que pensiez-vous qu'il était?—J'ai compris qu'il était directeur.

Par M. Moncrieff :

401. Vous croyez que la compagnie était une entreprise frauduleuse?—Certainement.

402. Et que chacun de ces billets était une blague et une escroquerie?—C'était tout de la blague et de l'escroquerie.

403. Et M. Hewitt le savait?—J'ignore s'il le savait ou non, un homme peut faire partie d'une compagnie sans savoir ce qui s'y fait.

404. Votre respect pour l'intégrité de M. Hewitt est-il augmenté ou diminué?—Je ne sais trop quel est mon respect pour son honnêteté, mais s'il venait me trouver demain avec un paquet de billets, je les achèterais.

405. Mais vous prendriez des renseignements à leur sujet?—Je prendrais des renseignements à leur sujet.

406. Vous tâcheriez de savoir si ce sont des billets honnêtement acquis?—Oui.

407. Avez-vous poursuivi en justice sur aucun de ces billets?—Les billets donnés pour le blé—non.

408. En a-t-il été payés?—Je crois que tous, moins trois, ont été honorés. Je n'en suis pas certain, mais on me l'a dit. Cette spéculation ressemblait fort à beaucoup d'autres, et les cultivateurs s'y sont lancés comme d'autres hommes.

Par M. Cochrane :

409. Comment savez-vous cela?—Je le sais parce que je l'ai observé. Ce M. Reid était témoin sur un grand nombre de mes billets, et M. Kelly m'a dit qu'il allait de cultivateur à cultivateur pour vendre le blé, et M. Reid lui-même l'a fait.

Par M. Barron :

410. Avant ou après que vous eussiez acheté les billets?—Avant que je les eusse achetés. Comme je l'ai dit, M. Reid figurait comme témoin sur un grand nombre de billets, et Kelly sur quelques-uns.

411. Connaissez-vous M. Sherwood?—Non.

412. Vous connaissez Oliver Perry?—Oui.

413. Connaissez-vous George S. Ward?—Oui, c'est un cultivateur.

414. Et Thomas Hewitt?—Oui.

415. Et?—Oui.

416. Je crois que vous avez vu les règlements de la compagnie?—Non.

417. Savez-vous combien ils vendaient le blé quand vous avez acheté les billets?—Non.

418. Le savez-vous maintenant?—Seulement d'après ce que j'ai entendu dire.

Par le Président :

419. Savez-vous combien de boisseaux de blé ces billets représentaient?—Non.

Par M. Barron :

420. On ne vous a pas montré la constitution et les règlements de la compagnie?—Non.

421. Avez-vous vu la constitution récemment ou depuis que vous avez acheté ces billets?—Non.

422. Ni ses règlements?—Non.

Par M. McMullen :

423. Avez-vous consulté quelque avocat à Brantford avant l'achat, relativement à ces billets ou aux embarras qui pourraient en résulter pour vous?—Non.

424. Avez-vous consulté le juge?—Non.

Par le Président :

425. Quant aux billets que vous avez, vous poursuivez tous les faiseurs qui refusent de payer, et ceux qui ont été victimes de cette escroquerie à propos de blé de semence vont être obligés de payer les frais des tribunaux, pendant que vous vous en tirez sain et sauf?—Naturellement nous n'avons pas tout dit. Au cours de l'enquête de M. Irving, j'ai été interrogé à Hamilton. La marge sur les \$14,000 de billets était d'environ \$6,000, qui ont été laissés entre mes mains. Ils ont vendu le contrat à un homme de Toronto. Ce contrat alla dans un bureau d'avocat, vendu et légalisé de toute manière. Après la vente, j'ai songé aux embarras qui pourraient surgir, vu que l'affaire était entre les mains d'un avocat, et que les avocats exploitent les cultivateurs plus que les escrocs.

Par le Président :

426. Ne vous occupez pas de cela, parlez-nous du contrat?—Le contrat était légalisé. L'individu est revenu dire qu'il avait le contrat et qu'il voulait me vendre le reste des billets. C'était après avoir appris qu'il y avait quelque chose de mal. Je lui dis que je ne toucherais plus aux billets, que j'en avais autant que j'en voulais. Eh bien, dit-il, voulez-vous me vendre les vôtres, la balance de votre intérêt? Il partit alors et fut absent près d'un mois, après quoi il revint me demander ce que je prendrais. Après avoir causé de l'affaire, je lui dis qu'il pourrait les avoir moyennant \$1,000. Il accepta. Je descendis à Toronto, emportant des billets avec moi et je les livrai contre un chèque.

427. Combien avez-vous retiré de cette opération?—Bien, vous pouvez en juger.

Par M. Cochrane :

428. Nous n'en pouvons aucunement juger, nous voulons savoir ce que vous avez retiré?—J'ai eu \$1,000 pour ma part d'intérêt, en sus de tout ce que j'ai payé.

Par M. McMullen :

429. Est-ce que cela couvrirait l'intérêt et tout?—Cela couvrirait tout.

430. Combien avez-vous avancé?—\$8,000.

431. Quand cela ?—Le 7 avril.

432. Et quand avez-vous été payé ?—Je ne sais pas.

433. Avant l'échéance des billets ?—Oui.

434. Les billets devenaient échus au bout de huit mois ?—Environ huit mois.

435. Vous avez été payé avant l'échéance des billets ?—Oui.

Par M. Carpenter :

436. Il vous a donné \$1,000 et vous êtes sorti de l'affaire ?—Oui.

Par le Président :

437. Les billets qui vous restaient ont été transférés à un autre pour \$1,000, et si vous aviez été obligé de poursuivre les cultivateurs pour vous faire payer, ce procès devra maintenant être intenté par celui à qui vous les avez transférés ?—Oui.

438. Mais vous retirez \$1000 de l'opération ?—Oui.

Par M. McMullen :

439. Combien de temps avant l'échéance vous êtes-vous départi des billets ?—Probablement une couple de mois.

440. Alors cela faisait six mois d'intérêt ?—Cela se peut.

441. S'il y avait six mois d'intérêt, cela ferait 30 pour cent que vous avez eu pour votre argent ?—J'aurais exigé tout cela, mais je n'ai jamais fait de calcul.

Par M. McMullen :

442. Est-ce que votre marché ne stipulait pas qu'après que vous auriez été payé des \$8,000 et de l'intérêt accru à un temps donné, vous deviez remettre le contrat ?—Oui.

443. Quel était le contrat ?—Vous l'avez entendu lire deux fois. Je l'ai pris à 90 centins dans la piastre. Je leur ai payé une certaine partie et le reste devait être payé après la perception des billets. L'autre homme a eu le contrat et j'ai pris \$1,000 pour mon intérêt.

Par le Président :

444. Quand vous avez fait cela vous connaissiez l'état des affaires de cette compagnie ?—Oh ! oui ; j'ai commencé à avoir des soupçons à la suite de ce que Kelly m'a dit.

445. Après que Kelly vous eut dit quelle était la situation des affaires, vous avez vendu votre intérêt. Qui a acheté les billets ?—M. Dennis les a achetés. Je les ai offerts à Wincher qui me dit de les apporter à Toronto ; ils furent vendus à M. Dennis et pris ultérieurement par M. Roaf.

446. Vous avez eu tout l'argent que vous aviez donné pour les billets, et les \$1,000 ?—Mais certainement, en y comprenant mon intérêt et les frais c'était une somme très minime.

Par M. McMullen :

447. A-t-on payé vos frais de voyage à Toronto pour livrer les billets ?—Non, j'ai payé mes propres dépenses.

Par le Président :

448. Quand le transfert a eu lieu vous étiez au courant de l'escroquerie pratiquée sur les cultivateurs ?—Je ne sache pas que je le fusse.

449. Mais est-ce que Kelly ne vous l'avait pas dit ?—Il ne m'a pas dit que c'était une escroquerie ; il m'a dit qu'il croyait que la Compagnie allait faillir ou cesser ses opérations, les livres ayant été transportés à Toronto. Je lui demandai s'il avait l'intention de payer ; il voulait payer le sien.

450. D'après ce qu'avait dit M. Kelly vos soupçons se sont-ils éveillés ?—Je n'ai pas vendu les billets à cause de ce que Kelly m'avait dit. Je les ai vendus parce que Wincher avait le contrat et à cause du procès qui s'ensuivait. Je voulais me retirer de l'affaire.

Par M. Barron :

451. Vous n'aviez aucune confiance dans la compagnie ?—Non.

452.—Et vous comptiez complètement sur les faiseurs des billets ?—Je comptais sur les faiseurs.

453. Qu'était Wincher ?—Je ne sais pas.

454. Vous était-il étranger quand il s'est adressé à vous ?—Oui.

455. Vous a-t-il approché comme agent de la compagnie ?—Non.

456. Comment vous a-t-il approché ?—Je ne puis le dire. Il vint me trouver dans la soirée pour savoir si j'étais M. Wood.

Par M. Barron :

457. Vous saviez que Perry faisait partie de la compagnie ?—Oui, il était secrétaire-trésorier.

458. Vous avez eu des affaires avec lui après cela ?—Non.

459. Pour certain ?—Oui.

460. M. Hewitt le dit ?—Qu'a-t-il dit ?

461. "Après avoir résigné il eut des affaires avec lui" tel est le témoignage de Hewitt devant M. Irving. Il dit qu'après cela vous avez eu des affaires avec lui ?—Cette affaire-ci est la seule que j'aie jamais eue avec lui.

Par M. Moncrieff :

462. De quelle façon M. Wincher s'est-il adressé à vous ?—Il est venu dire qu'il avait acheté le contrat.

463. Il a acheté l'intérêt de la compagnie dans ce contrat ?—Oui.

464. Vous l'a-t-il offert ?—Non, il voulait savoir si j'allais l'acheter. Je refusai, et la chose n'alla pas plus loin.

465. Il voulait vous faire acheter l'intérêt de la compagnie dans la balance du contrat ?—Oui.

466. Combien d'argent serait-il revenu à la compagnie si tout avait bien été ?—Environ 30 pour cent, peut-être.

467. \$4,000 ou \$5,000 ?—Oui, je pense que c'est à peu près cela.

468. C'est ce qu'il voulait vous faire acheter ?—Précisément.

469. Alors vous ne vouliez pas acheter ?—Je ne voulais pas.

470. Vous aviez connaissance des rumeurs qui circulaient au sujet de la compagnie dans le temps, vous saviez que les choses n'étaient pas bien ?—Je ne sache pas que je connusse dans le temps, plus que je ne vous ai dit.

471. Vous aviez acheté les billets alors ? Vous n'aviez pas besoin de les acheter ?—Mais ils voulaient me faire acheter l'intérêt de la compagnie dans le reste.

472. La compagnie n'avait aucun intérêt dans le reste. Tout son intérêt était de vous faire garder l'argent jusqu'à ce que tous les paiements fussent faits ?—C'était là son intérêt et elle l'avait vendu à Wincher.

473. Vous a-t-on fait une offre quelconque ?—Pas alors.

474. Quand lui avez-vous fait un prix ?—Il vint chez moi plus tard me dire qu'il avait une chance de vendre ; il me dit qu'il serait floué pour une somme considérable, et il voulait que je lui laissasse avoir les billets.

475. S'est-il donné comme faisant partie de la compagnie ?—Non ; j'ai compris qu'il avait été dupé à propos de ce contrat. D'autres choses me l'ont prouvé plus tard.

476. Il vous a dit qu'il avait trouvé un acquéreur pour les billets ?—Oui.

477. Combien lui avez-vous dit que vous prendriez ?—L'affaire fut conclue à \$1,000, je voulais davantage.

478. Vous rappelez-vous ce que vous vouliez avoir d'abord ?—Non ; mais je vous assure que je voulais avoir suffisamment.

479. Vouliez-vous que Hewitt les endossât ?—Je ne pense pas.

480-1. Bien sûr ?—Je ne pense pas.

482. Est-ce que Hewitt n'a pas refusé de le faire ?—Je ne le sache pas. Je puis lui avoir demandé s'il voulait les endosser ; mais je ne le jurerai pas. Je pense qu'il serait très naturel que je l'eusse fait.

483. Il a refusé ?—Dans tous les cas il ne l'a pas fait. Il ne les a pas endossés.

484. Quand vous avez fait marché avec cet homme au sujet des billets vous ne saviez pas qui devait vous donner ces \$9,000 ?—Répétez cela.

485. Saviez-vous qui allait vous payer les \$9,000 ?—Non.

486. Quand vous avez emporté les billets à qui les avez-vous remis ?—A Dennis.

487. Et vous avez eu votre argent ?—J'ai eu le chèque.

488. Et vous en avez touché le montant ?—Oui.

489. Avez-vous eu d'autres affaires avec la compagnie depuis lors ?—Non.

490. Quand vous m'avez dit que tous les billets avaient été honorés, moins trois, je ne savais pas que vous aviez disposé du tout ?—Je comprends.

491. Vous m'avez répondu que vous n'aviez été payé par personne ?—Non.

492. Aucun des faiseurs ne vous a jamais payé ?—Non.

Par le Président :

493. Je suppose que vous savez que quelques uns d'entre eux contestent les billets ?—J'ai appris que le jury n'avait pu tomber d'accord pour un des billets.

494. Vous saviez alors qu'ils étaient contestés ?—Oui ; mais un grand nombre ont été payés.

495. Vous n'aviez jamais connu Wincher auparavant ?—Jamais. Il est venu en apportant le contrat avec lui.

496. Savez-vous si c'est lui qui est chargé de tous les livres de la compagnie actuellement et qui est dans le bureau de la compagnie ?—Je l'ignore, j'ai appris que tous les livres avaient été remis à Wincher, ainsi que le stock en mains, les annonces et autres choses, qu'elle avait, en même temps que ce contrat. Voilà ce que j'ai appris.

Par M. McMullen :

497. Que fait Wincher à Toronto ?—Je ne sais pas ce que vous pourriez appeler cela. Il reçoit ces choses d'Allemagne—ces peintures pour annonces que différentes maisons achètent par milliers pour les répandre. Je ne sais vraiment pas comment on peut les appeler.

498. Des chromos ?—Oui, c'est, je crois, son commerce.

Par le Président :

499. Quelle est la valeur des billets que vous pouvez avoir achetés au cours des opérations dont nous parlons—à propos de paratonnerres, de blé de semence, etc. ?—On m'a posé cette question une ou deux fois devant le tribunal, et je n'ai jamais pris la peine de faire le calcul. De fait, je ne saurais dire ; mais en laissant de côté complètement l'affaire du blé de semence, je suppose que j'ai acheté pour \$20,000 de valeurs.

500. Cela formerait en tout \$34,000 ?—Oui.

Par M. Cochrane :

501. Cette dernière somme de \$14,000 était-elle toute pour du blé de semence ?—Toute.

Par M. McMullen :

502. Est-ce que ce Kelley qui est mêlé à cette affaire de blé de semence, est le même que celui des fourches à foin ?—Je ne pense pas qu'il ait eu quelque chose à faire avec les fourches à foin ici. C'était un homme faisant le commerce de blé de semence, et c'est un bon et honnête cultivateur.

503. C'est O'Reilly que je veux dire ?—Il figure comme témoin sur un grand nombre de billets.

504. Où est-il maintenant ?—Je l'ignore.

Par M. Barron :

505. Avez-vous jamais acheté des billets de la "Excelsior Pump Company" ?—Non.

506. En êtes-vous parfaitement sûr ?—Je ne le pense pas.

507. En avez-vous jamais entendu parler ?—Je ne les connais pas sous ce nom.

508. Sous quel nom les connaissez-vous ?—Je ne les connais sous aucun nom.

509. Vous avez eu des billets donnés pour des paratonnerres ?—Oui, pendant les 20 dernières années.

510. Des billets donnés pour des socs de charrue ?—Non.

511. Des billets d'agent de librairie ?—J'évite tous rapport avec eux. Je pense que ce sont les plus grands escrocs de toute la bande.

512. Quelle est votre expérience à ce sujet ?—Je n'ai jamais acheté un livre d'eux.

513. Vous avez intenté un procès à M. MacPherson ?—Oui.

514. A propos de quoi ?—Sur des billets donnés pour des fourches à foin. J'ai eu de ces billets d'un nommé Coulter. Deux, de \$150 chacun.

515. Qui est Coulter ?—Il tient une écurie de louage à Brantford—Coulter et Hunt.

516. Vous le connaissez depuis quelque temps ?—Oui.

517. Il avait ces billets ?—Oui, et il me les a vendus.

518. Les a-t-il endossés quand il vous les a vendus ?—Oui.

519. Les avez-vous protestés à l'échéance ?—Non, je les ai envoyés à St. Thomas ou à ce village, et il n'y avait là personne pour les protester.

520. Avez-vous donné instruction de les protester ?—Oui.

521. Vous vouliez vous assurer de l'endosseur, Coulter ?—Oui.

522. Avez-vous jamais notifié M. Coulter que vous vous attendiez à le voir honorer ces billets ?—Oui.

523. De quelle façon ?—Verbalement.

Par M. McMullen :

524. Avez-vous jamais demandé à Coulter le paiement de la fourche à foin ?—Je n'ai jamais eu l'occasion de le faire.

525. Il était l'endosseur d'autres billets que ceux-ci ?—Oui, mais les billets ont été payés.

Par M. Barron :

526. Mais vous avez intenté des poursuites au sujet des billets dont il est question ?—Elle ne sont pas encore décidées.

527. Pourquoi ne poursuivez-vous pas également Coulter ?—Pour deux raisons. Je ne puis le poursuivre sur un des billets parce que mon avocat m'a mal conseillé. Il m'a dit de poursuivre à la Cour de comté et d'attendre l'échéance du second billet. C'est ce que j'ai fait. Voyez-vous, Coulter n'a pas reçu de protêt et je ne puis le poursuivre pour cela. En mettant les deux choses ensemble, je crois que je n'ai pas besoin de retarder l'action à Saint-Thomas où l'individu demeurerait.

528. Quand Coulter est venu vous trouver, que vous a-t-il dit au sujet de ces billets ?—Ces billets de MacPherson ? Je ne sache pas qu'il m'ait rien dit.

529. Vous rappelez-vous la conversation ?—Non.

530. Vous connaissiez John MacPherson ?—Non.

531. A qui le billet était-il payable ?—A E. E. Jones.

532. Connaissiez-vous Jones ?—Non.

533. N'avez-vous pas pris de renseignements sur son compte ?—Non.

534. Comment le billet était-il payable ?—Que voulez-vous dire ?

535. Au porteur ou à ordre ?—Au porteur, je crois. J'en suis certain.

536. Pourquoi en êtes-vous certain ?—Parce que Jones ne l'a pas endossé.

537. Avez-vous pris des renseignements sur la valeur donnée pour ces billets ?—Non pas au sujet de la valeur donnée pour ces billets ; mais j'ai pris des renseignements sur la solvabilité de ces gens.

538. Sur John MacPherson ?—Oui. Il m'a dit, c'est-à-dire Coulter m'a dit qu'il était cultivateur, qu'il demeurerait dans une maison de brique et qu'il était solvable.

539. Lui avez-vous entendu dire pour quelle considération il l'avait reçu ?—Je crois qu'il a dit avoir vendu à Jones un équipage ; un cheval et un *buggy*. Je ne saurais préciser absolument.

540. Et Jones avait donné à Coulter le billet de MacPherson en paiement ?—Oui. Quand M. Coulter a été interrogé comme témoin devant le tribunal, il dit avoir pris les commandes pour ces fourches, et qu'il avait eu \$60 pour avoir pris les commandes pour ces fourches, ou pour toute valeur de \$300 en fourches.

Par le Président :

541. Qu'avez-vous donné à Coulter pour ces billets ?—Leur valeur nominale, moins 12 pour cent par an.

Par M. Barron :

542. Quelle était la valeur des billets que vous avez achetés de Coulter ?—Je n'en puis le dire. J'en ai acheté beaucoup de Coulter, et de différentes sortes.

543. Combien avez-vous acheté de billets donnés pour des fourches à foin?— Pour une valeur de \$4,000, peut-être. Il se peut que ce soit plus.

544. Il y avait alors beaucoup de billets donnés pour des fourches à foin outre ceux de MacPherson?—Oui.

545. Saviez-vous que ces billets avaient été donnés pour des fourches à foin?—Il se peut que je l'aie su, il y a longtemps de cela.

546. Vous n'aimeriez pas à dire que vous ne le saviez point?—Non.

547. Ne saviez-vous pas que Coulter faisait le commerce de fourches à foin avec l'aide d'agents?—Je ne l'ai jamais su.

548. Il me semble que vous l'avez dit ici?—Si je l'ai dit je n'aurais pas dû le dire. Je n'ai jamais su qu'il fût l'associé de Jones; mais je savais qu'il prenait des commandes pour Jones.

549. Au temps où vous avez acheté ces billets de Coulter?—Oui.

550. Vous avez vu le nom de Jones sur le billet?—Je l'ai vu sur le billet.

551. Ne vous est-il pas venu à l'esprit qu'il se pourrait que, comme Coulter avait pris des commandes pour des fourches à foin, ce billet eût été donné pour des fourches?—Non. Je dis que cela a pu me venir à l'idée. Je dis que j'ai pu supposer que ce fût un billet donné pour des fourches à foin.

552. Est-ce avant ou après l'affaire du grain de semence que vous avez acheté les billets donnés pour des fourches à foin?—Avant.

553. Longtemps avant?—Oui. Il y avait trois ans à peu près que j'avais eu cela.

554. Vous ne saviez pas de qui John Coulter avait eu les billets?—J'ai compris qu'il les avait eus de Jones.

Par M. McMullen :

555. Est-ce que ce Jones est parent du juge Jones?—Je ne le connais point. Mais je ne pense pas qu'il le soit.

Par M. Barron :

556. Coulter a été arrêté, n'est-ce pas?—Oui.

557. Comment se fait-il qu'il ait été arrêté?—Il a été arrêté parce que MacPherson a nié l'un des billets—a nié avoir fait l'un des billets.

558. Combien de temps après son arrestation en avez-vous entendu parler?—Très peu de temps après.

559. Combien de temps?—Je ne saurais dire.

560. Une semaine ou un mois?—Non, le même jour.

561. Êtes-vous allé le voir?—Oui.

562. Au poste de police?—Oui.

563. Pourquoi êtes-vous allé le voir?—Pour savoir de quoi il s'agissait.

564. Vous étiez, vous et lui, assez bons amis?—Oui.

565. Vous n'êtes allé le voir que par amitié?—J'aurais été vous voir de même si j'eusse acheté de vous un billet.

566. Vous ne pouvez donner aucune raison pour être allé voir Coulter au poste de police?—Je l'aurais fait pour n'importe quel autre homme.

567. Vous avez beaucoup d'autres amis à Brantford?—Oui.

568. Y en a-t-il beaucoup qui ont été mis au poste de police?—Certainement.

569. Allez-vous les voir tous?—Non, pas tous.

Par M. McMullen :

570. Combien de procès avez-vous eus à propos de fourches à foin? Combien avez-vous eu de billets dont vous avez forcé la perception devant les tribunaux?— Jusqu'à cette époque j'en avais mis un en cour.

571. Quel était celui-là?—Un billet donné pour des fourches à foin.

572. Qui avez-vous actionné?—Un nommé Edy.

573. Où demeurait-il?—Au nord, en haut de Toronto.

574. Quand cela?—Il y a environ deux ans.

575. Combien en avez-vous poursuivi depuis?—Trois seulement.

576. Qui étaient-ils?—Il y en a un qui d'après, le journal, est ici—Mitchell. Son garçon a juré qu'il n'avait pas signé le billet, et le juge a rendu jugement en sa faveur,

bien qu'il y ait un nouveau procès. L'autre demeurait à Hamilton, et le troisième je ne sais où.

577. Où demeurait l'autre homme ?—Quelque part dans le comté de Waterloo.

578. N'avez-vous pas eu un procès avec un nommé John Campbell ?—Non.

579. Ne vous rappelez-vous pas m'avoir vu à Brantford à propos de ce procès ?—Je ne me rappelle pas lui avoir fait un procès.

580. J'étais à Brantford, et j'ai assisté au procès. Vous aviez O'Rielly là aussi ?—Campbell ?—Je ne l'ai jamais poursuivi.

581. John Campbell, d'Egremont; nous avons plaidé devant le juge Jones à Brantford ?—Ce n'était pas un billet donné pour des fourches à foin; c'était un billet donné pour des paratonnerres.

582. Nous avons présenté une requête demandant que le procès fût instruit à Mount Forest, et nous avons produit des affidavits à l'effet que Campbell ne pouvait se transporter à un tribunal aussi éloigné; cependant le juge Jones n'a pas voulu transférer la cause ailleurs. Nous avons dû nous rendre à Brantford et y plaider. Il y avait un jeune neveu à moi, qui était venu de Woodstock plaider pour nous ?—Je pense que c'était une affaire de paratonnerre. C'est comme un rêve pour moi. Je ne me souviens pas avoir eu d'autre procès que celui-là.

583. C'était un billet donné pour des fourches à foin ?—Il se peut; mais je n'en ai pas mémoire.

Par M. Barron :

584. Vous dites que vous aviez Coulter comme endosseur de ces billets de MacPherson ?—Oui.

585. Et vous comptiez sur lui pour être payé au cas où MacPherson n'aurait pas été solvable ?—Vraisemblablement.

586. Avez-vous notifié Coulter ?—Oui.

587. Était-ce agir en homme d'affaires ?—Oui; quand on a confiance en un homme.

588. Feriez-vous la même chose pour MacPherson ?—Oui.

589. Mais vous n'aviez aucune confiance en lui ?—Non.

590. Vous aviez confiance en l'autre ?—Oui, je croyais que c'était un homme probe.

591. Vous saviez que Coulter avait été arrêté plusieurs fois avant cela ?—Je ne l'ai jamais su.

592. N'aviez-vous pas entendu dire qu'il avait été en prison en Californie ?—Je l'ai appris depuis.

593. Mais avant cela ?—Je ne l'ai jamais entendu dire.

594. N'aviez-vous pas entendu dire qu'il avait été en prison pour fraude ?—Je n'en savais rien.

595. C'était la réputation de cet homme ?—J'ai connu Coulter pendant cinq ans, et je le pensais un homme honorable.

596. Il comptait que vous lui abandonneriez le billet ?—Oui.

597. Pourquoi le lui avez-vous donné ?—J'ai compris depuis pourquoi je devais l'abandonner. Je l'ai abandonné à condition qu'il vint là, et qu'il désirât avoir les billets de de MacPherson; il devait au bout d'une couple de jour me remettre les billets ou l'argent.

598. Il est évident qu'il songeait à en disposer ?—Oui, à les vendre où à en disposer de quelque autre manière. Il voulait s'en servir et il devait me rendre l'argent ou les billets au bout de quelques jours.

599. De quelle façon en a-t-il fait usage ?—Je l'ignore.

600. Il aurait pu les vendre ?—Je suppose qu'il avait l'intention de les vendre sans les endosser.

601. Et vous remettre l'argent ?—Et me remettre l'argent.

602. Il y avait quelque intérêt ?—Cela l'accueillait. Il voulait faire disparaître l'endos.

603. Vous a-t-il dit cela ?—Je l'ai supposé. Il est venu chez moi en grande hâte et n'y est pas resté plus d'une minute, disant qu'il lui fallait être à Paris dans 30 minutes pour prendre le convoi.

ALEXANDER DAVIDSON, de Mont Forrest, assermenté et interrogé

Par le Président :

604. Voulez-vous avoir la bonté d'exposer vos griefs au comité?—Trois hommes sont venus chez moi, il y a quatorze ou quinze ans—je ne me rappelle pas l'année. Ils avaient une fourche à foin et me dirent que je leur avais été recommandé par l'honorable George Brown, de Toronto, pour devenir leur agent. Ils la montèrent dans ma grange. Je ne tenais guère à avoir de rapports avec eux, mais quelques-uns de mes voisins qui virent la fourche, insistèrent pour que j'acceptasse l'agence. La fourche se vendait \$12. Pour chaque fourche vendue, je devais envoyer \$6 à la compagnie et garder \$6 pour moi. On dressa une convention, mais je ne puis vous dire ce qu'elle était, il y a si longtemps. Toutefois j'étais tenu de faire certaines choses et ils s'obligeaient à certaines choses de leur côté. C'était une feuille de papier passablement grande, toute imprimée, et je dus signer mon nom comme leur agent. Je ne soupçonnais pas alors qu'il pût y avoir rien de louche dans l'affaire. Je leur demandai de me laisser la machine, mais ils répondirent qu'ils étaient à nommer des agents dans le township et qu'ils ne pouvaient me la laisser. Ils dirent qu'ils m'en enverraient une au bout de deux semaines. Mon ami M. McMullen qui est là, me dit que toute l'affaire était une escroquerie. J'étais agent du *Globe* dans le temps, et j'écrivis à M. Brown pour lui exposer toute l'affaire, et il la dénonça dans le *Globe*. Quand l'affaire fut publiée, un de mes amis demeurant à Guelph m'écrivit qu'il pensait qu'il était trop tard, parce qu'il avait vu en circulation un billet signé de mon nom et il craignait que le montant en serait perçu.

Par M. Moncrieff :

605. Aviez-vous donné le billet à ces hommes?—Non, c'était une convention que j'avais signée.

606. Avez-vous reçu la fourche à foin?—Non, je n'ai jamais eu de fourche.

Par le Président :

607. Un de vos amis a vu un billet, signé de votre nom, à Guelph?—La convention que j'avais signée s'est trouvée être un billet.

608. Avez-vous été poursuivi sur ce billet?—Oui, J'ai dû le payer; il m'a fallu emprunter de l'argent de Jim McMullen, qui est ici, pour le payer.

Par M. McMullen :

609. Combien de procès avez-vous eus à ce sujet?—L'avocat n'a jamais voulu que je comparusse, mais il y a eu, en tout, trois procès.

Par M. Cochrane :

610. Quel était le montant du billet?—Quatre-vingts piastres.

611. Pour combien de fourches était la commande?—Autant que j'en voudrais, mais je n'en ai pas eu du tout. Je devais leur envoyer \$6 et garder \$6 pour moi pour chaque fourche vendue.

Par M. Moncrieff :

612. Vous avez compris que vous preniez l'agence pour la vente des fourches?—Oui.

613. Et vous avez consenti à accepter cette agence?—Oui.

614. Et vous avez signé quelque chose que vous avez cru être un marché au sujet de cette agence?—

615. Et plus tard cela s'est trouvé être un billet?—C'est là toute l'affaire.

616. Quand vous remplissiez ce document, vous l'ont-ils lu comme étant une convention, ou l'avez-vous lu vous-même?—Ils le lurent—cela me liait et eux aussi.

617. Et vous avez ajouté foi à ce qu'ils lisaient?—Oui.

Le comité ajourne la séance.

16 mai 1888.

Le comité s'assemble sous la présidence de M. BROWN.

L. B. D. LAPIERRE, assermenté et interrogé.

Par le Président :

618. Voulez-vous avoir la complaisance de dire au comité aussi brièvement que possible quand vous avez commencé vos relations avec cette *Seed Grain Company*, et dans quelles circonstances?—Ce serait une histoire passablement longue.

619. Rapportez-la brièvement?—Je désirerais faire connaître clairement ma position dans cette affaire. Je demeure à Paris. Voulez-vous savoir ce que j'ai connu d'abord au sujet de la compagnie, ou quand j'ai acheté le grain.

620. Dites-nous brièvement ce que vous voulez dire?—J'ai acheté le grain vers le 25 juin 1886. J'ai acheté 30 boisseaux de blé vers cette date.

621. Combien l'avez-vous payé?—J'ai donné mon billet à raison de \$15 le boisseau. Si j'ai bien compris, j'ai été le premier acheteur. J'ai écrit moi-même mon billet. Ma femme ne voulait pas que je signasse, elle s'opposait à la chose. Ils étaient présents le premier jour.

Par M Moncrieff :

622. Qui sont ils?—M. Perry et M. Sherwood. Le premier jour, je voulus consulter ma femme. Ils voulaient entrer avec moi, mais je leur dis : " Non, je vais y aller moi-même." Je ne dis rien jusqu'au soir au moment de me mettre au lit. Elle s'opposait à ce que je signasse le billet. Le jour suivant ils revinrent et demeurèrent six heures, mais je leur dis que la chose était inutile. Je leur dis lorsqu'ils arrivèrent : " Il est inutile d'attacher votre cheval, car ma femme s'oppose à ce que je donne mon billet." Cependant je souscrivis le billet dans l'après-midi—vers quatre heures de l'après midi. Après cela, je n'eus plus rien à voir à l'affaire du tout. J'avais donné mon billet et le premier samedi de novembre, j'étais à Brantford. J'allai dîner à l'hôtel *Kirby*. J'étais directeur de la *Globe Mutual*, et je rencontrai là M. Perry et M. Hewitt. M. Perry me fit part d'un arrangement qu'il avait fait pour vendre des grains de semence dans tous les Etats-Unis à \$7 ou \$8 le boisseau. Il me fit voir qu'on vendait dans ce pays-là une variété commune de blé pour ce prix. Hewitt dit qu'il voulait me voir. Je lui demandai pourquoi, et il répondit qu'il ne me le dirait que chez moi. Je lui dis que je ne retournerais à la maison que tard et il me dit qu'il viendrait le lundi. Le lundi, il vint avec M. Perry dans l'avant-midi, et jusqu'au dîner on ne me dit rien au sujet de mon entrée dans la compagnie. A l'heure du dîner, ils me dirent de quelle façon ils pouvaient vendre le grain, et ils m'expliquèrent qu'ils voulaient avoir un homme qui cultiverait pour eux le grain de semence. Au dîner, M. Hewitt dit qu'il aimerait à me faire un cadeau comme premier acheteur du grain, mais il prétendit que je ne voudrais pas le laisser faire. Je lui dis d'essayer. Ils me donnèrent \$500 d'actions dans la compagnie et après m'avoir donné cela, ils dirent qu'ils voulaient que j'allasse à London, à une assemblée, pour me faire nommer directeur. Ma femme demanda à M. Hewitt si tout était bien, et M. Hewitt lui dit que oui, qu'il était gérant et que tout se faisait par lui. J'allai à London, le jeudi, et je fus élu directeur. Il est vrai que je ne m'y suis pas objecté; puis on me dit que M. Sherwood s'était enivré et qu'il ne conviendrait pas qu'il fit partie de la compagnie. Ils me demandèrent de prendre la place de M. Sherwood. Je ne voulais pas m'éloigner de ma ferme durant l'été; toutefois j'ai été président jusqu'au 13 avril. Quoiqu'il arrive, cela est correct—du 11 novembre jusqu'au 13 avril. Je suppose que je suis encore un des directeurs. Je ne le sais pas; je suppose que je le suis. Voulez-vous me laisser vous dire ce qui s'est passé ce jour-là? Ce jour-là, Hewitt résigna. J'écrivis ma résignation et M. Hewitt écrivit la sienne ensuite, mais le secrétaire lut la sienne d'abord. Non, elle me fut passée et je ne pus la lire. Je puis lire l'écriture à la main, mais je n'avais pas mes lunettes et son écriture différait de la mienne. Je ne puis pas écrire comme certains hommes d'affaires, M. Hewitt lut la résignation, et je supposai qu'il donna sa démission comme gérant. Il donna ses raisons et dit que je les connaissais. Il me montra un gros contrat du gouvernement dont il était adjudicataire, pour des paratonnerres. Puis il se trouva que M. Hewitt qui venait de lire sa résignation comme gérant seulement, avait tout résigné, vendu ses actions et se trouvait hors de la compagnie. Voilà la chose aussi brièvement que je puis la présenter. Je ne veux rien dire sur le compte de M. Hewitt ou de qui que ce soit.

Par M. Welsh :

623. Qu'avez-vous fait ?—Je restai là, et j'y suis encore, je suppose. J'étais à l'assemblée ce jour-là, et il n'y a rien eu autre chose de fait. On a élu un président.

624. Vous n'avez pas donné votre démission ?—Oui, comme président.

625. Mais vous êtes resté directeur ?—Oui.

Par M. McMullen :

626. Pourquoi avez-vous résigné comme président ?—A cause de ma ferme.

627. Combien avez-vous reçu de novembre à avril ?—J'ai eu \$5 pour être allé là en trois occasions différentes. J'ai eu aussi, en présent, un bonnet de fourrure de \$9, mais cela a été mis à mon compte.

Par M. Amyot :

628. De quelle façon procédait la compagnie pour vendre le grain de semence ?—Je ne puis vous le dire, car je n'ai jamais vu d'autre billet que le mien.

Par le Président :

629. Ne saviez-vous pas comment ils procédaient ?—Ils ne vendaient pas le grain. C'était pour retirer les contrats donnés pour ce qu'ils avaient vendu. C'était là l'opération. Autant que j'ai pu le savoir, ils avaient vendu environ 700 boisseaux de grain. Il est vrai que j'ai signé ces contrats. Je les ai signés tout comme je suis ici au bureau.

Par M. Carpenter :

630. N'avez-vous pas discuté le mode d'opération ?—Non, ils avaient leur mode. Ils avaient leur charte.

Par M. Welsh :

631. Saviez-vous d'où venait le grain ?—Des Etats-Unis. Je ne le sais pas personnellement, mais d'après ce qu'on m'a dit. Ils avaient là l'avoine en sacs.

632. Où était le blé ?—Le blé avait été vendu alors. Ils étaient à la veille de retirer les contrats.

Par M. McMullen :

633. Qu'est-il advenu du billet que vous avez signé ?—Je ne l'ai jamais payé. J'ai écrit mon propre billet. J'ai dit que je l'avais fait payable à M. Hewitt, mais M. Hewitt dit que je me trompe, et que je l'avais fait payable à la *Ontario Grain and Seed Company*. J'ai juré cela devant M. Irving.

634. Qui a le billet ?—Je ne sais pas ; je n'ai pas vu mon billet.

635. Est-il échu ?—Oui, depuis longtemps. Ce n'est pas un billet négociable. Je sais cela ; on n'y voit pas les mots " au porteur ".

Par le Président :

636. Pourquoi l'avez-vous fait payable à M. Hewitt au lieu de la *Grain and Seed Company* ?—Ma femme savait que j'avais été entraîné dans le commerce des nouveautés, et que j'avais perdu environ \$6,000 de mon argent ; elle avait peur.

637. Cependant, après cela vous êtes devenu président de la compagnie ?—Oui.

638. De la compagnie à laquelle vous ne vouliez pas faire le billet payable à cause de vos soupçons ?—Cela me donnait plus de satisfaction. Si chaque cultivateur avait agi comme moi, il n'y aurait pas eu de fraude.

Par M. Marshall :

639. D'où venait le blé de semence ?—Du Michigan. De Lapierre, je crois.

Par M. Cochrane :

640. Pensiez-vous que ce fût une honnête opération ?—Oui, je le croyais et je pense que M. Hewitt le croyait. Il me dit dès le commencement qu'il ne voulait pas donner des contrats pour beaucoup de grain. On devait opérer avec le surplus du grain. C'est ce qu'on m'a toujours représenté, et je ne puis faire autrement que de croire qu'il en était ainsi.

Par M. McMullen :

641. Qui est Hewitt ?—T. C. Hewitt, de London.

642. Y demeure-t-il encore ?—Oui.

Par M. Amyot :

643. Où aviez-vous l'intention de vendre le surplus du grain ?—Aux Etats-Unis.

644. Aviez-vous des conditions spéciales ?—Ils avaient \$5, le tiers.

Par M. Welsh :

645. Combien de blé avez-vous acheté ?—30 boisseaux.
 646. Et vous avez donné votre billet ?—Oui, pour \$450.
 647. Et vous n'avez pas honoré le billet ?—Non.
 648. Vous n'avez aucune défense pour le billet ; vous allez le payer ?—Non.
 649. Mais vous avez reçu le blé ?—J'ai stipulé dans mon billet que lorsque l'engagement ou contrat serait exécuté je paierais le billet à M. Hewitt.
 650. Quel engagement ?—Celui qu'ils ont pris envers moi par écrit.

Par M. Rowand :

651. Cet engagement les obligeait à prendre une certaine quantité du rendement du blé ?—Oui, c'est cela.
 652. Et tant que cela ne sera pas fait vous ne voulez pas payer le billet ?—Non. Comprenez-moi, j'aurais donné mon billet, mais j'en ai écrit trois ou quatre pour plaire à ma femme. J'écris mes propres billets. Je ne voulais pas voir circuler mon billet dans le pays, parce que j'avais déjà acheté du grain à des prix élevés.

Par le Président :

653. Vous avez donné vous-même ce billet avec toutes ces précautions. Maintenant, quand vous êtes devenu président, avez-vous sauvegardé les autres cultivateurs ?—Non, je n'étais pas près d'eux pour le leur dire.
 654. Si vous considérez si nécessaire, dans votre cas, de prendre tant de précautions à cause des doutes que vous aviez certainement, n'avez-vous pas pensé que, faisant des affaires avec un aussi grand nombre de cultivateurs, votre devoir était de voir à ce que chacun d'eux eût la même protection que vous ?—Certainement.
 655. Car il s'est fait beaucoup d'opérations sur le grain après que vous avez été élu président. M. Perry était vice-président ?—Oui, mais je ne crois pas qu'il le fût légalement.

656. En avait-il le titre ?—Oui.

Par M. McMullen :

657. Nous voudrions une réponse à cette question. Ceci se passait avant que vous fussiez président de la compagnie et que aviez jugé nécessaire de prendre tant de précautions au sujet de votre billet ; et après cela vous êtes devenu président de la compagnie. Voulez-vous dire au comité pourquoi vous n'avez pas vu à ce que les autres cultivateurs prissent les mêmes précautions ?—Quand je suis entré dans la compagnie, il ne restait plus qu'à retirer les contrats. C'est-à-dire pour le blé qu'on avait vendu sous contrats. M. Hewitt était gérant.

Par le Président :

658. Mais pourquoi, après avoir été élu président, n'avez-vous pas vu à ce que ces centaines de cultivateurs fussent protégés comme vous ?—Je croyais sincèrement que le marché serait exécuté.
 659. Pourquoi preniez-vous des précautions pour vos billets ?—Par cela même que les billets devaient être gardés jusqu'à ce que les contrats fussent exécutés. C'est la promesse qui nous a été faite.

Par M. Henderson :

660. Y a-t-il eu des billets de pris pendant votre présidence ?—Oui.

Par M. McMullen :

661. Avez-vous endossé des billets en votre qualité de président ?—Non.

Par M. Smith :

662. Auriez-vous signé leur billet si votre femme ne vous en avait empêché ?—Oui.

Par M. Moncrieff :

663. Quelle idée vous a induit à donner \$15 du boisseau pour trente boisseaux de blé, vous qui agissez en homme sensé ?—Ils avaient \$5 du boisseau pour les contrats qu'ils faisaient. C'était un gros profit. La chose nous a été représentée de cette façon et je savais que c'était une spéculation. C'est ce qu'ils m'ont dit, mais les \$5 du boisseau qu'ils retiraient pour les contrats faits étaient par elles mêmes une grosse affaire. J'étais sûr qu'ils exécuteraient leur marché.

664. Cela vous faisait \$5 du boisseau pour votre blé ?—Oui.

665. Vous auriez eu \$600 pour votre billet de \$450?—Oui.

666. Sont-ce ces apparences dorées qui vous ont induit à entrer dans l'affaire?—J'achète constamment du grain. J'ai acheté de l'avoine de Norvège à raison de \$11 le boisseau, et elle était si supérieure aux autres que cela m'a payé.

667. Était-ce là une escroquerie?—Non. Je n'ai jamais, sauf cette avoine, acheté autre chose de ce genre.

Par M. Smith :

668. Avez-vous répandu des circulaires à propos de grain de semence?—Non.

669. Pour l'avoine?—Je n'ai vendu que fort peu de grain de semence à mes voisins depuis des années, ayant trouvé qu'ils demeuraient défiants parce que le grain était quelque fois tué par l'hiver. J'ai dit à ces gens que je ne le vendrais point; mais c'était du beau grain et j'en avais besoin.

Par M. McMullen :

670. Somme toute, vous êtes le seul homme ayant gagné de l'argent dans cette affaire?—Il n'y a pas eu d'argent de fait avec le blé.

671. Vous avez eu trente boisseaux de blé?—Oui.

672. Pour lesquels vous n'avez rien payé?—Je l'ignore, mais j'ai compris qu'il y en avait d'autres qui n'avaient pas payé.

Par M. Henderson :

673. Avez-vous semé ce blé?—Oui.

674. Comment la récolte a-t-elle tourné?—J'ai eu 240 boisseaux de blé comme rendement des 21 acres que j'ai ensemencés; mais notre blé a été cruellement endommagé par l'hiver. J'ai ensemencé 35 acres, partie de blé de Rogers et partie de blé de Bonnell, et de cela je n'ai eu que huit boisseaux de l'acre. Notre blé a presque été entièrement détruit l'an dernier. C'était du fort beau blé. J'ai entendu, à Paris, un homme dire que si on voulait lui vendre dix boisseaux de ce blé, il en donnerait \$5 le boisseau; mais il ne voulait pas l'acheter comme on le vendait.

Par M. Barron :

675. C'est dans votre maison qu'ils ont parlé de vous donner \$500 de stock?—Oui. C'était en novembre.

676. Puis ils ont voulu faire de vous un directeur de la compagnie?—Non, ils voulaient avoir un cultivateur qui ferait l'essai de leur grain de semence. Ils s'engageaient dans le commerce de grain de semence, et ils voulaient que je fisse l'essai de tous grains de semence.

677. Vous a-t-on alors proposé d'accepter la présidence?—A la table, je leur dis : "Je crois que vous devriez me faire cadeau d'une montre d'or comme premier acheteur du blé." Il répondit : "Nous sommes pour vous faire un cadeau, mais vous ne nous laisserez pas faire." Je répliquai : "Je vous laisserai faire bientôt." Après le dîner nous passâmes dans l'autre pièce, et il me dit que pour cultiver le blé il était nécessaire que j'eusse du stock.

Par M. Welsh :

678. Avez-vous eu le stock?—Oui.

679. L'avez-vous?—M. Irving l'a.

680. Qu'est-ce que cela représentait?—\$500 d'actions acquittées.

681. Vous étiez exactement l'homme qu'il fallait pour ces sortes de gens. Pensez-vous que vous êtes responsable?—Non.

682. Pour avoir dupé ces gens?—Je ne le crois pas.

Par M. Amyot :

683. Pouvez-vous nous dire si les autres membres de la compagnie avaient quelque plan arrêté pour tirer de l'argent des cultivateurs?—Ils se proposaient de vendre le surplus de leur grain.

684. A qui?—Aux Américains.

685. Avaient-ils un prix fixe?—Ils disaient pouvoir le vendre \$7 ou \$8 le boisseau.

Par M. Moncrieff :

686. Quand on vous a fait présent de ces \$500 de stock c'était en actions acquittées?—Oui.

687. Ne vous a-t-il pas paru étrange qu'on vous fît un présent de \$500 en actions payées ?—Comme M. Hewitt l'a dit, c'était parce que j'étais le premier à acheter du grain. Je ne puis rien dire de plus que cela.

Par M. McMullen :

688. Dans quel canton demeurez-vous ?—Dans South Dumfries.

689. Quelle était votre position municipale quand on est allé vous trouver ?—Je n'en avais aucune.

690. Aviez-vous occupé quelque position municipale ?—J'avais été préfet.

Par M. Wood (Brockville) :

691. Avez-vous compris que ce stock vous était donné pour vous rendre habile à devenir directeur ?—On ne m'a parlé d'être directeur que par la suite. Alors M. Hewitt me dit que lorsqu'ils auraient une réunion, je devrais y être.

692. Avez-vous songé que vous pourriez être responsable pour ce stock ?—Non.

693. Avez-vous jamais demandé à quelqu'un si vous pourriez être tenu responsable des actes de cette compagnie, par le fait que vous étiez actionnaire ?—Je crois qu'oui.

694. Vous avez pris des informations ?—Oui.

695. Quelle réponse avez-vous reçue ?—On m'a dit que si mes actions étaient acquittées, je n'étais pas responsable.

696. Vous avez reçu ce stock, et on vous a dit que vous n'en seriez pas responsable ?—Je veux vous dire la vérité. M. Macdonald, l'avocat, était là en ce moment, et quand j'ai reçu cela, je lui ai demandé si tout était bien.

697. Qu'était-il ?—Avocat de la compagnie.

698. Où exerce-t-il ?—A London. Plus que cela, j'ai demandé à M. Hewitt pourquoi M. Macdonald était là, et il dit que c'était afin que tout fût régulier. Après cela j'allai voir M. Perry pour voir ce que cela signifiait.

Par M. Barron :

699. Vous avez résigné ?—Oui.

700. Pourquoi ?—Parce que le temps des travaux sur ma terre approchait, et que je n'étais que président temporaire pour remplir le temps de M. Sherwood.

Par le Président :

701. Aviez-vous quelque idée qu'il surviendrait des embarras ?—Non.

702. Pensiez-vous que tout était juste et honnête ?—Je n'ai jamais pensé autre chose. Cela m'a presque tué ; je ne veux plus jamais me trouver dans une pareille position. Ils m'ont dit qu'ils avaient \$1,500 ou \$1,600 en dépôt à London, et que le stock était acquitté.

Par M. Henderson :

703. Ne vous ont-ils pas dit qu'ils avaient un fort dépôt entre les mains du gouvernement ?—Non.

Par le Président :

704. Ils vous ont dit qu'ils avaient une charte ?—Oui.

705. L'avez-vous vue ?—Oui.

706. Que disait la charte ?—Je ne saurais dire, c'était un gros document.

707. Avez-vous entendu parler de \$35,000 à propos de cette charte ?—Ils m'ont dit que le capital-actions de la compagnie était de ce montant.

708. Vous a-t-on dit que cette somme était déposée entre les mains du gouvernement ?—Non.

709. Savez-vous si M. Perry ou quelqu'autre ont jamais montré la charte pour influencer des cultivateurs ?—Je crois qu'on a montré la charte à un de mes voisins, M. Thompson, mais je suis allé à Brantford pour la voir. Mon frère a acheté trente boisseaux de leur blé.

Par M. McMullen :

710. Vous avez entendu dire que Peter Wood se trouvait mêlé aux affaires de la compagnie ?—Oui.

711. Le connaissez-vous ?—Je ne le connais pas personnellement.

712. Quand avez-vous appris que Peter Wood était devenu président ?—Pas avant le départ de M. Perry.

713. Vous avez été le voir?—Oui, je suis allé à Détroit, mais d'abord je lui ai écrit. Je suis aussi allé à London voir M. Hewitt. Ma femme était alors malade et cette affaire semblait devoir nous tuer tous les deux. J'écrivis à M. Perry, et quand je suis allé le voir, j'ai découvert que les billets étaient vendus, en partie à M. Wood, et en partie à un autre.

714. Vous dites que vous êtes allé à Détroit?—J'y suis allé.

715. Après le départ de Perry?—Oui, j'écrivis à Flint, et quelque temps après je reçus une lettre m'indiquant qu'était Perry. En conséquence le 21 juin, jour du jubilé de la reine, je me rendis à Détroit et je passai avec lui environ deux heures, dans l'avant midi. Il m'avait télégraphié qu'il me rencontrerait à Détroit, et j'y allai par le premier convoi.

716. Que s'est-il passé entre vous à Détroit?—Je lui ai demandé pour quoi il s'était enfui; il me répondit que c'était parce que les cultivateurs faisaient tant de bruit. Les choses avaient pris une telle tournure qu'il ne pouvait plus faire d'affaires. Il avait été tellement bouleversé par une chose ou par une autre qu'il avait pris la fuite.

717. Que dit-il encore? Dit-il que la compagnie avait été organisée pour frauder les cultivateurs?—Non.

718. Est-ce que cela se passait après votre démission comme président?—Oui, il s'est enfui après ma démission.

719. Et vous êtes allé le voir seulement en votre qualité de directeur?—Autant pour moi-même que pour tout autre.

720. Qui a payé vos frais de voyage à Détroit?—Je les ai payés moi-même. Je puis dire que j'ai fait beaucoup de dépenses à propos de cette compagnie.

Par le Président :

721. Lorsque vous étiez président est-il venu à votre connaissance qu'il existait diverses difficultés entre la compagnie et certains cultivateurs?—Non, si ce n'est qu'un nommé Heed m'a écrit. C'était un avocat de Brantford. Je mentionnai la chose à Hewitt, mais il se moqua de l'affaire et dit qu'il y verrait.

722. Il n'y a eu qu'un seul cas de mécontentement durant votre présidence?—Je ne puis pas dire que j'ai entendu parler de mécontentement, mais ils étaient tous mal à l'aise tant qu'ils n'eurent pas le grain. Ces gens ont fait plus qu'ils n'avaient convenu de faire. Ils nous ont entraînés, si on peut appeler cela ainsi. Tout le monde disait que nous n'aurions pas le grain après l'avoir acheté. Nous avons donné nos billets, et il a fallu juste un an pour cultiver le grain et le couper ensuite. Plusieurs disaient que nous ne le recevrons jamais, mais le grain est arrivé comme il le devait, et cela nous a donné confiance. Ensuite on nous a envoyé un petit sac de farine pour l'essayer. Je ne sais pas si tous l'ont reçue, mais la farine nous a été envoyée dans nos environs.

723. Pendant que vous étiez président savez-vous si M. Perry est allé avec quelqu'un vendre du grain aux cultivateurs?—Oui.

724. Vous savez cela?—Je crois qu'il est allé vendre du grain.

725. Vous saviez que c'était là ce qu'il faisait?—Oui.

726. Avez-vous jamais parlé à M. Perry de ce qui vous avait engagé à donner un billet différent de celui qu'il prenait des cultivateurs?—Non. J'offris une fois de payer mon billet. C'était en hiver. Je dis à Perry que j'allais vendre mon blé. J'en avais environ 800 boisseaux. Perry me dit de ne pas vendre avant qu'il eût retiré tous les contrats. J'ai prêté l'argent à un M. Marshall qui a failli.

727. Pendant que vous étiez président, le vice-président, M. Perry, parcourait la campagne avec celui-ci et celui-là pour vendre ce grain et prendre des billets. Maintenant, je veux savoir pourquoi, étant président, et sachant que Perry faisait cela, vous ne lui avez pas dit que les cultivateurs devaient être sauvegardés en souscrivant leurs billets comme vous l'aviez été vous-même.—Je ne savais pas que ce fût mon affaire.

Par M. Cochrane :

728. Sans votre femme vous n'auriez pas acheté le blé?—Oui.

Par M. Amyot :

729. Etes-vous canadien-français ?—Mon père est né à Montréal, il parlait l'anglais plus mal que vous. Je ne parle pas français ; je voudrais pouvoir le parler.

PETER J. DUNTON, de Britannia, comté de Peel, assermenté et interrogé.

Par le Président :

730. Voulez-vous avoir la bonté d'exposer votre cas au Comité ?—M. Perry et M. Sherwood sont venus vendre du blé dans la partie du pays que j'habite. Deux de mes voisins on ont acheté. L'un en a pris quinze boisseaux et l'autre 20. Ils me dirent qu'ils pensaient que c'était une bonne affaire, et je fis comme eux. Je ne possédais rien par moi-même, car je travaille à la maison avec mon père. Je donnai un billet pour \$345. Il fut présenté le premier janvier, et je ne pus l'honorer. On me demanda pourquoi, et je dis que c'était parce que je n'avais pas d'argent. Le billet existe encore contre moi.

731. Combien avez-vous payé le boisseau de blé ?—\$15.

732. Quelle convention a-t-on faite avec vous ?—De prendre deux fois ce montant.

Par M. Moncrieff :

733. Qui est venu faire la vente ?—Perry et Sherwood. Si le gouvernement d'Ontario n'avait pas accordé une charte à cette compagnie, je ne pense pas que j'eusse fait des affaires avec elle.

734. Vous ont-ils montré la charte ?—Oui.

735. Portaient-ils une grande charte avec eux ?—Oui. J'ai pensé que du moment que le gouvernement accordait une charte pour quelque chose, ce devait être bon.

Par M. Smith (Ontario) :

736. Vous avez reçu le blé ?—Oui et je l'ai revendu à mon père.

Par M. Cochrane :

737. Est-ce que le blé a été semé ?—Oui, il est encore dans la terre. Il a belle apparence.

738. Il a été semé l'automne dernier ?—Oui. Il est meilleur qu'aucun blé que j'ai semé. Je l'ai vendu \$23.

Par M. Barron :

739. Tout le lot pour \$23 ?—Oui, j'en ai eu \$1 le boisseau. Je ne pensais pas qu'il valût plus que cela.

740. Comment avez-vous découvert cela ?—Le blé ne se vendait que 80 centins. Je consultai un avocat sur l'affaire et je laissai le blé à la station pendant trois mois. Il me dit de le vendre à mon père, sans quoi la compagnie du chemin de fer s'en emparerait. Il m'a dit que je pourrais être mis dans l'embarras, et que si je le prenais cela aidera à payer les frais.

Par le Président :

741. Qui est porteur du billet ?—James Roaf, de Toronto, et Dennis.

Par M. McMullen :

742. Quel est le montant du billet ?—\$345 portant intérêt à 8 pour cent.

Par le Président :

743. A-t-on fait un procès pour ce billet ?—Oui, mais je ne sais pas si les demandeurs ont obtenu jugement ou non.

Par M. McMullen :

744. Vous semblez peu vous occuper qu'ils aient eu jugement ou non ?—Non, je ne m'en occupe pas beaucoup.

Par M. Barron :

745. Avez-vous reçu d'eux une carte portant l'image d'une gerbe de grain ?—Non.

746. Il semblerait que cette compagnie a opéré différemment dans les diverses parties du pays. Dans mon comté elle a opéré autrement, et c'est la même compagnie ?—C'est probable.

747. Je ne comprends pas le système dont vous avez parlé, mais ces gens ont de petites cartes fort bien décorées de gerbes de blé. Elles sont données au cultivateur, qui les signe. C'est une manière de convention entre lui et ses confrères agriculteurs ?— Il m'a donné une carte à remplir et à signer quand je recevrais le blé, mais quand je l'ai reçue j'étais trop fâché pour le remplir.

748. Vous étiez mécontent de la qualité ?—Non, j'étais fâché contre ces gens-là.

Par M. Smith :

749. Vous avez cru que vous aviez été dupé ?—Oui, j'ai cru que j'avais été dupé tout à fait.

Par M. Moncrieff :

750. Qu'est-il arrivé pour vous faire croire que vous aviez été dupé ?—C'est que Perry et Sherwood se sont enfuis avant que j'eusse reçu le blé.

751. Et vous avez cru que la compagnie était en faillite ?—J'ai cru qu'elle l'était.

752. Combien y a-t-il eu de vos voisins d'attrappés ?—Quatre, moi compris.

753. Ont-ils payé les billets ?—Oui.

754. Ont-ils voulu faire entrer votre père dans l'affaire ?—Ils n'ont jamais vu mon père.

755. Il n'était pas chez lui ?—Non, ni moi non plus quand j'ai fait le marché. Je me trouvais chez un de nos voisins, et ils me dirent qu'ils s'en venaient me voir.

Par le Président :

756. Je suppose que vous vous proposiez de semer le blé sur la terre de votre père, et s'il y avait eu profit vous auriez partagé avec lui ?—

Par M. Smith :

757. Devaient-ils prendre de votre blé ?—Oui, la moitié du rendement.

Par M. McMullen :

758. Les autres ont-ils payé les billets avant d'avoir été poursuivis ou après ?—Avant.

759. Quel en était le montant ?—L'un était pour \$360, un autre pour \$240 et un troisième pour 15 boisseaux. Dès mon arrivée à la maison, je contai la chose à mon père ; il me dit qu'il n'en serait pas responsable ; j'écrivis, en conséquence, une lettre à la compagnie, à London, disant que je n'étais pas responsable et que mon père ne voulait pas du blé.

760. Leur avez-vous demandé de remporter le blé ?—Je leur ai demandé d'annuler la commande. Un de mes voisins vit Perry à Brampton ; il assura qu'on allait me remettre mes papiers, mais on ne l'a pas fait.

761. Ils ont envoyé le blé malgré votre lettre ?—Le blé était alors à la station. Il vint avant qu'ils pussent intenter une poursuite.

762. Ils se sont montrés disposés à rendre les papiers ?—Oui.

763. Y avait-il eu alors des propositions de la part de la compagnie au sujet de votre affaire ?—Non, je n'ai pas entendu parler d'eux depuis.

Par M. Moncrieff :

764. Combien de cultivateurs, dites-vous, sont entrés dans la spéculation ?—Quatre. J'étais le dernier.

765. Avant d'y entrer avez-vous consulté les autres pour savoir si tout était bien ?—Oui.

766. Qui étaient ces cultivateurs ?—C'étaient trois frères nommés Gardiner.

767. Avaient-ils des terres séparées ?—Oui.

768. Vous avez été les voir à propos de cette affaire ?—Les agents étaient chez Gardiner.

769. Et vous vous êtes rendu là ?—Oui.

770. Ils vous ont dit qu'ils s'étaient engagés dans l'affaire ?—Oui.

771. Vous êtes-vous là et alors engagé dans la chose ?—Non, je leur ai dit que je ne le ferais point. Ils me montrèrent la charte du gouvernement.

772. Que vous ont-ils dit à ce sujet ?—Ils ont dit qu'ils avaient \$35,000 de stock. Toutefois je ne crois pas qu'ils aient dit qu'ils les avaient en dépôt.

773. Mais les actions étaient souscrites ?—Oui.

774. Qu'avez-vous compris par cela?—J'ai compris que c'était régulier. J'ai cru que leur argent était placé quelque part.

775. Combien de temps après cela êtes-vous tombé dans le piège?—Le même jour.

776. Plus tard le même jour?—Oui.

777. Sont-ils allés chez votre père?—Non, la chose s'est faite là même.

778. Vous n'étiez point parti?—Non.

779. Alors ils ont réussi par leurs discours à vous faire entrer dans l'affaire?—Oui.

Par le Président :

780. Quand ils vous ont montré la charte avec les \$35,000 de stock, était-ce dans le but de vous donner une idée de la puissance de leur compagnie?—Oui.

Par M. Moncrieff :

781. Ainsi donc en cet endroit là même, chez Gardiner, vous avez donné ce billet?—Oui. Je leur ai donné le billet, mais je ne me rappelle pas du tout l'avoir signé; seulement mes voisins m'ont dit que je l'avais signé.

782. Vous vous trouviez tous les quatre dans la même barque?—Oui.

783. Aviez-vous quelque soupçon que la chose était louche?—Oui.

784. Combien de temps après avez-vous eu des soupçons?—Aussitôt que j'ai été rendu chez moi.

785. Qui vous a mis sur la piste?—Mon père. Aussitôt que je lui eus raconté la chose, il dit que c'était une escroquerie et qu'il ne voulait avoir rien à y voir.

786. Combien de temps après cela avez-vous eu le blé?—Il est venu en avril, je crois.

787. Quand le billet a-t-il été donné?—Le 15 mars.

788. Est-ce entre ces dates, dans un mois environ, que vous avez découvert que toute l'affaire était une escroquerie?—J'ai découvert la chose avant d'enlever le blé de la station.

789. Avez-vous gardé le blé jusqu'à cette saison-ci?—Je l'ai semé l'automne dernier. Il pousse en ce moment.

790. Est-ce avant de prendre le blé que vous avez découvert le fond de toute l'affaire?—Oui, longtemps avant de prendre le blé. Je consultai un avocat de Brampton, et il me dit qu'il était indifférent que je prise le blé ou non.

Par le Président :

791. Leur avez-vous offert de payer le blé?—J'ai offert de donner \$100 par arrangement.

792. Dans quel but?—Pour ravoir le billet.

Par M. Moncrieff :

793. À qui avez-vous fait cette offre?—A M. Roaf.

794. Il n'a pas voulu l'accepter?—Non.

Par M. Cochrane :

795. Vous espériez que les conditions stipulées dans le contrat seraient exécutées?—Oui.

Par M. McMullen :

796. L'avez-vous lu?—Je l'ai lu deux fois.

Par le Président :

797. Vous ont-ils dit que vous n'auriez aucune difficulté à vendre cette quantité de blé?—C'est à eux que je devais le vendre. Ils devaient reprendre le double de la quantité; je devais ravoir le billet et \$125.

Par M. McMullen :

798. D'après ce contrat vous deviez devenir agent pour cette compagnie?—Oh non.

Par le Président :

799. D'après la convention ils vous vendent tant de blé, et en retour ils s'engagent à vendre tant de blé pour vous?—Oui.

800. Ils se sont engagés à le vendre pour vous ce qui est différent de le prendre de vous?—C'est comme cela qu'ils ont mis la chose. Ils ont dit qu'ils viendraient prendre

le blé. Ils ont dit, de plus, que lorsqu'ils reviendraient prendre le blé ils me remettraient le billet et \$125. Cela devait me délivrer complètement du billet.

Par le Président :

801. Vous avez compris qu'ils garderaient le billet jusqu'à la rentrée du blé de rendement?—Oui.

Le comité ajourne la séance.

JEUDI, 17 mai 1888.

Le comité s'assemble sous la présidence de M. Brown.

FÉLIX MARCOTTE, de Portneuf, assermenté et interrogé.

Par M. Amyot :

802. Quelle est votre occupation, M. Marcotte?—Je suis huissier et secrétaire trésorier des écoles.

803. Où?—A Portneuf.

804. Quels renseignements avez-vous à donner au comité?—En 1882, un individu, du nom de Vincent, est venu me trouver. C'était pour moi un parfait étranger, je ne l'avais jamais vu auparavant.

805. Qu'a-t-il proposé?—Il pensionna deux jours chez moi; il était muni de papiers relativement à des instruments aratoires. Il me demanda si je voulais prendre l'agence de la compagnie qu'il représentait. Il me dit que, si je le voulais, j'aurais une commission de 15 pour cent. Le prix auquel les machines devaient être vendues par la compagnie était fixé; mais, à ce prix, je devais ajouter 15 pour cent, cela serait mon bénéfice. Il me demanda alors de signer un billet de \$324. Il dressa une convention par écrit, dans laquelle étaient décrits, en détail, les instruments qui devaient m'être expédiés. Cette convention écrite est actuellement entre les mains de mon avocat à Montréal. Elle était conforme à la formule imprimée qui m'est montrée en ce moment, et qui se lit comme suit :

BUREAU DE LA MANUFACTURE D'INSTRUMENTS ARAIRES "EMPIRE."
PROPRIÉTAIRES DE LA FAUCHEUSE ET MOISSONNEUSE DITE "GRANITE"

Fabricants et marchands d'instruments aratoires, de machines en bois et en fer.

Fabrique : rues Commune et Dalhousie.

Bureau : 27 rue Dalhousie.

MONTRÉAL, 18 janvier 1882.

La présente est pour attester que nous avons, ce jour, nommé Victor Bélanger agent pour la vente de nos instruments et que nous lui avons vendu les suivants aux conditions mentionnées ci-après, les dits article devant lui être expédiés conformément aux instructions qu'il nous donnera :

2 Faucheuses Buckeye	\$55	\$110	\$70 00
2 Charrues, n° 7, en fonte durcie.....	10	20	14 00
2 " " 8, acier.....	10	20	14 00
2 " " 6, " large.....	8	16	11 00
2 " Impériales, n° 30, acier.....	11	22	15 00
1 Herse.....	11	11	15 00
2 Charrues, n° 34, charrues de fer.....	11	22	15 00
1 " avec bêchetons.....	8	8	11 00
2 " n° 3, canadiennes.....	7	14	10 00
1 Machine à égrener le maïs.....	7	7	10 00
6 Rateaux à cheval.....	20	120	28 00

Reçu paiement par billet échu le 1er janvier 1883, sans intérêt, payable à la banque de Québec, dans la cité de Québec.

Nous nous engageons envers le dit Victor Bélanger,—si, après avoir tenté un effort raisonnable, il ne peut vendre ces machines avant le premier janvier 1883, et

s'il nous notifie par lettre ou autrement, avant le temps fixé — à lui envoyer alors un agent pour l'aider à vendre ces instruments. Si alors, ni l'agent ni la personne ci-haut mentionnée, ne peuvent réussir à vendre les instruments ci-haut décrits avant le premier décembre 1882, nous les reprendrons et nous le créditerons de la somme dont il a été débité et de tout l'argent qu'il aura payé pour fret sur ces effets.

Toutefois, nous nous réservons le droit de faire quelques légers changements dans la forme et la qualité des machines expédiées en exécution de ce contrat, et que nous jugerons à propos d'envoyer au dit Victor Bélauger, en y substituant les instruments qui seront plus vendables sur son marché.

Ce contrat doit être renouvelé ou continué durant au moins un an, si les dits instruments ne sont pas vendus au cours de la présente saison.

Tous les instruments ci-haut décrits devront être bien emmagasinés et il en devra être bien pris soin pendant tout ce temps.

Tous les instruments jugés invendables dans cette localité pourront être échangés pour d'autres vendables.

C. B. MAHON ET CIE,
Propriétaires.

Je, soussigné, accepte les conditions de l'engagement ci-dessus. Je m'engage à exécuter toutes les conditions des présentes et accepter les dits instruments, en tout ou en partie, quand ils me seront envoyés. J'en disposerai de bonne foi, au meilleur de ma capacité, comme si ce contrat n'avait pas été fait.

VICTOR BELANGER.

Il me dit qu'il laisserait le billet que je donnai, entre les mains du maître de poste de la paroisse, et qu'à mesure que je vendrais des instruments, je devais remettre l'argent au maître de poste, qui l'enverrait à la compagnie, laquelle devait m'en adresser un reçu. Je n'ai jamais reçu aucun des instruments. A peu près vers le temps de l'échéance du billet, j'allai au bureau de poste voir si le billet y était, mais il n'y était point. Subséquentement je reçus une lettre d'un nommé James Baxter, m'intimant qu'un billet lui avait été transporté et m'en demandant le paiement.

806. Qu'avez-vous fait alors?—Je ne répondis pas à cette lettre, et quelque temps après je fus actionné. C'est en 1882 que j'ai fait la convention avec le nommé Vincent. Après avoir été actionné, je fis un compromis par lequel je donnai \$250 en paiement du tout. J'obtins un reçu que je produis devant le comité, et que je n'ai pas d'objection à laisser en sa possession. Il se lit comme suit :

(Copie.)

Billets, bons, et hypothèques achetés et vendus ;
Argent prêté sur garantie.

JAMES BAXTER & Co., 120 rue St. FRANÇOIS-XAVIER,
MONTREAL, 24 novembre 1883.

A THIBAudeau, écr.,

CHER MONSIEUR,—Dans l'affaire des procès de la Banque d'Echange du Canada contre Antoine Langlois et contre Félix Marcotte, nous avons payé les frais, et les poursuites sont renvoyées.

Votre, etc.,

JAMES BAXTER et CIE.

C'est une perte sèche de \$250 pour moi, et je considère que j'ai dépensé environ \$50 de plus, pour frais de voyage et d'avocat.
Le comité ajourne la séance.

PIÈCES JUSTIFICATIVES REMISES AU COMITÉ.

(Original)

(EXHIBIT A.)

Contrat par Ross, Ewin et Cie, de New-York.

Par la teneur de ce contrat, entre
Comité de Montmagny, District de
la ville de New-York, dans les Etats-Unis d'Amérique, daté à
Je, François Lamande, m'engage à livrer dans le cours de
Cent minots d'avoine plus ou moins; lesquels
et la dite Compagnie, s'oblige les recevoir à la dite place et
ses héritiers, ou ayant cause, ainsi reconnus par les dits
du susdit François Lamande, étant soit
valide. Le montant mentionné et ainsi contracté étant de
à cinquante centins, formant la somme de cinquante
à qui de droit, à la livraison des dits grain, en
ment reconnue, par la dite Cie., ou son représentant, avoir été

F. Lamande cultivateur,
Prvince de Québec,
St. Pierre, 8 septembre 1881,
Deux mois de cette date
Je François Lamande
promet payer à
Ross, Ewin et Cie., ou à
l'acquéreur ou le porteur
Cent
piastres d'argent courant,
argent du Canada, valeur
reçue.

de la Paroisse de St. Pierre
et Ross, Ewin et Cie., de
il est convenu entre nous, et
à la station St. Pierre
déclare être de bonne qualité
François Lamande
l'agent légalement constitué
d'icelui, et dont le reçu sera
minots d'avoine de 34 lbs.,
payable par la susdite Cie.,
satisfaisante ayant été duc-

R., E. & Cie.

F. LAMANDE.

Ross, Ewin & Cie.

Le contracteur
savoir signer, a fait sa marque devant nous Témoins.

Témoins

{
Sceau, N° 347
}

(EXHIBIT B.)

\$.

Adresse au B. de P., Date 188 .

Lo ou avant le premier jour de 188 , je, soussigné,

résidant sur le lot , con. , township de , dans le

comté de , province de , promets de payer à la

Ontario Grain and Seed Company, ou au porteur, la somme de

piastres, avec intérêt à 8 pour cent par an,

après à la *Banque de London*, au Canada, à

London, Ont., pour valeur reçue.

..... }
 L'agent doit récrire la signature au net sur la ligne ci-dessus. }

(EXHIBIT C.)

JARVIS, 14 mai 1888.

M. BROWN,

HONORABLE MONSIEUR,—J'ai appris du docteur Langrill que vous étiez à faire une enquête sur les actes d'un M. Hope, qui a commis des escroqueries au détriment des cultivateurs avec du blé de printemps. Le même M. Hope est venu chez moi en janvier 1887, me dire qu'il avait une nouvelle sorte de blé de printemps, appelé le *Blue Mountain Defiance*, qui rapportait de 30 à 45 boisseaux de l'acre. Il ne voulait vendre le blé à aucun prix, mais il voulait que les cultivateurs le prissent par parts, les cultivateurs devant le semer, le récolter et le battre, et leur donner la moitié du produit. Il dit qu'il était lui-même agriculteur et qu'il voulait le répandre dans le pays. Il prétendit qu'il aurait plus de profit à en disposer ainsi qu'à le vendre. J'en pris deux boisseaux, ensuite il me demanda s'il pouvait apporter ici tout son blé pour que les cultivateurs vissent l'y prendre. Il voulait en faire semer 30 boisseaux. Je lui dis qu'il pouvait le faire. En mars, son fils vint me dire que le blé était à la station, et me laissa les cartes que nous avions signées. Il me dit que lorsque les hommes remporteraient le blé à l'automne, je devais remettre à chacun sa carte. Il me dit alors qu'il voulait me faire signer un engagement de garder le blé livré ici jusqu'à leur retour en novembre, de façon que je ne puisse l'enlever, ou que, s'il m'arrivait quelque chose dans l'intervalle, ils n'eussent pas de difficulté pour l'obtenir des héritiers ou des exécuteurs. Je signai l'engagement. Maintenant ils ont mon nom sur un billet pour \$240, que je n'ai jamais signé. J'ai refusé de le payer, et les porteurs m'ont poursuivi. Le procès devait avoir lieu en décembre dernier. Pour des raisons que je n'ai pu connaître, il a été remis jusqu'en juin prochain. Les frais se montent déjà à la valeur du billet, et si je suis obligé de le payer, il me faudra sacrifier mon établissement que j'ai eu tant de peine à me procurer.

ALPHONSO BEEMER.

Jarvis P. O.

Si vous avez besoin de mon témoignage, je serais trop heureux d'aller le rendre s'il pouvait servir à arrêter les fraudes qui se commettent.

(EXHIBIT D.)

M. ADAM BROWN, M.P.

CHER MONSIEUR,—J'ai vu dans le *Western Advertiser* qu'on avait nommé un comité spécial de la Chambre des Communes, chargé de faire une enquête au sujet des escroqueries commises à propos de fourches à foin, d'instruments aratoires, de grain de semence et le reste. Je suis une des infortunées victimes de la *Ontario Grain and Seed Company*, de London, qui m'a escroqué \$327. Elle a été constituée en corporation par acte du parlement, le 10 juin 1886, et le 19 novembre de la même année, Oliver Perry, vice-président de la compagnie, et faisant fonction d'agent, accompagné de

James Tisdale, de Simcoe, vint chez moi me vendre 20 boisseaux d'avoine, *White Star*, à \$15 le boisseau ; l'avoine devant être délivrée à Simcoe en décembre 1886, et ils me signèrent un engagement de prendre 40 boisseaux le 1er décembre 1887, pour lesquels ils devaient me donner \$15 le boisseau, et je leur accordais 33 $\frac{1}{2}$ pour 100 sur chaque boisseau d'avoine qu'ils vendraient. Perry et Tisdale affirmèrent positivement que la compagnie avait déposé \$35,000 entre les mains du gouvernement comme garantie, et ils dirent de plus que si la compagnie manquait à son engagement, le gouvernement enverrait quelqu'un retirer le contrat et régler l'affaire. Je donnai mon billet pour \$300 à 8 pour 100 d'intérêt, à échoir le 4 janvier 1883, que j'ai payé à échéance, et pour lequel je n'ai reçu que les 20 boisseaux d'avoine.

L. B. Lapierre, président, Oliver Perry, vice-président, Hewitt, de London, directeur-gérant, Geo. S. Ward, secrétaire ; les personnes ci-dessus étaient les officiers de la *Ontario Grain and Seed Company*.

A vous respectueusement,

W. P. SKIRROW.

Veuillez adresser au bureau de poste de Bloomsburg, Ont.

(EXHIBIT E.)

DURHAM, 12 mai, 1888.

ADAM BROWN, Ecr.

CHER MONSIEUR,—Je viens de voir votre annonce dans le *Globe* de ce soir, demandant des suggestions et des recommandations pour le comité spécial dont vous êtes président, et qui a pour but de protéger la classe agricole contre les escroqueries d'agents artificieux et irresponsables. Un cas de ce genre vient justement de passer sous mes yeux, les détails pourraient en être utiles à votre comité. Un nommé Campbell demeure à Durham depuis environ deux ans. Il faisait le métier d'agent pour la vente d'instruments aratoires. Il vendait au comptant ; mais il accordait aussi du crédit et prenait des billets. Il ne s'est pas contenté de vendre au comptant et à terme, mais il a accepté aussi dans une forte mesure, comme paiement partiel, des chevaux, du bétail ou de vieux instruments, et le reste en espèces ou à crédit selon les marchés qu'il faisait. Enfin Campbell a jugé à propos d'aller rejoindre la colonie canadienne établie de l'autre côté de la frontière, abandonnent son pays pour l'avantage de ce dernier, mais laissant en même temps nombre de créanciers pour pleurer son départ. Aussitôt qu'il fut connu que Campbell avait pris la fuite, les différentes compagnies qu'il avait représentées, envoyèrent immédiatement ici des agents pour voir à quels cultivateurs des machines avaient été vendues, et aux billets souscrits en faveur de T. W. Campbell au lieu des fabricants des machines, ainsi que pour découvrir les cas des ventes où des chevaux, du bétail, de vieilles machines avaient été donnés en paiement partiel, avec le reste en espèces. Ils découvrirent un certain nombre de cas où ce système du troc avait été adopté, mais dans chaque cas les machines se trouvaient entièrement payées. Dans cinq différents cas du genre en dernier lieu mentionné, des saisies furent pratiquées en vertu d'un bref de main-levée, et des poursuites furent intentées contre les personnes en même temps. L'une d'elles régla l'affaire en payant \$40 comptant plutôt que d'avoir les ennuis d'un procès. Les quatre autres acceptèrent la lutte et demandèrent un procès par jury. Elles réussirent à gagner, mais seulement pour se voir chargées de plus de frais, car il y a eu appel dans chaque cas, la prétention de l'avocat des fabricants étant que ceux-ci ont un engagement par écrit avec T. W. Campbell, obligeant celui-ci à vendre les machines au comptant ou à terme avec billets souscrits en leur faveur, et que les ventes faites autrement étaient illégales et contraires au statut. Si cette prétention est soutenable, cela veut simplement dire que le confiant acheteur de machines aratoires peut-être appelé à payer une deuxième fois chaque fois que l'agent est un escroc, pourvu que la vente ne soit pas conforme aux exigences légales. Je suggérerais que la loi fût changée de façon à ce que les fabricants fussent responsables des actes

de leurs agents, ou qu'un endroit fut désigné, dans chaque division électorale ou municipale, où, en tout temps, on pourrait examiner, sur paiement d'un léger honoraire, la copie de l'engagement entre le fabricant et l'agent.

A vous respectueusement,

GILBERT McKECHRIN.

(EXHIBIT F)

FABRIQUE D'HUILE D'ONTARIO,

W. S. WILSON,

LONDON, 4 mai 1888.

CHER MONSIEUR,—J'ai vu que vous vous êtes occupé des escroqueries commises dernièrement à propos de blé de semence, etc., et qu'une motion a été soumise à la Chambre demandant une enquête à ce sujet. Je vous envoie un numéro de notre journal quotidien d'aujourd'hui, dans lequel vous allez voir que les coupables ont pris arrangement avec les cultivateurs qui les ont poursuivis au civil, et qu'ils essaient de se soustraire aux accusations portées devant la cour criminelle. Il me semble que c'est là un cas de fraude qu'on ne devrait pas permettre.

Il se fait beaucoup trop de ces sortes de choses, et quand on invoque la loi criminelle (ce qui est rarement suffisant) le coupable, s'il y a verdict contre lui, devrait, pour la protection de la société, être puni, et les représentants de la couronne devraient recevoir instruction de demander avec plus d'énergie le châtiment mérité; le fait que le défendeur a réglé la cause civile est la meilleure preuve morale de sa culpabilité; qu'importe à ce défendeur le déshonneur d'être traduit au criminel, lorsqu'il a l'argent d'une foule d'autres qui ne l'ont pas poursuivi?

A vous sincèrement,

W. S. WILSON.

(EXHIBIT G.)

Extrait du "Canadian Live Stock and Farm Journal."

"Une bande d'escrocs est actuellement à exploiter les comtés d'Ontario, ramassant des dépouilles sous forme de billets extorqués aux cultivateurs pour du blé de semence qu'ils vendent au prix de \$15 le boisseau. Ils s'engagent à prendre le double de blé provenant de la première récolte du cultivateur, à raison de \$10 le boisseau, et les pauvres insensés mordent gloutonnement à l'appât; ceux que ces voleurs ont attrapés servent d'appât à leur tour pour en prendre d'autres à qui on parle des ventes faites aux premiers et autrement. Ils agrémentent leur vilénie des noms de cultivateurs respectables qu'ils désignent nommément comme dignitaires de leur compagnie. Nous le demandons froidement aux cultivateurs, quelle garantie ont-ils que le blé qui doit leur être envoyé sera de la même sorte que l'échantillon, consistant en un tiers de tasse à thé et renfermé dans une bouteille? Quelle garantie ont-ils que ces hommes sans âme rempliront les conditions de leur engagement? Dès que leur nom est sur le papier, les cultivateurs doivent payer jusqu'au dernier centin lors de l'échéance des billets, mais quelle assurance ont-ils que ces voleurs organisés exécuteront leurs contrats? Quelle preuve ont-ils que la soi-disant variété de blé est nouvelle, ou qu'elle est le moindrement supérieure à l'espèce commune dont on se sert dans le pays pour les fins de minoterie, ou qu'ils vont même avoir du blé de la même sorte que l'échantillon? Quelle assurance ont-ils que ce blé deviendra jamais populaire parmi les cultivateurs. Il peut être une assez bonne variété dans une terre où il n'a pas encore été essayé, mais le contraire se peut aussi, et de même que pour l'avoine de Bohême, de triste mémoire, il est possible que ce soit un blé de qualité inférieure au blé ordinaire tant sous le rapport de la quantité, que sous celui de la qualité du rendement.

‘ Cette histoire d’une charte du gouvernement avec un capital actions de \$35,000, et de bons déposés entre les mains du gouvernement d’Ontario, c’est le chant de la sirène qui séduit l’oreille du cultivateur et qui l’ensorcelle si bien qu’il perd la tête. Nous avons de bonnes raisons de dire que la dernière partie du boniment est un infâme mensonge, et qu’ils n’ont pas un sou de déposé sous forme de bons entre les mains du gouvernement. C’est ce que les cultivateurs qui ont été attrapés verront, à leur grand déplaisir, le jour du paiement, qu’ils croient à la chose ou non, en attendant, comme il leur plaira.’

(EXHIBIT H.)

AYLMER, COMTÉ D’ELGIN, ONTARIO, 11 mai 1888.

CHER MONSIEUR,—Mon attention vient d’être attirée sur l’avis que vous publiez dans les journaux au sujet de ceux qui ont été victimes des escroqueries commises au moyen de fourches à foin, etc. Nous venons justement d’avoir une affaire de ce genre. Un nommé Colter, de Brantford, est allé trouver un respectable cultivateur nommé Isaac Brown, de Corinth, Ontario, qui ne savait ni lire ni écrire, et, sous prétexte de prendre une commande au sujet du montage d’une fourche à foin dans sa grange, pour l’exhiber aux cultivateurs du voisinage, il obtint deux billets de lui pour \$150 chacun, qui sont arrivés aux mains de Peter Wood, de Brantford. L’un des billets était censé souscrit par Isaac Brown et endossé par John A. Colter et Thomas Colter; ce dernier demeure à Toronto, où Brown a été poursuivi en justice cet hiver et défendu par moi avec énergie; le défendeur jura positivement qu’il n’avait jamais écrit son nom de sa vie et qu’il n’avait jamais autorisé personne à signer de billet pour lui. Le juge (Morgan) n’ajouta pas foi à son témoignage et rendit jugement contre M. Brown à qui il refusa un nouveau procès. Le défendeur est maintenant obligé de payer son billet et les frais du procès. On n’a pas encore poursuivi sur l’autre billet.

Nous avons occupé comme avocats de la défense de M. Brown, M. Aylesworth, de Toronto, et moi, et nous vous exposons quelques-uns des faits de la cause dans toute leur crudité, sans commentaire, en réponse à votre avis.

Si on peut trouver quelque moyen de protéger les gens contre ces escroqueries, ce sera certainement une bonne chose pour les cultivateurs, qui semblent n’être pas capables de se protéger eux-mêmes contre ces hommes.

A vous respectueusement,

JNO. CRAWFORD,
CRAWFORD ET HAINES.

ADAM BROWN, écr., M.P.
Chambre des Communes, Ottawa.

(EXHIBIT I.)

CULLODEN, 11 mai 1888.

CHER MONSIEUR,—J’ai vu, dans le *Globe* du 10 courant un avis au sujet des cultivateurs qui ont été victimes d’escroquerie.

J’ai donné mes billets pour \$300 à la *Ontario Grain and Seed Company* pour 20 boisseaux de blé *Red Lion* qui devait être livré le 1er septembre dernier. Je n’ai pas reçu de blé du tout. L’agent de la compagnie me donna un contrat en vertu duquel la compagnie s’obligeait à acheter de moi le double de la quantité de blé que j’avais eue. Cet engagement n’a pas été exécuté. J’ai donné mes billets le 20 mai 1887, payables le 1er avril 1888, et j’ai dû les payer. La compagnie a vendu mes billets quelques jours après les avoir reçus, et m’a volé mon argent. Je crois qu’il est à peu près temps de modifier la loi de façon à ce qu’on puisse mettre

la main sur ces coquins. Je connais plusieurs personnes qui ont été poursuivies sur leurs billets et qui ont perdu leur procès

Respectueusement à vous,

JAMES RYAN.

A ADAM BROWN, M. P.,
Ottawa, Ont.

(EXHIBIT J.)

TORONTO, 14 mai 1888.

ADAM BROWN, écrivain, M. P., Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,— * * * * *

Samedi dernier, en qualité de représentant de l'avocat de la couronne pour le comté d'York, j'ai obtenu une conviction contre M. T. Hope pour obtention, sous de faux prétextes, un billet de George Hollingshead, avec réserve faite par le juge au sujet de l'admission de certain témoignage. La carrière de M. Hope comme philanthrope de "blé de semence" va probablement se trouver interrompue pour quelque temps.

Les entreprises de la pompe foulante "Excelsior," de la "Fourche à foin," du "Paratonnerre," du "Soc de charrue," de "l'agent de librairie," du "blé de semence" et autres, ont eu assez de succès dans le comté, et j'ai été plus ou moins consulté au sujet des fraudes qui avaient été commises. Dans presque chaque cas, je découvre que l'auteur de la fraude a un but : obtenir la signature du cultivateur au bas d'un billet qu'il vend aussi promptement que possible à un acheteur "innocent" pour une valeur quelconque. D'après moi, l'acheteur *innocent* est généralement le fauteur de toute l'escroquerie, et le coupable n'est que son agent dans l'opération. Cependant l'acheteur, qui possède *une face de bronze* et une *conscience flexible*, jure sur chaque transaction à mesure qu'elles se présentent, ne se rappelle aucune autre affaire que celle soumise au tribunal, et comme ses victimes sont dispersées, elles ne connaissent que rarement les autres cas où il a acheté des billets de même genre avec une égale innocence. Le comté d'York peut se vanter d'avoir au moins un de ces acheteurs qui vaut probablement aujourd'hui plus de \$200,000. J'ai souvent rencontré son nom à propos d'affaires de ce genre. Il a dernièrement fait escompter les billets aux banques, et les banques ont intenté les poursuites en prétendant les avoir achetés de bonne foi. * * * * *

Très sincèrement à vous,

JAM S. FULLERTON.

(EXHIBIT K.)

SOUTH-MIDDLETON, 14 mai 1888.

M. ADAM BROWN, M. P.

CHER MONSIEUR,—Comme on a demandé, dans les journaux hebdomadaires, à tous les cultivateurs qui avaient été victimes d'escroqueries, d'en faire rapport, je déclare, pour ma part, que j'ai été dupé jusqu'à concurrence de \$165 par la Compagnie de fabrication de la Pompe "Iron King," de London, ou son agent. Cet agent voulait avoir le privilège de placer la pompe dans mon puits pour la faire voir, et il voulait que je vendisse des pompes pour la compagnie ; je signalai une commande pour une pompe, ainsi que je le supposais (car je ne puis pas lire sans lunettes) ; mais au lieu d'être pour une pompe, la commande était pour une douzaine, et quand elles sont arrivées aucune n'avait de tube, sauf celle placée dans mon puits ; je signalai un papier autorisant mon fils à vendre des pompes pour la compagnie, et ce papier s'est trouvé être un billet de \$165. Avec l'espoir que c'est là tout le renseignement demandé.

Votre sincèrement,

THOMAS RODWELL.

B. de P. de South Middleton.

P. S. L'agent est Frank Waters ; l'agent qui a livré les pompes est J. Brown.

(EXHIBIT L.)

CANADIAN LIVE STOCK AND FARM JOURNAL, 48 JOHN STREET SOUTH.
HAMILTON, CANADA, 15 mai 1888.

ADAM BROWN Esq., M.P., Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,— * * * * *

La façon de procéder de ces gens étaient singulièrement adroite. Ils m'ont montré l'annonce de leur maison dans les journaux de Hamilton et de London. Ils croyaient que j'accepterais cela comme preuve concluante de la légitimité de leurs opérations. Ils m'ont également montré des avis de convocation de leurs réunions annuelles et des comptes rendus de ce qui s'y faisait. Comme je suis journaliste, on ne pouvait naturellement pas m'en imposer de cette façon, mais je comprends parfaitement comment les cultivateurs ont pu être dupés. Ils se servaient de M.

de comme appât. Ils ont commencé par lui vendre du blé, puis lui ont payé un voyage à Paris et à London, pour examiner les affaires de la compagnie, et ils ont obtenu de lui une lettre attestant que tout était parfait. Ils se servaient de cette lettre comme d'un leurre auprès des autres cultivateurs.

A vous sincèrement,

JAS. W. SHAW.

(EXHIBIT M.)

BEVERLY, 16 mai 1888.

M. ADAM BROWN, M.P.

CHER MONSIEUR,—J'ai vu dans le *Times* que tous ceux qui ont été victimes des coquins qui ont parcouru le pays pour tromper les cultivateurs au moyen de blé de semence et de fourches à foin, devaient vous en donner avis. Je saisis cette occasion d'exposer la manière dont ils ont procédé avec moi. Deux individus nommés Sherwood et Elliott, sont venus chez moi, le 10 mars 1887, pour me vendre du blé de semence à \$15 le boisseau, me disant qu'il était d'une qualité éminemment supérieure et qu'ils l'appelaient *Red Lion*. Je leur dis: "Vous êtes deux escrocs." Ils dirent que non, qu'ils travaillaient sous la garantie du gouvernement, qu'ils appartenaient à une compagnie tenant une charte du gouvernement, qu'ils avaient un dépôt de \$35,000 entre les mains du gouvernement, que le gouvernement était leur caution jusqu'à concurrence de cette somme, et ils montrèrent un document portant le sceau du gouvernement; ils avaient aussi des papiers avec le nom du premier ministre, M. Mowat, et je crus qu'ils faisaient des affaires honnêtes; ils me montrèrent une liste imprimée contenant les noms d'environ soixante cultivateurs habitant les comtés et les townships, qui avaient acheté de ce blé et qui étaient contents de leur marché; j'ai été assez fou de les croire et de prendre quinze boisseaux de blé. La compagnie devait venir en décembre de la même année me payer \$10 le boisseau pour trente boisseaux de mon blé, et prendre toute la récolte suivante, au même prix. Je donnai mon billet pour \$225, à échoir le 4 janvier 1888; je l'ai payé et je suppose que j'ai été volé. Je ne crois pas avoir besoin d'en écrire davantage à ce sujet.

Je demeure votre,

PETER DECKER,
Bureau de poste, Flamborough.

(EXHIBIT N.)

VALENS, 16 mai 1888.

M. ADAM BROWN, M.P.

Je vois que vous êtes nommé président d'un comité chargé de faire une enquête au sujet des escroqueries au sujet du blé de semence et des fourches à foin. Nous, soussignés, avons passé par l'affaire des fourches à foin. S'il est en mon pouvoir de vous aider à arrêter des escrocs comme E. E. Jones, de Toronto, et Colter, de Brantford, je le

ferai avec plaisir. Je veux seulement vous dire de quelle façon ils ont procédé avec nous. Le numéro 1 est venu chez moi avec un petit échantillon de fourche à foin et il m'expliqua comme elle fonctionnait admirablement. Je lui intimai très clairement que nous ne l'achèterions pas. Il dit qu'il ne voulait pas nous la faire acheter, mais seulement nous employer comme agents ; il devait envoyer un homme monter la fourche dans ma grange gratuitement, pour la faire voir aux voisins et à ceux qui voudraient l'acheter ; lui-même annoncerait qu'elles étaient à vendre ici et il nous fournirait 15 machines que nous ne devons pas vendre moins de \$25, et nous devons lui donner \$20 pour chaque fourche vendue. Il devait encore envoyer un homme à l'automne pour prendre les fourches non vendues et toucher vingt piastres pour chacune de celles qui auraient été vendues, nous laissant celle montée dans la grange pour notre trouble. Il nous passa ensuite une commande à signer, qui ne devait servir, d'après lui, qu'à indiquer à son confrère où nous demeurions, sur quel lot, dans quelle concession, etc., etc. Quelques jours après arriva le numéro 2, disant que les fourches étaient à la station et qu'il fallait régler immédiatement, en payant comptant ou par un billet de \$300 payable au bout de trois mois. Il prétendit être le fabricant et nous donna sa carte et son adresse à Toronto. Nous découvrîmes bientôt qu'il n'y avait pas de tel établissement en cette ville. En ce moment nous n'avions pas encore vu les fourches ; quand nous les reçûmes et les examinâmes nous vîmes qu'elles ne valaient rien sauf comme vieilles ferrailles. Nous le fîmes arrêter à Toronto, et nous le traduisîmes à la cour de Hamilton pour obtention d'argent au moyen de fausses représentations, mais il avait une douzaine de coquins aussi ficelés que lui prêts à jurer n'importe quoi. La conséquence a été que nous avons perdu et que nous avons dû donner notre argent contre une valeur nulle. Je connais, monsieur, plusieurs personnes qu'il a dupées de la même façon et qui n'ont jamais pu se relever depuis. J'espère que vous allez réussir à faire passer un bill pour mettre un terme à ces fraudes, car je crois que vous vous êtes chargé là d'une noble tâche. Espérant en votre succès.

Je demeure, monsieur,
Votre très respectueux,

JOHN A. VALENS,
WM. ROBSON.

Bureau de poste, Valens, Ont.

(EXHIBIT O.)

(Extrait du *Shelburne Free Press*.)

Un habile escroc est à jouer une paisible partie qui lui rapporte une riche moisson. Il a circulé parmi les cultivateurs, achetant des animaux en paiement desquels il a donné des chèques valables et qui ont été payés par les banques locales où le coquin avait de l'argent en dépôt. Mais il n'est jamais allé chercher les bêtes. Au contraire, vers le temps où les cultivateurs s'attendaient à ce qu'il vînt les chercher, ils reçurent avis que les petits reçus signés par eux, quand on leur avait passé leurs chèques approuvés, étaient devenus des billets cinq fois aussi élevés que les chèques.

(EXHIBIT P.)

(Copie.)

OTTAWA, 12 mai 1888.

A. B. B. OSLER, C.R., Toronto.

Est-il probable que les procédures criminelles dirigées contre Hewitt vont être abandonnées ?

ADAM BROWN.

LONDON, 12 mai 1888.

A. ADAM BROWN,

Les avocats de la poursuite se sont retirés et ont demandé au procureur général de laisser tomber l'accusation.

B. B. OSLER.

(EXHIBIT Q.)

GLANFORD, 11 juin 1888.

ADAM BROWN, Ecr., C. R., M. P.

CHER MONSIEUR,—Le 4 février 1887, J. M. Tisdale et Oliver Perry sont venus chez moi. Environ deux jours auparavant, ils étaient allés voir Louis Lapierre et lui avaient parlé de moi, lui demandant où je demeurais etc., Je savais que ce Lapierre était un homme jouissant d'une certaine aisance et j'avais toute confiance en lui. Ces hommes, Tisdale et Perry, me demandèrent si je n'achèterais pas du blé de sémence qu'ils vendaient et qu'ils disaient être de qualité supérieure. Je leur dis que je n'avais pas besoin de leur blé. Ils me dirent alors qu'ils avaient une charte du gouvernement et un dépôt de \$35,000 et tre les mains du gouvernement; que je n'avais pas besoin de craindre vu que c'était une affaire du gouvernement et que tout était parfaitement honnête. Ils me dirent qu'après avoir vendu tant de blé, ils feraient un nouveau dépôt, de tant de mille piastres, entre les mains du gouvernement. A mesure qu'ils vendraient le blé ils devaient déposer l'argent entre les mains du gouvernement. Je leur dis alors que je prendrais 30 boisseaux de leur blé. Je leur donnai mon billet pour le prix. Après cela, je leur demandai ce qu'ils allaient faire de mon billet. Ce billet portait la date du 4 février 1887; il était payable le ou avant le premier janvier 1888. Ils me donnèrent un contrat déclarant qu'un mois avant l'échéance de mon billet, ils viendraient acheter 60 boisseaux de blé, et me remettre mon propre billet en paiement partiel de ces 60 boisseaux. Ils convinrent avec moi par la suite, devant deux ou trois témoins, que si je ne voulais pas être payé par billets, ils iraient avec moi à Hamilton et me donneraient de l'argent qu'ils prendraient à la banque. Environ deux ou trois semaines après, je commençai à avoir des soupçons, je leur envoyai une lettre d'avocat pour avoir mes billets, en leur disant que je ne voulais point de leur blé. Tisdale et Perry, accompagnés d'Elliott et de Sherwood, vinrent de London m'assurer que tout était bien. Je demandai alors à Elliott de m'écrire, vu que je ne comprenais pas du tout cette affaire de blé. Il m'écrivit en conséquence, me réitérant que tout était parfaitement honnête. Je portai cette lettre à M. Irving, C. R. Je blâme le gouvernement d'avoir accordé une charte à de tels coquins sans avoir exigé d'eux un dépôt. Je blâme également Lapierre et Elliott. J'espère que le gouvernement prendra quelque mesure pour nous faire rendre notre argent.

A vous sincèrement,

JOHN SMITH.

RAPPORT
DU
COMITÉ SPÉCIAL
DE
L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

DEUXIEME SESSION, SIXIEME PARLEMENT.

Imprimé par Ordre du Parlement.



OTTAWA :

IMPRIMÉ POUR L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET LE CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE.

A. SENÉCAL, SURINTENDANT DES IMPRESSIONS.

1888.

TABLE DE MATIÈRES.

	PAGE.
RAPPORT DU COMITÉ.....	1
RÉSOLUTION—De la municipalité de Toronto.....	4
CORRESPONDANCE—Relative aux immigrants belges.....	4
TÉMOIGNAGE DE M. A. F. JURY—Au sujet de l'immigration des pauvres nécessiteux	7
TÉMOIGNAGE DU DR E. PLAYTER—Sur les maladies tuberculeuses.....	24
do DE M. F. B. ANDERSON—Au sujet de l'immigration scandinave...	34
do DE M. SAUNDERS—Sur les fermes expérimentales.....	39
do DE M. FLETCHER—Sur l'entomologie et sur la botanique.....	72
do DE M. SHUTT—Sur les expériences chimiques.....	72
do DE M. LOWE—Sur l'immigration.....	78

RAPPORT

Le comité spécial de l'agriculture et de la colonisation présente respectueusement son premier et dernier rapport.

Le comité a divisé son travail en deux parties : Il s'est d'abord occupé des opérations de la ferme expérimentale centrale d'Ottawa, et de celles des fermes expérimentales qui doivent être établies comme succursales, dans les provinces ; en second lieu, il s'est enquis des frais, de l'étendue et du caractère de l'immigration dans le cours de l'année de 1887.

Relativement au premier de ces sujets, le comité a examiné le Professeur Saunders, directeur de la ferme expérimentale centrale ; M. James Fletcher, entomologiste et botaniste fédéral, et M. Frank Shutt, chimiste. Les témoignages de ces messieurs sont rapportés au long et annexés au présent rapport.

Le professeur Saunders a donné au comité un précis des opérations déjà entreprises et qui doivent l'être, à la ferme expérimentale centrale et aux fermes extérieures, ayant pour objet le développement et l'amélioration de l'agriculture, y compris l'élevage des bestiaux, et de l'horticulture y compris la culture des fruits et celle des arbres forestiers.

L'exposé du professeur Saunders contenait beaucoup de détails qui intéressent la classe agricole. Ce qu'il a dit des fertilisants offrait un intérêt particulier et les expériences qui seront faites avec les différentes engrais, une fois connues du public par les bulletins qu'on se propose de publier, donneront aux cultivateurs, des informations pratiques qu'ils ne pourraient obtenir que par des essais qui pourraient être coûteux et qui ne sont pas à la portée de tous. L'attention a été particulièrement attirée sur le fait que de grandes quantités de cendres de bois sont tous les ans exportées du Canada, lorsque, gardées dans le pays, elles seraient d'une grande valeur comme fertilisant.

Quant à l'essai des grains de semence, le professeur Saunders a dit que 187 essais avaient été faits dans le cours de l'année dernière, et que jusqu'au quinze mars de cette année, 687 échantillons de grains et de graines de semence avaient été reçus, ajoutant que les échantillons continuaient d'arriver tous les jours—fait qui indique l'intérêt croissant que les cultivateurs portent à cette partie des travaux des fermes expérimentales, et fera cesser les pertes sérieuses résultant de la semence de grains sans valeur.

Il a aussi donné un rapport détaillé des expériences qui ont été faites dans différentes parties du Canada avec des échantillons de blé obtenus du nord de la Russie, à une latitude de 60°, nord, près de 600 milles au nord de Winnipeg. Les résultats obtenus de ces échantillons de grain ont été satisfaisants, et il déclare que le blé *Ladoga* qui a mûri dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, dix ou quinze jours plus tôt que le *Red Fyfe*, et qui a été satisfaisant quant à sa vigueur de croissance et à son rendement, et presque égal au *Red Fyfe* quant à sa dureté, se trouve probablement tout à fait propre aux parties du Nord-Ouest où le *Red Fyfe* pourrait ne pas arriver à maturité. Cependant, il ne le recommande pas de préférence au *Red Fyfe* dans les régions où cette sorte de blé mûrit. Ce qu'il dit sur ce sujet est digne de l'attention de ceux qui cultivent le blé.

Quant à la culture des fruits, les détails donnés par le professeur Saunders sont d'un intérêt particulier, non seulement pour les horticulteurs, mais pour les cultivateurs en général. Il sera fait un essai minutieux des variétés de pommes, poires, prunes, cerises, etc., adaptées aux différentes parties du Canada, et on croit qu'on trouvera des variétés qui conviendront aux différentes conditions de climat dans tout le Canada, et plus particulièrement aux parties situées au nord.

Le témoignage de M. James Fletcher, entomologiste et botaniste, embrassait un sujet plus familier au comité, sous certains rapports, mais guère moins important aux intérêts forestiers et agricoles. La destruction causée par les insectes est énorme. Il a été démontré que certains remèdes pratiques peuvent être employés pour se protéger contre les insectes et contre le "fungus," qui semble être une forme inférieure du règne végétal. M. Fletcher a indiqué plusieurs remèdes particuliers d'une très grande importance, qu'on trouvera dans son témoignage, annexé au présent rapport.

Le témoignage de M. Fletcher, relativement à la plantation des arbres ainsi qu'aux insectes qui rongent les fruits et les arbres des forêts, est d'une grande importance pratique pour nos vastes industries. L'attention a été particulièrement attirée sur les ravages causés aux forêts de pins par le perce-bois (*borer*), et M. Fletcher a informé le comité qu'il était occupé à recueillir des informations dans le but d'obtenir un remède contre les ravages de ces insectes.

M. F. Shutt, chimiste de la ferme expérimentale, a donné des détails sur les méthodes et les procédés qu'on se propose d'adopter, et qui ne peuvent guère manquer d'ajouter aux informations déjà reçues relativement à l'amélioration de l'agriculture.

Un point du témoignage de M. Shutt, qu'on peut regarder comme étant d'un grand intérêt, avait trait à une analyse d'échantillons de marne, pris sur une ferme voisine de la ferme expérimentale centrale. La marne existe en abondance dans tout le Canada, et cette expérience prouve qu'elle possède trois qualités : elle agit comme fertilisant direct, elle améliore l'état de l'argile, et par son action sur bon nombre d'éléments insolubles du sol, organiques ou inorganiques, elle les rend solubles et propres à la nourriture des plantes. C'est une expérience que bon nombre de cultivateurs peuvent essayer par eux-mêmes.

M. Shutt est d'avis qu'on pourrait retirer de grands avantages de l'analyse des plantes à fourrage, afin de se rendre compte de leur valeur comme matières alimentaires pour la production du lait et de la viande de boucherie. Les informations précises qui pourraient être obtenues sur ce sujet, seront utiles et importantes.

M. Shutt a aussi parlé de l'analyse des fertilisants, et des effets qu'ils produisent ; cela est d'un intérêt pratique et les détails de son témoignage, sont dignes de l'attention des cultivateurs.

M. John Lowe, sous-ministre intérimaire de l'agriculture, a été examiné sur la question de l'immigration. Il a fait l'exposé des résultats obtenus dans le cours de l'année, comparés à ceux des années précédentes ; d'après cet exposé, il appert que le nombre total d'immigrants qui se sont établis en Canada en 1887, a été de 84,526.

Le caractère de l'immigration de l'année dernière est, dit-on, satisfaisant. Les immigrants appartenant généralement à une bonne classe, et la demande de servantes et de journaliers de ferme n'a pu être satisfaite cette année. On a constaté que les immigrants ne convenant pas au pays représentaient une très faible proportion de l'immigration totale. Un trait particulier de l'immigration de l'année, c'est qu'un nombre beaucoup plus considérable d'immigrants sont allés au Manitoba et aux territoires du Nord-Ouest que dans le cours de l'année précédente et ce mouvement s'étant dessiné avec un redoublement d'activité dans la présente année, laisse entrevoir, s'il n'est pas entravé, la perspective d'une immigration considérable.

Dix-huit cents (1,800) immigrants Islandais sont venus au Canada dans le cours de l'année. Ces immigrants ont payé leur propre passage à bord des steamers et des chemins de fer, et semblent s'être établis d'une manière satisfaisante dans le Nord-Ouest. Il s'est aussi déployé de l'activité, pendant l'année, dans la formation de colonies scandinaves et allemandes.

On a dit que le département avait résolu de mettre complètement fin aux contributions envers les passages, le 27 avril dernier, date de l'expiration des conventions. La somme totale employée dans le cours de l'année civile a été de \$313,891.00 pour tout le service, et les frais de tous les établissements en Europe et en Canada, contre \$301,774.00 dans le cours de l'année précédente, et \$310,271.00 en 1885.

Il a aussi été dit que des dépenses relatives à l'immigration intérieure, au transport et aux repas cesseraient. Une analyse des dépenses a démontré que \$60,992.00 ont été dépensées pour les agences de tout le Canada et \$57,150.00 pour tout le service fait par l'entremise du bureau de Londres.

\$44,776 ont été employées pour des cartes et des pamphlets concernant l'immigration. La somme dépensée pour le transport à l'intérieur a été de \$28,219.00 ; et pour les contributions aux traversées et les commissions, dans le cours de l'année, \$60,850.00, dont les deux tiers, dit-on, ont été employés aux passages subventionnés proprement dits, le reste a été appliqué aux commissions données aux agents.

Le nombre total de publications relatives à l'immigration a été, dans le cours de l'année, de 3,008,643, dont 231,000 ont été imprimées en anglais, ces dernières étant principalement en langues étrangères pour être distribuées sur le continent.

Copie d'une résolution, adoptée par le conseil municipal de la Cité de Toronto le 23 avril 1888, et communiquée au président, par le greffier de la Cité, a été lue au comité, et elle forme partie de ce rapport. La résolution expose que bon nombre de personnes indigentes ont été envoyées à ce pays par l'institution dite *The Poor Law Guardians* d'Angleterre et par diverses institutions charitables de ce pays, afin de se débarrasser de l'entretien de personnes incapables de pourvoir à elles-mêmes dans leur propre pays, et que ces immigrants sont nécessairement devenus un fardeau pour les institutions charitables du Canada, et contribuent à grossir le nombre des détenus de nos prisons et de nos asiles d'aliénés. Ces allégués ont été appuyés par une déclaration faite par M. A. F. Jury, au nom des Chevaliers du travail. Elle manque toutefois, de précision ; il n'y a pas de renseignements précis, quant au nombre, et il n'est fait aucune distinction entre les pauvres ordinaires qu'on trouve toujours dans les grandes villes, et les immigrants de cette catégorie.

Le Dr Ferguson, M. P., pour Welland, a aussi attiré l'attention du comité sur la nature peu désirable de l'immigration d'enfants dirigée par Melle Rye et Melle MacPherson, et il a déclaré qu'un certain nombre de ces enfants, qu'il a eu occasion d'observer, avaient apporté avec eux des maladies contagieuses, suite de l'état de vie d'où ils avaient été tirés.

D'un autre côté le général Laurie, M. P., M. Trow, M. P., et d'autres membres du comité, ont déclaré qu'un grand nombre de ces enfants avaient été placés dans leurs localités respectives, que, généralement parlant, ils avaient bien réussi, et qu'ils étaient très recherchés par les cultivateurs et autres citoyens.

M. Lowe a été examiné au sujet de ces allégués, et il a déclaré que le département avait fait faire des recherches qui ont eu pour résultat d'établir le fait que pas plus de cinq ou sept pour cent de cette immigration d'enfants s'étaient trouvés peu satisfaisants.

Le comité, tout en désirant favoriser une immigration saine et industrielle, aux fins de peupler le pays, et pour le développement de ses ressources, est d'avis que les soins les plus minutieux devraient être pris afin d'empêcher la venue d'immigrants, enfants ou adultes, qui deviendraient un fardeau pour nos institutions de charité ou une source de maladies ; et, dans ce but, il recommande qu'un examen médical sévère et qu'un certificat de bonne santé soient exigés, avant que les enfants en question aient la permission de débarquer sur nos rivages.

Le comité a passé une résolution demandant au greffier du conseil municipal de la cité de Toronto de fournir un état, par nationalité, des personnes qu'on dit avoir été secourues dans le cours de l'hiver dernier le nombre des personnes ainsi secourues, et pendant combien de temps elles ont demeuré en Canada ; mais ces informations n'ont pas encore été fournies. Le Dr Edward Playter, rédacteur du *Canadian Health Journal*, a été examiné au sujet des maladies tuberculeuses, et du danger qu'il y a que ces maladies ne se communiquent des animaux à l'espèce humaine.

Tous les témoignages rendus devant le comité sont présentés comme partie de ce rapport.

Le tout respectueusement soumis.

P. WHITE, *président*.

Copie d'une résolution adoptée par le conseil municipal de la cité de Toronto, à sa réunion tenue le 23e jour d'avril, 1888.

Résolu, qu'attendu que dans le cours de l'hiver dernier, et depuis un grand nombre d'années passées, les charges imposées aux différentes institutions charitables et aux autorités de la ville pour assistance aux immigrants indigents, ont été si grandes et d'une nature telle que les ressources des autorités civiques et des autres institutions intéressées dans la question de pourvoir au secours des indigents en ont été gravement affectées, et que les causes qui ont amené cet état de choses exigent notre plus sérieux examen ;

Et attendu que, d'après des renseignements dignes de foi, reçus de sources différentes, et d'après des informations obtenues, dans certains cas, de ceux mêmes qui demandaient de l'aide, un grand nombre de personnes indigentes ont été expédiées en ce pays par les *Poor Law Guardians* d'Angleterre, et les différentes institutions charitables de ce pays afin de se dispenser d'avoir à supporter davantage des personnes qui sont incapables de pourvoir à leurs propres besoins dans leur pays ;

Et attendu que, nous croyons que des efforts incessants sont faits par les personnes susdites pour expédier dans le pays, dans le cours de la saison prochaine, cette classe si peu désirable d'immigrants, au grand préjudice de cette ville et du pays ; qu'il soit en conséquence résolu : que le conseil municipal de la cité de Toronto inscrive son protêt le plus emphatique contre la continuation de la pratique qui consiste à expédier dans ce pays une classe de gens aussi peu désirables et qui, étant incapables de pourvoir à eux-mêmes en Angleterre, deviennent nécessairement un fardeau pour les institutions charitables de ce pays, et contribuent à augmenter le nombre des détenus dans nos prisons et nos asiles d'aliénés ; et qu'une copie de cette résolution soit transmise à M. Peter White, M.P., président du comité de l'immigration et de la colonisation de la Chambre des Communes, à Ottawa, à nos représentants en parlement, au gouverneur général en conseil et au secrétaire d'Etat pour les colonies en Angleterre.

Certifié vraie copie.

JOHN BLEVINS, *greffier de la cité.*

25 avril 1888.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, OTTAWA, 2 mai.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée d'aujourd'hui, du comité spécial permanent de la Chambre des Communes, de l'agriculture et de la colonisation.

“ Proposé par M. Wilson (Elgin), secondé par M. Sproule,

“ Que le président soit, et il est par le présent autorisé à communiquer avec le greffier de la cité de Toronto pour lui demander des informations précises sur le nombre, la provenance, etc., des immigrants nécessiteux, dont il est question dans la résolution du conseil municipal de Toronto, passée le 23 avril dernier et déposée devant ce comité aujourd'hui.—Adopté.”

Je certifie par la présente, que ce qui précède est un extrait véritable du procès-verbal mentionné plus haut.

J. H. MACLEOD, *secrétaire du Comité.*

OTTAWA, mercredi, 2 mai, 1888.

BUREAU DU GREFFIER, TORONTO, 4 mai, 1888.

A. M. P. WHITE, M.P., Ottawa.

Président du comité de l'agriculture et de la colonisation.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 courant, et, en réponse, de vous dire que les informations que vous demandez seront préparées et vous seront transmises le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN BLEVINS, *greffier de la Cité.*

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE OTTAWA, CANADA, 16 mai 1888.

MONSIEUR,—A la réunion du comité le 2 mai, M. Jury, en réponse à l'exposé que j'avais lu d'après une lettre de M. J. J. Daley, agent d'immigration du département d'agriculture à Montréal, et une autre de M. A. Bodard, secrétaire de la société d'immigration française, a communiqué, au comité un extrait d'une lettre de M. J. F. Redmond, de Montréal, du comité législatif des chevaliers du travail, au sujet des immigrants Belges amenés par M. Watelet, déclarant que, quoiqu'un certain nombre de ces immigrants eussent trouvé de l'ouvrage, d'autres n'avaient rien à faire.

Que vu le fait que cet extrait de lettre avait été cité en preuve, j'ai demandé à M. Jury s'il avait objection à me la communiquer afin de permettre au département de faire de nouvelles recherches, ce qu'il fit très volontiers.

Comme résultat, j'ai reçu de nouvelles lettres de M. Daley et de M. Bodard, donnant des informations précises sur l'emploi de tous ces immigrants.

Conséquemment, je crois bon de vous communiquer ces lettres vu qu'elles établissent la question de fait.

J'ai, etc.

J. LOWE.

A. M. PETER WHITE,
Président.

SOCIÉTÉ D'IMMIGRATION FRANÇAISE, 517 rue Saint-Jacques,

MONTRÉAL, CANADA, 11 mai, 1888.

Monsieur JOHN LOWE, secrétaire du département de l'agriculture,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—M. Daley m'a remis aujourd'hui votre lettre demandant des informations au sujet des immigrants belges au numéro 70, rue des Inspecteurs. Je puis personnellement vous donner ces informations, car je les connais tous.

Je vous dirai d'abord que les hommes dont votre lettre fait mention, sont exactement les mêmes que ceux au sujet desquels je vous ai expédié un rapport il y a près de quinze jours. Je ne sais pourquoi M. Jury a fait de nouvelles plaintes, car ils sont tous dans une meilleure position qu'il y a quinze jours.

Je n'ai pas beaucoup de changements à faire à mon dernier rapport.

Victor Pierard et Gedéon Pierard, Pierre Finet et Camille Jourdin, mouleurs, sont toujours à la fonderie Ives, tel que le dit mon dernier rapport. Ils gagnent \$1.50 par jour, c'est là la vérité.

Nestor Jaffe, mouleur, gagnait d'abord \$1.25 à la fonderie Ives, mais comme il n'était pas bon ouvrier, il ne gagne maintenant qu'une piastre.

Napoléon Bonton et Félicien Bonton sont employés par la corporation à \$1 par jour. (C'est ce que dit mon dernier rapport.)

Victor Guimet, employé d'abord à la corporation à \$1 par jour, travaille maintenant dans une fonderie et gagne un meilleur salaire.

Léopold Labien (voir mon dernier rapport) n'était pas pressier ou typographe, il n'est pas à rien faire, il travaille comme peintre à raison d'une piastre et un quart par jour.

Amour Duculot, ferblantier, est toujours employé à la boutique de M. Reed, rue Craig, à raison de \$1.25 par jour. (Voir mon dernier rapport.)

Jules Messelin, menuisier, employé d'abord par M. Reed, sur la rue Sainte-Catherine (voir mon dernier rapport), travaille maintenant au magasin de M. Dubruth sur la rue Saint-Alexandre, à raison d'une piastre et demie par jour.

Je vous ai donné plusieurs informations au sujet de ces hommes dans ma dernière lettre. Ils ne se plaignent pas eux-mêmes, ce sont les chevaliers du travail qui vont leur demander de se plaindre, afin d'empêcher l'immigration. Ces ouvriers se contentent de dire qu'ils s'attendaient à gagner au moins \$2 par jour, mais ils ne sont pas assez bons ouvriers pour gagner ces salaires.

Les plaintes de M. Jury ne sont pas fondées. Nous avons répondu à toutes ses remarques. Depuis trois mois, environ vingt-cinq ouvriers belges sont venus de la Belgique. Ils ont tous de l'emploi. C'est tout. Je ne sais pourquoi M. Jury fait autant de bruit pour rien et pour les mêmes hommes qu'avant.

Bien à vous,

A. BODARD.

AGENCE D'IMMIGRATION FÉDÉRALE,

MONTREAL, 11 mai, 1888.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 courant et de vous transmettre une liste d'immigrants, au numéro 70 de la rue des Inspecteurs, Montréal, au sujet des salaires de ces hommes.

En réponse, j'ai l'honneur de vous dire que je me suis aujourd'hui enquis de cette affaire aidé, comme lors de la première occasion, de M. A. Bodard, secrétaire de la Société d'Immigration française, et j'ai trouvé les individus indiqués dans la dite liste au numéro 70, rue des Inspecteurs, en cette ville. Interrogé, Hector Jaffe a répondu qu'il gagnait d'abord \$1.25 par jour, mais que son salaire a été réduit à \$1.00, vu qu'il était un ouvrier inférieur.

Gédéon Piérard, Victor Piérard, Pierre Finet et Camille Jourdin, tous mouleurs à la fonderie de MM. Ives et Cie, gagnent \$1.50 par jour.

Amour Duculot gagne \$1.25 par jour, n'étant pas habitué à ce genre de travail.

Victor Guimet, employé dans une fonderie la semaine dernière, travaillait avant cela pour la corporation à \$1.00 par jour.

Napoléon J. Bonton et Félicien Bonton, travaillant pour la corporation, gagnent \$1.00 par jour, chacun.

Léopold Labien travaille comme peintre à \$1.25 par jour, il se dit pressier, mais il ne l'est pas.

Jules Messelin, gagne \$1.50 par jour comme menuisier à la marbrerie de M. Reed, sur la rue Saint Alexandre.

En sus de ceux qui précèdent, j'ai vu quatre tailleurs de pierre employés au chemin de fer Canadien du Pacifique, à la nouvelle gare, et chacun d'eux gagne \$2.50 par jour.

D'après ce que j'ai su, il me semble que ces hommes sont satisfaits de leur sort, et ils gagnent à peu près les salaires qui sont présentement donnés aux hommes de cette classe dans cette ville.

Il faut se rappeler que les immigrants de la classe ouvrière et agricole ont beaucoup à apprendre dans les métiers qui sont exercés ici, d'après des méthodes différentes de celles qui existent en Europe, et il faut quelque temps pour s'habituer à pouvoir manier avec habileté les outils et les instruments qu'on emploie ici. Ils ne peuvent conséquemment s'attendre à gagner les mêmes salaires que les ouvriers compétents de ce pays.

Je ne puis comprendre pourquoi tant d'intérêt est manifesté pour cette classe particulière d'immigrants, surtout de la part de personnes qui apparemment ne peuvent s'intéresser au bien-être de ces hommes. Où sont les griefs? Ils sont tous employés et gagnent des salaires raisonnables. Qui formulent les plaintes? Je ne crois pas que ce soit les hommes eux-mêmes, et quel est le but de ces plaintes? Je suis incapable de répondre à cette dernière question. En terminant j'espère que ce qui précède répondra à la demande de renseignements que contient votre lettre.

Veuillez me croire, mon cher monsieur

Votre bien respectueux serviteur,

JOHN J. DALEY,

Agent fédéral d'immigration.

A E JOHN LOWE,

Sous-secrétaire du département de l'Agriculture,
Ottawa.

SALLE DU COMITÉ, CHAMBRE DES COMMUNES,

OTTAWA, 2 mai, 1888.

Le comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation s'est réuni ce matin, sous la présidence de M. White (Renfrew).

Le président fait lecture d'une requête du conseil municipal de la ville de Toronto relativement à l'immigration.

M. A. F. Jury fait la déclaration suivante : J'aimerais à exposer au comité la position de Toronto, dans le cours de l'hiver dernier, relativement à la classe de gens mentionnés dans la résolution que vous venez de lire. Pendant tout l'hiver dernier, le marché de la main-d'œuvre de Toronto a été encombré d'une classe de gens qui ont été amenés ici, grâce surtout à l'aide des sociétés de charité et, dans certains cas, du *Board of Guardians* d'Angleterre, croyons-nous, parce qu'ils ne pouvaient pas payer eux-mêmes leur traversée pour venir dans ce pays. Ces gens sont devenus un fardeau pour la population de Toronto. Si vous traversez les rues de Toronto le matin, allez au bureau du *Mail* ou au bureau du *Telegram* où les journaux sont publiés, et vous verrez, tous les matins, auprès des bureaux une foule considérable de ces individus qui attendent les journaux contenant des annonces de situations vacantes, ce qui indique que le marché de la main-d'œuvre est complètement encombré de ces individus, dont la plupart n'ont pas de métier et qui cherchent n'importe quelle espèce d'ouvrage.

Par M. Wilson :

Q. Sont-ils généralement disposés à travailler ? R. Je suppose qu'un certain nombre le sont ; d'autres ne le peuvent pas. Les individus qui viennent se grouper autour des bureaux de journaux, qui cherchent des annonces, sont à la recherche d'ouvrage. Cet état de chose prit une tournure si triste à Toronto, le maire a été si fatigué par cette classe de postulants que, vers le milieu de l'hiver, avant que la terre fut propre aux travaux, il fit de lui-même, sans consulter le conseil, commencer ce qui est connu sous le nom de tunnel de la rue King, plus tôt qu'on n'aurait commencé l'ouvrage pour cette raison ; et le nombre de personnes qui s'offraient était si grand, qu'on dut, quoiqu'on ne leur donnât qu'une piastre par jour, et quoiqu'elles ne travaillassent que trois jours par semaine, ne les faire travailler que tous les trois jours, de sorte qu'elles ne faisaient que \$3 par semaine. Le maire a eu beaucoup plus de demandes qu'il n'était en son pouvoir d'accorder. Or, nous avons raison de croire, d'après les journaux qui nous sont arrivés d'Angleterre, et d'après les dépêches télégraphiques qui ont été transmises par la presse associée, que les Commissaires officiels des pauvres et ceux qui généralement s'intéressent au sort des indigents en Angleterre, sont occupés sérieusement à la considération de quelque grande mesure relative à l'émigration de cette classe de la population. Certaines personnes croient que l'envoi de ces gens en ce pays est la solution la plus raisonnable de la question du paupérisme en Angleterre, et, ainsi que je viens de le dire, nous savons que la chose est arrivée. Il y a eu le cas d'un vieux couple indigent à Toronto, qui est venu à la connaissance de personnes charitables, et l'affaire a été rapportée au maire qui l'a transmise à la presse. Le vieillard et sa femme avaient été expédiés en Australie, par les *Poor Law Guardians*, et les Australiens les avaient renvoyés en Angleterre. Ils furent expédiés à Winnipeg, et les autorités de Winnipeg les renvoyèrent à Toronto, où ils durent passer l'hiver aux frais de personnes charitables. Nous connaissons un autre cas, celui d'un homme ayant une nombreuse famille. C'était un boucher. Il fut envoyé de la même manière. Lorsqu'on lui demanda s'il avait été secouru par la paroisse, il répondit : " Pas directement." On lui demanda : " Avez-vous été secouru indirectement." Il répondit qu'il avait raison de croire que le vicaire de la paroisse d'où il venait, avait obtenu une partie de l'argent qui avait servi à payer son passage, des *Poor Law Guardians*. Si la population du Canada ne proteste pas énergiquement et immédiatement, cette catégorie d'immigrants sera très considérable, et je me propose de démontrer plus loin, par des statistiques, que nous avons déjà eu un trop grand nombre de ces individus. Je désirerais dire que le révérend D. J. MacDonoll, de l'église Saint-

André, dans un sermon qu'il a prononcé il y a quelques dimanches, a déclaré que près de la moitié de son temps avait été employé à s'occuper de certains immigrants nécessiteux, que le nombre en avait été si considérable au bureau du maire que ce dernier a dû mettre un homme spécial à la porte pour les tenir en ligne, les faire entrer et sortir, et leur faire maintenir le bon ordre. Il y a un cas particulier sur lequel j'aimerais à attirer l'attention du comité; il s'agit d'immigrants amenés ici par un homme qui s'est dit, en Belgique, agent du gouvernement canadien, quoique le gouvernement canadien ait répudié toute responsabilité à l'égard de cet agent, M. Whatenough. Il a engagé un grand nombre de belges, particulièrement des ouvriers, des mouleurs, des typographes, des meuniers, des plâtriers, des tailleurs de pierre et quelques cultivateurs à venir dans ce pays. J'ai en ma possession, des documents que j'ai fait voir au département de l'immigration, des lettres qu'il signait dans un journal, et dont l'en-tête porte les mots "Gouvernement du Canada." Il signe une convention écrite pour engager ces hommes à venir à Montréal, s'obligeant de leur fournir du travail à \$3.00 et \$3.50 par jour. Il a amené les hommes à Montréal, et après les avoir conduits là, il les a abandonnés. Il n'a pas essayé de leur procurer de l'ouvrage. Aujourd'hui ces hommes, du moins un certain nombre, travaillent pour la moitié du salaire qu'il leur avait promis, et les autres sont encore à rien faire. J'ai le numéro de la maison où ils se trouvent maintenant, au nombre de douze ou treize, vivant ensemble dans une ou deux pièces, dans une grande misère. Il en a amené une centaine d'autres au Manitoba. On télégraphia aux autorités de Calgary qu'un nombre considérable de cultivateurs, ayant beaucoup d'animaux se rendaient dans cette dernière localité, et le conseil municipal de Calgary expédia son maire et d'autres messieurs à la rencontre de ces Belges, ce qui coûta \$100, dans l'espoir qu'un certain nombre s'établiraient dans leur voisinage; mais au lieu de 500 riches colons belges, il y avait 106 hommes, femmes et enfants, 46 cultivateurs, un certain nombre de mineurs et quelques ouvriers. Le seul animal qu'ils avaient, était un coq de combat dont la généalogie était fameuse. C'est le seul produit agricole qu'ils amenaient dans le pays. On prit soin des cultivateurs qui furent amenés à Calgary, et ceux qui ne l'étaient pas furent abandonnés à leur propre sort. Je désire tout simplement démontrer au comité, d'après les données qui ont été recueillies très récemment à Toronto, quel a été l'effet du système d'immigration que nous suivons dans ce pays depuis quelque temps. Naturellement, les données que nous avons recueillies s'appliquent principalement à la province d'Ontario. Je désirerais vous faire connaître d'abord le nombre de prisonniers. Sur le nombre de ceux qui ont été condamnés à la prison centrale dans le cours de l'année, y compris 403 détenus transférés d'autres prisons, 421 étaient canadiens; 323 étaient anglais, irlandais et écossais, et 118 appartenaient à d'autres nationalités, faisant un total de 862. Je désirerais démontrer d'abord, que d'après le recensement de 1881, la population d'Ontario était de 1,924,148. Sur ce nombre 1,493,351 étaient nés au Canada. Le nombre des étrangers, y compris ceux venus des îles britanniques, s'élevait à 430,797. Vous verrez donc que la proportion est de 430,000 à 1,400,000, en chiffres ronds. Je prie le comité de se rappeler ces chiffres et voir quelle est la proportion de ces immigrants à l'égard de la classe des criminels et des pauvres. La population née à l'étranger représente un quart de notre population totale, et cependant les prisonniers nés à l'étranger représentent près de 50 p. c. La province a 51 prisons communes et maisons de détention, dans lesquelles ont été incarcérés en 1887, 9,405 hommes et 1,612 femmes. Sur ce nombre, 5,134 sont nés en Canada, 4,899 sont nés en Angleterre; 984 sont nés dans d'autres pays. Près de 50 p. c. de tous ces détenus étaient des personnes nées à l'étranger. La maison de réforme, "Mercer," pour les femmes a eu dans ses murs pendant l'année 263 personnes. Sur ce nombre 121 s'y trouvaient depuis l'année précédente, et sur les 142 condamnées en 1887, 71 étaient canadiennes, 59 anglaises, irlandaises et écossaises et 12 venaient d'autres pays. Leur entretien a coûté en tout \$29,783.40. La province maintient une maison de réforme pour les garçons, et le nombre total en 1887 était de 265, qui ont coûté \$38,636.40. Outre les institutions pénales énumérées, Ontario est obligée de maintenir pas moins de 50 institutions publiques de charité, 21 maisons de refuge, 26 orphelinats et 3

asiles de la Magdeleine. L'année dernière, les 21 refuges ont donné asile à 2,026 personnes—942 hommes et 1,084 femmes, et la nationalité de ces personnes est indiquée comme suit sur les registres : canadiens, 390 ; anglais, irlandais et écossais 1540 ; autres nationalités, 96. Les frais d'entretien se sont élevés à \$94,427.70. Les 26 orphelinats ont recueilli 3,527 enfants dont la nationalité se répartit comme suit : canadiens, 2,456 ; anglais, irlandais et écossais, 945 ; autres nationalités, 126. Les frais d'entretien ont été \$111,240.63 Les trois asiles de la Magdeleine ont recueilli 329 personnes et ils ont été maintenues au prix de \$20,976.75. Le total réuni des mandats de dépôt à la prison centrale, aux prisons communes et aux maisons de réforme, pour toute l'année a été de 12,407 subdivisés par nationalités comme suit : canadiens 5,626 ; anglais, irlandais et écossais, 5,281 ; autres nationalités, 1,114 ; dans les maisons de réforme les nationalités ne sont pas indiquées, le nombre total de détenus a été de 386. Le total brut des frais d'entretien s'est élevé à \$250,058.36. Pendant la même période 5,882 personnes ont été recueillies dans les maisons de refuge, les orphelinats et les asiles de la Magdeleine, et elles ont été classées comme suit par nationalités : canadiens, 2,846 ; anglais, irlandais et écossais, 2,485 ; autres nationalités, 222 ; dans les asiles de la Magdeleine, 329 personnes ont été recueillies, mais leur nationalité n'est pas indiquée, les frais d'entretien sont de \$226,645. 08. Le nombre total de personnes dans les institutions pénales et de charité d'Ontario étaient de 18,289. Le total des frais d'entretien de ces personnes s'est élevé à \$476,703.44. Sur les 268 personnes recueillies dans le cours de l'année dernière au Refuge de Saint Patrice à Ottawa, pas moins de 111 étaient immigrants, tandis que sur les 306 enfants recueillis à l'orphelinat de l'Hôtel Dieu, à Kingston, 262 sont inscrits comme étant anglais, et sur les 76 personnes à l'hôpital des incurables de Toronto, il n'y en a pas moins de 57 venant du Cap Breton. Du 12 décembre 1887 au 19 mars de la présente année, il a été recueilli dans la maison d'industrie de cette ville, 987 personnes, dont 668 étaient anglaises, irlandaises et écossaises, avec un total de 8,667 nuits. Dans le cours de cette période, il a aussi été donné 6,734 déjeuners, 968 dîners et 968 soupers. Les familles qui ont été secourues à l'extérieur ont été au nombre de 1,271, se composant de 5,084 âmes, dont environ 2,982 étaient des enfants ; à ces familles ont été donnés 522 tonneaux de charbon, 445 boisseaux de coke et 114 cordes de bois, en y ajoutant 2,922 pains de 4 livres, outre de grandes quantités de sucre, de farine d'avoine, de riz etc. pour les malades et les pauvres. Du 20 au 31 mars, pas moins de 1,883 malheureux ont été recueillis la nuit par le Refuge, tandis que dans la soirée du samedi 31 mars, 162 personnes ont cherché et obtenu un refuge dans l'institution, et le lundi suivant 120 autres personnes y furent logées. La moyenne, par nuit, du nombre des personnes qui ont été recueillies en 1887, a été de 79, tandis qu'en 1888, jusqu'à aujourd'hui, cette moyenne a été d'environ 120. Pour le trimestre expiré le 31 mars, il y a eu 456 personnes qui ont été obligées de demander asile dans les six postes de police de Toronto. J'ai aussi une lettre du maire de Toronto, que j'aurais aimé à produire, faisant voir le nombre considérable des demandes formulées par ceux qui désirent avoir de l'ouvrage.

M. COCHRANE.—Ce n'est pas un déshonneur pour un homme de demander du travail ?

M. JURY.—Je ne dis pas cela. Voici la lettre en question :

BUREAU DU MAIRE, TORONTO, 13 avril 1883.

A M. D. J. O'DONOGHUE, secrétaire du comité législatif,
Conseil des métiers et du travail, Toronto.

CHER MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, une lettre reçue hier de M. Taylor, fonctionnaire préposé aux secours, laquelle contient, je l'espère, les informations que vous demandez dans votre lettre du 2 courant.

Bien à vous,

E. F. CLARKE.

A Son Honneur le maire CLARKE :

CHER MONSIEUR,—Pour me rendre à votre demande, j'ai l'honneur de faire rapport que le nombre de personnes qui se sont adressées à vous pour obtenir du travail pendant les trois premiers mois de l'année, a été très considérable, s'élevant à plusieurs centaines. J'ai aussi le plaisir d'ajouter aux renseignements demandés, que le nombre de personnes qui ont obtenu de l'ouvrage, par l'entremise de votre bureau, a été de 1,390. Vu la grande tranquillité des travaux à cette époque où toutes les affaires sont sans activité, les résultats sont aussi satisfaisants qu'on pouvait s'y attendre. Ce serait un grand bienfait si la ville pouvait fournir quelques travaux d'une nature permanente, car ce serait un moyen de soustraire à la gêne des centaines d'individus qui se trouvent obligés, par suite de l'absence de travaux, de s'adresser à la charité publique au lieu de travailler, ce que tous les honnêtes gens préféreraient. Le nombre de personnes qui ont demandé du secours dans le cours de janvier, de février et de mars, a été de 719. On ne doit pas nier qu'un grand nombre de ceux qui demandent du travail et des secours viennent d'autres municipalités, et jusqu'à ce qu'il y ait une loi, en vertu de laquelle toutes les autres municipalités seront tenues de pourvoir à leurs propres pauvres, cet état de chose devra se continuer, vu que la position de chaque individu qui demande de l'aide, est généralement accompagnée de souffrances et de misères auxquelles on ne peut guère se montrer indifférent dans une société chrétienne. Je pourrais suggérer qu'au lieu de passer une loi concernant les pauvres, ce à quoi un si grand nombre s'oppose, on devrait faire comprendre au parlement local le fardeau excessif que Toronto a à supporter sous ce rapport, dans le but de l'engager à exercer à l'égard des institutions de charité de Toronto, une libéralité qui pourrait, jusqu'à un certain point, diminuer les frais imposés à la ville pour maintenir les pauvres du dehors. Le sujet offre de grandes difficultés, mais j'espère que Votre Honneur pourra trouver le moyen de les surmonter. Je désire ajouter, cependant, que je mets toujours, avant tout, le droit de ceux qui demeurent dans la ville et qui ont ici des familles comptant sur eux pour leur soutien.

Le PRÉSIDENT :—Je comprends que les plaintes ne consistent pas seulement à dire que des immigrants pauvres sont venus en Canada, mais que le conseil municipal de Toronto craint que la même chose se reproduise cette année. M. Lowe du département de l'immigration, est ici, et il serait peut-être aussi bien de l'entendre.

M. JURY :—Les chiffres relatifs aux asiles d'aliénés sont à peu près les mêmes que ceux qui concernent les prisons ; il y a à peu près les mêmes proportions.

M. TROW :—La lettre du conseil de ville a trait aux enfants, particulièrement, n'est-ce pas ?

Le PRÉSIDENT :—Non ; elle ne semble pas avoir trait aux enfants. Elle parle du grand nombre de personnes indigentes qui sont expédiées ici par les *Poor Law Guardians*, afin de se soustraire au soin de ces personnes dans leur propre pays.

Dr FERGUSON : J'approuve entièrement ce qu'a dit M. Jury au sujet de la nature de l'immigration qui vient dans ce pays. Non seulement au sujet des immigrants qu'expédient ici les *Poor Law Guardians* et les sociétés de charité en Angleterre, mais au sujet des enfants qui sont amenés ici, et qui ont reçu de l'aide de notre gouvernement dans le cours des dernières années. Je veux parler des enfants amenés par mademoiselle Rye et mademoiselle Macpherson. Il vaudrait autant importer le virus de la maladie et expédier des médecins parmi notre population pour inoculer cette maladie. Ils sont amenés ici. J'ai fait un minutieux examen de cette question. Le plus grand nombre de ces enfants sont les rejetons des individus les plus dépravés qu'on trouve dans les villes d'Angleterre ; celles de Londres, d'Edimbourg et de Glasgow particulièrement, où j'ai fait l'examen de ces enfants ; ils sont pris dans la rue, et de qui sont-ils nés ? D'individus qui sont mentalement et physiquement de malades ; et ces enfants sont amenés dans ce pays et répandus parmi notre population. Et les immigrants venant de ces villes, qui sont expédiés par les *Poor Law Guardians* d'Angleterre, appartiennent à la même catégorie quoi que ce soient des adultes ; je dis que ce pays, jeune comme il l'est, devrait mettre une fin à l'immigration en Canada de cette classe d'individus qui se répandent dans la campagne et se marient avec nos fils et nos filles.

Un honorable MEMBRE :—Comment l'empêcherez-vous ?

Dr FERGUSON :—Je vois que le peuple américain prépare actuellement des mesures à ce sujet. Je dis que le gouvernement de ce pays devrait sérieusement songer à empêcher et à prohiber l'immigration de ces individus. Je ne dis pas comment la chose devrait se faire. J'ai examiné ces immigrants. J'ai fait l'examen de quelques-uns de ces enfants, et je les ai trouvés tellement atteints du virus syphilitiques que j'ai dû m'en débarrasser, et je vous assure que le plus grand nombre de ceux qui nous arrivent ici, s'ils ne sont pas physiquement malades, sont nés de parents dépravés en Angleterre, et qu'ils sont malades mentalement ; ils remplissent nos prisons et nos asiles. Je dis que le gouvernement de ce pays devrait mettre fin à cela. Je les ai examinés dans la ville de Galt, je les ai examinés à Niagara, et je dis que vous pourriez tout aussi bien importer le virus de la plus désastreuse de toutes les maladies et expédier des médecins dans tout le pays pour en inoculer la population, que de faire venir ces enfants qui se marieront avec nos jeunes gens.

Le lieutenant général LAURIE : Je me suis beaucoup occupé de ces enfants et mon expérience n'a pas été la même que l'honorable monsieur qui vient de parler. Cinq cents de ces enfants ont passé par mes mains, et, sous aucun rapport, ils n'étaient pis qu'un bon nombre égal d'enfants de notre propre pays. Quelques uns ne sont pas intelligents, mais, en somme, ils sont aussi bons que les nôtres, enfant pour enfant. Il y a parmi eux de mauvaises natures, cela se trouve dans la population de n'importe quel pays, mais je serais peiné d'entendre un honorable monsieur en parler aussi indistinctement et les dénoncer tous. Il y a eu des mauvaises natures parmi eux et il y en aura, mais je ne crois pas que tous étaient mauvais ou qu'ils le seront.

M. Trow.—Ceux qui ont été amenés dans notre ville par Mlle Macpherson, ne ressemblent pas à ceux dont parle mon ami, le Dr Ferguson. Dès leur arrivée, ils sont recherchés et mis en apprentissage chez des cultivateurs respectables dans tout le pays. De fait, la demande en est considérable, et je n'ai pas entendu dire, à quelques exceptions près, qu'ils ne soient pas devenus de bons citoyens et de bons serviteurs. La plus grande difficulté que j'ai remarquée dans l'immigration de ces petits enfants, c'est qu'on les abandonne à leur sort dans les villes. Il n'y a pas de doute qu'un grand nombre accourent dans la ville de Toronto. S'ils sont en bonne santé, conduisez-les dans des districts ruraux et vous verrez que la demande en est considérable. Il y a aujourd'hui dans mon comté, des demandes pour 500 de ces petits enfants, et les placer dans la classe agricole serait ce qu'il y a de mieux pour les enfants et pour ceux qui les prennent.

M. FISHER.—Il se trouve qu'il existe un refuge, du genre de celui dont le docteur Ferguson a parlé, dans la région où je demeure. Cette institution est située à Knowlton et dirigée par Madame Burt, et après avoir surveillé cette institution pendant huit ou dix ans, je dois dire que les enfants qui y ont été amenés, n'appartiennent pas à la catégorie à laquelle le docteur Ferguson a fait allusion. Règle générale, je crois que le système de cette dame est de prendre ces enfants dans différentes parties de l'Angleterre. Un certain nombre viennent des bas fonds de la société, mais une très grande partie sont des cas particuliers dont le public charitable a pris soin, système qui, je dois le dire, est entièrement maintenu par un certain public en Angleterre, et auquel la population du Canada ne contribue en aucune manière. D'après les observations que j'ai faites sur ces enfants, je puis dire avec assurance qu'ils semblent tous être en bonne santé et dispos, et je sais que dans la classe agricole des townships de l'Est la demande en est constante. La population du district de Knowlton pourvoit généralement à leur éducation, sinon les enfants sont pris comme apprentis, et je suis d'avis que cette immigration est décidément la meilleure que nous puissions avoir d'Angleterre. Les enfants sont amenés ici à un âge où ils n'ont pas contracté les habitudes ou les inclinations criminelles qu'ils sont exposés à contracter dans les grandes villes de l'ancien monde, et ils ont ainsi l'occasion de devenir des hommes ou des femmes honnêtes et de gagner honorablement leur vie ; ce qu'il leur est presque impossible de faire dans leur pays. Toutefois, je crois qu'il est douteux, en présence du fait que ces enfants sont une marchandise sur le

marché d'Angleterre, et que la population anglaise désire vivement s'en débarrasser, qu'il soit juste que notre gouvernement les assiste ou paie pour les faire venir ici.

M. LOWE.—Cela ne se fait pas.

M. FISHER.—Il en a été ainsi dans le passé.

M. LOWE.—Non.

M. FISHER.—Je puis dire que madame Burt a reçu \$1 50 par tête.

M. LOWE.—C'est tout simplement une prime pour leur soutien ou leur protection.

M. FISHER.—Je ne m'occupe pas des expressions dont on se sert à cet égard, mais je sais que la population du Canada paie \$1.50 pour chacun de ces enfants.

M. LOWE.—Cette somme n'irait pas bien loin pour leur soutien.

M. FISHER.—Certes non; mais c'est tout de même une charge pour notre population, et comme nos dépenses sont déjà si considérables, particulièrement à l'égard de cette politique d'immigration, je doute qu'il soit sage de continuer ce système; je n'ai pas pris la parole dans ce but particulier, mais pour faire ce que je considère mon devoir vis-à-vis de madame Burt, en disant que les enfants qu'elle a amenés étaient, en général, d'une classe très satisfaisante. Je ne veux pas dire qu'il n'y ait pas eu de mauvais cas parmi eux; mais, en somme, ils appartenaient à une catégorie d'immigrants très convenable à ce pays. Je considère toutefois qu'il est du devoir du public anglais de régler cette immigration et elle devrait en payer les frais. Je ne crois pas qu'une taxe doive être imposée à la population du Canada à ce sujet.

M. WILSON (Elgin).—Je dois approuver en très grande partie ce qu'a dit le docteur Ferguson. Je ne puis partager l'opinion de mon ami Trow ou de M. Fisher, dans ce sens que les enfants amenés par madame Burt et mademoiselle Rye ont réellement servi les meilleurs intérêts du Canada. Ceux que ces personnes amènent, s'ils ne sont pas déjà plus ou moins atteints de maladies, sont fréquemment les rejetons de pères ou de mères malades, et beaucoup d'entre eux au moins—il peut s'en trouver ici et là un qui soit sain—sont atteints de la maladie dont parlait le docteur Ferguson, c'est-à-dire flétris par la syphilis; ils pourront peut-être vivre 20 ou 30 ans, et mourront ensuite de consomption. J'ai eu l'occasion de donner des soins à un bon nombre d'entre eux, et l'expérience que j'ai acquise est très défavorable. Cependant, il y a plus que cela à examiner. Ne devons-nous pas, ou ne devrions-nous pas désirer que les hommes et les femmes qui croissent pour l'avenir soient sains et vivent longtemps? Nous devons naturellement nous attendre à ce que les petits garçons et les petites filles qui nous arrivent se marient et qu'ils s'allient par mariage à notre population, et nous élèverions une classe d'êtres inférieurs à celle que nous avons présentement? Je ne crois pas que, parce qu'un cultivateur désire mettre la main sur un enfant à demi formé, sans avoir à faire les frais de l'élever, ou doive compromettre le bien-être futur du pays, simplement pour satisfaire l'avarice d'une personne qui désire avoir un de ces enfants et en faire un esclave pendant le temps qu'il sera sous sa garde. La somme de \$1.50 par tête accordée par le gouvernement, sous forme de prime, sert tout simplement à envoyer des garçons et des filles se mêler et s'allier par mariage à notre population; et mettre ainsi en danger la génération qui va nous suivre est quelque chose qu'on ne peut, dis-je, arrêter trop tôt ou trop énergiquement. Je comprends que mon ami M. Trow, qui n'est pas médecin, ne connaisse pas les nombreuses maladies auxquelles la nature humaine est sujette, et qu'ayant été lui-même un homme très prudent, il soit incapable de comprendre parfaitement l'état dans lequel se trouvent ces enfants. Je dois exprimer ma parfaite approbation de ce qu'a dit le docteur Ferguson, et je dis que nonseulement je l'approuve, mais que ce serait presque une calamité de voir ces enfants venir dans pays et se mêler à nos familles; et je dis qu'une famille serait excessivement imprudente, et ferait preuve de manque de jugement si elle permettait à un de ses enfants d'entrer dans son sein, parce que nous savons que le syphilis, quoique l'enfant puisse paraître sain, peut se communiquer aux autres enfants de la famille en jouant avec eux, et ces derniers peuvent être atteints de la même maladie. C'est pourquoi je dis que quiconque permet à un de ces petits abandonnés de devenir membre de sa famille court un danger. Sur ma vie, je n'en vois pas la nécessité. Nous savons que la population d'Angleterre désire vivement se débarrasser de cette classe de

personnes. Elle sait qu'elles sont les rebuts de la société là-bas, et que plus tôt elle pourra s'en débarrasser, moindre sera le fardeau. Le Canada est-il prêt à devenir le réceptacle des rebuts de l'Angleterre, de l'Irlande ou de l'Allemagne ? Non. Nous désirons que ceux qui viennent dans le pays soient un avantage pour nous, et, conséquemment, ce comité, devrait recommander qu'il ne soit plus permis à l'avenir à cette catégorie d'immigrants de venir dans le pays, sans qu'un inspecteur fasse un examen minutieux de tous ceux qui ne sont pas propres à devenir citoyens, et les renvoie au lieu d'où ils viennent.

DR FERGUSON (Welland).—Je veux ajouter un mot d'explication à ce que j'ai dit ; c'est un fait connu de chacun des membres de ce comité que ces enfants n'ont pas de parents dans la mère patrie ; qu'ils sont le produit de liaisons illégitimes entre les pères et les mères. Un tel enfant est plus ou moins mentalement malade et impropre à entrer dans les rangs de notre population. C'est un fait connu de chacun de nous. Lors de mon séjour à Glasgow, je suis allé voir un ou deux membres du comité sous la direction duquel se trouve un des refuges dont on a parlé ; une des dames me demanda : " Comment ces enfants sont-ils vus en Canada ? " Je répondis : " Je n'approuve pas le système moi-même, pour des raisons que je ne puis donner ; mais mademoiselle Macpherson nous dit qu'elle ne prend que des enfants d'une constitution saine et intacte " ; la dame répliqua : " Elle dit ici qu'elle n'enlève personne à l'Ecosse qui pourrait lui être de quelque utilité. " A une assemblée, elle dit en mettant la main sur la tête d'un petit garçon " voici un petit garçon qui peut être utile à l'Ecosse, je ne le prendrai pas. Voici un autre petit garçon sans lequel vous seriez mieux ; je le prendrai. " Je prétends qu'il ne pourrait y avoir de preuve plus forte du fait que les enfants qui sont amenés ici sont le produit de liaisons illégitimes, et qu'ils sont impropres à vivre au milieu de notre population.

M. Trow.—Si le témoignage des médecins peut démontrer d'une manière concluante au gouvernement qu'il y a, en Angleterre, des institutions charitables qui expédient des petits enfants dont la santé est délabrée, c'est une question qui requiert très certainement son attention, parce que les hommes de la science doivent être meilleurs juges que d'autres. Tout de même, je persiste à dire que Mlle Rye a amené plus de 1000 enfants à Stratford, dans le cours des dix dernières années, et, à l'exception de deux, je n'ai pas entendu dire—et ils ont été répandus dans tout le pays—qu'ils aient mal tourné. Quant à la maladie, je n'en ai jamais entendu parler qu'aujourd'hui. Si la chose existe, il est très certainement du devoir du gouvernement de faire examiner ceux qui sont atteints, avant qu'ils quittent l'Angleterre.

Le lieutenant général LAURIE.—Ils sont examinés.

M. Trow.—Ce à quoi M. Jury s'objecte le plus, c'est qu'on amène des ouvriers et des artisans, lorsque nous en avons une surabondance. De plus, amener des personnes âgées et infirmes et les jeter le long de la ligne du chemin de fer, est une chose qui doit être déplorée. Il n'y a pas de doute qu'il y a plusieurs institutions en Angleterre qui désirent se débarrasser de ces individus et les envoyer dans notre pays. On devrait montrer plus de soin à leur égard, et particulièrement à l'égard des jennes. Nous avons un immense pays, et nous voudrions qu'il fût cultivé. A quoi bon avoir nos millions et nos centaines de millions d'acres de terre s'ils sont occupés ? La plus grande difficulté que je remarque dans notre département d'immigration, c'est qu'on ne prend pas soin de ces individus après leur arrivée sur nos côtes. Si on s'en chargeait et s'ils étaient installés sur un bon morceau de terre arable, et encouragés pendant un certain temps au milieu de nous, ce serait très bien ; mais au moment où qu'ils mettent le pied dans le pays, les Américains viennent nous les enlever, et le résultat est que nous les perdons après avoir payé pour les amener ici. Nous voulons avoir, nous avons besoin de millions d'âmes dans ce pays, car nos terres et notre pays resteront presque sans valeur sans population, et c'est le comble de la folie que de détourner une classe convenable d'émigrants de venir ici.

Le PRESIDENT.—Peut-être que le docteur Ferguson et le docteur Wilson nous diront si les examens qu'ils ont faits suffisent pour les mettre en état de déclarer que la totalité de cette immigration est telle qu'ils l'ont décrite, ou s'ils parlent de cas isolés.

DR WILSON.—Quant à l'expérience que j'ai acquise, et mon expérience s'étend à plusieurs années, je n'hésite pas à dire qu'une grande partie de ces enfants sont impropres à devenir citoyens du Canada ou de tout autre pays. Vous devez vous rappeler ceci : tels ont été la mère et le père, tels seront la fille et le fils, et vous devez vous attendre que les dispositions naturelles de ces enfants se communiqueront s'ils se mêlent à d'autres enfants, ou s'ils élèvent des enfants eux-mêmes. Désirez-vous faire venir cette classe de sujets ? Croyez-vous que ce soit prudent ? Quoique nous désirions voir augmenter notre population, je prétends qu'il vaut mieux ne rien avoir que d'avoir de mauvais citoyens ici. Nous ne voulons pas faire venir cette classe d'immigrants inconvenables et le résultat de mon expérience est que le plus grand nombre, la très grande majorité—je ne dis pas tous, mais qu'un très grand nombre—sont tels que, comme classe de citoyens, nous ne désirons pas les avoir en Canada.

DR FERGUSON (Welland).—Mon expérience, quant à l'examen que j'ai fait de ces enfants—quoique je n'aie pas eu les occasions que le docteur a eu à sa disposition—me permet de dire que la plus grande partie, le plus grand nombre de ceux que j'ai vus, sont physiquement impropres à se mêler à notre population.

M. LOWE. — Combien ?

DR FERGUSON (Welland).—Je dis le plus grand nombre de ceux que j'ai vus ; beaucoup ; prenez la ville de Welland : les seules causes criminelles qui ont été amenées devant le tribunal de cette ville, l'avant-dernier terme, ont été les poursuites intentées par des filles qui ont voulu faire du chantage aux dépens de certains particuliers qu'elles ont poursuivis pour viol. Je puis vous dire ceci : je ne pratique la médecine que depuis quatre ans dans ce pays, mais pendant ces quatre ans, j'ai donné mes soins à deux des enfants de ces filles ; un était âgé de six semaines et l'autre de neuf ; cependant tous deux sont morts de l'effet de cette maladie dont ils étaient atteints.

M. McNEILL.—Il serait difficile d'exagérer l'importance de la question présentée au comité. Il est important beaucoup que des mesures soient prises pour empêcher l'immigration en Canada de personnes jeunes ou vieilles, ou d'un âge mûr même, qui soient impropres à faire de bons colons. Ainsi que M. Trow l'a indiqué, la difficulté, je crois, est que nous pourrions courir le risque de décourager l'immigration qui est absolument essentielle à la prospérité du Canada. Que le Canada soit fait le refuge des criminels, des malades et des pauvres d'Angleterre, ou de tout autre pays, c'est une chose qui, naturellement, ne peut être tolérée. Cependant, d'après ce qu'ont dit le docteur Wilson et le docteur Ferguson, il semblerait que les médecins après avoir fait un examen rapide de ces enfants, peuvent dire s'ils sont atteints de maladie ; alors, un examen médical, fait avec soin, semblerait être le remède à cet état de chose.

DR FERGUSON (Welland).—Mais vous ne pouvez voir la maladie mentale.

M. McNEILL.—Oui ; mais des représentations très énergiques devraient être faites au gouvernement pour que les enfants de cette catégorie soient soumis à un examen médical plus sévère et plus rigoureux que par le passé. Les observations de M. Fisher, de M. Trow et d'autres personnes sembleraient démontrer que, pour ce qui est du caractère moral de ces enfants et de leur habileté physique à travailler en Canada, ils sont un avantage pour le pays, et conséquemment, si nous pouvions empêcher ceux qui sont malades de venir ici, et avoir ceux qui ne sont pas atteints de maladie, nous rendrions un grand service au pays. Il me semble que nous avons besoin d'un examen médical fait avec soin ; quant à la question mentale, ceci pourrait s'appliquer à tout autre immigrant.

DR ROOME.—Après avoir écouté le docteur Wilson et le docteur Ferguson, je dois avouer que je partage en grande partie leur opinion ; mais ayant vu beaucoup d'enfants amenés de cette manière, dans le voisinage de London, j'ai encore à en trouver un qui offre des signes de la maladie en question. Néanmoins elle peut exister dans le sang et se montrer dans les générations futures. La seule protection que nous ayons est l'examen des enfants avant leur départ, afin que celui qui aurait des symptômes de cette maladie puisse être rejeté. A part cela, je crois que nous devons les faire venir ; non seulement dans l'intérêt du pays

mais de ces enfants. J'en connais un bon nombre qui grandissent et promettent de devenir des jeunes garçons ou des jeunes filles intelligentes et actives, et qui n'ont aucun symptômes de maladie. Je crois que c'est un sujet qui devrait être discuté à fond, et je suis d'avis qu'un d'examen minutieux, fait par des médecins avant le départ des enfants produirait de bons résultats, mais ce serait faire un faux pas que de prohiber l'immigration de ces enfants. C'est pourquoi j'aimerais que la question fût bien étudiée.

M. BAKER.—Je désire tout simplement demander au témoin (M. Jury) si, en rendant ce témoignage, il a plus d'un objet en vue. Avez-vous pour objet, entre autre chose, d'arriver à ce que cet examen médical, que la majorité du comité semble croire au plus haut point nécessaire, soit fait de manière à empêcher l'immigration de ces enfants, ou désirez-vous qu'il soit de nouveau recommandé de retirer toute aide à l'immigration d'aucune sorte ?

M. JURY.—J'ai donné les chiffres concernant les prisons, les asiles, la maison de réforme et la prison commune au comité, et le comité peut tirer ses propres conclusions. J'ai donné le nombre d'individus nés à l'étranger et de ceux nés en Canada, pour indiquer la classe de gens qui immigrent ici.

M. BAKER.—J'ai posé une question spécifique et je désire avoir une réponse spécifique. Je désire arriver à ce qui est pratiquement l'objet que vous proposez en donnant votre témoignage devant le comité? Quel but avez-vous en représentant les chevaliers du travail ou la ville de Toronto devant le comité? Nous aimerions à savoir ce que vous désirez que le comité fasse.

M. JURY.—Engager le comité à discontinuer l'aide accordée pour le passage de cette classe de gens.

M. BAKER.—Allez vous plus loin que cela : désirez-vous mettre complètement fin à l'envoi de cette classe d'immigrants, ou dites-vous qu'il ne devrait pas y avoir d'immigration subventionnée ?

M. JURY.—Il ne devrait pas y avoir d'immigration subventionnée.

Dr McDONALD (Huron).—J'ai eu, je crois, une certaine expérience relativement aux enfants amenés ici d'Angleterre, et je dois dire que ce que j'ai vu n'est pas favorable. J'en ai rencontré un bon nombre qui sont venus dans notre région atteints de maladie chroniques de la peau, et ayant une tendance syphilitique. On dit ici cependant que nous pourrions, en examinant les enfants avant leur départ d'Angleterre, découvrir s'ils ont cette tendance syphilitique dans leur système. C'est une question très difficile. A moins que la maladie ne se soit développée de quelque manière, il serait très difficile pour un médecin de dire si l'enfant est atteint de la maladie ou non ; la maladie pourra, peut-être, se révéler après dix années de séjour dans ce pays. Si cependant, la source où nous les prenons n'est pas pure, nous pouvons avoir l'assurance que le produit sera de la même nature ; si ces enfants viennent de district où l'immoralité, le crime et les maladies syphilitiques règnent, nous pouvons être assurés que le plus grand nombre des enfants seront atteints des mêmes poisons lorsqu'ils seront amenés ici. Quant au but que se proposait M. Jury, il est pour moi parfaitement clair. Il désirait démontrer que notre peuple canadien est beaucoup plus sain que ceux qui nous arrivent d'Angleterre, et dans le but d'établir ce fait, il vous a fait voir le nombre de ces individus qui ont été envoyés aux asiles et aux prisons, en regard du nombre de ceux qui étaient de nationalité canadienne. Si donc, la proportion de ceux qui vont en prison et dans les asiles est plus élevée, parmi la population étrangère, ceci indique clairement que la position morale des individus amenés des autres pays n'est pas aussi élevée que celle du peuple canadien. Conséquemment, c'est le devoir du gouvernement d'obtenir une classe d'immigrants aussi saine que possible, et de les puiser, dans l'ancien continent, à une source aussi pure que possible. C'est notre devoir de voir si s'il est convenable de recruter parmi les classes pauvres et criminelles de l'Angleterre, ceux dont on se propose de faire des Canadiens. Tel est le but que se proposait M. Jury, démontrer que la moralité du peuple canadien dépassait de beaucoup celle de ces individus qui nous viennent d'Angleterre.

Dr SPOULE.—Si je comprends M. Jury, son but est d'obtenir que le comité n'encourage aucune immigration. C'est la conclusion que j'ai tirée des objets que se propose l'association qu'il représente. Qu'ils aient raison ou non, je ne le dis pas, mais une chose me frappe ; si nous avons une grande partie de notre pays à coloniser, il nous faut des émigrants de quelque sorte. C'est donc une nécessité que nous adions à l'immigration de quelque manière. Je ne crois pas que l'argument de M. Fisher ait quelque valeur. Il répète que les enfants constituent la classe la plus désirable, qu'ils grandissent et qu'une fois arrivé à l'âge voulu, ils peuvent être utiles. Si nous n'avons pas besoin de cette catégorie d'immigrants, nous avons droit de nous y opposer, mais si nous avons besoin de ces immigrants, qu'il se plait à déclarer très désirables, je ne vois rien de mal à contribuer quelque peu à les amener, parce qu'à mon avis, plus les enfants viendront jeunes dans ce pays, les autres choses étant égales d'ailleurs, meilleurs sujets ils seront une fois qu'ils auront grandi. Je crois qu'il y a quelque chose dans ce que disent le Dr Ferguson et le Dr McDonald. J'ai traité plusieurs cas de maladies de la peau chez les enfants qui ont immigré dans ce pays. Il y a des cas syphilitiques et des cas de maladies de la peau, mais pas un grand nombre. Parmi les cultivateurs, la demande de ces d'enfants est considérable. Un grand nombre sont établis dans nos régions et en somme, il se trouve qu'ils deviennent de très bons colons. Les cultivateurs ont compris les avantages qu'ils en retirent, et ils les demandent, chaque année, en nombre de plus en plus considérable. Je crois qu'on a raison de dire qu'un médecin compétent devrait faire un examen sévère de ces enfants, avant leur départ d'Angleterre. Les symptômes de la maladie syphilitique dont l'enfant a hérité, quoique difficiles à diagnostiquer, peuvent se montrer de façon que l'homme de la science puisse les reconnaître. Si un examen sévère avait lieu, et si les cas particuliers qui offrent des symptômes de maladies héréditaires, ou une tendance à la maladie, étaient exclus, je crois qu'en pourrait accepter les autres en Canada comme étant des immigrants désirables. Si ceci est fait, il me semble que nous aurions autant de chance d'avoir de bons citoyens que si nous amenions des adultes dont les habitudes sont faites et dont un bon nombre ne deviennent même jamais citoyens. Ce sont toujours leurs enfants qui font les meilleurs citoyens.

M. TROW.—Dans l'examen de ces enfants, en avez-vous trouvé une plus grande proportion atteinte de maladies que dans notre population, en tenant compte de leur nombre ?

Dr SPOULE.—Un peu plus je crois, mais je dois dire que le peu d'enfants que j'ai vus constituent une faible proportion de ceux qui ont été amenés dans le pays. Je pourrais dire qu'il y en avait probablement un sur cent parmi ceux que j'ai vus.

M. COCHRANE.—Relativement aux enfants qui ont été amenés dans ma région, je dirai qu'ils ont donné des résultats très satisfaisants. Je ne connais aucune des petites filles qui y sont venues, mais les petits garçons se sont montrés de bons travailleurs et industriels ; ils ont fait des économies. Pour ce qui est de la maladie, ils peuvent l'avoir dans leur système, je ne suis pas prêt à me prononcer sur cette question, mais leur aptitude au travail a été en vérité remarquable. Ils ont été des enfants soigneux, industriels et prudents, et ils ont maintenant des économies aux caisses d'épargne.

Le lieutenant général LAURIE.—Je crois qu'il existe une fausse impression à l'égard de ces enfants. Naturellement une personne riche n'enverra pas ses petits garçons. Ils sortent des classes pauvres et ce sont principalement les enfants de parents tombés dans la misère. Des enfants m'ont été envoyés, dont le père avait commandé un navire de 1000 tonneaux perdu au large de Gibraltar ; la mère étant tombée de plus en plus bas et les enfants furent envoyés ici ; ce n'est pas un cas à rejeter, et j'en ai bien d'autres en ma possession. Madame Burt n'amène aucun enfant ici à moins qu'il ne lui soit confié par son gardien.

M. JOHN LOWE.—Relativement à l'immigration des enfants, je puis dire que pour ceux amenés par mademoiselle Rye, madame Bart, monsieur Middlemore et autres, le département s'est fié au caractère des personnes qui ont l'administration des refuges; mais nous avons l'assurance la plus positive de leur part qu'on ne fait immigrer en Canada que les enfants sains, bien dressés et convenables à tous égards. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas eu quelques exceptions, mais c'est une question de nombre, et il est de fait que le département depuis maintenant un grand nombre d'années, fait faire un examen particulier de ces enfants pour obtenir des informations exactes.

Le PRÉSIDENT.—Un examen médical ?

M. LOWE.—Non, mais sur leur conduite générale et leur réussite, et le résultat de cet examen a été que de cinq à sept pour cent de la totalité ont été trouvés inconvenables, tandis que la plupart des autres ont très bien réussi, et donné une satisfaction parfaite, ainsi que l'ont dit quelques-uns des députés qui ont parlé. Il est malheureusement arrivé aussi relativement au cinq ou sept pour cent en question, que c'est à leur sujet que tout le bruit s'est fait, et toute l'immigration de cette catégorie a été injustement jugée par cette exception. L'expérience qu'a acquise le département et les rapports que nous avons eus des différentes parties du pays, corroborent en grande partie ce qu'a dit le général Laurier. Lorsque le sénateur Ferguson a parlé de ceux de la mauvaise catégorie qui ont passé entre ses mains, j'ai vivement désiré en apprendre le nombre exact en chiffres, afin que nous puissions nous rendre compte de la proportion qui existe entre ces cas particuliers et la masse, et avoir un point d'appui pour nous guider. C'est une question de pourcentage, et je suis convaincu, d'après un examen minutieux du sujet et mon expérience de plusieurs années, que la proportion de ceux qui ne conviennent pas est faible; mais la question est de savoir si la totalité devrait être condamnée pour cette fraction de sujets impropres ?

Le PRÉSIDENT.—Qu'avez-vous à dire, M. Lowe, relativement à ce qu'allègue la municipalité de la ville de Toronto: qu'un grand nombre de personnes ont été expédiées dans ce pays par les *Poor Law Guardians* d'Angleterre.

M. LOWE.—Les mêmes représentations ont aussi été faites au département et je ferai à ce sujet une observation presque semblable à celle que j'ai faite relativement aux enfants. Elles sont d'une nature indéfinie. Elles ne donnent pas d'informations sur le nombre, et, au département, nous trouvons que c'est tout simplement un renseignement général. Ces informations générales sont toujours faciles à donner, mais les informations précises qui peuvent être examinées et être l'objet d'une enquête, sont ce que nous désirons et c'est presque la dernière chose que nous obtenons.

M. WILSON, (Edgin).—Je parlais, M. le Président, de ses observations sur la déclaration faite par le conseil municipal de Toronto. Vous avez appelé son attention sur ce fait. Il dit que ce n'était pas une déclaration précise et qu'il n'y avait pas de faits ou de chiffres dont on pouvait tirer une conclusion. Je prétends que le conseil municipal de Toronto est un corps respectable, et je m'oppose à ce qu'une accusation de ce genre soit portée contre lui.

M. LOWE.—J'ai tout simplement dit qu'on nous avait transmis cet exposé, et que nous lui avons trouvé une nature indéfinie. On n'y trouve aucuns chiffres et surtout aucuns chiffres relatifs à la classe des immigrants (M. Jury lui remet ici un document.) M. Jury vient de me remettre un document qu'il dit contenir les chiffres; en le lisant, je vois que 1500 personnes ont obtenu de l'ouvrage, pendant l'hiver probablement. Je crois que c'est là ce qu'on dit.

M. JURY.—Les chiffres sont là.

M. LOWE.—Combien sur ce nombre sont des immigrants et combien parmi eux sont tout simplement des vauriens ou des paresseux de la ville même? Ceci n'est pas dit. Je puis faire mention d'un fait particulier dont j'ai parlé au comité lorsque j'ai été appelé à rendre témoignage il y a quelque temps, et qui se rapporte à la présente question. Un journal a dit quelque chose précisément de même nature au sujet de

la ville de Montréal. On disait que la maison de refuge de cette ville était encombrée, et qu'elle ne pouvait loger le grand nombre d'immigrants inutiles qui venaient s'y réfugier en foule. Nous fîmes faire un enquête par l'entremise de l'agent du département dans cette ville, et d'après la déclaration du gérant de l'asile, 91 de ces individus étaient les désoeuvrés ordinaires, qu'ils avaient d'année en année, les variés de la ville, tandis que 32 appartenaient à une classe que ses informations ne lui permettaient pas de désigner comme immigrants, mais qu'ils pouvaient l'être; ou du moins quelques uns d'entre eux. C'est là l'information que nous avons eue dans cette affaire, et une déclaration de cette sorte est bien différente de la déclaration générale du rapport.

M. WILSON (Elgin).—Je pense que ce que dit M. Lowe n'est pas exact, sauf pour Montréal, peut-être, mais je crois qu'un homme qui a vécu dans une ville en connaît quelque chose, et qu'il a pu arriver à la conclusion que plus de la moitié, et peut-être même les deux tiers de ceux qui reçoivent la charité de la corporation, sont des immigrants qui ont été amenés d'Angleterre. Je sais que là où je demeure les deux tiers de ceux qui reçoivent l'assistance de la ville et d'autres institutions, sont ces immigrants, et je crois que cette déclaration peut être prouvée par ce qui se passe à Toronto, Hamilton et ailleurs.

M. LOWE.—C'est une question de fait qui devrait être précisée; et on doit de plus remarquer que les immigrants de mauvaise classe se réunissent toujours dans les villes.

M. WILSON (Elgin).—Sans doute que bon nombre de ceux qui étaient peut-être immigrants ont dit qu'ils ne l'étaient pas. Je comprends cela parfaitement, et j'ai confiance dans la déclaration de personnes qui vivent dans la localité et qui connaissent parfaitement le caractère de ces hommes.

M. McNEILL.—Relativement à la proportion de ceux qui n'ont pas d'ouvrage, je dirai qu'il n'est pas déraisonnable de supposer qu'il pourrait y avoir un plus grand nombre d'immigrants, vu qu'ils n'ont pas eu les mêmes chances que ceux qui appartiennent au pays. C'est pourquoi, je ne crois pas qu'en admettant que nous établissons que la plus grande partie étaient des immigrants, ceci prouverait beaucoup. La question importante que nous devons considérer c'est de ne pas empêcher la venue des immigrants convenables, parce que la prospérité et l'avenir du pays dépendent de nos efforts pour attirer une bonne classe d'individus sur nos rives.

M. McMILLAN (Huron).—Relativement aux immigrants et particulièrement aux enfants, je désire déclarer qu'ils ne reçoivent pas toute l'attention qu'on devrait leur donner. Il y a un grand nombre de ces enfants au milieu des cultivateurs. La plus grande partie sont des filles, et je dois dire qu'elles se conduisent toutes bien, elles sont toutes maintenant des jeunes filles; mais il y a une chose que je désire dire, c'est que les enfants qui viennent dans ce pays devraient être soumis à une plus grande surveillance. Dans un ou deux cas, j'ai eu connaissance de leur arrivée, et je sais qu'ils n'ont pas été l'objet de soins convenables. Un système quelconque devrait être adopté pour que les enfants soient convenablement traités, convenablement vêtus et nourris, et pour qu'ils reçoivent une somme d'éducation suffisante, si on veut en faire des citoyens utiles. Je connais une famille composée de deux sœurs et d'un frère qui a émigré dans ce pays. Les malheurs de ces enfants les avaient réduits à la mendicité, mais leur mère avait quelque argent qui lui revenait, et dès qu'elle put le toucher, elle se mit à la recherche de ses enfants et les fit revenir en Angleterre. Je crois qu'il y en a beaucoup parmi eux qui sont des enfants de parents tombés dans l'infortune, et qui ne peuvent plus les tenir dans la position où ils avaient l'habitude de les faire vivre. En réalité, je crois qu'un système quelconque d'inspection devrait être adopté.

M. LOWE.—Relativement à cette question, les observations qui ont été faites me font remarquer une chose. Le département est en correspondance avec les personnes qui ont en mains l'administration des refuges et qui dirigent l'immigration de ces enfants, et la loi nous donne le pouvoir de refuser le débarquement de tous ceux qui ne conviennent pas pour les raisons qui ont été données. On pourrait exercer ce pouvoir de manière à exiger un certificat médical suffisant, avant qu'il soit permis à ces enfants de s'embarquer. Une autre observation se présente aussi à mon esprit

relativement à un des allégués que contient la pétition de Toronto et au sujet de ce qu'a dit M. Jury à l'égard des indigents (*paupers*). Je dirai qu'un indigent (*pauper*) est une expression technique en Angleterre, et lorsque des indigents sont expédiés, ils le sont par les *guardians* avec l'autorisation de la commission locale du gouvernement. Le département, par l'entremise du bureau du haut-commissaire, a établi avec la commission locale du gouvernement et ces *guardians*, des relations qui empêchent que des immigrants inconvenables, quels qu'ils soient, ne soient expédiés dans notre pays. La correspondance, à ce sujet, est très active et l'effet en est, à mon avis, très sensible. L'autre jour encore, j'ai vu M. Bridges, secrétaire de la société d'émigration de l'archevêque Canterbury, qui accompagnait un nombreux parti d'immigrants faisant la traversée à bord du *Sardinian*. Ce steamer est arrivé à Halifax ayant 1,100 immigrants à bord. Il me dit que jamais de sa vie, il n'avait vu nulle part, réunis ensemble des immigrants d'une meilleure classe que ceux qui étaient à bord du steamer. On en a maintenant fait la distribution, et bon nombre sont allés au Nord-Ouest. Mais pour ce qui est de l'immigration générale, les efforts du département tendent à empêcher d'immigrer ceux qui ne conviennent pas, et quant aux artisans et aux ouvriers, notre politique est telle qu'elle aurait pu être conçue par les conseils des chevaliers du travail. Ils tendent aussi à empêcher l'immigration des indigents (*paupers*), et nos relations avec les autorités impériales sont telles qu'elles ont cet effet.

M. McNEILL.—Qu'entendez-vous par indigents (*paupers*) ?

M. LOWE.—Je veux dire un homme qui compte sur l'État pour vivre. Je n'appelle pas indigent (*pauper*), un homme tout simplement pauvre. Le mot *pauper* est une expression technique en Angleterre. Comme je l'ai dit, la classe des indigents (*paupers*) impropres à l'immigration, ne peut pas, en réalité, par suite de nos relations avec les autorités impériales, immigrer dans notre pays, tandis que l'immigration des artisans, en tant que nous puissions la contrôler, est conseillée de ne pas venir ici et ne le fait que sur le conseil des amis ou des sociétés. Le but du département est d'amener des immigrants pour peupler les vastes régions du Nord-Ouest du Canada, pays presque aussi grand que l'Europe toute entière, ayant d'immenses ressources qui attendent la colonisation, et il est assurément de l'intérêt du travailleur de ce pays, autant que de l'industrie et du commerce, qu'on fasse venir des colons pour les installer sur ces plaines. C'est ce que notre département s'efforce de faire. Notre conduite est basée sur des motifs qu'on jugerait avoir été conçus dans l'intérêt des conseils des unions ouvrières. Relativement à la requête de la ville de Toronto, je crois qu'il est important, maintenant que la chose a été exposée, que le comité reçoive un état quelconque des chiffres exacts, et que ces chiffres devraient établir une distinction ; c'est-à-dire qu'ils devraient indiquer le nombre de simples vauriens ou de flâneurs de la ville de Toronto même, séparé de celui des immigrants récemment arrivés. J'ai la certitude que dans des villes comme Toronto et Montréal, il se trouve une plus grande proportion d'immigrants dans cet état de misère, que dans le reste du pays. Les personnes de cette classe se dirigent généralement vers les cités et les villes, et en présence des deux ou trois cents émigrants qui, dans ces villes, n'ont pas trouvé d'ouvrage ou refusent de travailler, on se demande si c'est un fait d'une importance suffisante pour mettre un frein à l'immigration dont nous avons tant besoin, et qui constitue peut-être l'intérêt le plus important de ce pays.

Au sujet des immigrants amenés par M. Watelet, dont M. Jury a parlé, il est très vrai que, lorsqu'il est venu au département, il m'a fait voir ainsi qu'au ministre de l'Agriculture, des documents signés par M. Watelet, faisant des promesses qu'il n'était certainement pas autorisé à faire, et qu'il avait imprimé, aussi sans autorisation, en tête de son papier, les mots, "Gouvernement du Canada." Cette action non autorisée a été soumise, il y a quelques mois, à l'attention du haut commissaire, et à la suite de la correspondance qui s'est échangée à ce sujet, cela fut bientôt réglé. Relativement aux immigrants qu'il a amenés à Montréal, le département fit faire une requête par son agent M. Daly, et je le priai aussi de demander à M. Bodard, secrétaire de la société d'immigration française, de se joindre à lui. M. Daly écrit le rapport que voici. C'est un exposé de faits :—

AGENCE FÉDÉRALE D'IMMIGRATION, MONTRÉAL, 25 avril 1888.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 23 courant, relativement à certains ouvriers amenés de Belgique à Montréal, par M. Paul Watelet, et me priant de voir M. Bodard, secrétaire de la société d'immigration française, de faire avec lui un rapport de chaque cas, et le transmettre au département aussitôt que possible. J'ai l'honneur de vous dire en réponse, qu'accompagné de M. Bodard, j'ai visité et vu aujourd'hui les individus ci-après mentionnés, tous immigrants belges, contre lesquels les chevaliers du travail ont fait des représentations très hostiles concernant les promesses que leur avait faites M. Watelet. Je me rendis à la nouvelle gare du chemin de fer Canadien du Pacifique, maintenant en voie de construction, et j'y trouvais les individus dont les noms suivent, et qui étaient employés en qualité de tailleurs de pierre; ils ont eu \$1.25 par jour la première semaine; depuis lors ils gagnent chacun \$2.50 par jour. Leurs noms sont: Florent Oger, Auguste Evrard, Emile Clayes et Pierre Buxin, ce dernier n'est arrivé que depuis dix jours et dès son arrivée il a eu de l'ouvrage, à \$2.50 par jour. Chacun d'eux s'est dit parfaitement satisfait de sa situation présente.

Je me rendis ensuite à la fonderie de M. H. R. Ives, où sont employés les personnes suivantes: Gédéon Pierard, Pierre Finet, Camille Jourdin, et Victor Goffe; tous gagnent \$1.50 par jour, espèrent avoir bientôt \$12.00 par jour. Ils sont maintenant parfaitement satisfaits, à ce point qu'ils ont écrit à leur famille de venir les rejoindre au mois de juillet prochain.

Ceux que nous vîmes ensuite furent Napoléon Bonton et Félicien Bonton, journaliers, et Victor Guimet, machiniste, qui travaillent maintenant pour la corporation à \$1.00 par jour, ils espèrent avoir de l'emploi comme chauffeurs sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, la semaine prochaine, à \$30.00 par mois. Ces personnes se disent aussi contentes de leur sort.

Je me rendis ensuite chez M. Reed, couvreur, où travaille Amour Duculot, à \$1.25 par jour, il gagnera plus tard \$1.50; il se dit aussi satisfait.

Je vis ensuite Jules Messelin, à la marbrerie de M. Reed. Il est charpentier et gagne \$8.00 par semaine. Sa femme travaille à la fabrication des cigares dans la manufacture de Fortier. Ils sont aussi bien contents de leur position présente.

Je vis ensuite Nevremont, travaillant chez M. Jeffrey, forgeron, de la Petite-Côte; sa position est bonne et il a écrit à sa famille de venir le rejoindre. Son petit garçon est au-si ici, et est employé dans l'imprimerie de M. Lovell, à \$1.25 par semaine. Il a l'intention de commencer des affaires à son compte dès qu'il aura les outils nécessaires, et il est très content et satisfait.

Julien Hypolite est employé chez M. Bain comme jardinier, sur le chemin de la Chine, sa position est bonne et il gagne un salaire raisonnable. Lui aussi se dit satisfait.

Emile Leclero, commis de pharmacie, est employé à \$2.00 par semaine et nourri. Il ne parle que le français, ce qui est un désavantage pour lui, néanmoins il réussit bien et il est content et heureux.

Lespol Lolien se dit typographe, mais il a refusé de travailler à ce métier. Parfois il se dit relieur et brasseur. Cet individu se plaint sans cesse, et il pourrait obtenir de l'ouvrage s'il le voulait, mais il est trop paresseux pour travailler. C'est le seul mécontent dans tout le nombre.

Ces gens constituent le nombre total d'immigrants belges contre lesquels des plaintes ont été faites.

Avec l'espoir que le susdit rapport sera satisfaisant et qu'il recevra votre approbation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN J. DALEY,
Agent fédéral d'immigration.

A. M. JOHN LOWE, Secrétaire du Département de l'Agriculture, Ottawa.

M. WILSON (Elgin) :—Quel est ce M. Daley ?

M. LOWE.—L'agent du gouvernement à Montréal, et il est responsable de l'exposé qu'il fait. Nous avons aussi une lettre de M. Bodard, secrétaire de la société d'immigration française, avec lequel nous n'avons absolument aucun rapport officiel. La lettre de M. Bodard est écrite en français et comporte précisément le même sens que celle de M. Daley. Il donne, toutefois, d'autres détails concernant plusieurs autres immigrants. Avec la permission du président, je vais en lire la substance; la lettre se lit comme suit :—

(Original)

MONTRÉAL, 25 avril 1888.

CHER MONSIEUR,—Vous avez écrit à M. Daley pour avoir des informations au sujet des derniers émigrants belges amenés par M. Watelet. M. Daley et moi nous avons été personnellement voir tous les ouvriers que nous avons pu rencontrer en ville, et je suis heureux de vous envoyer de mon côté les renseignements suivants, non seulement sur les Belges restés à Montréal, mais sur ceux établis ailleurs.

Florent Oger, Auguste Evrard, Emile Clayer, tailleurs de pierre. Ces ouvriers devaient aller à Winnipeg, mais j'ai pris sur moi de les garder à Montréal, parce qu'il n'y a pas d'ouvrage en pierre à Winnipeg; je leur ai fait remettre leur argent par la Compagnie du Pacifique. Il y avait de l'ouvrage pour eux à Scottstown, mais ils n'ont pas voulu y aller; nous les avons alors placés à la nouvelle gare du Pacifique, rue Windsor, comme tailleurs de pierre. Ils ont gagné, la première semaine, \$1.25, par jour et ils se plaignaient de ne pas gagner aussi cher qu'on leur avait promis. Cette semaine, ils gagnent \$2.50 par jour. Ils sont maintenant satisfaits et contents. A mon avis ces ouvriers sont inférieurs aux ouvriers canadiens, car ce ne sont pas les mêmes outils et les mêmes habitudes de travail, mais au bout d'un mois ou deux ils peuvent se mettre au courant. Ils ne peuvent donc prétendre, *en arrivant*, gagner le même prix que les Canadiens.

Pierre Begin, tailleur de pierre. Arrivé la semaine dernière avec une lettre de Mme Watelet pour moi, je l'ai envoyé immédiatement travailler à la gare du Pacifique; dès le lendemain il travaillait. Il gagne \$2.50 par jour. Très content.

Amour Duculot, zingueur, travaille chez Reed, rue Craig, une des meilleures maisons de Montréal, ne connaît pas l'ouvrage du Canada, est considéré par ses patrons comme ouvrier médiocre, gagne pour commencer \$1.25 par jour. On lui a promis \$1.5 quand il serait au courant du travail; s'est plaint parce qu'il croyait gagner \$2 et plus.

Jules Messelin, menuisier, travaille le bois chez Reed, marbrier, rue Ste Catherine à \$8.00 par semaine, ne se plaint pas et est très content; sa femme travaille à faire des cigares chez Fortier. Très contente.

Louis Dupont, horloger. A travaillé depuis son arrivée chez M. Schwob, Consul de France, à \$1.50 par jour. Était très content, et M. Schwob aussi. Est parti pour travailler ailleurs.

Gédéon Piérard, Pierre Finot, Camille Jourdin, Nestor Goffe, mouleurs. Travaillent chez M. Ives, à la fonderie. Ils gagnent \$1.50 par jour et s'attendent à être augmentés. Camille Jourdin se plaint de ne pas gagner autant qu'il le croyait—\$2.50 par jour. Il est chevalier du travail, et je crois que c'est lui qui est à la tête de ceux qui se sont plaints. Ils se déclarent satisfaits et disent qu'ils travaillent moins fort qu'en Belgique. Ils font venir leurs familles au mois de juillet, preuve qu'ils sont contents. Gagnaient dans leur pays de 4 fr. à 4 fr. 50, à ce qu'ils disent.

Victor Pierard, mouleur. A travaillé à la fonderie de Ives avec les autres, travaille maintenant à une autre fonderie. Content et ne se plaint pas.

Emile Leclaire, pharmacien. Est commis dans une pharmacie, rue Notre-Dame, gagne \$2 par semaine, nourri et logé. Ne sait pas l'anglais. S'attendait à gagner davantage. A quelque argent. Est venu en 2e classe sur le steamer.

Napoléon Bouton, journalier, Félicien Bouton, journalier, Victor Guinet, chauffeur. Ont été 8 à 10 jours sans travailler. Travaillent en ce moment à la Corporation à \$1.00 par jour. Se sont plaints de ne pas trouver d'emploi. Ces trois hommes

sont engagés pour la semaine prochaine comme chauffeurs par la Cie du Pacifique. Sont maintenant satisfaits et contents d'être en Canada.

Arnold Lambert, sellier.—N'était pas sellier. Est engagé maintenant sur la ferme de M. Turcot à Howick, (Townships de l'Est). M. Turcot est très content et écrit pour avoir un autre belge comme lui. Lambert ne se plaint pas.

Victor Doucet, cultivateur—Travaille chez un cultivateur de la Côte St.-Paul, est content mais s'attendait à gagner davantage.

Julien Hippolyte, jardinier—Travaille chez M. S. Bain, sur le chemin de Lachine. Est très content. Ses gages ont été augmentés de \$1 cette semaine par son patron. Ne se plaint pas.

J. Nedraumont, forgeron—Travaille chez Jeffrey à la Petite Côte. Est si content du pays qu'il a écrit à sa femme de venir avec ses autres enfants. A de l'argent et tous ses outils de forgeron. Veut prendre à son compte. Ne se plaint pas. Son fils âgé de 11 ans est entré comme apprenti chez Lovell. Très content.

Léopold Lalien, typographe—N'est pas typographe, a trompé l'agent en se disant typographe. Je lui ai trouvé moi-même de l'ouvrage chez M. Beauchemin, imprimeur, n'a pas voulu travailler, disant que ce n'était pas son métier. Est allé se plaindre, au journal le *Trait d'Union*, qu'il avait été trompé et qu'on lui avait promis \$2 ou \$3 par jour. Il dit qu'il est pressier et ne l'est pas. Chez M. Beauchemin il a déclaré être relieur. Dans la lettre que je vous ai envoyée, il dit qu'il va travailler comme menuisier. Je crois qu'il ne sait rien faire du tout. Il m'a avoué que depuis 10 à 12 ans, il travaillait dans une brasserie. N'a pas d'ouvrage, c'est le seul. C'est lui qui s'est plaint dès le lendemain de son arrivée. Il n'a pas d'ouvrage par sa faute. Ne peut pas être recommandé parce qu'il a trompé tout le monde. Sur 23 hommes arrivés à Montréal, il y en a donc 22 qui sont placés et contents.

Au Manitoba, tous ceux envoyés à St. Alphonse (environ 50) sont contents; le curé, M. Campeau, me l'a écrit. Ils ont pris des homesteads ou sont engagés. Plusieurs ont déjà écrit pour faire venir leurs familles. Un nommé Leroy possède une vingtaine de mille francs, M. Schumaker \$600, et plusieurs autres ont de l'argent. Il y en a sans doute qui sont venus à peu près sans argent, mais ce sont des *ouvriers agricoles*, qui ont tous trouvé de l'ouvrage sur des fermes. J'ai changé de l'argent chez le changeur à Montréal pour \$2,500 à \$3,000, mais ils avaient presque tous changé leur argent à Anvers. Les émigrants restés à Winnipeg, une vingtaine, ont tous été placés, M. l'abbé Cloutier me l'a écrit.

Quant aux mineurs qui sont partis pour les mines de charbon de Wellington (18), ils sont tous contents, car ce sont leurs amis de là-bas qui les ont fait venir. *Le Manitoba Free Press* du 3 avril a voulu ridiculiser ces familles belges en disant: "En fait de propriété, ce qu'ils avaient de plus précieux, était un coq de combat de fort ancienne race et d'une renommée illustre." C'est vrai, il y avait une famille qui avait un coq, mais elle avait aussi \$600. *Le Free Press* n'en a pas parlé.

Notre Société d'émigration est, vous le savez, opposée à l'émigration en Canada des ouvriers français et belges, elle leur conseille même de ne pas venir, elle dit sur ses circulaires que les ouvriers du pays suffisent, elle n'engage que les cultivateurs à venir; mais quand les ouvriers viennent malgré tout, nous faisons notre possible pour les aider. Nous avons conseillé à M. Watelet de ne plus envoyer d'ouvriers en Canada, et il n'en n'enverra que le moins possible. A mon compte, sur 106 émigrants belges, il y avait seulement 25 ouvriers, les trois quarts étaient cultivateurs; c'était le meilleur lot d'émigrants français ou belges qui soient jamais venus en Canada. Je souhaite que tous les émigrants qui viennent en Canada valent les belges de M. Watelet. Les trois quarts des émigrants anglais, irlandais, suédois, viennent sans argent ou à peu près, et je ne vois pas pourquoi on se plaindrait de 103 belges qui viennent ici apporter leur argent et leur travail.

A mon avis le premier voyage de M. Watelet est un succès; qu'il n'envoie plus d'ouvriers et ce sera parfait.

Crcy: z-moi, mon cher M. Lowe,

Votre tout dévoué,

(Signé)

A. BODARD, secrétaire.

M. JURY.—Était-ce le cultivateur ou le chimiste qui avait \$600 ?

M. LOWE.—C'était l'homme au coq de bataille. Je donne ces détails d'après l'abbé Cloutier, choisi par l'archevêque Taché pour veiller aux soins des immigrants dans le Nord-Ouest.

Dr WILSON.—Il peut se trouver que ces rapports ne soient pas dignes de foi, à l'exemple d'un certain nombre de ceux qui ont été faits relativement à l'immigration et à la population du Nord-Ouest.

M. LOWE.—Pour ce qui est de l'immigration et de la population du Nord-Ouest telle qu'établie par le recensement des trois districts en 1885 et de la province en 1885, je vais répondre à cette question d'une manière précise. L'augmentation de la population du Nord-Ouest, trouvée dans la circonscription dont je viens de parler, a été beaucoup plus considérable que l'immigration étrangère que nous avons dit avoir pris la route du Nord-Ouest ; mais elle a été loin d'égaliser le nombre réuni des immigrants et des canadiens des vieilles provinces qui sont allés au Nord-Ouests. Les habitants des anciennes provinces représentaient beaucoup plus que la moitié du total de ceux que nos agents ont dit être allés au Nord-Ouest, et par suite de différentes circonstances survenues après la disparition de la fièvre de la spéculation et par suite de la guerre, les gens sont partis en grand nombre avant la prise des recensements dont j'ai parlé. Je ne crois pas que les chiffres que donne le recensement du Nord-Ouest soit en quoi que ce soit décourageants. Au contraire, ils accusent une augmentation de population très remarquable, et si rien n'arrive, je crois qu'il y a tout lieu d'espérer—de fait, notre correspondance ne laisse aucun doute sur ce sujet—qu'il va se faire incessamment un mouvement d'immigration très considérable vers le Nord-Ouest. Je ferai mention d'un seul fait, et je dirai que dans une seule semaine, cette année, le nombre d'immigrants qui se sont rendus au Nord-Ouest était égal à la moitié de l'immigration totale de l'année 1836.

M. WATSON.—A votre avis, quel effet aurait sur l'immigration et la colonisation rapide du Nord-Ouest, l'abandon du droit de désaveu concernant les chemins de fer ?

M. LOWE.—C'est une question à laquelle M. Watson n'attend pas de moi une réponse catégorique. Cependant, je puis dire que tout ce qui peut empêcher le bruit et le mécontentement sera de nature à faciliter et à favoriser l'immigration. Il est de fait que le bruit et le mécontentement l'arrêtent, et je crois que le marché de l'immigration, c'est-à-dire le marché d'où vient la population—si je puis me servir de cette expression—est excessivement sensible aux impressions dommageables ou mauvaises, et j'ai la certitude qu'une histoire, surtout si elle est mauvaise, court et se multiplie comme les rayons du soleil. Elle fait bientôt le tour de la presse du Royaume-Uni.

M. WATSON.—Cette question a déjà été posée, et M. Lowe a donné une réponse. Je crois que l'immigration sera plus forte cette année, au Manitoba que l'année dernière, vu que le droit de désaveu a disparu.

M. JURY.—En réponse à M. Lowe, j'aimerais à lire un extrait d'une lettre de M. J. F. Redmond, qui fait aussi partie du comité législatif des Chevaliers du Travail. Cet extrait se lit comme suit :—

Liste des immigrants qui sont au numéro 70, rue des Inspecteurs, Montréal.

Nestor Goffe, garçon, engagé comme boulanger, nourri et logé à \$2 00 par jour ; il travaille dans une fonderie à 80 cts par jour ; âge, 24 ans.

Victor Pierrard, mouleur, engagé à \$ 1.00 par jour ; marié, deux enfants, sa famille est en Belgique ; âge, 34 ans ; il travaille dans la fonderie de M. Ives à \$1.25 par jour.

Pierre Finot, mouleur, marié, cinq enfants, sa famille est en Belgique : engagé à \$2.50 par jour. Il travaille à raison de \$1.25 ; âge, 50 ans.

Géleba Pierrard, mouleur, marié, quatre enfants, sa famille en Belgique ; âgé de 49 ans ; il travaille à raison de \$1.25 par jour ; il lui a été promis \$1.50.

Jourdin, Camille, marié, un enfant ; sa famille en Belgique ; âgé de 30 ans ; on lui a promis \$1.50 ; il travaille à raison de \$1.25.

Jules Messier, charpentier ; marié, un enfant, ici ; âgé de 27 ans ; on lui a promis \$2.50 ; il travaille à raison de \$1.50.

Omer Duculot, garçon, plombier; il lui a été promis \$2.50; il travaille à raison de \$1.25.

Victor Quinet, garçon, âgé de 45 ans; il lui a été promis \$3.50; il n'a rien à faire.

Auguste Joseph Bouton, marié, cinq enfants, sa famille en Belgique; on lui a promis \$2.50 et il est sans ouvrage.

Félicien Bouton, garçon; âgé de 24 ans; engagé à \$2.50; sans ouvrage.

Léopold Lalien, garçon, âgé de 31 ans, engagé comme pressier à \$3; il n'a pas encore d'ouvrage.

Voici dans quel état se trouvent ici les Belges: treize d'entre eux occupent trois pièces au numéro 70, rue des Inspecteurs, Montréal, sans amouplement, dormant sur le plancher et faisant leur propre cuisine; quelques-uns ont trouvé de l'ouvrage, mais d'autres sont encore à rien faire, ainsi que je vais vous en donner une liste. Si vous désirez écrire à Winnipeg, vous trouverez au verso de la lettre ci-incluse, l'adresse écrite au crayon. Ils ont fait la traversée à bord du steamer *Lake Ontario*; ils ont été mal nourris et ont couché sur des planches nues; ils ont payé de \$27 à \$28 pour leur billet de passage; quelques uns ont eu le privilège d'arrêter à Montréal (c'est-à-dire ceux qui étaient engagés pour Winnipeg) et devaient recevoir une remise de 70 francs en arrivant ici, mais ils n'ont reçu que 24 francs; le chemin de fer Canadien du Pacifique a payé cela, je crois.

M. Watelet est parti d'ici hier soir et il prend le steamer demain, je crois. Je regrette que nous n'ayons pu le faire arrêter, car une action en dommage ne nous serait pas d'une grande utilité.

Le PRÉSIDENT — En examinant les contrats de M. Watelet, que M. Jury a en sa possession, je remarque qu'il ne signe pas comme agent du gouvernement; le seul rapport qu'il ait avec le gouvernement consiste dans l'en-tête imprimé, quo, je présume, le gouvernement n'a pu empêcher. Tout de même, nous devrions encourager une immigration aussi bonne que possible; mais d'un autre côté on devrait entraver et empêcher, si cela se peut, l'immigration dont parle le conseil municipal de Toronto. Je crois que la meilleure manière d'arriver à quelque conclusion, serait de m'autoriser à écrire au greffier de la ville de Toronto et de me rendre compte du nombre des immigrants et de l'époque à laquelle ils sont venus. Dans la lettre de M. Taylor, je lis ce qui suit: "Pour me rendre à votre demande, j'ai l'honneur de faire rapport que le nombre de personnes qui se sont adressées à vous pour obtenir du travail, pendant les trois premiers mois de l'année, a été très considérable, s'élevant à plusieurs centaines." Or, pour rendre des représentations intelligentes au gouvernement, il serait nécessaire de trouver le nombre de ceux qui ont été envoyés ici par les *Poor Law Guardians* et autres institutions de charité; et s'il est constaté que ce système a été adopté en Angleterre, des efforts devraient être faits pour mettre fin à cela.

M. LOWE — Le comité devra se rappeler que le chiffre de 700 individus inconvenables, en supposant même que c'était tous des immigrants, se rapporte à une immigration de 90,000 dans le cours de l'année.

Le comité ayant autorisé le président à écrire au greffier du conseil municipal de Toronto, lève la séance.

PARTIE I—AGRICULTURE.

Le comité permanent de l'agriculture et de l'immigration s'est réuni le 11 mai 1888.

Le Dr E. PLAYTER, rédacteur du *Canadian Health Journal*, comparait devant le comité et fait l'exposé suivant:—

Depuis quelque temps j'ai très sérieusement songé à l'importance du rapport qui existe entre la maladie tuberculeuse chez l'homme et chez les animaux. Comme un certain nombre d'entre vous peuvent le savoir, je me suis beaucoup occupé de questions d'hygiène publique et aussi de recherches concernant les maladies de l'organisme humain. J'ai été frappé depuis plusieurs années du rapport qu'il y a

ontre les maladies des animaux et celles de l'homme. J'ai été graduellement très impressionné en constatant le fait, surtout dans les maladies tuberculeuses, et comme la plupart d'entre vous le savent, nombre de maladies attaquent également l'homme et l'animal. Je crois qu'il y a deux raisons pour lesquelles il serait peut-être opportun de mettre la question devant ce comité; d'abord parce que les maladies des animaux sont intéressantes pour un comité d'agriculture, et ensuite à cause des rapports qui existent entre ces maladies et l'hygiène publique, et en pratique, la colonisation.

Mon attention a été attirée, il y a deux ou trois ans, sur la question des maladies tuberculeuses, et dans le rapport du collège agricole et de la ferme expérimentale de Guelph, Ontario, je trouve ce qui suit : "les proportions que cette maladie a prises parmi les meilleures races de bestiaux dans ce pays sont alarmantes, pour plusieurs raisons; et le danger auquel le public est exposé par la consommation de la viande provenant de ces animaux n'est pas la moindre de ces raisons. Au point de vue économique la perspective est grave, vu que les pertes annuelles doivent être très considérables, et continueront d'augmenter tant qu'on prendra si peu de soin dans le choix de vaches et de taureaux sains." A compter de ce moment je devins plus intéressé à la question de la maladie tuberculeuse, je n'y avais pas beaucoup songé avant, mais depuis, je me suis mis en communication avec un bon nombre de médecins vétérinaires. J'ai envoyé de nombreuses circulaires aux médecins vétérinaires dans tout le pays, l'année dernière et l'année précédente, mais j'ai reçu bien peu de réponses. Celles que j'ai reçues déclarent que c'est une maladie qui s'étend de plus en plus et que des mesures devraient être prises pour l'arrêter. Je devrais, je crois, vous faire deux ou trois citations. Un médecin vétérinaire de Mitchell, M. Coates, dit dans une lettre en date du mois de février, il y a un an—(La question fut discutée par quelques médecins qui parlèrent de la porter devant le comité l'année dernière, mais il était trop tard.)—"J'ai en quatre cas de maladie tuberculeuse chez des vaches à lait depuis le mois d'octobre 1884, ce qui est plus que je n'en ai eu dans le cours des sept années antérieures de ma pratique. Deux de ces vaches soit mortes, la troisième a été vendue à un cultivateur pour quelques piastres, et je n'ai pas entendu parler de l'autre depuis; je suppose qu'elle souffre encore de la maladie." Le docteur Elliot, de Sainte Catherine, dit: "Je ne crois pas avoir traité plus de douze cas. Ces animaux appartenaient à de bonnes races, et je suis d'avis que celles-ci sont plus sujettes à la maladie. Quelques médecins vétérinaires m'informent que cette maladie est très fréquente dans le pays où ils vivent."

M. HE-SON. De quelle maladie parle-t-il ?

Dr PLAYTER. De la maladie tuberculeuse chez le bétail, dont j'ai parlé dans l'extrait de ce rapport. Un médecin de Galt, qui ne veut pas donner son nom au public, dit : " Cette maladie semble s'étendre davantage chaque année parmi le bétail de cette province. Le bétail bien soigné et gardé dans des étables bien fermées semble être plus sujet à la maladie. Je ne veux pas nuire à la vente de notre bétail à cornes courtes ou de notre propre troupeau en particulier, et je ne veux pas que mon nom soit livré au public ; " il dit donc, ainsi que vous pouvez le constater dans sa lettre, que la maladie se répand de plus en plus, chaque année, parmi le bétail.

Dr WILSON. Je ne crois pas qu'il vaille la peine de nous lire des lettres de personnes qui craignent de donner leur nom.

Dr PLAYTER. Je vais donner son nom. Il s'appelle Lemon. Il dit : je ne veux pas nuire à la vente de nos bestiaux à cornes courtes ou de notre propre troupeau en particulier, et je ne veux pas que mon nom soit livré au public, mais je suis prêt à vous donner toutes les informations que je possède sur ce sujet. J'ai une lettre de M. Glenside, de l'infirmerie vétérinaire du collège d'agriculture de Guelph. Il entre dans de grands détails et je ne sais pas si je dois en faire la lecture ou non. Depuis cette époque, au mois de février, je crois, j'ai eu une lettre du médecin vétérinaire en chef du Canada, le docteur McEuchearn; il partait pour un voyage dans les Townships de l'Est, dans le but de s'enquérir de ce même sujet, ainsi que vous le savez peut-être. Il m'a demandé de l'accompagner, mais je n'ai pu me rendre à son invitation. M.

Glenside dit : " Je ne puis dire que je pense la maladie très répandue, ou qu'elle augmente parmi les animaux de race ordinaire, dans le pays, quoiqu'elle existe jusqu'à un certain point parmi eux, mais je crois qu'elle est assez commune pour causer de la crainte." Il dit que le germe de la maladie se propage avec le lait parmi les animaux de races supérieures. Je crois très certainement que la maladie augmente particulièrement parmi les races fréquemment croisées *en dedans* telles que les *Durham* et les *Polled Angus*. " Naturellement nous ne voulons pas dire que le croisement des races *en dedans*, est la cause des maladies, mais si le germe existe dans les deux familles, des deux côtés, cela augmente la tendance à la maladie. L'année dernière nous avons perdu deux bêtes à cornes de la race *Polled Angus*, une vache et un taureau, qu'il serait difficile de surpasser quant à l'apparence physique, particulièrement la vache, et valant \$500.00 chacun. Le siège de la maladie se trouvait surtout dans les viscères." C'est ce que dit le vétérinaire en chef de la ferme agricole de Guelph.

Le général LAURIE.—Nous savons tous que la chose existe, nous savons que l'affection tuberculeuse existe.

Dr PLAYTER.—J'ai une lettre de M. McEachern, médecin vétérinaire en chef du Canada. Je ne connais pas particulièrement moi-même si cette maladie est fréquente en Canada, autrement que par ces déclarations. J'ai remarqué dans les journaux médicaux des Etats-Unis, que la maladie y est beaucoup plus fréquente et qu'elle augmente. De longs articles qui ont paru dans les principaux journaux médicaux des Etats-Unis, dans le cours des deux derniers mois, font voir que la maladie augmente beaucoup, et que sa tendance à se propager à la race humaine semble en être un caractère très grave, quoique des agriculteurs pratiques ne l'envisagent pas toujours à ce point de vue. J'ai cru qu'en amenant ce sujet devant vous, on pourrait démontrer ces rapports et la nature grave des maladies tuberculeuses. Je ne sais rien personnellement quant à la fréquence de la maladie, je ne sais que ce que j'ai appris par les réponses faites à mes questions.

M. HESSON.—Etes-vous médecin vétérinaire.

Dr PLAYTER.—Je suis médecin pratiquant.

Dr McDONALD.—Y a-t-il analogie entre la maladie tuberculeuse chez les animaux et chez la race humaine. Je sais qu'il y a divergence d'opinion.

Dr FERGUSON.—L'opinion générale est que la maladie est la même.

Dr PLAYTER.—C'est une seule et unique maladie. Le dernier numéro du *Medical Journal* de New-York considère la question à un singulier point de vue. Le rédacteur dit qu'il a fait des observations.

Dr FERGUSON.—D'après les renseignements que vous avez pu recueillir, sans lire les articles, est-ce l'opinion générale que cette maladie peut se communiquer par le lait à la race humaine.

Dr PLAYTER.—On n'a pas encore établi, pour ce qui est de la vache, si les tubercules existent dans les viscères et dans d'autres parties. Il n'est pas prouvé qu'en quelque endroit qu'il se trouve, le tubercule infecte le lait. Plusieurs prétendent que, tant que le pis n'est pas atteint de la maladie, on peut faire usage du lait, particulièrement s'il est bouilli. On a constaté que la température de la vache est de deux ou trois degrés plus élevée que celle du corps humain, et que la vache est naturellement sujette à la maladie tuberculeuse, que la maladie est particulière à la vache et que nous la contractons de l'animal. On dit que là où on ne fait pas usage de lait de vache, il n'y a pas beaucoup de maladie tuberculeuse, et que là où on en fait usage, la consommation et les maladies tuberculeuses se présentent plus souvent.

Dr McDONALD.—On croit que le lait de vache communique la maladie tuberculeuse à l'espèce humaine ?

Dr PLAYTER.—C'est ce qu'on croit généralement. Je puis vous en donner de nombreuses preuves.

Dr McDONALD.—Comment se fait-il que le tubercule chez l'espèce humaine soit si souvent héréditaire et que nous buvons tous du lait. La maladie ne devrait-elle pas offrir alors un caractère général, au lieu d'être restreinte à certaines

familles comme affection héréditaire. Supposé que vous et moi nous buvions du lait d'une vache atteinte de cette maladie, croyez-vous que la famille chez qui il existe une tendance latente à la maladie serait plus exposée à la contracter que nous qui buvons ce lait ?

Dr PLAYTER.—Oui.

Dr McDONALD.—Comment expliquez-vous le fait que le poison que nous buvons tous les deux ne produise pas la même maladie, toutes choses étant égales d'ailleurs.

Dr PLAYTER.—Je viens précisément de dire que les germes de cette maladie semblent être d'une nature particulière, il leur est évidemment très difficile de prendre racine. Ils n'affectent pas une personne comme la petite vérole ou la fièvre scarlatine. L'état du corps doit être particulièrement favorable, je ne crois pas qu'il y ait grand-chose dans la question d'hérédité. Naturellement, un enfant né d'une mère atteinte de la maladie peut en hériter. Nous n'avons pas encore de bien bonnes statistiques là-dessus, mais, à mon avis, la question d'hérédité ne va pas au delà.

Dr McDONALD.—Je crois que cette maladie est entièrement héréditaire. Il y a divergence d'opinion parmi les médecins sur la question de savoir si les tubercules sont produits par les bacilles ou si les bacilles produisent les tubercules. Qu'ils soient l'effet ou la cause, la question n'a jamais été décidée par la profession médicale. La divergence d'opinion est aujourd'hui plus grande qu'il y a cinq ans.

Dr PLAYTER.—Le *British Medical Journal* dit positivement, dans un article de fond, que l'opinion est unanime, que c'est la cause de la maladie. Il y a cependant une certaine divergence d'opinion quant à la question de savoir si c'est la cause directe.

Dr McDONALD.—La profession, en Allemagne, est aujourd'hui partagée sur la question de savoir si c'est l'effet ou la cause ; quel est l'objet exact de la discussion qui se fait devant nous ?

Dr PLAYTER.—Comme la maladie tuberculeuse semble augmenter, je viens de dire où elle existe. J'ai essayé de vous démontrer qu'il y a un rapport de communication réel entre la vache particulièrement et la race humaine, que c'est la cause de la consommation. Il y a deux raisons pour lesquelles j'ai cru devoir présenter cette question au comité. Premièrement, arrêter le progrès de la maladie parmi les animaux et puis empêcher qu'elle ne se propage à la race humaine, question à laquelle j'ai apporté beaucoup d'attention.

Dr McDONALD.—Si quelques membres de l'espèce humaine y sont plus exposés que d'autres, c'est une raison de plus pour nous faire minutieusement examiner la question.

M. McDONALD (Huron).—Si je comprends le docteur, le point qu'il désire établir, c'est que cette maladie se propage de plus en plus, chaque année, parmi les bestiaux et qu'elle peut se communiquer à l'espèce humaine en buvant le lait et en mangeant la viande, et qu'en conséquence, il est de la plus haute nécessité d'empêcher, si c'est possible, que la maladie ne se propage parmi les animaux. Est-ce là la question ?

Dr PLAYTER.—Oui, c'est la principale question.

M. McDONALD (Huron).—Il y a certaines parties du monde où l'affection tuberculeuse existe moins qu'en Canada, et il a été démontré qu'en Angleterre elle est aussi plus rare parmi les animaux. Dans les pays où l'espèce humaine fait usage du lait et de la viande, vous dites que la maladie étant moins fréquente parmi les animaux qui la transmettent à l'espèce humaine par le lait et la viande, le danger est moins grand, et par conséquent, la consommation moins fréquente. Or, règle générale, nous, en notre qualité de médecins, n'envi-geons pas la question à ce point de vue. Prenez, par exemple, les états de l'Ouest ; il n'y a pas autant de consommation là que nous en avons en Canada. D'un autre côté, il n'a été prouvé par aucun témoignage que le bétail y soit plus sain ou qu'il y soit moins exposé aux maladies tuberculeuses que dans ce pays. Prenez la Russie encore, le bétail est-il plus sain dans ce pays ? Sinon, il doit y avoir une cause pour expliquer cette différence, et le comité va avoir à examiner cette question : le tubercule existe-t-il naturellement dans l'espèce humaine ?

M. McNEILL.—Je ne vois pas quel rapport a tout ceci à la question qui nous est soumise, à moins qu'on ne prétende que la maladie ne puisse se développer que dans

les familles où elle est héréditaire. Si elle peut se communiquer à d'autres familles comme maladie héréditaire, votre point est parfaitement pris, et s'il y a des familles chez qui la maladie existe à l'état héréditaire, il n'en est que plus nécessaire de prendre des précautions.

Dr PLAYTER — Relativement à la question d'hérédité, il n'y a pas de doute que certaines personnes ont plus de dispositions que d'autres à la maladie, et qui que ce soit peut la contracter. Le germe est d'une nature particulière, et il se développe difficilement, particulièrement chez ceux qui sont prédisposés à la maladie, pour plusieurs raisons. Relativement à cela j'ai dit il y a un moment, lorsque le docteur Ferguson parlait des bestiaux atteints de la maladie, que cet article a trait au sujet particulier auquel vous venez de faire allusion. L'autour fait voir ici—et ceci est une nouvelle question sur laquelle il n'y a pas de statistique, et vous comprenez qu'il serait très difficile d'avoir une statistique comme celle dont vous parlez,—il fait voir qu'à certains endroits où les vaches sont en plus grand nombre, il existe plus de cas de maladies tuberculeuses parmi les hommes. Le docteur Brush, de Mount Vernon, N.-Y., dans un long article publié dans le *Medical Journal* de New-York, déclare, et il en donne, à mon avis, de très bonnes raisons, que la vache est le foyer primitif des maladies tuberculeuses, que nous la contractons tous de cet animal. La maladie vient de la vache tout comme la petite vérole; et il donne comme argument que la température de la vache est toujours un peu plus élevée que celle de l'être humain, et que, naturellement, l'homme ayant une température un peu plus basse ne prend pas la maladie; mais que si la température de son sang s'élève et s'il s'expose alors à l'infection, la maladie se développera. Nous savons tous combien peu de chose empêche le développement de la vie à la période voulue et au moment exact, et ces germes ne se développent pas chez un homme lorsque sa température est seulement d'un degré moins élevée. Peut-être que le germe ne se développe pas, et c'est la raison qui le porte à croire que la vache est le foyer primitif de la maladie tuberculeuse.

M. CHISHOLM — En admettant que la maladie existe et qu'elle se propage, pouvez-vous suggérer des moyens pour l'empêcher de se propager. Il est inutile d'entrer dans une discussion scientifique. Il n'y a que les messieurs de la profession médicale qui puissent faire quelque chose à ce sujet, si la maladie existe. Pouvez-vous suggérer des moyens de l'empêcher.

Dr. FERGUSON (Welland). — Je crois que c'est le sujet le plus important qui ait jamais été présenté à ce comité, et je puis vous assurer que si nous pouvons, de quelque manière que ce soit, arrêter la maladie qui ravage les animaux et les vaches de notre pays, nous rendrons un grand service à la classe agricole. Si nous pouvons examiner, et déterminer si, oui ou non, ces maladies peuvent se communiquer à la race humaine au moyen du lait, nous rendrons le plus grand service à la classe agricole et au pays, et je ne conçois pas qu'on dise que ce sujet est indigne de l'attention de ce comité. Je ne crois pas qu'un sujet plus important ait jamais été présenté à ce comité, et je crois qu'il est de son devoir d'étudier et d'examiner cette question autant que le temps à sa disposition le lui permettra. Je puis vous dire que les savants s'occupent aujourd'hui de la question de savoir si le plus grand nombre des maladies auxquelles la race humaine est sujette ne sont pas communiquées au moyen des animaux d'ordre inférieur. Nous voyons que la diphthérie se transmet souvent des chevaux à la race humaine; d'après des observations faites en Allemagne et ailleurs, on a constaté que les hommes faisant partie de la cavalerie etc., sont beaucoup plus exposés à la diphthérie que d'autres. Les savants ont découvert, et ils cherchent à s'en assurer, que c'est par la décomposition des substances animales déposées dans les tas de fumier, et le reste, que cette maladie se communique. La science cherche sur cette voie. La question n'a pas été décidée, M. le président, mais je dis qu'elle devrait être examinée d'une manière aussi parfaite que peut le permettre le peu de temps que nous avons à notre disposition. Je dis que ce comité devrait recommander à la Chambre, dans le but d'étudier et d'examiner cette question, la nomination d'un comité composé de médecins, si vous le voulez, et dont le but et le devoir seraient de s'y consacrer, de lui donner tous les moyens d'obtenir toutes

les données scientifiques qu'il pourrait obtenir dans le monde entier sur ce sujet et de faire rapport au parlement, afin que la maladie ne puisse pas se propager parmi les animaux ni se communiquer à la race humaine. Or, je crois qu'un grand nombre de personnes meurent dans ce pays de maladie tuberculeuse, sans que cette maladie soit constatée. Comme médecins nous éprouvons beaucoup de difficulté à la reconnaître pendant la vie. Nous savons que des personnes en meurent dans le pays, et à la suite de l'autopsie nous trouvons des tubercules dans les intestins, le foie et tout autre organe du corps; et le médecin n'a aucun moyen, pendant la vie du sujet, de s'assurer si, comme question de fait, des tubercules existent, sauf l'examen de l'expectoration, venant des poumons, où il les découvre à l'aide du microscope. Nous ne les constatons dans aucun autre organe du corps. J'ose prétendre que des centaines de personnes meurent dans ce pays de maladie tuberculeuse, sans que nous puissions découvrir la cause exacte de leur maladie; et il ne nous est pas permis de faire l'autopsie. Je répète, M. le Président, que c'est le sujet le plus important qui ait jamais été soumis à notre examen, et c'est une question qui devrait être examinée à fond. Ce comité devrait recommander la nomination d'un comité de la chambre pourvu de tous les moyens d'obtenir des renseignements des différentes parties du monde, avec mission d'en faire rapport à cette chambre, et que les résultats soient publiés dans le pays, afin d'arrêter la maladie jusqu'à un certain point et de l'extirper, autant qu'il se peut. Comme question de fait, je connais personnellement un cas où il s'agissait de fièvre typhoïde, à Galt, il y a quelques années; lorsque j'en fis l'examen avec mon confrère le docteur Sylvester, je constatai que dans chaque famille où la fièvre existait, le lait était fourni par un seul laitier, et nous découvrimmes qu'il nourrissait ses bestiaux avec des déchets recueillis aux portes des cuisines, où ils étaient déposés dans des barils à différents endroits de la ville. Nous ordonnâmes à toutes ces familles de ne plus faire usage de ce lait, et nous empêchâmes la maladie de se propager. Nous constatâmes que chaque famille atteinte de la fièvre typhoïde, à Galt, prenait du lait du même laitier, et la maladie était répandue dans toute la ville, et non pas restreinte à une localité ou à une famille particulière. Nous pouvons trouver la cause, au moyen d'observations, et je crois que cette question doit être étudiée à fond. Vous verrez qu'un grand nombre de maladies auxquelles l'homme est exposé sont transmises au moyen de la vache, et ce comité devrait adopter quelques mesures vu que nous sommes un comté d'agriculture. Nous sommes ici pour examiner et étudier avec soin différentes questions, et dans la mesure de notre pouvoir, pour protéger le public contre les choses de cette nature.

Le Général LAURIE.—Je crois que les témoignages prouvent en premier lieu qu'il y a beaucoup de maladies tuberculeuses, et il est à désirer que l'on trouve comment ces maladies peuvent être combattues si elles sont dangereuses pour l'humanité. Je partage l'opinion du docteur Ferguson, que c'est une question qui devrait être traitée par les hommes de la science. Nous qui n'appartenons pas à la profession, nous sommes en dehors de cette question; nous savons que les animaux en souffrent et nous croyons que les êtres humains en souffrent aussi, mais il n'appartient pas à ceux qui ne font pas partie de la profession de s'occuper de cette question. Elle convient plus particulièrement aux hommes de la science, et, conséquemment, je serais disposé à appuyer la recommandation du docteur Ferguson, et je demanderais que cette question soit d'abord renvoyée à un sous-comité de ce comité. Si vous le préférez, ce serait là la suggestion que je ferais, ou bien que ce comité recommande à la chambre de nommer une commission pour s'enquérir de l'affaire. Mon impression est que la maladie se répand tellement qu'il faut absolument, dans l'intérêt de notre classe agricole, que les animaux atteints soient abattus. Présentement il existe une loi en vertu de laquelle certains animaux tombent sous le coup de l'acte concernant les maladies contagieuses et peuvent être immédiatement abattus en dédommageant le propriétaire, car il est de l'intérêt de la société qu'ils soient abattus. Mais ce cas-ci n'est pas prévu, et il est très injuste que les propriétaires soient tenus d'abattre leurs animaux à leurs propres frais, lorsqu'ils ont le malheur d'avoir cette maladie dans leurs troupeaux. Conséquemment, je crois que la question devrait

être étudiée, ainsi que le suggère le Dr Ferguson, par un comité d'experts, d'hommes de la science qui s'y entendent.

M. CHISHOLM.—Je crois que ce n'est guère une question qui puisse être examinée par le comité au complet, parce que nous sommes parfaitement dans les ténèbres. Nous ne sommes pas un jury et nous sommes incapables de donner une opinion sur le sujet. C'est une question qui appartient à des experts et je suggérerais qu'elle soit renvoyée à un sous-comité composé de médecins. S'il est à désirer que ce comité fasse rapport à la Chambre qu'une commission soit nommée, je recommanderais cela aussi. Je sais que la maladie a pris des proportions graves dans ma propre province, et je crois qu'elle existe aussi dans les autres. Je sais que là où la maladie existe dans ma propre province, elle venait d'Ontario.

Dr McDONALD.—Je partage entièrement l'opinion de mon ami le docteur Ferguson, dans ce sens, que c'est une question qui ne peut être examinée par un comité mixte; mais je crois qu'à cause de son importance, il serait opportun que ce comité demande à la Chambre de nous constituer en comité spécial pour nous enquérir de l'affaire à la prochaine session, avec pouvoirs de faire venir documents et témoins, et faire un rapport à la Chambre sur toute la question, non seulement quant à la maladie tuberculeuse, mais relativement à tous les maladies contagieuses; et en agissant ainsi, nous pourrions en étudier un plus grand nombre qu'avec les témoignages que nous avons ici. Je suggère, conséquemment, qu'un sous-comité ne soit pas nommé maintenant, mais que la Chambre soit priée de nommer un comité.

Dr ROOME.—Ce monsieur s'est donné beaucoup de peine pour préparer le travail dont il va aujourd'hui nous faire part, et il n'y a pas de doute qu'il exposera son sujet d'une manière telle que, bien que quelques-uns d'entre nous, peut-être, ne soient pas qualifiés pour comprendre ces questions techniques, il sera intéressant pour eux dans ce sens qu'il indiquera comment cette maladie se communique de l'animal à l'homme. C'est une question contestée et les médecins diffèrent d'opinion. Je crois que vous trouverez peu de médecins qui diront que cette maladie peut se communiquer de cette manière; mais s'il peut jeter un nouveau jour sur le sujet, je crois que nous devrions prendre son travail en considération. Je n'ai pas de doute qu'il nous donnera des renseignements qui nous seront utiles.

Le PRESIDENT.—Le Dr Playter a fait son exposé au comité mais il peut se faire qu'il ait d'autres remarques à présenter.

Dr PLAYTER.—Je n'ai pas l'intention de retenir le comité par un long discours; je n'ai pas préparé un travail spécial, mais j'ai un grand nombre d'extraits que je pourrai lire si le comité l'exige. Ces extraits sont tirés des meilleures autorités. J'ai cru que je pourrais lire ces lettres dans le but de démontrer que la maladie augmente. Il y a un point dont on n'a pas parlé, et c'est la question relative à la viande de ces animaux. Elle est d'une importance égale à l'autre, sauf que les jeunes gens font un plus grand usage de la viande; mais, en somme, la viande est toute aussi importante, peut-être. En Allemagne et en Angleterre, il y a un système d'inspection, et on a constaté qu'une moyenne considérable—de 6 à 7 pour cent—des animaux engraisés et abattus pour le marché sont atteints de tubercules. C'est l'opinion d'un certain nombre des meilleures autorités que la viande communique la maladie plus facilement que le lait, à moins que le pis de la vache ne soit malade. Le *British Medical Journal* dit que la vache continuera de donner du lait avec plus d'abondance même, après que les tubercules l'auront atteinte, et qu'elle engraisera facilement. Il y a quelques années, j'ai constaté à Toronto qu'on avait l'habitude d'acheter des bestiaux maigres à l'automne, de les engraisser avec des déchets et du grain dans le cours de l'hiver et de les abattre au printemps. Pendant l'hiver le lait était fourni à la ville. Ceci se fait constamment dans d'autres villes, et je crois qu'il n'y a guère de doute, cette maladie étant si commune, que presque toutes ces vaches étaient atteintes de la maladie, sinon toutes. Ainsi le lait et la viande étaient infectés à la fois. Il y a deux ans, j'ai publié un pamphlet qui donne les plus anciennes et les meilleures autorités sur ce sujet, et comme je n'ai pas préparé de travail spécial, je le remets entre vos mains. Je désire tout simplement soumettre cette matière au comité, et je suis prêt à répondre aux questions que les

hommes de la science ou d'autres voudront bien me poser. Je ne crois pas que cette question doive être laissée aux seuls médecins, car moi qui, en ma qualité de médecin ai consacré tout mon temps depuis des années à ces travaux, j'ai beaucoup senti le besoin d'assistance en dehors de la profession.

M. WILSON (Lennox).—Si les hommes de profession ne sont pas capables de s'en occuper qui pourrait le faire ?

Dr PLAYTER.—Les médecins ont appris à guérir les maladies, mais quand on en arrive à la question de les prévenir, je crois que ceux qui sont en dehors de la profession devraient être intéressés.

M. McNEIL.—Avez-vous des informations à nous donner sur la fièvre scarlatine, en rapport avec le sujet qui nous occupe.

Dr PLAYTER.—Il y a eu récemment beaucoup de discussions au sujet des rapports qui existent entre les maladies chez la vache et les maladies chez l'être humain. Comme vous le savez, une maladie particulière a été découverte il n'y a pas longtemps en Angleterre, et la nature de cette maladie n'a pas encore été établie. Le Dr Cling, du département de l'agriculture en Angleterre, a semblé prétendre que la maladie qu'il a découverte chez quelques animaux d'une certaine partie d'Angleterre, est en réalité la scarlatine, la même qui affecte les êtres humains ; mais un monsieur en dehors du département, j'oublie son nom, s'est occupé de la question et il conteste cette prétention. De sorte que ce n'est pas une question réglée ; mais d'après les principaux journaux médicaux de l'Angleterre il est très évident qu'il y a quelque chose dans cette découverte. J'ai le dernier numéro ici, mais le journal n'a pas encore rendu sa décision à ce sujet. Toutefois, on croit presque universellement que c'est la même maladie. Il n'y a pas de doute que le poison de la scarlatine puisse se communiquer par le lait. Par exemple, le lait peut absorber tout poison existant tel que celui de la scarlatine, et il y a eu nombre d'épidémies de fièvre scarlatine causées par le lait ; mais la question de savoir si cette maladie de la vache est la scarlatine n'est pas réglée ; pas autant que celle des tubercules.

M. INNES.—J'aimerais à demander si le docteur s'est occupé de la maladie qui existe chez les animaux et qu'on appelle anthrax. Il s'est présenté des cas d'anthrax qui ont été fatals parmi des animaux en pâturage près d'une rivière, au printemps.

Dr PLAYTER.—Je ne savais guère que cette maladie existait en Canada. Elle a cependant beaucoup existé dans d'autres pays, et Pasteur en a fait une étude sérieuse. C'est une maladie particulièrement mortelle, mais je ne connais pas de cas où elle se soit communiquée. Cependant je crois qu'elle pourrait se communiquer dans le cas d'une autopsie particulièrement, et la maladie serait alors très grave et mortelle. Je n'ai pas entendu parler de communication spéciale de cette maladie comme pour la fièvre scarlatine.

M. INNES.—Croyez-vous que l'anthrax provienne de plantes nuisibles.

Dr PLAYTER.—On croit généralement que c'est une maladie purement contagieuse, transmise d'un animal à l'autre comme le sont toutes les maladies pestilentiennes.

M. INNES.—Comment se fait-il que lorsque les animaux vont à ce pâturage, ils sont presque immédiatement pris de cette maladie et qu'elle ne semble pas se communiquer à d'autres bestiaux que ceux qui vont à cet endroit ?

Dr PLAYTER.—Je sais que l'opinion générale est que c'est une maladie contagieuse, et on croit qu'il n'arrive jamais de cas sans qu'il y ait contagion quoique nous ne sachions pas, très souvent, comment la maladie a été transmise. Cependant nous savons qu'elle a dû être transmise par la contagion.

Le lieutenant-général LAURIE fait à ce moment une motion concernant un comité spécial.

Dr ROBERTSON.—J'approuve beaucoup ce qu'a dit le docteur Ferguson, et je répète avec lui que c'est un des plus importants sujets qui pouvaient être soumis à l'examen du comité, quoique je ne partage pas entièrement ce que le Dr a dit de cette maladie ou de la manière dont elle se transmet à l'espèce humaine. Toutefois, ce n'est pas ici qu'on doit discuter cette question. J'approuve l'attitude qu'a prise le comité quant à l'importance du sujet et je suis heureux de voir que le comité en ait agi ainsi. S'il y a dans ce pays quelque chose d'important, c'est bien la santé de notre population, et je crois que le département dont ce comité

fait partie,—le département de l'émigration et de la colonisation—devrait être aussi un département d'hygiène publique. La question des maladies contagieuses devrait être sous le contrôle de ce département, et il devrait avoir le pouvoir de s'enquérir des sujets dont nous parlons aujourd'hui. Il devrait y avoir des experts attachés à ce département pour faire les recherches, et j'espère que cette affaire va être poursuivie jusqu'à ce qu'on arrive à quelque bonne conclusion.

Dr WILSON.—Je suis convaincu que c'est une question très importante; que c'est une affaire qui devrait s'imposer à l'attention de ce comité, si, en adoptant les moyens qui sont maintenant suggérés, nous pouvions espérer arriver à des informations utiles; mais si nous constatons que nous ne pouvons le faire, que nous ne pouvons atteindre l'objet en vue, nous devrions hésiter à adopter les moyens suggérés par mon honorable ami. Tout en admettant que, si nous pouvions démontrer les rapports qui existent entre les animaux de race inférieure et les animaux de race supérieure, ce serait une bonne chose, nous devons en même temps examiner avec soin si nous pouvons arriver à ce but. Prenez l'état de la science telle qu'elle est aujourd'hui, vous verrez que les connaissances des savants sont si restreintes que nous ne pourrions compter beaucoup sur les informations qu'ils donnent. Pour ce qui est des tubercules, je crois que l'exposé fait par le docteur Playter n'est pas exact. Je crois que sa théorie est tout simplement une théorie. Elle peut être confirmée à sa manière de voir et conforme aux autorités qu'il a sous les yeux; mais pour nous, en venir à la conclusion que la consommation vient en premier lieu et uniquement du lait serait très absurde. Je crois que mon ami a dit distinctement qu'il ne croyait pas qu'il y eût un seul cas de tubercules dans l'espèce humaine, à moins qu'il ne fût dû à la prédisposition naturelle de la mère à la maladie. Il oublie totalement le père. Le père pourrait être aussi malade que possible, mais le germe de la maladie est transmis par la mère. Mon ami fait signe que non, je l'ai, cependant, compris ainsi. S'il désire répudier cette doctrine, j'ai en donnerai l'occasion, mais c'est sa théorie telle que je l'ai comprise. Nous savons tous que la maladie peut être inoculée par l'usage du lait, et nous savons aussi qu'elle peut être causée par des rapports avec les animaux de l'ordre inférieur comme dans le cas de la diphtérie, ainsi que l'a dit le Dr Ferguson. La question qui se présente ensuite est celle-ci: la maladie a-t-elle été contractée de l'animal ou a-t-elle été contractée par suite des conditions de l'étable? C'est la question que nous avons à régler. Vous demandez la formation d'un comité d'enquête spécial, mais pourriez-vous obtenir des résultats définitifs? La science est-elle suffisamment avancée, soit la science vétérinaire ou la science médicale, pour permettre à ce comité de se former une idée précise et tangible qu'il puisse communiquer au parlement du Canada? Pour ma part, je ne crois pas que nous soyons aussi avancés. Ainsi, en Angleterre, où les sciences sont plus cultivées qu'en Canada, et où les savants ont minutieusement étudié la question de savoir si les tubercules qui existent chez les animaux de l'ordre inférieur peuvent se communiquer aux animaux de l'ordre supérieur, ils n'en sont pas encore venus à une conclusion qui leur permette de recommander au parlement britannique aucuns moyens pour empêcher cette maladie de se propager. Allez aux Etats-Unis; allez en Allemagne ou en France, où, je crois, la science médicale a atteint le plus haut degré, et vous verrez qu'ils n'ont pas pu accomplir ce que vous nous proposez. La chose me semble très déraisonnable. De plus, mon ami le Dr. Playter, dit qu'on doit prendre en considération le fait que la viande des animaux abattus, absorbée dans le système, peut produire la maladie; et il cite, à l'appui, des cas arrivés à New-York, où des laitiers ou des personnes faisant le commerce d'animaux maigres, les nourrissent, pendant l'hiver, et les vendent pour en faire du bœuf, au printemps. Or, c'est un principe reconnu que lorsque les tubercules existent, soit dans les poumons ou dans tout autre organe du corps, vous ne pouvez engraisser l'animal. Avez-vous vu quelqu'un engraisser une fois atteint de consommation? Vous savez tous mieux que cela. Dès que vous pouvez refaire le système et mettre les organes en bon état, dès que le système devient vigoureux, vous constatez que la maladie tend à disparaître. Le traitement serait le même chez les animaux que chez l'homme et la femme, et cet exemple ne vaut rien du tout. D'un autre côté, dire ou vouloir faire croire que quelque soit l'état du système, qu'il ait une tendance aux scrofules

ou à la consommation ou non, la maladie ne se développera pas dans l'espèce humaine à moins qu'on ne fasse usage de lait, c'est avancer devant ce comité ou devant qui ce soit, une théorie vicieuse, fautive et dénuée de fondement. Ainsi donc, je ne puis voir quels avantages peuvent résulter de la nomination d'un comité de ce genre. Tout en désirant vivement faire tout en mon pouvoir, et employer tous les moyens par lesquels nous pourrions empêcher la maladie de se propager parmi les animaux de l'ordre inférieur, je ne puis comprendre, dis-je, quelle méthode vous allez adopter ou quel moyen vous allez employer. Il est vrai que le lait des animaux nourris d'aliments impurs ou abreuvés d'eau malsaine, peut développer ou produire la fièvre typhoïde ou toute autre maladie. Toutefois, je ne puis assurément voir l'utilité des résolutions proposées par l'honorable monsieur, et je ne croirais pas pouvoir faire consciencieusement partie de ce comité, car je sais que les recommandations que ce comité pourrait faire, seraient parfaitement inutiles et de nature à induire en erreur.

Dr FERGUSON.—Le but de ce sous-comité serait de faire rapport au comité, après avoir examiné les témoignages que nous avons ici, et de recommander quelques mesures. Il est inutile de parler de cette question. Le sous-comité sera assurément assez laborieux pour lire les rapports et les articles de journaux, etc., et en faire rapport au comité de l'agriculture, libre ensuite à ce dernier de prendre les mesures qu'il jugera convenables.

Dr McDONALD.—Je dirai avec mon ami que nous connaissons très peu de chose relativement à cette maladie; mais nous voulons en savoir davantage, et en nommant un comité de cette nature, le but serait de recueillir les meilleurs renseignements sur la question qui nous occupe, et nous serons, peut-être, plus sages dans un an d'ici que nous ne le sommes maintenant. Ce n'est que par des moyens de ce genre que nous pouvons le devenir.

Dr PLAYTER.—Je pense avoir dit qu'en matière d'hérédité, je croyais qu'une mère affectée de tubercules pourrait donner naissance à un enfant atteint de la même maladie et pas au delà; mais je pense que l'hérédité dont nous parlons ordinairement résulte plutôt de l'union de l'organisme du corps simplement, ce qui est le cas chez les lymphatiques. Je suis loin de vouloir dire que la maladie viendrait uniquement de la mère. Quant aux observations du Dr Wilson sur la faculté d'engraisser, je n'ai que des informations générales. J'ai vu moi-même des bestiaux engraisser lorsque les tubercules existaient en grand nombre dans l'organisme, ils se trouvaient sur la ferme agricole; au début de la maladie le bétail engraissera. Il est dit ici, en toute lettre, que les animaux donneront plus de lait lorsqu'ils sont atteints de cette maladie. Naturellement si la maladie est très avancée, tout doit céder devant elle, et quelle que soit la nourriture qu'on leur donne ils ne peuvent plus engraisser; cependant, une vache atteinte peut engraisser et elle peut donner du lait en abondance.

M. CHISHOLM.—Je suis d'avis que cette discussion se prolonge trop. Je crois que les messieurs qui composeront ce comité pourront étudier les différentes maladies. Nous savons que la maladie existe et nous essayons d'empêcher qu'elle ne se propage. C'est avec plaisir que j'appuie la résolution, et l'année prochaine, nous aurons probablement plus de renseignements à ce sujet.

Dr WILSON.—Il dit que dans les cas où les tubercules existaient chez les animaux on a pu les engraisser. Naturellement, il doit avoir des informations dignes de foi. Nous savons qu'il n'en est pas ainsi chez les êtres humains si le fait se produit parmi les animaux.

Dr FERGUSON.—Au début de la maladie sans doute, et non pas après qu'elle s'est emparée du système

Dr WILSON.—Alors, je dis qu'il est établi, d'après les témoignages mêmes qu'il a produits pour démontrer l'existence de la maladie chez les animaux, l'existence des tubercules, que ces témoignages prouvent que la maladie chez les animaux et la maladie dans l'espèce humaine ne sont pas semblables, qu'elle n'est pas identique chez les animaux d'ordre inférieur et chez l'homme. Or, l'information qu'il a donnée que le bétail de race supérieure est plus sujette à cette maladie que le bétail de race inférieure,—nous savons tous que le premier est gardé dans des étables et que le dernier est plus ou moins exposé au mauvais temps,—me fait songer qu'une maladie

inflammatoire pourrait bien être prise pour des tubercules. J'attirerai l'attention du docteur sur le fait que, par l'acte concernant les maladies contagieuses, le ministre de l'agriculture peut à présent, s'il apprend qu'un animal est atteint de tubercules, faire abattre cet animal. L'acte concernant les maladies contagieuses met cette maladie au nombre des maladies contagieuses. Conséquemment, il a le pouvoir de faire abattre les animaux, et le propriétaire de l'animal serait indemnisé.

M FISHER.—Il n'en est ainsi que depuis quelque mois.

Dr FERGUSON.—Il n'est nullement question de la destruction des animaux. La question est celle-ci : est-il possible par des moyens quelconques, d'empêcher la maladie de se propager parmi les animaux ou l'espèce humaine. Il s'agit tout simplement de recueillir des informations, et de recommander des mesures que le département puisse adopter, ou de suggérer certaines lignes de conduite au département même. Naturellement, il est très difficile pour les hommes qui n'appartiennent pas à la profession, de s'occuper de l'affaire, comme maladie. Relativement au début de la maladie tuberculeuse, le Dr Wilson sait que des milliers de personnes meurent avec des germes de tubercules sans cependant succomber à cette maladie. J'ai fait, à l'hôpital Bellevue, l'autopsie d'une multitude de personnes qui avaient dans leurs poumons des cavités assez grandes pour contenir un œuf, et qui cependant sont mortes de la fièvre typhoïde.

Dr WILSON.—Avez-vous eu la preuve que c'était des tubercules ?

Dr FERGUSON.—Oui ; nous avons examiné les poumons au microscope et nous avons trouvé des dépôts de tubercules. Si le Dr Wilson veut bien suggérer aucun autre mode pour obtenir ces informations, je veux bien l'écouter ; mais le comité ne ôtera rien au pays. Il s'agit tout simplement d'obtenir toutes les informations possibles, et sur ces informations le comité pourra prendre les mesures qu'il jugera utiles.

Dr WILSON.—Je n'ai pas d'objection à ce que ceci se fasse.

Dr McDONALD.—Le Dr Wilson n'a pas dit que cette maladie ne peut pas se transmettre d'un animal de race inférieure à un animal de race supérieure ; mais un très grand nombre de médecins éminents sont d'avis que la chose ne peut se faire. Ce comité peut recueillir des informations.

Le PRÉSIDENT.—Il serait malheureux que cette discussion fût interprétée de manière à faire croire que cette maladie existe ou augmente. Il y a une très grande divergence d'opinion sur cette question parmi les médecins.

A la suite d'une nouvelle discussion quant au mode de procéder, il est décidé que le sous-comité qui a été nommé fasse rapport au comité d'Agriculture.

F. B. ANDERSEN, journaliste de Winnipeg est entendu :—

Je ne désire pas faire de discours au comité parce que je vois que le temps à sa disposition est très court, je préférerais plutôt répondre à des questions, et je serais ainsi plus en état de répondre aux besoins du comité. Je suis convaincu que les hommes qui sont réunis ici ont à cœur les intérêts du pays, et comme c'est un comité d'immigration tout autant qu'un comité de colonisation, vous devriez examiner à fond la question générale d'immigration. Quant à l'immigration scandinave, le comité lui a toujours donné une minutieuse attention. Je suis dans le Nord-Ouest depuis près de quatre ans, et j'ai vu ce qui se passait relativement à l'immigration en général ; j'ai aussi des notions sur le commerce de ce pays, et je puis dire que le résultat de mes observations m'a donné une opinion plus élevée de l'importance de l'immigration pour la colonisation de ces vastes régions, que je ne m'en formais avant. J'ai parcouru le Manitoba et une partie du Nord-Ouest, et vous comprendrez facilement que, dans un grand continent presque aussi étendu que l'Europe, on ne peut acquérir que peu de connaissance dans deux ou trois ans. Toutefois, j'ai étudié les rapports publiés, et je suis convaincu que c'est d'abord un assez bon, voire même un très bon pays, et qu'il est capable de contenir une population de plusieurs millions. Je n'entends pas parler uniquement du Manitoba et du Nord-Ouest, mais aussi de la Colombie Britannique. Les avantages qu'il offre à la colonisation ne sont pas inférieurs au nord de la province d'Ontario. Naturellement le sud d'Ontario est le plus beau pays que j'aie jamais vu. J'ai aussi parcouru les États-Unis, et je crois que le

Nord-Ouest est destiné à devenir un grand pays. La grande question qui se présente donc, est de savoir comment vous pouvez coloniser le pays le plus rapidement, et je crois que si le Canada est appelé à devenir une grande puissance, il devrait occuper non pas la seconde place mais la première. Je désire vivement faire comprendre au comité que je suis convaincu qu'on peut faire beaucoup pour son développement. Quoiqu'on ait fait beaucoup, il y a encore plus à faire. Nous ne faisons que commencer d'ouvrir cette vaste région de 500,000 milles carrés. Seul, le nord de l'Allemagne a une population de 50,000,000 d'âmes, et vous voyez ainsi ce que peut devenir le Nord-Ouest. La population qui y émigrera le plus probablement est celle du nord de l'Europe. Les Allemands, les Scandinaves et les Anglais seront en général les meilleurs colons, sans exclure toutefois les Français qui y sont déjà acclimatés. Mais je parlerai plus particulièrement de l'immigration scandinave. Il y a de neuf à dix millions d'âmes en Norvège, en Suède et en Islande. Je suis le représentant de la nationalité la moins nombreuse, qui de compte que 73,000 ou 74,000 âmes, les Islandais. Je sais que les Scandinaves, s'ils ne sont pas les égaux des Anglais et des Allemands, ont les qualités qui les rend propres à en faire les pionniers et l'avant-garde de la civilisation dans la colonisation des pays nouveaux. L'immigration se continue depuis 25 ans et plus, et il y a maintenant deux millions de Scandinaves aux Etats Unis et vingt-cinq mille en Canada. Les Islandais, au nombre de 6,000 à 7,000, soit un douzième de la population du pays, sont venus s'établir ici, et ceci est dû en grande partie à l'influence de M. Duff et aux efforts du gouvernement canadien. Je puis dire que les deux ont fait tout autant, et probablement plus, pour les Islandais que pour toute autre nationalité. Pour ce que j'en sais, je crois que ces Islandais sont assez satisfaits de leur sort en général, et qu'ils ont résolu d'adopter le Canada pour patrie. Il y a, en tout et partout, de 9,000 à 10,000 Islandais en Canada, il en est allé quelques-uns dans Ontario, mais la grande partie s'est dirigée vers le Manitoba et le Nord-Ouest, et quelques-uns commencent maintenant à se diriger vers la côte. Il y a au Manitoba près de 5,000 Islandais et ils ont fait de grands progrès dans le cours de huit années. Pendant les premières années, les débuts ont été très difficiles et peu de chose a été accompli, mais depuis que je suis arrivé là-bas, voici qu'elle a été le mouvement de l'immigration: en 1885 les immigrants venus au Nord-Ouest étaient au nombre de 300.

Par M. Hesson :

Q. Voulez-vous parler des Islandais? R. Oui; je parle des Islandais. L'année suivante, en 1886, il y en a eu 500, et l'année dernière 1,800. Le courant de l'immigration a été naturellement retardé par suite des difficultés du Manitoba, causées par l'insurrection, et le reste. Ces difficultés n'ont pas affecté les Islandais moins que les autres, mais maintenant ils commencent à venir et à la partie occidentale du lac Manitoba, on trouve présentement environ 2,000 Irlandais dont un bon nombre sont propriétaires de leurs terres. A Argyle, il y en a de 500 à 600 qui se sont établis sur des terres le long du lac Manitoba. A Assiniboia il y a deux colonies, et une à Alberta, ainsi qu'à Calgary; et dans la Colombie Britannique on trouve des colonies à Vancouver et à Victoria. Dans Ontario, il y a de petites colonies, à Muskoka et à Port Arthur. Je désire, cependant, faire remarquer l'immigration croissante qui a eu lieu dans le cours des trois dernières années. Ce n'est pas le résultat d'un travail particulier, mais c'est le résultat général des efforts réunis des colons mêmes, que je place au premier rang des agents, et des soins apportés par les autorités à leur succès. Vous avez reçu un douzième de la population de l'Islande en 14 ans, et dans le cours des trois dernières années, 3 p.c. de sa population; ce résultat est dû simplement à la conduite du gouvernement dans cette affaire. Je ne parle pas des partis politiques. Je crois que nous devrions être au dessus de cela, mais dans l'intérêt général du pays, je désire proclamer la vérité et dire que vous devez à ces efforts réunis d'avoir eu 3 p.c. de la population de l'Islande dans le cours des trois dernières années; l'année dernière, vous en avez eu près de 1,800, soit un huitième de la population totale des colons, comme résultat de ce travail. Conséquemment, je crois que nous pourrions obtenir 1 p.c. de toute la population scandinave, ce qui s'élèverait à 90,000 par année. Il y a une immigration de 100,000 aux Etats-Unis. Ce n'est pas la faute

d'un département ou particulier, mais c'est la faute des circonstances, et si nous désirons que cette population vienne ici, nous devrions favoriser les établissements des 25,000 scandinaves qui sont déjà ici, car ce sont indubitablement les meilleurs agents que nous puissions avoir. En favorisant tout simplement leur établissement et en leur aidant à devenir des colons prospères, vous travaillerez à votre œuvre d'immigration. Je désire simplement diriger votre attention sur cette partie de l'immigration de ce pays, et j'ai l'honneur d'exprimer l'opinion que, quoiqu'on puisse faire davantage, peut-être, l'immigration des Islandais a dépassé de beaucoup, je crois, celle de toute autre nationalité, et quant à leurs progrès, on sait qu'ils sont venus ici sans autre chose que leurs bras, leur bonne constitution et leur désir de travailler. Je ne sais pas si ce sont tous de bonnes gens, mais je n'en connais pas un qui soit devenu une charge pour le public, à l'exception du premier détachement qui a immigré. Ceux-ci ont reçu des secours parce qu'il y avait de la maladie parmi eux, mais je suis heureux de pouvoir dire que quelques-uns remboursent ce qu'ils ont reçu. L'hiver dernier, à l'époque où il ne se faisait pas de travaux au Manitoba, il en est qui ont dû être secourus, je veux parler des 1,800 qui sont venus en détachements de 500, 300 et 800. Quelques-uns ont émigré dans l'automne, mais je crois qu'il n'y en a que vingt qui ont eu des secours de la municipalité de Winnipeg, le dernier endroit où je désirerais les voir s'établir, vu que c'est une ville qui a déjà un surcroît de population. Si les Islandais, qui ne sont pas les égaux des autres scandinaves dans les arts—nous sommes en arrière d'eux en toute chose, nous n'oublions pas que nous vivions au pôle depuis 900 ans—peuvent venir ici et devenir indépendants dans deux ou trois ans, gagner suffisamment pour vivre, être d'assez bons citoyens et cultiver leur terre, je crois que ceci parle en leur faveur. Ils ont de cinq à dix acres de terre en culture à Gimli, et de 50 à 100 acres à Argyle; en quatre ans ils ont cultivé de 20 à 40 acres, et ils se trouvent en possession de 20 à 30 têtes de bétail.

Par M. Robertson :

Q. J'aimerais à vous demander si vous êtes satisfait des règlements concernant les terres de ce pays? Voudriez-vous qu'on leur donnât une plus grande étendue de terre à cultiver, ou pensez-vous qu'ils en aient suffisamment? R. Oui, monsieur; ils ont plus de terre qu'ils n'en peuvent réellement cultiver. Pour ce qui est des lois du pays, ce n'est que maintenant que les Islandais sont en état de donner une opinion à ce sujet. Je ne crois pas qu'il soient beaucoup en arrière des autres pour apprendre ou dans les efforts qu'ils font pour connaître les lois du pays, et, quoique j'aie constamment travaillé au milieu d'eux, je ne les ai pas entendus formuler de plaintes bien sérieuses à l'égard des lois ou des règlements. Ils éprouvent parfois quelques délais à obtenir leur patente, et ils se présentent de petites difficultés comme pour toute autre nationalité.

Q. Est-ce qu'on leur donne des moyens faciles d'obtenir leur patente? Existe-il des difficultés sous ce rapport? R. Je crois que le gouvernement a touché la note en mettant des hommes de leur propre nationalité pour leur aider dans cette affaire. Le gouvernement m'a nommé il y a deux ans; je n'ai pas pu y apporter toute l'attention que j'aurais désiré parce que j'ai eu trop d'autre besogne. Mais cette partie du service est exécutée par des personnes de leur propre nationalité, qui les représentent auprès des commissaires des terres à Winnipeg.

Q. Et ils sont satisfaits de leurs terres? R. Je ne dis pas qu'ils sont tous satisfaits, mais en général je ne crois pas qu'ils aient beaucoup à redire contre les règlements.

Par M. Cochrane :

Q. Publiez-vous un journal dans leur propre langue? R. Oui; je publie un journal depuis près de deux ans.

Q. Laissez-vous entendre généralement dans le journal qu'il vaudrait mieux pour eux apprendre l'anglais, ou êtes-vous d'avis qu'ils doivent conserver l'usage de leur propre langue? R. Je me suis fait un devoir d'agir avec précaution en tout ce qui a trait à nos coutumes et à notre nationalité. Si nous essayions d'insister sur l'avantage qu'il y aurait pour eux d'adopter tout ce qui est anglais, nos compatriotes,

en Islande, pourraient dire que nous perdons notre nationalité. Mais voici ce qui a été fait : on les a fortement engagés à fréquenter les maisons d'éducation, et ils ont assez bien suivi ce conseil. Ils leur faut nécessairement apprendre l'anglais. Ils ont l'habitude de lire, c'est un peuple qui lit et qui apprend assez vite.

Par M. Robertson :

Q. Les établissements sont assez rapprochés les uns des autres, n'est-ce pas ? Ils se sont groupés en petites colonies ? R. Ils demandèrent d'abord une réserve, mais depuis lors il s'est établi de petites colonies ici et là, du Manitoba à la côte. J'ai insisté sur le fait qu'ils ne devaient pas former une réserve. Les colonies devraient être assez nombreuses pour que leurs membres puissent maintenir leur propre église et s'aider les uns les autres, mais elles ne devraient pas l'être assez pour exclure l'influence de la civilisation anglaise et les avantages qui en résultent.

Par M. Chisholm :

Q. Vous connaissez bien la population de ces colonies ; pouvez-vous nous dire s'ils écrivent à leurs parents et quels rapports ils font ? Disent-ils qu'ils sont contents ? Pressent-ils leurs amis de venir, engagent-ils ceux restés en arrière à les suivre ? R. Leurs lettres sont généralement favorables. Il y a naturellement des exceptions, selon l'expérience qu'ils ont acquise, les difficultés qu'ils rencontrent et l'ouvrage qu'il y a au pays. Si l'ouvrage abonde, vous les verrez parfaitement satisfaits.

Par M. Trow :

Q. Ne croyez-vous pas que ce soit une erreur de les laisser s'établir le long du lac Winnipeg ? Il y en a là près de 2,000, je crois ? R. Comme l'eau est nécessaire au poisson, la mer est nécessaire aux scandinaves. Ils grandissent sur le bord de la mer et ils aiment les montagnes et les beaux panoramas. Ils sont ce que certaines personnes appellent impressionnables, c'est-à-dire, ils aiment la poésie. S'ils se sont établis auprès du lac c'est parce qu'ils le préfèrent.

Q. Mais la terre n'est pas aussi bonne ? R. La terre est humide, mais cela suffit pour l'élevage des animaux et la pêche, et c'est ce qu'ils connaissent le mieux lorsqu'ils arrivent ici.

Par M. Robertson :

Q. Votre attention a-t-elle été attirée sur les provinces maritimes ? Vous dites que la mer leur convient mieux ? R. Je crois que la concurrence est déjà trop considérable dans les provinces maritimes. Les terres sont généralement prises et il leur faudrait lutter avec les anciens colons.

Q. Il y a cependant encore une immense étendue de déserts ? R. Trop déserts.

Le général LAURIE.—Nous avons eu dans nos provinces une colonie islandaise, mais ils ont tous été placés sur des rochers à douze milles de la côte, et on nous avait dit qu'ils pouvaient cultiver et faire la pêche. Ils se dégoûtèrent, quelques-uns allèrent au Dakota et d'autres au Manitoba. Je les considérais comme d'excellents travailleurs. Naturellement, je préfère la main-d'œuvre du pays lorsque je puis me la procurer, mais lorsqu'il me faut avoir de la main-d'œuvre étrangère, je préfère les Islandais à tous les autres.

M. ANDERSEN.—Dans mon journal j'ai adopté comme système de leur faire connaître d'une manière aussi impartiale et aussi véridique que possible toutes les parties du Canada. L'immigration qui vient au Manitoba et au Nord-Ouest est généralement amenée par les lettres que les colons envoient continuellement au pays. Je les prie de donner autant qu'ils le peuvent une idée générale du pays.

Par M. Hesson :

Q. Quelle est la circulation de votre journal ? R. J'ai expédié en Islande 600 exemplaires.

Q. Six cents exemplaires hebdomadaires ? R. Oui.

Q. Comment sont-ils distribués ? R. J'ai les noms de presque toutes les personnes en Islande.

Q. Comment votre imprimerie est-elle maintenue ? Vos compatriotes lisent-ils ? Souscrivent-ils à votre journal ? R. Nous avons une circulation d'environ 1,200 en Canada. Je crois qu'ils lisent autant que toute autre nationalité.

Q. Parlez-nous de votre pamphlet ? R. Il est prêt à être imprimé, et il est écrit en quatre langues scandinaves. C'est une idée que j'ai conçue lorsque je suis arrivé là-bas. J'ai passé une année à cet ouvrage et j'y ai travaillé depuis. Je me propose de l'imprimer et de le publier, puis de le distribuer sur une liste de mes compatriotes au pays. On peut obtenir les noms à peu de frais. On nous donnera une liste des noms et nous pourrions expédier les exemplaires au pays. J'avais dessiné d'établir un bureau public là-bas pour l'utilité de la population en Islande, dans un endroit où on pourrait obtenir des informations concernant le Canada.

Par M. Trow :

Q. Vous expédiez 600 exemplaires au pays, chaque semaine ? R. Oui, 600 exemplaires hebdomadaires.

Par M. Hesson :

Q. Avez-vous quelque chose à suggérer ? Vous êtes sur les lieux et vous pourriez avoir, peut-être, certaines choses que vous aimeriez à suggérer au comité ? R. J'ai à dire tout simplement que lorsque le pays et la population prospèrent, l'immigration vient d'elle-même ; et tout ce que nous avons à faire c'est d'agir le mieux possible dans les circonstances, et de conduire chaque individu qui arrive dans le pays sur la terre qui est prête à le recevoir ; cela aura un bon effet sur les habitants de l'Islande et établira un courant d'immigration ininterrompu. Naturellement, ceci prend du temps. Puis j'ai essayé de faire comprendre aux Islandais que, lorsqu'ils arrivent, ils ne sont plus des étrangers, mais qu'ils appartiennent au pays, deviennent citoyens du pays et qu'ils commencent une nouvelle vie ; et de cette manière je ne crois pas que vous perdiez grand-chose en attirant des étrangers dans le pays ; vous retirerez des avantages des efforts réunis des différentes nationalités.

Par M. Trow :

Q. Quel encouragement avez-vous eu du gouvernement ? R. En premier lieu, il m'a mis à travailler là-bas moyennant un traitement.

Q. Pour publier ce journal et diriger cette colonie ? R. Oui monsieur. Il n'a rien fait de rationnel. Il me donne une somme moins élevée que je n'ai demandée.

Q. A-t-il acheté la presse et le caractère et vous a-t-il donné un établissement ? R. Non, je les ai achetés là-bas. Je ne crois pas, monsieur, qu'il soit convenable de parler d'affaires personnelles ici. Je puis dire ceci : je suis venu au Nord-Ouest avec rien. J'ai travaillé de moi-même, et j'ai essayé d'aider à l'immigration autant que j'ai pu. J'ai tenté de fonder des agences dans chaque colonie, et c'est un plan que je suggère : que chaque colonie soit une agence.

Par M. Watson :

Q. Quelle recommandation pouvez-vous faire au comité relativement aux meilleurs moyens à prendre pour encourager une colonie ? R. Simplement ce que j'ai suggéré, c'est-à-dire qu'on ne laisse pas les immigrants demeurer dans les villes, mais qu'on les engage à s'établir, en petites colonies, dans tout le pays.

Q. Je veux dire pour les faire venir d'Islande au Manitoba ? R. Ils viendront d'eux-mêmes maintenant. Il y a des raisons suffisantes pour les engager à venir, et il est inutile de dépenser plus d'argent, à moins que vous ne vouliez dépeupler le pays. Nous avons entre 9,000,000 et 10,000,000 scandinaves.

M. CHI-HOLM.—M. Andersen ne veut pas d'aide du gouvernement et je crois qu'ils devraient avoir tout l'encouragement que le pays peut donner.

M. WILSON (Elgin).—L'encouragement moral.

M. ANDERSEN.—Je ne suis pas tout à fait satisfait de cela. J'ai une tâche à remplir, et c'est de favoriser la colonisation du Nord-Ouest. J'ai fait mention du pamphlet il y a quelques minutes ; c'était une partie de ma mission ici, mais je ne veux pas que le comité se donne de trouble à ce sujet. J'ai pu jusqu'ici conduire ma propre barque.

Par M. Watson :

Q. N'avez-vous pas besoin des secours du gouvernement pour vous aider à publier votre pamphlet ? R. Oui ; je veux terminer le travail que j'ai commencé il y a trois ans. La publication de ce pamphlet, est ce que j'ai cru le plus utile. Je crois que ce sera un bon travail.

Par M. Roome :

Q. Avez-vous un contrat ou vous proposez-vous de le publier vous-même? R. J'ai une convention à cet effet, lorsque je pourrai le publier, mais jusqu'ici j'ai été incapable de le faire, parce qu'il m'a fallu faire mon propre argent, maintenir le journal et y travailler, en même temps. On m'a promis de l'aide à mesure que le travail avancera, mais je n'ai pu avoir le caractère que tout dernièrement. Je me suis proposé de faire ce travail, de publier le pamphlet, de l'envoyer aux différents peuples scandinaves, de les conseiller et de leur aider autant que je pourrai.

Q. Avez-vous de l'aide du gouvernement pour l'envoi de ces journaux hebdomadaire en Islande? R. Pas encore.

Par M. Wilson (Elgin) :

Q. En attendez-vous? R. J'en recevrai peut-être, si le gouvernement le juge opportun, mais n'y compte pas outre mesure. Je suis content du travail qui a été fait, je suis convaincu que c'est dans l'intérêt du pays et que c'est un bon travail. Je suis prêt à l'exécuter, mais si je ne puis le terminer, je ne suis pas disposé à m'arracher les cheveux pour cela.

M. McNEILL.—Avant que le comité s'ajourne, je désire parler d'un incident venu à ma connaissance, et qui se rapporte à ce qui a été dit ici aujourd'hui relativement à la communication de certaines maladies des animaux aux êtres humains. Il y a deux ans, une épidémie remarquable de fièvre scarlatine se déclara dans un district de London. On soupçonna que le lait d'une certaine ferme était la cause de la maladie. Des experts furent envoyés pour examiner l'état de la ferme, et ils trouvèrent que les dispositions sanitaires étaient aussi parfaites que possible. Les vaches étaient tenues dans une étable parfaitement aérée et asséchée, et les planchers étaient tenus dans une grande propreté. En sus, il y avait un édifice qui servait d'hôpital, où tout animal qui semblait malade, était immédiatement conduit et séparé du reste du troupeau. Il y avait aussi, servant de quarantaine, un bâtiment dans lequel toute vache nouvellement achetée était gardée pendant quelques jours avant de pouvoir rejoindre le troupeau. Un vétérinaire visitait les animaux chaque semaine. Il semblait impossible de s'imaginer que la maladie pût avoir commencé là, mais en examinant de nouveau le lait, on crut que la maladie devait se cacher de quelque manière dans cette ferme. Deux ou trois médecins des plus distingués de London furent choisis pour s'enquérir de l'affaire. Ils mirent à part le lait des différentes vaches et le placèrent dans des lieux séparés; ils découvrirent que le lait de certaines vaches était dangereux tandis que celui des autres était sain. Ayant donc trouvé les vaches qui devaient être probablement malades, ils les soumirent à un sévère examen. Ils observèrent sur le pis de chacune de ces vaches une légère éruption. Chaque tache formait un petit bouton et après avoir ouvert le bouton et examiné ce qu'il contenait au microscope, on découvrit qu'il était rempli d'animalcules. L'inoculation de ces animalcules sur des veaux, quoiqu'elle produisit une légère irritation locale, ne parut rien causer qui ressemblât à la fièvre scarlatine. Ces animalcules furent mis toutefois dans une préparation de gélatine, et en quelques jours ils prirent un développement extraordinaire. On constata qu'en les mettant dans du lait le développement était presque aussi rapide, et l'inoculation des veaux au moyen de ces animalcules produisit, au tant qu'un veau pouvait les montrer, tous les symptômes de la fièvre scarlatine.

Le comité lève la séance.

TÉMOIGNAGE DE M. SAUNDERS.

OTTAWA, 13 mars 1888.

Par le Président :

Q. M. Saunders, voulez-vous nous dire ce que vous avez fait à la ferme expérimentale? R. Depuis que j'ai eu l'honneur et le plaisir de me présenter la dernière fois devant ce comité, il s'est accompli une somme de travail considérable dans le développement du système de fermes expérimentales, qui a été inauguré en Canada

dans le cours des deux dernières années, par le gouvernement, sous la direction du ministre de l'agriculture. Ainsi que je vous l'ai dit à la dernière réunion qui eut lieu, je crois, au mois de mai de l'année dernière, une partie de la terre de la ferme centrale était labourée à cette époque; quelque chose au-dessous de cent acres en tout sur les 457 acres que comprenait la ferme. Comme tous ceux d'entre vous qui l'ont vue le savent, la ferme était alors dans un pauvre état. Elle se compose de plusieurs petites propriétés dont quelques unes ont été très mal tenues et tristement soignées pendant nombre d'années, de sorte que la terre était très épuisée et il était impossible de juger d'après la nature du sol, c'est-à-dire d'après sa composition et son apparence, quelle espèce de grain elle produirait, avant que les essais requis ne fussent faits. Ces expériences étaient alors en voie de progrès, et je n'ai pu vous dire alors ce que nous espérions accomplir et ce que nous nous proposons de faire; mais aujourd'hui, j'aurai le plaisir de donner des détails concernant le travail réel qui a été accompli. Depuis cette époque la terre a été mise en très bon état. Ainsi que vous le savez, il n'y avait pas d'abord de clôture convenable autour de la ferme, on a depuis construit une clôture solide tout autour. On a fait le nivellement qu'exigeait l'inégalité du terrain sur lequel la clôture devait être érigée, de manière à la rendre utile et à lui donner une belle apparence. Le marécage qui se trouve à l'arrière de la ferme a été drainé, c'est-à-dire pour ce qui est des drains principaux; depuis cette époque il a été fait un peu plus de six milles de fossés d'assèchement. Les principaux ont été faits en tuyaux de tuile de huit pouces, d'autres en tuyaux de six pouces avec des drains latéraux de quatre pouces; la grosseur des tuyaux variant selon le volume d'eau à transporter. Outre ces travaux, toute la terre a été défrichée. Il y avait environ 140 acres de souches de pin, en grande partie recouvertes de jeunes peupliers et de jeunes bouleaux, de de quatre à six pouces de diamètre. Tout cela a été enlevé et toute la terre a été labourée. Ce défrichement étant un sol vierge, sera d'une grande utilité pour la ferme, dans le but de faire des expériences avec les fertilisants. Peu d'institutions, dans ce pays ou dans tout autre, auront les avantages particuliers que ce terrain défriché donnera à la ferme expérimentale centrale. Ainsi que vous le savez tous, vous qui avez quelques connaissances de la culture pratique, les expériences sur les fertilisants, faites sur une terre qui a déjà été antérieurement fertilisée au moyen d'engrais, ou qui a été partiellement épuisée par la culture, donnent des résultats nécessairement entachés d'erreurs. Ces erreurs seront dans une grande mesure évitées en ayant un sol vierge à exploiter, et nous espérons, en faisant des expériences pendant plusieurs années de suite, nous rendre compte avec une exactitude raisonnable, de l'effet produit par certains engrais sur des grains particuliers. Ces expériences sur les fertilisants, qu'on commencera cette année, et qu'on poursuivra pendant un certain nombre d'années, seront faites avec du fumier d'écurie à différentes phases de décomposition, avec du minerai de phosphate broyé, à l'état de nature, et du superphosphate préparé; avec du phosphate animal du sang séché, du nitrate de soude, des cendres de bois du Canada, et d'autres engrais. Je dirai ici que le fait qu'une partie considérable des cendres de bois du Canada est exportée aux États-Unis ne fait pas honneur à la classe agricole de ce pays. Dans presque tous les principaux journaux d'agriculture américains vous trouvez des annonces qui offrent en vente des cendres du Canada. Ces cendres de bois sont vendues aux États-Unis, à trente ou trente-cinq cents le boisseau. Les cultivateurs américains sont heureux de les avoir à ce prix, mais en Canada, où les cultivateurs peuvent se les procurer à 10 ou 12 cts le boisseau, on n'en fait aucun cas; je crois que ceci est dû principalement à ce que les cultivateurs ne connaissent pas l'importance qu'il y a de conserver pour eux ces précieux éléments minéraux de la forêt primitive. Outre qu'on a ce sol vierge, dont la plus grande partie se compose de terre argileuse, on trouve sur la ferme expérimentale une certaine quantité de ce sol tourbeux qu'on rencontre aussi dans de très grands districts des provinces d'Ontario et de Québec. Ce sol servira à déterminer la valeur relative de certaines herbes pour les pâturages permanents et les prairies, vu que plusieurs variétés poussent très bien sur un sol de cette nature.

Nous avons continué les expériences sur les grains dont j'ai parlé l'année dernière. Dans le bulletin publié au mois de décembre dernier, de nombreux résultats

de ces expériences ont été donnés; il a été fait en tout 187 essais. Les cultivateurs pratiques ont jugé que ces résultats étaient d'une très grande utilité pour le pays, et ces expériences se continuent. Cette année nous avons jusqu'ici fait l'essai de 680 échantillons de grains et de graines, et nous recevons tous les jours de nouveaux échantillons, ce qui fait voir que les cultivateurs du Canada portent un intérêt croissant à cette partie des travaux de la ferme expérimentale centrale. J'ai aussi parlé du blé hâtif qui avait été importé de Russie, par ordre du ministre de l'agriculture, dans le but d'arriver, si c'était possible, à une solution satisfaisante de la difficulté qui s'offre dans les régions les plus froides du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, et de fournir une variété de blé qui mûrirait plus tôt qu'aucune de celles qu'on y cultive présentement, et pourrait échapper ainsi gelées prématurées de l'automne. Comme la plupart d'entre vous le savent, une grande partie du blé cultivé au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest en 1884 et 1885, a été gelé avant maturité; sa valeur a été ainsi réduite de cinquante à soixante cents le boisseau à vingt ou vingt-cinq cents le boisseau, perte très considérable aux cultivateurs, et de nature non seulement à décourager beaucoup les colons qui s'y trouvent, mais aussi à entraver l'immigration d'une manière sérieuse. On se mit donc à la recherche de ce blé hâtif dans les pays les plus froids du nord de l'Europe, et on écrivit dans le nord de la Russie dans l'espoir d'obtenir la variété de blé requise. Environ 6,000 livres de blé furent importées les printemps dernier du nord de la Russie, mais à cette époque, on ignorait la localité exacte d'où venait ce grain, et j'ai dit au comité qu'il venait d'une latitude de plus de 600 milles au nord d'Ottawa. J'ai appris depuis qu'il venait de 840 milles au nord de la latitude d'Ottawa, soit, de la latitude 60. C'est-à-dire de 600 milles au nord de Winnipeg, et il n'y a pas de doute qu'un blé qui peut mûrir là, doit certainement mûrir à bonne heure en Canada. Ce que j'ai dans ma main est un échantillon de ce blé, tel qu'importé. On en a fait l'essai sur la ferme expérimentale centrale l'année dernière, mais comme vous les avez tous, le temps a été excessivement sec et très défavorable à cet essai. Il a été semé le 7 mai et récolté le 23 juillet, de sorte qu'il a pris 76 jours à mûrir. La pesanteur de ce blé, si prompt à mûrir, n'était que de 57½ livres au boisseau; mais il pouvait rivaliser avec le *Red Fyfe* cultivé à côté, qui pesait 53½ livres, et avec le blé blanc de Russie et le *White Fyfe*, qui ont donné chacun 59 livres au boisseau. Toutefois, ces autres variétés ont pris huit jours de plus à mûrir, ce qui a donné plus de chance au grain pour se remplir. La sécheresse a été excessive aux environs d'Ottawa; il n'est tombé qu'une averse entre les semailles et la moisson, cela l'a empêché de produire un rendement raisonnable.

Les échantillons reçus des cultivateurs d'Ontario qui ont fait l'essai de ce blé indiquent à peu près les mêmes résultats que nous avons obtenus à la ferme expérimentale centrale. De tous ceux auxquels nous avons distribué ce blé dans l'Ontario, nous avons eu 67 rapports et le rendement n'a été indiqué que dans vingt cas. Quand je donne ces chiffres, je désire qu'on comprenne que les autres messieurs qui ont eu des échantillons n'ont pas tous oublié de rendre compte du rendement, mais ils l'ont fait d'une manière telle que nous n'avons pu en faire un usage satisfaisant. Un grand nombre des correspondants ont indiqué le rendement par acre, sans donner la pesanteur exacte produite par le grain qu'on leur avait expédié. Ces rapports furent mis de côté parce qu'ils étaient incertains, et on n'a pris que ceux dans lesquels la pesanteur était indiquée. Le rendement le plus faible dans l'Ontario est 10 lbs. pour les 3 lbs. de grain expédié; le plus élevé étant de 60 lbs., la moyenne a été de 27 lbs. Ce qui donnerait, si le grain était semé de la manière ordinaire, à raison de deux boisseaux à l'acre, une moyenne de dix-huit boisseaux par acre pour ce blé de Ladoga, ou plus exactement, un rendement de neuf fois la quantité. Il a été rapporté que dans 18 cas sur 67, le blé avait rouillé, et qu'il avait rouillé d'une manière excessive dans 7 cas. Dans trois cas le blé a été atteint du charbon, et dans un de ces cas, excessivement. Ceux de ces échantillons qui ont mûri le plus vite sont arrivés à maturité en 69 jours, et les plus lents en 112 jours. La moyenne pour l'Ontario a été de 90 jours. Dans la province de Québec on a éprouvé

la même fécheresse et les résultats ont été semblables. Nous avons reçu de cette province quinze rapports ; le rendement le plus considérable a été de 40 lbs., et le plus faible 6 lbs. La moyenne étant de 19 lbs., ce qui constituerait un rendement d'un peu plus de six fois la quantité. Il y a eu 4 cas de rouille, dont deux excessifs, mais on n'a pas signalé de charbon. La maturité la plus rapide s'est produite en 79 jours et la plus lente en 100 jours, soit une moyenne de 85 jours. Dans les provinces de l'est, le temps a été plus favorable à la culture du grain. Dans la Nouvelle Ecosse, sur les 15 rapports, le rendement le plus considérable a été de 89 lbs, et le plus faible de 20 lbs.; soit une moyenne de 53 lbs. ou près de dix-huit fois la quantité. Il y a eu trois cas de rouille, mais aucun cas n'était grave, et un de charbon qui n'était pas très sérieux. La maturité la plus rapide dans cette province est arrivée après 91 jours et la plus lente 126 jours. Ce qui donne une moyenne de 102. Dans le Nouveau-Brunswick, le nombre de rapports a été de 24. Le rendement le plus considérable a été de 60 lbs. et le plus faible de 8 lbs.; soit une moyenne de 30 lbs. égale à dix fois la quantité. On a rapporté six cas de rouille, dont deux excessifs. La moyenne de l'époque de maturité au Nouveau Brunswick a été de 97 jours; la plus rapide s'est accomplie en 82 jours et la plus lente en 113 jours. Nous n'avons eu qu'un seul rapport de l'île du Prince-Edouard, quoique nous ayons envoyé plusieurs autres échantillons, le rendement n'a pas été donné, ni la date de maturité. Le nombre de rapports du Manitoba a été de 83, le rendement le plus considérable étant de 165 lbs. et le plus faible de 30 lbs. La moyenne a été de 80 lbs., ce qui constituerait près de 27 fois la quantité. Sur les 83 rapports, on a signalé 33 cas de rouille dont 12 étaient très graves. Il a été rapporté 21 cas de charbon, dont 7 excessifs. La moyenne de la maturité a été de 102 jours; la plus rapide étant de 75 jours et la plus lente de 139 jours. En prenant l'époque où se font ordinairement les premières semailles, soit le 9 avril, et celle des gelées les plus prématurées qui, de mémoire d'homme aient été observées dans le Manitoba et le Nord-Ouest, soit le 24 août, ce blé viendrait à maturité, d'après ces données, quatre jours avant l'apparition des premières gelées. Cette remarque s'applique à la zone du chemin de fer dans le Manitoba et l'Assiniboia. Dans les territoires du Nord-Ouest les rapports étaient au nombre de 68, et le rendement le plus considérable a été de 236 lbs.—ce blé a été cultivé par M. W. Gibson, de Wolsley, —et le plus faible de 24 lbs. Ce dernier cas était une exception, et notre correspondant dit que, par suite de la très grande fécheresse, le grain n'a germé que le 9 juin, ce qui serait une explication suffisante de ce faible rendement. La moyenne du rendement dans les territoires a été de 81 lbs., produites par les 3 lbs. de grain expédié, ce qui serait 27 fois la quantité. Il n'y a pas eu de rapport de rouille dans les territoires du Nord-Ouest, mais on a signalé 11 cas de charbon, dont 2 excessifs. La maturité la plus rapide dans les territoires est arrivée en 80 jours, la plus lente en 124 jours, la moyenne étant de 105 jours. Nous avons eu trois rapports de la Colombie Britannique. Le rendement le plus considérable a été de 112 lbs. et le plus faible 64 lbs., soit une moyenne de 88 lbs. La moyenne de la maturité a été de 93 jours. En établissant une moyenne à l'aide de tous les rapports venus des différentes provinces du Canada, ce blé a mûri en 96 jours, et le rendement a été de 57 lbs. pour les 3 lbs. expédiées, soit 19 fois la quantité, ou bien s'il avait été semé comme à l'ordinaire, deux boisseaux par acre, le rendement serait égal à environ 38 boisseaux de l'acre. Le nombre total de sacs de blé "Ladoga" distribués, a été de 667, entre 451 personnes, dont 276 rapports ont été reçus. On se propose de continuer les essais cette année, et sur ordre du ministre de l'agriculture, nous faisons une nouvelle importation de ce blé dans le même but. Le grain que nous importons est de la même variété et vient des mêmes régions que celui que nous avons eu l'année dernière, du 60° de latitude, à 840 milles au nord d'Ottawa. Nous faisons venir aussi une autre variété de blé de la latitude 62, et connue sous le nom de blé "Onega." Nous n'avons pu en obtenir qu'une très petite quantité. Ce blé a été cultivé à 860 milles au nord d'Ottawa et à 720 milles au nord de Winnipeg. Nous aurons aussi une petite quantité d'avoine de la même latitude. Encore plus au nord de la Russie, à la latitude 66, près de la rivière

Petschora, nous nous sommes procurés un peu d'orge qui a mûri à 1,200 milles au nord de Winnipeg. On a obtenu aussi un échantillon d'orge qui a poussé dans le cercle polaire à la latitude 67. C'est-à-dire à 1,260 milles au nord d'Ottawa et à 1,020 milles au nord de Winnipeg. Ce sont les régions extrêmes au nord du continent européen, où des céréales aient mûri jusqu'ici, et qui peuvent être considérées comme les limites septentrionales de la culture du grain. Ces régions ne sont pas situées sur les côtes maritimes, où le climat subirait considérablement l'influence de la mer; mais dans les régions continentales de la Russie où le froid est très intense et l'été très court. En sus des demandes qui ont été faites en ce sens en Russie, on s'est mis en correspondance avec le gouvernement des Indes, dans le but d'obtenir du blé de semence des régions les plus élevées des monts Himalaya. Nous nous sommes assurés qu'on a cultivé des variétés de grain dans ces régions, depuis à peu près deux siècles, à une hauteur de 16,000 à 18,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, et où l'été est très court; on espère pouvoir obtenir de ce pays du blé et de l'orge avec lesquels nous pourrions faire des expériences l'année prochaine. Tout en surveillant les intérêts des régions du nord du Canada, des mesures ont aussi été prises pour aider les cultivateurs des régions plus au sud et plus centrales des provinces d'Ontario et de Québec, ainsi que des provinces de l'est, où l'on n'a pas spécialement besoin de ces sortes de grain hâtif. Dans ce but on s'est mis en correspondance avec la société royale d'agriculture du Danemark, à Copenhague, et comme l'orge danoise a atteint une très grande renommée en Europe, on a jugé opportun d'en avoir pour en faire l'essai en ce pays. J'ai reçu une lettre de la société royale d'agriculture, ces jours-ci, m'annonçant que trois sacs de cette orge ont été expédiés pour en faire l'essai dans ce pays. Il y en a de deux sortes, toutes deux sont de l'orge à deux rangs, une est connue sous le nom d'orge "Chevalier Danois" et l'autre sous le nom d'orge "Printice." Nous importons aussi d'Angleterre les meilleures variétés d'orge qui s'y cultivent; et non seulement de l'orge, mais aussi les variétés de blé et d'avoine qui attirent l'attention générale des meilleurs cultivateurs de l'Europe, et qui sont tenues en très haute estime en Europe et Amérique à la fois. Je vous ai dit l'année dernière, que nous avions eu un nombre considérable de variétés de grain, de différentes parties du monde, en petites quantités, pour en faire l'essai. Ces échantillons ont mûri ici, mais la quantité n'est pas encore assez considérable pour permettre d'en distribuer. Nous en ferons de nouveau l'essai cette année dans des conditions plus favorables, et nous espérons pouvoir donner, à la fin de cette année, des rapports utiles sur un grand nombre de ces variétés. Le bulletin numéro deux, qui a été publié au mois de décembre dernier, donnait quelques résultats des travaux de l'année dernière, et expliquait pourquoi nous n'avions pu faire un rapport plus complet sur le plus grand nombre de ces échantillons. Tout en continuant ces expériences sur le blé, l'orge, l'avoine et les autres grains, on se propose aussi de faire cette année des expériences sur les racines, telles que les betteraves, les navets et les carottes, dans le but de déterminer quelles sont les meilleures variétés à cultiver dans cette partie du Canada. Des essais seront aussi faits des variétés les plus appréciées de betterave à sucre qui sont cultivées en Europe, et qui forment une partie si importante de la culture européenne. Il se fera des essais des différentes sortes de blé d'Inde pour fourrage, et nous avons reçu une grande quantité de graines d'herbe, quelques-unes d'Europe, et des États-Unis et d'autres des territoires du Nord-Ouest et du Manitoba, dans le but de cultiver ces herbes les unes à côté des autres et de les mêler en proportion différente, afin de nous assurer quel mélange vaudrait mieux dans ce climat pour les pâturages permanents et les prairies. Le trèfle et les plantes à fourrage feront aussi l'objet d'une attention spéciale, et on s'occupera aussi des légumes potagers, en faisant l'essai de nombreuses variétés de pois et de fèves.

Des bâtiments ont aussi été érigés depuis que j'ai eu l'honneur de comparaître la dernière fois devant ce comité, notamment des granges et des étables afin de permettre des expériences sur le bétail. Ces expériences porteront sur l'aptitude des différentes races et leur valeur relative pour différents objets, tels que la production du lait, pour la fabrication du beurre et du fromage et aussi pour la production de la viande de boucherie. Les essais que nous ferons sur le

bétail, nous donneront l'occasion d'étudier la valeur nutritive des plantes et des herbes à fourrage, et des différents mélanges d'herbes et de trèfle dont j'ai parlé, ainsi que des racines et du grain. Beaucoup d'autres expériences seront faites sur le bétail, si, de temps à autre, elles sont jugées importantes dans les différentes provinces où sont situées les fermes expérimentales.

On a obtenu de l'aqueduc d'Ottawa de l'eau en quantité suffisante, ce qui est très important sur une ferme. Des conduits ont été posés jusqu'à la ferme centrale et nous avons maintenant de l'eau en abondance.

Nous nous sommes procuré aussi un nombre considérable d'arbres fruitiers. Nous nous proposons de faire une étude minutieuse de la culture des fruits dans ce climat, et comme le dit le bulletin du mois de décembre dernier, la ferme a reçu 902 pommiers, se composant de 297 variétés ; 293 poiriers, contenant 101 variétés ; 197 pruniers, de 72 variétés ; 25 pêchers, de 11 variétés ; 155 cerisiers de 71 variétés ; et 26 pommiers sauvages, de 12 variétés. Un nombre considérable de ces arbres fruitiers viennent d'Europe, quelques uns du nord d'Allemagne, et le plus grand nombre des régions septentrionales de la Russie, où dit-on le climat est aussi rigoureux que dans la plupart de nos régions du Nord-Ouest, et il est à espérer qu'on en trouvera, parmi ces variétés, qui seront assez vigoureux pour être cultivés dans les parties les plus froides du Canada. On fait aussi l'essai des petits fruits, des fraises, des framboises et de raisin, et ceux qui ont le plus de force de résistance seront soumis à l'essai dans les autres fermes expérimentales qu'on est actuellement à établir. L'emplacement de la ferme expérimentale pour les provinces maritimes a été choisie à Nappan, à environ six milles d'Amherst, localité très rapprochée des limites de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et voisine de l'île du Prince-Edouard. La ferme du Nord-Ouest a été aussi établie sur une très bonne section de terre, près d'Indian-Head, section entièrement composée de prairies, ce qui donnera la meilleure occasion pour faire des expériences avec les arbres forestiers, ainsi qu'avec toutes les différentes sortes de grain, de racines et autres produits agricoles dont il est à propos de faire l'essai dans les territoires du Nord-Ouest. On s'est beaucoup occupé à la ferme centrale de la plantation des arbres. De nombreuses variétés d'arbres indigènes ont été recueillies ainsi qu'une grande quantité de graines d'arbres dont une forte partie a été semée, et on en semera plus encore dès l'ouverture du printemps. La question forestière est très importante pour les territoires du Nord-Ouest, et si nous réussissons à cultiver des arbres pouvant résister au climat, ces résultats contribueront beaucoup à faire disparaître la nudité du paysage de ces régions, et donnera aux colons les moyens de se procurer de l'abri et de la protection pour eux-mêmes et leurs bestiaux. Cette question, si importante ici, n'a pas été négligée en Europe. D'après un rapport que j'ai reçu il y a un ou deux jours, j'apprends que le gouvernement prussien a distribué l'année dernière trente-huit millions de jeunes arbres forestiers, outre deux cent quarante mille livres de graines d'arbre. Plusieurs autres pays européens suivent la même pratique, et les États-Unis ont adopté, jusqu'à un certain point, une méthode semblable. J'espère qu'à la fin d'une autre année, les opérations de la ferme seront suffisamment avancées pour nous permettre de distribuer des graines et de jeunes arbres forestiers dans les parties du pays où le besoin de ces arbres se fait surtout sentir.

Par M. Trow :

Q. J'aimerais à demander à M. Saunders si le terrain dans lequel ce blé a été semé à la ferme centrale, avait été engraisé avant les semailles ? R. Pas beaucoup. On n'a légèrement répandu du fumier d'écurie que sur une partie seulement. La terre était très épuisée et à cela est venu s'ajouter la nature défavorable du temps. Mais je vous ai donné ce simple exposé des résultats, car j'ai cru que le comité aimerait à connaître les faits exacts. La terre est maintenant en meilleur état, et nous espérons pouvoir donner un rapport différent à la prochaine session.

Q. Le grain a mûri sur la ferme ici en 79 jours environ et au Manitoba il a pris plus de temps. On serait porté à croire que le grain doit mûrir plus à bonne heure au Manitoba qu'ici ? R. La température a été si extraordinairement chaude et sèche que, dans ces environs, le grain a mûri prématurément. Les cultiva-

teurs d'ici savent que le 23 et 24 de juillet sont des dates très hâtives pour moissonner le blé. La moisson se fait généralement quelques semaines plus tard que cela, et chacun sait que, dans le cas du blé, quelques jours font une différence considérable pour remplir le grain. Le *Red Fyfe* qui a mûri huit jours plus tard que le *Ladoga* dont j'ai parlé, avait un grain plus rond. Il pesait 1 lb. de plus au boisseau et le rendement a été de six boisseaux de plus par acre. Je ne doute pas que ce blé russe eût eu un rendement tout aussi fort s'il avait eu huit jours de végétation de plus, mais comme il est de sa nature de mûrir plus tôt, il a nécessairement mûri plus à bonne heure que les autres variétés.

Par M. McDonald (Huron) :

Q. Quelle différence y a-t-il entre la farine de ce blé et celle du blé que nous avons l'habitude de cultiver? R. Cette question n'a pas encore été réglée. Les minotiers ne veulent pas moudre en moindre quantité que 50 boisseaux ou plus, et nous n'avons pu disposer d'une quantité aussi considérable sans nous exposer à diminuer notre distribution. Dans le but d'arriver à des données exactes sur la qualité de ce blé, j'en ai soumis des échantillons aux inspecteurs de grain fédéraux de Port-Arthur et de Montréal, aux Chambres de commerce de Montréal, de Toronto et de Winnipeg, à MM. Ogilvie, de Montréal et à M. Goldie, de Guelph. J'ai aussi expédié des échantillons à la halle aux blés de Londres, Angleterre, à un monsieur qui s'est chargé d'obtenir les meilleures opinions qu'il pourra se procurer sur la valeur de ce grain dans cette cité. J'ai entre les mains les opinions de toutes ces personnes sauf celles qui doivent me venir d'Angleterre, et elles sont d'un caractère si différent que je ne puis encore en conclure grand'chose. Par exemple, la Chambre de commerce de Montréal dit que tous les échantillons se composant de blé *Ladoga* primitif et de son produit, étaient du blé dur, sauf un. La Chambre de commerce de Toronto déclare que les échantillons du même blé qui lui ont été soumis se composaient de blé mou. La Chambre de commerce de Winnipeg a constaté qu'une partie était du blé dur et que l'autre partie était du blé mou, et M. Ogilvie dit qu'un des échantillons est du blé n° 1, extra, deux du n° 1, dur, et que la plupart des autres se composent de blé mou. M. Gibb, inspecteur de grain fédéral à Port-Arthur, dit que le blé *Ladoga*, tel qu'importé, ressemble beaucoup au blé récolté cette année au Manitoba. En présence de ces opinions contradictoires, il est très difficile pour quelqu'un qui ne connaît pas très bien la question, de se former une opinion positive. Le blé, tel qu'importé, pesait 6½ lbs par boisseau. L'échantillon que j'ai dans ma main, produit de ce blé, pèse 6½ lbs par boisseau.

Q. Où a-t-il été cultivé? R. Il a été cultivé par M. George Smellie, sur la ferme Binscarth, située sur le chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest. Voici un autre échantillon, cultivé par M. Johnson à Mowbray, Manitoba, qui pèse 64½ lbs. Celui-ci a été cultivé à Cocagne, Nouveau-Brunswick, par le révérend Joseph Ouellet, de Sainte-Marie, et il pèse 64 lbs par boisseau. En voici un autre qui a été cultivé à Alexandria, Colombie-Britannique, dans le district de Caribou, et qui pèse 62½ lbs par boisseau, et cet autre échantillon qui pèse 64½ lbs. a été cultivé à Moosomin, dans les territoires du Nord-Ouest, par M. Summerton.

Q. Sont-ils tous le produit du même grain de semence? R. Oui, ils sont tous le produit du même grain de semence. Des échantillons venus d'un grand nombre de districts, d'un bout à l'autre du Canada, sont exposés comme spécimens de musée, et je serai en vérité très heureux de les faire voir aux membres de ce comité, car je ne puis les apporter ici facilement.

Par M. Trow :

Q. Espérez-vous obtenir de meilleurs résultats de cette récolte, une fois que le blé sera acclimaté? R. J'aurais dû dire que partout où le blé a été cultivé au Manitoba et au Nord-Ouest, il a été semé deux ou trois semaines plus tard que d'ordinaire, et le temps est un facteur très important dans la culture du grain au Nord-Ouest. Il n'y a pas de doute que ce grain ne produise de meilleurs résultats l'année prochaine qu'il n'en a produit l'année dernière. Nombre de cultivateurs ont maintenant de ce blé en leur possession jusqu'à concurrence de un, deux ou trois boisseaux; ils vont le semer dans le temps voulu, et ils feront de nouveaux rapports après la moisson.

Par M. Semple :

Q. Pourquoi a-t-il été semé si tard ? R. Parce qu'on ne l'a pas reçu à temps pour le semer plus tôt. Nous en avons fait la commande, l'année dernière, au commencement de novembre, dans l'espoir que nous l'aurions de Russie en temps convenable pour le semer au Nord-Ouest, mais nous avons été désappointés. Cette année nous en avons fait la commande au mois de septembre, deux mois plus tôt, et cependant il n'est pas encore arrivé. Le navire qui apporte le grain devait être à New-York le 10, et nous espérons avoir de ses nouvelles d'ici à quelques jours. Il est très difficile de se procurer du grain de ces régions éloignées en bonne saison, c'est-à-dire du grain cultivé l'année précédente. Pour l'avoir à temps pour le Nord-Ouest, il devrait nous arriver au commencement du mois de mars.

Q. Mais comme l'été dernier a été exceptionnellement sec, ne supposeriez-vous pas naturellement qu'il eût dû être moins sujet à la rouille qu'en temps ordinaire ? R. La rouille, à mon avis, est due plutôt aux semailles tardives qu'à toute autre chose. Le grain semé tard est plus exposé à la rouille que le grain semé à bonne heure. Naturellement une saison pluvieuse favorise la rouille.

Par M. Cochrane :

Q. Certaines espèces de blé sont plus sujettes à la rouille que d'autres. Par exemple le blé dit *Old Club*, semé dans le même temps et dans le même champ, a démontré qu'il était plus susceptible de rouille que le *Red Fyfe* semé à côté ? R. Oui ; il n'y a pas de doute que certaines variétés sont plus sujettes à la rouille que d'autres, et que ce *Ladoga* soit sujet à la rouille ou non, je ne puis le dire avant qu'on en ait fait un nouvel essai. Cependant, il n'y a pas eu de rouille dans les nombreux cas où l'on en a fait l'essai au Nord-Ouest. Au Manitoba, les 33 cas de rouille signalés sur les 83 échantillons dont on a fait l'essai, m'ont semblé être une proportion considérable, et je ne puis l'expliquer que par le fait que le grain a été semé tard.

Par M. McMillan :

Q. Quel grain avait été semé, l'année précédente, dans les terres de la ferme où ce blé a été semé ? R. La plus grande partie du terrain où l'on a semé ce blé russe était un pâturage retourné à la charrue. C'était une pauvre préparation pour le grain, mais nous n'avions pas de meilleure terre, et nous lui avons donné ce que nous avons de mieux dans les circonstances. Nous avons répandu légèrement du fumier d'écurie sur une partie de la terre ainsi ensemencée, cet engrais se trouvait mêlé au gazon par le labourage. La terre a été bien hersée et nous l'avons préparée du mieux que nous avons pu avant de semer le blé. Nous ne voudrions pas recommander ce système, mais nous avons cru qu'il valait mieux courir le risque et semer le grain dans cette terre, afin de savoir combien de temps le blé prendrait à mûrir ici, que d'attendre à une autre année.

Q. La terre a-t-elle été labourée à l'automne ou au printemps ? R. Au printemps. On se propose de faire une nouvelle distribution du blé qui est en route dès qu'il sera arrivé. Près de mille demandes ont été faites. Ce grain a beaucoup attiré l'attention au Manitoba et au Nord-Ouest, et les cultivateurs qui n'ont pas encore eu d'échantillons, en attendent avec impatience ; nous nous efforçons de répondre aux demandes autant que possible.

Par M. Sproule :

Q. Donneriez-vous un paquet de 3 lbs. comme l'année dernière ? R. Oui ; mais pas aux mêmes personnes.

Par M. Watson :

Q. J'aimerais à demander à M. Saunders quel pourcentage des autres blés est sujet à la rouille au Manitoba, comparé à cette variété. Je crois que la moyenne de la rouille a été moins considérable pour le *Red Fyfe* que ne l'indiquent les rapports concernant la variété qui nous occupe. Comment expliquez-vous cela ? R. Le blé russe a été semé trois semaines plus tard, ou après l'époque ordinaire des semailles. Des cultivateurs du Manitoba m'ont dit que chaque fois que du blé est semé tard, il est presque certain de rouiller.

Q. Je ne connais pas de cas où le *Red Fyfe* ait rouillé, quoi que je l'aie semé même le 22 mai. Vous parlez de la maturité hâtive de ce blé russe. Comment rivalise-

t-il avec le *Red Fyfe*? Je veux dire au Manitoba, l'année dernière? Du *Red Fyfe* a été récolté près de Portage la Prairie le 31 juillet, l'année dernière. Naturellement, la moisson s'est faite plus tôt que d'habitude au Manitoba? R. L'opinion générale de près de 300 correspondants qui ont fait rapport à son sujet, est qu'il mûrit dix ou quinze jours plus tôt, et dans certains cas, on est d'avis qu'il mûrit trois semaines plus tôt et même davantage, tandis que d'autres disent qu'il n'arrive à maturité que huit jours plus tôt. Mais en prenant la moyenne, la différence s'élève à dix ou quinze jours. Je n'ai pas eu le temps de calculer la moyenne exacte, mais je fais cette déclaration d'après ce que je me rappelle de la correspondance.

Par M. Hesson :

Q. Vous êtes-vous fait transmettre des échantillons de blé rouillé? R. Oui, et notre botaniste les a examinés. C'est la rouille ordinaire que l'on trouve partout en Europe et dans ce pays.

Q. Croyez-vous que l'époque où l'on sème a quelque effet sur la rouille? R. Il n'y a pas de doute que oui.

Q. Et c'est lorsque le blé a été semé tard que la rouille a été signalée? R. Le grain qui a été atteint de la rouille a tout été semé tard.

Par McNeill :

Q. Comment vous rendez-vous compte du rendement par sècre, en mesurant la terre, ou en pesant le grain? Le grain a-t-il été semé dans chaque cas d'après le même système, à la volée, puis hersé, ou comment? R. La première question se rapporte au rendement par acre?

Q. Oui? R. Voici la base sur laquelle le calcul est fait. Trois livres de blé ont donné en moyenne, en prenant tout le Canada, plus de 57 lbs. soit 19 fois la quantité, et en supposant qu'il serait semé comme à l'ordinaire, deux boisseaux par acre, le rendement serait égal à environ 38 boisseaux.

Par le Président :

Q. Avez-vous fait tous ces calculs en prenant pour base deux boisseaux par acre? R. Oui; mais je ne donne ces chiffres que comme approximatifs. Oui, la plus grande partie des échantillons a été semée à la volée, à la manière ordinaire, mais plusieurs personnes ont dit, dans leurs rapports, qu'elles avaient semé le blé au moyen de semoirs. C'était une sorte de culture jardinière par laquelle ils ont obtenu une récolte plus considérable qu'en suivant la méthode ordinaire. Jusqu'à quel point ceci peut influer sur le calcul approximatif du nombre de boisseaux par acre, je ne pourrais le dire.

Par M. Tyrwhitt :

Q. D'après ce calcul la moyenne du rendement dans les territoires du Nord-Ouest a été de cinquante boisseaux par acre, n'est-ce pas? R. Oui; à peu près cela.

M. TYRWHITT.—D'après l'expérience que j'ai de la culture du grain, je crois que ces calculs sont tous erronés, parce qu'il est tout à fait impossible d'obtenir ces résultats par acre, comme rendement moyen.

Par M. Watson :

Q. Je désire poser une question à M. Saunders au sujet de cette nouvelle variété de blé et au sujet du *Red Fyfe* au Manitoba. En fait de rendement, je connais un champ au Manitoba qui a rapporté 52 boisseaux de *Red Fyfe* par acre. Naturellement; c'est un rendement extraordinaire, mais le temps avait été favorable. J'aimerais à savoir si le Nord-Ouest a produit un rendement semblable de ce nouveau blé dans des circonstances semblables. De plus j'aimerais à savoir si le rapport de la Chambre de commerce de Winnipeg, est favorable à ce blé, et comment il rivalise avec le *Red Fyfe*? R. Relativement au calcul approximatif de 50 boisseaux par acre, ce n'est qu'une estimation brute, et je n'aimerais pas à dire que je suis d'opinion que ce blé pourrait être cultivé sur une grande échelle avec le même résultat; j'ai tout simplement cité ces chiffres pour donner une idée du rendement relatif dans les différentes provinces. Nous n'avons pas de rapport qui pourrait donner l'information exacte que demande M. Watson; les rapports ont trait à l'époque de sa maturité. Des personnes ont semé ce nouveau blé russe à côté du blé *Red Fyfe*, et dans chaque cas où la chose a eu lieu, il a mûri dix ou quinze jours plus tôt que le *Red Fyfe*. M. Smellie,

qui a cultivé le blé déposé sur ce bureau à titre d'échantillon, fait un rapport dans ce sens, et plusieurs autres personnes du Nord-Ouest font des rapports semblables. Quant à la Chambre de commerce de Winnipeg, elle est d'avis que les meilleurs échantillons de blé Ladoga valent 5c. de moins que le blé n° 1, dur. On me dit que la moyenne de la plus grande partie du blé récolté au Manitoba n'est classée sur le marché que comme n° 1, nord, ce qui le met à 4c. de moins que le n° 1, dur. Si ceci est exact, la Chambre de commerce de Winnipeg évalue alors ce blé russe à un centin de moins par boisseau que la masse du blé cultivé au Manitoba. S'il en est ainsi, ce blé donne donc des résultats très satisfaisants, vu que, non-seulement il a été semé deux ou trois semaines plus tard, mais que dans nombre de cas, comme la saison était avancée, il a été semé dans de la terre mal préparée, telle que celle réservée à l'avoine; de sorte qu'il a eu à lutter contre des circonstances défavorables au point de vue de la terre et du temps où il a été semé. Si dans de telles circonstances, un blé peut produire de échantillons qui seront évalués à un centin près, de la masse du blé récolté au Manitoba, c'est à mon avis un bon résultat.

Par M. Mara :

Q. Avez-vous fait l'essai de la vitalité relative des échantillons de grain venus des différentes provinces? R. Oui; nous avons fait un grand nombre d'essais cet hiver, et les renseignements obtenus paraîtront dans un bulletin qui sera publié plus tard cette année.

Par M. Ferguson (Welland) :

Q. Avez-vous des rapports concernant la qualité de la farine que produit ce blé, sur la longueur de l'épave dans les régions de la Russie où le blé Ladoga est cultivé, et l'épaisseur de la neige, c'est-à-dire des détails sur le climat? R. Je n'ai pas tous les détails. J'ai reçu récemment une lettre de notre correspondant en Russie. Je lui ai écrit, lui demandant des informations sur le blé *Kubanka* au sujet duquel on a exprimé, depuis quelque temps, des opinions très contradictoires, et dans l'espoir d'obtenir des variétés de blé sans barbes qu'on y cultive, car il y a des cultivateurs qui n'aiment pas le blé à barbes parce qu'il n'est pas aussi agréable à manier. Il dit: "le blé sans barbes du printemps, n'est pas commun. J'ai entendu parler d'un blé sans barbes, mais c'est un blé d'automne, et je n'ai pu en avoir cette année. Le blé *Kubanka* est cultivé dans les régions sud de la Russie; mais il n'est pas aussi apprécié que le blé rouge ou le blé Ladoga à épis." Dans une autre lettre, il me disait que ce qu'il appelle l'orge et le seigle polaires étaient cultivés dans un climat où l'été était très court. Il me donne la date des semailles et des moissons, mais je ne puis vous les dire de mémoire. Je me ferai un plaisir de la chercher.

Par M. Sproule :

Q. Avez-vous distribué des échantillons d'orge, l'année dernière? R. Nous n'en n'avions pas à distribuer.

Q. En aurez-vous cette année? R. Qu'une très petite quantité.

Q. D'où? R. Nous aurons de l'orge danoise, provenant de la société Royale de Copenhague, nous en aurons aussi d'Angleterre, de la meilleure qualité, pour la fabrication du malt.

Par M. Ferguson (Welland) :

Q. Ce blé russe n'est-il jamais exporté et n'arrive-t-il pas jusqu'aux marchés d'Angleterre? Peut-on savoir quelle est la valeur de ce blé pour la farine? R. J'essaie d'obtenir des renseignements de cette nature. Des échantillons ont été expédiés à Londres, et une série de questions a été posée aux principaux acheteurs de grain aussi qu'aux minotiers d'Angleterre; j'espère avoir bientôt des réponses. On se propose de publier dans un bulletin tous ses renseignements, dès qu'on les aura reçus. Notre chimiste, M. F. J. Shutt, dans l'intervalle, fait l'analyse d'un bon nombre d'échantillons du blé Ladoga cultivé dans les différentes provinces et les compare au blé *Red Fyfe*. Lorsque cette analyse sera terminée, nous aurons des informations précises concernant la proportion de gluten et des autres éléments importants que contiennent ces échantillons de blé. La Chambre de commerce de Toronto et celle de Winnipeg s'accordent à dire que c'est le seul moyen d'arriver à une conclusion définitive.

Par M. Watson :

Q. Ce sont les échantillons des différentes provinces? R. Oui; et on prend des informations sur ce que ce blé rapporterait sur le marché de Londres, s'il était exporté en grande quantité.

Q. Vous n'avez pas envoyé d'échantillons inférieurs? R. Non; nous avons expédié du blé tel qu'importé primitivement et de bons échantillons du Manitoba, du Nord-Ouest et de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Ferguson (Welland) :

Q. Comme la saison avance rapidement, je suggérerais à M. Saunders de bien vouloir transmettre au comité aussitôt que possible les informations qu'il pourrait obtenir? R. Je serai très heureux de le faire.

Par M. Cochrane :

Q. Ne serait-il pas plus satisfaisant de faire faire ici l'analyse chimique du blé si les Chambres de commerce donnent des opinions si contradictoires? Ont-elles fait une analyse quelconque? R. Non; elles ont basé leur opinion sur l'examen qu'elles en ont fait d'après l'apparence seule du grain. La Chambre de commerce de Toronto, après avoir déclaré que quelques-uns des échantillons sont très pauvres en gluten, dit dans un paragraphe subséquent, qu'on ne peut déterminer d'une manière exacte la proportion de gluten, pour de petites quantités, que par l'analyse chimique. C'est un procédé long et minutieux, et il faudra près d'un mois pour examiner les vingt échantillons sur lesquels notre chimiste travaille présentement, et obtenir les renseignements désirés.

Par le général Laurie :

Q. J'ai compris que vous disiez que, d'après votre expérience, ce blé russe mûrit huit jours plus tôt que le *White Fyfe*? R. Oui; sur la ferme expérimentale.

Q. Si vous avez constaté que ce blé est classé presque égal au *Red Fyfe*, quel est le but d'importer, pour l'usage des régions sud et plus douces du Canada, les autres espèces de blé dont vous parlez? R. En réponse à la question du général Laurie, je dirai que les seuls pays qui peuvent produire les blés durs que requièrent les minotiers pour leurs mélanges, sont la Russie et les régions du nord de l'Amérique. Le *Red Fyfe*, transféré du Manitoba et du Nord-Ouest, devient bientôt plus mou et n'a pas autant de valeur. Il y a certaines variétés de bons blés mous sans barbes, dont quelques-unes produiront probablement à la longue des récoltes plus considérables dans les provinces de l'est que ces blés durs. Puis il y a un grand nombre de variétés de blés d'automne qui produisent en Angleterre des récoltes très considérables. Nous en importons actuellement, en petite quantité, pour en faire l'essai dans les localités où les blés d'automne se cultivent avec succès.

Par M. McNeill :

Q. A-t-on fait du pain avec la farine provenant de ce blé? R. Non, monsieur; nous n'en avons pas eu assez pour faire cette expérience. Nous avons voulu en faire moudre dix boisseaux, mais on nous a répondu qu'il faudrait plus de cinquante boisseaux pour faire un essai satisfaisant. On espère, l'année prochaine, en avoir une quantité suffisante pour cet objet.

Par M. McMillan :

Q. N'est-il pas reconnu que les anciennes variétés de blé dégèrent et qu'il nous faut en avoir de nouvelles? R. Je crois que c'est indubitablement vrai, et c'est une des choses les plus importantes pour la culture expérimentale de ce pays. Chaque variété de blé tend à dégénérer ou à s'épuiser; si les fermes expérimentales peuvent introduire des variétés nouvelles et utiles et si elles peuvent récolter le grain de manière à l'expédier sans être mêlé, ce sera un grand bienfait pour toutes les parties du Canada où l'on cultive le grain.

Par M. Ferguson :

Q. A votre avis la dégénérescence du blé n'est-elle pas due à la terre plutôt qu'au blé? Ne vaudrait-il pas mieux engraisser la terre que changer le grain? Il me semble qu'un grain particulier épuise les éléments particuliers du sol dont il se nourrit, et que la cause de la décadence est plutôt dans la terre que dans le grain? R. C'est une question sur laquelle il existe des opinions diverses. Si le grain n'est pas conven-

blement nourri, on ne peut s'attendre à ce qu'il produise une bonne récolte; mais même avec les éléments voulus pour sa nourriture, cette décadence se produit quelque peu, mais non aussi rapidement toutefois. L'emploi des engrais nous renseignera sur la question de détérioration et nous mettra en état d'arriver avec le temps, à une conclusion quant à ce qui est dû à la détérioration du grain ou au défaut de fertilité du sol.

Par le général Laurie :

Q. A-t-on constaté que le blé dégénérait en Angleterre? On voit chaque année dans les catalogues de nouvelles variétés qui, petit à petit, remplacent les anciennes. N'est-ce pas par amour de la nouveauté plutôt que pour autre chose? R. Non, monsieur; je ne le crois pas. Je crois que ce changement provient tout simplement de ce qu'on trouve que ces nouvelles variétés sont plus prolifiques.

Par M. Cochrane :

Q. Ne constatons-nous pas que le blé dégénère, même sur un sol neuf, lorsqu'il est semé pendant un certain temps dans notre climat? R. Je crois qu'on voit généralement que, lorsque le blé est semé sur des terres nouvelles, on obtient de meilleures récoltes que sur d'anciennes terres; mais il est vrai, je crois, qu'il dégénère même alors.

Par M. Sproule :

Q. Distribuez-vous de l'avoine cette année? R. Nous attendons une petite importation de la latitude 62, ainsi qu'un peu d'orge, mais on ne peut s'en procurer qu'en très petites quantités. Je ne crois pas que nous puissions en distribuer cette année. Il vaut mieux, lorsqu'on ne peut en avoir qu'une petite quantité, la diviser entre les fermes expérimentales que la distribuer autrement. La distance que ces grains ont eu à parcourir pour arriver aux chemins de fer en Russie, a pris un temps considérable et occasionné de grands frais pour la quantité de grain que nous importons.

Par M. Hesson :

Q. J'attirerai votre attention sur la couleur de cet échantillon de blé russe venant de la Colombie-Britannique. Est-ce à cause de l'irrigation? R. Je crois que c'est le climat.

Par M. Mara :

Q. Ce grain a été cultivé dans une section élevée de la province; mais je ne puis dire si la terre a été arrosée artificiellement ou non. Je puis dire que le blé cultivé sur les terres arrosées est généralement plus blanc que celui qui est cultivé sans irrigation. Ceci me fait croire que ce blé a, peut-être, été cultivé sur des terres arrosées? R. Ce blé vient d'Alexandria, C.-E.

Q. Comme vous n'aurez qu'une quantité restreinte d'orge et d'avoine, et que la ferme expérimentale de la Colombie-Britannique ne sera pas encore en opération, je suggérerais que vous fissioniez la distribution de ce que vous destinez à cette section? R. Mais il s'est présenté une difficulté; en faisant la distribution par l'entremise des membres de la Chambre des Communes, et j'espère que les membres m'excuseront si je fais cette remarque—lorsque nous avons transmis un certain nombre d'échantillons aux membres et qu'ils les ont distribués, nous n'avons pas eu de rapport des cultivateurs. Nous sommes d'avis, quoique ce mode de distribution puisse être très utile, qu'il est préférable que les échantillons soient transmis de la ferme expérimentale aux cultivateurs que les membres pourront nommer, afin que nous puissions être en communication directe avec eux.

Par M. Watson :

Q. J'aurais à demander à M. Saunders si, après les données qu'il a sur la qualité de ce blé, il en recommanderait la culture au Manitoba de préférence au *Red Fyfe*? Quoiqu'on ait dit que ce blé ait mûri un certain nombre de jours plus tôt que le *Red Fyfe*, bien que semé plus tard, j'aimerais à attirer l'attention sur ce fait-ci: du blé est quelquefois semé le premier avril, et quelquefois un blé semé deux semaines plus tard a mûri tout aussi rapidement que l'autre. On a constaté cependant que semer à bonne heure n'est pas important. Il en est ainsi probablement à l'égard de ce blé, et à moins qu'il ne soit aussi bon que le *Red Fyfe*, nous ferions mieux de ne pas l'encourager, car nous sommes si loin dans l'intérieur, qu'il nous faut produire un meilleur blé qu'il

ne s'en produit ailleurs. Ces rapports se répandant à l'étranger, auront une certaine influence sur les gens, puis, le blé pourra dégénérer avec le temps. Nous croyons que le *Red Fyfe* est le meilleur ? R. Je suis surpris d'entendre M. Watson dire qu'il n'est pas important de semer à bonne heure; c'est une opinion si contraire à celle des cultivateurs pratiques du Manitoba.

Q. Je dis que le blé peut rester en terre pendant deux semaines au printemps sans avancer et ceci peut être vrai de cette variété de grain. M. Saunders a dit que ce grain avait mûri plus tôt. Naturellement, si nous désirons établir une comparaison juste, il nous faut avoir les mêmes dates. Du blé peut rester en terre deux semaines sans que la végétation se fasse ? R. Je n'ai rencontré nulle part au Nord-Ouest ou au Manitoba aucun cultivateur qui ne préfère que son blé soit semé vers le 9 avril au moins, et tous disent qu'un cultivateur qui sème son blé tard ne mérite pas d'avoir une bonne récolte. Tous mes correspondants disent que ce blé n'a pas eu de chance de réussite vu qu'on l'avait reçu trop tard. Ils disent de plus que le blé semé au commencement d'avril, germe promptement en général, parce que la gelée sort de terre et que l'humidité s'élève et tient ses racines humides; la végétation est très avancée avant que la gelée ne soit sortie complètement de la terre.

Q. Le premier grain qui a été semé en plaines, au Portage, l'année dernière, l'a été le 9 avril ? R. Les plaines au Portage forment un des meilleurs districts du Manitoba. Comme la plupart d'entre vous le savent, les terres de cette région se trouvent directement au sud de cette immense nappe d'eau, connue sous le nom de Lac Manitoba, qui les protège contre les premières gelées, et on a rarement des difficultés à l'égard des moissons. On y a presque toujours de bonnes récoltes et on n'a pas besoin d'un blé plus hâtif que le *Red Fyfe*. Tant que les cultivateurs sur ces plaines pourront cultiver le *Red Fyfe*, je leur dirai: cultivez-le, avant tout. Je crois que c'est le meilleur blé qui ait jamais été produit; mais je pourrais montrer au comité de nombreuses lettres de personnes qui demeurent dans d'autres sections; toutes disent qu'elles ne peuvent cultiver le *Red Fyfe*. Le but qu'on s'est proposé en introduisant le blé Ladoga n'est pas de remplacer le *Red Fyfe*, mais plutôt d'obtenir une variété plus hâtive pour la semer où le *Red Fyfe* ne mûrit pas ordinairement, aider ainsi les colons et stimuler la colonisation du pays. Chaque fois que des colons m'ont demandé mon avis concernant le *Red Fyfe*, je leur ai dit que c'était le meilleur blé, et je les ai encouragés à le cultiver. J'ai cru que si l'opposition que nous avons à combattre aujourd'hui à l'égard de l'introduction de nouveaux blés, avait existé avant qu'on eût introduit le *Red Fyfe*, il est probable que nous en serions encore à cultiver le blé *Old Club*. Parmi le nombre considérable de variétés maintenant cultivées dans les différentes parties du monde, il est raisonnable de croire qu'il peut s'en trouver d'autres sortes tout aussi utiles que celles que nous avons. Tout en désirant vous exposer les mérites de ce blé dans leur véritable jour, je ne veux pas que vous pensiez que j'essaie de le mettre en concurrence avec le *Red Fyfe* ou de lui donner la préférence.

M. McNEILL.—Je puis mentionner au comité un fait qui m'est arrivé personnellement. J'ai semé du blé, et dans la soirée du jour où il a été hersé, il a plu. Dans le cours de la nuit, cette pluie fut suivie de neige. Il en tomba une épaisse couche, et mes voisins se moquèrent de moi parce que j'avais semé mon blé si à bonne heure. La neige couvrit le sol pendant un certain temps et le thermomètre descendit aussi de plusieurs degrés. A ma première visite aux champs, voyant la terre apparaître ici et là à travers la neige, je détterrai quelques grains de blé; et je lui trouvai de jeunes racines d'un pouce à un pouce et quart de longueur. Vous voyez quel avantage énorme aurait ce blé sur celui qui serait encore en sac. Ce blé russe, semé deux semaines plus tard, se trouvait dans une position désavantageuse vis-à-vis du blé qui déjà prenait racine sans doute.

M. BAIN (Wentworth).—Voici ce que je pense de tout ceci: je ne vois pas qu'il y ait de différence entre M. Watson et M. Saunders. Je crois que ce dernier a démontré qu'il est très à désirer de faire l'essai de ce nouveau blé. Je partage l'opinion de M. Watson lorsqu'il dit que, pour faire l'essai de ce blé d'une manière juste—je sais que je le ferais dans ma propre province—on devrait le semer le même jour,

à côté du *Red Fyfe* et dans la même terre. Je ne crois pas qu'il y ait un cultivateur ici qui prétende dire qu'il n'est pas avantageux de semer ce blé à bonne heure. Chaque cultivateur sait que le blé pousse mieux et mûrit d'autant plus tôt qu'il est semé plus à bonne. Je n'ai pas compris que M. Watson critiquait l'introduction de cette nouvelle variété de blé, parce qu'il n'y a pas de doute que le besoin de ce blé se fait sentir. Ainsi, un ami me disait : "J'ai reçu une lettre d'un frère qui demeure dans les environs d'Edmonton, et il dit que les gens sont découragés de voir que leurs grains n'ont pu mûrir depuis plusieurs années; et qu'en réalité ils n'ont pas eu une bonne récolte depuis plusieurs années." Voici donc une localité pour laquelle ce blé, s'il mûrit à bonne heure, sera un grand bienfait. Tout le monde ne demeure pas dans les plaines de Portage, au Manitoba.

M. WATSON.—Je ne veux pas du tout critiquer la manière d'agir de M. Saunders à la ferme expérimentale. Je comprends parfaitement l'importance de faire l'essai de ces blés et d'obtenir un blé qui mûrit vite pour le Nord-Ouest, pourvu qu'il soit de bonne qualité. Le blé dit *Golden Drop* mûrit dix jour plus tôt que le *Red Fyfe*, mais il n'a pas la qualité voulue. M. Saunders nous a dit que ce blé est évalué à un centin près de la récolte moyenne du *Red Fyfe* au Manitoba, cette année.

M. SAUNDERS.—Cette opinion est basée sur le rapport de la Chambre de commerce de Winnipeg.

M. WATSON.—Les échantillons de ce blé que j'ai vus ne valent pas le *Red Fyfe*, il y a une différence de deux, trois ou quatre centins par boisseau. Ce n'est que dans les endroits où nous ne pourrions pas cultiver le *Red Fyfe* que ce blé serait utile. Là où nous pouvons cultiver le *Red Fyfe*, il vaut mieux nous en tenir à ce blé.

M. SAUNDERS.—Ecoutez, écoutez.

M. WATSON.—Je sais parfaitement apprécier ce que M. Saunders fait pour obtenir un blé mûrissant vite, et il l'aura en s'adressant au nord de la Russie.

M. SAUNDERS.—Un correspondant m'écrit et m'expédie un très bon échantillon de blé Ladoga qu'il a récolté dans le district d'Edmonton; et un autre, du district du Daim Rouge, me dit que le Ladoga est la seule variété qui ait mûri sur sa terre, et il avait semé à bonne heure du *Red Fyfe* et d'autres variétés. Je regarde ces témoignages comme une preuve positive que c'est un blé qui mûrit plus tôt que le *Red Fyfe*. La question de la qualité est aussi d'une très grande importance, mais si nous pouvons avoir un blé qui, non-seulement mûrira plus tôt, mais qui approchera de la qualité du *Red Fyfe*, ce sera un grand bienfait pour les colons du Nord-Ouest. Il est probable que la qualité de ce blé s'améliorera. Je crois que le *Red Fyfe* s'est beaucoup amélioré. L'autre jour j'ai trouvé, au département de l'agriculture, quelques échantillons de *Red Fyfe* qui furent exposés en 1876, lors du centenaire de Philadelphie. Ces échantillons avaient été cultivés dans l'Ontario, —je crois que l'on ne cultivait pas le *Red Fyfe* au Manitoba alors—et ce blé était plus mou que le *Red Fyfe* qui nous vient maintenant du Manitoba. Je crois que presque toutes les variétés cultivées dans ces régions s'améliorent en qualité et et deviennent plus dures.

Par M. Ferguson (Welland) :

Q. J'aimerais à savoir si la détérioration du blé provient de la détérioration de la terre, causée par la mauvaise culture et l'insuffisance des fumiers et des engrais? Si ce qu'a dit M. Saunders est vrai, que lorsque la terre est détériorée, le *Red Fyfe* se détériore nécessairement, il est très important de se procurer une nouvelle variété de blé; mon impression est que la détérioration n'a pas lieu dans le blé, mais qu'elle provient de la détérioration du sol, comme le prouve le transfert de ce blé à un autre sol contenant les éléments voulus, ce qui lui rend sa qualité primitive, indépendamment du climat? R. Il est difficile de répondre à cette question, mais je vous ferai part des résultats de l'essai qu'on va faire du blé Ladoga, cette année, dans tout le Canada. Il y a des échantillons qui pèsent plus que le grain primitif, ce qui indique que la différence du sol et du climat produisent des changements très sensibles, tandis que d'autres échantillons ne sont pas aussi bons que le grain primitif. Je dirai toutefois, que l'expérience d'une année ne suffit pas pour me permettre d'arriver à des conclusions satisfaisantes à ce sujet.

Par M. Fisher :

Q. A ce sujet, M. Saunders, avez-vous constaté que ce blé dans le Nord-Ouest était dur ; que là où le climat est plus froid, les échantillons qui vous ont été renvoyés étaient plus durs que dans un climat plus chaud ? R. Oui. Dans l'Ontario et dans la province de Québec, le blé des échantillons était plus mou. Dans la Nouvelle-Ecosse un ou deux des échantillons étaient assez durs, ainsi qu'un ou deux du Nouveau-Brunswick, je crois ; mais ce sont là des exceptions. La semaine dernière, j'ai assisté à une assemblée de cultivateurs à Arnprior, où j'ai vu un grand nombre d'échantillons de grain cultivé dans cette partie du pays. J'ai remarqué un échantillon produit de blé n° 1, dur, obtenu du Manitoba l'année dernière, et j'ai constaté qu'il était considérablement plus mou que le grain primitif.

Par M. Sproule :

Q. Quel a été le résultat des expériences qu'on a faites avec l'orge semée sur la ferme l'année dernière ? R. Je ne puis donner les résultats en détail. J'ai donné quelques résultats des essais de l'orge, dans le second bulletin que la ferme a publié. Toutefois, les expériences n'ont pas été poussées assez loin, pour parler d'une manière décisive des mérites relatifs des différentes variétés dont on a fait l'essai. Il nous faudra l'expérience d'une autre année avant que nous puissions le faire, vu que notre terre n'était pas en bon état et que la température de l'année dernière a été très défavorable.

Par M. Sample :

Q. Avez-vous fait des expériences avec le sel et le plâtre sur la ferme, l'année dernière ? Pour ce qui est des essais relatifs au blé, je crois qu'en tenant compte du fait que la terre était presque toute en prairie, et qu'elle a été labourée au printemps, le rendement du blé tel que rapporté, pesant 57½ lbs. au boisseau, a été réellement très bon pour l'année ? R. Aucune expérience n'a été faite l'année dernière avec le sel ou le plâtre, vu que la terre n'était pas préparée pour cela ; on fera ces expériences cette année.

Q. Dans le comté de Wellington, la récolte du blé du printemps a été mauvaise. En général, le blé pesait 56 lbs au boisseau et il est même descendu jusqu'à 50 lbs au boisseau, de sorte que l'année a été exceptionnellement mauvaise pour le blé du printemps ? R. J'aurais dû dire, en réponse à M. Fisher, que le *Red Fyfe*, le *Ladoga*, le *White Fyfe* et le blé russe ont tous été semés le même jour, sur le même sol et ont subi le même traitement, et que sur les autres échantillons qui ont mis six ou huit jours de plus à mûrir, un pesait 58 lbs et le *Red Fyfe* 59 lbs.; ce qui indique que l'année a été très mauvaise.

Par M. Davin :

Q. J'aimerais à demander quelque chose à M. Saunders au sujet du rendement des échantillons qu'il a distribués, et je désire attirer son attention sur les chiffres qu'il a donnés, parce qu'ils ont été pris par le sténographe. Je ne puis guère y croire. Ainsi il parle d'une moyenne de 50 boisseaux par acre. Je suppose que c'est exact ? R. Voici ce que j'ai dit au comité : en supposant que le grain ait été semé en la manière ordinaire, à la volée, et à raison de deux boisseaux par acre, le rendement est égal à environ 50 boisseaux à l'acre ; mais ceci n'était qu'un calcul approximatif. Il n'y a pas de doute que, dans certains cas, le grain a été plus clairsemé, et ceci rendrait ce calcul jusqu'à un certain point, inexact.

Par M. Sproule :

Q. Vous avez, dites-vous, semé du blé-d'inde à être employé comme fourrage. Quelle a été le résultat de votre expérience ? Avez-vous fait l'essai des différentes variétés quant à leurs qualités nutritives ? R. Je crains que ce que j'ai dit concernant ce blé-d'inde n'ait été mal compris. J'ai dit que nous avions préféré faire l'essai des meilleures variétés cette année. Nous n'avons pas fait d'expérience sur le blé-d'inde l'année dernière.

Par M. Ferguson :

Q. Comme je désire avoir des renseignements sur cette question particulière ce printemps, vous pouvez peut-être dire, d'après les informations que vous avez, quelles sont les meilleures variétés. Nous voulons tous en semer beaucoup cette

année ? R. C'est une question sur laquelle je n'aimerais pas à exprimer une opinion avant les essais que je me propose de faire ; mais il y a une chose relative au blé d'inde à fourrage que je puis dire ; je veux parler de la manière de semer ce grain. Je crois qu'il est universellement admis par tous ceux qui en ont eu quelque expérience, que l'ancien système de semer le grain dru et de permettre au blé d'inde de couvrir la terre entièrement, ne produit pas la meilleure qualité de fourrage. Il vaut bien mieux le semer par rangs, à deux pieds et demi de distance, de manière à permettre au soleil et à l'air d'arriver jusqu'à la plante. Ce système produira du blé d'inde qui contiendra plus de substance saccharine et d'amidon et fera de la plante un fourrage plus nutritif pour le bétail. Nous nous proposons de faire l'essai des deux méthodes sur la ferme et d'en déterminer les résultats par une analyse chimique. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de faire cette expérience.

M. FERGUSON.—C'est le renseignement que je désirais avoir.

Par M. Smith (Ontario) :

Q.—Quelle est la différence entre les méthodes de semer du blé d'inde ? R. Nous n'en avons qu'une expérience très restreinte. Je répète tout simplement ce que les autres disent

Par le Général Laurie :

Q. Vous êtes-vous occupé de l'avoine d'automne ? C'est une question importante pour nous dans les provinces de l'est. Nous cultivons généralement plus d'avoine que de blé. Nous avons fait des expériences concernant ce produit. Nous en avons importé 60 boisseaux, l'année dernière. R. Semée à l'automne ?

Q. Oui ? R. Non monsieur ; je n'ai pas fait d'expérience sur l'avoine d'automne, et j'aimerais à en avoir pour en faire l'essai. Parmi les grains venus de Russie, il se trouve du seigle d'automne qu'on dit mûrir dans un temps très court.

Par M. McNeill :

Q. Est-ce que la détérioration dans le grain de semence est semblable à celle qui résulte de croisement en dedans, dans les animaux ? R. Une culture persistante sans un changement convenable de grain de semence, amène un résultat qui ressemble beaucoup à celui qui se traduit par le croisement des animaux en dedans ; la vitalité de la plante s'affaiblit et la proportion du rendement diminue, et ceci va en augmentant jusqu'à ce que la culture de la variété cesse d'être profitable.

Q. Si nous prenions des animaux de deux différentes familles, à cornes courtes par exemple, affaiblies par des croisements en dedans répétés et que nous les croisions, il est probable que nous obtiendrions un résultat heureux, si ces animaux étaient étrangers les uns aux autres ; maintenant, supposez que vous preniez deux espèces de blé, deux échantillons de blé *Red Fyfe* par exemple, lorsque chacune de ces espèces aurait été épuisée, si je peux m'exprimer ainsi, dans différentes localités, mais qui seraient étrangères l'une à l'autre, et supposez que vous mêliez ces blés et que vous les semiez, est-il probable que vous auriez le même résultat qu'en croisant les animaux ? R. Je n'aimerais pas à exprimer une opinion sur une question aussi difficile.

Q. Quelle serait la probabilité ? R. Je n'aimerais pas à exprimer une opinion même sur le résultat probable dans une question de ce genre, jusqu'à ce que j'aie eu occasion de faire des expériences. Il est très important que nous fassions des expériences sur les différentes variétés de blé dans le sens dont vous parlez comme dans d'autres.

Par M. Cochrane :

Q. J'aimerais à savoir si ce département a quelques nouvelles variétés de blé d'automne ? R. Quelques variétés ont été introduites et nous en ferons l'expérience ; j'ai dit que ceci est une partie des travaux qu'on se propose d'entreprendre pour l'avantage des régions du sud des provinces d'Ontario et de Québec.

Par M. Perley :

Q. Je désirerais attirer l'attention de ce comité sur les dommages causés aux forêts de pin de ce pays par l'incendie, et ensuite par le perce-bois (*borer*) ? On sait généralement qu'il y a eu de nombreux incendies récemment et que le travail subséquent du perce-bois a fait des ravages considérables. Il n'a pas été fait de recherches scientifiques sur le mode de reproduction de ces vers ou perce-bois. Je crois que

nous devrions prendre des mesures aussitôt que possible pour trouver la meilleure manière de sauver ces arbres après que les racines ont été détruites par l'incendie. J'espère que le département va s'intéresser à la protection des forêts et que des recherches scientifiques seront faites? R. Je dirai qu'il y a deux ou trois jours, le ministre a discuté cette question avec moi et m'a donné instruction de prendre des mesures pour que M. Fletcher visite les localités, ainsi que M. Perley l'avait demandé. Cette visite sera faite aussitôt après que M. Fletcher aura donné son témoignage devant ce comité.

Par M. Trow :

Q. J'ai compris que M. Saunders disait, lorsqu'il donnait une description des expériences qu'il a faites sur cette ferme, qu'il avait l'intention de semer les terrains tourbeux de certaines herbes. L'idée m'est venue que s'il y avait une grande quantité de ce sol tourbeux, et s'il était transporté aux parties plus élevées de la ferme où la terre est sableuse ou graveleuse, cet engrais agirait avec autant de vigueur et produirait une récolte plus abondante que le fumier d'écurie? R. L'idée de M. Trow n'a pas été oubliée. Une partie de ce sol tourbeux, là où il est profond, sera réservée pour cet objet. Mais dans les provinces d'Ontario et de Québec, il y a d'immenses étendues de terrains tourbeux qu'il est impossible d'employer de cette manière, et on a cru que des expériences faites au moyen d'herbes qui poussent bien dans les terrains de ce genre, seraient très précieuses pour ces deux provinces.

Par M. Cochrane :

Q. Avez-vous fait des expériences au moyen du sel? R. Non, nous n'avons pas fait d'expérience l'année dernière au moyen de fertilisants, si ce n'est avec le fumier d'écurie. Nous n'avons pas eu l'occasion de faire des essais d'une manière satisfaisante. C'est une des choses dont nous nous occuperons cette année.

Par M. Jones :

Q. A quelle date a-t-on semé le blé le plus à bonne heure dans cette province, et quelle est la date moyenne? R. Je préférerais que les cultivateurs siégeant en chambre répondisse à cette question plutôt que moi. Je sais qu'ici les dates varient considérablement. Je crois que la moyenne se trouve entre le 20 et le 25 d'avril, règle générale. L'année dernière on a semé le blé du 3 au 10 mai.

Le comité lève la séance.

TÉMOIGNAGE DE M. FLETCHER.

CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA, 15 mars 1888.

Le comité de l'Agriculture et de la colonisation s'est réuni ce matin sous la présidence de M. White (Renfrew).

James Fletcher, entomologiste et botaniste des fermes expérimentales du Canada, est interrogé.

Par le Président :

Q. M. Fletcher, vous êtes entomologiste du département de l'agriculture et de la ferme expérimentale? R. Oui, monsieur.

Q. Voulez-vous dire alors au comité ce qui a été fait dans votre division? R. Si je comprends, monsieur le président et messieurs, votre but, en me faisant venir ici ce matin, est de me faire donner un exposé des travaux qui ont été exécutés dans ma division, sur la ferme expérimentale, et de ce que l'on se propose de faire à l'avenir.

Mon transfert de la bibliothèque du parlement à ma présente position a eu lieu au commencement du présent exercice, au mois de juillet 1888. Depuis cette époque, toutefois, les travaux qu'il m'a fallu faire n'ont pas eu le caractère scientifique qu'ils auront à l'avenir. Naturellement, l'organisation du département n'était pas alors complète. Ainsi que M. Saunders vous l'a dit l'autre jour, les travaux sur la ferme centrale n'ont commencé qu'au mois de mai dernier, et il y avait beaucoup à faire pour l'organisation du département; l'absence nécessaire de M. Saunders, d'Ottawa,

m'a donné beaucoup plus de correspondance générale, que je n'en aurai à l'avenir. Il en est résulté, que les travaux purement scientifiques ont dû être mis de côté, jusqu'à un certain point, pour les affaires ordinaires du bureau. Malgré cela, cependant, certaines recherches demandaient une attention immédiate, je vous en décrirai bientôt quelques unes. A la position d'entomologiste que j'occupe depuis les quatre dernières années, a été ajoutée celle de botaniste des fermes expérimentales. Je suis maintenant l'entomologiste et le botaniste des fermes expérimentales du Canada. La réunion de ces deux branches d'étude est sage, à mon avis, pour la raison que dans les maladies dont les plantes sont atteintes, il est très souvent difficile de déterminer dès le début, si elles proviennent de l'œuvre des insectes ou des plantes parasites. Ce mot plantes comprend toutes les formes inférieures du règne végétal qui sont connues sous le nom générique de fungus. Déjà, en d'autres occasions, je me suis servi du mot fungus devant ce comité. Dans tout le pays, et chaque fois que quelque chose arrive aux récoltes, les cultivateurs disent : "elles sont attaquées par un fungus." Bon nombre d'entre eux ne savent pas ce que signifie le mot fungus, quoique tous l'emploient, mais ils savent que c'est quelque chose de mauvais. Ce mot ouvre une multitude de péchés, cependant parmi les choses importantes pour les cultivateurs, il en est peu qui soient moins comprises. Il est conséquemment nécessaire de faire une certaine étude de ces formes inférieures du règne végétal. Les cultivateurs devraient être renseignés sur ces sujets, et le travail du botaniste s'appliquera particulièrement à examiner la nature des maladies fongueuses, et à essayer, si c'est possible, de les faire disparaître. Dans plusieurs occasions, j'ai eu l'honneur de parler à ce comité des ravages des insectes, et les messieurs ici présents, dont un bon nombre font partie de votre comité depuis plusieurs années, m'ont vu attirer l'attention sur la somme énorme de dommage que les insectes causent aux récoltes, et sur la nécessité d'étudier systématiquement cette question. Les rapports des travaux qui se font présentement dans tous les pays, démontrent que cette étude exige le travail incessant d'un homme, et qu'elle requiert toute son énergie et toutes ses connaissances.

Dans le monde entier, les gouvernements reconnaissent l'utilité pratique de ces études partout où l'on cultive le sol vierge et où l'on ouvre le pays à la civilisation et à la colonisation ; la culture est faite sur une grande échelle et, en conséquence, les insectes qui vivent sur ces plantes, se multiplient dans des proportions énormes. La quantité des substances alimentaires étant le facteur important qui règle la présence des insectes, on sent aujourd'hui qu'il est nécessaire d'arrêter la multiplication extraordinaire des insectes nuisibles ; on s'occupe sérieusement de cette question en Europe, en Allemagne, en France et en Angleterre ; et en Orient, aux Indes, à Ceylan, et en Australie, on a jugé nécessaire d'employer des hommes qui consacrent tout leur temps à l'étude de ces maladies. Comme résultat, on a déjà découvert plusieurs remèdes pratiques pour nous débarrasser de ces insectes et de ces fléaux du règne végétal. Sur ce continent, nous dépassons certainement de beaucoup le reste du monde dans la découverte de moyens propres à combattre ces insectes pernicieux. Aux Etats-Unis les entomologistes ont fait des travaux très précieux. Ils ont eu la bonne fortune de s'assurer des services d'hommes très éminents, pour remplir les positions d'entomologistes officiels, et conséquemment les cultivateurs ont retiré des avantages énormes des moyens efficaces qu'ils ont suggérés. Le Canada étant voisin des Etats Unis, les conditions naturelles et les méthodes agricoles sont les mêmes, et nous pouvons ainsi recueillir les bénéfices de leurs études et de leurs recherches. L'entomologiste fédéral actuel à Washington, M. Riley, est un homme d'une très grande valeur sous ce rapport, et ses recherches ont fourni des remèdes pratiques pour beaucoup des maladies les plus importantes causées par les insectes. En Canada, nous avons eu plusieurs hommes qui se sont occupés de ces études, et comme résultat de leurs travaux, nous avons aujourd'hui des moyens de combattre la plupart de nos insectes les plus nuisibles. Il y en a un certain nombre qui surgissent d'année en année et causent toujours des dommages considérables, nous les appelons "fléaux de premier ordre." Or ces pestes ou fléaux de premier ordre, en Canada, sont suffisamment nombreux pour qu'un entomologiste consacre tout son temps et toute son attention à arrêter leur développement. La nature seconde considérablement nos

efforts en permettant que certains autres insectes dévorent les insectes pernicieux, et nous constatons fréquemment, lorsqu'un insecte se multiplie en proportion énorme, qu'un insecte parasite apparaît bientôt en proportion aussi considérable, détruit le premier et le ramène à sa condition normale. Malheureusement pour nous, ces insectes utiles ne se développent pas toujours assez vite pour sauver nos récoltes, et nous devons alors prendre promptement les mesures nécessaires pour les préserver, lorsque des insectes dévastateurs apparaissent subitement en grand nombre. Je vais d'abord, ce matin, attirer votre attention sur la partie de mes travaux qui a trait à la botanique, parce que, m'étant moins occupé de cette branche, nous pourrions en disposer plus rapidement. Très peu de chose a été fait encore en matière de botanique sur la ferme expérimentale à Ottawa, pour la raison que la terre n'est pas encore préparée pour les expériences, et surtout pour les expériences d'agriculture. Dans le cours de l'année dernière, nous avons planté à la ferme expérimentale, et produit au moyen de graines de semence, une grande quantité de différentes plantes venues de toutes les parties du monde. On se propose à l'avenir, non seulement de faire venir de partout les plantes qui peuvent nous être utiles en Canada, mais encore de cultiver et de produire une collection aussi considérable que possible de nos plantes indigènes. Je m'efforcerai de réunir dans le jardin botanique et dans celui réservé à l'arboriculture, une collection aussi complète que possible de nos plantes indigènes, et avec l'aide de mon collègue le chimiste, j'espère que nous pourrions y découvrir des substances économiques inconnues jusqu'ici et qui seront utiles au pays. Le côté scientifique du travail ne sera pas perdu de vue. J'espère rendre ce jardin botanique scientifiquement intéressant pour les botanistes de toutes les parties de l'Amérique. La pépinière sera, en grande partie, consacrée à la culture, par la semence, des arbres forestiers. Il n'y a pas de problème plus important. Nos forêts ont été dévastées par des incendies incessants et par le bûcheron. La demande et la consommation annuelle du bois pour toutes fins, sont si considérables que nos forêts se défont rapidement, et il nous faut faire immédiatement de grands efforts pour remplacer le bois qui est enlevé. De plus, les colons des nouvelles régions doivent détruire des quantités considérables de nos arbres forestiers dont une grande partie devra être ultérieurement remplacée. Il y a aussi le problème important de la colonisation de tous les territoires du Nord-Ouest, qui ne peut être résolu que par les plantations des arbres. Il y a naturellement une certaine quantité d'arbres dans les prairies du Nord-Ouest, et quelques observateurs prétendent qu'elles n'ont jamais été couvertes de forêts. D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, je ne puis partager cette opinion. Je suis parfaitement convaincu que, dans certaines parties, il nous sera complètement impossible de cultiver si nous ne créons pas une barrière quelconque pour modérer le vent et adoucir le climat. Dans le Nebraska, ces plantations d'arbres ont été suivies des résultats les plus heureux. L'impression la plus durable qui reste dans votre esprit lorsque vous traversez cet État, est celle des petits bocages qui surgissent à vos regards lorsque vous passez en chemin de fer. Vous voyez d'abord quelque chose de sombre à l'horizon, et à mesure que vous approchez, vous constatez que ce sont des bouquets d'arbres qui entourent les *homesteads*. Des millions d'arbres ont été plantés dans ces régions pendant les dix dernières années, et ces arbres ont produit un effet très heureux sur le climat. Il est certain, du moins, que les récoltes des districts ainsi protégés sont meilleures que là où les arbres manquent. Dans notre propre Nord-Ouest, d'après les expériences que j'ai moi-même faites, au moyen de graines que j'ai distribuées, je suis persuadé que nous pouvons cultiver des arbres sur une étendue de pays beaucoup plus considérable qu'on ne le fait maintenant. A Régina l'érable à sucre ordinaire réussit très bien. Il y a cinq ans, j'y ai envoyé des graines et lorsque j'y suis allé il y a deux ans, j'ai trouvé qu'elles avaient déjà produit de jolis arbrisseaux. A Calgary et dans certaines parties du Manitoba, où j'avais envoyé des graines de différents arbres forestiers, par l'entremise de M. Acton Burrows, ancien sous-ministre de l'agriculture pour le Manitoba, beaucoup d'arbres ont poussé et viennent si bien qu'à mon avis, nous pouvons dire que ces tentatives auront un plein succès. A tout événement, nous en ferons l'expérience, et nous allons semer une quantité

considérable de graines de nos arbres forestiers dans ce but. Outre le Nord-Ouest, il y a d'immenses étendues de pays, au nord-est de la province de Québec, où nous pourrions probablement introduire des arbres fruitiers et forestiers qui n'y poussent pas maintenant, en distribuant du plant venant de la ferme expérimentale. Nos arbres forestiers indigènes qui sont cultivés dans cette partie du Canada pour en obtenir de l'ombre ou de l'abri, sont plantés par les cultivateurs avec trop peu de discernement, et nous allons nous efforcer de leur faire connaître ceux qui conviennent le mieux à leur localité particulière. Les cultivateurs sont trop enclins à aller au bois et à prendre les premiers arbres venus; ou s'ils apprennent qu'une ou deux espèces sont bonnes, ils les prennent et les plantent, tout ainsi, le long de leurs clôtures, les abandonnant ensuite à leur sort. Il semble que la meilleure manière de cultiver bon nombre de nos arbres forestiers est d'en semer la graine. Ils poussent mieux et grandissent plus vite que ceux d'une certaine grosseur que l'on transplante des bois. Des expériences seront faites à ce sujet, et nous tâcherons de persuader aux cultivateurs de planter leurs arbres d'une manière méthodique, afin qu'ils puissent obtenir les meilleurs résultats possibles de leurs travaux en matière de plantation.

L'examen des maladies d'origine fongueuse formera une autre branche d'étude dans la section de botanique. Parmi ces maladies se trouvent le charbon et la rouille du blé. Ceci est maintenant d'une importance énorme en Canada. La rouille est plus difficile à étudier que le charbon. Dans le cours de l'année dernière, nous avons étudié le charbon, et nos recherches ont eu pour résultat la préparation d'un petit bulletin qui sera bientôt distribué aux cultivateurs de tout le pays, leur conseillant de faire usage du remède bien connu, qui consiste à préparer leurs grains de semence en le faisant tremper dans une solution de sulphate de cuivre, avant de les semer. Dans une conversation que j'ai eue lorsque j'ai assisté aux réunions de l'Institut des Cultivateurs, j'ai constaté que bien peu d'agriculteurs ne connaissent pas ce remède; il est remarquable que si peu d'entre eux l'emploient. Ce n'est que dans quelques arrondissements que nos agriculteurs prennent la peine de préparer le grain de semence pour empêcher les ravages du charbon. J'ai conséquemment préparé avec le consentement du directeur, un bulletin donnant l'historique, en termes simples, de cette maladie du charbon, et conseillant aux cultivateurs d'employer ce remède bien connu. Il y a plusieurs remèdes, tous simples et économiques. Pour à peu près 2½ c., vous pouvez préparer votre blé de semence de manière à le protéger d'une manière presque parfaite contre le charbon. Le remède ordinaire et le meilleur, tout bien considéré, est le sulphate de cuivre ou la pierre bleue, qui a la propriété de détruire les spores adhérant au blé. Dans les territoires du Nord-Ouest on l'emploie sur une grande échelle. Dans certaines régions les cultivateurs traitent leur blé de semence, d'habitude, tout comme le font les cultivateurs en Angleterre, et vous y voyez rarement du charbon. Dans certaines parties des Territoires, toutefois, on emploie ce moyen et les résultats sont très remarquables. En plusieurs circonstances, mon attention a été attirée sur le fait que des cultivateurs avaient ainsi traité leurs grains de semence, et même là où antérieurement leurs récoltes avaient été très considérablement endommagées par le charbon; tandis qu'un voisin n'avait pas pris la même précaution. Il en est résulté que celui qui n'avait pas préparé son grain perdait d'un dixième à un tiers de toute sa récolte, tandis que celui qui l'avait fait avait à peine quelques grains de blé charbonné. Voici en peu de mots comment se reproduit le charbon : La spore qui répond à la graine des plantes d'ordre supérieur, tombe sur le sol ou est emportée dans le grenier avec le grain. Au printemps lorsque le grain est semé, ou lorsque le temps voulu est arrivé, si elle est restée en terre tout l'hiver, elle germe et donne une racine. Ce n'est pas une véritable racine vu que les organes du fungus ne sont pas les mêmes que ceux des plantes d'ordre supérieur. Elle est alors à l'état de *frail*, ainsi que nous l'appellerons. C'est alors qu'elle attaque le blé, pénètre ses tissus et porte comme fruit cette poussière noire, si généralement connue sous le nom de charbon. Cette poussière se compose de spores ou d'organes qui correspondent aux graines dans cette forme inférieure de végétaux. Non seulement le blé de semence est endommagé; mais dans une des variétés connue sous le nom de charbon dur, et qui

semble être la plus commune, cette poussière émet une odeur très fétide que je ne puis comparer qu'à celle du poisson gâté. Probablement que bon nombre d'entre nous connaissent cette odeur, si repoussante que les minotiers ne veulent pas acheter le blé dans lequel ils peuvent la découvrir. De plus, elle est très facile à observer; si vous plongez votre main dans un sac de blé, vous pouvez sentir cette poussière qui adhère à la main. Les spores sont d'une nature huileuse et elles s'attachent à l'enveloppe du blé; elles sont transportées dans le grenier et de là au sol avec le blé de semence. Les moyens qui ont été employés avec succès sont ceux qui avaient pour but de détacher ces spores de l'enveloppe du blé ou de les détruire. L'emploi de quelque solution vénéneuse qui détruit ce germe sans endommager le blé, est probablement ce qu'il y a de mieux. Nous trouvons ce remède dans la pierre bleue ordinaire réduite en solution, dans la proportion d'une livre par seau d'eau. On s'en sert de différentes manières: le mode le plus en vogue au Nord-Ouest est de dissoudre cette pierre bleue dans de l'eau chaude et de jeter la solution sur le blé de semence, le remuant pendant quelques minutes de manière que tout le blé soit humecté. Dans les expériences que j'ai faites, j'avais l'habitude de faire une solution suffisante pour en recouvrir le blé. Je laissais tremper le grain pendant quinze minutes et j'en retirais le liquide. Naturellement le blé était très mouillé. Nous avons l'habitude de l'assécher en le couvrant de chaux passée au tamis. Ce procédé faisait renfler le blé, de sorte qu'en en prenant une poignée pour le semer à la volée, vous ne pouviez pas le lancer assez loin. Pour faire face à cette difficulté, nous avons l'habitude de semer à jets croisés. Je crois que les semoirs qu'on emploie maintenant presque partout, peuvent être disposés de manière à remédier à cet inconvénient, si on n'a pas le temps de laisser sécher le grain. Je ne m'en suis pas servi, cependant, pour semer le grain asséché au moyen de la chaux, mais je crois qu'ils peuvent être disposés de manière à ne pas s'engorger. Dans tous les cas, le grain doit être asséché et s'il a été arrosé avec la solution, il doit être asséché rapidement afin que le grain ne puisse pas germer. Si le grain est mouillé et laissé ainsi, il germera. S'il est disposé de manière que l'air puisse l'atteindre, il n'y aura pas de danger. Au Nord-Ouest, on prétend que le blé est en état d'être semé, au moyen du semoir, après quelques heures. Les résultats obtenus ainsi ont été si bons, qu'on a jugé à propos de recommander aux cultivateurs d'adopter cette méthode dans tout le pays. S'ils ne le font pas, c'est leur affaire, mais je ferai tout en mon pouvoir pour les induire à le faire, car, d'après ma propre expérience et mes recherches, j'ai la certitude qu'ils réussiront. Quant à la rouille, son étude est beaucoup plus difficile. Avant que nous en commençons l'examen proprement dit, il y a certaines théories qu'il nous faut d'abord faire disparaître. Il existe relativement à son mode de végétation, une théorie très compliquée et acceptée généralement dans le monde entier. Malheureusement, en matière scientifique, bien des gens sont trop disposés à accepter les déclarations les autres, telles que données, et à les avaler sans chercher si elles sont bonnes ou non; et plus elles sont remarquables, plus, je crois, on les accepte facilement. Ils disent, si c'est une chose en dehors des idées admises: "c'est là la chose étonnante que nous donne le mot science." Je crois que nous ne pouvons faire mieux que de nous rappeler que la science est tout simplement un autre nom pour désigner le savoir, et c'est la science qui doit nous guider dans l'examen approfondi de ces matières. Très souvent lorsque je me rends à des assemblées de cultivateurs, des personnes viennent me dire: "Ne nous donnez pas trop de science." Je réponds généralement: "mon ami, lorsque nous nous serons entendus sur ce que c'est que la science, nous nous accorderons mieux; celui qui ne veut pas apprendre n'obtiendra pas de succès." Ainsi que j'ai dit, les savants ont malheureusement été de grands copistes. L'un a énoncé une théorie et l'autre l'a acceptée, et nous ne sommes aujourd'hui guère plus avancés en fait de connaissance de l'historique de la rouille, qu'il y a cent ans. Je parle en ce moment d'une certaine classe d'opinions auxquelles on a fait allusion à la dernière assemblée du comité, et au sujet desquelles M. McMillan a donné des informations très précieuses, parce qu'il parlait d'un fait réel résultant de sa propre expérience. Je suis encore d'avis que ce que j'ai dit l'année dernière est exact; c'est-à-dire que cette plante se développait simplement par la germination de ses spores

sur une espèce de plantes où elle arrivait à maturité. D'abord elle provient d'une spore produite par une plante semblable à celle qui résulte de la germination de la spore. J'ai parlé de la spore du charbon. Celle de la rouille est semblable, c'est un objet excessivement petit, à ce point qu'on ne peut le voir à l'œil nu. Il faut se servir du microscope. Il tombe sur le sol ou reste dans l'herbe ou le chaume; au printemps, lorsque le blé a grandi, le vent la pousse sur le blé et elle y germe. Or cette plante ou cette petite plante, comme nous l'appellerons, germe et l'on prétend que tout le mal est produit par ces spores lancées par le vent sur le blé où elles se reproduisent. L'autre théorie est que le spore doit d'abord germer et trouver quelque plante de la famille des épines-vinottes, qui n'est pas commune dans ce pays, puis passer par une seconde végétation distincte et produire une autre graine ou plutôt une seconde espèce de graine, qui, à son tour, doit être lancée par le vent de l'épine-vinette sur le blé qu'elle affecte de la maladie connue sous le nom de rouille. C'est une question réservée aux recherches scientifiques. Il importe peu aux cultivateurs de savoir combien de transformations la plante subit s'il ne peut y porter remède. J'avoue que je n'en ai pas encore trouvé, mais j'espère que nous pourrions en trouver un ultérieurement. Il me semble que son histoire naturelle est la première chose à connaître. Un monsieur, qui demeure dans la Nouvelle-Ecosse, m'a transmis un échantillon de marne, et il affirme, dans sa lettre, que partout où il en a étendu sur sa ferme, son blé a été épargné par la rouille. Ce renseignement nous mettra peut-être sur la trace d'un moyen de protéger notre blé contre la rouille. Je n'ai pas encore étudié la question; je donne tout simplement le fait à titre de renseignement. La marne est un excellent engrais, et si nous rendons la plante aussi saine et aussi vigoureuse que possible, le blé sera en état de se soustraire à bon nombre de maladies. Certaines conditions de climat sont nécessaires au développement de ces plantes fongueuses. On dit fréquemment que la rouille ne se produit qu'à certaines époques de l'année, sous l'influence de certaines conditions atmosphériques. Lorsque la tige succulente du blé est arrivée à un certain degré de croissance, elle est plus exposée à la rouille que lorsqu'elle est plus avancée et plus dure. Avant-hier, on a fait allusion à cette théorie lorsqu'on a dit que certaines variétés de blé, semées tard, étaient plus exposées à la rouille que d'autre blé. M. Watson a fait la même déclaration lorsqu'il a assuré que le *Red Fyfe*, semé dans les territoires du Nord-Ouest n'est jamais atteint de la rouille. J'ai fait remarquer que cela était dû entièrement au climat remarquable de ces régions; que c'est un climat très sec, que les spores de la rouille ne se trouvent pas dans les conditions nécessaires à leur développement. Cependant le champ de blé le plus rouillé que j'ai jamais vu était du *Red Fyfe*, mais il avait été cultivé ici. De sorte qu'il n'y a rien d'inhérent au *Red Fyfe* pour le protéger; mais il peut exister dans les conditions de sa croissance certaines choses qui, à certaines époques, peuvent protéger la plante contre la rouille. Je n'abuserai pas davantage de votre temps sur ce sujet, car je n'ai rien à vous offrir en fait de remède. Le côté scientifique de la question est, toutefois, très intéressant, mais cela n'a aucune importance ici. Une autre partie de mes travaux, dont je vous ai déjà parlé, est l'étude des insectes qui attaquent nos récoltes. J'ai apporté ici aujourd'hui, dans l'espoir que la chose pourrait intéresser quelques membres du comité, une petite collection de quelques uns des insectes dont on s'est plaint, et que j'ai quelque peu étudiés dans le cours de l'année dernière. Le premier insecte dont je vais parler est trop petit pour le faire voir au comité d'où je suis, mais je le montrerai ensuite à ceux qui désireront l'examiner. C'est une petite mouche qui s'attaque à notre blé. Au mois de juin, je me suis fait expédier plusieurs échantillons d'articulations supérieures de tiges de blé. Dans certaines parties du Canada, d'après l'apparence qu'avait la récolte ainsi atteinte, cette maladie était connue sous les noms de "tête argentée" (*silver top*), "de ver d'articulation" (*joint worm*) "ver blanc ou agrotis" (*cut worm*), etc., etc., ce qui indiquait, dans chaque cas, qu'une des articulations de blé était malade, et c'était l'articulation supérieure. Il s'en suivait que l'articulation supérieure étant atteinte avant la maturité de la plante, celle-ci ne produisait aucun grain, mais se desséchait et blanchissait prématurément. A l'examen, on constatait que cette articulation avait été mangée par

un insecte. Naturellement, une tige de blé affectée dans un champ est d'une conséquence insignifiante, mais lorsque des insectes commencent à s'attaquer à un grain quelconque, la chose demande un examen minutieux et immédiat, et on doit sans délai chercher un remède. L'étude que j'ai pu donner à cette question démontre que le nombre de ces insectes augmente décidément. Je ne crois pas que cet insecte devienne jamais aussi dangereux que le moucheron ou la mouche de Hesse, mais tout démontre qu'il exige une étude très sérieuse; il paraît, d'après ce que j'ai pu observer, qu'il y a trois pontes dans l'année. Une au mois de juin, et les mouches déposent leurs œufs sur l'articulation supérieure du blé, et ces œufs produisent des mouches au mois de juillet, puis elles pondent de nouveau dans la même année, et les mouches éclosent au mois de septembre. On se demande ce que devient la mouche du mois de septembre au mois de juin. Il n'y a pas alors de blé dans les champs sauf une petite quantité de blé adventice. On a trouvé des larves dans ce blé à cette époque; mais la quantité de blé adventice à cette période de l'année, ne suffit pas à l'alimentation de ces insectes pendant ce temps. Mais on les trouve dans quelques herbes sauvages, et il est possible que cette peste se nourrit, dans l'intervalle, de quelques-unes des herbes qui poussent autour de nos champs. Ceci n'est, toutefois, qu'une théorie qui n'est pas suffisamment établie pour me permettre de me prononcer d'une manière définitive à ce sujet. J'espère trouver, avant longtemps, un remède dont on pourra se servir. On s'occupe aussi de cet insecte, aux États-Unis et M. Webster, de l'Indiana, l'a étudié particulièrement; c'est lui, je crois, qui a prétendu que l'insecte subit une transformation que nous n'avons pas encore découverte dans le blé adventice. Le nom anglais de cette mouche est *wheat bulb worm*, (ver du bulbe du blé) à cause de la seconde ponte. Au mois de juin, l'insecte attaque la jeune plante de blé à la base de l'articulation supérieure, mais comme plus tard, dans l'année, il n'y a pas d'articulation supérieure, il attaque alors la plante tout près du grain, et il y vit. Dans le jeune blé d'automne, vous verrez parfois que quelques tiges deviennent jaunes. On dit que ceci est causé par la mouche de Hesse, mais je ne connais pas de cas où les attaques de cette mouche aient rendu la plante jaune. M. Webster dit que les attaques de la mouche de Hesse rendent les feuilles vertes. A mon avis, cette mouche détruit plus de blé d'automne qu'on ne le croit.

L'insecte qu'on appelle "le papillon blanc à choux" a causé beaucoup de ravages dans le cours de l'année dernière. Ce papillon donne naissance à un ver de couleur verte, qui s'attaque à nos choux, et les dégâts causés par cet insecte dans le cours de l'année dernière ont été très considérables, dans toutes parties du Canada. Le papillon dépose ses œufs sur la pomme du chou, et de ces œufs vient la chenille verte. Elle y vit, et pénètre jusqu'au cœur, où il n'est pas facile de l'atteindre. Le meilleur remède, je crois, est l'insecticide connu sous le nom de poudre de Perse. Son nom en botanique, pyrèthre, est maintenant assez bien connu dans le commerce, c'est la poudre qui se vend depuis plusieurs années comme insecticide, sous le nom de poudre de Perse. On peut la mêler à quatre fois sa quantité de farine commune et la répandre sur les choux au moyen d'un soufflet. Son emploi est très facile et peu coûteux. Un jardinier est venu me dire, l'été dernier, qu'il avait placé beaucoup d'argent dans la culture des choux, et que ces légumes étaient attaqués par cet insecte. Il me dit: "Un coup de dés va maintenant me faire perdre tout mon avoir, ou me donner un joli petit bénéfice. Si vous pouvez arrêter les dégâts de cet insecte, mon affaire est bonne." J'appris qu'il avait quelques milliers de plants de choux, j'allai chez lui; "Pouvez-vous, lui dis-je, disposer d'une demi-journée?" Il me répondit que oui. "Eh bien!" ajoutai-je alors, "veuillez me donner un peu de votre temps, j'ai apporté du poison avec moi et nous allons voir ce que nous pouvons faire." Le pyrèthre coûtait, l'année dernière, 80c la livre; comme essai, nous n'en avons employé qu'un quarteron dans cette occasion. En une heure et demie nous avons saupoudré 750 choux, et deux jours plus tard il n'y avait pas une seule chenille vivante sur ces choux; une semaine après, ils venaient tous parfaitement et mon jardinier les vendit au plus haut prix du marché. Ces choux furent sauvés par ce poison à peu de frais et en peu de temps. On vend plusieurs remèdes, mais à mon avis, celui-ci est, sans exception, le meilleur qu'on puisse employer pour cet insecte, car il

est peu coûteux et sans danger pour les animaux d'ordre supérieur. Un autre remède que j'ai aussi employé avec beaucoup de succès est une composition qui se vendait à bas prix. Elle est fabriquée par une maison américaine et réussit très bien. On l'appelle *Hammond's Slug Shot*. Il existe aussi d'autres remèdes dont vous pouvez voir l'annonce, de temps à autre, dans les journaux. Certaines personnes disent que l'eau glacée est un des meilleurs remèdes dont on puisse se servir pour cet objet, un grand nombre d'autres recommandent l'eau bouillante. Il n'est pas facile de se procurer de l'eau glacée à bon marché, à cette époque de l'année, lorsque vous en avez besoin pour cette fin. Mais le remède dont j'ai parlé (*le pyrethre*) est très peu coûteux et bon nombre de personnes en ont fait l'essai ; je crois qu'aujourd'hui c'est le meilleur remède qu'on puisse employer contre cet insecte. Quant à l'eau glacée, on constatera qu'elle est plus coûteuse. C'est précisément comme l'eau bouillante, cela est en réalité très coûteux. Il faut que vous donniez à l'eau une certaine température, ce qui est une chose très importante. Il faut la transporter du feu aux légumes. En pratique, vous verrez qu'il est difficile d'employer l'eau chaude. Il y a un autre remède dangereux dont les cultivateurs, dans tout le Canada, font présentement un emploi très considérable ; je veux parler de l'application du vert de Paris aux plantes alimentaires. C'est un remède excessivement dangereux et qui ne peut être approuvé. La nature même du vert de Paris, qui le rend si précieux pour la destruction des insectes, devrait nous empêcher de l'employer sur un légume dont on fait usage aussi tôt après que le remède est appliqué, que le chou. On ne devrait jamais se servir du vert de Paris pour les choux ; je regrette de dire qu'on en fait usage très considérablement dans tout le pays. Il y aussi un autre sujet important dont je désirerais vous entretenir pendant quelques instants. Une des questions les plus importantes sur lesquelles mon attention a été attirée l'année dernière, a été le dommage que cause à nos forêts le perce-bois (*borer*). La saison dernière a été excessivement sèche, et en conséquence de nombreux incendies ont dévasté beaucoup de nos régions forestières en Canada. Ceux qui font l'exploitation du bois ne savent que trop bien qu'une fois que le feu a passé dans la forêt pendant l'été, ils peuvent s'attendre à ce que l'année suivante tout leur bois sera complètement détruit. Je n'ai pas encore de données suffisantes pour dire si le bois endommagé par le feu au commencement de printemps, est ou n'est pas assez détérioré l'hiver suivant, pour le rendre hors de service, comme le croient ceux qui en font l'exploitation. Les entomologistes pensent que les insectes qui déposent les œufs dont viennent ensuite les vers font leur apparition au mois de juin. Ces coléoptères déposent leurs œufs dans les crevasses de l'écorce. Deux insectes produisent les vers qui détruisent le plus les pins de nos forêts. Ce sont des coléoptères à l'état parfait. Ils déposent leurs œufs dans les crevasses de l'écorce ; ces œufs éclosent quelque temps après et deviennent des vers blancs et moux. J'ai ici un échantillon d'un très gros ver à l'état où il attaque le bois, et ces vers arrivés à maturité deviennent des scarabées à longues antennes. Ce sont ces scarabées qui pondent les œufs et se reproduisent de génération en génération. Maintenant on sait que lorsque le feu passe dans la forêt, il met une grande quantité d'arbres dans un état de vitalité inférieure à celui qu'ils possédaient auparavant, et que lorsque l'arbre est endommagé de quelque manière que ce soit, alors et immédiatement, la nature emploie les moyens qu'elle possède pour se débarrasser de tout ce qui est inutile ; les insectes sont attirés vers lui et l'ont bientôt détruit. Or, ces scarabées, ainsi que je l'ai dit l'année dernière, ne sont pas destinées à détruire le bois de ceux qui font l'exploitation de nos forêts. Ils sont destinés à faire disparaître les arbres morts et inutiles. Quiconque a traversé une forêt reste frappé de l'absence d'arbres morts. Si vous traversiez une forêt vierge, vous seriez étonné de voir si peu d'arbres étendus sur le sol, sauf là où le vent ou l'incendie a passé ; les insectes sont tout simplement les balayeurs de la nature. Lorsqu'un arbre meurt ou qu'il se détériore, ils l'attaquent immédiatement. Les scarabées pondent les œufs, ils éclosent et les vers qui en sortent percent le bois solide et y laissent pénétrer l'air et l'humidité ; à l'aide d'un certain fungus, l'arbre est de nouveau réduit à ce qu'il était d'abord, de la terre, et l'espace

qu'il laisse vide est occupé par d'autres arbres qui regarnissent la forêt. Celui qui fait l'exploitation, en abattant son bois, réduit au même état de décadence une quantité considérable de bois, et conséquemment ces scarabées, dont la mission est de les faire disparaître, se mettent à l'œuvre immédiatement, et ils y pondent leurs œufs et les détruisent au détriment de celui qui en fait l'exploitation, à moins qu'il ne prenne des mesures pour les en empêcher.

Nous voyons que dans certaines coupes de bois, les propriétaires adoptent certaines méthodes qui protègent leur bois jusqu'à un certain point. Ces méthodes ont pour but de mettre le bois en grume dans un état défavorable au développement du petit ver, ou d'empêcher le scarabée d'y déposer ses œufs. Parmi ces moyens, le meilleur est celui qui consiste à recouvrir les billots de branches de sapin, ou celui qui consiste à enlever une lisière d'écorce dans toute la longueur du morceau de bois, ou l'écorce entière, de manière à en faire sécher la surface. Les scarabées ne l'attaquent plus alors, car la substance molle et pulpeuse dans laquelle les petits vers vivent, entre le bois et l'écorce, est enlevée. Les œufs que pond cet insecte ne sont pas de moitié aussi gros que la tête d'une épingle ordinaire. Ces œufs produisent un ver mou et très petit. Celui que j'ai fait voir est un ver très gros, c'est le ver produit par un des gros perce-bois de la Colombie-Britannique. Il est beaucoup plus gros que celui du scarabée que je vous ai montré, et qui est celui qui fait le plus de dommage dans nos forêts de l'est; cependant il ronge le bois solide de la même manière, une fois qu'il y est entré. Les vers de toutes ces espèces sont très petits et une fois éclos ils ne peuvent se mettre immédiatement à ronger le bois, de sorte qu'ils se nourrissent pendant un certain temps de la substance molle et pulpeuse du bois de sève qui se trouve au-dessous de l'écorce. Après y avoir vécu pendant un certain temps (c'est la théorie des entomologistes), quand l'hiver arrive, ils s'enfoncent dans la partie solide du bois qu'ils rongent chaque année à une profondeur d'un pouce et demi à deux pouces environ. Quelques-uns de ceux qui font l'exploitation du bois et qui ont bien voulu me faire part de leur expérience, disent qu'ils vont plus loin que cela, qu'ils rongent immédiatement le bois jusqu'au cœur et qu'ils percent un trou jusqu'au centre. S'il en est ainsi, c'est une question très sérieuse. D'après les expériences que j'ai pu faire, j'espère pouvoir constater que tel n'est pas le cas. Je n'ai pu toutefois examiner d'arbres endommagés par l'incendie au commencement du printemps, et ce sont ceux dont on craint la destruction. M. Perley a demandé, à la dernière réunion de ce comité, si le ministre s'occupait de quelques mesures dans le but de faire examiner cette question, et M. Saunders a répondu que des instructions avaient été données, une fois que le comité m'aurait congédié, pour m'envoyer visiter les exploitations de bois et étudier la question. Je crois que cette visite me permettra d'obtenir de précieux renseignements, pour la raison que voici: si la théorie que les vers ne pénètrent qu'à deux pouces la première année est exacte, l'affaire se réduit tout simplement à perdre deux pouces de la surface extérieure des billots. Dès que les perce-bois ont quelque peu rongé le bois, ce dernier est condamné par les inspecteurs (*cullers*), mais si on peut établir que ces insectes n'entrent qu'à une profondeur de deux pouces, il y a maintenant une quantité considérable de bois condamné que le propriétaire, possesseur de scieries, pourrait avec profit convertir en bois de sciage. Si cependant les vers perçaient le bois jusqu'au cœur la première année, ce serait alors une chose très difficile à remédier, et, je le crains fort, à moins d'abattre ces arbres en été, que nous devons abandonner tout espoir de sauver le bois qui se trouve debout dans une forêt que l'incendie a traversée au printemps. MM. Perley et Pattee ont bien voulu promettre qu'un de leurs associés viendrait avec moi et me donnerait tous les moyens d'étudier cette question, et j'espère sincèrement que de bons résultats suivront cette excursion. M. Andrew White, de Pembroke, m'a au si promis son aide, et s'il est possible de trouver un remède, j'espère qu'on le trouvera bientôt. Le seul remède devra consister à soumettre les billots à un traitement. Il est inutile de songer à traiter l'arbre sur souche, vu qu'un arbre de 150 à 200 pieds de hauteur ne pourrait guère être arrosé d'une solution comme nos pommiers; mais il peut se faire que nous puissions arriver à une méthode d'appliquer le remède aux billots. Pour ceux qui sont coupés en hiver et qui peuvent être mis dans

l'eau profonde, la chose est parfaite, mais le remède que cherchent ceux qui font l'exploitation du bois a pour objet de sauver les billots qui sont laissés sur les coupes de bois pendant l'été. Il n'est pas toujours possible de mettre ces billots à l'eau, ou si on le fait, de les amener aux scieries. Des propriétaires de coupes de bois me disent que, lorsqu'ils peuvent tenir un homme à rouler les billots pendant l'été, ces derniers se trouvent protégés même dans bien peu d'eau, parce que l'instinct des perce-bois les empêche de déposer leurs œufs là où les petits ne pourraient pas éclore.

Par M. McMillan :

Q. Comme solution pour le blé, est-ce que le sel ne conviendrait pas aussi bien que le sulfate de cuivre ? R. J'ai fait l'expérience du sel, mais je crois qu'en somme le succès n'a pas été aussi bon qu'avec le sulfate de cuivre. Voici quelle est la manière la plus avantageuse de se servir d'une solution de sel : on doit employer une quantité suffisante de saumure pour recouvrir le grain. Du lard avait été salé dans la saumure que j'ai employée et naturellement elle devait être forte ; les femmes des cultivateurs font pour cet objet de la saumure suffisamment forte pour faire flotter un œuf frais. Elle est assez concentrée pour le blé et on devrait employer cette saumure ou une autre d'une égale force. J'ai complètement plongé le blé dans la saumure et bon nombre de grains légers et imparfaits sont venus à la surface et ont été enlevés. J'ai asséché le blé avec de la chaux et j'ai constaté qu'il était considérablement protégé contre la nielle ; mais ce remède n'a pas été aussi efficace que la pierre bleue dont je fis en même temps l'expérience. Ce dernier remède devrait, à mon avis, être adopté partout où l'on peut se procurer de la pierre bleue ; mais si on ne pouvait l'avoir, plutôt que de semer le blé sans le laver, je le laverais avec de l'eau pure. Par ce moyen nombre de légères spores seraient amenées à la surface et pourraient être enlevées. Cette forte solution de saumure aurait aussi, à mon avis, l'effet dont vous parlez l'année dernière celui de faire flotter les légers grains affectés du charbon et de donner le moyen de les enlever, laissant le grain de semence beaucoup plus net.

Par M. Sproule :

Q. De quelle force avez-vous fait cette solution de pierre bleue ? R. Une livre par seau d'eau.

Q. Y a-t-il du danger de la faire trop forte ? R. Non ; je ne crois pas. On prétend qu'on ne peut la faire trop forte pour le blé.

Q. Recommandez-vous de la dissoudre dans de l'eau douce ou dure ? R. L'eau douce est toujours préférable lorsqu'on s'en sert pour dissoudre des ingrédients chimiques.

Par M. Trow :

Q. Je demanderai à M. Fletcher s'il a l'intention d'étendre ses expériences aux fermes expérimentales des autres provinces ou de se restreindre à cette localité ? R. Les travaux que j'ai accomplis depuis les quatre dernières années ont été exécutés pour tout le Canada. J'ai maintenant plus de 1500 correspondants, la plupart cultivateurs, dans toutes les parties du Canada, et naturellement une somme considérable de travail se fait par correspondance. J'espère pouvoir visiter les localités qui souffrent des insectes ou des maladies fongueuses et de m'en enquérir personnellement.

Q. Les d'éléments nécessaires à la production d'arbres de seconde venue n'existent-ils pas là où il y avait originellement du bois, c'est-à-dire si les arbres sont protégés contre les bestiaux ou les incendies. La nature elle-même ne produirait-elle pas une certaine végétation ? R. Indubitablement. Une étendue quelconque de terrain d'un pays boisé produira toujours du bois de quelque sorte, mais si ce terrain se trouve dans une région très habitée, ce bois est considérablement détruit par le bétail, ainsi que vous le dites. Je ne puis m'empêcher de croire que la cause pour laquelle les prairies du Nord-Ouest ne sont pas recouvertes d'arbres est due en grande partie aux incendies. En traversant le Nord-Ouest vous rencontrez souvent, dans le coude d'une rivière, des endroits entièrement boisés, et j'ai remarqué que les arbres courant sur les côtés de l'angle formé par la rivière, sont brusquement interrompus par une ligne nette marquant le passage de l'incendie. De plus, sur les flancs nord des collines, vous rencontrez fréquemment des arbres.

Par M. Sproule :

Q. Vous avez parlé du traitement des choux à la poudre de Perse? Combien de fois est-il nécessaire d'en faire l'application? R. Appliquez-la dès que vous voyez les chenilles apparaître. Il y a des pontes successives tout l'été, mais il ne sera pas nécessaire d'appliquer la poudre de nouveau pendant deux ou trois semaines. Le papillon dépose les œufs et quelques jours après ceux-ci produisent des chenilles. Mais le papillon ne s'approchera des choux que quelques jours après que la poudre aura été appliquée.

Par M. Fiset :

Q. Quel est le nom technique de cette plante? R. *Pyrethrum*. Ce sont les fleurs pulvérisées de deux espèces de plantes composées. Le *Pyrethrum cinerariifolium* et le *Pyrethrum roseum*. On la connaissait autrefois sous le nom de poudre insecticide persane et dalmate; mais elle est connue maintenant dans le commerce sous le nom de poudre insecticide et de *buhach*. Cette dernière poudre est le produit de quelques plantes qui poussent en Californie.

Q. Conseilleriez-vous de l'appliquer à l'état sec ou en solution? R. On s'en sert des deux manières, en solution et à l'état sec. Je préfère la dernière manière.

Q. L'emploie-t-on le matin ou autrement? R. On peut l'appliquer en tout temps; mais le meilleur moment de se servir de toutes ces poudres, c'est le matin, lorsque le légume est encore couvert de rosée. Je trouve qu'on obtient plus de succès en s'en servant à l'état sec, ce qui est le cas aussi pour le vert français, lorsqu'il n'en faut qu'une légère quantité. Dans le cas des plantes que nous protégeons ordinairement au moyen du vert français, le mode d'application n'est pas très important; mais j'ai trouvé qu'à l'état sec, une partie de vert français pour cinquante ou même cent parties de chaux ou de plâtre est plus efficace que lorsque cette quantité est mise dans de l'eau.

Par M. Trow :

Q. Est-ce que la rouille ne dépend pas en grande mesure de l'état du temps et de la fertilité du sol? Si la terre est très fertile, la paille pousse si rapidement qu'elle est plus tendre que lorsqu'elle pousse sur d'autre terre. Une température humide avec des alternatives de soleil et d'averses est plus propre à favoriser la rouille que toute autre n'est-ce pas? R. Indubitablement; deux facteurs très importants pour le développement des maladies fongueuses sont la chaleur et l'humidité. Si à une certaine époque vous vous trouvez dans ces conditions, vous êtes plus exposé à la rouille qu'autrement, mais ces conditions n'engendrent pas la rouille. C'est une plante, et elle est le produit d'une spore tout comme une autre plante est le produit d'une graine. Les conditions atmosphériques dont vous nous avez parlé, permettent à la rouille de se développer beaucoup plus facilement qu'en d'autres temps, et je pense que si nous avons plus de rouille en certaines années, c'est parce que nous avons un temps brumeux et humide juste au moment où le fungus est en état d'attaquer le blé.

Par M. Cochrane :

Q. Avez-vous fait des expériences avec le sel? R. Le succès des expériences faites avec la marne, dont j'ai parlé, a été probablement dû au sel qu'elle contenait. Les dépôts de marne se trouvaient près de la mer dans les provinces maritimes.

Q. Je sais qu'il empêchera la rouille noire lorsque celle-ci ne couvre pas toute la tige, mais il nuit à la plante. Cette maladie commence à l'extrémité inférieure et s'étend à toute la tige? R. Dites-vous que ce moyen empêche la rouille?

Q. Oui, certaines expériences semblent démontrer que lorsque le sel a été employé comme fertilisant, le grain a été très peu endommagé par la rouille, mais, d'un autre côté, il y a des cas où ce moyen n'a pas réussi. On m'a dit que le sel pourrait protéger le blé pendant un certain nombre d'années, mais non après cela. Il semble alors avoir perdu sa vertu? R. Le sel aura l'effet de fortifier la paille.

Par M. Sproule :

Q. N'avez-vous jamais entendu dire qu'on ait semé du sel dans les champs où la rouille causait des dommages? R. Cela ne serait guère possible quand le grain est sur pied.

Q. La rouille qui attaque l'avoine est-elle la même que celle du blé? R. Oui,
Par M. Perley :

Q. J'aimerais à attirer l'attention de M. Fletcher sur une question relative à la destruction du bois par l'incendie. Je crois que quiconque a eu l'occasion d'observer les arbres morts, dans tout le district d'Ottawa, a pu voir qu'en certains endroits, les arbres qui ont été détruits par l'incendie et qui sont morts depuis un certain temps, ont perdu leur écorce et ne portent pas de traces du travail des perce-bois, tandis qu'en d'autres endroits ils sont couverts de sillons creusés par ces vers. J'ai cru, d'après cette observation, qu'à une certaine époque de la saison lorsque les incendies passent, le feu empêche le ver de détruire les arbres. Je crois qu'il est important pour M. Fletcher de se rappeler cela en examinant ces arbres et de s'en assurer, car le fait que ces arbres sont dans cet état semble prouver qu'il en est ainsi. Si c'est possible, il pourrait constater s'il y a des époques où le feu empêche le ver de détruire les arbres? R. C'est la question la plus importante. Toute l'affaire est là. Si l'incendie a lieu au mois de mai, le ver attaquera l'arbre et et celui-ci sera détruit. Il en est ainsi aux mois de juin et de juillet. Or la question qui se présente est celle-ci : le scarabée dépose-t-il ses œufs plus tard qu'en juillet? J'espère constater qu'il ne dépose pas ses œufs après le commencement d'août; cela donnerait assurément un temps plus long à ceux qui font l'exploitation du bois. L'arbre ne pourrait pas être attaqué par l'insecte avant le mois de juin de l'année suivante, et à ce moment-là je crois que l'aubier dans lequel le ver subit ses premières phases, aura séché jusqu'à un certain point et ne conviendrait pas à la nourriture des jeunes vers. C'est peut-être, à mon avis, une explication de l'état dont vous parlez. Il y a de grands arbres comme ceux dont vous parlez, entre ici et Chelsea, sans écorce depuis nombre d'années, et on n'y voit pas un seul perce-bois.

Le PRÉSIDENT.—Je crois qu'une autre explication de ce fait est que, dans certains cas, lorsque l'écorce est complètement brûlée, les perce-bois n'attaquent pas l'arbre, c'est ce que j'ai remarqué. Si l'écorce se sépare immédiatement de l'arbre, les perce-bois ne l'attaquent pas.

M. FLETCHER.—La couche de cambium est de beaucoup plus considérable en printemps lorsque la végétation est vigoureuse qu'en automne, conséquemment un arbre brûlé à l'automne ne serait pas aussi exposé à l'atteinte du ver qu'un arbre brûlé au printemps, pour la simple raison qu'il y aurait moins d'aubier à sécher et qu'il s'écoulerait une période beaucoup plus longue avant que l'arbre ne puisse être attaqué.

M. PERLEY—Mon opinion est que lorsque le feu passe à la fin d'août ou à la fin de l'été, il n'y a pas de ver pendant cette saison. Je crois que le point important est de savoir si, en passant ainsi l'hiver, les arbres sont réellement détruits de cette manière. C'est le sujet important qu'on doit étudier? R. Oui.

Q. Est-ce que ce ver du blé dont vous parlez, et vous pourriez dire aussi du mil, arrive à maturité au mois de septembre? R. Il y a deux et peut-être trois pontes dans l'année. On a collectionné des mouches parfaitement formées aux mois de juin, juillet et septembre. Il peut se faire que les mouches du mois de septembre soient une partie de la génération du printemps. Je ne crois pas que le mal fait au mil soit causé par la même mouche que celle du blé, quoique les attaques soient identiques en apparence,—l'articulation supérieure et l'épis devenant blancs, comme s'ils étaient arrivés à maturité avant le temps. Je n'ai jamais pu découvrir la larve d'une mouche dans le mil, mais j'ai trouvé une mite qui est, je suis porté à le croire, la cause du mal. Dans le cas du mil, faucher le foin avant que la mouche, s'il y en a une, arrive à maturité, en réduirait considérablement le nombre sans beaucoup de perte, mais pour ce qui est du blé ce serait un moyen très rigoureux, car la mouche n'a pas encore été assez abondante en Canada pour rendre cette mesure nécessaire.

Q. Y a-t-il un remède contre le charaçon? R. Les seuls moyens utiles que j'aie pu trouver sont ceux-ci: lorsque cet insecte fait son apparition, malheureusement pour nous, il vient généralement en très grand nombre; lorsqu'ils sont formés, les

petits vers rouges quittent l'épi du blé et s'enfoncent dans la terre ou ils sont emportés avec le grain dans le grenier. Pour ceux qui passent l'hiver dans le sol, on recommande des labours profonds, et comme il est certain que le ver tombe sous la machine à battre lorsqu'on bat le grain, tous les déchets qui tombent devraient être détruits. La plupart des cultivateurs les laissent sur place et le printemps suivant les mouches éclosent et détruisent le blé. Il y a deux ans, je suis allé voir un cultivateur à huit ou dix milles d'ici, et il y avait sous sa machine à battre, un si grand nombre de ces vers qu'ils donnaient une teinte rougeâtre aux déchets. Il les y aurait laissés; mais je lui conseillai de brûler tous ces déchets ou de les mettre dans la cour de sa ferme où ils seraient écrasés par le bétail dans le riche engrais et détruits.

Par M. Barron :

Q. Ne croyez-vous pas que le meilleur moyen d'étudier le mal fait au bois par les insectes, serait de faire venir des billots ici, sur la ferme, et de faire des observations exactes et certaines de temps à autre. Vous pourriez mieux examiner les habitudes de vie du ver ? R. Naturellement ce serait la seule manière de le suivre dans toute son existence. Nous devons, règle générale, découvrir les habitudes de tous les insectes qui s'attaquent à nos grains avant que nous puissions arriver à un remède. Ce serait un moyen commode, mais je ne crois pas que cela soit nécessaire pour cette étude particulière. Nous avons les mêmes insectes dans notre bois d'Ottawa. Nous avons des pins ici qui conviendront probablement tout aussi bien à cette étude.

Par le Président :

Q. Pouvez-vous vous rendre compte des habitudes de ces insectes au moyen de ces arbres ? R. Oui. Il y a cependant une remarque à faire. Les vers soumis à un traitement artificiel pourraient ne pas subir leur transformation dans le même temps qu'ils le font à l'état de nature. L'œuf est déposé, et une fois que le ver est éclos il s'enfonce à une certaine distance, l'année suivante il entre dans la partie solide du bois, et ce n'est qu'à la troisième année que l'insecte en sort. C'est probablement l'habitude générale du plus grand nombre de ces rongeurs de bois, mais il y a eu des cas où certains morceaux de bois ont servi à la fabrication de meubles, et l'insecte parfaitement formé en est sorti après une période beaucoup plus longue. Nous avons un cas particulier qui a pris vingt-deux ans avant que l'insecte parfaitement formé fit son apparition. Un morceau de pin venu de Norvège fut importé en Angleterre et converti en pupitre dont on se servit à l'hôtel de ville de Londres, et vingt-deux ans après un des commis en ouvrant son pupitre y trouva un scarabée. C'était un très joli hanneton à peu près de la grosseur et de l'apparence de cet insecte (faisant voir un *buprestis striata*). Il ne ressemblait guère à l'espèce de scarabée qu'on trouve en Angleterre. Comme l'insecte avait une apparence étrange, il le porta chez un entomologiste. L'entomologiste lui demanda : "Où avez-vous pris ceci ? C'est un hanneton de Norvège." On s'enquit de l'affaire, et on découvrit que vingt-deux ans auparavant, le pupitre avait été fabriqué avec du bois venant de Norvège; le scarabée était donc resté dans le bois incomplètement développé pendant cette suite d'années. S'il eût été laissé dans les bois, il serait probablement sorti l'année suivante. Je crois que cette étude devrait se faire, autant que possible, à l'état de nature afin d'arriver aux meilleurs résultats. Je vais certainement rapporter des échantillons avec moi. M. Maeson Boyd, de Bobcaygeon, a eu l'obligeance de bien vouloir offrir ses services et a proposé de faire abattre un arbre à chaque mois de l'année et d'en amener les billots chez lui afin d'étudier la question personnellement. J'ai la certitude qu'on arrivera à de bons résultats.

Par M. Barron :

Q. Ces scarabées travailleront-ils là où il n'y a pas de soleil ? R. Je suis porté à croire que les œufs ne seront pas déposés à moins qu'il n'y ait du soleil. C'est la seule manière dont je puisse expliquer le fait que les arbres tombés dans les bois au milieu d'épaisses broussailles ne sont pas atteints du scarabée. De nombreux cas semblables se sont présentés à mon observation lorsque je suis récemment allé à Lindsay. Grâce à l'obligeance de M. Barron, une réunion des commerçants de bois fut spécialement convoquée pour discuter cette question; dans cette occasion, beaucoup

de renseignements furent donnés et plusieurs des messieurs présents exposèrent certains faits d'une manière positive. M. George Martin me dit qu'un arbre tombé dans un fourré épais n'est pas attaqué. M. Thompson me dit aussi qu'il avait exploité une coupe de bois de qualité inférieure où, dit-il, du bois tombé treize ans avant, dans des broussailles, se trouva être parfaitement sain. Pour cette raison, j'espère qu'en adoptant le moyen de recouvrir les billots qui doivent être laissés dans les bois pendant l'été, les scarabées n'y déposeront pas leurs œufs. Il y a deux théories : l'une, que les œufs n'y sont pas déposés et l'autre qu'ils ne peuvent pas y vivre. Je crois que l'on constatera que les œufs ne sont pas déposés sur des arbres qui sont à l'ombre.

Par M. McNeill :

Q. Avez-vous entendu dire qu'on se soit servi de chaux comme remède contre la mouche à pomme de terre ? R. Oui ; un de mes correspondants n'a pas voulu se servir d'une solution de vert français, je lui suggérai d'employer la chaux avec du vert français ; il le fit, mais avant de parcourir tout son champ, il épuisa le vert français ; il crut que la chaux serait aussi bonne que le vert français, il traita le reste du champ avec de la chaux seulement, mais ne réussit pas aussi bien qu'avec le poison, la chaux ayant très peu d'effet sur la mouche à pomme de terre.

Q. A-t-elle été appliquée à l'état sec ? R. Oui.

Q. Je vous ai demandé cela parce qu'un cultivateur très intelligent m'a dit, l'été dernier, qu'il avait arrosé de jeunes plantes de lait de chaux, rang par rang. Il m'a dit qu'il a trouvé la chaux ainsi préparée toute aussi efficace que le vert français. Je voulais savoir si vous en aviez fait l'essai ? R. Naturellement, si les jeunes plantes étaient entièrement recouvertes, ce remède tiendrait pendant un certain temps les insectes à l'écart à cause de sa nature alcaline. La plante étant recouverte de cette substance, l'insecte ne pourra pas y déposer ses œufs. Je ne crois pas que ce remède puisse jamais prendre la place du vert français.

Par M. Trow :

Q. J'ai compris que M. Fletcher disait qu'il désapprouvait la plantation d'arbres pris dans les bois, sans discernement ? R. Je suis d'avis que vous pouvez produire un arbre vigoureux et bien fait plus vite en semant la graine qu'en le transplantant du bois.

Par le Président :

Q. Combien de temps faudrait-il pour produire un arbre au moyen de la graine, un érable ordinaire, de huit à dix pouces de diamètre ? R. Un érable dur provenant de la graine aura, dans huit ans, une hauteur de douze pieds avec un diamètre d'un pouce et demi ; après cela son développement est beaucoup plus rapide. Si vous en prenez un de cette grosseur dans la forêt, au moment où vous semez la graine, en douze ans l'érable semé sera presque aussi gros que l'autre.

Par M. Wilson :

Q. Quelle espèce d'arbre cultiveriez-vous au moyen de la graine dans la région est d'Ontario ? R. Dans ces régions, je ne crois pas qu'il y ait d'arbres qui puissent rivaliser avec l'érable dur, l'orme et le frêne.

Q. Est-ce que le développement de l'érable dur est plus lent que celui de l'érable tendre ? R. Pas beaucoup. Son développement est plus lent que celui de l'érable blanc ou argenté, mais c'est un bien meilleur arbre. Si vous vous procurez un érable dur vous aurez un arbre qui durera toute votre vie.

Q. Chez nous on cultive beaucoup plus l'érable tendre ? R. Il pousse ordinairement très vite d'abord, mais il devient difforme et ne dure pas longtemps.

Par M. Fisher :

Q. Quelle comparaison établissez-vous entre l'orme canadien et l'érable ? D'après l'expérience que j'en ai, j'ai trouvé que c'est un arbre qui grandit plus vite et qui est tout aussi beau ? R. Il est difficile d'établir une comparaison entre l'orme et l'érable dur, parce qu'ils sont tous deux de bien beaux arbres. L'orme demande plus d'humidité.

Par M. Wilson :

Q. Ces arbres poussent-ils sur un sol sablonneux élevé ? R. L'érable dur y poussera.

Q. Mieux que l'érable tendre ? R. Oui ; très certainement, sur un sol sablonneux et élevé. On a beaucoup parlé du noyer noir, mais il donne peu d'ombrage. Il est très précieux pour son bois, et réussit dans une plus grande zone qu'on ne le croit. Son développement est aussi très rapide. De fait, c'est un de nos arbres qui poussent le plus rapidement ; il n'est surpassé sous ce rapport que par l'érable du Manitoba.

Q. Dans vingt ans, des arbres provenant de la graine seraient d'assez gros arbres ? R. Je le crois. Une des plus grandes difficultés qu'on éprouve dans la transplantation des arbres de la forêt, c'est qu'ils se fendent sous le soleil du printemps.

Par M. Brown :

Q. Quelle est à votre avis la meilleure époque pour planter des arbres ? R. Je crois que l'automne est le meilleur temps pour transplanter des arbres, parce que tant que le terrain conserve un peu de chaleur, les racines se forment ; même longtemps après les premières gelées, les racines se forment sous terre.

Par M. Watson :

Q. Quel est le meilleur temps pour planter des épinettes ? R. La transplantation de ces arbres peut se faire presque en tout temps, dans le cours de l'année, sauf à l'époque où se forment les jeunes bourgeons. Toutefois il faut prendre grand soin de protéger les racines et les empêcher de sécher. Elles devraient toujours être recouvertes ; de vieux sacs ou de vieux habits suffisent pour cet objet. M. Saunders est présent, il peut vous donner d'autres informations sur le meilleur mois pour transplanter ces arbres.

M. SAUNDERS.—En tout temps, sauf pendant la période de la végétation du printemps ; après ou avant cela.

LE TÉMOIN.—On a transplanté des arbres avec beaucoup de succès au mois de juin et au mois d'août. Les arboriculteurs font cependant la plus grande partie de leur transplantation au printemps.

Q. Croyez-vous qu'il y ait une différence importante dans la manière de planter un arbre quant au nord ou au sud ? R. On prétend qu'il y en a, et certainement des arboriculteurs qui réussissent le mieux prétendent qu'on doit s'en occuper. Dans un endroit particulier ici, à Ottawa, chaque arbre a été marqué à la peinture du côté nord et les arbres ont été transportés avec beaucoup de soin, en leur donnant la même exposition qu'ils avaient dans le bois. Ceci se passait il y a onze ans, et malgré tout ces soins, il n'y a pas un seul de ces érables qui ne se soit fendu sous l'action du soleil sur toute la longueur du tronc. Ces arbres se trouvent dans le parc (*Major's garden*.)

Q. Ceci démontrerait qu'il n'y a pas de différence ? R. Pas tout à fait. Je crois qu'il y en a. Il n'y a pas de doute qu'il y a fréquemment une plus grande végétation d'un côté que de l'autre ; plus de feuillage de ce côté là ; ou il peut se faire que ce soit quelque chose dans l'apparence de l'arbre.

Par M. Wilson :

Q. Relativement à la transplantation de ces arbres de la forêt, quelle grosseur devraient ils avoir pour mieux réussir ? R. Sans le succès remarquable de M. Perley sur la rue Wellington, j'aurais prétendu qu'il ne doivent pas avoir plus de deux pouces de diamètre et que s'ils étaient plus petits même cela vaudrait mieux ; mais il les a pris de cinq à huit pouces de diamètre et l'expérience a produit des résultats très heureux.

Par M. Fisher :

Q. Ceci dépend du soin que l'on donne aux racines ? R. Oui ; du soin qu'on met à transporter les racines, et le transport des plus gros arbres est tout simplement une question de frais. On a fait un essai, en Angleterre, sur un if qui d'après la traduction, avait plus de mille ans et pesait 60 tonneaux. Cet arbre fut transporté à une distance de 200 verges et transplanté, parce qu'autrement il aurait fallu l'abattre.

Par M. Wilson :

Q. Une fois la transplantation faite, quels soins faut-il prendre pour les faire pousser avec succès ? R. Très peu de soins, si ce n'est de les soutenir au moyen de pieux. La chose la plus importante est peut-être, de mettre un de ces pieux de manière que le soleil du printemps ne frappe pas l'arbre.

Q. Pour le protéger contre le soleil ? R. Oui.

Par M. Trow :

Q. N'avez-vous jamais entendu dire qu'on trempait le blé dans l'urine pour le protéger contre la nielle ? R. Oui, et avec de très bons résultats. C'est un des remèdes dont on se servait en Canada il y a bien des années.

Q. Mettre un ou deux boisseaux dans une chaudière à sucre et enlever les saletés qui surnagent. Avez-vous entendu parler de ce moyen ? R. Oui.

Q. Croyez-vous que ce soit aussi bon ou mieux que à la pierre bleue ? R. Non, je ne le crois pas. C'est un moyen qui offre des objections, d'abord pour épargner cet engrais, puis vos hommes n'aiment pas à s'en servir. Je crois, qu'en somme, la pierre bleue est le meilleur remède. Il y a vingt ou trente ans, c'était le remède ordinaire dont on se servait en Canada.

Q. On s'en servait beaucoup en Angleterre ? R. Oui, je le crois.

M. COCHRANE.—Le meilleur moyen de traiter le blé est de prendre un léger lait de chaux et d'en humecter le blé. La chaux sèche presque immédiatement et votre blé se trouve recouvert d'une couche.

M. FLETCHER.—Cette solution sèche-t-elle rapidement ?

M. COCHRANE.—Oui, très rapidement, presque aussitôt que le blé en est arrosé.

M. FLETCHER.—Je crois que ce moyen réussirait très bien.

M. COCHRANE.—Il y a cependant une difficulté, la machine en souffre. Je crois que c'est un moyen très efficace pour préparer le blé.

Par M. McMillan :

Q. Je connais un pâturage permanent à Ailsa Craig, les vers avaient tellement rongé les racines de l'herbe que lorsque le cultivateur coupait le gazon avec une bêche, il pouvait le rouler comme un tapis, et dans le cours de la dernière sécheresse que nous avons eue, il y a eu tant de sauterelles sur nos anciens pâturages qu'elles ont laissé la terre nue. N'y a-t-il pas de remède contre les sauterelles ? R. Vous n'avez pas eu de sauterelles en grand nombre l'année précédente, et je ne crois pas que vous en ayez l'année prochaine. Rarement les insectes font leur apparition en nombre considérable pendant plus d'une année ; il est difficile d'appliquer un remède dans un pâturage de ce genre. Il y a une année ou deux, les sauterelles étaient si nombreuses ici qu'on jugea nécessaire d'employer une des machines inventée, aux Etats-Unis, pour les ramasser. Celle dont s'est servi M. Robertson, jardinier au service du gouvernement ici, était tout simplement une grande auge plate en planche avec un rebord d'environ six pouces, ouverte en avant et munie de deux grandes ailes de coton s'étendant de chaque côté. Cette machine était rapidement trainée par des chevaux à travers la pelouse ; à chaque voyage, elle ramassait un demi-baril de sauterelles, et le nombre en fut ainsi réduit considérablement. L'autre insecte qui fait aussi beaucoup de mal est le ver blanc dont on a parlé. L'apparition la plus extraordinaire que j'aie vue de cet insecte, a été observée sur la ferme de M. Fisher dans les Townships de l'Est, et nous pouvions rouler le gazon, ainsi que vous l'avez dit, comme si c'eût été un tapis étendu sur la pelouse. Toutefois ce ne fut qu'un cas exceptionnel et purement local. L'année suivante, ils ne reparurent pas en aussi grand nombre, et j'espère qu'ils ne reparaitront probablement pas l'année prochaine chez vous. Je n'ai pas de doute qu'ils ne soient détruits par des insectes parasites. J'en ai un ici (montrant un échantillon du *pellicinus polycerator*) qu'on dit détruire le ver blanc. J'ai aussi ici le scarabée provenant de ces vers, on l'appelle *lacnosterna fusca*, ou la "punaise de juin."

M. FISHER.—Je constate que le rouge-gorge est très friand de ces vers, et qu'il en détruit une quantité considérable. Je suis peiné de dire que, quoiqu'ils ne soient pas aussi nombreux, nous avons cependant constamment leur visite, et nous n'avons pu trouver le moyen d'en diminuer sensiblement le nombre. Des cultivateurs de mon comté ont vu leurs prés complètement détruits, et ils les ont labourés et ensemenés de graines d'herbe—à l'automne. J'aimerais à modifier ce qu'a dit M. Fletcher relativement à la transplantation des arbres. L'association forestière de la province de Québec a fixé à l'automne, l'année dernière, la fête des arbres pour les plantations, et je crois que l'on s'accorde à dire que le changement n'a pas été heureux, et, qu'en somme, on en est arrivé à la conclusion qu'il vaut mieux les planter au

printemps. J'ai fait de nombreux essais en automne et en printemps, et je crois qu'il n'y a qu'une raison pour les planter à l'automne, c'est lorsque vous ne pouvez les planter au printemps. Les arbres plantés à l'automne sont exposés au gelées immédiatement après avoir été plantés. Il est beaucoup plus difficile de les faire reprendre par suite des froids rigoureux, des fortes gelées et des grands vents du commencement de l'hiver, qui les ébranlent avant qu'ils prennent racine. Je recommanderais, lorsque la chose peut se faire, de planter les arbres au printemps.

M. McNEILL.—Avez-vous beaucoup de neige ?

M. FISHER.—Oui ; mais je crois que le dommage est fait avant que la neige arrive en grande quantité.

M. FLETCHER.—Naturellement il y a une très grande divergence d'opinion sur la meilleure manière de transplanter les arbres, et beaucoup de discussion sur le meilleur temps de les planter. Voici pourquoi je dis que le meilleur temps est l'automne, l'arbre fait des racines beaucoup plus longues, avant les grandes froides, que nous ne le croyons. L'arbre fait ses racines jusqu'à ce que la terre soit gelée. D'un autre côté, au printemps, quoique nous ayons le grand avantage d'avoir un sol chaud, l'arbre fait des racines, il est vrai, mais en même temps il dépense la moitié de sa vigueur à faire des feuilles et du bois neuf. Cependant ils pourraient réussir tout aussi bien de cette manière ; je crois qu'on devrait couper toutes les têtes ; toutefois, à mon avis, l'automne est le meilleur temps pour transplanter les arbres ; dans tous les cas c'est ce que j'ai constaté ici.

Par le Président :

Q. La plus grande difficulté dans la transplantation des arbres se présente dans le second été ? R. Oui ; la première année il s'alimentent du suc et des autres substances que contient le tronc.

Par M. Cochrane :

Q. Croyez-vous que si on coupait la tête de l'arbre, cette opération aurait pour effet d'endommager l'arbre ? La tête ne serait-elle pas endommagée ? R. Non, monsieur ; il ne semble pas en être ainsi. La nouvelle végétation la dépasse immédiatement, après une année ou deux la chose n'est plus perceptible.

Q. Croyez-vous que lorsqu'un arbre est exposé au vent et que le feuillage qui en recouvre les racines est enlevé, il y ait suffisamment de nourriture dans le sol pour produire une végétation continue sans qu'il soit nécessaire de couvrir de nouveau le sol (*mulching*) au pied de l'arbre. Un de mes amis avait un bocage dont quelques arbres moururent tout à coup sans cause apparente. Il me vint à l'idée que les arbres étaient, peut-être, épuisés par le fait que le feuillage avait été emporté par le vent ? R. Non ; je ne crois pas que ce soit la raison. Je serais plutôt porté à croire que c'était l'œuvre de quelques insectes.

Par M. Bain (Wentworth) :

Q. Est-ce que l'évaporation qui se fait naturellement d'un feuillage touffu, ne produirait pas à peu près ce résultat si l'arbre n'avait pas de racines suffisantes ? R. Cela aurait l'effet de l'affaiblir, indubitablement.

Q. N'est-ce pas pour cette raison qu'on taille toujours la tête ? R. Oui ; afin que toute la vigueur de l'arbre soit appliquée à la formation des racines pendant la première année.

M. FISHER.—Lorsque je plante des arbres, je préfère ne pas couper entièrement la tête, j'aime mieux la tailler. Pour l'apparence, on gâte l'arbre en coupant carrément le tronc. Je préfère en couper aussi peu que possible.

Par M. Bain (Wentworth) :

Q. Quelques-uns de nos hommes qui ont eu le plus d'expérience dans la transplantation d'arbres de la forêt, préfèrent ceux qui sont à peu près de la grosseur d'un manche de fourche. Ils donnent pour raison que si vous plantez un gros arbre et que vous ne le supportiez pas, le vent le fait pencher en tous sens et lui fait du dommage ? R. Il y a assurément beaucoup de vrai dans ceci, et des arbres jeunes sont plus faciles à transporter sans faire de mal aux racines.

Par M. Watson :

Q. En transplantant des arbres pris dans la forêt, avez-vous remarqué que le tronc ne se développe pas assez vite pour la tête ? R. Dans tous les cas, ceci arrive fréquemment pour nos érables du Manitoba à moins qu'ils ne soient taillés avec soin ; mais il en est ainsi des arbres qui proviennent de la graine. Le tronc ne peut grossir à moins qu'il n'y ait abondance de feuillage. L'augmentation du bois est produite par les feuilles, c'est-à-dire, le tronc augmente en volume grâce à des substances qui lui arrivent principalement par l'entremise des feuilles.

Q. Je remarque que les arbres pris dans la forêt, lorsqu'ils ont de deux ou trois pouces de diamètre, produisent de grosses têtes, tandis que le tronc est très petit ? R. Je ne connais pas de végétation plus remarquablement rapide que celle de l'érable du Manitoba. Il est très rare, si vous ne vous donnez beaucoup de peine, que vous puissiez en faire un joli arbre, mais si vous en prenez soin, et le taillez souvent, vous aurez un bel arbre. Le plus beau spécimen d'érable du Manitoba ne se trouve pas au Manitoba, mais en Angleterre, dans les jardins de Kew. Il est deux fois plus gros que tous ceux que j'ai vus en Canada.

Q. Dans quinze ans, si l'arbre provient de la graine, il est plus vigoureux et plus gros que s'il avait été transplanté ? R. J'en suis venu à la conclusion que vous pouvez avoir, par ce moyen, un arbre de forme plus gracieuse.

Q. Ces arbres deviennent, comme on dit, étranglés dans leur peau, et je crois qu'il est bon de prendre un couteau et d'ouvrir l'écorce ? R. Ceci me semble naturel. Ils poussent le long des rivières où il y a constamment de l'humidité, et lorsque vous les plantez en plein champ, vous les mettez subitement dans une atmosphère sèche, et ceci peut affecter l'écorce de la manière dont vous parlez.

Par M. Cochrane :

Q. Pour cultiver les arbres au moyen de la graine il vous faudrait avoir une pépinière ? R. Oui ; si vous voulez avoir un grand nombre d'arbres ; mais je crois que si vous pouvez semer la graine là où vous voulez que l'arbre pousse, et si vous le protégez, vous aurez un meilleur arbre que s'il eût poussé dans une pépinière.

Par M. Jones (Digby) :

Q. À quelle époque de l'année vous procurez-vous ces graines et à quelle profondeur les semez-vous ? R. Naturellement il faut suivre la nature autant que possible, et des petites graines telles que celles du tilleul et de l'érable, pousseraient mieux si on les semait à une profondeur d'environ deux fois leur diamètre. Je crois que c'est une espèce de règle générale ? Une graine ne devrait pas être semée trop profondément, et il faudrait suivre la même proportion pour semer les grosses graines, telles que celles du noyer et du noyer tendre.

Le comité lève la séance.

TÉMOIGNAGE DE M. SHUTT.

CHAMBRE DES COMMUNES, 28 mars 1888.

Le comité de l'agriculture et de la colonisation se réunit dans la salle numéro 6 ce matin sous la présidence de M. Peter White. Le seul témoin examiné est M. Frank T. Shutt, M.A., F.C.S., chimiste des fermes expérimentales fédérales.

Par le Président :

Q. M. Shutt, voudriez-vous avoir l'obligeance de dire au comité ce que vous avez fait en qualité de chimiste à la ferme expérimentale centrale ? R. Suivant l'exemple de mes collègues et comme c'est la première fois que j'ai l'honneur d'adresser la parole au comité, je me propose de disposer les remarques que je vais faire concernant la nature et l'étendue des travaux de la section chimique de la ferme expérimentale, en deux parties : les travaux accomplis, et les travaux que l'on se propose de faire. Lors de ma nomination au poste de chimiste des fermes expérimentales fédérales, au mois d'août dernier, on a jugé opportun que je fisse une courte visite aux laboratoires des différentes stations agricoles et des principales universités des États de l'Est, dans le but de me rendre compte des améliorations les

plus récentes en matière d'installations et d'appareils chimiques que nous ferions bien d'adopter et d'avoir dans le laboratoire permanent qu'on est sur le point de construire à la ferme expérimentale centrale, afin que les travaux puissent se faire avec le plus d'avantage possible. Dans le cours de mon voyage, j'ai visité dans ce but le laboratoire spacieux et bien monté de l'école des mines, dite Columbia, de New-York, le nouveau laboratoire de la station agricole d'Amhorst, Mass., qui, je puis le déclarer, semble être un modèle pour des études de ce genre; les laboratoires de l'Institut Bussey et de l'Institut de Technologie, de Boston; les laboratoires du Bureau de l'Agriculture et de la Commission Géologique à Washington; ainsi que les laboratoires de la célèbre Université de John Hopkins, à Baltimore. Je ne me propose pas de vous imposer les détails de ces visites, je renverrai ceux qui s'intéressent à cette question à mon rapport annuel qui sera déposé sur le bureau de la chambre, ce soir. Dans ce rapport, il est fait mention des choses les plus importantes dont j'ai jugé à propos de recommander l'adoption dans nos laboratoires. A mon retour à Ottawa, j'ai fait l'ébauche d'un plan concernant les dimensions et la disposition des laboratoires, et du local requis pour l'exécution des travaux chimiques de la ferme. Je dirai tout simplement qu'il y aura deux laboratoires, le plus grand mesurant 36 x 24 et le plus petit 24 x 12. Tous deux donneront sur une autre pièce qui servira de chambre de pesage et de bureau pour le chimiste.

Il est peut être à propos de donner une explication relativement à la division des pièces. Il vaut mieux avoir deux laboratoires qu'un seul, parce que certaines analyses spéciales requièrent une atmosphère pure, libre des vapeurs qui se dégagent de l'ammoniaque et de l'acide hydrochlorique, ce qu'on ne peut obtenir dans un laboratoire où se font de nombreuses analyses. Comme exemple de cette classe de travaux, je citerai l'analyse des eaux. La pièce principale qui doit servir de chambre de pesage et de bureau pour le chimiste, contiendra les balances et les instruments qui doivent être protégés contre les vapeurs des acides. Ces plans ont été transmis à l'architecte en chef du gouvernement qui les a perfectionnés, et la construction des laboratoires permanents commencera dès l'ouverture du printemps. On espère pouvoir les occuper l'automne prochain. Vous connaissez tous l'impulsion que la science agricole a récemment reçue aux États-Unis, grâce à l'établissement de fermes expérimentales dans les différents États. Ce fut donc avec beaucoup de plaisir, et non sans profits, j'espère, que lors de mon voyage à Washington je saisis l'occasion d'assister à la quatrième convention annuelle de l'Association des chimistes agricoles. Les membres de cette association ont tous mission officielle de s'occuper de l'examen du sol, des engrais, de la nourriture des animaux, des produits de la laiterie et des autres articles de l'industrie agricole. Cette association a déjà fait beaucoup de bien par la découverte et le perfectionnement de méthodes pour l'analyse de ces articles. Aux réunions annuelles, on forme des comités dont le devoir est de s'enquérir de procédés d'une nature spéciale. A la réunion annuelle suivante, ils font leurs rapports qui sont discutés et adoptés avec ou sans modification selon le cas. Ces rapports sont ensuite publiés et sont si complets, qu'ils ont été d'une grande valeur pour les chimistes agricoles dans le monde entier, et qu'ils ont passé à l'état d'autorité. Il était nécessaire d'avoir un logement temporaire où pouvaient se faire dans l'intervalle les travaux chimiques de la ferme; après quelques recherches, on trouva une pièce convenable dans la bâtisse de l'hôtel du Russell, et quoique l'espace ne soit pas suffisant, c'est ce que nous avons pu trouver de mieux dans le temps. Les appareils pour le gaz et l'eau furent posés sous ma direction, et on se procura un certain nombre d'instruments pour commencer les travaux. Je me permettrai d'offrir à ceux de ces messieurs qui peuvent être intéressés dans les travaux chimiques de la ferme, de venir me voir.

Je dois d'abord faire rapport de l'analyse de deux échantillons d'eaux salines venant du Manitoba, qui m'ont été soumises afin de voir s'il était possible de trouver un moyen de rendre l'eau potable, et si les substances solides pouvaient être utilisées comme engrais. Les détails de ces analyses se trouvent dans le rapport annuel dont j'ai parlé. Je vais les résumer en disant que ces eaux étaient plutôt salines qu'alcalines, la partie solide se composant principalement de sel ordinaire. La

grande salubrité de cette substance a fait que je n'ai proposé aucun procédé pour la précipiter au moyen de réactifs chimiques, et j'ai dit que la seule méthode de rendre cette eau potable serait de la distiller. J'exposai en peu de mots comment le procédé pouvait se faire. Relativement à la seconde partie de la question, c'est-à-dire, la valeur des ingrédients salins de cette eau comme engrais, j'ai déjà dit que la substance principale était le sel. Comme vous le savez, le sel n'a pas une très grande valeur comme fertilisant direct ; mais il a une certaine valeur indirecte, parce qu'il dégage de la chaux et de la potasse. Il n'a pas été prouvé que le sel est un élément essentiel de la nourriture des plantes. Je crois qu'il ne vaudrait guère la peine de distiller ces eaux pour en employer le sel comme engrais, parce que nous devons supposer que la terre qui avoisine ces eaux doit être suffisamment imprégnée de ces ingrédients salins. Vu la grande étendue de terre alcaline et la quantité considérable d'eaux salines dans le Nord-Ouest, les analyses subséquentes devront avoir une grande importance, et j'espère que nous trouverons quelques moyens pratiques pour rendre ces terres fertiles. Je dirai en passant que le drainage en grand pourra, peut-être, faire disparaître ces substances alcalines du sol, et je propose que les expériences soient faites afin d'éprouver la valeur de cette opération.

Dans mon rapport se trouve aussi le résultat de l'analyse d'un échantillon de marne prise sur une terre voisine de la ferme expérimentale ici. Le même rapport indique la position que tient la marne comme engrais, et les trois qualités qu'elle possède à ce titre. Elle agit comme engrais direct, elle améliore l'état de l'argile, et par son action sur nombre de substances insolubles—organiques et inorganiques—du sol, elle les rend solubles et assimilables par les plantes. Je ne me propose pas d'en dire davantage à ce moment sur cette question, mais je serai heureux de donner des informations à la fin de mes remarques, si quelque'un des membres du comité le désire.

L'analyse de l'eau fournie à la ville d'Ottawa a été probablement un des travaux les plus importants que j'ai fait. Comme les tuyaux d'aqueduc avaient été posés jusqu'à la ferme, on crut opportun d'analyser l'eau, vu surtout qu'une épidémie de fièvre typhoïde régnait dans la ville à cette époque. Mon rapport est publié dans le petit rapport de la ferme et il a paru aussi dans les journaux de cette époque. Depuis sa publication, le département du revenu de l'intérieur s'est occupé de cette question, et par l'entremise de son analyste en chef, il a entrepris l'analyse de l'eau fournie aux principales cités et villes des provinces de Québec et d'Ontario. C'est une tâche très louable et qui a été trop longtemps négligée ; car, tout en rendant de grands services par ses recherches sur la falsification des aliments, le gouvernement n'a encore rien fait jusqu'ici pour savoir si les citoyens ont de l'eau pure à boire. Je suppose qu'il me serait inutile de parler ici de la grande importance, ou d'appuyer sur la nécessité de boire de l'eau pure. Je crois que nous n'avons qu'à nous rappeler que la santé dépend de la pureté du sang et que le sang se compose en très grande partie d'eau, pour comprendre l'importance de cette question vitale. C'est littéralement une question vitale, et ce que fait le département du revenu de l'intérieur pour les cités et les villes, nous espérons le faire pour les cultivateurs. Les cultivateurs n'ont pas assez prêté attention à cette question. Trop de cultivateurs, je suis porté à le croire, creusent leurs puits aussi près qu'ils le peuvent de leurs granges, de sorte qu'ils sont très souvent situés dans la cour de la ferme et qu'ils reçoivent les eaux de fumier, etc. Je connaissais ce fait par l'expérience que j'ai acquise à Toronto, mais j'en ai eu un nouvel exemple la semaine dernière encore. Après un discours, à Galetta, un cultivateur m'a demandé si je voulais analyser l'eau de son puits. Il croyait qu'elle pouvait avoir quelques vertus médicinales vu qu'elle avait un goût très fort. Je lui dis de m'en envoyer un échantillon et que j'en ferais l'analyse pour lui, quoique je fusse très occupé. Il l'apporta, j'en ai terminé l'analyse, et je constate que ce ne sont ni plus ni moins que des matières d'égoûts diluées, et très dangereuses pour des êtres humains ou pour des animaux. Naturellement, nous ne pouvons nous attendre à avoir du bon lait et des animaux sains, à moins qu'ils n'aient en abondance une eau aussi pure que possible.

Le travail auquel je m'occupe présentement, et qui va probablement me prendre encore un mois, est l'analyse de certaines variétés de blé. Ces variétés comprennent

le blé Ladoga (russe), le *Red Fyfe*, le Saxonka et d'autres blés durs et tendres. Les échantillons de blé Ladoga, récemment importé de Russie, comprennent des échantillons du grain de semence tel qu'importé de Russie et aussi du produit de ce blé de semence dans les différentes provinces du Canada. Lorsque l'analyse sera terminée les résultats démontreront, je crois, les qualités relatives de ces différents blés ainsi que l'amélioration ou la dégénérescence du blé Ladoga dans les différentes provinces. Vous savez déjà qu'on ne peut se rendre compte de ces faits que par une analyse chimique, et pas autrement. Relativement à la question de la composition chimique du blé, M. Clifford Richardson, qui s'occupe depuis grand nombre d'années de l'analyse du blé cultivé dans les différentes parties des États-Unis, a publié d'excellents ouvrages sur ce sujet, et il dit que le blé est de toutes les céréales, celle qui varie le plus dans sa composition, et que les facteurs qui causent ces changements sont le sol, le climat et la culture. Sous le titre de sol sont comprises la composition chimique du sol et la quantité de substances nutritives qu'il peut offrir à la plante de blé; la formation et le développement ainsi que l'état physique du sol, sa valeur absorbante pour conserver l'humidité et son pouvoir de retenir les engrais employés pour améliorer sa nature productive. Le climat comprend la quantité de pluie qui tombe, la température et les variations de ces éléments. La culture embrasse le soin physique de la récolte et la modification des conditions naturelles autant que possible, le choix du grain de semence et le mélange des variétés. Par cette série d'analyses nous espérons arriver à savoir quelle valeur on doit donner à chacun de ces facteurs. Ceci m'amène à parler de nos futurs travaux. Cette année, nous pourrions cultiver le blé Ladoga sur toutes les fermes expérimentales, et nous serons pourrément en état d'obtenir des données certaines sur ces conditions de la végétation, ce qui n'est guère possible d'après notre présent système, qui consiste à envoyer du blé aux cultivateurs. Par exemple, une difficulté qui se présente est la question des récoltes mélangées du Nord-Ouest. Comme vous l'avez déjà appris, le grain a été expédié après le temps ordinaire des semailles et les cultivateurs durent le mettre là où ils avaient un morceau de terrain de reste; et dans certains cas nous ne pouvons avoir d'assurance que le grain qui nous est envoyé ne contient pas d'autre blé; on doit assez s'attendre à en trouver dans de telles expériences. Lorsque nous aurons nos propres fermes expérimentales, nous serons sûrs de ce point, et nous aurons des données sur le climat, la date des semailles, et le reste. L'hiver prochain j'espère continuer l'analyse des blés, et je crois que nous aurons une solution partielle, du moins, de l'importante question de la culture du blé. Une autre partie des travaux d'analyse qui se feront au laboratoire de la ferme, sera l'analyse des plantes fourragères, faite dans le but de se rendre compte de leur valeur relative comme aliment pour la production du lait, en tenant compte de la qualité et de la quantité, et de la viande de boucherie. Cette année on est occupé à faire l'essai, sur la ferme, de plusieurs variétés de ces plantes, y compris des plantes fourragères du Japon et d'autres pays étrangers, qui pourront être d'une très grande importance pour les cultivateurs canadiens et ceux qui font l'élevage des animaux. Ce n'est que par l'analyse que nous pouvons trouver réellement leur valeur relative comme fourrages. Quant aux herbes proprement dites, à part des plantes légumineuses, il y a beaucoup à faire, et les renseignements seront transmis aux cultivateurs dès que nous aurons atteint les résultats nécessaires et exacts sur les meilleures herbes fourragères. Outre ces plantes et ces herbes, tous les autres végétaux seront analysés à mesure que la nécessité s'en fera sentir. Les expériences en matière de laiterie comprendront l'analyse du lait pour la fabrication du beurre et du fromage, et on indiquera les meilleures races de bétail pour ces objets spéciaux et pour la boucherie.

Relativement à l'analyse des engrais, le contrôle du travail qui se rapporte aux engrais artificiels se trouve, comme vous le savez tous sans doute, entre les mains des analystes publics et, conséquemment, la ferme ne se chargera pas de ce travail pour le moment. Il sera toutefois nécessaire de faire quelque chose sous ce rapport. Les engrais dont on devra se servir sur les morceaux de terre où des expériences seront faites devront nécessairement être analysés, afin qu'on puisse tirer des conclusions exactes des résultats. D'autres engrais pourront aussi être expédiés par des cultivateurs et seront analysés de temps à autre.

Relativement aux morceaux de terre destinés aux expériences, on se propose, dès l'ouverture du printemps, de réserver une partie de la ferme à cette fin. On prendra pour cet objet du terrain qui n'a pas encore été engraisé et dont le sol est vierge. Vous pouvez en comprendre la nécessité sans d'autre explication. Ils auront tous la même grandeur, un dixième et un vingtième d'acre. Ils seront traités au moyen d'engrais dont le poids sera connu et dont la composition aura été établie dans le laboratoire. Parmi les substances propres aux plantes celles qu'on doit surtout donner à la terre, sont les sels de potasse, l'acide phosphorique, et le nitrogène dans l'un ou l'autre de ses composés, et ce sera au moyen de mélanges de ces matières qu'on fertilisera les morceaux de terre. Les engrais de potasse comprendront naturellement tous les sels de potasse, le chlorate, le nitrate et le sulfate, et sous ce titre entreront aussi les cendres de bois. Pour l'acide phosphorique, nous ferons l'essai de la valeur des phosphates à l'état de nature et pulvérisés, des superphosphates et des autres produits des phosphates canadiens, ainsi que des os pulvérisés, etc. Les engrais de nitrogène comprendront le guano, le sang séché et les sels d'ammoniaque. On fera aussi des expériences avec des fumiers verts. Ces morceaux de terre seront ensemencés d'herbes, de céréales et de racines, et des morceaux non fertilisés seront réservés afin qu'on puisse remarquer l'augmentation. Lorsqu'on aura obtenu les résultats, on les publiera dans les bulletins.

À certaines phases de la végétation, nous avons l'intention de prendre des photographies de ces produits. On laissera certains morceaux sans engrais dans chaque série; nous aurons ainsi à la fin de l'été, des preuves pour appuyer les informations qu'il faudra donner aux réunions de cultivateurs sur la valeur des engrais. Ces photographies parlent à l'œil immédiatement.

Tous les travaux des différents départements de la ferme sont publiés sous forme de bulletins, pour distribution. Je me propose dès que j'en aurai le temps, d'écrire un ou plusieurs bulletins sur les principes de l'agriculture ou sur les rapports de la chimie avec l'agriculture. Chaque opération agricole, qu'elle soit exécutée par le cultivateur ou par la nature, est chimique de sa nature. Il y a une réaction chimique — à plus proprement parler, il y a une série de réactions chimiques qui se font continuellement et dont le cultivateur devrait, jusqu'à un certain point, connaître la nature; outre cela il y a la connaissance importante et précieuse de la composition fondamentale des plantes et des animaux et de leurs aliments—que tous les cultivateurs devraient nécessairement connaître. J'ai une autre raison pour entreprendre la publication de ces bulletins; je me trouve presque dans l'impossibilité de parler, aux réunions agricoles, sans introduire des termes techniques que l'auditoire ne comprend pas, naturellement, et dont l'explication prend beaucoup de temps. J'ai l'intention d'expliquer les termes techniques nécessaires et d'exposer en même temps les théories qui forment la base de l'agriculture pratique.

Par M. Cochrane :

Q. Vous avez dit que des expériences se faisaient sur un sol vierge, n'a-t-il pas été cultivé déjà? R. Il n'a pas été cultivé que je sache. Lorsque nous avons pris la terre elle n'était pas cultivée. C'était un bois.

Q. Croyez-vous pouvoir faire là une bonne épreuve de vos engrais artificiels? N'est-il pas vrai que lorsque la terre a été cultivée pendant quelque temps elle est dépouillée de certains éléments chimiques du sol, plus rapidement par certains grains que par d'autres? R. Oui; ce plan me semble très bon, et comme le terrain est de même qualité dans tous les morceaux au commencement des essais, il devra exposer la valeur relative des engrais employés.

Q. Croyez-vous que ce soit la meilleure manière de faire des essais? R. Oui; nous aurons dans chaque série un morceau sans engrais, et nous pourrions ainsi arriver à la valeur du sol vierge et à la valeur relative de chaque engrais.

Par M. Trow :

Q. Quel est, du blé, de l'avoine, ou de l'orge, le grain qui épuise le plus le sol? R. Il y a eu beaucoup de discussion sur cette question. On a dit que l'orge l'épuise beaucoup, mais ceci n'est pas démontré par l'analyse chimique. Les céréales n'ont-elles pas à la terre les mêmes éléments que les racines, et il est sage en conséquence,

de faire une rotation c'est-à-dire de cultiver des céréales et des racines alternativement. Lorsqu'on dit que l'orge épuise le sol à ce point, ce n'est qu'une opinion. Je crois qu'on peut avoir une bonne récolte d'orge après une récolte de blé, pour la raison que ce qu'il faut au blé n'est pas nécessaire à l'orge. L'orge à malt devrait être très pauvre en nitrogène; tandis que plus il y a de nitrogène, plus il y a de gluten dans le blé dont il est l'élément le plus précieux. Lorsque le blé a épuisé le sol de nitrogène, nous pouvons avoir une bonne récolte d'orge.

Q. Lorsque la terre est épuisée pour la culture du blé, elle pourrait encore produire de l'orge ou de l'avoine? R. Oui.

Par M. Cochrane :

Q. Cultiveriez-vous l'orge après le blé, ou le blé après l'orge? R. L'orge après le blé, si vous désirez avoir de la bonne orge pour la fabrication du malt.

Par M. Marshall :

Q. Avez-vous l'intention de mettre tous ensemble les morceaux de terre en question, ou de les prendre dans différentes parties de la ferme? R. Le terrain n'a pas encore été tracé définitivement, mais je crois qu'ils seront tous ensemble. Vous ne pourriez pas enlever l'engrais du terrain, vu que les effets peuvent se reconnaître très facilement douze ans après qu'il a été ajouté au sol.

Q. On doit se servir du même sol? R. Oui; mais ces essais sur les morceaux de terre en question nous permettront de juger de la valeur des différents engrais.

Par M. Cochrane :

Q. Y a-t-il des dépôts de marne dans cette partie du pays? R. Je ne puis en parler d'une manière positive; mais je crois qu'il y en a.

Par M. Trow :

Q. Un mélange de terre argileuse ou sableuse serait-il à désirer? R. Ce serait une très bonne chose à cause de l'action chimique. Il ferait disparaître la porosité qui permettrait à l'engrais d'être emporté par l'eau, et augmenterait ses propriétés absorbantes.

Par M. Marshall :

Q. Nous trouvons que le même engrais a un effet différent sur une terre différente; c'est-à-dire sur un sol argileux et sablonneux? R. Oui; quant à la nutrition des plantes, l'état mécanique du sol est d'une valeur importante pour conserver les matières fertilisantes.

Par M. McNeill :

Q. J'ai souvent entendu demander dans la partie du pays où je demeure et où il y a beaucoup de glaise forte, si le bran de scie aurait un bon effet ou non? R. Je crois que ce moyen pourrait détruire, jusqu'à un certain point, la ténacité de la glaise. Les cendres de houille sont très bonnes pour cela.

Q. Fertiliseraient-elles le sol? R. Je ne le crois pas.

Par M. le Président :

Q. Est-ce qu'un engrais de terre végétale améliorerait l'argile? R. Oui; ceci serait très bon. Tout ce qui peut ouvrir les pores de la terre de manière que l'air et l'eau puissent arriver aux racines, aurait un excellent effet.

Par M. Cochrane :

Q. Est-ce que la chose ne dépend pas de l'espèce de grain qu'on cultive? Par exemple, est-ce que l'avoine n'épuiserait pas certains sols plus que d'autres? N'est-il pas vrai que vous pourriez avoir une bonne récolte d'avoine sur un sol où vous ne pourriez récolter de blé? R. La chose peut se faire, parce que ces grains demandent des éléments quelque peu différents. L'alimentation des plantes n'est pas la même dans tous les cas.

Q. Il faudrait pour cela faire des expériences sur une seule espèce de sol? R. Non; je crois qu'au moyen de l'analyse chimique de la plante, on peut mieux se rendre compte de celles qui exigent le plus, relativement à certaines substances fertilisantes.

Par M. McNeill :

Q. Quelle est la substance que l'orge enlève au sol? Vous dites que le nitrogène est ce dont le blé a le plus besoin? R. Non. Je disais que ce qui rendait le blé

d'une bonne qualité était sa proportion de gluten, dont le nitrogène est l'élément le plus important. Pour l'orge à malt, il vous faut une petite proportion de nitrogène.

Q. Si vous continuez à cultiver l'orge vous épuiserez le sol? R. Vous prendriez un peu de nitrogène, de l'acide phosphorique, de la potasse et de la chaux et certaines quantités d'autres substances qui alimentent les plantes.

Q. Est-ce que la potasse est un meilleur engrais pour l'orge que pour le blé? R. Je n'aimerais pas à me prononcer sur cette question. Je ne puis donner une opinion précise, mais je crois qu'il n'y aurait pas beaucoup de différence dans les avantages qu'obtiendraient ces céréales au moyen de cet engrais.

Par M. Cochrane :

Q. Ne connaissez-vous pas quels éléments chimiques contiennent les cendres? R. Oui; mais la question est de savoir si cette substance conviendrait mieux à l'orge qu'au blé. Les ingrédients les plus importants des cendres sont la potasse et l'acide phosphorique, et après eux la chaux.

Par M. McNeill :

Q. Y a-t-il une plus grande proportion de potasse dans l'orge que dans le blé? R. Tous deux se ressemblent beaucoup. Je ne puis le dire en ce moment, mais la différence est très faible.

Par M. Marshall :

Q. La cendre a plus d'effet sur une terre légère que sur une terre argileuse? R. Oui; parce que la potasse est plus ou moins un des éléments des sols argileux.

Q. La terre légère contient généralement moins de potasse? R. Oui.

Par M. Cochrane :

Q. Je suppose que les expériences qu'on va faire sur ces morceaux de terre seront faits de manière que nous sachions quelle quantité d'engrais nous devons mettre sur nos terres? R. Oui; on prendra des quantités précises et les résultats seront surveillés avec soin.

Le comité s'ajourne alors.

PARTIE II—IMMIGRATION.

CHAMBRE DES COMMUNES, 22 mars 1888.

Le comité de l'agriculture et de la colonisation se réunit ce matin sous la présidence de M. Peter White. Voici le témoignage rendu :

M. JOHN LOWE, sous-ministre intérimaire de l'agriculture.

Par le Président :

Q. Voulez-vous nous dire, M. Lowe, ce qui a été fait dans le cours de l'année relativement à l'immigration? R. Pour suivre le même plan que les années précédentes, je parlerai d'abord de l'immigration totale et des détails qui s'y rapportent. Le nombre total d'immigrants arrivés en Canada en 1887 a été de 175,579. C'est l'immigration la plus forte que nous ayons eue depuis 1883, l'année où l'immigration a été la plus considérable et s'est élevée à un total de 206,808; mais sur ces chiffres ronds, une grande partie—plus de la moitié, de fait—étaient tout simplement des voyageurs en destination des États de l'Ouest, qui se servaient de nos chemins. Le nombre total d'immigrants en destination des États-Unis, qui ont passé par nos chemins en 1887, s'est élevé à 91,112; et le nombre net de colons a été de 84,526. Sur ce nombre, 29,822 ont été inscrits comme ayant des effets, et nous avons les rapports des bureaux de douane. Ces rapports contiennent les inscriptions de chaque bureau de douane situé sur la frontière. Les ports d'inscriptions auxquels sont venus les immigrants autres que ceux indiqués par les rapports de la douane, sont : à Québec, ou *via* le Saint-Laurent, 32,729; et *via* le Pont Suspendu, 63,477. Je dois dire relativement à ces derniers, que le plus grand nombre étaient tout simplement des voyageurs passant par le chemin de fer *Great Western* en destination des États de l'Ouest. Aux différents ports de l'intérieur nous en avons reçus 10,297, et

aux ports des provinces maritimes y compris ceux qui sont venus par Portland, Boston et New-York, nous en avons eu 25,880 ; à la Colombie-Britannique il en est arrivé 13,354 ; soit un total brut de 145,757. Ce sont là les chiffres bruts, comprenant les voyageurs et les immigrants. L'immigration proprement dite, c'est-à-dire celle qui se compose de colons établis en Canada, se répartit comme suit : à Québec, 21,936 ; au Pont Suspendu, 5,222 ; à Saint-Jean, N.-B., 9,354 ; à Portland, 1,662 ; à Montréal, de Boston et de New-York, 2,906 ; au Manitoba et au Nord-Ouest, c'est-à-dire les colons venus de l'extérieur du Canada, 7,131 ; et à la Colombie-Britannique, 3,138. Le nombre total d'arrivées au Manitoba et au Nord-Ouest en 1887, d'après les rapports de nos agents, s'est élevé à 27,390. C'est-à-dire que le rapport d'Emerson accuse 7,259 immigrants ; celui de Gretna, 1,345 ; celui de Port-Arthur, 17,826 ; et les rapports des agents à l'ouest de Winnipeg, le long de la frontière, indiquent 960, formant le total que je viens de donner. En tout et partout, il est venu d'Europe 10,317 immigrants ; du Canada, 9,996 ; et des États-Unis, 7,071. Mais déduction faite de ceux qui sont repartis, il est resté au Manitoba et au Nord-Ouest dans le cours de l'année, 21,685 immigrants. Ceci est beaucoup plus considérable que les deux années précédentes. Les rapports de 1886 accusent un total de 11,599, et ceux de 1885 n'offrent que 7,240. Les chiffres des années qui ont précédé celles-ci ont subi l'effet de la fièvre commerciale qui existait alors. Il est bon aussi de dire à ce sujet que les rapports de la présente année accusent une activité beaucoup plus considérable. Les inscriptions faites à tous les ports pendant le mois de février de la présente année, ont été presque le double de celles de l'année précédente, et le nombre total de colons établis en Canada donne les mêmes résultats. On peut accepter ceci comme un signe de l'activité du mouvement de l'immigration pendant la présente année, et je crois que s'il n'est pas entravé par quelque cause que nous ne pouvons prévoir maintenant, nous avons lieu d'espérer une bonne et nombreuse immigration. La correspondance que nous avons avec nos agents l'indique. Ce sont là, je crois, les chiffres principaux relatifs à l'immigration de l'année.

Une autre question dont on a parlé aux réunions antérieures du comité, est le caractère de l'immigration. On peut dire qu'en somme, celle de 1887 a été très bonne. Tous les immigrants qui se sont présentés aux différentes stations demandant de l'ouvrage, en ont trouvé. Il n'y en a pas un seul qui n'ait pu trouver de l'emploi et la demande de servantes dans toutes les parties du pays, n'a pu être satisfaite. La même chose peut se dire des journaliers agricoles dans les différentes parties du pays. Au Nord-Ouest et au Manitoba, l'année dernière, les demandes de main-d'œuvre ont été en vérité très considérables, et n'ont pu être remplies complètement. Il y a une autre question relative à la nature de l'immigration, au sujet de laquelle il est bon de dire un mot au comité. On a beaucoup parlé de certains immigrants inconvenables venus dans le cours de l'année, particulièrement dans les villes. On peut observer que, règle générale, les immigrants de cette catégorie se dirigent vers les villes, et les discussions ont eu en grande partie pour objet ces immigrants inconvenables. Dans le cours de l'automne on a dit, par exemple, que Montréal en était presque inondé et que la maison de refuge était encombrée. En conséquence, le département a fait faire une enquête relativement au nombre des prétendus immigrants impropres ou indigents qui donnaient réellement lieu à ces plaintes, et on constata, d'après un rapport que j'ai ici, du gérant de la maison de refuge, M. McMillan, que sur 128 personnes admises au refuge à la date indiquée, il y avait 96 anciens clients, c'est-à-dire les habitués ordinaires, classe de gens que de fait, vous trouverez toujours dans les villes populeuses et dans les temps les plus prospères ; ce qui ne laisse donc que 32 étrangers, et encore ceux-ci ne sont ils pas positivement connus pour être des immigrants. Ce que je désire établir, c'est que le nombre de ces indigents au sujet desquels on a tant crié, ne constitue qu'une très petite proportion de l'immigration totale, et que, juger de l'immigration totale par cette fraction insignifiante serait non seulement injuste, mais de nature à induire en erreur.

Il est bon aussi de remarquer que la dernière saison d'immigration au Manitoba et au Nord Ouest a été marquée par une activité satisfaisante dans la formation des

colonies, ce qui est un point important dans la colonisation d'un nouveau pays comme le Nord-Ouest. La plus considérable de ces colonies a été celle des Islandais. Nous avons eu dans le cours de l'année 1,800 immigrants islandais. Ils sont venus entièrement à leurs frais et les fonds qu'ils ont versés pour leur passage à bord des steamers se sont élevés à \$33,000 00, et sur les chemins de fer à \$18,000.00. Ils ont apporté avec eux de l'argent et des effets pour la valeur de \$60,000.00. Une partie très considérable de ces immigrants s'est établie sur des terres, et le reste a trouvé de l'ouvrage dans le Nord-Ouest. Il y a eu aussi de l'activité dans les colonies scandinaves, le nombre de ceux qui ont pris des homesteads est considérable, ceux qui sont venus chercher de l'ouvrage en ont trouvé, et ils ont paru satisfaits. Il y a eu aussi des colonies allemandes qui ont réussi. Les Allemands font les meilleurs colons. Ce sont là je crois les principales questions qui se rapportent à la nature de l'immigration. Je dirai qu'il est connu que les immigrants ont apporté avec eux des valeurs très considérables dans le pays. Le total des valeurs dont on a pu se rendre compte s'élève à \$3,879,908; en espèces et en effets; ce résultat est favorable comparé à celui des années antérieures.

L'autre question au sujet de laquelle le comité a demandé des renseignements, les années précédentes, avait trait aux dépenses. Les chiffres que j'ai sous les yeux se rapportent à l'année civile, nos rapports relatifs à l'immigration étant faits d'après l'année civile; conséquemment les chiffres des dépenses pour cette période ont directement trait aux résultats obtenus. On remarquera cependant que ces chiffres ne diffèrent pas de ceux publiés par l'auditeur général pour l'exercice, sauf dans le fait que certains chiffres des années civiles semblent être plus élevés et que certains chiffres des exercices semblent être moindres, et *vice versa*; mais dans une série d'années, ils correspondent tous très exactement. Les dépenses totales de 1887 se sont élevées à \$313,891.00, contre un total de dépenses pour l'année précédente de \$301,704.00, et pour 1885 de \$310,271.00. Les deux années précédentes accusaient une dépense plus considérable. Les chiffres respectifs étant de \$43,822.00 et \$131,171.00. Je dirai à ce sujet que le gouvernement se propose de diminuer ces chiffres pour les opérations de la présente année, le crédit accordé pour ce que nous appelons "la somme ronde"—c'est-à-dire l'item considérable et défini à même lequel les déboursés généraux sont faits—étant réduit de \$150,000, à \$50,000.00. Les autres crédits des items définis restent les mêmes. L'aide accordée pour la traversée et le transport à l'intérieur, système qu'on a suivi plus ou moins depuis 1872, va être discontinuée. On ne donnera plus d'aide pour la traversée et nous allons aussi cesser ce système à l'égard du transport à l'intérieur.

Par le Président :

Q. Ce total de \$313,000.00 représente tous les frais, y compris ceux de la quarantaine? R. Oui, tous les frais de l'immigration, mais sans y inclure ceux de la quarantaine. La quarantaine n'a pas plus de rapport à l'immigration qu'au commerce. Cette somme couvre les frais de tous les établissements d'immigration et toutes les dépenses relatives à l'immigration en Europe et au Canada, y compris les impressions. La somme dépensée par l'entremise du bureau de Londres pour tous les services a été de \$57,150, dans le cours de l'année, et les agences du Canada pour tous les services ont coûté \$60,992.00. Dans les deux cas, les chiffres de l'année ont été légèrement moins élevés que ceux de l'année précédente. Mille piastres ont été accordées à la société protectrice de l'immigration des femmes, de Montréal, et la somme employée à l'impression de pamphlets, d'affiches et de cartes a été de \$35,111. Le papier pour ces pamphlets s'est élevé à \$9,665; les dépenses sous ces titres ont été beaucoup moins fortes qu'aux années précédentes. La somme appliquée au transport à l'intérieur s'est élevée à \$23,219, soit une augmentation sur l'année précédente, résultant du nombre plus considérable d'immigrants à transporter. L'augmentation des dépenses, toutefois, n'est pas aussi considérable que l'augmentation de l'immigration. La même chose peut se dire des passages auxquels on a contribué et des commissions. Le montant total employé à cette fin, dans le cours de l'année a été de \$60,858, à même les \$313,000; mais les deux tiers de cette somme seulement appartenaient au service des passages subventionnés, le reste étant donné sous forme de

commissions, qui prennent la place de traitements ou de rémunérations pour ceux qui distribuent nos pamphlets et les autres publications en Europe et dans le Royaume-Uni. Les dépenses relatives au rapatriement, y compris l'agence de l'ouest, se sont élevées à \$6,101 dans le cours de l'année. Tels ont été les principaux items des dépenses. Il y a aussi un certain nombre de petits items qui portent la somme aux chiffres que j'ai donnés. J'ajouterai, pour ce qui est des détails de tous les items, qu'ils sont analysés et indiqués pour l'exercice avec beaucoup de soin et de travail dans le rapport que l'auditeur général a présenté au parlement. Il y a une autre chose à dire, je crois, relativement aux dépenses occasionnées pour les agences en Europe. C'est que tous les agents sont chargés de fournir des rapports commerciaux qui sont publiés et qu'on trouve pratiques et très utiles. Je crois savoir que certains de ces rapports ont amené des résultats très importants. Ce sont des services de la même nature que ceux des agents consulaires des Etats-Unis et pour lesquels des sommes très considérables sont payées. Le nombre de publications concernant l'immigration répandues dans le cours de l'exercice—j'en ai ici une liste dans la main—a été de 3,008,643. Ce sont toutes les publications en Angleterre et en Canada. Deux cent trente et un mille publications de différentes espèces ont été publiées en Angleterre, particulièrement en langues étrangères adaptées à la circulation en Europe. J'ai ici un grand nombre de détails, mais si j'entreprenais de les lire, je pourrais fatiguer le comité. Je crois avoir donné les principaux faits concernant le service d'immigration de l'année.

Par M. Semple :

Q. On dit que 27,390 immigrants sont allés au Nord-Ouest l'année dernière, ce chiffre comprend-il ceux qui sont allés à la Colombie Britannique ? R. Oui ; ce sont les chiffres qui indiquent ceux qui sont y allés pour y rester et ceux qui sont revenus après y avoir été tout simplement en exploration. Le nombre de ceux qui s'y sont rendus pour y rester a été de 21,685. Je parle du Manitoba et du Nord-Ouest.

Q. Ceci comprend-il la Colombie-Britannique et le Nord-Ouest ? R. Oui, l'immigration à la Colombie-Britannique venant de l'est par le chemin de fer Canadien du Pacifique, mais non celle venue à la Colombie-Britannique par l'ouest. Il est excessivement difficile de se rendre compte du nombre total de colons qui sont allés à la Colombie-Britannique dans le cours de l'année, et je crois que dans notre analyse des chiffres du total des arrivées, savoir, 13,354, nous avons peut-être trop restreint le nombre net des colons qui s'y sont établis, en le mettant à 3,300.

Par le Président :

Q. Des immigrants venus par la mer ? R. Oui ; de toutes parts, en tant que nous avons pu nous en assurer. Mais je ferai remarquer qu'il est impossible d'obtenir les chiffres de l'immigration dans la province de la Colombie-Britannique dans les circonstances actuelles.

Par M. Baker :

Q. Sont-ils trop nombreux pour les compter ? R. Je crois que les immigrants arrivent en nombre aussi considérable que la province est en état d'en absorber immédiatement, quoique plus tard, elle puisse en prendre un plus grand nombre, je pense.

Q. Vous dites qu'approximativement, 13,354 sont allés à la Colombie-Britannique ? R. Oui ; nos chiffres sont basés sur les rapports des agents qui paraîtront à l'annexe du rapport du ministre de l'agriculture, et je prends la liberté d'y renvoyer le comité. Nous avons tâché d'obtenir du chemin de fer Canadien du Pacifique ainsi que des compagnies de steamers qui amènent des immigrants, et des bureaux de douane, le résultat total. Nous avons pris beaucoup de peine pour arriver aux faits, mais, comme je l'ai dit, nous avons eu des difficultés. M. Jessop, agent dans cette province, est un fonctionnaire qui se donne beaucoup de peine, et il s'est échangé une correspondance considérable entre lui et le département sur la question de savoir comment arriver aux chiffres précis de l'immigration. Il a fait rapport, ainsi qu'il a été dit précédemment, que 13,354 sont arrivés en tout dans la Colombie-Britannique.

Q. De toutes parts ? R. Oui ; de toutes parts, mais un bon nombre étaient des voyageurs allant directement soit à l'est ou à l'ouest. Le mouvement des voyageurs

dans les deux sens a été récemment plus considérable que par le passé dans la Colombie Britannique.

Q. De Hong Kong ? R. Oui ; et aussi des États-Unis, plus qu'avant.

Par M. Robertson :

Q. Comptez-vous ces voyageurs directs au nombre des immigrants ? R. Non, nous n'avons pris comme immigrants qu'un peu plus de 3,000 sur les 13,000—comme étant des colons véritables.

Q. Sur quoi vous appuyez-vous pour faire ces calculs ? R. Sur des estimations en grande partie, des calculs estimatifs ; je donne ces chiffres comme approximatifs.

Q. Vous n'avez pas de preuve positive qu'il s'y trouve même un seul immigrant ? R. Nous avons la preuve positive d'un nombre considérable d'arrivées, mais nous n'avons pas de preuve positive quant au nombre de colons.

Par M. Baker :

Q. Sur ces 3,138 colons, M. Jessop donne-t-il une idée des régions particulières de la province où ils se sont réellement établis et dans quelle partie particulière de la province la colonisation avance le plus ? R. Il y a un rapport des détails puisé dans celui de M. Jessop, que je croyais avoir ici, mais je ne l'ai pas. Les colons, toutefois, sont sur les terres agricoles, et on constate que différents établissements surgissent le long de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique. Je crois que nous ne pouvons pas obtenir des résultats bien exacts jusqu'à ce que le recensement soit pris dans la Colombie Britannique. J'ai, cependant, la certitude que l'immigration vers cette province offre des signes très favorables et l'indication d'une activité sensible.

Q. La proportion des immigrants qui sont restés est apparemment de 25 p.c. Ces 25 p.c. comprennent-ils l'immigration chinoise, ou non ? R. Cette proportion comprend les Chinois, mais je crois que le nombre en est très restreint.

Q. Alors vous ne pouvez me dire pour le moment le nombre d'immigrants chinois ? R. Je puis me procurer ce renseignement, mais je ne l'ai pas dans mes notes.

Par M. Robertson :

Q. Quelle a été, dites-vous, l'immigration totale en Canada ? R. L'immigration totale en Canada, y compris les immigrants de passage en destination des États-Unis et ceux établis en Canada, s'est élevée à 175,579.

Q. Et le chiffre net de l'immigration ? R. Le chiffre net de l'immigration a été de 84,526.

Q. Soit 91,000 comme voyageurs ? R. Oui.

Q. Voyageurs en destination des États-Unis ? R. Oui ; la route du Saint-Laurent est la plus commode pour arriver aux États de l'ouest, et c'est assurément le chemin le plus court.

Q. Quelques-uns de ces 91,000 ont-ils été secourus ? R. Non ; et on n'a secouru qu'une très petite partie des autres.

Par M. McNeill :

Q. Quel a été le chiffre net de l'immigration proprement dite ? R. 84,526.

Par M. Wilson (Lennox) :

Q. Quel a été le total des frais ? R. \$313,891, pour tout le service et les dépenses.

Q. Pouvez-vous nous dire comment cette somme est distribuée ? R. J'ai ici la distribution exacte. Sur la somme totale, \$57,150 ont été dépensées par l'entremise du bureau de Londres pour le personnel, les agences et les dépenses générales. La somme de \$60,992, a été dépensée pour les agences canadiennes. Ces deux sommes représentent les frais de tous les établissements permanents en Canada et en Europe. Les chiffres sont quelque peu moins élevés cette année ; mais ils ont le même aspect général d'année en année.

Par M. McNeill :

Q. La première somme comprend-elle le bureau de notre Haut-Commissaire ? R. Pas le traitement ; mais elle comprend toutes les dépenses du service de Victoria Chambers.

Par M. Wilson (Elgin) :

Q. Dois-je comprendre que vous dite que ceci embrasse toutes les dépenses qui se font au bureau du Haut-Commissaire ? R. Oui ; toutes les dépenses du bureau.

Ceci embrasse tous les commis et le loyer du bureau ; toutes les dépenses du bureau. Le service est presque entièrement consacré à l'immigration. Le traitement du Haut Commissaire qui est payé par un crédit spécialement accordé par le parlement, et les dépenses contingentes de la résidence ne sont pas incluses dans cet item. Relativement à l'immigration et à d'autres dépenses, telles qu'analysées pour être présentées au parlement, vous pouvez en voir les détails dans le rapport de l'auditeur général, et je dois dire qu'il en a minutieusement disséqué tous les items. L'état que j'ai dans la main a tout simplement rapport aux dépenses de l'année civile faites par l'entremise du département de l'agriculture, et démontre la manière dont se fait l'application des deniers accordés pour l'immigration.

Par M. Chisholm :

Q. Vous dites que ce sont là toutes les dépenses, mais que celles du Haut Commissaire se trouvent dans le rapport de l'auditeur général ? R. Oui ; ce sont toutes les dépenses relatives à l'immigration. Je dirai de nouveau relativement à l'item de \$69,000, que différents agents d'immigration, en Angleterre, rendent des services commerciaux, analogues sous plusieurs rapports, à ceux que rendent les consuls étrangers, qui coûtent des sommes considérables ; le paiement de ces services forme un fort item des dépenses totales.

Par M. Semple :

Q. Quelle a été la somme totale employée à titre de passages subventionnés ? La somme totale employée à cette fin et en commissions s'est élevée à \$60,858. Ceci, toutefois, est une réunion d'items, et je dirai qu'un tiers de cette somme représente les commissions ou les primes données aux agents.

Par M. McNeill :

Q. Ceci donnerait un chiffre net de \$40,000 ? R. Oui ; approximativement. Je dirai, sans préciser, que la somme contribuée par le département à titre d'aide aux passages, et qui est la principale partie de cet item, est de dix schellings par adulte et six schellings et six pence de commission pour les agents. Il est très facile d'arriver au nombre exact d'adultes en divisant la somme totale par les dix schellings payés pour chaque immigrant.

Q. Pour ce qui est des immigrants venus dans le pays, vous dites que 84,500 s'y sont établis. C'est le total exact des immigrants venus de toutes parts, et pour ces 84,500, on a dépensé \$40,000, pour passages subventionnés ? R. Oui.

Par M. Wilson (Lennox) :

Q. J'ai compris que M. Lowe disait que cet arrangement allait cesser ? R. L'arrangement expire le 27 avril prochain, et avis officiel a été donné que le département se retirera alors de l'arrangement.

Par M. Wilson (Elgin) :

Q. Je crois vous avoir entendu dire qu'un tiers de la somme totale des dépenses avait été employé à payer des agents pour obtenir des immigrants ; est-ce vrai ? R. Environ un tiers a été payé sous forme de commissions et de primes.

Q. A qui ces argents sont-ils payés. R. A un nombre considérable de personnes qui sont des agents de steamers et qui touchent cette commission. Les agents qui distribuent les publications départementales sont payés de cette manière.

Q. Ces agents de steamers occupent-ils d'autre emploi pour le gouvernement ? R. Aucun ; et j'ajouterai qu'il ne sera plus payé de commission après le 27 avril prochain ; le paiement de ces commissions faisant partie de la convention concernant l'aide accordée aux passages.

Q. Les commis préposés au transport de la malle transatlantique sont-ils employés ainsi ? R. Ce service a cessé.

Q. Quand a-t-il cessé ? R. Dans le cours de l'année dernière. Le gouvernement a retiré les conducteurs de malle, et le service qu'ils remplissaient à l'égard de l'immigration s'est trouvé ainsi discontinué.

Q. Donnez-vous maintenant à ces conducteurs de malle une commission plus élevée que celle que vous leur accordiez avant ? R. Nous ne leur donnons plus rien maintenant. On leur donnait \$100 par année pour distribuer des publications à bord des steamers.

Q. Et les autres personnes qui touchent des commissions, où demeurent-elles ?
R. Dans toutes les parties du Royaume-Uni ; mais ce système ne sera continué que jusqu'au 27 avril, alors il cessera.

Q. Avez-vous un arrangement définitif par lequel vous devez être parfaitement convaincus qu'ils remplissent leur devoir avant de les payer ? R. La somme payée était spécifique pour un service spécifique dans chaque cas ; mais, ainsi que je l'ai dit, d'après le nouvel arrangement il ne sera plus rien payé à ces agents. Aucun paiement ne sera fait à compter du 27 avril.

Q. Quels moyens avez-vous de savoir si ces agents expédient la classe d'immigrants que le département désire ? R. Nous voyons les choses telles qu'elles sont à l'arrivée des immigrants, et j'ai dit au comité que le département avait raison d'être satisfait des immigrants en général ; j'ai dit aussi que le pourcentage d'immigrants inconvenables n'était qu'une fraction insignifiante vis-à-vis le total.

Q. Vous avez tiré vos conclusions du rapport qui a été fait à Montréal ? R. J'ai donné comme exemple ce qui existe à ce point important. Les immigrants de mauvaise classe restent toujours, règle générale, dans les villes.

Q. Aviez-vous des données pour arriver à une conclusion à d'autres endroits ?
R. Nous avons les rapports des agents sur la nature de l'immigration à leurs différentes agences, et ces rapports sont très satisfaisants. Relativement à ce sujet, il y a une autre question dont j'avais pris note pour en faire mention dans l'exposé que le président m'a demandé de faire, je veux parler des états exercés par les immigrants venus au Canada. Pour les hommes, nous avons un bureau d'enregistrement à Québec et à Halifax. A Québec, il y avait 2,371 cultivateurs ; 12,406 journaliers ; 986 ouvriers, et 111 commis et commerçants. Cet état peut-être accepté comme indiquant les occupations de ces 21,000 colons.

Par M. McNeill :

Q. Comment vous en assurez-vous ? R. Ces renseignements sont pris sur les billets de passage du steamer et sur la liste des passagers que tous les navires transportant des immigrants sont tenus d'avoir en vertu de la loi impériale. Nous nous procurons ces listes.

Q. Comment les obtenez-vous aux ports ? R. Ces renseignements sont pris sur les listes des passagers qui constituent un enregistrement véritable nom par nom, avec la nationalité et l'occupation. Nous avons les noms et l'occupation de tous les immigrants qui arrivent à ces deux ports.

Q. Je suis arrivé en 1886, et je suis sûr que personne ne savait ce que j'étais ? R. Oui ; mais vous n'avez pas fait la traversée avec un billet de passage d'entrepont. Ces détails ne sont pas obtenus relativement aux passagers de première. Le billet de passage donné en vertu d'un contrat, est la forme établie par la loi impériale qui inflige une punition très rigoureuse pour toute contravention à ses dispositions. Ces billets de passage indiquent l'état de l'immigrant ou du passager.

Q. Pour ceux seulement qui arrivent comme immigrants ? R. Pour tous les passagers d'entrepont ; tous ceux qui voyagent au moyen de ce que l'on appelle un billet de passage par contrat, ce qui est la définition que donne la loi impériale.

Par le major général Laurie :

Q. Quel est le but d'inscrire ceux qui sont tout simplement des voyageurs directs ? Le fait que sur 174,000 immigrants 84,000 seulement sont restés, produit un mauvais effet en Angleterre. Quel but avait-on d'enregistrer ceux qui n'étaient tout simplement que des voyageurs directs ? R. Simplement pour se rendre compte de tous ceux qui viennent à nos ports, et pour tenir un registre de la totalité de ceux qui passent par nos agences.

Q. Ne peut-on les éliminer ? R. Oui, si on le jugeait à propos ; mais l'entrée du nombre total indique l'avantage que notre route offre aux voyageurs immigrants entre l'est et l'ouest. Nous ne donnons pas les voyageurs comme immigrants pour le Canada, mais tout simplement comme voyageurs passant par le Canada.

Q. Ils apparaissent, toutefois, dans les rapports, comme des immigrants venant d'Angleterre qui passent par le Canada ? R. Oui. Je dirai à ce sujet que les rapports d'impériaux, tels que faits par la chambre

port vers lequel l'immigrant se dirige pour celui de sa destination. Il nous faut rendre compte des immigrants qui passent par nos ports, et je crois que tant que nous indiquons simplement que ce sont des passagers qui se servent de nos routes, nous ne publions rien qui soit nécessairement dommageable au pays.

Q. C'est ainsi, cependant, qu'on le comprend en Angleterre, il me fait peine de la dire. Ils devraient être inscrits comme voyageurs ? R. Je crois que je ne me suis pas bien fait comprendre. Voici ce qui est fait en réalité, et c'est ce que j'avais l'intention de dire. Notre entête se lit comme suit : "Passagers immigrants pour les Etats-Unis."

Par M. Cochrane :

Q. Pourquoi même les indiquer ? R. Pour tenir un état complet des travaux de nos agences.

Par M. Semple :

Q. Les agents ont-ils reçu instruction de ne pas envoyer d'immigrants indigents ? R. Oui ; les instructions sont très précises. Lorsqu'un immigrant indigent est envoyé au sujet duquel nous pouvons faire des recherches, le cas est immédiatement l'objet d'une correspondance.

Par M. Wilson (Lennox) :

Q. Avez-vous des agents en Allemagne ? R. Nous avons un agent en Allemagne, ou, pour parler plus exactement, il n'est peut-être pas tout-à-fait agent, vu que l'on ne peut considérer que comme nominal le traitement qu'on lui donne. C'est le Dr. Hahn, qui demeure à Reutlingen. Il est l'auteur d'un bon nombre de publications sur le Canada. Il y a aussi M. Fabre à Paris. C'est aussi un agent général, ayant charge de l'immigration, entre autres fonctions. Mais ses appointements sont payés par un crédit spécial qui ne tombe pas sous l'administration du ministre de l'agriculture. Toutefois, il agit comme agent d'immigration pour le Canada. De plus il y a, à Londres, le bureau du Haut Commissaire. A Bristol nous avons M. J. W. Down, qui est un agent très actif. A Liverpool nous avons M. Dyke, à Glasgow, M. Thomas Graham, à Dublin, M. Thomas Connolly, et au nord de l'Irlande, à Belfast, M. Merrick.

Q. N'avez-vous qu'un seul agent pour toute l'Allemagne, et un pour toute la France ? R. Oui ; de la manière dont j'ai déjà parlé ; mais nous avons des arrangements avec les agents des lignes transatlantiques, qui sont rémunérés à raison de tant par tête, pour le travail réellement fait, et qui répandent nos publications. C'est le seul moyen que nous ayons d'atteindre les populations scandinaves et allemandes, qu'il nous est très important d'attirer ici.

Q. Quelles sont les principales fonctions des agents généraux ; est-ce de distribuer les publications ? R. Ce sont des agents qui sont chargés de donner des renseignements, en général, sur toutes les questions d'intérêt qui peuvent surgir relativement à l'immigration ou au Canada.

Par M. Watson :

Q. Quels renseignements le département requiert-il avant de contribuer aux passages ? R. Il y a une formule de requête contenant une déclaration, dans laquelle la personne qui désire immigrer est tenue de dire son âge, son occupation, où elle a travaillé, ou ce qu'elle a fait et de déclarer aussi son intention de s'établir en Canada. La bonne foi de ces déclarations doit être attestée soit par un ministre de culte ou par un magistrat, et approuvée ensuite par l'agent officiel de la localité.

Q. Ce système a-t-il généralement donné des résultats satisfaisants ?

Par M. Wilson (Elgin) :

Q. Quel est le but de contribuer aux passages ? R. C'est plutôt une question de politique que d'administration.

Par M. Watson :

Q. Si on amène de bons immigrants dans ce pays, l'aide accordée aux colons est une bonne chose ? R. L'aide accordée aux colons, tel que la chose a été pratiquée, est tout simplement un taux différentiel en faveur de la route du Saint-Laurent contre celle de New-York, et à l'époque où ce système a été d'abord adopté,

Je dois dire qu'on en avait un plus grand besoin qu'aujourd'hui. C'est-à-dire, que la chose était beaucoup plus importante en 1872 et dans la suite, qu'elle ne l'est en 1888.

Q. Avez-vous une idée de la proportion d'immigrants qui ont accepté de l'aide pour leur passage ? R. Vous en trouverez le nombre indiqué, pour l'exercice, au rapport de l'auditeur général, et avec des détails minutieux. Je puis peut-être répondre à la question, d'une manière générale, en disant que si vous divisez le total payé par 10 schellings sterling, vous obtiendrez le nombre de ceux qui ont été secourus.

Par M. McNeill :

Q. Je crois qu'au nord de l'Irlande, il y a un nombre considérable d'excellents immigrants que nous pouvons avoir ici, et que nous pourrions engager à venir si des mesures convenables étaient prises; si une certaine aide leur était accordée pour leur passage, ils viendraient; mais ils ne peuvent venir sans secours ? R. Il est incontestablement vrai que le système de contribuer aux passages a permis de venir à beaucoup de journaliers agricoles et à leurs familles qui ne l'auraient pas fait autrement.

Q. Je puis dire que je parle d'après ma propre expérience. J'en ai connu qui sont venus ici et qui sont devenus d'excellents citoyens. Il y a naturellement la difficulté que, de cette manière, des gens qui ne seront pas un avantage pour le pays peuvent être amenés ici. Il faudrait qu'une surveillance minutieuse fut exercée ? R. C'est pour cette raison que M. Pope, ex-ministre de l'agriculture, a inauguré ce système, et le principal argument était que les gages des journaliers agricoles en Angleterre ne dépassaient pas une moyenne de 14 schellings par semaine. Il peut se faire qu'ils soient encore moins élevés aujourd'hui. Un homme à ce prix ne peut faire vivre sa famille et acheter un billet de passage, à £5 ou £4 par adulte pour venir dans ce pays. Ceci, cependant, fait surgir une nouvelle question; et on peut dire que la masse de l'immigration qui vient sur ce continent est une immigration subventionnée. Plusieurs millions de louis sterling ont été envoyés par des personnes vivant en Amérique à leurs amis restés au pays, et les Irlandais en ont en vérité transmis une très large part. Aujourd'hui les Allemands envoient à leur pays des sommes très considérables pour faire venir leurs amis, et l'explication de l'immigration très considérable aux Etats-Unis, en comparaison de celle qui vient au Canada, se trouve dans le fait que le plus grand nombre de ceux qui sont venus ont été secourus par leurs amis qui avaient immigré avant eux. Naturellement, ce secours sera beaucoup plus considérable et offert plus souvent chez une grande nation que chez une population plus petite; cependant aujourd'hui, la chose se fait partout en Canada. Bon nombre de personnes très pauvres débarquées à nos ports et qui n'avaient absolument aucuns moyens à leur arrivée, ont été secourues de cette manière.

Par M. Chisholm :

Q. Ce genre de secours est précieux, et cette classe d'immigrants l'est aussi; lorsqu'ils arrivent au lieu de leur destination, leurs amis sont prêts à en prendre soin. Je crois qu'il y a eu des immigrants qui sont venus à la Colombie-Britannique avec l'aide du gouvernement, et ils se plaignirent du pays parce qu'ils ne le trouvèrent pas comme ils s'y attendaient. Ils avaient dans l'idée que le gouvernement devait non seulement les amener jusque là, mais les faire vivre ? R. Relativement aux observations sur l'aide accordée aux passages, je dirai que cette aide n'a jamais été rien de plus qu'un passage à prix réduit; et même pour ceux qui font venir leurs parents, si le chef d'une famille émigre ici et laisse en arrière une femme et cinq enfants, le fait qu'il peut acheter son billet de passage pour £3 au lieu de £6, ou même £4, modifie beaucoup les ressources qu'il a à sa disposition pour faire venir sa famille. Voilà la raison d'être de l'aide accordée aux passages.

Par M. Watson :

Q. Les institutions de charité s'y sont-elles opposées ? R. Aucune institution de charité n'a fait de représentations au département dans le cours de l'année. Les récriminations les plus fortes sont venues de Montréal. On disait que cette ville était remplie d'immigrants ainsi assistés, qui ne pouvaient trouver d'ouvrage ou qui ne voulaient pas travailler, et on mentionnait particulièrement le fait que la maison de refuge en était encombrée. Nous avons fait faire une enquête et nous avons

constaté que sur les 128 personnes réfugiées dans l'institution, 96 étaient des habitués de vieille date, et le nombre total de tous ceux qu'on appelait immigrants était de 32. Mais il n'était pas même établi que ces trente-deux personnes fussent de nouveaux immigrants. Le fait prouve qu'en regard d'une immigration considérable, leur nombre était très restreint.

Q. Comment avez-vous obtenu le nombre de ceux qui se sont établis au Nord-Ouest ? R. Nous avons tenu un compte exact à Port-Arthur de même qu'à Winnipeg. Les chiffres de Port-Arthur s'accordent avec ceux de Winnipeg à très peu d'exceptions près, et donnent un total de 17,000. Nous avons un état du même genre à Emerson, de 7,259, à Gretna, de 1,345. C'est le total des arrivées. Nous éliminons les départs : Sur les 7,259 arrivés à Emerson, 5,444 en sont repartis. Nous n'en prenons, à cet endroit, qu'environ 2,000, et en cela nous avons amoindri plutôt qu'exagéré les chiffres.

Par M. Livingstone :

Q. Qui est l'agent à cet endroit ? R. M. Têtu, aidé de M. Woodburn, et nous avons M. Turgeon, à Gretna.

Par M. Baker :

Q. Vous avez dit qu'une aide, égale à \$10.00 à peu près, était accordée aux immigrants allant à la Colombie Britannique ; ceci est arrêté ? R. Oui.

Q. Pouvez-vous me dire pourquoi on a mis fin à cette aide et quand ? R. On y a mis fin l'été dernier, parce que les raisons pour lesquelles cette aide était accordée n'existaient plus. Cette prime a été accordée d'abord à cause des difficultés et des frais du voyage à la Colombie-Britannique, avant l'ouverture du chemin de fer Canadien du Pacifique ; mais après l'ouverture de ce chemin, vu le bon marché du billet de passage d'immigrant, d'Angleterre à Victoria, on a jugé que la raison qui avait motivé cette prime au début, n'existait plus.

Q. Voudriez-vous avoir l'obligeance de me dire ce que coûte le voyage d'un immigrant, disons de Liverpool à Victoria ? Je désire avoir ce renseignement afin de pouvoir en faire part à d'autres, car on m'écrit souvent : "J'ai une femme et trois grands garçons ; que coûterait le voyage ?" R. Je n'ai pas pris les chiffres au bureau avant de venir ici, quoique je les aie là. (Chiffres transmis depuis au sténographe : \$63.50 de Liverpool à Victoria, C. B., par Halifax ; \$62 par Québec.)

Par M. Watson :

Q. Pouvez-vous nous donner l'état des nationalités des immigrants venus au Nord-Ouest ? R. D'après nos rapports, le nombre total des colons venus au Nord-Ouest a été de 21,685. Ce total se répartit par pays comme suit : d'Europe 10,317 ; du Canada, 9,996 ; et des Etats-Unis, 7,077.

Q. Alors vous déduisez de ceux qui sont venus des Etats-Unis, ceux qui sont partis d'Emerson, au nombre de 5,000 ? R. Ce n'est pas exactement cela. L'inscription des Américains n'a pas été restreinte à Emerson ; et bon nombre des immigrants à Emerson venaient d'Europe par les Etats-Unis. De fait le nombre serait beaucoup plus considérable par les Etats-Unis, n'était le prix de passage excessivement bas qu'offre le chemin de fer Canadien du Pacifique, de Québec à Winnipeg.

Q. Avez-vous la certitude que 7,000 sont venus des Etats-Unis ? R. Nous avons le témoignage des rapports des agents.

Q. Vous ne connaissez rien des nationalités ? R. Je les ai données.

Q. Que c'étaient des Américains ? R. J'ai dit qu'il y en avait plus de 7,000 venus des Etats-Unis. Nous n'avons pas d'autre état de nationalités que celui que fournissent les rapports de la douane ; et ce sont des chiffres d'une grande importance pour étudier la question de l'immigration. Les 29,822 obtenus ainsi sont réellement enregistrés nom par nom. Nous pouvons donner les noms comme nous pouvons en fournir le nombre, vu qu'ils se trouvent dans les archives du bureau. Sur ces 29,822, il y avait 2,480 Anglais ; 697 Irlandais ; 706 Ecossais ; 574½ Allemands (cette demie représente un demi-billet) ; 3,354 des Etats-Unis, c'est-à-dire, citoyens des Etats-Unis ; 19,677½ canadiens, et 2,270 appartenant à d'autres nationalités. Les Canadiens représentent ceux qui se sont rapatriés.

Par M. Wilson (Elgin) :

Q. Avez-vous des Français ? R. Pas dans cette énumération ; mais nous avons quelques Français et Belges inscrits à Québec et à Halifax.

Par M. Watson :

Q. Pendant que nous sommes sur cette question, quels sont les meilleurs immigrants qui viennent du continent, d'après les témoignages que vous avez ? R. Parmi les immigrants étrangers les Allemands, les Scandinaves et les Islandais sont au nombre des meilleurs, c'est-à-dire de ceux qui sont le plus propres à la colonisation.

Q. Que dites-vous des *Crofters* ? R. Je n'appelle pas les *Crofters* des immigrants étrangers.

Par M. Wilson (Elgin) :

Q. J'aimerais à savoir sur quoi se base M. Lowe pour dire qu'une classe de citoyens est meilleure qu'une autre ? R. J'ai compris que la question qu'on m'a posée avait trait aux immigrants du continent ou étrangers, et qu'on me demandait lesquels, à mon avis, faisaient les meilleurs colons. Je n'ai pas fait de comparaison entre les *Crofters* et les immigrants étrangers. Ma réponse comportait tout simplement que les habitants du nord de l'Europe étaient les colons les plus tenaces et ceux qui réussirent le mieux parmi les immigrants modernes en Canada, et particulièrement au Nord-Ouest du Canada. Relativement à la question des *Crofters*, je dirai que la colonie formée par ces immigrants et qui a été aidée par des avances de Lady Gordon Cathcart, réussit en somme très bien.

Par le Président :

Q. Si j'ai compris, vous n'avez pas dit que les Islandais et les Scandinaves valaient mieux que les Anglais ? R. Pas du tout. Je n'ai parlé que des immigrants qui venaient de l'Europe continentale.

Par M. Livingstone :

Q. Vous deviez nous donner le nombre d'immigrants français ? R. Ils ne sont pas nombreux. Dans le cours de l'année, le nombre inscrit à Québec a été de 147, et à Halifax de 240. Il peut en être venu par New-York et Boston, par les ligne françaises directes.

Q. J'ai compris que vous disiez qu'il y avait un agent général à Paris ? R. Oui ; M. Fabre qui est, ainsi que je l'ai dit, agent général exerçant certaines fonctions à l'égard de l'immigration, mais il est sous la direction du secrétaire d'Etat. Il ne tombe pas immédiatement sous le contrôle du ministre de l'agriculture, quoiqu'il soit chargé, comme je viens de le dire, de promouvoir les intérêts de l'immigration.

Par M. Wilson (Elgin) :

Q. Il est payé à même le crédit accordé à l'immigration ? R. Non ; ses appointements sont payés à même un crédit spécial voté par le parlement.

Par M. Baker :

Q. Les \$313,000 n'embrassent donc pas réellement tous les traitements donnés pour l'immigration ; car on doit ajouter à cette somme une certaine partie des appointements du Haut Commissaire et de ceux du monsieur qui fait les fonctions d'agent en France ? R. En réponse à cela, je dirai que les fonds dédiés à l'immigration servent plus à l'agence générale ou commerciale que le service de l'immigration n'emprunte des crédits accordés pour les services qui comprennent le commerce et peut-être autres choses.

Par M. Trow :

Q. Quel succès ont obtenu les travaux de M. Fabre à Paris ? R. Je ne puis parler de son agence générale, mais il n'y a jamais eu une immigration française très nombreuse, c'est-à-dire, depuis bien des années. L'immigration n'est, toutefois, qu'une partie des fonctions de M. Fabre. Il est agent général en France, et le secrétaire d'Etat pourrait donner au comité des informations sur les devoirs qu'il remplit, autres que ceux qui ont rapport à l'immigration.

Par M. Wilson (Elgin) :

Q. Vous avez dit, je crois, qu'aucun item des dépenses de M. Fabre n'était payé à même le fonds de l'immigration ? R. Oui ; aucuns frais ne sont payés à même ce crédit.

Q. Je crois que sous le titre de " frais de voyage " vous verrez quelque chose pour lui ? R. Oui ; mais ces items se rapportent aux expositions. Il était agent à l'exposition de Belgique et à l'exposition des colonies et des Indes.

Par M. Trow :

Q. Ne croyez-vous pas que ce soit gaspiller les deniers publics que d'employer un agent à Paris ? R. C'est une question qui, à mon avis, ne tombe pas dans le domaine de mes fonctions officielles, et je désirais qu'on me dispensât d'y répondre.

Par le général Laurie :

Q. Est-il probable qu'on prenne de meilleurs moyens de protéger les immigrants qui arrivent à Halifax par la mer, et ailleurs que sur le quai ? R. Je ne crois pas qu'on en ait l'intention présentement, mais c'est une question que le ministre a mise à étude.

Q. Cette question n'a pas trait qu'aux provinces maritimes ? R. Non ; mais M. Schreiber fait rapport qu'il y a au chemin de fer une salle assez spacieuse.

Q. Elle peut loger environ 140 ou 150 personnes, et il en arrive parfois 1,200 ? R. Il pourrait se faire qu'elle fut insuffisante pour une très nombreuse immigration.

Par M. Watson :

Q. J'approuve entièrement les observations que l'honorable député de la Colombie-Britannique a faites il y a quelques instants, dans ce sens qu'il est important de recevoir les immigrants au lieu de leur arrivée, et si le département employait une faible somme à la construction de quelques bâtiments, les immigrants auraient plus de bien-être à leur arrivée ? R. Nous avons des constructions ou stations en divers endroits au Nord-Ouest. Nous avons des bâtiments à Emerson, mais ils ont été détruits, et ils étaient, de fait, devenus inutiles à la suite de changements effectués à la station. A Winnipeg, nous allons construire un édifice très spacieux. Nous en avons un, à Brandon, qui est assez grand et qui suffit à tous les besoins. Il y en a deux sur la ligne du chemin de fer du Nord-Ouest. Il y en a un à Troy, Qu'Appelle ; un à Medicine Hat, et un autre à Calgary. Un bâtiment temporaire est aussi loué à Regina, et nous avons un édifice à Victoria, C. B.

Q. L'emploi d'une petite somme, de \$1,000, disons, à la construction d'un bâtiment, serait d'un grand service aux immigrants ? R. C'est une question très importante relativement à la question générale de l'établissement de l'immigrant.

Par M. Trow :

Q. Avez-vous une règle particulière pour l'hospitalité que vous donnez aux immigrants dans ces bâtiments, quant à la longueur du temps ? R. Voici ce qui arrive : les immigrants qui ont besoin des bâtiments sont en très grande partie ceux qui ont des familles. On laisse la femme et les enfants dans les bâtiments pendant deux ou trois jours ou plus, pendant que le mari va faire le choix de son *homestead*. Lorsqu'il a fait cela et qu'il s'est procuré tout ce qu'il faut, ils partent tous ensemble.

Q. Est-il arrivé que le chef de la famille ait été absent pendant des mois et qu'il y ait laissé sa famille ? R. A Emerson, autrefois, ceci est arrivé dans certains cas très rares. Mais, en général, la chose ne se pratique pas.

Par le major général Laurie :

Q. Qui nourrit ces immigrants dans ces occasions ? R. Ils se nourrissent eux-mêmes.

Q. Ont-ils les ustensiles nécessaires pour faire la cuisine ? R. Oui ; le département fournit les poêles et le combustible.

Par M. Baker :

Q. Les agents du département de l'agriculture—les agents d'immigration—sont généralement considérés comme agents du département à leurs stations respectives, y compris les affaires de quarantaine ? R. Non ; ils n'ont rien à faire avec la quarantaine. C'est une administration distincte, quoiqu'elle soit sous le contrôle du ministre de l'agriculture.

Q. Doivent-ils, comme partie de leur devoir, correspondre avec les personnes qui peuvent demander des informations, par exemple, sur les relations commerciales entre Victoria C.-B., et San Francisco ou les Iles Sandwich ? Sont-ils tenus, en leur qualité

d'agents, de donner des réponses aussi complètes que possible à une correspondance de cette nature ? Ont-ils instruction de le faire ? R. Oui ; en tant qu'ils le peuvent, ils sont tenus de donner les informations les plus complètes relativement à leurs localités respectives. Si vous consultez les rapports publiés comme annexes du rapport du ministre de l'agriculture, vous trouverez des rapports commerciaux détaillés, de presque toutes les agences

Q. La raison pour laquelle je demande cela, c'est que, parfois, un agent d'immigration pourrait se croire surchargé d'ouvrage, et répondre à une question de cette nature en disant : je suis un agent d'immigration, et ceci est une question de trafic et de commerce ? R. Ce ne serait pas son devoir de donner cette réponse.

Par le major général Laurie :

Q. Il arrive parfois 1,200 immigrants à Halifax, et le fret est empilé autour d'eux, de manière qu'il ne leur est pas possible de se réchauffer ? R. C'est tout simplement une question d'agrandissement du local qu'offre la station d'immigration et entraînant des dépenses, et il semble exister un sentiment défavorable à l'augmentation des dépenses de l'immigration.

Par M. Cochrane :

Q. N'est-il pas vrai qu'un grand nombre de ces immigrants s'en vont aux Etats-Unis ? R. J'ai dit déjà que bon nombre de passagers émigrant aux Etats-Unis passent par nos routes ; mais nous ne leur donnons pas plus de bien-être que nos immigrants, qui viennent par New-York, n'en reçoivent à Castle Garden dans des conditions semblables. Le secrétaire de la commission de Castle Garden a pris la peine de m'expliquer une fois, personnellement, lorsque je visitai cette institution, qu'on donnait autant de soin et d'attention aux immigrants en destination du Canada qu'à ceux qui étaient en destination des Etats-Unis. Voici ce que je puis dire : le gouvernement canadien ne donne rien directement pour venir en aide aux immigrants qui passent par le Canada. Mais ces immigrants dépensent en Canada, des sommes considérables pour le transport.

Par M. McNeill :

Q. A peu près la moitié de ceux qui sont ainsi incommodés par suite de l'insuffisance du logement à Halifax, sont des colons du Canada ? R. Beaucoup plus que la moitié à ce port ; mais je dirai à ce sujet qu'on s'efforce de les expédier aussi vite que possible, et la question des inconvénients n'affecte que ceux qui débarquent tard le samedi soir.

Par M. Cochrane :

Q. Qui défraie les dépenses de Castle Garden, à New-York ? R. La plus grande partie des frais d'entretien sont à la charge du gouvernement fédéral, qui taxe les paquebots pour cet objet.

Par M. Wilson (Elgin) :

Q. Les compagnies de transport devraient y pourvoir ? R. C'est une question de politique. Le gouvernement canadien a autrefois imposé une taxe d'immigration, mais elle a été abrogée, je crois, en 1872.

Par le major général Laurie :

Q. A Halifax le chemin de fer Intercolonial se charge de fournir le logement. C'est un chemin de fer du gouvernement ? R. Il y pourvoit de fait. Ce n'est qu'une question de local à la station.

Par M. Cochrane :

Q. Quel est exactement le devoir de votre agent, par exemple, dans le nord de l'Irlande ? De donner des informations à ceux qui les demandent ? Ou donne-t-il des conférences et essaie-t-il par d'autres moyens d'attirer les immigrants au Canada ? R. Il est censé faire tout en son possible. Il fait parfois des conférences. Il écrit bon nombre de lettres aux journaux, et distribue les publications du département dans toutes la localité et aux foires. Une de ses fonctions les plus importantes consiste à répondre aux questions des correspondants.

Q. Est-il censé avoir aucun autre emploi ? R. Non.

Le comité s'ajourne alors.